villes et universités

Quels patrimoines
pour quel avenir partagé ?

villes et universités

Quels patrimoines pour quel avenir partagé ?

Actes des journées d'étude organisées à la Maison des Sciences de l'Homme de l'Université Bordeaux Montaigne, par la Ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole, les 19 et 20 octobre 2023

Sommaire

5 Avant-propos
Christine Bost, présidente de Bordeaux Métropole
maire d'Eysines

6 Introduction générale
Nina Mansion-Prud'homme
Sylvain Schoonbaert

1 Villes et universités, centres et périphéries

16 Introduction
Anne-Marie Cocula

20 Une université dans une ville de commerce à l'époque moderne, l'exemple nantais
Hélène Rousteau-Chambon

33 L'université de Strasbourg : déploiement architectural et urbain d'une institution après 1945
Gauthier Bolle

50 Universités de banlieues : le projet de Banlieues 89 pour le campus de Talence-Pessac-Gradignane
Amandine Romanet

66 Les figures patrimoniales de la ville universitaire entre valorisation d'un héritage et recherche d'une nouvelle modernité Perspectives montpelliéraines
Laurent Viala

2 Du patrimoine aux campus en projets

86 Introduction
Laurent Coudroy de Lille

90 « Loin des yeux, loin du cœur ? » La difficile mutation de la Faculté de droit et science politique de Bordeaux
Alexandre Frambéry-Iacobone

106 L'Université Paris Nanterre : d'un campus replié sur lui-même à une dynamique d'ouverture sur le territoire
Pascale Philifert

121 Gouvernance universitaire, urbanisation et développement durable Enjeux et défis d'une stratégie des « universités vertes » au Cameroun
Lionel René Rodrigue Etoundi Kana

131 Quels logements pour les nouvelles villes universitaires au Cameroun ?
Jacques Yomb

143 Les sociétés publiques immobilières universitaires, l'avenir du campus d'aujourd'hui ?
Jean-Christophe Videlin

153 Le campus Pessac-Talence-Gradignan dans le projet Bordeaux Inno Campus Quelles articulations avec le territoire ?
Émeline Dumoulin, Manon Espinasse

3 Modèles, références, programmes universitaires

175 Introduction
Gilles Ragot

180 1925-2025 : La cité internationale universitaire de Paris, un campus centenaire en constante évolution
Églantine Pasquier

196 La cité universitaire de Budos à Bordeaux : une cité pour l'avenir ?
Florian Grollimund

216 De l'Université du Mirail à l'Université Toulouse-Jean Jaurès L'évolution du lien entre quartier et université
Pauline Collet

233 Université de Tours : intégration ou désintégration du site des Tanneurs ? Essor d'une nouvelle typologie d'université ?
Loève Gerez

245 Amiens et l'université, une exception française ?
Simon Texier

260 Le projet universitaire mulhousien ou le rêve d'une « ville modèle »
Amandine Diener

4 Les collections universitaires, un patrimoine pas comme les autres ?

280 Introduction
Marion Lagrange

286 Strasbourg, une université dans la ville et des collections en partage ?
Laurence Buchholzer

301 Le patrimoine universitaire dans son territoire, l'exemple de la Bourgogne – Franche-Comté
Arianna Esposito, Sophie Montel

Avant-propos

Je me réjouis de voir paraître cet ouvrage qui réunit les actes des journées d'étude intitulées « villes et universités : quels patrimoines pour quel avenir partagé ? », organisées à la Maison des sciences de l'homme de Bordeaux les 19 et 20 octobre 2023 par Bordeaux Métropole, Bordeaux Inno Campus, l'Université Bordeaux Montaigne et la Ville de Bordeaux.

Avoir réuni pour ces journées les villes et leur université était une excellente idée, d'autant que Bordeaux Métropole compte aujourd'hui une population d'environ 72 000 étudiants, soit près de 9 % de la population métropolitaine. L'Université de Bordeaux ce sont aussi 6000 personnels, dont près de 3200 enseignants-chercheurs et chercheurs. Elle est un acteur majeur du territoire et l'une des plus grandes universités françaises, reconnue pour l'excellence de sa recherche, la qualité de ses diplômes et sa capacité d'innovation. Malheureusement, les sites universitaires bordelais n'apparaissent que seizième au classement des meilleures villes étudiantes 2024 (sondage *L'Étudiant* parmi 47 villes françaises accueillant plus de 8000 étudiants) : c'est dire tous les efforts qu'il reste à faire pour mieux accueillir nos étudiants dans nos villes et notre métropole.

Aborder l'actualité du devenir des campus et des universités au regard de leur histoire et de leur patrimoine a donc paru de bon augure, à l'heure où la plupart d'entre elles subissent des réorganisations profondes et s'interrogent sur l'inscription durable de leur patrimoine immobilier dans les territoires qui les accueillent.

Avec l'opération Bordeaux Inno Campus, notre métropole peut être fière de tous les efforts accomplis depuis 2016, face à la saturation des infrastructures, au vieillissement des zones d'activités, au manque de logements pour les étudiants et d'immobilier pour les entreprises.

Une revalorisation du campus bordelais qui s'étend sur six communes fortement urbanisées mais dotées de nombreuses opportunités, est nécessaire. Il en sera question dans cet ouvrage. Mais on verra aussi réunies ici pas moins de 14 autres sites universitaires essentiellement français dont les auteurs nous parlent chacun avec passion de situations particulières qui sont autant d'expériences enrichissantes pour notre métropole.

Enfin, je ne peux que saluer l'initiative d'avoir invité à ces journées deux enseignants chercheurs du Cameroun. En effet, Bordeaux Métropole et la Communauté urbaine de Douala sont engagées dans de nombreuses actions de partenariat et de coopération avec des organisations internationales de municipalités et des villes étrangères.

Je vous souhaite donc, à toutes et tous, une bonne lecture.

CHRISTINE BOST
Présidente de Bordeaux Métropole
Maire d'Eysines

Introduction générale

Aborder l'actualité du devenir des campus et des bâtiments universitaires au regard de leur histoire et de leur patrimoine a paru pertinent à l'heure où la plupart d'entre eux subissent des réorganisations profondes et s'interrogent sur l'inscription durable de leur patrimoine immobilier dans les villes et les métropoles qui les accueillent.

Si le cas de Bordeaux et de son campus, à cheval sur six communes (Bordeaux, Talence, Pessac, Gradignan, Mérignac et Canéjan) semblait exemplaire pour illustrer la délocalisation de l'enseignement supérieur en périphérie – tandis que les universités historiques du centre-ville n'accueillent plus guère aujourd'hui qu'une faible proportion des 70 000 étudiants bordelais –, il nous a semblé important de croiser les regards et d'inviter d'autres villes à parler de leur expérience urbanistique universitaire, dans une optique patrimoniale large et diachronique.

L'architecture des universités et de leur campus a déjà fait l'objet de nombreux travaux[1] – tant sous leurs aspects historique, urbain, que politique et sociologique –, mais les rapports que l'université entretient avec la ville, son environnement bâti et son propre patrimoine sont des sujets à explorer dans bien des cas. Dans un contexte marqué notamment par l'augmentation croissante du nombre d'étudiants, par les menaces du changement climatique, par une précarité économique comme énergétique, par l'évolution des dispositifs pédagogiques (numérique, crise sanitaire…) et les permanentes mutations de la recherche, l'université est appelée à interroger ses relations à l'existant et la ville à reconsidérer la place qu'elle fait à l'enseignement supérieur. Aussi, à un moment qui voit de nombreux campus confrontés à des restructurations profondes, voire à des destructions, la question du statut patrimonial de ces constructions jalonnant l'histoire des villes mérite aujourd'hui une attention particulière.

Quels sont les liens historiques qui font des villes les lieux d'excellence pour le développement du savoir et de l'enseignement ? De quels territoires universitaires parle-t-on et quels en sont les modes de fabrication ? Quelles formes urbaines et architecturales les campus, d'hier et d'aujourd'hui, ont-ils produites ? Comment les villes et les universités s'adaptent-elles aux mutations réciproques de l'une et de l'autre ? Autant de questions qui interrogent la valeur culturelle matérielle mais aussi immatérielle de ce patrimoine.

Six thèmes ont été retenus pour l'appel à communication qui a précédé ces journées. Le premier prend appui sur l'hypothèse que les relations historico-géographiques des universités partent du cœur des villes (depuis le Moyen Âge) pour gagner leurs périphéries (à partir du XX^{e} siècle). Cela suppose, toute proportion gardée, que les universités – dans une optique de croissance –, sont généralement à l'étroit dans le tissu dense des villes anciennes. Alors : où et comment fonder les nouveaux campus ? Faut-il en passer par des mutations des territoires péri-urbains, quitte à adopter le parti de la table rase ou bien celui de la réhabilitation de patrimoines existants. Deuxièmement, les nouvelles universités engendrent aussi de nouveaux quartiers : quelles sont les relations entre eux ? Vue cette échelle géographique et urbaine des choses, la troisième question réside dans l'existence ou non d'une architecture proprement universitaire et, si oui, quelles en sont les références, les modèles et les programmes ? Depuis la fondation des grandes universités médiévales, bien souvent dans des bâtiments disparates, sont apparus des écoles, des collèges, des palais universitaires, des cités universitaires, et enfin des campus. Allons-nous vers de nouveaux modèles, sans compter des modèles spécifiques déjà existant comme les campus hospitaliers ? Le quatrième thème important a semblé être celui des collections universitaires et du patrimoine immatériel des campus. Le patrimoine des universités compte d'abord des terrains, des bâtiments et des paysages mais aussi du mobilier, des décors, des collections voire des musées des universités qui inscrivent la mémoire de la vie enseignante et étudiante dans nos villes héritées. Les deux derniers thèmes avaient des visées présentistes et prospectives : comment gérer un campus aujourd'hui, avec quels modèles économiques et quels partenariats ? Enfin, quels campus demain ?

C'est ainsi que l'appel à communications lancé pour ces journées au premier semestre 2023 a reçu un large succès : parmi 24 propositions, 21 ont donné lieu à communication et 18 sont ici réunies. On l'aura compris, loin de là donc que cet ensemble apporte des réponses à toutes les questions posées précédemment. Néanmoins, il nous a semblé que l'ensemble des communications proposées abondaient de manière cohérente, quatre thématiques retenues finalement pour organiser cette publication. L'ordre thématique des quatre sessions des journées a été conservé pour la publication.

La première partie de cet ouvrage est consacrée aux relations entre centre et périphérie des villes et des universités. Ainsi, Hélène Rousteau-Chambon décrit de manière précise comment l'université nantaise s'immisce comme elle le peut, dès le XV^{e} siècle, dans la ville ancienne déjà dense et, qui plus est, en pleine extension commerciale à partir surtout du XVII^{e} siècle. Installées dans des locaux dispersés, mais à proximité des lieux de pouvoir, les universités prennent place dans des établissements religieux. Seule celle de droit bénéficie d'un local laïc. La concurrence est rude avec les nouveaux ordres religieux qui s'établissent au Grand Siècle, à l'extérieur des enceintes de la ville. À Nantes, les conséquences des réformes de Louis XIV sur l'enseignement du droit et de la médecine sont différentes en fonction des facultés. Des bâtiments spécifiques à l'enseignement de la chirurgie et l'apothicairerie apparaissent. Un projet de bâtiment neuf est prévu pour la faculté de droit en 1735, mais la municipalité s'en désintéresse et cette dernière est finalement transférée à Rennes en 1735. Nantes, ville de commerce avant tout, se dépossède de ses élèves juristes qui gagnent une ville parlementaire. En somme : « À Nantes, il n'est donc pas bon qu'une faculté reste en cœur de ville, surtout lorsque le commerce seul domine par ailleurs. ».

À Strasbourg, Gautier Bolle explore l'histoire d'une période mal connue de l'université, celle des années 1950 à 1970, masquée par la période allemande. Les premières extensions du campus, établies sans véritable plan d'ensemble dans les années 1950, « extensions », « rétentions », « barrages » sont alors au cœur des débats : les plans des architectes Stoskopf et Hummel concrétisent à partir de 1959 l'intention d'articuler un nouveau quartier résidentiel au futur campus relié lui-même à la ville. C'est alors qu'apparaissent des conflits entre les volontés des urbanistes de maintenir la cohérence et le paysage de leur plan d'ensemble et l'orgueil de certains architectes

qui souhaitent individualiser les bâtiments particuliers qu'on leur confie. Devant l'extension de l'autorité de l'université strasbourgeoise après 1968, il semble bien que : « l'ambition conquérante des Trente Glorieuses, traduites dans les formes urbaines et bâties, fut progressivement ralentie voire contestée. ».

Amandine Romanet analyse une période plus tardive encore des campus de banlieue, celui de Bordeaux justement ; il est déjà question à la suite de l'appel à projets de Banlieues 89 de restructurer le campus des années 1960 de Pessac-Talence-Gradignan. Ce projet est l'œuvre conjointe de l'agence d'architecture bordelaise Bras-Ferret-Merle, l'agence d'urbanisme Rousseau-Schmit et de Michel Cantal-Dupart. Si certains architectes, comme Louis Arretche, avaient déjà qualifié les résidences étudiantes des campus périphériques de « cité-dortoir », à l'image des HLM évoqués plus bas, il s'agit aussi de réconcilier la population étudiante à celle des quartiers habités aux alentours du campus. Les louanges manifestées dès l'inauguration du campus en 1967 cèdent vite la place à des critiques : un isolement fonctionnel patent de ces nouvelles universités, pas d'animation culturelle ni même d'organisation des loisirs. Qu'à cela ne tienne, il faut désormais composer avec et améliorer, performer, requalifier, recoudre, redynamiser… cet urbanisme bien connu du « re ». Une vision holistique s'empare alors des maîtres d'œuvre afin que l'université entre en dialogue avec les territoires où elle est implantée. Ce travail de cette époque sur le campus bordelais fut considéré comme un modèle du genre pour les universités françaises : on le retrouvera inspirant le programme Universités 2000 et sans doute aussi plus bas dans cet ouvrage, dans la contribution d'Émeline Dumoulin.

Laurent Viala part justement de ces plans de modernisation d'initiative gouvernementale (Universités 2000, Université du 3e millénaire, Opération Campus), pour explorer comment, dans le cas montpelliérain, la valorisation du patrimoine universitaire participe aussi d'une quête de rayonnement et de nouvelle modernité. Les logiques à l'œuvre dans les années 1960 n'ont pas favorisé l'urbanisation qui a accompagné le campus au nord de Montpellier. Logiques de préservation, d'aménagement, de reproduction et d'innovation peuvent se contrarier ou au contraire se conforter. Elles traduisent là des réussites, là des échecs (Agropolis). Trois figures patrimoniales de la ville universitaire se dessinent. La première est celle de la vérité historique qui repose sur l'efficacité liée à la perpétuation de l'héritage. La deuxième est fonctionnelle en ce sens que l'accent est mis sur l'adaptation et le renforcement du référentiel universitaire dans son rapport à la ville. Enfin, une vérité narrative pose la question de l'actualisation du récit intégrateur et, partant, de la capacité de réinvention de cet attelage.

La deuxième partie invite à considérer le patrimoine sous ses aspects économiques et urbanistiques. Et tout d'abord en des termes très prosaïques : combien de m² sont-ils consacrés à l'université de droit de Bordeaux ? C'est la question que pose de manière systématique Alexandre Frambéry-Iacobone qui explore les nuances entre universités de centre-ville et universités de banlieues, voire de régions. La valeur symbolique des espaces universitaires du centre-ville témoigne de l'invisibilité des autres et notamment de conditions d'enseignement actuelles déplorables sur le site de Pessac. Sans doute, des raisons historiques expliquent-elles ce désamour : une lente émergence d'une faculté dédiée au droit à Bordeaux, qui devient rapidement trop étroite avant l'inauguration du site pessacais en 1967, qualifié de « HLM de l'éducation ». Le sous-dimensionnement chronique des locaux laisse perplexe devant les solutions provisoires à courts termes des années 2017-2021. Cette recherche permanente de nouveaux espaces et d'optimisation des anciens n'est pas achevée ; il reste que ceux du centre-ville sont choyés tandis que les autres apparaissent « loin du cœur… ».

Les deux contributions consacrées respectivement au campus bordelais (Émeline Dumoulin) et à celui de Nanterre (Pascale Philifert) ont en commun d'illustrer les processus à l'œuvre aujourd'hui dans deux sites de taille néanmoins incomparable : un territoire de 1500 ha à Talence-Pessac-Gradignan pour près de 52 000 étudiants ; 32 ha à Nanterre pour 35 000 étudiants. Néanmoins, s'y retrouvent principalement les mêmes problématiques : manque chronique de locaux, manque de lien entre la ville et l'université, environnements peu propices au développement personnel des usagers, mono fonctionnalité, manque d'équipements sportifs, culturels, commerciaux, défauts d'accessibilité… Dans les deux cas apparaissent des projets pharaoniques de construction de locaux bien sûr, mais aussi des rêves de coutures urbaines ou de « promesse des franges » (Pascale Philifert). Rassembler des territoires en préservant la spécificité des domaines universitaires demeure l'affaire de plans guides qui ne concilient pas toujours les intérêts de tous les acteurs en présence. Ainsi pour le projet Bordeaux Inno Campus (BIC) : « La limite géographique entre territoire universitaire et urbain n'existe plus désormais ». Au-delà de la question géographique, l'enjeu principal est aujourd'hui de réussir l'après Opération Campus en engageant un dépassement des limites fonctionnelles et sociales. À Nanterre, la logique d'enclave qui prévalait aux débuts n'a plus cours, mais : « il reste à traiter des modalités de son insertion et de sa participation au développement territorial. Réinterroger la place du campus au sein d'un territoire dense et en projet, c'est à présent finaliser le travail sur les lisières et les interfaces avec la ville ».

Qu'en est-il si l'on change de niveau de développement universitaire avec les contributions de Lionel Kana et Jacques Yomb[3] qui traitent des universités nouvelles au Cameroun (Ebolowa, Bertoua et Garoua) ? Elles sont l'occasion de considérer que les universités nouvelles d'aujourd'hui seront le patrimoine de celles de demain. Alors ces universités sont-elles responsables, comme invite à le penser Lionel Kana ? Le cadrage international semble tout à fait favorable à cette tendance mais les documents cadre nationaux n'ont pas encore intégré les dimensions du développement durable. Les « bureaux verts » des universités au top du classement *IU GreenMetric* paraissent pouvoir fonctionner aussi dans les sites camerounais, mais c'est surtout la participation même des étudiants qui est plus que nécessaire pour lever ce « défi infrastructurel des universités camerounaises ».

Jacques Yomb analyse un autre défi estudiantin de son pays, celui du logement. Les efforts massifs consentis par l'État pour la création de nouvelles universités ne sont pas accompagnés d'efforts proportionnels pour loger les étudiants qui se pressent plus nombreux chaque année aux portes de ces universités camerounaises. Il en résulte qu'ils adoptent des stratégies complexes de logement qui profitent largement au secteur privé, formel et informel. Ce dernier semble avoir encore de beaux jours devant lui, parfois au mépris de la qualité des conditions de vie des étudiants. S'agit-il d'un phénomène durable ? Structurel, sans doute, il conditionne en tous cas non pas le patrimoine des universités, mais celui de leur vie.

Pour appréhender les campus en projet aujourd'hui, il convient de poser le cadre juridique de ces interventions, ce que propose Jean-Christophe Videlin. Les sociétés publiques universitaires immobilières (SPUI) sont présentées comme un outil idéal de valorisation du patrimoine universitaire. Or, ce n'est pas le seul. Ce patrimoine a été en grande partie financé par l'État mais pas son exploitation ni sa maintenance. La tendance est donc à une autonomie des universités qui doivent, en plus de leurs fonctions de recherche et d'enseignement, gérer leur patrimoine : « Ainsi, le terme de " valorisation " employé comme un mantra par l'État l'a poussé à d'importantes innovations, sans qu'il soit certain que cela était nécessaire. Toutefois,

la SPUI offre un cadre clair et réglementé, sécurisant l'action des universités. Il n'est pas certain que le succès soit au rendez-vous… Seules celles disposant de fonds financiers, de collectivités territoriales en capacité d'agir et d'immobilier valorisable y trouveront leur compte. ».

En somme, il semble que le récit patrimonial universitaire s'attache toujours – voire privilégie – les sites historiques de centre-ville et que les campus de la seconde moitié du XX^{e} siècle sont encore loin de tous bénéficier d'une telle reconnaissance. Néanmoins, il se dessine des orientations, des formes d'hybridation des héritages de cette époque et des innovations plus contemporaines. Ces évolutions héritent largement des critiques adressées dès leur réalisation aux campus *extra-muros* et périphériques. Comment l'expliquer ? Les relations territoriales de la fondation de ces campus en périphérie avec leur(s) commune(s) d'accueil paraissent essentielles pour comprendre que, s'il s'installe dès l'origine une forme de désamour entre les deux, cette mésentente géographique a de fortes chances de perdurer longtemps et les efforts pour les « recoudre » sont d'autant plus importants que la rupture a été structurelle au départ. Après tout, les campus qui autrefois ont pu être créés sur des sites vierges, éloignés des villes, sont tous, plus d'un demi-siècle après, conquis par l'urbanisation et la densification. Il s'agit donc davantage aujourd'hui de changer le regard sur ces universités qui, par la force des choses, sont en ville. La troisième partie de cet ouvrage abonde d'ailleurs de nombreux exemples en ce sens qu'il est plus question de faire de l'université une force pour la ville que d'en faire un ennemi ou une enclave.

La troisième partie abonde largement la question des modèles architecturaux et des programmes universitaires. Elle n'en fait pas moins la part belle aux relations avec les villes, tout comme les premières et deuxièmes parties abordent elles aussi celle des modèles.

Pour commencer, Églantine Pasquier et Florian Grollimund proposent d'analyser deux exemples tout en contraste d'un même programme : la cité universitaire. Dans un premier temps, Églantine Pasquier met en lumière un programme inédit, tout à fait original et « unique en son genre », celui de la Cité internationale universitaire de Paris (CIUP). Constitué de logements et d'espaces de loisirs et de récréation, la Cité internationale est un campus dépourvu de lieux d'enseignement. Situé en bordure des frontières historiques de Paris et de son périphérique, le complexe entretient une relation ambiguë avec la ville dont il contribue à développer les faubourgs et à repousser les limites tout en maintenant autonomie et indépendance de fonctionnement. L'augmentation exponentielle du nombre d'étudiants et ses effets sur le besoin en termes de logements contraignent aujourd'hui la CIUP à interroger ses propres frontières et à envisager des constructions hors-les-murs et « dans » la ville, comme le montre l'auteure de cette étude. De son côté, Florian Grollimund présente, à travers une étude riche s'appuyant sur des sources archivistiques et documentaires nombreuses et inédites, le cas de la Cité universitaire de Budos à Bordeaux qui prend, au moins pour partie, modèle sur celle de Paris. Replaçant l'histoire de cette cité pour garçons dans celle plus large du logement étudiant en France à renfort d'exemples nombreux, l'auteur décrit l'évolution d'un programme au gré des mutations sociétales comme des évolutions politiques à l'échelle de la ville. La municipalité de gauche d'Adrien Marquet favorise des constructions à visée sociale et fait appel à deux grandes figures de l'histoire architecturale bordelaise. Cyprien Alfred-Duprat ne parvenant pas à convaincre avec un projet d'envergure et dense, encore méconnu, le nouvel architecte en chef de la ville Jacques d'Welles remporte finalement l'adhésion des commanditaires, fort d'un projet pourtant moins rentable composé de pavillons éclatés autour d'une cour et d'un court de tennis mais en phase avec les valeurs hygiénistes

de l'époque. Au classicisme de la composition s'oppose la modernité d'une construction alliant métal et briques. Outre l'inspiration parisienne, d'Welles n'hésite pas à regarder du côté des États-Unis pour interroger le modèle.

Les communications suivantes portent moins sur les modèles que sur les relations que ces nouveaux programmes entretiennent avec la ville, son noyau historique comme ses éveloppements récents. Pauline Collet prend pour cas d'étude la ville nouvelle du Mirail à Toulouse et la place tenue par l'université dans ce programme global d'une ville supposée autonome à quelques encablures de la Garonne et ses façades de briques rouges. L'auteure entend démontrer l'étanchéité qui caractérise les rapports de l'université au quartier qui l'accueille. Ses architectes, Georges Candilis, Alexis Josic et Shadrach Woods, inspirés par le modèle de l'Université Libre de Berlin, avaient pourtant intégré le programme de l'université à celui de la ville nouvelle qui n'en comptait pas au départ dans le but d': « apporter un surcroît de vie à la cité ». Pensée comme un relais entre ville historique et ville nouvelle, le « campus » semble, selon l'auteure, n'être jamais parvenu à établir une relation pérenne avec son environnement proche. La reconstruction presque totale de l'université sur elle-même dans les années 2010 n'inverse pas la tendance. Si le quartier peine à offrir aux communautés universitaires les services et usages attendus, l'université ne parvient pas plus à se montrer accueillante pour les populations locales. L'université est-elle condamnée à vivre « en vase clos » ? Quelles solutions imaginer pour réduire cette distance jugée indépassable ?

Le cas de l'université de lettres de Tours, traité par Loève Gerez, illustre une alternative : une construction nouvelle au cœur de la cité historique. S'emparant d'une longue parcelle sur le site des Tanneries habitée de bâtiments vétustes, le maire de la ville Jean Royer (de 1959 à 1995), propose de les raser pour y établir les nouveaux locaux de l'Université.

En mobilisant des architectes de la région, Jean Royer espère certainement maintenir une certaine harmonie. Car proximité géographique n'est pas toujours synonyme d'intégration et de cohérence stylistique. Les communications interrogent ainsi les relations de la ville à son contexte urbain au-delà des échanges qui peuvent se nouer entre les communautés, pour regarder du côté des langages et vocabulaires, de la matérialité, des gabarits. À Amiens, étudié par Simon Texier, l'intégration est totale, au moins d'un point de vue géographique. La ville apparaît, pour l'auteur, comme « une exception française » en faisant le choix de miser sur son université pour redynamiser la ville de l'intérieur en choisissant de la réintégrer en son sein. Dans ce mouvement de retour à la ville de l'université, l'université de Picardie réussit un pari : celui de participer activement à la fabrique de la ville. Car, dans ce cas, l'université peut même incarner un outil de reconquête de quartiers délaissées, de franges ignorées.

Enfin, l'exemple alsacien présenté par Amandine Diener nous invite à interroger le cas de campus pensés comme des « villes nouvelles ». À Mulhouse, l'université apparaît comme un instrument de relance économique et industriel de la ville qui fait le choix de créer une ZUP dont l'université sera le noyau, mais aussi comme un argument dans un contexte territorial concurrentiel. Pauvre en sites universitaires, la ville convainc l'État de lui donner la possibilité de mettre en œuvre un vaste complexe universitaire organisé le long d'un mail autour duquel s'organise, dans un esprit fonctionnaliste, les grands programmes constitutifs du campus. Non sans rappeler les projets des universités de sciences et de lettres bordelaises, le campus mulhousien prend la forme de villes nouvelles proposant logements et aires de loisirs et reléguant les voitures à l'extérieur, tandis qu'un soin est apporté à maintenir le lien à la ville historique et à éviter tout isolement du campus. Imaginé par François Spoerry et prolongé par Marcel

Lods, le campus mulhousien apparaît comme le symbole d'un nouvel urbanisme et d'une nouvelle place recherchée par la ville à l'échelle européenne.

Tours, Amiens et Mulhouse, chacune à leur manière, traduisent des choix forts : penser l'université comme un facteur de développement et d'enrichissement de la ville, en son cœur comme en ses marges. Aujourd'hui, dans un contexte marqué par une densité urbaine de plus en plus importante, par la spéculation immobilière, par des coûts de rénovation exponentiels, comment faire une place à l'université dans la ville ? Comment faire de l'un le levier ou le moteur de l'autre ? Qui sont les acteurs de ces potentiels rapprochements ? De quelles manières les mutations entreprises par de nombreux campus en rénovation mettent à mal les notions de centre et de périphérie, notamment par le « retour à la ville » des universités ? Autant de questions auxquelles répondent, au moins en partie à travers les cas d'étude choisis, les articles composant ce chapitre.

La quatrième et dernière partie de cet ouvrage illustre brièvement, comme en conclusion, deux chantiers en cours pour la valorisation des collections universitaires. Car ces collections sont souvent passées sous silence. En effet, le patrimoine immobilier retient toute l'attention, tandis que le patrimoine mobilier, à l'abri des regards dans les réserves que les universités improvisent dans l'enceinte de leurs murs, attire moins les recherches. Les deux communications proposées dans ce dernier chapitre ainsi que l'introduction de Marion Lagrange rappellent l'intérêt de ce patrimoine et son rôle déterminant dans les processus de valorisation et de conservation des universités et de leur histoire. Évoquant le cas du musée zoologique de l'université de Strasbourg, Laurence Buchholzer montre que les collections universitaires participent elles-aussi des relations entre l'université et la ville, d'un point de vue architectural et urbain, comme d'un point de vue culturel et symbolique. « Musée de la ville et de l'université », le musée zoologique s'installe dans un bâtiment au croisement de trois sites universitaires, produits d'époques différentes. Les collections du musée s'imposent, à travers les âges, comme un outil d'écriture de l'histoire mais aussi de construction de l'identité d'une ville à la double culture. Le cas de ce musée universitaire est révélateur d'une politique patrimoniale priorisant systématiquement le bâti dans un premier temps. Il faut dire que les collections universitaires ne vont pas sans présenter des difficultés face aux velléités de patrimonialisation et de valorisation : éparpillées, très diverses en contenu, format et nature, fragmentaires. Sans l'implication des conservateurs et chercheurs qui les manipulent, elles échapperaient certainement à la reconnaissance. Mais les universités ont entrepris ces dernières décennies un véritable travail d'inventaire, de documentation et de conservation qui porte aujourd'hui ses fruits. Par ailleurs, l'exemple de Strasbourg met en lumière la capacité de ces collections à se faire le miroir de l'histoire des relations entre villes et universités. Si elles racontent d'abord l'histoire de l'enseignement et de la pédagogie, les collections universitaires disent, par leurs déplacements, leurs changements de statuts et de priorités beaucoup de l'histoire du lieu et de l'institution.

Mais les collections des universités peuvent aussi se révéler un outil de rapprochement entre des villes et des universités. Arianna Esposito et Sophie Montel nous invitent ainsi à observer comment les politiques de valorisation et de conservation des collections des universités de Bourgogne et de Franche-Comté ont, plus largement œuvré, à retisser le lien entre ces deux institutions et leurs villes. En effet, la mise en valeur de ces ensembles est souvent propice aux partenariats et aux échanges. Elle est aussi un moyen d'ouvrir les portes de l'université à d'autres publics et donc de repousser ses frontières, même symboliques et invisibles : en donnant à voir les collections universitaires, l'université rappelle qu'elle est un bien public, un patrimoine commun. Support de la pédagogie, le patrimoine mobilier se révèle aussi un instrument d'ouverture et d'échanges. Quelles conclusions tirer de ces exemples riches et éclairants ? Comment poursuivre et contribuer à ces processus de valorisation dont on comprend qu'ils sont utiles à la protection du patrimoine universitaire autant qu'au maintien et au développement de la relation de l'université à la ville, et inversement ?

*

Cet ouvrage réunit les actes des journées d'étude organisées les 19 et 20 octobre 2023 en collaboration avec la Maison des sciences de l'homme de Bordeaux, l'Université Bordeaux Montaigne, l'opération d'intérêt métropolitain BIC pour « Bordeaux Inno Campus », la Direction générale de l'aménagement de Bordeaux Métropole et le Centre de recherche en Histoire de l'art François-Georges Pariset.

Que soient vivement remerciés tous les participants et les organisateurs de ces journées, en particulier la Ville de Pessac et la Maison des sciences de l'homme du campus Bordeaux Montaigne qui les ont accueillies, les présidents de séance qui ont accepté d'écrire les courtes introductions des parties de cet ouvrage et le laboratoire François-Georges Pariset.

NINA MANSION-PRUD'HOMME
Maîtresse de conférences en histoire et culture architecturale, École nationale supérieure d'architecture de Toulouse

SYLVAIN SCHOONBAERT
Chef de projets à la direction de l'urbanisme de Bordeaux Métropole, enseignant à l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux

1. Voir notamment Florence Bourillon, Nathalie Gorochov, Boris Noguès, Loïc Vadelorge (dir.), *Les espaces universitaires et leurs usages en Europe du XIII^e au XXI^e siècle*, Presses universitaires de Rennes, 2018 ; Catherine Compain-Gajac, *Les campus universitaires : architecture et urbanisme, histoire et sociologie, état des lieux et perspectives*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2019 ; Christian Hottin, « Les patrimoines de l'enseignement supérieur à Paris (fin XVIII^e-XX^e siècles), thèse soutenue en 2021 sous la direction de Jean-Michel Leniaud, EPHE ; Marc Le Cœur, « Des collèges médiévaux aux campus », *Histoire de l'éducation*, 102, 2004, pp. 39-69. [En ligne] https://journals.openedition.org/histoire-education/697 ; Pierre Merlin, *L'Urbanisme universitaire à l'étranger et en France*, Paris, Presses de l'École nationale des Ponts et Chaussées, 1995 ; Anne Querrien et Pierre Lassave (dir.) : Universités et territoires, numéro spécial de la revue *Les Annales de la Recherche urbaine*, n° 62-63, juin 1994 ; Simon Texier, « Université : un patrimoine architectural et urbain », *Archistorm*, n° 100, janvier 2020, pp. 144-148.

Villes et universités, centres et périphéries

ANNE-MARIE COCULA
Professeure honoraire,
ancienne présidente de l'Université Bordeaux Montaigne

Du cours Pasteur, à Bordeaux, à l'avenue des Antilles, à Pessac

Ce titre rappelle le grand transfert universitaire opéré depuis le centre-ville jusqu'à la périphérie occupée par les communes de Talence, Gradignan et Pessac où se situe l'avenue des Antilles. Elles accueillent une partie du campus de l'université de Bordeaux III, devenue Bordeaux-Montaigne, et de l'université de Bordeaux qui résulte de la fusion de Bordeaux I (sciences), de Bordeaux II (médecine et pharmacie) et Bordeaux IV (droit et sciences économiques). Donc, désormais, sous la houlette de l'État et les compétences de leurs conseils, deux universités au lieu de quatre… Nul mieux que Charles Higounet n'a évoqué l'ampleur de ce transfert des esprits et des locaux depuis le cœur de la cité jusqu'aux faubourgs de son ancienne banlieue. Grand médiéviste bordelais, spécialiste de l'histoire de l'occupation du sol, chef d'orchestre de l'histoire monumentale de Bordeaux éditée en sept volumes, entre 1962 et 1972, sous le patronage de la Fédération historique du Sud-Ouest, il analyse ce départ définitif dans le dernier ouvrage de la collection paru en 1972 : « La géographie universitaire de Bordeaux est donc sur le point de changer du tout au tout. Naguère au cœur du centre historique de la ville, à l'ombre de la cathédrale et de l'ancien Collège de Guyenne, où elle était née il y a un peu plus de cinq siècles, et où régnait jusqu'en 1968 une atmosphère de quartier latin, l'Université a émigré maintenant dans des bâtiments évidemment beaucoup plus adaptés qu'autrefois à ses fonctions et à son nombre, mais situés à la périphérie de l'agglomération, loin de l'irradiation culturelle qui émane de la vie urbaine. Il faudra une grande persévérance pour amener, après ce transfert, le corps universitaire à s'intégrer mieux qu'auparavant à la vie de la cité[1] » (t. VII, p. 615).

« La vie de la cité » ! Voilà que resurgit sous la plume de l'historien le rappel des liens qui unissaient les villes et leurs universités. Les articles qui constituent la première partie

de cet ouvrage en sont une belle illustration avec les exemples de Nantes, Rennes, Strasbourg, Montpellier.

Avec un certain regret, Charles Higounet évoque l'université médiévale, le Collège de Guyenne, fondé par la jurade en 1533, et une « atmosphère de quartier latin », un tantinet exagérée par rapport au vrai ! En même temps, il lui assigne une limite tracée par une année précise : « jusqu'en 1968 ». Ce rappel implicite qui sous-entend mais ne mentionne pas les « événements » de mai 1968 tempère la nostalgie du transfert. L'historien aurait-il oublié les chahuts et les désordres des étudiants et clercs de la « basoche » si fréquents aux premiers siècles de la modernité? Sans grande illusion, il exprime le souhait d'une « grande persévérance » au service de toutes celles et ceux qui composent « le corps universitaire » : enseignantes, enseignants, étudiantes, étudiants… Car, en 1972 déjà, le genre féminin avait fait une entrée remarquée qui deviendra remarquable quelques décennies plus tard.

À l'époque du transfert des universités bordelaises, lorsqu'on se penche sur la croissance des effectifs, leurs chiffres donnent le vertige, déjà ! À la veille de la Grande Guerre de 1914-1918, les quatre Facultés de Bordeaux comptent 2551 étudiants dont 875 en droit, 1035 en médecine et pharmacie, 339 en sciences et 302 en lettres. Gageons qu'ils étaient à l'aise dans les palais des Facultés érigés au centre de la ville, cours Pasteur et place Pey-Berland, au début de la Troisième République. En 1938, les mêmes Facultés n'atteignent pas le chiffre de 4500 étudiants : 1023 en droit, 1805 en médecine et pharmacie, 617 en sciences, 956 en lettres. On ignore le nombre de filles qui ont osé se lancer dans des études supérieures et même soutenir des thèses comme l'a fait, en chimie, Laure Gatet, résistante de la première heure, morte en déportation, qui a donné son nom à l'ancien lycée de jeunes filles de Périgueux. Gageons, une nouvelle fois, que les locaux monumentaux des Facultés devaient pouvoir les accueillir. À la Libération, ce sont près des 6500 étudiants qui souhaitent entrer à l'université ou reprendre des études interrompues par la guerre. Parmi eux, scientifiques (1292) et littéraires (1156) sont devenus plus nombreux, destinés pour la plupart à devenir les professeurs des collèges et lycées des enfants du baby-boom. Ils se croisent dans l'immense hall de la Faculté du cours Pasteur, au dallage de marbre, où le tombeau de Montaigne sépare les entrées respectives des deux facultés. Toute proche, du côté des Lettres, une salle abrite les plâtres d'une statuaire antique où se côtoient dieux, déesses et simples mortels.

Dix ans plus tard, en 1955, les effectifs atteignent près de 10000 étudiantes et étudiants ; en 1965, ce chiffre est multiplié par deux, soit presque 20 000 répartis ainsi : 2 839 en droit, 5 162 en médecine et pharmacie, 4 439 en sciences, 6 956 en lettres. Les palais des facultés bordelaises étaient devenus trop étroits malgré des solutions de fortune pour transformer des combles, des sous-sols, des bureaux, voire des couloirs, en salles de cours… La chance bordelaise fut d'avoir, à proximité de la ville, à Talence et Pessac, des châteaux viticoles en mauvais état ou des parcs disponibles des anciens « bourdieux » ou domaines des bourgeois et membres du parlement de Bordeaux. À vrai dire, ce déplacement prit l'allure d'un glissement progressif, de 1965 à 1975. Il ne s'opéra pas sur une grande distance puisque l'on peut toujours – en cas de panne du tram de la ligne B – accomplir à pied ce parcours de la ville au campus, en prenant son temps et en espérant une reprise du trafic. Avant l'arrivée du tram, les étudiantes et les étudiants logés en ville devaient se contenter de bus avançant au ralenti entre la barrière de Talence et la place de la Victoire ou faire confiance à un auto-stop aléatoire.

Donc, un bénéfice avéré mais moins libérateur que souhaité. J'ai souvenance, au cours de longs débats sur l'installation du tram, d'une espérance sans lendemain : celle d'un campus libéré du grand nombre de ses parkings, qu'ils soient autorisés ou sauvages, et livré aux ombrages d'arbres qui peinent à trouver leurs marques dans le dédale de bâtiments dont le nombre n'a cessé de croître, notamment au long de l'avenue des Antilles où se côtoient, de part et d'autre, bâtiments de cours, les restaurants du CROUS, les villages, et les « maisons » dévolues à la Recherche. Enfin, pour aller des uns aux autres, dans l'attente d'une voirie secondaire débouchant sur les artères du campus, s'étaient mis en place des cheminements tracés par les « usagers », étudiantes et étudiants, selon une terme administratif préoccupé d'utilité et de rentabilité. Ce sont eux qui ont ouvert des pistes, devenues des sentiers, puis des chemins, empierrés ou goudronnés, constitutifs d'un réseau piétonnier, peu à peu offert aux vélos, de plus en plus nombreux. Quant aux traversées des voies de circulation automobile, elles ont été jalonnées de ralentisseurs qui ont une double fonction : ralentir la vitesse des véhicules et décourager toute velléité extérieure d'emprunter les voies du campus. Une façon de prendre ses distances avec la Ville… ou d'en recréer une ?

1. Joseph Lajugie (dir.), *Bordeaux au XX^e siècle, Bordeaux*, Fédération historique du Sud-Ouest, imprimeries Delmas, 1972, t. VII, p. 615, voir aussi pp. 609-612.

Une université dans une ville de commerce à l'époque moderne, l'exemple nantais

HÉLÈNE ROUSTEAU-CHAMBON,
Professeur d'histoire de l'art, Nantes Université,
CNRS-LARA-UMR6566-CReAAH

Le 4 avril 1460, à la demande du duc de Bretagne, François II (1458-1488), était créée l'Université de Nantes par le pape Pie II (1458-1464). Auparavant, les ducs Jean V (1399-1442) puis François Ier (1442-1450) avaient tenté à trois reprises (1414, 1424, 1449) de créer cette Université sans que leur démarche puisse aboutir. Le dernier duc voyait en revanche l'aboutissement d'une démarche fréquente de la part des princes pendant ce siècle. Ainsi à Bordeaux, l'université est créée à la demande du duc d'Aquitaine et roi d'Angleterre Henri VI (1422 à 1453) en 1441.
Pour ces souverains, il était important de disposer de bons administrateurs de leurs territoires, et donc de juristes qualifiés. Ces créations permettaient également de rivaliser avec des universités plus anciennes, dont celle de Paris.
À Nantes, en 1460, est donc institué un *studium generale* : des facultés de droit civil, de droit canon, *ès* arts, de médecine et de théologie sont constituées. Dans les décennies suivantes, la vie de l'Université bretonne est cependant chaotique : à la fin du XVe siècle, l'Université est marquée par la guerre franco-bretonne (1465-1491) et, au siècle suivant, par les conflits religieux, l'université prenant partie pour la Ligue. Henri III (1574-1589), roi de France mais également souverain de la Bretagne, décide alors de transférer l'institution à Rennes (1588), sans que cette décision soit suivie d'effet. Cette ordonnance est finalement annulée en 1598 par Henri IV (1589-1610). Par la suite, si au XVIIe, l'histoire de l'Université nantaise se confond avec celle de toutes les universités du royaume, la date de 1735 voit une rupture dans son histoire : les facultés de droit sont transférées à Rennes. Les facultés de médecine, *ès* arts, théologie, qui ont une aura moins importante, restent cependant dans la cité ligérienne jusqu'à la Révolution.

1. Presses universitaires de Rennes, 2002.
2. *Histoire de l'université de Nantes,* PUR, 2002, p. 107 : schéma dressé d'après le plan Cacault de 1756 et 1757.

Cette histoire est assez bien connue par plusieurs thèses et ouvrages, dont l'*Histoire de l'université de Nantes (1460-1993)*[1]. Cependant aucune étude précise du patrimoine architectural nantais, qui a certes presque entièrement disparu au cours des siècles, n'a été menée et le lien entre les édifices universitaires et l'urbanisme, terme certes anachronique pour l'époque moderne mais qui a l'avantage d'être compris par tous, n'a pas été dessiné. Seule une carte indiquant les emplacements des facultés a été publiée[2]. Pour bien mettre en avant le rôle de l'implantation des différentes facultés dans la vie de l'université, il semble probant de revenir sur les trois phases centrales de l'histoire de l'Université de Nantes pour les Temps modernes. L'aménagement urbain, les liens économiques et urbanistiques entre la ville et l'Université sont autant d'éléments qui permettront de compléter nos connaissances sur l'histoire de cette Université établie dans une ville connue pour son développement aux XVIIe et surtout au XVIIIe siècle grâce à son commerce maritime notamment triangulaire.

UNE INSTALLATION AU CŒUR D'UNE VILLE DÉJÀ DENSE

Jusque dans les premières décennies du XVIIIe siècle, la ville de Nantes qui connaît un développement sans précédent lié à son commerce maritime, et notamment à la traite, est délimitée par des enceintes définissant un quadrilatère d'environ 800 mètres dans son axe le plus grand et, avec ses 27 hectares de superficie, elle reste une ville de taille réduite. Très marquée par la présence de son fleuve et des collines qui la délimite, la cité ligérienne est l'une des plus petites cités du royaume dans sa catégorie de ville supérieure. Des hôtels particuliers prestigieux mais surtout des édifices religieux en grand nombre marquent fortement la ville *intra-muros*, comme on peut encore le voir sur le plan dressé par François Cacault au milieu du XVIIIe siècle (fig. 1).

C'est aussi dans cet espace pourtant déjà surchargé que sont implantées les différentes facultés au XVe siècle. Il importe en effet qu'elles soient à proximité immédiate du château, lieu d'exercice du pouvoir ducal et de son administration, et de la cathédrale, l'évêque étant le chancelier de cette nouvelle institution ; la première assemblée de l'université se tient dans le palais épiscopal. Comme dans beaucoup de villes du royaume, les facultés sont installées dans des locaux dispersés, le plus souvent religieux puisque l'Université reste d'émanation religieuse. La faculté *ès* arts, institution qui forme les jeunes gens aux humanités, est placée



FIG. 1 — Plan de la ville et de ses faubourgs levé par François Cacault en 1750 et 1757.
Archives Municipales de Nantes (AMN) II 157/6

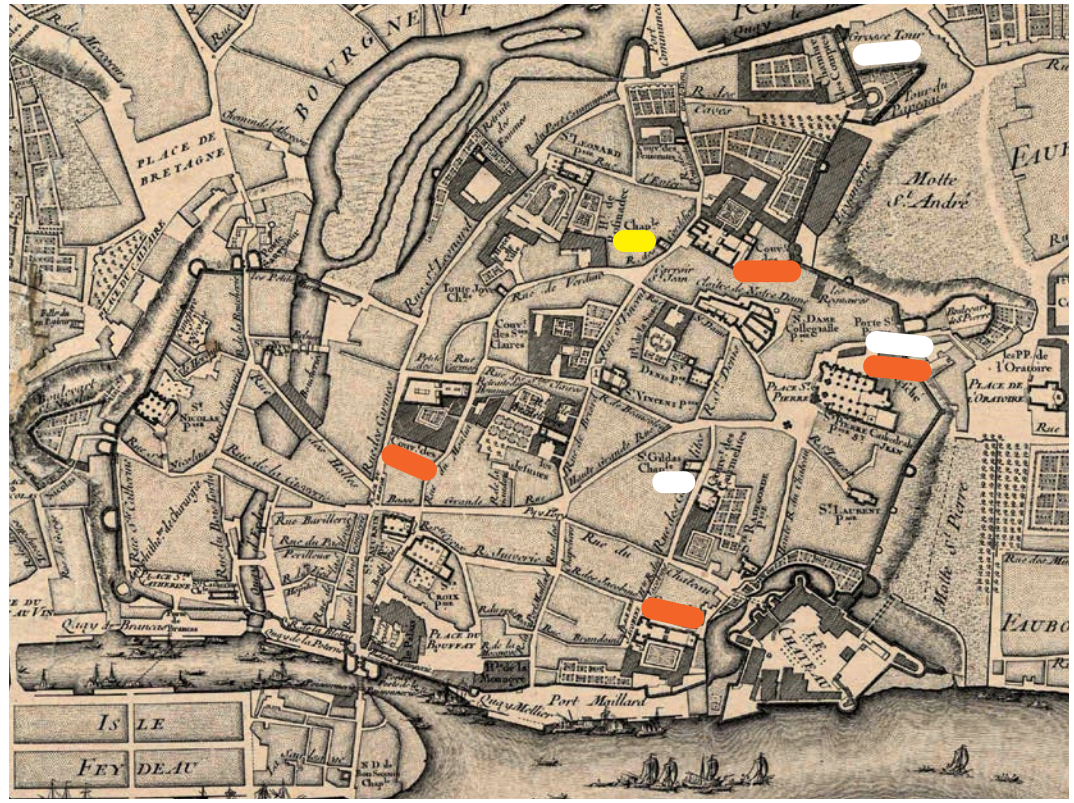


FIG. 2 – Implantation des différentes facultés au XVI^e siècle d'après le plan Cacault (extrait).
Les locaux de la faculté *ès* arts sont indiqués en jaune, ceux de la faculté
de médecine en orange et ceux de la faculté de théologie en blanc.



FIG. 3 – Implantation des facultés *ès* arts (Saint-Clément et Oratoire)
et de théologie (Oratoire) au XVII^e siècle d'après le plan Cacault (extrait).
La faculté *ès* arts est indiquée par deux cercles, celle de théologie par un carré.

dans le collège Saint-Jean, celle de médecine, dans une maison à la Porte Blanche à la limite de la ville, et les enseignements de théologie sont dispensés dans le palais épiscopal et dans plusieurs couvents, ceux des Carmes, des Cordeliers ou des Dominicains (fig. 2). Des locaux, même petits, sont donc trouvés pour ces trois facultés dans des institutions religieuses implantées au cœur de la ville. En revanche, il semble plus difficile de trouver des locaux pour les enseignements du droit, civil ou canon. Cette complication indique combien ce domaine reste laïc dans la conception même du créateur de l'Université, le duc de Bretagne. Pour cet enseignement, la municipalité s'implique en revanche directement en louant une salle, avant de l'acheter (1550), toujours dans le cœur de la ville, entre le château et la cathédrale. Cet enseignement est d'autant plus nécessaire qu'une Chambre des comptes est installée à Nantes en 1492 – un édifice est d'ailleurs construit exclusivement à cet effet de 1515 à 1553, phénomène exceptionnel en France – et que le parlement se réunit encore alternativement à Rennes et Nantes. Il n'est définitivement installé à Rennes qu'en 1554. Pour les négociants-armateurs qui occupent une place centrale dans la vie politique de la cité, former des juristes à Nantes, ville dans laquelle pourrait être installées les deux cours souveraines, matérialiserait le rôle premier de Nantes dans la province de Bretagne. Cependant, aucune faculté ne bénéficie de locaux spécifiquement dédiés à l'enseignement. Cette situation n'est cependant pas étonnante et se retrouve partout ailleurs en France dans ces années.

Si la guerre franco-bretonne puis la suppression de la chancellerie de Bretagne (1553), l'installation du Parlement à Rennes (1554) et enfin les guerres de religion – Nantes épousant le parti de la Ligue à la suite du gouverneur de Bretagne, le duc de Mercœur – portent des coups certains à l'Université, et voient le départ de bon nombre d'étudiants vers d'autres universités (Angers, Orléans, Paris notamment), les facultés demeurent dans leurs différents sites pendant tout le XVI^{e} siècle. Il en va différemment au siècle suivant. Compte tenu de l'instabilité politique et religieuse qui règne alors, il importe alors que toutes les facultés soient bien placées dans les enceintes de la ville au plus près du cœur politique de la cité.

À LA RECHERCHE DE NOUVEAUX ESPACES

Au cours du XVII^{e} siècle, de nombreux ordres religieux, très dynamiques, cherchent à s'implanter à Nantes, comme dans beaucoup de villes d'ailleurs. La municipalité, trouvant

3. Hélène Rousteau-Chambon, *La Naissance de l'architecture publique en France* (XVI^{e}-XVIII^{e} siècles), Mare & Martin, 2024, à paraître, p.126.

que les religieux occupent déjà une place très importante dans la ville, ne les autorise à s'installer qu'à la condition de le faire à l'extérieur des enceintes de la ville. Visitandines, Ursulines, Minimes, Oratoriens s'établissent alors dans le faubourg de Richebourg, à l'Est de la cité. Ainsi, en 1615, les Oratoriens, une congrégation enseignante, s'implantent à proximité d'un établissement d'enseignement, le collège Saint-Clément (fig. 3). En 1626, la ville demande même aux Oratoriens d'assumer la direction du collège, contre l'avis de l'Université, qui voit là une concurrence à la formation qu'ils assurent dans le collège Saint-Jean. Mais, la ville a déjà dû se substituer aux religieux pour l'entretien du collège Saint-Jean. Le refus de l'Université ne peut donc pas être agréé par la municipalité. Immédiatement après, la faculté *ès* arts est agrégée au collège Saint-Clément. Les Oratoriens assurent seuls la formation des jeunes gens. Il n'est donc pas étonnant que les Oratoriens demandent l'incorporation des maîtres de la faculté *ès* arts dans l'Oratoire, ce qui leur permettrait d'obtenir les privilèges et immunités de l'Université. Cette dernière accepte mais précise que cet accord ne concerne que la faculté *ès* arts qui constitue, de fait, une propédeutique aux autres facultés. Le collège, établissement qui forme les jeunes de 13 à 18 ans, et la faculté *ès* arts, pour les enseignements de 15 à 18 ans, sont totalement confondus. Cette situation n'est de fait pas étonnante puisque, dès la fondation de la congrégation de l'Oratoire de Jésus et de Marie Immaculée (1611), le pape Paul V (1605-1621) avait imposé à Pierre de Bérulle (1575-1629), outre la formation des prêtres, de créer des collèges, en concurrence avec ceux des Jésuites. En prenant en charge la faculté *ès* arts, les religieux qui ont déjà mis en place un collège, dépassent le vœu du pape fondateur de la congrégation. Il est vrai que les Oratoriens restaient très pédagogues et accordent une grande importance aux sciences exactes, ce qui devait séduire les négociants-armateurs nantais. Les Oratoriens bénéficient, outre l'appui de la municipalité, de l'aide de l'évêque de Nantes. Non seulement, Charles Bourgneuf (1598-1617) les fait venir à Nantes, mais il leur lègue sa bibliothèque ce qui facilite certainement leur reconnaissance locale et la formation des jeunes gens[3].

Quelques années plus tard, « l'offensive » de ces derniers se poursuit puisqu'ils intègrent également la faculté de théologie. En 1654, en effet ils obtiennent que les cours de la faculté de théologie soient ouverts dans le collège de l'Oratoire. Si cette situation permet, dans un premier

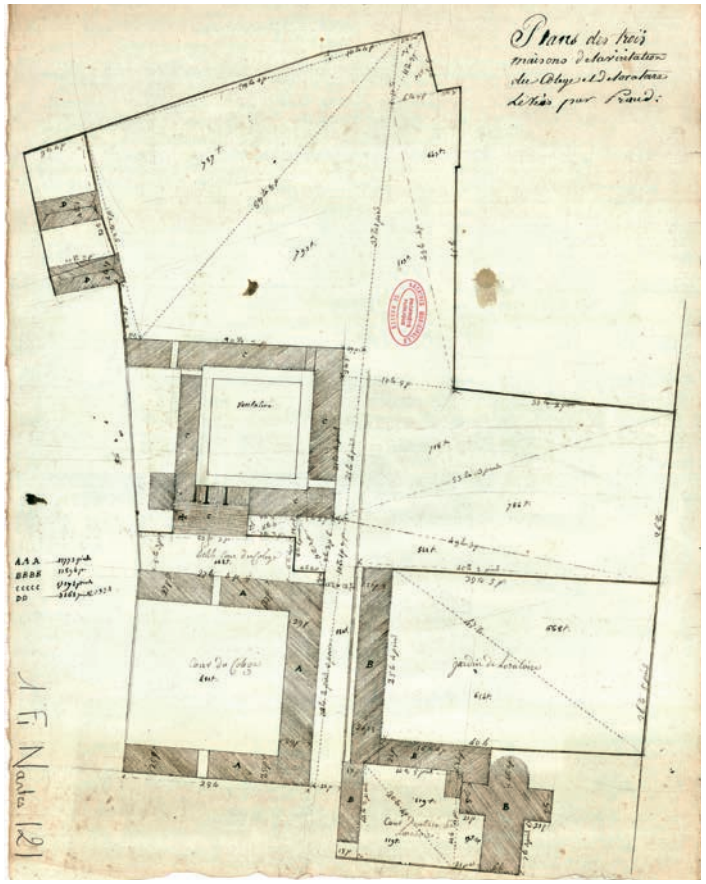


FIG. 4 – Plans des trois maisons de la Visitation, du collège Saint-Clément et de l'Oratoire, par Praud, [sd].
AMN, 1 Fi 121



FIG. 5 – Porte d'accès au collège, 1792.
AMN, 1 Fi 122



FIG. 6 – Amphithéâtre de chirurgie, dessin de Nicolas Portail, 1743, élévation extérieure
AMN II 158/68

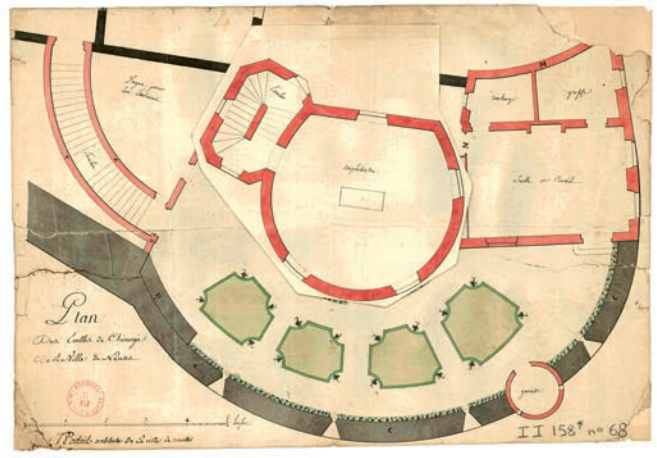


FIG. 7 – Amphithéâtre de chirurgie, dessin de Nicolas Portail, 1743, plan du rez-de-chaussée.
AMN II 158/68

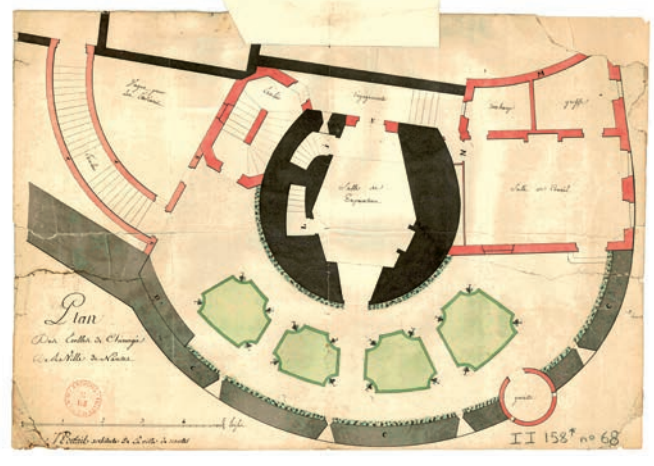


FIG. 8 – Amphithéâtre de chirurgie, dessin de Nicolas Portail, 1743, plan avec le sous-sol.
AMN II 158/68

temps, de conserver une faculté de théologie active à Nantes, les choses se complexifient lorsque les prêtres de l'Oratoire participent activement à la diffusion de jansénisme pendant la seconde moitié du XVII[e] siècle et dans les premières années du siècle de Lumières[4]. De plus, peu à peu, l'Oratoire se substitue à l'Université, ce qui montre une perte incontestable du pouvoir de cette dernière.

Une formation en théologie et dans les humanités, est bien dispensée, à l'extérieur des limites de la ville, non loin de la cathédrale, dans un même bâtiment, le collège Saint-Clément. De cet établissement, il ne reste aujourd'hui que la chapelle bâtie de 1651-1665 par Jacques Malherbe puis Gilles Corbineau[5], mais nous disposons de quelques documents graphiques et pièces archivistiques lesquelles permettent de connaître le plan du collège et la disposition des pièces (fig. 4). Les salles de cours étaient réparties sur trois ailes (la quatrième n'a jamais été construite) autour d'une cour de 150 pieds de longueur sur 100 pieds de largeur. Selon la description donnée en 1669, lors de l'enquête effectuée dans toutes les universités de France, il apparaît que se succèdent les salles de « théologie, phisique, logique, rhétorique », des enseignements spécifiques aux facultés *ès* arts et de théologie[6]. Le bâtiment d'enseignement, entretenu par la ville est séparé des édifices conventuels par une cour et une ruelle. On peut remarquer que le collège n'est pas placé directement sur la rue puisque deux bâtiments – corps de garde et un octroi en 1792 – ferment l'accès sur la place. Mais une porte monumentale permet d'accéder à une avant-cour, devant le collège (fig. 5).

Si les facultés *ès* arts et de théologie se situent dans un même édifice, elles ne relèvent plus qu'indirectement de l'Université puisque l'enseignement est dispensé par les seuls Oratoriens. De plus, rien ne permet de souligner architecturalement leur présence. Qu'en est-il pour les deux autres facultés celles de médecine et de droit ?

ENTRE VILLE CLOSE ET FAUBOURG

Au XVII[e] siècle, les enseignements théoriques de droit et de médecine sont toujours dispensés dans des locaux petits au cœur de la ville. Les étudiants ne peuvent donc être en nombre dans ces espaces. Or, la situation de ces facultés évolue considérablement puisque Louis XIV entreprend de réformer considérablement les études de droit (1679) et celles de médecine (1707). Pour lui, ces deux domaines

4. Bachelier, *Essai sur l'Oratoire de Nantes au 17[e] et au 18[e] siècle*, Nizet et Bastard, Paris, 1934 ; Yves Alcime Durand (dir.), *Histoire du diocèse de Nantes*, Beauchesne, Paris, 1985.

5. Jessy Jouan, *Une dynastie d'architectes-sculpteurs : les Corbineau*, thèse soutenue à Nantes Université, 2023 sous la direction de Hélène Rousteau-Chambon.

6. Archives départementales de Loire-Atlantique (AD 44), BB 6966.

7. Michel Nassiet, « L'université de Nantes et ses facultés (1492-1735) », *Histoire de l'université de Nantes* (1460-1993), *op. cit.*, p. 35.

8. Claude de Laguérenne, « Une faculté au sein de la cite nantaise : la médecine », *Ibid.*, pp. 60-73.

doivent relever des services publics de l'État. Il n'est donc pas étonnant que ces enseignements soient uniformisés, réglementés et contrôlés dans le but de satisfaire les besoins de l'État. Pour le souverain, il s'agit d'une part de former des hommes qui sont appelés à construire le royaume ou à rendre la justice du roi (faculté de droit) et, d'autre part, à éduquer les médecins, voire les chirurgiens et apothicaires pour entretenir une population nombreuse, expression de la richesse du royaume. L'enseignement et les lieux d'enseignement doivent donc être repensés.

À Nantes, ces principes ont des conséquences différentes en fonction des facultés. Ainsi, pour les médecins, les enseignements théoriques, assez rares d'ailleurs dans cette ville[7], sont dispensés depuis les premières années du XVII[e] siècle dans le couvent des Carmes, dans des locaux de petite taille, tandis qu'une pratique de la médecine se développe au sein de l'hôtel-Dieu. Cet enseignement, qui s'amplifie dans toute la France à partir du règne de Louis XV surtout, est très précoce à Nantes puisque l'on en retrouve des traces dès la fondation de l'Université[8]. De plus, il bénéficie au cours du XVII[e] siècle d'une reconnaissance royale liée au fait que Nantes soit une ville portuaire. En effet, en 1681, est prise une ordonnance portant l'obligation d'un service de santé à bord des navires. Un chirurgien, voire plusieurs en fonction de la taille du bateau, doit se trouver à bord de tout navire transatlantique. De plus, par un édit de 1692, une formation pratique doit être assurée par un médecin : le chirurgien doit indiquer un organe et le médecin en expliquer la fonction. Pour ce faire, l'enseignement est dispensé à l'hôtel-Dieu, rebâti de 1644 à 1655 sur l'île Gloriette à la demande du duc de la Meilleraye, gouverneur de la Bretagne. La formation de ces chirurgiens est complétée dès 1702 par des cours d'anatomie, d'ostéologie et de « principes » (physiologie, pathologie, thérapeutique). De plus, comme les médecins, les chirurgiens pratiquent des dissections. Au XVIII[e] siècle, à Nantes, elles sont opérées successivement dans différentes parties des enceintes de la ville : la tour des Espagnols, 1702, puis la tour Communeau, 1735, et enfin celle du Connétable (Brancas, 1741). Ces tours qui ont toutes disparu, ont l'avantage d'être circulaires et d'offrir une vue large sur le cadavre (fig. 6). Elles sont également toujours situées à l'extrémité de la ville et en hauteur, ce qui peut sembler plus salubre alors que les recherches sur la salubrité se développent. Pour disposer d'un amphithéâtre répondant pleinement aux besoins de l'enseignement, la ville demande

à son architecte voyer, Nicolas Portail, d'aménager un édifice en 1743. L'édifice est installé dans la tour Brancas, une aération verticale est prévue dans l'axe du corps à disséquer pour des raisons d'hygiène, et de nombreuses fenêtres sont prévues pour bien éclairer la pièce (fig. 7). De fait, ce type de plan reprend celui de l'amphithéâtre de chirurgie Saint-Cosme réalisé à Paris (1707-1711) ainsi que celui de médecine exécuté quelques décennies plus tard dans la même ville par Louis Barbier de Blignier (1742-1745). Un espace est cependant ajouté puisqu'une salle de « préparation » est placée immédiatement sous la salle de dissection, au centre de l'édifice comme l'indique le dessin sous la retombe (fig. 8).

Cependant, si des réflexions sont apportées sur l'enseignement de la chirurgie, et parallèlement sur l'apothicairerie – un jardin des simples est créé à la limite des enceintes une nouvelle fois –, il faut remarquer que la chirurgie ne constitue pas une discipline enseignée dans la faculté de médecine. De plus, pendant toute cette période, les professeurs de médecine nantais montrent un grand corporatisme ce qui nuit à l'exercice de la médecine dans cette ville. En effet, si dans la première moitié du XVII^e siècle de nombreux médecins étrangers ont pu exercer dans la ville, à partir de 1653, les médecins nantais exigent que leurs confrères soient gradués dans la ville pour pouvoir y dispenser leur savoir. Malgré l'édit royal de réformation de 1707, cette situation se poursuit jusqu'en 1783. Dans ces conditions, il est difficile, à cette faculté, de se développer et des écoles concurrentes commencent à apparaître à la veille de la Révolution. Une école de médecine et de chirurgie est créée ainsi par Guillaume Laënnec (1748-1822). Si des bâtiments existent bien pour l'apprentissage de la chirurgie ou de l'apothicairerie, il n'existe donc pas d'édifice spécifique pour l'enseignement de la médecine.

La faculté de droit, dans les premières années du XVIII^e siècle, est quant à elle toujours située intra-muros, cette fois dans la chapelle Saint-Gildas, et bénéficie également d'une salle dans le couvent des Carmes depuis 1669. Il n'est donc pas étonnant que l'Université ait souhaité la construction de nouveaux locaux qui seraient implantés à proximité du couvent des Carmes dans lequel ils occupent déjà une salle et à l'angle de trois rues dans une parcelle irrégulière. Il n'est donc pas envisagé un déplacement de cette faculté en dehors du cœur de la ville alors que les négociants armateurs n'hésitent pas à s'éloigner du centre politique et religieux

9. AD 44, CC 399.
10. AD 44, DD 2.

pour bâtir de fastueuses maisons. Il est vrai que la Loire constitue l'espace d'activité de ces derniers alors que les juristes travaillent le plus souvent à la Chambre des comptes encore inscrite dans les enceintes. La municipalité qui, depuis l'installation de la faculté de droit à Nantes, a pris en charge son financement, demande en 1732 à l'ingénieur militaire Jacques Goubert (1685-1762), qui œuvre beaucoup dans la ville de Nantes, de dresser un devis en vue de l'édification d'un bâtiment spécifique sans doute très sobre puisque rien n'est spécifié à cet égard si ce n'est qu'il serait caractéristique d'un « édifice public ». Selon ce mémoire, sont prévues, trois salles de belle taille, assez bien éclairées, la plus grande étant certainement celle des actes, comme il est coutume de faire alors[9]. Les salles ouvrent comme toujours sur une cour commune. Goubert, en 1733, évalue à 61 000 livres les acquisitions et constructions. Cependant la municipalité, contrairement à ce qu'elle avait pu faire au XVI^e siècle, ne peut engager seule les frais. À la même époque, elle finance en effet la construction des quais, la canalisation de la Loire, la construction du pont Feydeau et projette de construire des halles en avant des enceintes. De plus, cette fois, le parlement est installé à Rennes de longue date – une école de droit a d'ailleurs été instituée à Rennes – et la Chambre des comptes a une aura bien inférieure. Les édiles nantais peuvent en outre accéder à la noblesse par leur seule activité municipale (en tant que maire). Leur intérêt pour la formation des juristes à Nantes s'est donc beaucoup affaibli depuis le XVI^e siècle. D'ailleurs, déjà, en 1728, le maire de Nantes et subdélégué de l'intendant, Gérard Mellier, qui avait participé activement au développement de la ville, avait demandé à l'intendant Latour et au gouverneur de la Bretagne, le comte de Toulouse, d'opérer un transfert de l'Université à Rennes. L'un et l'autre s'y étaient alors opposés. Il n'empêche que cette prise de position révèle clairement combien l'institution universitaire ne constituait plus la priorité pour la ville. Il n'est donc pas étonnant que pour financer la nouvelle faculté de droit, elle n'ait pas voulu trop investir. Elle sollicite donc les États de Bretagne puisque les étudiants de toute la province doivent pouvoir étudier dans les facultés nantaises. Cependant, depuis la fin du XVI^e siècle, les étudiants bretons préfèrent se rendre à Paris, Angers ou Orléans notamment, des universités historiques. Finalement, deux ans plus tard, le 1^er octobre 1735, par déclaration royale, les facultés de droit sont transférées à Rennes[10]. Deux grands arguments sont avancés alors : cette ville est plus centrale

en Bretagne et un vivier plus important y existe puisque le Parlement y siège. La faculté de droit est d'ailleurs installée à proximité du parlement dans un bâtiment préexistant. Dans la déclaration royale, Nantes est en revanche signalée avant tout comme une ville de commerce, internationale. Le droit n'y est pas indispensable. De plus, il est rappelé que cette volonté de lier le parlement et l'université s'était déjà rencontrée à Pau et à Dijon. La situation bretonne n'est donc pas exceptionnelle et ce transfert, immédiat, s'explique pour des raisons de rationalité. Il faut cependant remarquer que cette décision est prise lorsque l'Université souhaite construire de nouveaux locaux, toujours à l'intérieur des enceintes. Un déménagement en dehors des murailles aurait-il changé la donne ? Cela est difficile à affirmer d'autant qu'en 1764 et 1778 encore des bruits d'un transfert complet (incluant médecine et théologie) se font jour. Ces opérations ne seront pas suivies d'effet. Il n'empêche que pendant ces trois siècles, la volonté municipale, et plus largement le politique, a des conséquences fondamentales sur la vie de l'Université.

CONCLUSION

Au XV^e^ siècle, l'Université de Nantes avait été implantée pour former certes des jeunes gens mais aussi pour accroître le prestige du duché et plus particulièrement de la ville de Nantes. Les facultés avaient donc été implantées au cœur d'une ville très dense à proximité immédiate des lieux de pouvoir civils et religieux. Dès le XVII^e^ siècle, a lieu un premier transfert (faculté *ès* arts et de théologie) hors les murs avec, de fait, un nouvel équilibre des pouvoirs. L'enseignement de la médecine, à partir du XVII^e^ siècle et surtout au siècle des Lumières, se développe également *extra-muros*. Seul le droit reste dans les enceintes mais végète avant d'être transféré à Rennes. À Nantes, il n'est donc pas bon qu'une faculté reste en cœur de ville, surtout lorsque le commerce seul domine par ailleurs. Lors de la refondation de l'Université d'ailleurs (en 1961), les différentes facultés ont été implantées loin du centre-ville et cette dynamique se développe encore aujourd'hui avec le futur déménagement du CHU, et de la faculté de médecine. Le raccourci est sans doute osé et la démarche s'inscrit dans l'ère du temps, mais il semblait intéressant de le rappeler dans le cadre d'un colloque ayant pour titre « Villes et Universités, quels patrimoines pour quel avenir partagé ? ».

L'université de Strasbourg : déploiement architectural et urbain d'une institution après 1945

GAUTHIER BOLLE
Professeur en histoire et culture architecturales, École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg, UR. ARCHE (Université de Strasbourg)

APPRÉHENDER L'EXTENSION DU CAMPUS STRASBOURGEOIS

L'extension du campus de l'université de Strasbourg durant les Trente Glorieuses se démarque des processus d'exurbanisation caractérisant alors d'autres grandes agglomérations[1]. Mise en œuvre à la fin des années 1950, elle a permis le maintien, à proximité du centre de Strasbourg, des installations façonnées par une histoire singulière. Ainsi, cet article vise à éclairer le rôle joué par l'université dans le développement urbain. Une diversité de sources éclaire la genèse de ce campus, arborant une esthétique architecturale neuve dans une situation exceptionnelle. La littérature générale fait l'impasse sur les exemples alsaciens[2]. Certains édifices de la période de l'annexion allemande ont été finement analysés[3], et l'histoire de l'université impériale a été balisée[4], puis complétée au regard des enjeux de sa patrimonialisation[5]. En revanche, les bâtiments et le déploiement du nouveau campus n'ont fait l'objet que de projets éditoriaux ponctuels[6].

Créée en 1872, la *Kaiser-Wilhems-Universität,* au cœur des ambitions de l'Empire, rompit brutalement, dans un premier temps, avec les traditions et les élites locales. L'axe structurant du plan d'extension urbain de la Neustadt, tangent au centre historique, reliait la place du pouvoir dominé par le palais de l'Empereur, à l'ouest, au quartier universitaire, à l'est. Celui-ci, conçu par Hermann Eggert (1844-1920), fut implanté sur les anciens remparts nord. Construit à la suite d'un grand concours, remporté cette fois par Otto Warth (1845-1918),

1. Voir notamment l'exemple bordelais : Gilles Ragot, *Genèse : campus Talence-Pessac-Gradignan*, Pessac, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2014.
2. Voir les principales publications en la matière : Philippe Poirier (dir.), *Paysages des campus : urbanisme, architecture et patrimoine*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2009 ; Éléonore Marantz (dir.), *Construire l'université : architectures universitaires à Paris et en Île-de-France (1945-2000)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2016 ; Catherine Compain-Gajac (dir.), *Les campus universitaires : Architecture et urbanisme, histoire et sociologie, état des lieux et perspectives*, Presses Universitaires de Perpignan, 2015.
3. Voir notamment François Loyer, « Le palais universitaire de Strasbourg, culture et politique en Alsace au XIX^e^ siècle », *Revue de l'Art*, 1991, n° 91. pp. 9-25. Voir aussi *L'université impériale de Strasbourg : le site de la Porte des Pêcheurs*, Service de l'Inventaire du patrimoine de la Région Alsace, Lieux Dits, 2012.



FIG. 1 — Vue de la façade du Palais Universitaire, construit en 1884 par Otto Warth, lors de l'inauguration officielle de l'Université de Strasbourg (1919).
Archives de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, 1 Fi 1 17

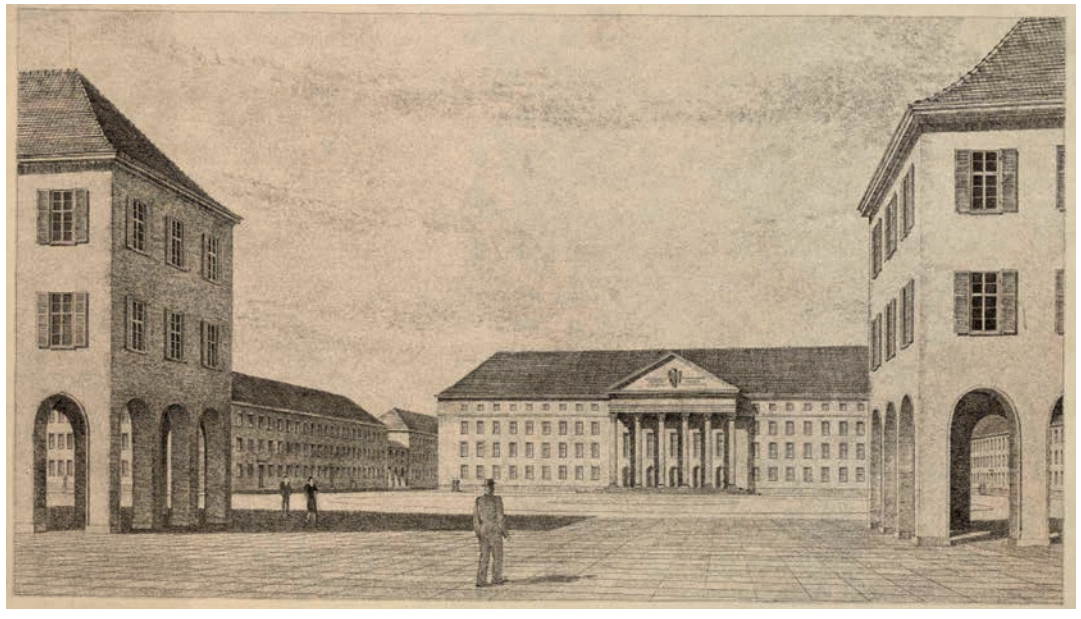


FIG. 3 — Vue du *Kollegienhaus* palais de l'Université. Projet de Joseph Schlippe, lors du concours pour le « nouveau Strasbourg » (1942).
Archives de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, 309M W 21



FIG. 2 — Concours pour l'établissement du plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension, projet « Strasbourg, Métropole de l'Est », Niedermann et Hippenmeier, architectes à Zurich (1924).
Archives de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, 170 W 23. Les encadrés signalent l'emplacement du campus impérial existant et, au nord, le site envisagé pour une cité universitaire

inspiré par les modèles architecturaux classiques, et proche d'exemples contemporains allemands ou suisses, le palais universitaire constituait un outil pédagogique de pointe et la vitrine du campus vers la ville[7]. Si le domaine universitaire fut, dès l'origine, une unité foncière homogène, pour des raisons stratégiques, Strasbourg affirma une *akademische Doppelstadt*[8]. En effet, la faculté de médecine fut pensée, tel un second pôle autonome, sur le terrain de l'hôpital civil fondé au XIVe siècle.

Si Christophe Charle et Jacques Vergé ont souligné que « le tiers de siècle qui suit la Seconde Guerre mondiale a sans doute apporté plus de bouleversements dans le paysage universitaire mondial que les trois siècles précédents[9] », l'extension récente du campus a suscité moins de littérature que l'histoire de ces noyaux de la période allemande. Une littérature grise a toutefois accompagné sa mise en œuvre puis, au fil du temps, des études cernant les possibilités d'évolution du site ont été réalisées[10]. La présente contribution poursuit une partie de nos investigations doctorales[11], ainsi que les constats dressés dans une publication de 2020[12], en réinscrivant la genèse de ce campus dans le contexte local[13] et national. Cet article propose donc d'explorer, en deux temps forts, les formes bâties en lien avec le développement universitaire strasbourgeois des années 1950 jusqu'au début des années 1970.

HYPOTHÈSES ET PRÉMICES DE L'EXTENSION DU CAMPUS, DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES À L'OCCUPATION

Projections nationales sur le terrain strasbourgeois

Les autorités locales et nationales envisagèrent, avec le retour de l'Alsace à la France en 1918, les possibilités d'agrandissement du campus à travers la transformation de terrains militaires façonnés par Vauban, chargé de l'édification à l'est de la ville d'une citadelle, démantelée après 1870. Au début du siècle, ces terrains de l'Esplanade se trouvaient enclavés, bordés par le site universitaire et les quartiers d'habitation de la Neustadt au nord, le quartier ancien de la Krutenau à l'ouest, le faubourg du Neudorf au sud et les installations portuaires à l'est. Durant l'entre-deux-guerres, le maire réformateur Jacques Peirotes (1869-1935), poursuivit la mise en œuvre du plan d'extension en développant une ambitieuse politique de construction[14]. À la suite de la célébration du centenaire de Pasteur en 1923, marqué par la tenue d'un congrès d'urbanisme et d'hygiène municipale, il organisa un grand concours afin de planifier le déclassement de l'enceinte et de dresser un plan d'aménagement[15]. Le programme prévoyait d'ailleurs d'établir au nord de la ville, sur le modèle anglo-saxon, une cité universitaire[16]. Les plans des architectes et urbanistes déployaient cette idée, tout en exploitant les possibilités des terrains de l'Esplanade selon une trame de vastes îlots prolongeant la ville existante (fig. 2). Même si ces recherches prospectives firent émerger des potentialités, le site universitaire n'évolua en réalité qu'à la marge. L'Université française, modernisée après 1918, avec pour objectif d'en faire un modèle sur le plan national – Lucien Febvre et Marc Bloch y fondèrent la revue des *Annales d'histoire économiques et sociales* en 1929 –, fut inaugurée en grande pompe en novembre 1919 dans l'aula du palais universitaire (fig. 1), ornée pour l'occasion de tapisseries des Gobelins. L'université s'installa dans les structures existantes (quelques équipements furent construits sur le site de l'hôpital civil[17]). Si une ambitieuse politique scientifique porta ses fruits, issant Strasbourg à la seconde place derrière Paris, l'université n'occupait plus une position aussi centrale dans la société locale que durant la période de l'annexion[18].

Puis, pendant l'Occupation, alors que l'université de Strasbourg, « résistante », se replia à Clermont-Ferrand[19], et qu'une *Reichsuniversität* fut inaugurée[20], des urbanistes du Reich furent sollicités afin d'imaginer le développement futur de la ville. En 1942, un concours, organisé pour la construction d'un *nouveau Strasbourg,* amena à l'établissement de projets hors d'échelle, reconfigurant les faubourgs sud et s'étendant aussi sur les terrains de l'Esplanade militaire. Manifestant un certain « mépris pour le tissu urbain existant[21] », l'objectif était d'affirmer la présence de la ville sur le Rhin, en l'étendant vers la commune voisine de Kehl, selon un croquis établi par Hitler. Il s'agissait de matérialiser une extension administrative, politique, militaire et universitaire. Le classicisme du projet de Joseph Schlippe (1885-1970), un des plus documentés, est proche de l'expression des projets d'Albert Speer (1905-1981), tout en tolérant quelques inflexions traditionalistes. Ainsi, le *Kollengienhaus*, coiffé de hautes toitures, articulait une vaste séquence monumentale s'étirant depuis le campus impérial au nord jusqu'aux quais au sud (fig. 3). La potentialité des terrains militaires, comme zone d'extension de la ville et de l'université, était bien exploitée par les concurrents. Mais il fallut attendre la Libération pour

4. Marie-Noëlle Denis, Annelise Gérard, Francis Weidmann, Stéphane Jonas, « Strasbourg et son université impériale, 1871-1918. L'université au centre de la ville », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 62-63, 1994, pp. 139-155.

5. Service de l'Inventaire du patrimoine de la Région Alsace, *L'université impériale de Strasbourg : le site de la Porte des Pêcheurs*, Lyon, Lieux-Dits, 2012 ; Marie Pottecher et Delphine Issenmann, « U*ne université modèle au cœur de la ville nouvelle ? La Kaiser Wilhems Universität* » *in* Loïc Vadelorge, Florence Bourillon, Boris Noguès et Nathalie Gorochov (dir.), *L'université et la ville : Les espaces universitaires et leurs usages en Europe du XIIIe au XXIe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018.

6. Lucie Mosca et Service de l'Inventaire du patrimoine de la Région Alsace, *Université de Strasbourg, La faculté de droit de Strasbourg : campus de l'Esplanade*, Lyon, Lieux Dits, 2012. Voir aussi l'ouvrage *Lignes architecturales,* collection Images de l'Université Louis Pasteur, Strasbourg, 2007.

7. François Loyer, art. cit.

8. Marie-Noëlle Denis et al., art. cit.

9. Christophe Charle et Jacques Vergé, *Histoire des universités (XIIe-XXIe siècle),* Presses Universitaires de France, 2012, p. 145.

10. Dès 1961, l'opération étant à peine lancée, une thèse, menée sous la direction de Pierre Lavedan est soutenue : Wernher, *« Opération Esplanade » Strasbourg*, Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris, 1961. Plus tard, voir : Philippe Schilausky, *Strasbourg : campus de l'Esplanade et université Wilhelmienne : Rapport intermédiaire 1,* Groupe de Recherche R.E.M.U., Strasbourg, École d'Architecture de Strasbourg, 1991 ; *Université, ville et projet urbain : Question de Processus. 2ème partie, Étude de cas de Strasbourg,* Groupe R.E.M.U., Strasbourg, École d'Architecture de Strasbourg, 1994.

11. Gauthier Bolle, *C.-G. Stoskopf (1907-2004), architecte : les Trente Glorieuses et la réinvention des traditions*, Presses Universitaires de Rennes, 2017.

12. Gauthier Bolle, « Des palais modernes pour le savoir. L'extension du campus de l'Université de Strasbourg après 1945 », *Carnet du Comité d'histoire du ministère de la Culture,* mars 2020. [en ligne] https://chmcc.hypotheses.org/10853

13. Gauthier Bolle, Amandine Diener et Nicolas Lefort (dir.), avec la collaboration de Cécile Rivière, *L'école d'architecture de Strasbourg (1921-2021) : une douce modernité en Alsace*, Riotord, Lieux Dits, 2022.

14. Stéphane Jonas, « La politique urbaine et du logement de Jacques Peirotes, Député-Maire socialiste de Strasbourg », *Revue des sciences sociales de la France de l'Est,* n° 15, 1986, pp. 143-149.

15. Hélène Antoni, « Le concours de 1925 pour l'extension de Strasbourg, une nouvelle façon de concevoir la ville ? », *Plateia*, 2023, n° 3, pp. 48-57.

16. « Programme du concours ouvert pour l'établissement du plan d'aménagement et d'extension de Strasbourg », 1924. Archives de la Ville de l'Eurométropole (AVES), Extension et embellissement de Strasbourg, « plan d'aménagement et d'extension, concours - 1923/1932 », 152 MW9.

17. À propos des réalisations de Patrice Bonnet sur le site de l'hôpital, voir Nicolas Lefort, « « Génération Danis » (1921-1949) : continuités et renouveaux » *in* Gauthier Bolle, Amandine Diener et Nicolas Lefort (dir.), *op. cit.*

18. Françoise Olivier-Utard, *Une université idéale ? Histoire de l'Université de Strasbourg de 1919 à 1939*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2015.

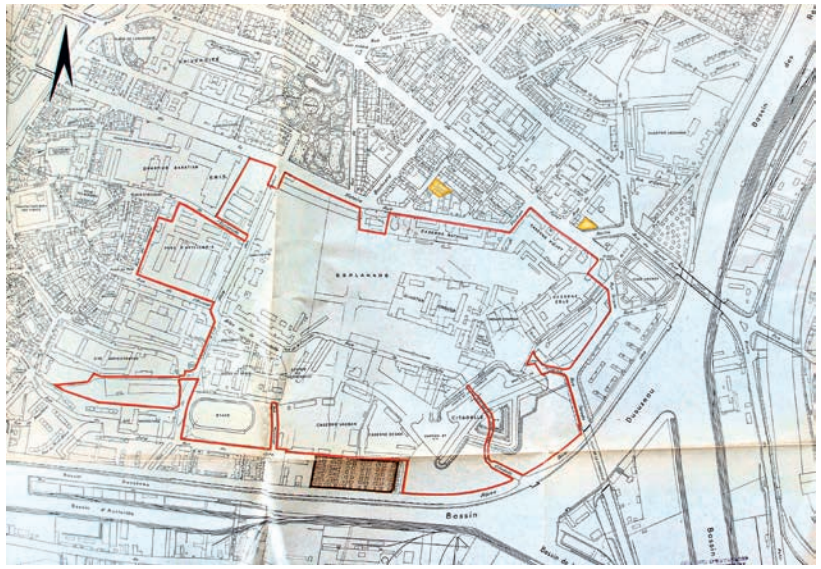


FIG. 4 — Plan extrait du dossier de lotissement de l'Esplanade (1961).
En rouge, le périmètre global de l'opération. Au nord, le site de l'université impériale, et en périphérie, les opérations récentes (cités HLM et cité universitaire).
Archives de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, 481W41

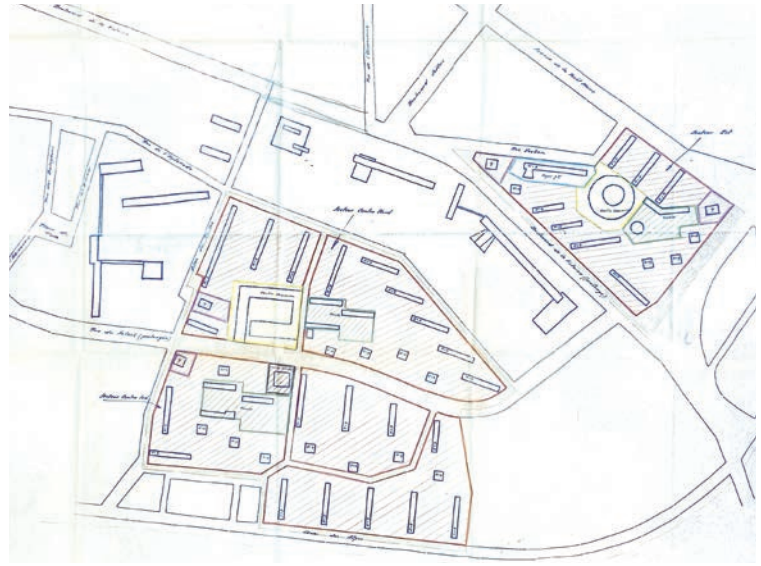


FIG. 5 — Étude pour l'urbanisation de l'Esplanade, par l'architecte-urbaniste H.-J. Calsat (1955).
Archives de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, 481W39

que le changement effectif de destination de ces terrains militaires intervienne. La défense nationale songea en effet, dans un premier temps, à y installer les unités retirées d'Allemagne puis, face à la vétusté des équipements, étudia la possibilité d'un transfert au secteur civil[22].

Premiers jalons et émergence d'un projet d'extension

Alors que se poursuivaient, depuis 1947, des pourparlers afin de définir les modalités du transfert du site, sa transformation s'engagea, tout du moins, sur ses pourtours (fig. 4). Ainsi, l'OPHLM strasbourgeois mandata Charles-Gustave Stoskopf (1907-2004), architecte-conseil du MRU depuis 1951, directeur de l'École régionale d'architecture depuis 1949, afin de bâtir la cité du quai des Belges et la cité du quai des Alpes, regroupant 750 logements livrés entre 1952 et 1957.

Dès 1956, Pierre Dalloz (1900-1992), représentant le MRU, le missionna également pour une étude plus large sur le secteur, afin d'y implanter une cité universitaire, une cité administrative et un éventuel palais pour l'Union européenne[23]. En parallèle, un premier transfert au bénéfice de l'enseignement supérieur fut mis en œuvre. En 1950, la municipalité décida de bâtir des nouveaux locaux pour l'École nationale des ingénieurs, ancienne école technique allemande, installée dans un bâtiment à l'extrémité orientale du campus impérial. L'édifice fut construit sur l'emprise d'une ancienne caserne (déjà en partie mise

19. Voir Georges Bischoff, « Strasbourg – Clermont 1939-1945. L'Université de la Résistance », *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, n° 3, juillet-septembre 2011, pp. 339-351.

20. *Les Reichsuniversitäten de Strasbourg et de Poznan et les résistances universitaires*, 1941-1944, textes réunis par Christian Baechler, François Igersheim et Pierre Racine, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2005.

21. Bénédicte Leclerc, « Urbanisme national-socialiste en France, les projets pour le "Nouveau Strasbourg" », 1940-1944, *Histoire de l'art*, n° 1-2, 1988, pp. 61-74.

22. « L'opération Esplanade », *Elan cahier des ICS*, mai 1957, n° 5, pp. 14-15.

23. Courrier de Pierre Dalloz, octobre 1956. Archives d'Alsace-Site de Strasbourg (AAS), fonds Stoskopf, « Strasbourg : quartier de l'Esplanade », 60J59.

24. Gauthier Bolle et Shahram Abadie, « Les lieux de l'enseignement de l'architecture au sein de l'école technique de Strasbourg (actuel INSA) », *cahier HEnsA20*, n° 5, décembre 2018, pp. 22-25.

25. « La cité universitaire », *Bâtir*, mai 1957, n° 67, pp. 28-30.

26. Françoise Olivier-Utard, « Les conventions entre le CNRS et l'université de Strasbourg : une expérience pionnière », *La revue pour l'histoire du CNRS*, n° 11, 2004, [en ligne] http://journals.openedition.org/histoire-cnrs/691

27. Archives nationales (AN), Dossier sur l'Université de Strasbourg, Direction de l'Architecture; archives du bureau des bâtiments civils, du bureau des constructions publiques et du bureau de la création architecturale, 19810663/119.

28. « Le congrès de l'Europe », 18 août 1949, *actualités françaises*, archives INA [en ligne] http://www.ina.fr/video/AFE85003193/le-congres-de-l-europe-video.html

à disposition de l'enseignement technique depuis 1945) amorçant ainsi l'extension du campus au sud, vers l'Esplanade, sans qu'un plan global ne soit encore établi[24]. François Herrenschmidt (1906-1992), proche de Stoskopf, enseignant à l'école régionale et architecte en chef des Bâtiments civils et Palais nationaux (BCPN), fut ici associé à Jean Démaret (1897-1967), également architecte BCPN. Herrenschmidt fut mandaté à la même période pour construire, au sud du site, une première cité universitaire, livrée en 1957[25], ainsi que pour réaménager la bibliothèque nationale universitaire, et enfin, installer le Centre de Recherches Nucléaires à Cronenbourg, embryon de l'actuel campus du CNRS[26]. Le retour de l'Université française en 1945 entraîna des interventions de première urgence sur les locaux existants, exécutées par Lucien Cromback (1884-1961), autre architecte BCPN[27]. Le palais universitaire fit ainsi l'objet de divers travaux et aménagements, parfois provisoires, que ce soit lors de la rentrée solennelle de 1945, ou encore, lors de la première session du Conseil de l'Europe en 1949[28].

Au milieu des années cinquante, la volonté de la ville de récupérer les terrains se précisa. Dès 1954, elle imagina étendre sur huit hectares supplémentaires l'Université, tout en maintenant une part des activités militaires[29]. L'urbaniste Henri-Jean Calsat (1905-1991), chargé du plan

du Groupement d'Urbanisme de la ville, livra une première étude en 1955. Proposant de fournir, selon une demande de l'université, – des locaux pour 6000 élèves sur un terrain cette fois de 13 à 14 hectares – Calsat imagina un prolongement organique du campus impérial en suivant la direction Est-Ouest. Dans son esquisse, l'université scindait le quartier en deux unités de voisinage. Les instituts occupaient un vaste jardin selon une faible densité, sans grande précision. Calsat hésitait sur une éventuelle interruption du boulevard de la Victoire, le développement du site universitaire et la logique urbaine s'entrechoquant ici (fig. 5). L'urbaniste précisa d'ailleurs que l'extension universitaire était possible horizontalement comme verticalement mais que, dans tous les cas, il faudrait « éviter qu'elle forme un barrage[30] ».

Les négociations entre les différentes parties trouvèrent une issue en 1957[31], grâce à l'intervention de Pierre Pflimlin, ministre et président du Conseil général, auprès du maire qui, convaincu de la nécessité de retenir l'université au cœur de la ville, lança l'opération. De nombreuses réunions[32] se tinrent à cette période à la préfecture du Bas-Rhin ou, à Paris, sous la direction d'André Prothin (1902-1971), directeur général de l'aménagement du territoire, où était convié, au sein de la représentation de l'Université, Roger Hummel (1900-1983), architecte BCPN, qui œuvrait déjà, avec Cromback, à moderniser le site existant. Dès le milieu des années 1950, l'opération se dédoubla : il s'agissait, d'une part, de l'aménagement des facultés et de la construction d'un institut de botanique dans l'enceinte du campus et, d'autre part, du déplacement de plusieurs instituts et facultés à l'Esplanade. En mars 1956, le recteur d'Académie Jean Babin (1905-1978) évoquait la situation : au cours des dix ans écoulés, de nombreux projets de construction avaient été jugés irréalisables ou repoussés par les bâtiments de France, notamment le projet d'adjonction d'une tour sur le bâtiment de chimie[33]. À l'étroit dans ses murs, face à une poussée démographique importante, l'Université envisageait même de s'étendre au nord en détruisant des villas existantes. Babin plaidait ainsi pour la nécessité du projet de l'Esplanade, plaçant en première urgence la Faculté de Droit, dont le transfert désengorgerait le Palais Universitaire.

La Caisse des dépôts et consignations créa, en 1957, en partenariat avec le département et la ville, un organisme dédié à l'accompagnement du projet : la société d'aménagement et d'équipement de la région de Strasbourg (Saers), avec pour mission la viabilisation et la revente des terrains[34].

29. « Procès-Verbal de la conférence qui s'est tenue le jeudi 15 avril 1954, sous la présidence de M. Maechling, adjoint au maire », 20 avril 1954. AVES, 481W39.

30. « Visite de M. Calsat », 26 octobre 1955. AVES, 481W39.

31. « Strasbourg Esplanade – Protocoles et actes de cession » (1957). AAS, 1448W.

32. Voir les comptes-rendus (1954-1959). AN, Enseignement supérieur et universités, Bureau de l'équipement, de l'organisation et des méthodes de gestion des universités et facultés, 19870187/44.

33. Rapport du Recteur de l'académie de Strasbourg, 30 mars 1956. AN, 19870187/44.

34. Pierre Pflimlin, *Société d'aménagement et d'équipement de la région de Strasbourg 1957-1967*, 1967.

35. AAS, 60J59.

36. Dominique Badariotti, « Projet politique et urbanisme : le Strasbourg de Pierre Pflimlin (1959-1983) », *Espace géographique*, 1996, vol. 25, n° 1, pp. 53-64.

37. Procès-verbal de la réunion tenue à la Préfecture du Bas-Rhin le 18 juillet 1959, AAS, fonds Stoskopf, 60J59.

38. Expression employée par Stoskopf dans des annotations postérieures sur les premières esquisses. AAS, 60J59.

39. Annotation ultérieure de Stoskopf sur l'étude n° 9 (c. 1957-1958). AAS, 60J59.

Sur les 74 hectares d'emprise, 16 hectares furent finalement affectés au campus et 58 au secteur résidentiel[35]. En juin 1958, la Saers établit une convention dans laquelle Stoskopf fut chargé de la conception du secteur résidentiel et du plan d'ensemble et, Hummel, de la zone universitaire. Après l'élection à la mairie en 1959 de Pflimlin, vigoureusement attaché à ce premier grand projet depuis la Reconstruction[36], un autre architecte entra aussi en piste : Pierre Vivien (1909-1999), à qui il fit appel pour les études du plan directeur de la Ville. À l'été 1959, ce dernier proposa même un plan alternatif aux recherches engagées sur le site, qu'il aurait voulu jalonner de hautes tours d'habitation. Vivien positionnait le campus, non plus comme une prolongation rejoignant les vestiges de la citadelle de Vauban, mais davantage comme un espace tampon vis-à-vis du quartier ancien de la Krutenau à l'ouest. Pflimlin précisa qu'il fallait selon lui « éviter une coupure totale entre la Krutenau et le quartier d'habitation[37] ». Les réflexions de Calsat et Vivien nourrissaient ainsi le projet et matérialisaient la présence forte du maire dans les débats : l'université devait être reliée à la ville.

LE TEMPS DE LA MISE EN ŒUVRE (1958-1968)

Des ambitions architecturales croisées au fondement de la conception du campus

Si Stoskopf et Hummel étaient présents antérieurement, ils ne concrétisèrent leurs projets qu'à partir de la fin de l'année 1957, une fois leurs mandats confirmés : leurs propositions, articulées, furent étudiées selon des temporalités d'abord distinctes. Les premières esquisses de Stoskopf, réalisées en 1958 portaient sur l'ensemble du quartier. Elles ne détaillaient pas le secteur universitaire, qui occupait toutefois la même position de « pivot central[38] » que dans le plan Vivien. L'architecte s'attachait essentiellement à la composition d'une voie magistrale nord-sud dans le secteur résidentiel, afin de relier la Neustadt au faubourg sud. L'architecte précisait : « La nouvelle université reliée à l'ancien quartier universitaire constitue un vaste espace vert en position centrale autour duquel viennent se grouper les nouveaux quartiers d'habitation.[39] ». Alors qu'il approfondissait ses propres recherches, l'Alsacien n'avait pas encore reçu d'éléments de la part de Hummel. Il offrit ainsi sa propre vision du campus, rêvant d'une composition globale liant étroitement les deux secteurs (fig. 6).

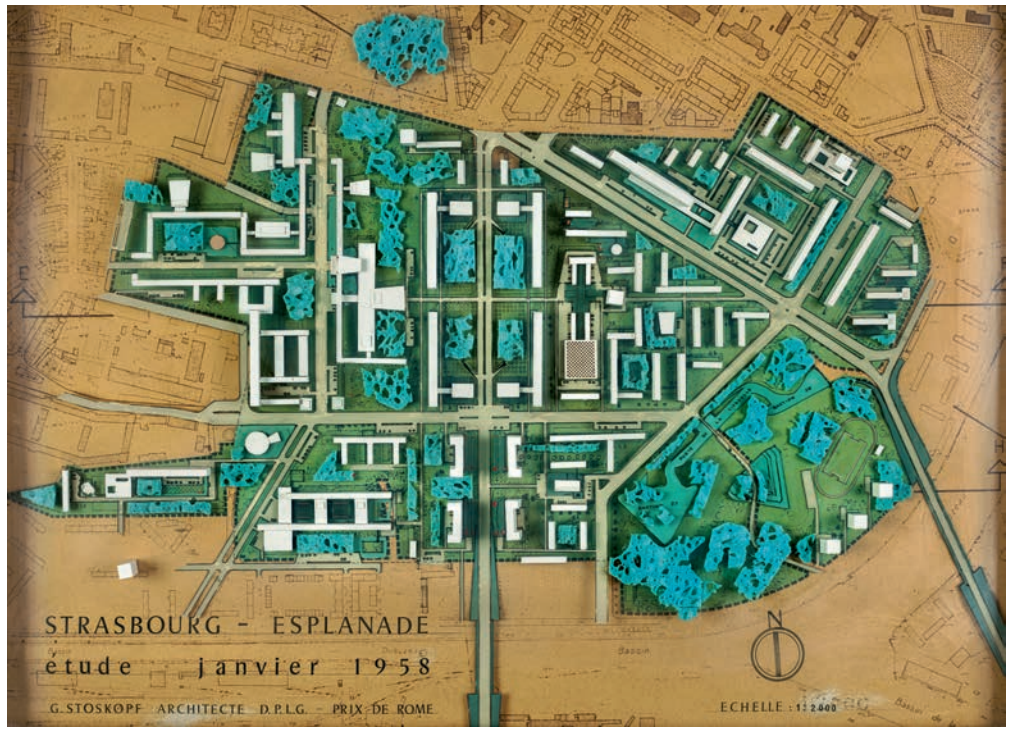


FIG. 6 — Maquette d'étude du quartier de l'Esplanade (janvier 1958). C.-G. Stoskopf architecte.
Archives d'Alsace-Site de Strasbourg, fonds Stoskopf, 60J61

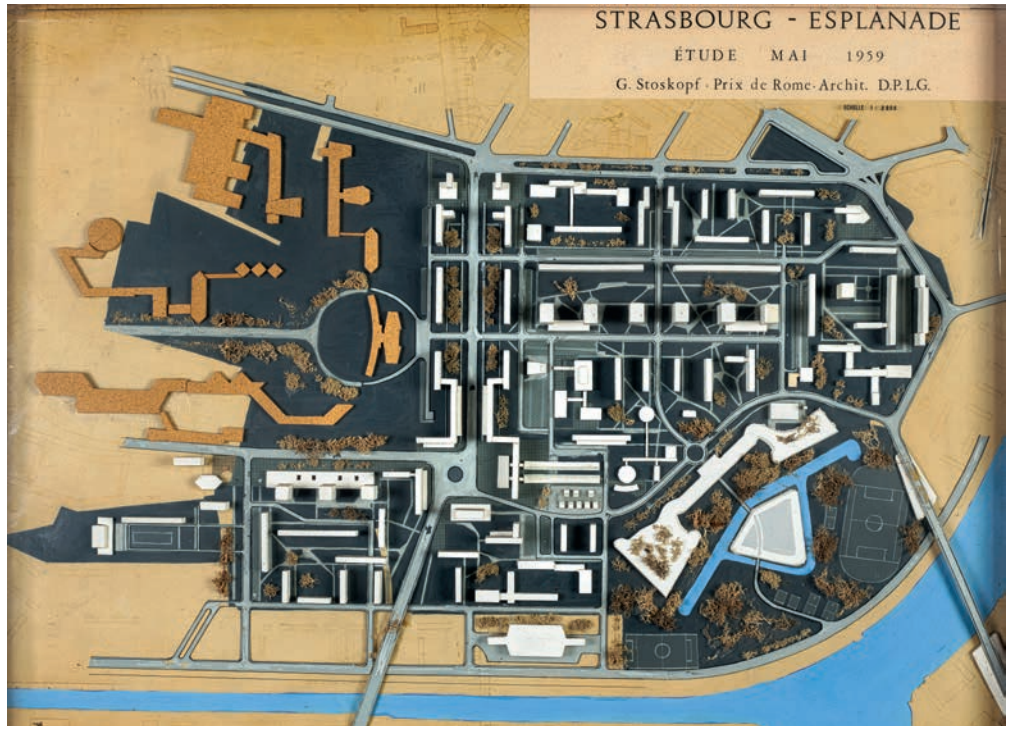


FIG. 7 — Maquette d'étude du quartier de l'Esplanade (mai 1959).
C.-G. Stoskopf architecte (avec intégration du projet de R. Hummel pour le campus).
Archives d'Alsace-Site de Strasbourg, fonds Stoskopf, 60J62

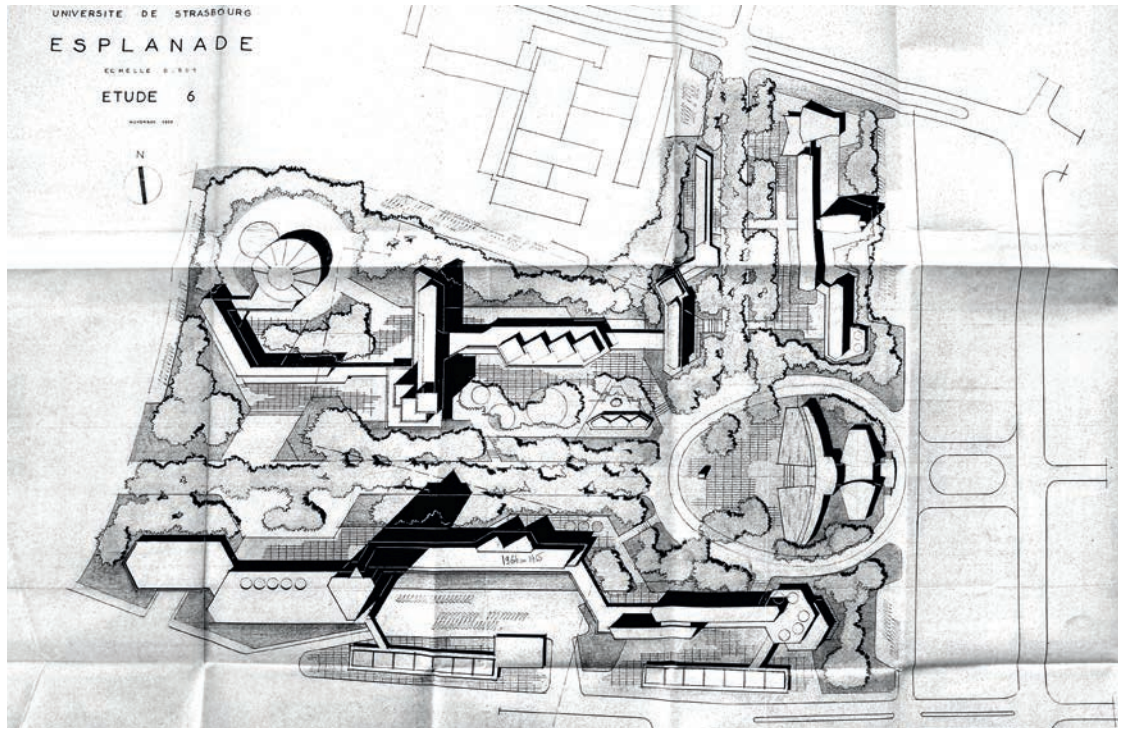


FIG. 8 — Étude n° 6 pour le secteur du campus de l'Esplanade (novembre 1959). R. Hummel architecte.
Archives de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, 481W40

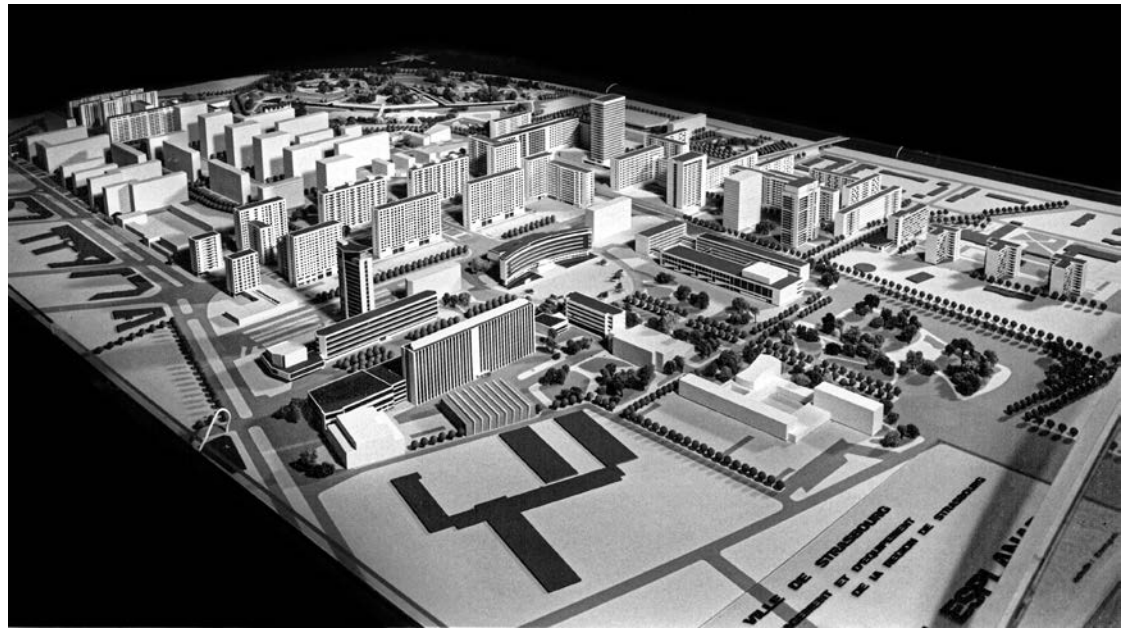


FIG. 9 — Maquette du quartier de l'Esplanade à Strasbourg, s. d. (vers 1960),
architectes C.-G. Stoskopf et R. Hummel.
Archives Caisse des dépôts et consignations

Hummel œuvrait en parallèle à l'élaboration du plan du campus : son plan obtint un premier accord du Conseil général des bâtiments de France en mars 1958[40]. Stoskopf intégra alors la conception du campus et des édifices de Hummel pour se concentrer sur l'organisation du secteur résidentiel : les points d'articulation entre les deux secteurs étaient cette-fois restreints à des effets d'axialités. Les contours du campus moderne émergeaient, et la position centrale du bâtiment de la faculté de droit, et de celle de l'école de chimie, s'affirmèrent (fig. 7). Pour le secteur universitaire, dans ses recherches, Hummel fixait la position des deux pivots centraux (leur emprise correspondait déjà à la réalisation finale, les travaux débutant à cette période). Pour le reste des facultés, il proposait des volumes fragmentés et continus, imaginant une sorte de mégastructure indépendante de la composition générale de Stoskopf, dotée de sa logique propre. Progressivement, le poids de la faculté de droit fut renforcé par l'aménagement paysager et l'introduction d'une forme ovoïde, soulignant la position centrale, quasi fœtale, de l'édifice dans le site (fig. 8).

Les réalités d'une mise en œuvre et le retour aux « formes autonomes »

Ainsi, dès les premières recherches, on fit jouer, aux bâtiments de droit et de chimie, une partition autonome : ces édifices, livrés dès 1962, matérialisaient le proscenium de cette composition, en écho au palais universitaire à la proue du campus impérial. Dans le dossier de lotissement de 1960[41], la vue d'une maquette et les plans soulignèrent même une évolution plus large de la conception du secteur. L'ambition, portée par Hummel, de formes continues, connectées et linéaires, proche de tendances contemporaines, se heurtait aux réalités de la mise en œuvre concrète : on revenait ici à une composition permettant la livraison d'édifices indépendants (fig. 9).

La faculté de droit, livrée en 1962, avait été le fruit d'un dialogue nourri entre le doyen et Hummel[42]. Le programme fut réparti en deux volumes, suivant l'axe de composition qui relie symboliquement l'Esplanade au cœur de la ville et la cathédrale. Les surfaces allouées au sein du palais universitaire furent ainsi multipliées par dix. La façade incurvée, les matériaux et coloris soulignaient le soin accordé à la symbolique de ce premier jalon. Hummel fit aussi le choix pour la proue de ce campus d'un étirement vertical, qu'il justifia

40. Procès-verbal de la séance du 18 mars 1958, Conseil général des bâtiments de France (section spéciale des bâtiments d'enseignements). AN, 19870187/44.

41. AVES, Police du Bâtiment, 481W41 et 632W1.

42. AVES, Police du Bâtiment, 857W342-346.

43. Gauthier Bolle et Amandine Diener, « De tours en tours. L'héritage de la modernisation urbaine en Alsace (1954-1973) », *Bulletin Docomomo France*, 2020, pp. 64-77. Voir : AVES, Police du Bâtiment, 651W25, 899W266-268, 1331W979.

44. C.-G. Stoskopf, *Inauguration de l'Esplanade*, 1er juillet 1967. AAS, fonds Stoskopf, 60J2.

45. « Université de Strasbourg R. Hummel architecte en chef », *Techniques et Architecture*, n° 2, Fév. 1963, p. 154 ; « L'Université nouvelle : chantiers et réalisations », *Présence de Strasbourg,* mars 1963, pp. 15-32 ; « le complexe universitaire de Strasbourg », *Hygiène et confort des collectivités*, janvier 1964, pp. 8-17.

46. AN, Éducation nationale ; Direction équipement scolaire, universitaire et sportif (1956-1974) ; Direction équipements, constructions (1950-1970).

47. AVES, Police du Bâtiment, 790W228-229.

48. AVES, Police du Bâtiment, 723W272-273.

49. AN, Enseignement supérieur et universités, 19771368/62.

50. Gauthier Bolle, « Des palais modernes pour le savoir… », art. cit.

51. Rapport Général sur la situation et les travaux de l'Université de Strasbourg pendant l'année scolaire 1963-1964, présenté par M. A. Weill. AAS, archives de l'Université de Strasbourg, 1313W23.

52. Pour la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, voir AVES, 882W15 et AAS, archives du rectorat, 577D1-577D6.

par le caractère relativement exigu du terrain. Ainsi, la tour de l'École de chimie constitua un contrepoint vertical. Culminant à 73 mètres, la tour arbora une forme fuselée, étroite et dynamique, évoquant la Tour Pirelli de Milan[43] (fig. 10).

Si ces premiers édifices sortirent assez vite de terre, ils furent complétés, au fil des années soixante, par le biais d'autres opérations. En 1967, lors de l'inauguration officielle de l'Esplanade, Stoskopf affirma d'ailleurs que « la structure de ce nouveau quartier, très aéré, avec ces nouveaux bâtiments largement espacés s'oppose avec bonheur à la structure médiévale de la vielle ville. À un tissu urbain très serré, répond ici une trame très large. À Strasbourg, les Facultés, les Instituts, les Écoles sont restés dans la Cité[44] ». Ainsi, au milieu des années 1960, les édifices donnèrent corps à cette extension du campus impérial, qui prit finalement la forme d'une collection d'objets distincts, positionnée au cœur d'un nouveau quartier moderne de la ville.

Démultiplication des acteurs et des sites d'intervention

Outre la conception des éléments phares salués par la presse[45], Hummel et ses partenaires livrèrent sur le même site l'Institut de chimie biologique (1960-1966) et le bâtiment de propédeutique (1961-1963) dans un langage épuré, délaissant les signaux expressifs des édifices centraux[46]. En tant qu'architecte attitré de l'université, Hummel déclina la même écriture rationnelle, mâtinée de culture beaux-arts, en dehors du site de l'Esplanade. Sur le campus impérial, il éleva ainsi, sur l'emprise d'anciennes serres, le très sculptural Institut de botanique (1962-1967) qui tranchait brutalement avec les gabarits existants[47], et non loin de là, une annexe de la faculté de Pharmacie (1960). Il construisit aussi la nouvelle faculté de médecine, en plusieurs tranches, sur le site d'un ancien parc à fourrages : il mit en scène élégamment cet équipement à la pointe nord-ouest du site de l'hôpital[48]. Hummel fut aussi mandaté, à la même période, pour construire les locaux du rectorat au nord du centre historique[49].

Ainsi, d'autres architectes, figures majeures de la période à Strasbourg, intervinrent pour la construction des autres édifices[50]. Dès 1964, le doyen de la faculté de droit rappelait que : « la silhouette de la nouvelle Faculté des Lettres et Sciences Humaines commence à se dessiner, rompant la solitude de la Faculté de Droit[51] ». Vivien, proche de Pflimlin, nommé ici sur proposition du recteur, discuta âprement son contrat, refusant de se voir imputer une part de ses honoraires au profit

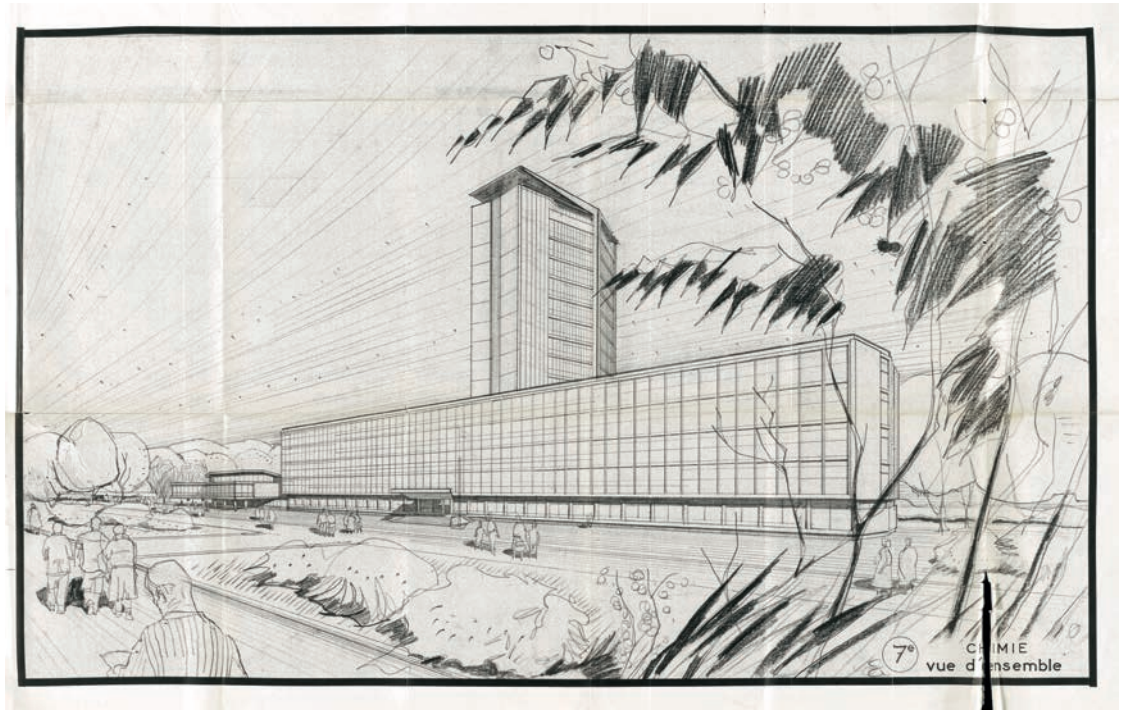


FIG. 10 — Vue perspective de la tour de l'École de chimie depuis l'ouest, vers 1959. R. Hummel architecte associé à M. Bourstin, A. Weinstein et A. Kronenberger.
Archives de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, 651W24



FIG. 11 — Manifestation étudiante sur le campus universitaire de l'Esplanade, Strasbourg (4 mai 1968).
Coll. part. F. Laroche. Au fond, on aperçoit la faculté de droit et la tour de chimie.

53. R. Hummel à P. Vivien, le 10 avril 1962. AAS, archives du rectorat, 1740W13.

54. Patrice Gourbin, « La reconstruction de l'université de Caen. À l'origine du campus français », *In Situ*, n°17, 2011, [en ligne] http://journals.openedition.org/insitu/10864

55. « Acquisition pour le collège scientifique universitaire de Metz » et « Projet d'acquisition des terrains ». AN, Enseignement supérieur et universités, 19771368/62 et 19910762/58.

56. Voir l'article d'Amandine Diener consacré au site mulhousien dans le présent ouvrage.

57. Benoît Wirrmann et Geoffrey Girost (dir.), *Mai 68 en Alsace* (catalogue d'exposition), Strasbourg, Bibliothèque nationale et universitaire, 2018.

58. AVES, Police du Bâtiment, 723W273.

de la SAERS[52]. Alors qu'il suggéra aussi des modifications au plan de masse général, Hummel fit un rappel à l'ordre à Vivien, marquant les limites des prérogatives de son confrère : « Il serait absolument paradoxal que je sois obligé de modifier ma conception [...] ce plan de masse et ses abords ont été mis au point bien avant que tu sois désigné comme architecte pour la Faculté de Lettres[53] ». Vivien construisit encore en 1970, au nord de ce nouveau campus, l'Institut de biologie Moléculaire et Cellulaire. Au cours des années 1960, d'autres architectes s'impliquèrent, comme Bertrand Monnet (1910-1989), architecte en chef des Monuments historiques en Alsace depuis 1944 et architecte du Conseil de l'Europe. Construit sur le flanc nord du campus entre 1965 et 1967, l'édifice livré par ses soins regroupait les instituts de mathématique et de physique du globe, unifié par une esthétique sobre et subtile. Ainsi, l'unité architecturale et urbaine du nouveau campus rêvé par Stoskopf et Hummel, atteinte par Henry Bernard dans le contexte de la Reconstruction de Caen[54], se heurta ici à diverses négociations, même si les grands axes et principes d'organisation furent maintenus, notamment à travers la présence de la vaste esplanade centrale axée sur la faculté de droit.

Au-delà d'un site, la large tutelle de l'Université de Strasbourg et l'après-1968

Les prérogatives institutionnelles de l'Université s'étendaient bien au-delà du site de l'Esplanade et même de Strasbourg. En effet, en 1958, furent créés des collèges scientifiques universitaires, notamment à Mulhouse et à Metz – la Moselle étant demeurée rattachée au rectorat alsacien – qui dépendaient donc de Strasbourg[55]. Ces créations, au Saulcy sur un site libéré par l'autorité militaire, et à l'Illberg sur un terrain municipal[56], posèrent les germes des sites développés par les Universités autonomes fondées dans les années 1970. Ainsi, dès 1963, l'université comptait 13 000 étudiants, dont 1 000 répartis dans les enseignements propédeutiques à Metz et à Mulhouse, signe d'une croissance permise grâce à l'ambitieuse politique mise en œuvre par le recteur Joseph-François Angelloz (1958-1964). À Strasbourg, la brochure intitulée « De la misère en milieu étudiant » fut publiée en 1966 et, dès le 11 mai 1968, l'université se déclara autonome[57] (fig. 11).

Après le choc de 1968, les projets engagés furent poursuivis. L'université fit construire, dans l'urgence, des installations complémentaires courant 1969, comme

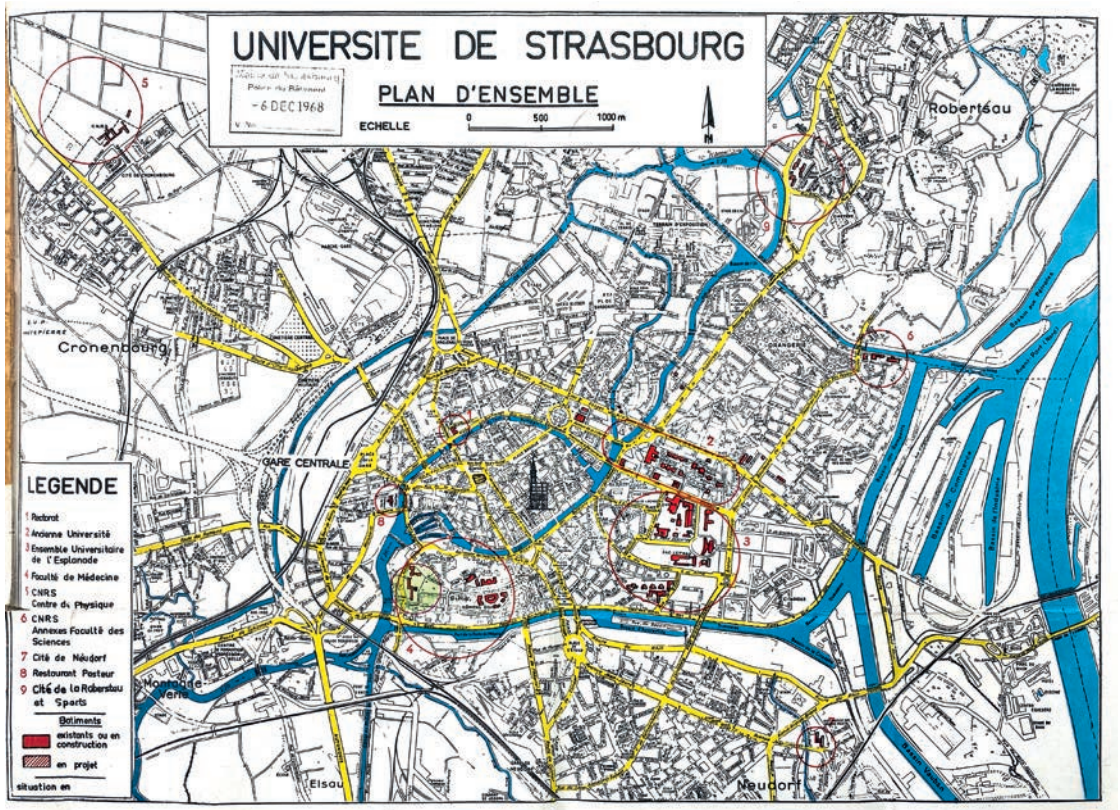


FIG. 12 — Plan d'ensemble de l'Université de Strasbourg (1968).
Archives de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, 723 W 273.

59. Dans une lettre du 2 septembre 1970 adressée au Recteur, Stoskopf mentionne comme principal frein à l'opération les problèmes de non-revalorisation des crédits accordés à l'opération. AAS, 67J362-364. Voir AN, Enseignement supérieur et universités, 19910762/58.

60. AVES, Police du Bâtiment, 651W24 et 1331W979.

61. L'édifice a été inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques en 2005.

des amphithéâtres dans des structures de gymnases agréées par le ministère de la Jeunesse et des Sports[58]. À cette période, l'Université avait déjà outrepassé les limites de l'enceinte impériale : l'implantation des lieux d'enseignement, du rectorat, des cités universitaires et sportives soulignaient un effet de déploiement de l'université dans le tissu urbain existant de la Neustadt, comme dans le tissu des faubourgs périphériques (fig. 12). Cette dynamique rencontrait d'ailleurs celle du développement de la toute jeune communauté urbaine de Strasbourg, instaurée en 1966.

Après l'autonomie de 1968 et la scission en trois universités en 1971 dans le cadre posé par la loi Faure, l'ambition conquérante des Trente Glorieuses, traduites dans les formes urbaines et bâties, fut progressivement ralentie voire contestée. Certains projets furent interrompus, faute de crédits, comme le projet de construction d'une vaste bibliothèque universitaire des sciences humaines, confié à Stoskopf qui aurait ainsi pu marquer le campus de sa présence. Son projet, présenté en 1968 au Conseil général des bâtiments de France, malgré une cérémonie de la pose de sa première pierre en 1969, ne vit jamais le jour[59]. L'élégante tour de Chimie, dix ans seulement après sa livraison, fut jugée par une commission départementale de la protection civile « dangereuse, incommode et insalubre[60] ». Les risques encourus entraînèrent l'arrêt des activités à certains étages, engageant le transfert progressif de l'École, regroupée plus tard avec d'autres instituts, vers le site de Cronenbourg.

À l'Esplanade, le caractère souple du plan initial, fruit de négociations diverses et d'une convergence entre visées nationales et locales, a permis la densification du site au fil du temps. Certains éléments initiaux ont aujourd'hui disparu. D'autres ont été patrimonialisés, confirmant leur rôle stratégique, à l'instar de la faculté de droit[61], incarnant les ambitions conquérantes d'une extension moderne et leur infléchissement face aux crises de l'après 1968.

Universités de banlieues : le projet de Banlieues 89 pour le campus de Talence-Pessac-Gradignan

AMANDINE ROMANET
Architecte, doctorante en histoire de l'architecture,
Université Rennes 2

Le matin du 29 février 1984, une foule se rassemble dans la cour du ministère de l'Urbanisme et du Logement à Paris pour assister à l'inauguration de l'exposition de la mission Banlieues 89 par le Président de la République. Sous une grande tente spécialement dressée pour l'occasion, les convives découvrent une sélection de projets architecturaux et urbains imaginés pour les banlieues. Ils sont présentés sous la forme d'une série de panneaux uniformes, couverts sur près des deux tiers par une illustration en couleur, format carré. L'ensemble est disposé sur une structure métallique verticale formant un paravent continu le long des façades bâchées (fig. 1).

La visite officielle est commentée par Roland Castro et Michel Cantal-Dupart, les deux architectes mandatés trois mois plus tôt par François Mitterrand pour promouvoir des initiatives modèles visant à endiguer la dérive de ces territoires de la périphérie. La délégation est suivie de près par une assemblée composée de journalistes, et de la centaine d'architectes et d'élus ayant répondu à l'appel de Banlieues 89 à « inventer du projet ». En l'espace de quelques mois, plus de soixante-dix propositions ont été collectées, couvrant une diversité de situations et de communes de banlieue à travers la France.

Un projet émerge de cet ensemble. Présenté sous le mot d'ordre « inventer des projets intercommunaux », il envisage une intervention sur un territoire de plusieurs centaines d'hectares. Il est l'unique projet de la session à impliquer trois municipalités. Il s'agit de la restructuration du campus de Talence-Pessac-Gradignan, un domaine universitaire implanté dans les années 1960, à la jonction de ces trois communes de la périphérie de Bordeaux. Le projet consiste à tirer parti du tracé d'une ancienne voie

1. Sylvain Viaut, « La mission «qualité» va rendre sa copie », *Sud-Ouest*, 23 juin 1989, p. 12.

romaine qui traverse le campus, pour revitaliser le domaine universitaire et en faire un lieu attractif pour les étudiants et les habitants des villes attenantes. Cette métamorphose est envisagée à travers l'intégration de nouveaux équipements et de logements, la reconfiguration des espaces libres, et l'amélioration de la mobilité dans et hors du campus. Elle est l'œuvre conjointe de l'agence d'architecture bordelaise Bras-Ferret-Merle, l'agence d'urbanisme Rousseau-Schmit et de Michel Cantal-Dupart.

Rien d'étonnant à retrouver l'un des deux architectes de la mission dans l'équipe de conception. En effet, dans ce projet que Michel Cantal-Dupart qualifiera lui-même de « laboratoire [1] », Banlieues 89 pose les fondements d'un procédé que ses acteurs souhaitent voir adopté par l'ensemble des villes universitaires de banlieue. Ces communes, qui moins de vingt ans auparavant, assistaient impuissantes à la construction de grands complexes universitaires sur leur sol, une initiative de l'État destinée à répondre à la croissance démographique des populations étudiantes et au manque d'espace dans les centres urbains. Ces campus, initialement pensés comme des extensions fonctionnelles de la ville, avaient fini par se muer en entités isolées, érigeant une séparation tacite entre les étudiants et les habitants locaux, deux sphères qui coexistaient sans véritablement interagir.

Le projet de Banlieues 89 pour le campus de Talence-Pessac-Gradignan, se propose comme une solution à cette séparation forcée. Une initiative propre à tisser de nouveaux liens entre des sphères qui se côtoient sans jamais se rencontrer. Présenté par Banlieues 89 comme un modèle de rénovation des campus, le projet pour Talence-Pessac-Gradignan ambitionne de catalyser un renouveau pour les universités et d'offrir de nouvelles perspectives pour les banlieues. À cet égard, le projet s'affirme comme un lieu d'observation privilégié pour étudier les discussions qui animent les sphères architecturales et politiques des années 1980 concernant les relations entre les campus et la ville.

En adoptant une approche à la fois diachronique et synchronique, l'ambition est de mettre en lumière la valeur et la portée des réflexions engagées avec ce projet. Il s'agit de reconnaître sa contribution à l'histoire de Banlieues 89 et son apport au débat national sur ce modèle d'urbanisme universitaire. L'analyse approfondie de correspondances archivées, d'articles de presse, et des témoignages de Michel Cantal-Dupart enrichissent cette méthode, révélant la continuité



FIG. 1 — L'exposition « Banlieues 89 » au ministère de l'Urbanisme et du Logement, début mars 1984.
Guinet Jean-François, *La dynamique « Banlieues 89 »*, Mémoire, École nationale des travaux publics de l'État, 1984, p.68.

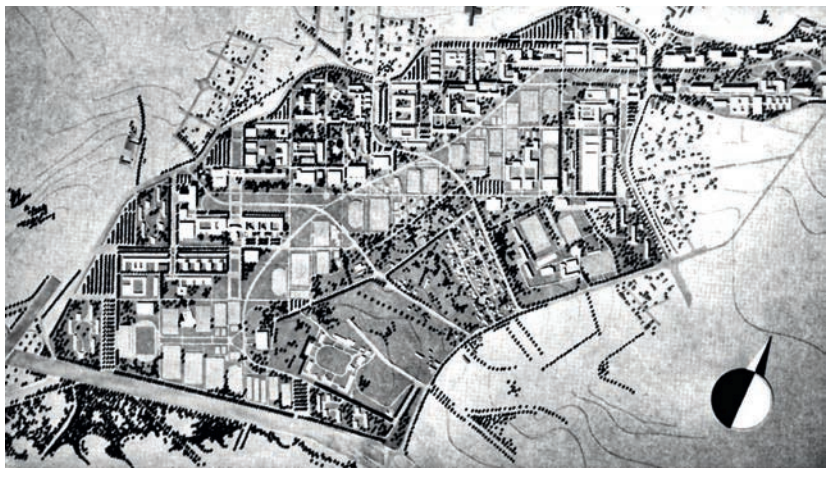


FIG. 2 — Plan du domaine universitaire Talence-Pessac par Louis Sainsaulieu, version 1963.
CNAM/SIAF/CAPA Archives d'architecture du XXe siècle, fonds DAU 133 IFA 225/1

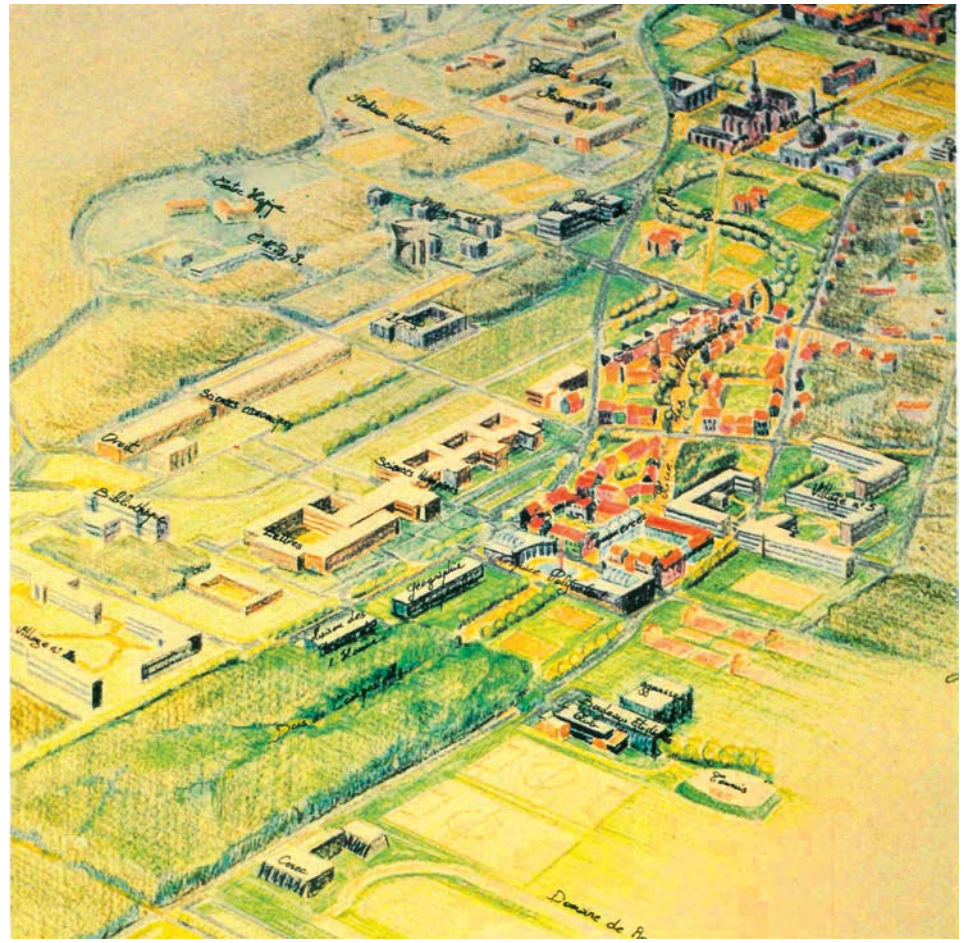


FIG. 3 — Illustration du projet de Banlieues 89 pour le campus de Talence-Pessac-Gradignan tel qu'il est présenté lors de l'exposition de février 1984.
Pierre Ferret, « Bordeaux », *Urbanisme*, n° 205, janvier 1985, p.120



FIG. 4 — Maquette du campus.
Gilles Ragot, *Genèse : campus Talence-Pessac-Gradignan*, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2014.

des projets et le processus par lesquels ils contribuent à l'émergence de perspectives inédites. Cette étude présente ainsi une occasion de combler les lacunes historiographiques relatives à cette période significative de l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme universitaires. Car, bien que ce champ soit aujourd'hui largement couvert, la décennie des années 1980 demeure, à ce jour, relativement peu explorée. Un fait d'autant plus surprenant que cette période marque pourtant une transition, d'une phase de critique intense vis-à-vis de ces constructions, vers l'introduction des premiers plans nationaux. Lesquels initient un changement de paradigme important dans la conception des espaces universitaires.

AUX ORIGINES D'UN DÉBAT

Le débat des années 1980 concernant l'intégration des campus universitaires dans leur environnement urbain, puise ses racines dans une critique qui émerge deux décennies plus tôt. Ces discussions, aujourd'hui largement documentées, atteignent leur point culminant au moment de l'achèvement des premiers chantiers dans la seconde moitié des années 1960. Néanmoins, dès le début de cette décennie, des signes précurseurs de ce questionnement émergent, notamment dans les milieux de l'architecture.

En effet, avant même la première grande vague de construction des universités en banlieue, des voix s'élèvent contre la possible ségrégation spatiale engendrée par le déplacement des étudiants hors des centres urbains. Louis Arretche, architecte et chef d'atelier à l'École des Beaux-Arts, utilise dès 1963 l'expression « cité-dortoir [2] » pour qualifier les résidences étudiantes de ces campus naissants, établissant ainsi un parallèle avec les grands ensembles. L'analogie entre ces opérations de logement de grande envergure réalisée pendant les Trente Glorieuses et ces nouveaux modèles universitaires n'est pas fortuite. Elle s'explique par leur contemporanéité et leur situation géographique. Elle repose également sur l'adhésion commune à une approche fonctionnaliste et à des procédés de construction analogues, caractérisés par un ensemble de normes et une production centralisée. Le concept, ultérieurement désigné sous l'appellation de « campus à la française », emprunte aussi aux modèles universitaires anglo-saxons, favorisant la concentration des installations d'enseignement au sein de vastes espaces verts.

2. Louis Arretche, « Les rapports entre l'Université et la ville », *Urbanisme*, n° 79, 1963, p. 35.

3. Gilles Ragot, *Genèse : campus Talence-Pessac-Gradignan*, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2014, p. 64.

4. « Une grande journée pour Bordeaux et son Université », *Sud-Ouest*, 24 octobre 1967, p. 5.

5. Isidori Sautif Uztanoz, « Étudiant 68 : Campus = amphi + table + lit ? », *Sud-Ouest*, 3 mai 1968, p. 4.

La réalisation du campus universitaire de Talence-Pessac-Gradignan illustre de manière exemplaire les principes de cette approche. Choisi en 1942, le terrain situé en périphérie de Bordeaux est destiné à accueillir l'université sur de larges étendues, permettant l'implantation libre des édifices abritant les différentes fonctions universitaires. La concrétisation du projet débute avec la nomination de René Coulon comme concepteur en 1952. Sous la houlette de l'architecte, le projet oscille entre une composition Beaux-Arts et un « urbanisme réformateur [3] ». Désigné six ans plus tard, son successeur, Louis Sainsaulieu, poursuit l'extension du campus suivant un axe est-ouest centré autour d'une esplanade centrale (fig. 2). Une plaine minérale autour de laquelle se déploient une série d'édifices emblématiques. Malgré les réticences initiales des milieux architecturaux, l'enthousiasme manifesté lors de l'inauguration de l'université témoigne sans équivoque de l'adhésion au modèle du campus, tant par les universitaires que par les responsables locaux. Dans son édition du 23 octobre 1967, le journal *Sud-Ouest* consacre une double page à la « fête » organisée pour l'occasion. Les éloges du Primat d'Aquitaine, rapportés dans le journal, reflètent cette approbation unanime : « Je suis tout à fait d'accord avec cette formule de campus », il ajoute : « Je trouve que c'est merveilleux. On se croirait au bois de Boulogne dans ce campus, le plus beau de France. [4] ».

Cependant, dès l'année suivant l'inauguration, les premières critiques se font entendre. Elles ciblent en premier lieu le défaut d'infrastructures indispensables à l'épanouissement de la vie universitaire. En mai 1968, le journaliste Isidori Sautif Uztanoz attire l'attention sur l'isolement fonctionnel patent de l'université. Dans son article, il relève que « les résidents déplorent l'absence d'animation culturelle ou, simplement, d'organisation des loisirs ». Le campus, naguère comparé à un parc parisien, est désormais perçu comme un assemblage de « Cinq à dix parallélépipèdes quadrillés, implantés au sein de pelouses peu luxuriantes [5] ». Des décennies plus tard, Jodelle Zetlaoui-Leger, dans un article paru dans la revue *Esprit* en 1996, mettra en lumière le contraste entre la réalité française et le modèle universitaire anglo-saxon qui les avait en partie inspiré. Un exemple, qu'elle décrit comme un véritable écosystème urbain autonome qui intègre une multitude de services destinés tant aux étudiants qu'à la communauté universitaire. L'urbaniste propose une explication à cette divergence entre l'ambition initiale et la réalité observable, attribuant

le déficit de services non académiques dans le modèle français à un « manque de moyens financiers et de programmation », ainsi qu'à « l'absence d'idéal communautaire [6] ».

Le second enjeu majeur qui émerge des discussions autour de l'urbanisme universitaire à la fin des années 1960 concerne la relation entre l'université et la ville. Cette problématique critique est soulignée par les médias locaux, qui se font l'écho des préoccupations d'une population étudiante parfois sceptique, en particulier ceux résidant dans les cités universitaires. En juin 1967, dans les pages de *Sud-Ouest*, Jean-Claude Guillebaud illustre cette situation en écrivant : « Brusquement exilés de la " ville-mère ", regroupés au hasard de ces blocs que seul l'anticipation peut permettre d'appeler "villages" ils ont connu les affres de toute métamorphose [7] ». Plus bas, un étudiant en lettre, exprime sa difficulté : « J'ai beaucoup souffert de cet isolement, de cet éloignement par rapport à la ville [8] ». La question de l'isolement ressenti par les étudiants ne se limite pas au campus de Talence-Pessac-Gradignan ; elle est abordée par les médias comme une problématique nationale, résultant de la délocalisation des étudiants hors des centres urbains. Comme de nombreux historiens l'ont noté, cette critique trouve un écho particulier chez les urbanistes et les géographes dans les années 1960. Philippe Pinchemel, responsable de l'enseignement de géographie urbaine à l'institut d'Urbanisme de l'Université de Paris, incarne cette réflexion critique. Le 28 février 1967, dans les colonnes du *Monde*, il exprime sa réticence à l'égard de ces campus, érigés « hors les murs [9] » et appelle à une réintégration des fonctions universitaires dans les agglomérations. Trois ans après cette publication, le géographe présente au ministère de l'Équipement un rapport intitulé « Campus et urbanisme universitaire : Étude comparative de quelques implantations universitaires en France et à l'étranger [10] ». Le document dresse un bilan critique de ces constructions universitaires, soulignant leur manque d'intégration à la ville et leur déficit en équipements sociaux, culturels et commerciaux. En collaboration avec Michel Renaudie, Philippe Pinchemel poursuit sa critique à l'encontre des campus dans la revue *Urbanisme*[11]. Ensemble, ils préconisent l'établissement des universités sur plusieurs sites, intégrés au tissu urbain, en contraste avec l'option prise de les exporter dans de vastes parcelles isolées à la périphérie des agglomérations.

6. Jodelle Zetlaoui-Leger, « Les Maisons de l'Étudiant : futur lieu de vie ou nouveau produit immobilier », *Espaces et sociétés,* Paris, 1996, p. 123.
7. Jean-Claude Guillebaud, « Bilan d'un an de campus », *Sud-Ouest*, 1 juin 1967, p. 16.
8. « Bilan d'un an de campus », *Sud-Ouest*, 1 juin 1967, p. 16.
9. Philippe Pinchemel, « La ville et l'université », *Le Monde*, 28 février 1967.
10. Philippe Pinchemel, *Campus et urbanisme universitaire : étude comparative de quelques implantations universitaires en France et l'étranger*, SEGESA, 1969.
11. Philippe Pinchemel, Michel Renaudie, « Université, Centre-ville, Campus », *Urbanisme*, n° 120121, p. 44-48.



FIG. 5 — Assises de Banlieues 89 à l'Université Paris X, Nanterre, les 20 et 21 mai 1989.
Banlieues 89, *Vers une civilisation urbaine : Assises de Nanterre, 20 et 21 mai 1989,* Délégation Interministérielle à la Ville et au Développement Social Urbain, 1989, p. 124

Lorsque Banlieues 89 s'empare du sujet de la connexion des campus à la ville une décennie plus tard, la mission s'inscrit donc dans un débat critique de longue date. Toutefois, à la différence de Renaudie et Pinchemel, qui se concentraient sur la problématique de l'établissement de nouvelles universités, Banlieues 89 choisi d'opter pour une approche orientée vers l'amélioration de l'existant. Leur objectif est de concevoir un modèle apte à insuffler une nouvelle vie dans ces campus et à exploiter leur potentiel comme catalyseurs de nouvelles perspectives pour les banlieues. Cette démarche met en lumière la relation complexe qu'entretient cette nouvelle génération d'architectes avec l'héritage moderne. Un héritage auquel certains ont contribué[12] et avec lequel ils se sont désormais contraints de composer.

VERS UNE VISION HOLISTIQUE

Diplômés à la fin des années 1960, d'un système en complète refonte, les architectes de la génération de Roland Castro et Michel Cantal-Dupart forgent leur

pratique dans un contexte de profonde remise en question des pratiques antérieures, accusées d'avoir contribuer aux dysfonctionnements sociaux dans les périphéries. En effet, dans les années 1970, les banlieues connaissent une paupérisation et une stigmatisation croissantes, perçues comme le résultat direct d'impensés urbains. Cette dérive des territoires de la périphérie est notamment imputée au manque d'équipements, ainsi qu'à l'obsolescence et à la dégradation des constructions. Néanmoins, les enjeux dépassent les seules considérations architecturales et urbanistiques pour embrasser un spectre plus large de problématiques sociales : mutations démographiques, aggravation des inégalités économiques, insécurité, diversité ethnique, etc.

Dans ce contexte, les architectes choisissent de se construire en rupture de leurs prédécesseurs, jugés responsables de ces dysfonctionnements. Cette nouvelle génération de professionnels s'oppose à une conception étriquée du projet, circonscrite à son aire immédiate d'intervention. Ils défendent une vision intégrée de l'urbanisme, s'appuyant sur une compréhension exhaustive du territoire. Inspirés par les travaux des architectes italiens[13], ils envisagent l'architecture non seulement comme une réponse à des besoins immédiats et localisés mais également comme un levier de changement à l'échelle de la ville.

En dévoilant leurs propositions pour les banlieues en février 1984, Roland Castro et Michel Cantal-Dupart embrassent pleinement cet héritage conceptuel. Ils prônent une intervention architecturale envisagée pour l'ensemble du territoire de la périphérie, visant une métamorphose globale qui s'étend au-delà des frontières du projet. Leur projet pour le campus de Talence-Pessac-Gradignan, tel qu'exposé en 1984, cristallise parfaitement cette vision.

Contrairement à la plupart des autres projets de l'exposition, présentés sous la forme de collages le plus souvent abstraits, l'illustration du projet bordelais (fig. 3) puise dans les traditions académiques de la discipline. Il est représenté sous la forme d'une vue à vol d'oiseau jaune orangé sur fond vert, avec au centre, un tracé d'un vert plus profond représentant l'empreinte de l'ancienne voie romaine, nouvelle colonne vertébrale du campus. Un regard surplombant, globalisant, qui n'est pas sans rappeler les grandes maquettes et plans masses des architectes modernes. Cette approche compositionnelle, héritée des Beaux-Arts, trouve ses orgines

12. Plusieurs architectes impliqués dans Banlieues 89, dont Roland Castro, ont travaillé, durant leurs études ou immédiatement après, au sein d'agences d'architecture engagées dans l'édification de grands ensembles ou encore de campus.

13. Voir à ce propos : Jean-Louis Cohen, « La coupure entre architectes et intellectuels, ou les enseignements de l'italophilie », École d'architecture Paris-Villemin, 1984.

dans les esquisses du campus conçu par René-André Coulon et Louis Sainsaulieu.

À titre d'exemple, la maquette du projet présentée en 1960 (fig 4.), dévoile une série de grands édifices autonomes et d'îlots fonctionnels mis en forme au milieu d'espaces verts eux aussi représentés en volume. L'ensemble est disposé sur un plan cadastral. Dans cette projection, l'existant est transformé en fond de scène, subtilement nié par sa représentation en deux dimensions.

Sur l'illustration de 1984 en revanche, il est difficile de discerner ce qui appartient au tissu bâti existant de ce qui relève des interventions projetées. La démarcation entre le domaine universitaire et son contexte urbain environnant est, elle aussi, ambiguë. Le projet est conçu de telle sorte que transparaisse un tout cohérent, sans frontières ni ruptures, en connexion avec son environnement naturel et construit. En adoptant une représentation qui réinterprète les conventions typiques des architectes modernes à travers une projection holistique, Banlieues 89 s'insère ainsi dans la continuité de réflexions qui définissent sa génération. Toutefois, la mission entreprend de remettre en question un système encore profondément ancré dans les pratiques architecturales : le processus de commande publique. Les acteurs de Banlieues 89 se font en effet les défenseurs d'une nouvelle organisation des compétences au sein de la commande. Ils aspirent à créer un nouvel espace professionnel en capacité de poser les questions architecturales et urbaines autrement que leurs prédécesseurs.

L'UNIVERSITÉ EN DIALOGUE

En décembre 1983, Banlieues 89 initie une dynamique inédite avec le lancement d'un appel à projet national, adressé à quelque 700 maires de banlieue et architectes réunis pour l'occasion à la Mutualité, à Paris. Cette initiative marque un tournant dans le système traditionnel de commande publique. Alors que les élus conservent leur rôle de maître d'ouvrage, acquis grâce aux lois de décentralisation de 1982, pour les architectes en revanche c'est un changement complet de paradigme. Habitués à répondre à la commande, ils sont désormais conviés à l'inventer de toute pièce. Sous le slogan « un maire – un architecte – un projet », les acteurs de Banlieues 89 cherchent à instaurer un espace de dialogue inédit pour générer des projets. Cette méthode aborde les enjeux architecturaux et urbains par une collaboration étroite entre

toutes les parties prenantes, combinant l'expertise locale des élus avec la vision des architectes. L'objectif est d'élaborer des projets architecturaux et urbains en capacité d'ouvrir de nouvelles perspectives pour les banlieues, en instaurant une dynamique professionnelle collaborative qui transcende les approches traditionnelles.

L'impulsion de Banlieues 89 pour engager un dialogue inclusif se manifeste également dans la multitude d'événements professionnels et grand public qu'ils orchestrent tout au long des années 1980. Dès le lancement de la mission, ses acteurs déploient une stratégie de communication étendue, impliquant un réseau diversifié d'acteurs pour promouvoir un débat riche et diversifié. Les trois Assises de Banlieues 89 marquent l'apogée de cette initiative, rassemblant plus d'un millier de spectateurs pour des échanges entre professionnels urbains, universitaires, intellectuels, hauts fonctionnaires et élus sur une diversité de sujets (fig. 5). Les acteurs de Banlieues 89 inaugurent ainsi une approche inédite de l'intervention publique. Elle s'appuie sur la conviction que multiplier les espaces de dialogue sur les banlieues peut transformer de manière positive leur image et leur développement.

Cette stratégie de sensibilisation et de redéfinition trouve une application concrète quelques mois après le démarrage de Banlieues 89, lorsque les architectes posent publiquement le problème des campus. Les 26 et 27 mars 1984, un mois après la première exposition des projets, ils organisent le colloque intitulé « L'université dans la banlieue ». Cet événement se tient dans quatre universités parisiennes. Il est orchestré par Banlieues 89 et mené par Michel Cantal-Dupart en collaboration avec les universitaires Michel Herrou, Christian Bachmann et une équipe incluant Marion Segaud, François Mellet et Laurent Davezies. Chaque session du colloque se focalise sur un aspect de la question des campus, abordant des thématiques telles que le « développement social des banlieues » à Villetaneuse (Paris XIII), les « enjeux des nouvelles technologies de la communication » à Saint-Denis (Paris VIII), « l'université en tant qu'équipement urbain » à Nanterre (Paris X). La session finale, organisée à Créteil (Paris XII), sert de plateforme pour la synthèse des discussions et l'exposition des projets de Banlieues 89, le tout en présence du Secrétaire d'État chargé des Universités, Roger Gérard Schwartzenberg. L'événement réunit un large spectre d'intervenants, incluant des chercheurs, des architectes, des responsables politiques et des universitaires.

14. Pierre Ferret, « Bordeaux », *Urbanisme*, n° 205, janvier 1985, p. 120.

15. *Ibid.*

16. Ginette de Martha, « Banlieues 89 de retour sur le campus », *Sud-Ouest*, 6 mai 1986, p. 10.

Les conclusions du colloque sont retranscrites dans une édition spéciale de la revue *Diagonale*. Un rapport interne, rédigé par Christian Bachmann, relève un consensus parmi les participants sur la nature problématique des relations entre les universités et leur contexte immédiat. Le document souligne l'importance pour les universités de s'ancrer davantage dans leur milieu local et d'encourager la participation à la vie universitaire. Le colloque appelle également à une mise en œuvre pragmatique d'un ensemble de solutions. Il est préconisé l'introduction de nouveaux programmes sur les campus, accessibles tant aux étudiants qu'aux habitants locaux, et de réévaluer le statut public unique des universités pour permettre l'introduction de services privés. L'accent est également mis sur la nécessité d'adapter le logement étudiant et enseignant au tissu urbain existant et de valoriser les espaces libres des campus comme lieux de vie partagés. La synergie entre les responsables politiques locaux et universitaires est soulignée comme un levier essentiel pour une action cohérente et décloisonnée.

Le projet de Talence-Pessac-Gradignan, évoqué par Roger Gérard Schwartzenberg lors de la session de clôture, émerge alors comme un prototype avant-gardiste de ces propositions. Il se positionne comme « campus pilote [14] », notamment du point de vue de la coopération qu'il promeut entre les différentes parties prenantes. La revue *Urbanisme*, en 1985, résume cette idée ainsi : « Projet Typiquement Banlieues 89. Qu'on en juge ! Trois présidents, trois communes et trois maires pour un même site [15] ». Les acteurs locaux, initialement surpris, s'impliquent rapidement dans le projet. Dès mai 1984, sous l'égide des autorités régionales, des réunions préparatoires sont organisées. Les discussions réunissent les maires de Pessac, Talence, et Gradignan, le président de l'Université de Bordeaux III et le doyen Auby. Le préfet note que : « L'intérêt de ce qui se passe actuellement est que les trois maires s'intéressent à la vie du campus [16] ».

Au cours du colloque, six autres projets, similaires à celui de Talence-Pessac-Gradignan sont évoqués, annonçant leur future présentation lors de la seconde exposition de Banlieues 89 en juillet 1984 à la Défense. Ces initiatives témoignent de l'impulsion donnée par Banlieues 89 pour sensibiliser les villes à leur caractère universitaire, jusqu'alors souvent ignoré. Michel Herrou, en novembre 1985, souligne cette prise de conscience : « Des villes ont quasiment découvert qu'elles étaient universitaires, que sur leur territoire existaient des lieux

d'enseignement supérieur dont l'implantation avait été décidée en fonction des contraintes de la ville-centre [17]». Cette révélation marque une étape cruciale dans la reconnaissance et l'intégration des universités dans le tissu urbain, reflétant l'influence significative de Banlieues 89 sur la redéfinition des liens entre villes et campus.

CONVERGENCES ET DIVERGENCES

L'initiative pour le campus de Talence-Pessac-Gradignan, malgré un accueil médiatique favorable et un vif intérêt initial, se heurte rapidement à d'importants obstacles, particulièrement dans la coordination des divers intervenants. Le 17 décembre 1984, une correspondance du préfet de la région Aquitaine adressée aux trois maires et au président de l'Université de Bordeaux III souligne que bien qu'il existe une volonté partagée d'améliorer l'intégration du campus dans son contexte urbain, les objectifs divergent considérablement. Les maires critiquent la focalisation du projet sur le campus, arguant que cela pourrait conduire à un déplacement des charges financières qui incombe à l'université sur les collectivités. Parallèlement, l'administration universitaire s'inquiète de l'introduction de commerces sur le campus. Dans *Sud-Ouest,* Jean-Pierre Spirlet, note à ce propos : « certains de leurs membres [du Conseil des universités] sont très attachés au respect des franchises, et de l'intégrité d'un territoire qui symbolise l'indépendance des universités[18]».

Face à ces désaccords initiaux, la Direction Départementale de l'Équipement (DDE), pilote local des projets Banlieues 89[19], propose dans une note méthodologique la création d'un comité regroupant tous les acteurs concernés : la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB), la DDE, le préfet, les ministères concernés, et la mission Banlieues 89. Ce comité, vise à unifier les différentes perspectives et à réajuster le projet en fonction des attentes de chaque partie. À l'issue de plusieurs réunions il est décidé la création d'une étude sur le projet. Le 9 janvier 1986, dans une communication au ministre de l'Urbanisme, du Logement et des Transports, le préfet de Gironde souligne l'importance d'une étude urbanistique globale, intégrant divers paramètres clés, et visant à élaborer un schéma de référence, conçu comme un plan d'action global pour l'aménagement du campus. L'étude sera dirigée par l'agence Bras-Ferret-Merle, à l'initiative du projet, et par des architectes choisis par les municipalités, le tout sous la coordination de l'agence d'urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

17. Michel Herrou, « Université : un gisement pour les aménageurs », *Urbanisme*, n° 210, novembre 1985, p. 76.

18. Spirlet Jean-Pierre, « Banlieue 89 (suite et fin) : Des idées audacieuses… et bien des questions », *Sud-Ouest*, 6 mars 1984.

19. Banlieues 89 a initié plusieurs projets à Bordeaux et dans sa périphérie, dont le plus important est la réhabilitation de la cité Claveau et ses 400 pavillons des années 1950. Ce projet a évolué vers une intervention plus globale visant à rétablir le lien entre les habitants et la Garonne.

20. Archives nationales, 19980442/42, Préfet de Gironde, correspondance dactylographiée, 9 janvier 1986.

21. Archives nationales, 19980442/42, Comité Interministériel pour les villes, délibération budgétaire, 27 février 1986, p. 2.

22. « Les Robinson de Talence », *Le Monde*, 23 mai 1986.

23. Ginette de Martha, « Un parc de l'université pour désenclaver le campus », *Sud-Ouest*, 17 juin 1986, p. 16.

Cette orientation répond directement aux inquiétudes des maires concernant l'engagement de l'agence d'urbanisme parisienne, qui, selon eux, n'était pas directement impliquée dans la vie de leurs cités.

Pour mobiliser un financement couvrant 50 % des 253 000 F nécessaires, l'exemplarité de l'initiative est soulignée : « Le campus de l'Université de Bordeaux constitue l'un des premiers exemples de volonté exprimée pour une action d'amélioration, et pourrait ainsi devenir une opération exemplaire pour d'autres villes placées dans des situations comparables [20]». Le financement est accepté par le Comité Interministériel à la Ville, sous réserve que les conclusions de l'étude soient : « mises à disposition des collectivités publiques susceptibles d'être intéressées, vu le caractère démonstratif et exemplaire que revêt une telle démarche [21]». Début 1986, les maires de Pessac, Talence, et Gradignan franchissent une étape cruciale en formalisant une convention intercommunale, une démarche sans précédent qui marque un tournant stratégique significatif. Ce partenariat innovant attire l'attention bien au-delà du cadre local, captivant les médias nationaux. *Le Monde*, met ainsi en exergue l'importance de cet accord intercommunal, en le présentant comme un exemple de collaboration réussie entre municipalités[22].

Le déroulé de l'enquête et ses multiples rebondissements captent l'attention des médias locaux. *Sud-Ouest* couvre assidûment chaque étape jusqu'à révéler, en juin 1986, les premières conclusions de l'étude : « Les espaces verts sont unanimement considérés comme l'atout majeur du campus, bien que leur configuration actuelle laisse une impression de vide, dépourvue de points de repère ou d'activités pour le promeneur », rapporte le quotidien. Les architectes envisagent de revitaliser ces espaces libres en y intégrant des projets préexistants et en développant de nouvelles initiatives : « Les espaces verts, ponctués de manière stratégique, pourraient se transformer en jardins à thèmes. Les serres bénéficieraient d'une mise en valeur et le vignoble d'un hypothétique «Château Campus» pourrait prospérer face à Haut-Brion [23]», détaille *Sud-Ouest*. Cette perspective, bien que pouvant sembler fantaisiste, s'inscrit dans l'ambition initiale du projet de retrouver les traces d'un passé estompé par le développement du campus.

Malgré les efforts de collaboration entre les parties prenantes, le projet de Talence-Pessac-Gradignan rencontre des obstacles persistants, exacerbés par la lenteur des décisions universitaires et par un manque de synergie entre

Banlieues 89 et les institutions universitaires. Les universités, attachées à leur indépendance, manifestent de la réticence vis-à-vis des suggestions de la mission, engendrant des frictions et mettant en péril la réalisation du projet. Les tensions sont intensifiées par des malentendus constants entre les universités et les municipalités. Un rapport du 22 septembre 1986 souligne cette situation difficile : « Dossiers vivants, mais non reçus : [...] Talence-Pessac-Gradignan [24] ». La mission Banlieues 89 subit un affaiblissement notable à cause de restrictions budgétaires imposées par l'arrivée de Jacques Chirac comme Premier ministre en 1986, ce qui diminue son aptitude à appuyer les projets de manière efficace. En l'absence d'un médiateur, la poursuite du projet s'avère difficile. Malgré les efforts de dialogue persistants jusqu'à fin 1987, l'impossibilité d'intégrer le campus dans le Plan d'Occupation des Sols (POS) de la Communauté Urbaine de Bordeaux marque un point d'achoppement dans les discussions entre les acteurs locaux, soulignant une incapacité à harmoniser les multiples intérêts et perspectives concernant le campus[25].

PARADOXES HISTORIOGRAPHIQUES

En dépit des nombreuses discussions auxquelles il donnera lieu, le projet de Banlieues 89 pour le campus de Talence-Pessac-Gradignan ne verra jamais le jour. Cette absence de concrétisation, conjuguée au peu de traces qu'il persiste du projet dans les archives, explique certainement sa quasi-absence de l'historiographie. En effet, hormis quelques références dans des travaux consacrés à l'histoire de l'Université de Bordeaux, ce projet reste largement inexploré dans la littérature académique.

Or, bien plus qu'une esquisse inachevée, cette expérience a incarné le point de départ d'une réflexion dont les répercussions s'étendent à l'échelle nationale. Présenté par Banlieues 89 comme un modèle de rénovation des campus, le projet a participé activement aux discussions initiées par la mission sur ces universités de la périphérie et leur connexion à la ville. Les efforts de Banlieues 89 pour révolutionner l'intégration urbaine des universités, bien que marqués par un succès modeste en termes de réalisations concrètes, ont jeté les bases d'un changement de paradigme dans la conception et l'interaction des espaces universitaires avec leur environnement urbain.

24. Archives nationales, 19980442/37, Préfet de Gironde, Compte-rendu de réunion, 22 septembre 1986.

25. « Le campus hors du POS », *Sud-Ouest*, 9 novembre 1987, p. 9.

26. Sylvain Viaut, « La mission "qualité" va rendre sa copie », *Sud-Ouest*, 23 juin 1989, p. 12 Michel Cantal-Dupart, François Guy, *Étude des sites universitaires*, ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Mission campus, 1994.

27. Michel Cantal-Dupart, François Guy, *Étude des sites universitaires*, ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Mission campus, 1994.

La mission sur les universités confiée à Michel Cantal-Dupart et Michel Guy par Lionel Jospin en 1988 et dont les contours seront présentés lors des Assises de Banlieues 89 à Nanterre en 1989, incarne la transmission et l'élargissement de cette vision. Michel Cantal-Dupart soulignera explicitement la liaison entre le projet développé pour le campus de Talence-Pessac-Gradignan et le rapport remis au ministre de l'Éducation. L'architecte évoquera régulièrement le projet bordelais comme une référence inspirante, illustrant l'efficacité de ses pratiques. Un reportage du journal *Sud-Ouest* du 23 juin 1989 relève que Michel Cantal-Dupart et Michel Guy ont cherché à « conceptualiser » la démarche initiée en périphérie de Bordeaux au début des années 1980 : « Les deux compères (Michel Cantal-Dupart et Michel Guy) ont tenté de "modéliser" une méthode expérimentée à Bordeaux, déjà dans les années 1980, lorsque Cantal-Dupart, cherchait une méthode consistant à rassembler autour d'une table les présidents d'université, les élus des villes d'accueil des campus, et "de la ville centre" lorsqu'il en existe une, et les partenaires d'un vrai projet universitaire [26] ».

Cette mission aboutira à la publication d'un atlas des sites universitaires en 1991[27] et à l'élaboration d'un plan d'action, prélude au programme Université 2000. Ce dernier, bien qu'ayant des résultats mitigés en termes de rénovation de site existant, actera définitivement un changement de paradigme dans la conception des espaces universitaires. Sa filiation avec les initiatives entreprises au début des années 2000 est évidente. En dépit des obstacles et des revers, la continuité entre le projet de Banlieues 89 pour le campus de Talence-Pessac-Gradignan et les initiatives ultérieures souligne ainsi une volonté ininterrompue de réintégrer l'université dans la trame urbaine.

Les figures patrimoniales de la ville universitaire entre valorisation d'un héritage et recherche d'une nouvelle modernité

Perspectives montpelliéraines

LAURENT VIALA
Maître de conférences, ENSAM-LIFAM

Les relations entre ville et université ont un fondement historique, objet d'une double valorisation universitaire et urbaine. Figures de proue de la renommée d'une cité, les lieux d'enseignement ont en effet toujours contribué à la structuration de l'espace des villes et à leur attractivité régionale, nationale voire mondiale. Les bâtiments et leurs localisations emblématiques portent aujourd'hui cet héritage[1].

En France, les enjeux les plus récents, traduits en une série de plans de modernisation d'initiative gouvernementale (Université 2000, Université du 3e millénaire, Opération Campus), continuent d'interroger cette base doublement fondatrice, pour les établissements et leurs offres d'une part, pour les agglomérations d'accueil, d'autre part. La perpétuation de ce double rayonnement réciproque reste une perspective active.

Aux côtés de Bologne, Salamanque, Oxford, Cambridge, La Sorbonne ou al-Azhar au Caire, l'université de Montpellier affiche un héritage parmi les plus anciens[2]. Comment tout ou partie de cet héritage, aux traductions diverses, répond-il aux problématiques contemporaines associant d'une part valorisation patrimoniale et promotion d'une forme d'excellence, et d'autre part, intégration urbaine au bénéfice de la collectivité et de son rayonnement propre ? Pour célébrer les 800 ans de la Faculté de médecine, le timbre édité (fig. 1) associe le patrimoine bâti qui, aujourd'hui, incarne cet héritage dans le centre historique, à l'architecture du nouvel édifice inauguré en 2017 dans le quartier hôpitaux-facultés (conception : agence Fontès architecture).

1. Florence Bourillon, Nathalie Gorochov, Boris Noguès, Loïc Vadelorge (dir.), *L'Université et la ville. Les espaces universitaires et leurs usages en Europe du XIIIe au XXIe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2018. Christophe Charle, Jacques Verger (dir.), *Histoire des universités : XIIe-XXIe siècle*, Paris, PUF, 2014. Eléonore Marantz, Stéphanie Méchine (dir), *Construire l'université : architectures universitaires à Paris et en Île-de-France (1945-2000)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2016.

2. Marcel Bories, « Les origines de l'université de Montpellier », pp. 92-107 dans *Les Universités du Languedoc au XIIIe siècle* [5e colloque, Fanjeaux, juillet 1969], Toulouse, Édouard Privat Éditeur, 1970.



FIG. 1 — Ancrer et projeter l'héritage universitaire.
Timbre édité pour les 800 ans de la faculté de médecine de Montpellier. La Poste, 2020



FIG. 2 — L'université gagne le nord du territoire communal. Vue aérienne oblique de 1969, depuis le sud-ouest.
Avec l'aimable autorisation de Claude O'Sughrue, photo Claude O'Sughrue *n°69 024*

Plusieurs leviers peuvent être identifiés et intégrés dans une lecture articulée autour de situations concrètes tirées du cas montpelliérain susceptibles d'ouvrir à des analyses et conclusions partageables.

Bien que déjà anciens, les derniers éléments d'analyse relatifs à ce cas[3], servent de point d'appui. Leur lecture critique est complétée par les enseignements tirés de la participation active à deux études réalisées dans le cadre de l'opération Campus[4].

L'enjeu n'est pas de dresser un état/portrait de cette ville de ce point de vue, mais de prendre appui sur ses traits caractéristiques pour qualifier le modèle qui aujourd'hui se développe en référence à ce qui a prévalu jusque-là. La promotion métropolitaine[5] et ses incidences possibles sur tous les secteurs, introduisent la nouveauté. Finalement, le regard porté embrasse l'ensemble des aspects de la question, qualifie une situation, et dit la trajectoire dont elle relève, ouvrant ainsi sur les temps à venir.

Ce texte articule quatre parties. La première précise le cadre d'intelligibilité permettant de saisir le cas montpelliérain. La deuxième propose plusieurs repères offrant une juste appropriation de la singularité de cette situation. La troisième détaille le premier rapport établi entre logiques de préservation et d'aménagement, et renseigne le second faisant dialoguer logiques de reproduction et d'innovation. La quatrième partie esquisse les figures patrimoniales inspirées du cas traité.

VILLE, UNIVERSITÉ ET PATRIMOINE : UNE LECTURE DES RELATIONS CENTRE/PÉRIPHÉRIE

L'orientation donnée aux travaux a été plus diachronique qu'historique, tournée vers les lieux mais pas exclusivement vers les lieux, attentive à la totalité du patrimoine universitaire sans le réduire à sa dimension urbaine (bâtie), en capacité de croiser les deux approches universitaire et urbaine, mais également proactive de sorte à nourrir une forme de prospective de la question posée. L'approche développée mobilise donc plusieurs critères. Tout étant lié, une stratégie pour un territoire n'a de chance d'aboutir que si elle parvient à assurer la grande cohérence d'une lecture croisée : autrement dit, la ligne universitaire à tout point de vue (projet scientifique, programmation immobilière, partenariats, etc.) doit s'articuler à une ligne plus territoriale (projets social, économique, environnemental, urbain).

3. Alexandre Brun, Stéphane Coursière, « Faire converger projet métropolitain et stratégies universitaires : l'autre grand chantier de Montpellier ? », *Espaces et sociétés*, n° 159, 2014/4, pp. 37-57. [En ligne] https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2014-4-page-37.htm?ref=doi

4. La première correspond à l'étude urbaine commandée par la Ville de Montpellier sur près de 900 ha afin d'accompagner le projet porté par les universités (Étude urbaine réalisée par une équipe pluridisciplinaire dont le mandataire était le Cabinet Garcia-Diaz, 2008-2009). La seconde s'est inscrite dans le cadre du concours U&U (urbanisme et université, 2009-2010) proposé à Montpellier par le pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) Sud de France. En l'occurrence, les travaux évoqués ont été développés au sein d'une équipe pluridisciplinaire placée sous l'autorité de l'agence hollandaise MVRDV. Patrick Tondat, *U&U. Concours international université et urbanisme à Montpellier Sud de France,* Montpellier, Éditions de l'Espérou, 2011.

5. Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM ».

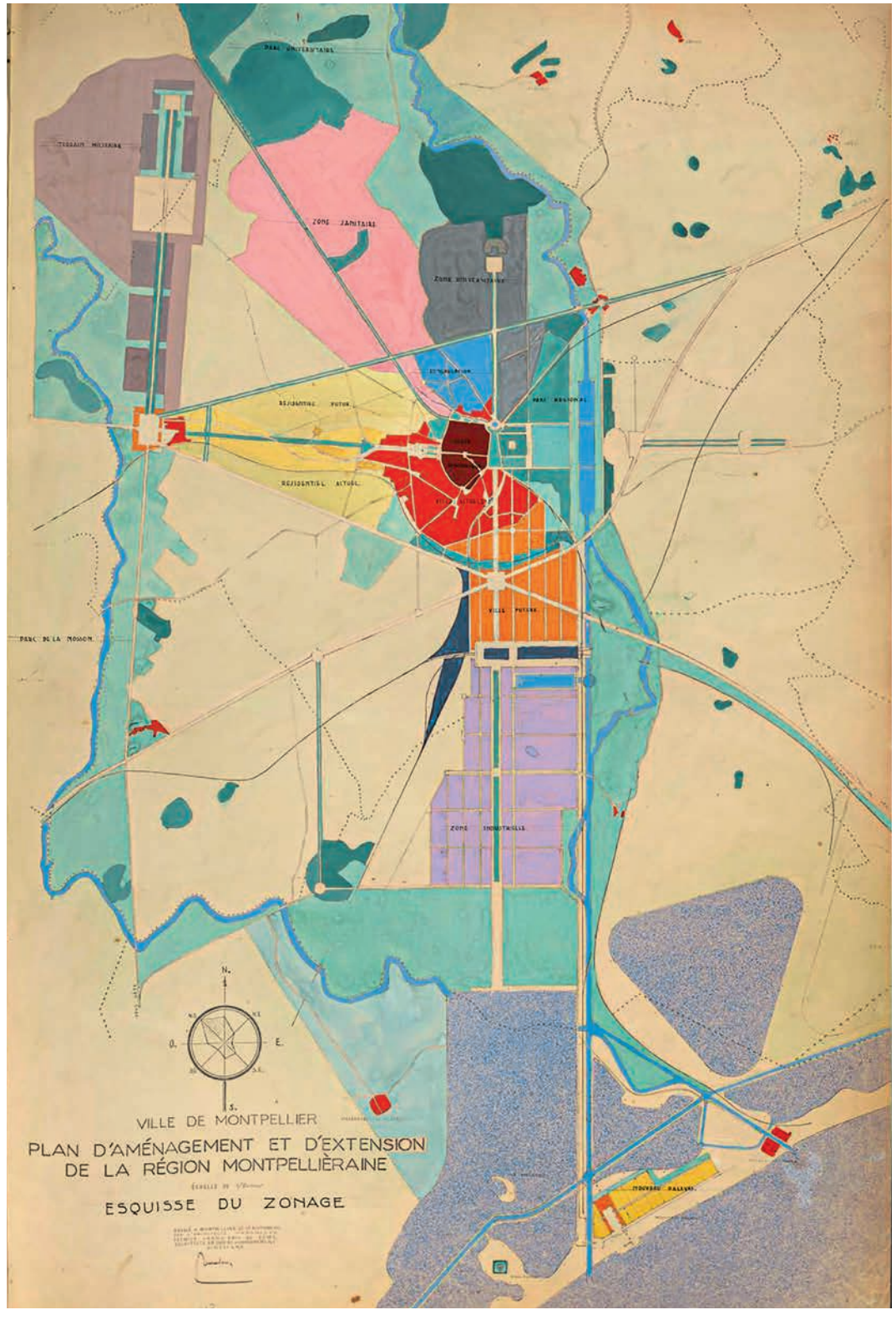


FIG. 3 — Plan d'aménagement et d'extension de la Ville de Montpellier. Eugène Beaudouin, 1941
Archives Municipales de Montpellier, 2Fi562

Les rapports ou relations centre/périphérie, qui ont guidé la réflexion, se traduisent notamment sur le plan spatial. Ce rapport est au cœur de la formation historique de nos villes et régit encore nombre d'aspects liés à leur fonctionnement. Il permet de saisir ce qui, sur le plan de l'aménagement urbain, ayant eu à considérer les enjeux universitaires (en termes d'implantation notamment), a pu se traduire par un ou des gestes forts comme dans les années 1960[6] à Montpellier, l'implantation en périphérie nord du centre historique des campus sciences et lettres, de part et d'autre de la route de Mende[7] (fig. 2).

Seul le plan de l'architecte Eugène Beaudouin (fig. 3), jamais appliqué, avait donné dès 1941 l'orientation, en localisant les secteurs universitaire (zone grise) et hospitalier (zone rose) précisément là où ils seront implantés et/ou développés.

Il peut être également utile de juger le comportement de ce rapport centre/périphérie dans le temps : ce qui était central hier sur le plan urbain ne l'est peut-être plus aujourd'hui, et vice-versa : de l'université historique, enfermée au centre, à son expression contemporaine qui s'affirme massivement hors de l'hypercentre, sauf pour le droit qui a su s'y maintenir en totalité, et la médecine qui y garde un pied avec l'occupation permanente depuis la Révolution française de l'ancien évêché, hérité du Moyen Âge.

De même, le traitement de l'enjeu universitaire (et de ses objets) a pu voir des questions périphériques revenir au centre. Le croisement de ces lectures spatio-temporelles (lecture urbaine et lecture universitaire) est également productif. Cette vue d'ensemble doit permettre de mieux cerner ce qui peut relever d'une stratégie en lien avec les démarches de projet – projet universitaire et projet urbain en quelque sorte – mais également et surtout intrication des deux.

Ainsi, comment la relation historique « ville et université » répond-elle aux problématiques contemporaines de valorisation patrimoniale croisée, de promotion d'une forme d'excellence à la fois pour la ville et l'université, et d'intégration urbaine de ce monde au bénéfice de sa communauté ainsi que de la collectivité, et de leurs rayonnements respectifs ? Comment les rapports centre/périphérie et ce qu'ils peuvent incarner aident-ils à répondre à cette question ? Dans ce texte, en conservant l'esprit de l'approche globale développée, l'analyse donne la priorité aux enjeux d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture et de paysage.

6. Yvon Comte, Hélène Palouzié, Jean-François Pinchon, *Le campus de la faculté des Lettres et Sciences humaines de Montpellier : une création architecturale et artistique des années 1960*, Montpellier, DRAC Languedoc-Roussillon, 2012. Serge Vassal, « Les nouveaux ensembles universitaires français. Éléments de géographie urbaine », *Annales de Géographie*, n° 426, t. 78, 1969, pp. 131-157. [En ligne] https://doi.org/10.3406/geo.1969.15836

7. Sur cette vue de 1969, le coin inférieur gauche permet d'entrevoir la pointe est du site historique (la Gaillarde) de l'école d'agriculture, aujourd'hui Institut agro de Montpellier. Au premier plan, la nouvelle faculté de pharmacie (1963) et, lui faisant face, au nord, la cité universitaire Voie Domitienne, construite quelques années après ; au-delà, l'hôpital pavillonnaire (psychiatrie) de la Colombière (1906), puis la cité universitaire du Triolet (1962). Sur le bord droit de la photographie, en position médiane, la cité universitaire de Boutonnet dans son parc. Avant le dernier plan, correspondant aux vastes espaces boisés du parc zoologique du Lunaret et au bois de Montmaur, s'offrent, encadrés par les deux grands axes nord-sud (route de Ganges et route de Mende), les hôpitaux Saint-Éloi (1890) et Guy-de-Chauliac (1970), puis le campus des sciences et celui des lettres, tout juste achevé.

8. On traitera entre autres d'aménagement (réinvestissement urbain, opération nouvelle), d'urbanisme universitaire (le modèle du campus), de pôle d'excellence, etc.

9. Dans ce texte, le référentiel universitaire pourra bien souvent désigner tout entier l'enseignement supérieur, alors que dans les faits celui-ci ne s'y réduit pas.

10. Compain-Gajac Catherine (dir.) *Les campus universitaires : architecture et urbanisme, histoire et sociologie, état des lieux et perspectives*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2014. [En ligne] https://doi.org/10.4000/books.pupvd.7297

Deux axes d'interpellation sont adoptés. Chacun développe deux logiques qui s'articulent deux à deux.

Le premier équilibre se joue entre d'une part le souci de préservation de l'identité historique et la capacité à le mettre au service d'un rayonnement renforcé, et d'autre part, l'ouverture à la nouveauté, la conquête de nouvelles positions qui peuvent disposer d'une traduction spatiale.

Le second équilibre associe deux façons de projeter avec d'une part le réflexe de la reproduction c'est-à-dire le réinvestissement de l'expérience capitalisée, et d'autre part, le principe de l'innovation qui, sans nécessairement s'affranchir totalement de ce qui a été, choisit de valoriser la nouveauté.

La situation montpelliéraine est donc investie grâce à cette grille de lecture et d'analyse, en montrant par l'exemple[8]. Bien entendu, ce dispositif pourrait être reconduit dans d'autres cas.

L'hypothèse principale pose que les projets et stratégies urbaines, entendus à l'échelle d'une ville centre et plus encore d'une métropole, se doivent d'intégrer fortement la réalité « enseignement supérieur et recherche »[9], aussi fragmentée soit-elle, tant d'un point de vue spatial que dans sa nature, mais également en ce qui concerne les formes qu'elle a pu prendre[10]. Suivant cette hypothèse, ce texte tente d'en révéler les modalités et expressions possibles.

VILLE ET UNIVERSITÉ À MONTPELLIER : REPÈRES

Par la synthèse, plusieurs repères montpelliérains sont proposés en regard de la situation bordelaise, lorsque cela s'y prête. D'abord, dans les deux cas, relativement à la population, ville et agglomération affichent des structures inversées : la commune de Montpellier pèse sur son agglomération (299 096 habitants en 2020 pour la ville centre sur un effectif total de 499 761 habitants toujours en 2020 dans les 31 communes de la métropole (421 km²)), cependant qu'à Bordeaux, les 259 809 administrés (2020) doivent se situer parmi les 819 604 métropolitains (2020) peuplant les 28 communes (578 km²). La dynamique démographique restant soutenue ici et là.

Sans surprise, dans chacun des deux centres historiques, la trajectoire universitaire, ancienne (1289 à Montpellier, 1441 à Bordeaux), marque l'espace, notamment à Montpellier autour de l'enseignement du droit. Aujourd'hui, des centaines d'hectares accueillent cette réalité. Sur la partie nord du territoire montpelliérain, environ 900 ha (sur les 5688 ha que compte la commune) agencent

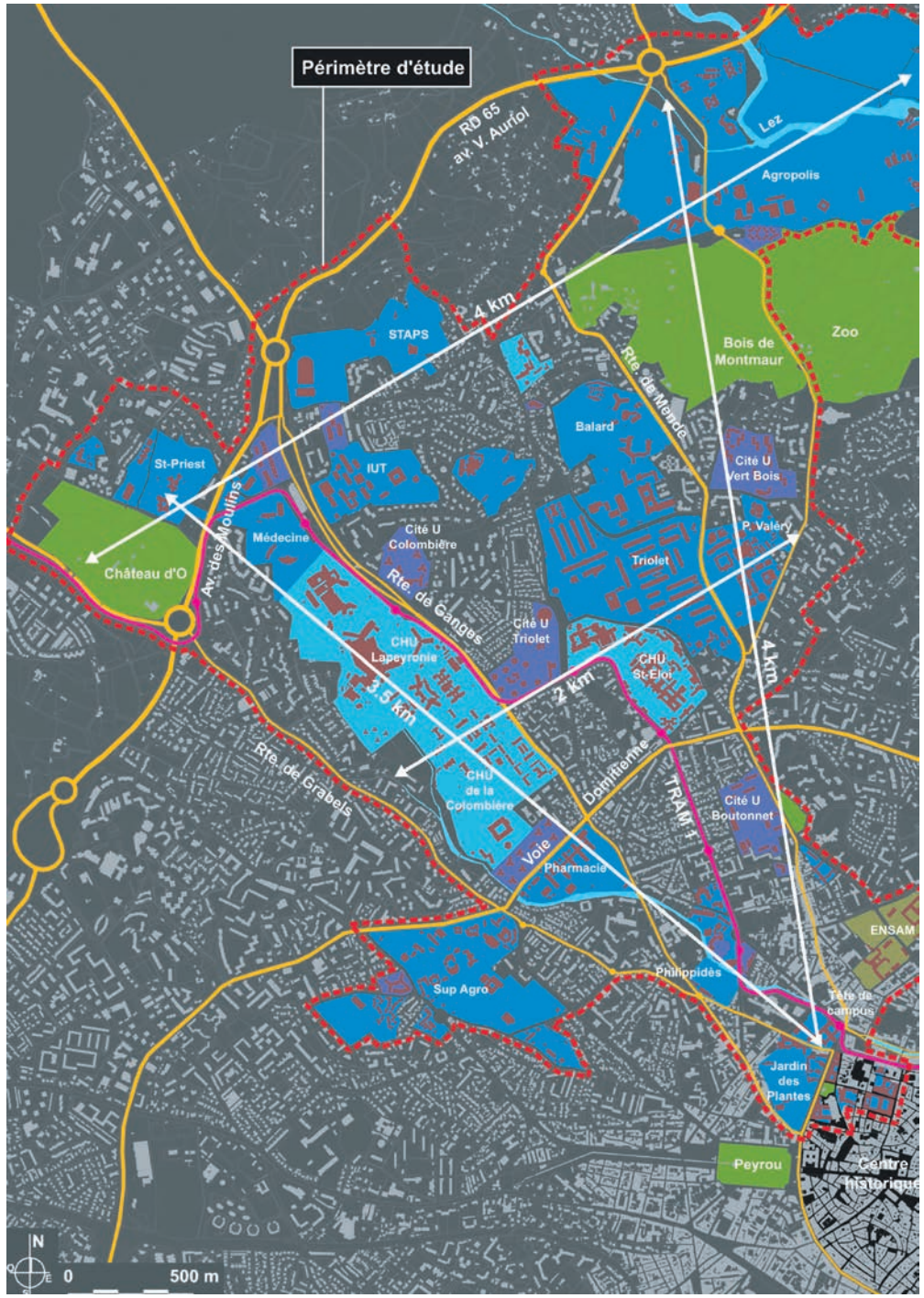
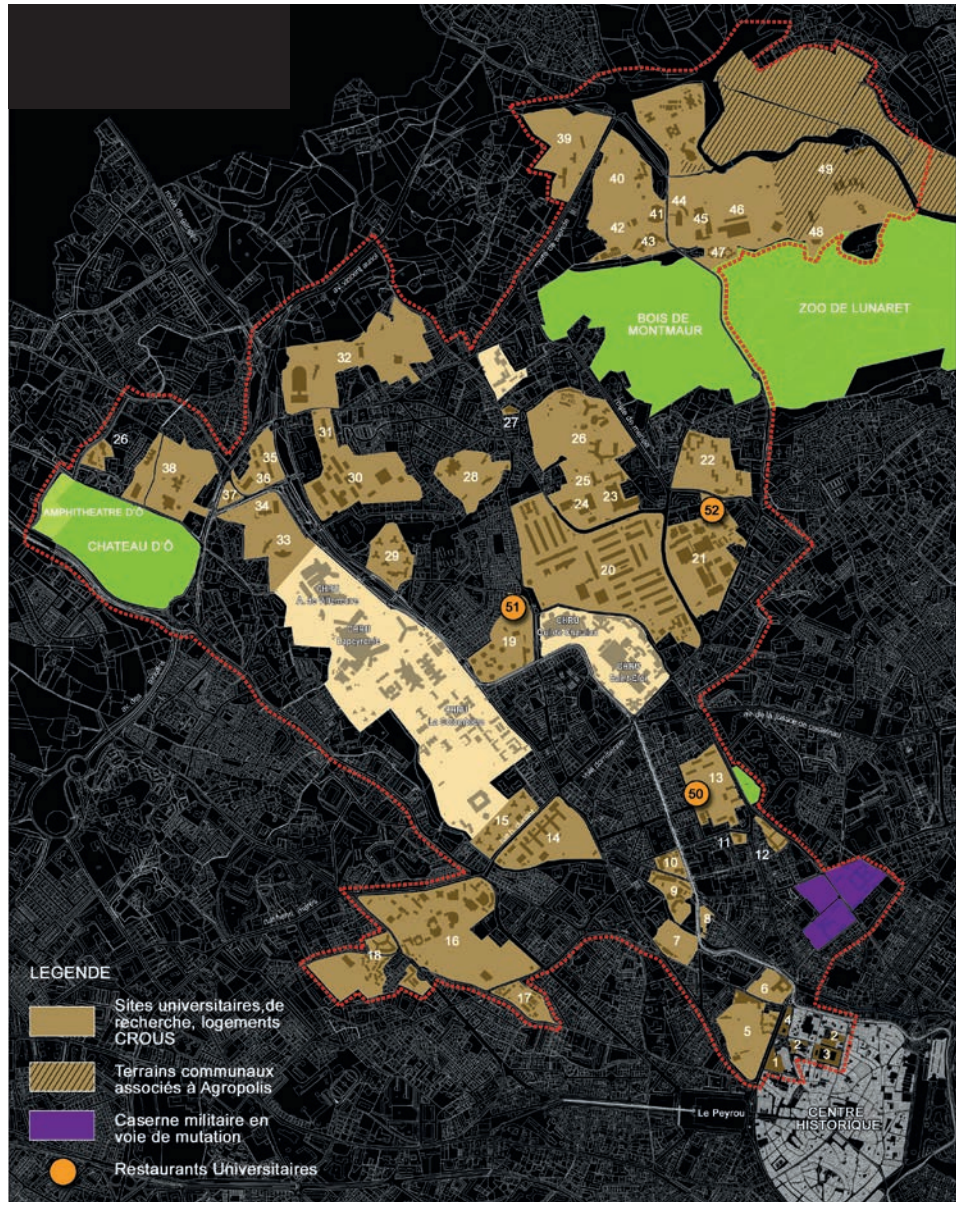


FIG. 4 — Emprises hospitalo-universitaires dans le nord du territoire communal
Ville de Montpellier, étude urbaine, groupement Garcia-Diaz, L. Viala, [et al.] 2008



Établissements Universitaires et de Recherche
1 Faculté de Médecine
2 Faculté de Droit
3 Rectorat de l'Académie de Montpellier
4 Institut de Biologie
5 Institut Botanique – Jardin des Plantes
6 Saint-Charles – Maison des Sciences de l'Homme
7 Centre sportif Philippides
9 Institut Universitaire de Formation des Maîtres
10 École Nationale Supérieure de Chimie
12 Site « Abbé de l'Epée »
14 Faculté de Pharmacie
16 Sup Agro – La Gaillarde
17 Annexe de Sup Agro Le Mandon
20 Sciences et Techniques – Triolet
21 Paul Valéry – Sciences de l'Homme
23 Établissement Français du Sang de Montpellier
24 Centre sportif « La Motte Rouge »
25 Institut International des Membranes
26 Centre National de la Recherche Scientifique
28 École National Supérieur d'Architecture de Montpellier – Site « Collège des Ecossais »
30 Institut Universitaire de Technologie
32 Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (Veyrassi)
33 Arnaud de Villeneuve – Projet de faculté de Médecine
34 Institut de Génomique Fonctionnelle
37 Centre de Biochimie Structurale
38 Saint-Priest
39 Centre International des Hautes Etudes Agronomiques
40 Sup Agro-IRC
41 Agropolis Museum
42 Centre Formation d'apprentis Agricole
43 Institut de Recherche pour le Développement
44 Agropolis International
45 Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD)
46 CEMAGREF
48 Maison de télédétection
49 Sup Agro – Lavalette

Logements universitaires CROUS
8 Foyer International Theresianum
11 Colonel Marchand
13 Boutonnet
15 Voie Domitienne
18 Sup Agro – La Gaillarde
19 Triolet
22 Vert-Bois
27 Minerve
29 Colombière
31 Savary – Savary I
35 Carrefour de la La Lyre (Tranche 1&2)
36 Maison Internationale Universitaire
47 Agropolis

Restaurants Universitaires
50 Boutonnet
51 Triolet
52 Vert Bois

FIG. 5. — Les composantes de l'ensemble hospitalo-universitaire, situation en 2010
Ville de Montpellier, étude urbaine, groupement Garcia-Diaz, L. Viala, [et al.] 2008

en un bloc les principaux campus, centres de recherche et hôpitaux. Là, où, précisément, en Gironde, une logique multisite d'envergure s'anime à l'échelle métropolitaine. La composition spatiale et administrative de ces métropoles explique cette différence avec d'un côté la présence de villes petites et moyennes (Mérignac, Pessac, Talence) et de communes de plus de 20 000 habitants, de l'autre, la ville centre domine le reste du territoire d'où les villes petites et moyennes restent globalement absentes. En quarante ans, l'accroissement spectaculaire du nombre d'habitants des communes à l'ADN villageois ne parvient pas à faire de celles-ci des villes, même petites.

De part et d'autre, les composantes universitaires sont assez proches : l'université de Montpellier (droit, médecine, sciences, STAPS, pharmacie, etc.) affiche 51 000 étudiants auxquels s'ajoutent environ 20 000 étudiants (hors Béziers) de l'université Paul-Valéry Montpellier III (arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales). L'université de Bordeaux (sciences, lettres, droit, économie, gestion, vin, santé, etc.) accueille 54 000 étudiants tandis que l'université Bordeaux Montaigne (lettres, langues, SHS, etc.) enregistre 18 000 inscriptions.

Du côté de l'emprise universitaire montpelliéraine, outre l'implantation de la faculté d'économie dans le quartier Richter relevant du secteur d'aménagement Port Marianne dans la partie est du territoire communal, l'essentiel est localisé sur les 900 hectares évoqués.

Précisément, sur la carte suivante (fig. 4), le centre historique, dans le coin inférieur droit, cerné par l'Esplanade à l'est et l'ancienne place royale du Peyrou à l'ouest, indique le premier sommet d'un triangle contenant ce vaste secteur. Notons en ce lieu la présence du jardin des plantes (1593), partie intégrante de l'université de Montpellier (faculté de médecine) qui s'y ancre (présidence de l'université de Montpellier). Les universités, centres de recherche et cités universitaires (Triolet, Boutonnet, Vert-Bois, Voie Domitienne) s'insèrent par grandes masses depuis ce point d'impulsion jusqu'aux limites nord de la commune : campus sciences, campus lettres, faculté de pharmacie, Agropolis, notamment (bleu foncé). Les établissements hospitaliers structurent l'ouest du périmètre (en bleu clair) pérennisant ainsi les implantations des premiers établissements suburbains de la fin du XIX^{e} siècle. Les parcs, dont le zoo, et le site de Lavalette (Agropolis), complètent l'ensemble au nord.

Il y a là sans doute une première traduction d'un rapport centre/périphérie puisqu'après avoir été contenue dans le centre historique jusqu'à l'immédiat après Deuxième Guerre mondiale, l'université a trouvé son terrain d'expansion et de modernisation dans ce qui était une périphérie extrêmement proche du centre historique, mais qui restait finalement très peu urbanisée jusqu'aux années 1950.

Aujourd'hui, ce triangle dit l'université depuis son centre ordonnateur. Ce qui a été aménagé depuis plus de 60 ans a déterminé le développement de la ville au nord (fig. 5). Ce n'est pas nécessairement gage d'une belle lisibilité et d'une grande fonctionnalité, car l'urbanisation qui a accompagné l'implantation des campus (et des hôpitaux) n'a pas fait l'objet d'une anticipation sous la forme par exemple d'un plan directeur d'aménagement ou même d'une réflexion d'ensemble ; pour tout dire, une forme de laisser-aller l'a emporté. L'aménagement des campus n'a pas favorisé un développement stratégique ; bien au contraire, la fragmentation généralisée et la figure de l'enclave qualifient aujourd'hui ce vaste secteur.

LES LOGIQUES À L'ŒUVRE

Exploratoire, l'analyse identifie et croise donc quatre logiques. De cette représentation se dégagent des configurations multiples, nuancées (fig. 6), qui pour certaines pourraient présenter un niveau de complexité supérieur puisque relevant à l'origine d'une position ancrée dans un des « carrés d'interprétation » numérotés ici de 1 à 4 (points de couleur franche) pour évoluer et se révéler dans un autre (points de couleur atténuée).

Des positions cardinales…

Le premier axe (ordonnées), relatif à l'état des positions, exprime les niveaux de tension possiblement observables entre une première position extrême quelque peu conservatrice (préserver) et une seconde plus progressiste (transformer). L'une et l'autre étant susceptibles d'afficher des motivations plus ou moins bénéfiques pour l'université et la collectivité.

Les logiques de préservation [P] intéressent deux registres. Le premier renvoie aux enjeux proprement patrimoniaux puisqu'il s'agit de protéger, valoriser et pérenniser les réalités matérielles et immatérielles témoignant de ce qui a été laissé en héritage et qui aujourd'hui participe du socle universitaire, mais également de son articulation

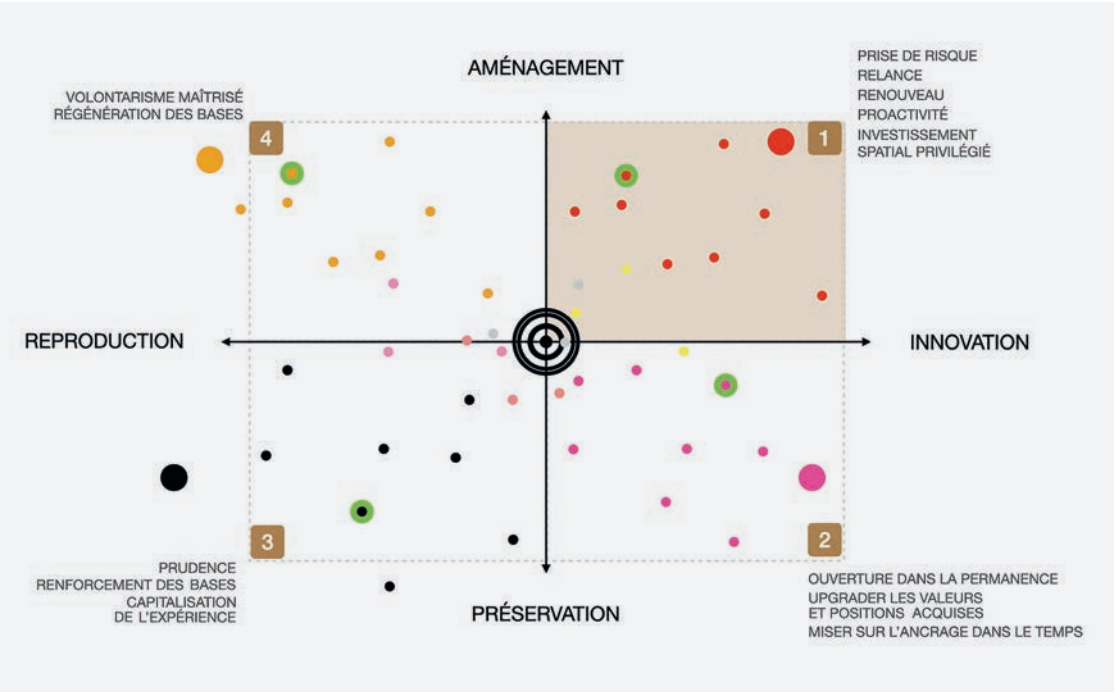


FIG. 6 — Relations ville/université : positions et configurations
Laurent Viala, 2023



FIG. 7 — Ville et université : les fondements historiques préservés au centre.
Image Google, Laurent Viala, 2023

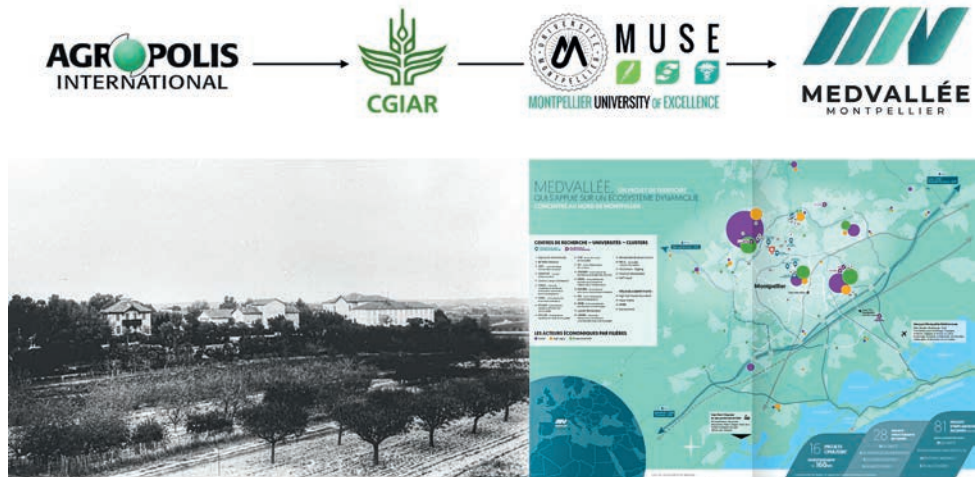


FIG. 8 — De l'école d'agriculture à MedVallée : une logique de reproduction à l'œuvre.
Agropolis international, CGIAR, Université de Montpellier, Montpellier Méditerranée Métropole ; montage : Laurent Viala, 2023

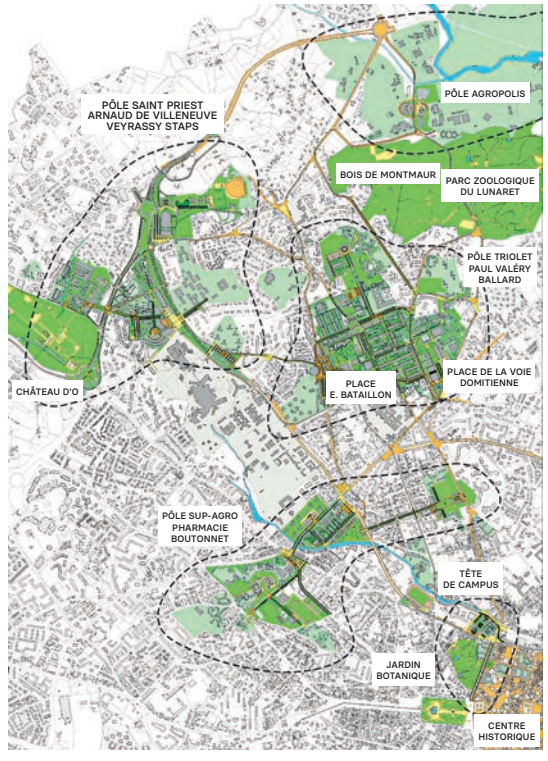


FIG. 9 — La ville pense l'intégration de l'université par l'espace public. Schéma directeur d'urbanisme.
Ville de Montpellier, étude urbaine, groupement Garcia-Diaz, L. Viala, [et al.] 2008

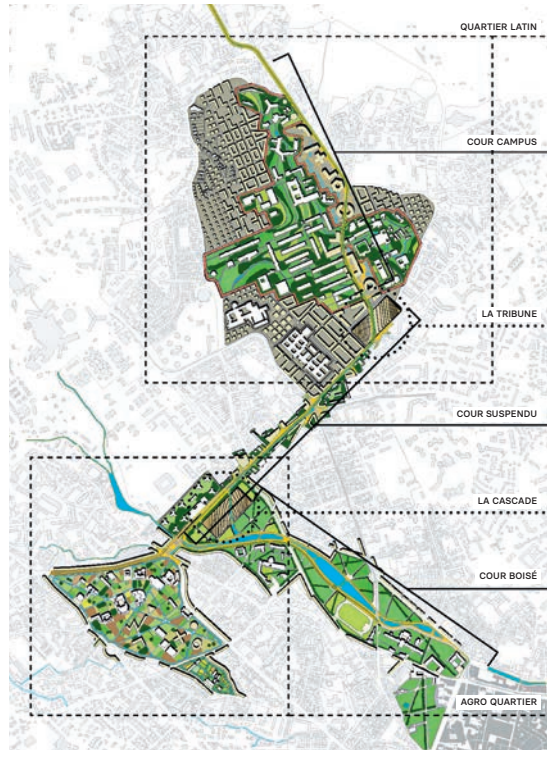


FIG. 10 — L'université structure la ville. Plan d'ensemble.
PRES Sud de France, concours U&U, groupement MVRDV, L. Viala, [et al.] 2010

à l'espace de la ville. Le second, plus restrictif, pointe les réticences dont peut faire preuve tout ou partie de l'instance universitaire lorsqu'elle est confrontée à une évolution. Il s'agit de se préserver de tout ce qui peut apparaître comme pouvant porter atteinte à l'identité de l'université. Il en va ainsi des enjeux de valorisation foncière.

Avec ces logiques, les fonctions de commandement restent ancrées au centre à l'image des « joyaux » que sont le jardin des plantes (1593), les facultés de médecine et de droit, les deux points d'appui de la fondation universitaire (fig. 7). Notons une forme de renforcement en provenance de la périphérie avec la réinstallation d'une partie de l'université Paul-Valéry, au centre, dans l'ancien hôpital du XIX^e^ siècle réhabilité. Relevant de ces mêmes logiques, l'échec d'Agropolis Museum (nourritures et agricultures du monde) doit être relevé ; trop à l'écart de l'effervescence quotidienne de la ville, puisque localisé en limite communale nord, l'équipement n'a pu s'ancrer. C'est un échec pour l'aménagement et le développement de la ville (bâtiment toujours à l'abandon), mais surtout un signe possiblement inquiétant pour la préservation des collections. Sans nécessairement connaître une traduction en termes d'aménagement, ces collections connaissent à Montpellier depuis plus de dix ans, une perspective plus heureuse. En effet, après avoir garanti dans le temps la protection du patrimoine bâti, l'université montpelliéraine a obtenu pour ses riches collections la reconnaissance et l'accompagnement au titre des Monuments historiques (classement et inscription) côté sciences, médecine (conservatoire d'anatomie) ou arts et lettres (musée des Moulages sur le campus Paul-Valéry)[11].

Les logiques d'aménagement [A] ne correspondent pas nécessairement à une position contraire ; toutefois, elles disent clairement la dynamique du monde universitaire dont les positions historiques connaissent des changements d'ampleur : gagner de l'espace, accéder à des lieux plus confortables, plus en phase avec les modes d'enseignement du moment, ou bénéficier de plus de centralité pour une meilleure accessibilité et/ou exposition. Ces motivations ne sont pas exclusives les unes des autres.

Le second axe (abscisses), relatif à la dynamique des positions, associe une perspective se nourrissant de l'expérience capitalisée à une perspective plus libre mais plus risquée.

11. Luc Gomel, « Un Service des collections à l'Université Montpellier 2. La constitution d'un service spécifique dédié à la conservation des collections : un début de solution pour le sauvetage du patrimoine scientifique universitaire ? », *In Situ*, 17, 2011. [En ligne] https://doi.org/10.4000/insitu.9522. Rosa Plana-Mallart, Géraldine Mallet, « Le projet de rénovation et de valorisation du Musée des moulages et les collections d'Art et d'Archéologie de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 », *In Situ*, 17, 2011. [En ligne] https://doi.org/10.4000/insitu.880 Marion Lagrange (dir.), *Université & histoire de l'art : objets de mémoire, 1870-1970*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017. Hélène Palouzié, « La protection monument historique : connaissance et reconnaissance des collections de l'Université de Montpellier », *In Situ*, 17, 2011. [En ligne] https://doi.org/10.4000/insitu.940

12. Jean-Paul Legros, « De l'école régionale d'agriculture de Montpellier à Montpellier-Sup-agro et Agropolis », *Pour*, n° 200, 2009/1, pp. 71-78. [En ligne] https://10.3917/pour.200.0071

Les logiques de reproduction [R] veulent traduire l'idée de confirmation d'une légitimité historique et d'une expérience reconnue, tandis que les logiques d'innovation [I] ouvrent des voies qui, sans renoncer aux acquis ou s'en éloigner trop fortement, parviennent à renforcer l'existant qui par endroit le réclame. Un aspect de l'assise historique peut faillir, s'épuiser voire menacer de disparaître.

Côté reproduction, les logiques signalent ce qui, dans la dynamique universitaire et éventuellement urbaine, relève d'une forme de capitalisation de l'expérience, confinant par endroit à l'identification et la mobilisation de bonnes pratiques. Ce qui a fonctionné peut encore fonctionner. Une situation rend bien compte de ces logiques-là. Elle peut se lire en deux temps.

Premier temps, le passage de l'école d'agriculture à la fin du XIX^e^ siècle à Agropolis international aujourd'hui, le grand centre de la recherche en agronomie désormais mondialement reconnu[12]. En 1870, l'école impériale d'agriculture de la Saulsaie (Pays de Dombes dans l'Ain) est transférée à Montpellier sur le domaine agricole de la Gaillarde. À la vielle de la Deuxième Guerre mondiale, le domaine agricole de Lavalette devient propriété de la Ville de Montpellier qui le met à la disposition de l'école. Au milieu des années 1980, l'école nationale supérieure agronomique de Montpellier est au nombre des membres fondateurs d'Agropolis (fig. 8), association dédiée à la recherche et à l'enseignement supérieur dans le champ de l'agronomie méditerranéenne et tropicale. Il y a dix ans, la Ville de Montpellier accueillait le siège du groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR).

La seconde séquence pointe le modèle que représente l'avènement, le renforcement et le succès d'Agropolis, et sa mobilisation pour réinventer un des piliers fondateurs de l'université montpelliéraine à savoir la médecine et les recherches dans le champ de la santé. Aujourd'hui, MedVallée, promu par Montpellier Méditerranée Métropole pôle mondial d'excellence en santé globale – dont une des composantes/filières (santé, environnement) est agronomie, alimentation, agriculture – a vocation à accompagner le développement de la ville. Le tour d'horizon est complet lorsque l'on rappelle la proximité avec les trois piliers du projet MUSE (Montpellier université d'excellence) labellisé I-Site, Université d'excellence (programme d'investissement d'avenir, PIA) : nourrir, protéger, soigner.

… aux configurations nuancées

Les premières configurations à examiner contribuent à la structure de l'analyse. Au-delà des positions cardinales ([A], [B], [C], [D]), que disent les positions médianes attachées à chacun des quatre carrés d'interprétation (1, 2, 3, 4) et précisément les quatre positions optimales c'est-à-dire celles poussant à leur maximum les curseurs en abscisses et ordonnées (AI, IP, PR, RA) ? Toutes les autres positions seront appréciées à l'aune du sens donné à ces optimums.

À la croisée des enjeux d'aménagement et d'innovation (AI), la prise de risque dans l'investissement spatial l'emporte. Le dédoublement récent de la faculté de médecine, ancrée depuis huit cents ans dans le centre historique, avec l'implantation d'un nouveau bâtiment dans le secteur des hôpitaux, témoigne à son échelle de cette position proactive. À une autre échelle, dans les années 1960, cette configuration conduit à l'émergence du cœur moderne de l'université. Bien que n'ayant pas produit les effets structurants que l'on aurait pu espérer dans ce vaste secteur nord du territoire communal, la réalisation des deux campus a constitué un enjeu d'aménagement pour le développement de la ville. L'innovation tient tout entière dans les principes que développe l'architecte René Egger[13], auquel sont confiées dans la période nombre de réalisations universitaires, notamment dans le sud de la France. Associés, les architectes montpelliérains (Jean de Richemond, Philippe Jaulmes, Jean-Claude Deshons) contribueront à leur façon à l'expression de ce renouveau : collaborant avec des plasticiens, Jaulmes et Deshons, notamment pour le campus de la faculté des lettres et des sciences sociales et humaines, feront dialoguer architecture et art, avec pour point d'orgue le portail Vasarely[14]. L'appréciation de cette position devient plus complexe du fait de son actualisation. En effet, l'ouverture courant 2024, en partie sud du campus de lettres, d'un nouveau grand équipement (Learning center nommé Atrium. SCAU/ Coste architecture) interroge. S'il repose sur des logiques d'aménagement et d'innovation fortes, ce projet présente des qualités architecturales et urbaines qui tranchent avec celles qui ont donné son identité au campus. Si les mises à jour, les modernisations, les transformations doivent être possibles, ces évolutions doivent pouvoir être imaginées et mises en œuvre sans contrarier le contour patrimonial qui a progressivement investi la réalité qu'elles visent. Sur ce site, avec l'Atrium, notamment, nous n'avons pas la certitude que cela soit le cas. Resituée dans le schéma d'analyse, le campus de l'université

13. Eléonore Marantz, « René Egger ou la réinvention de l'architecture universitaire (1947-1973) » dans Catherine Compain-Gajac (dir.) *Les campus universitaires : architecture et urbanisme, histoire et sociologie, état des lieux et perspectives*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2014. [En ligne] https://doi.org/10.4000/books.pupvd.7363

14. Cf. *Le campus de la faculté des Lettres et Sciences humaines de Montpellier : une création architecturale et artistique des années 1960*. DRAC Occitanie, collection Duo, 2012. (pdf disponible sur https://www.culture.gouv.fr/). Yvon Comte, « Architectes et plasticiens dans la conception et la réalisation du campus de la faculté des Lettres et Sciences humaines de Montpellier », *In Situ*, 32, 2017. [En ligne] https://doi.org/10.4000/insitu.14748

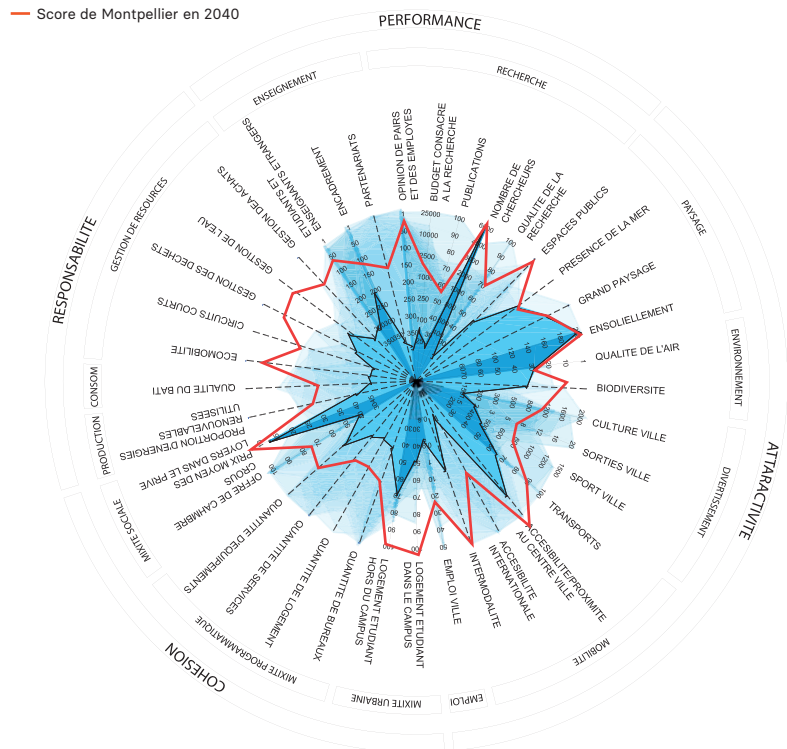


FIG. 11 — Score de Montpellier.
PRES Sud de France, concours U&U, groupement MVRDV, L. Viala, [et al.] 2010

Paul-Valéry glisse sans doute du carré d'interprétation n° 1 au n° 3, avec une position peu dynamique.

Rapprocher la capacité d'innovation du souci de préservation (IP) encourage une double attitude de permanence et d'ouverture à l'image de ce qui peut se jouer sur les deux campus des années 1960 avec plus ou moins de réussite. En effet, les interventions sur chacun des deux sites ne témoignent pas nécessairement d'un accord optimal. Citons simplement la tentative avortée d'implantation du Learning center, évoqué à l'instant, à cheval sur les deux sites, enjambant ainsi la route de Mende.

Faire concorder préservation et reproduction (PR) est une marque de prudence, une volonté de se saisir de l'expérience capitalisée certes, mais pour consolider l'existant, pour renforcer les bases sans trop s'ouvrir à la nouveauté. Au milieu des années 1990, parce que ses principaux acteurs l'ont défendu, sur fond de bataille politique mémorable, la faculté de droit a fait le choix de son maintien en un lieu d'ancrage historique. Georges Frêche, maire et professeur de droit, n'a pas réussi à faire triompher une logique d'aménagement conduisant à l'arrivée de la faculté de droit, avec d'autres composantes, sur le site Richter dans le secteur Port Marianne. La réalisation de ce nouveau quartier a reposé sur une double

intégration réciproque ville et université. Ce sera d'ailleurs la seule expérience réelle[15].

Enfin, rapprocher les logiques d'aménagement des logiques de reproduction (RA) encourage une régénération des bases, et peut être synonyme d'un volontarisme maîtrisé. La recomposition de la chimie en limite nord du campus de sciences, jusque-là dispersée, en est un témoignage de premier plan. Au sud du site occupé par le CNRS, l'aménagement du pôle Balard, tout en bénéficiant d'une implantation réussie sur le site de l'ancien établissement français du sang, ne rompt toutefois pas avec le principe de séparation des entités caractéristique de ce vaste quartier universitaire.

FIGURES PATRIMONIALES DE LA VILLE UNIVERSITAIRE

Comment la relation historique « ville et université » répond-elle aux problématiques contemporaines de valorisation patrimoniale croisée, de promotion d'une forme d'excellence à la fois pour la ville et l'université, et d'intégration urbaine de ce monde au bénéfice de sa communauté ainsi que de la collectivité et de leurs rayonnements respectifs ? Telle est la question qui a motivé ce texte.

Au moment de conclure, provisoirement, trois figures patrimoniales de la ville universitaire se dessinent. Elles prennent la forme de trois ordres de vérité qui ne se spatialisent pas nécessairement et peuvent être associés. La première voie est celle de la vérité historique qui repose sur l'efficacité liée à la perpétuation de l'héritage ancien, reçu, entretenu et développé sans voir sa base altérée. La deuxième vérité est fonctionnelle en ce sens que l'accent est mis sur l'adaptation et le renforcement du référentiel universitaire dans son rapport à la ville. Enfin, une vérité narrative pose la question de l'actualisation du récit intégrateur et, partant, de la capacité de réinvention de cet attelage.

Le deuxième ordre de vérité réclame un complément car il ouvre à trois enjeux concrets qui concernent plus directement le domaine dans lequel ce texte a choisi de situer le propos. L'enjeu de l'espace public, de son aménagement en lien avec les espaces collectifs des sites et de leurs qualités respectives, qui bien souvent parlent de la chose héritée, de ce qui fait patrimoine. En lien avec le précédent, l'enjeu de transparence permettant de lutter contre l'effet d'enclave qui peut s'avérer sans effet voire être apprécié par les établissements, mais qui ne va pas dans

15. Les entretiens réalisés dans le cadre de l'étude urbaine commandée par la ville de Montpellier en 2008 et dans le cadre du concours U&U lancé par le PRES en 2010, ont montré toute la réticence des établissements à s'ouvrir à la ville. Il était en effet question à ce moment-là d'imaginer mêler les tissus, notamment dans cette partie nord marquée par la figure de l'enclave. Les logiques d'aménagement fonctionnent donc à plein régime depuis plus de 50 ans : du centre historique aux limites nord de la commune de Montpellier avec Agropolis, le développement universitaire se poursuit encore aujourd'hui sans pour autant avoir amélioré l'ensemble urbain dans lequel il inscrit sa dynamique. Seule l'arrivée de la première ligne de tramway, et désormais de la cinquième (route de Mende), permet d'intervenir hors de l'université (sur l'espace public), mais à son bénéfice. L'immixtion directe de la ville dans l'université reste une perspective peu réaliste.



FIG. 12 — Les campus sciences et lettres : perspective pour un renouveau.
Ville de Montpellier, étude urbaine, groupement Garcia-Diaz, L. Viala, [et al.] 2008

le sens d'un rapprochement de l'université et de la ville ; la première ne se donne pas à voir (sur le plan paysager notamment) et ne tire pas parti des aménités ; la seconde compose avec ces vastes emprises dont les responsables ne disposent pas toujours des moyens de hisser leurs espaces à bon niveau. Enfin, l'enjeu de construction, sur le plan urbain, de ce territoire universitaire, de sa lisibilité, de sa visibilité, surtout lorsqu'une concentration peut être observée comme c'est le cas à Montpellier sur 900 hectares. La focalisation sur le centre historique, avec maintien quasi complet des bases historiques (droit, médecine, présidence de l'UM, retour des lettres, sur le site Saint-Charles), semble aller dans ce sens.

Mais l'ambition réclame l'adoption d'un parti audacieux. À la fin des années 2000, dans le cadre du concours initié par le PRES (urbanisme et université), la proposition du groupement emmené par MVRDV misait sur la traduction dans la réalité de l'espace universitaire d'une lecture prospective cherchant à optimiser la position montpelliéraine au travers d'une batterie de critères (performance, attractivité, cohésion, responsabilité) et d'indicateurs (fig. 11), afin de renouveler la lecture urbaine de la relation historique « ville et université » ; bien plus en tout cas que le schéma directeur d'urbanisme auquel aboutissait l'étude urbaine réalisée quelques mois plus tôt (fig. 9). À l'intégration de l'université par l'espace public (fig. 12), que ce schéma proposait, s'opposait une vision misant sur la structuration de l'espace de la ville par l'université (fig. 10).

Du patri-moine aux campus en projets

LAURENT COUDROY DE LILLE
Maître de conférences, École d'urbanisme de Paris

En préférant à la classique formule « L'université et la ville » une forme plurielle « Villes et Universités », nous souhaitons souligner le fait que chaque université s'inscrit dans la particularité des villes qui l'accueille. La ville, certes, préexiste presque toujours à « son » université : mais là n'est pas notre objet, et aucune des villes traitées par la suite ne doit l'entièreté de sa réputation ou de son développement à l'Université, à l'instar d'Oxford, Göttingen, ou Salamanque. Il s'agira de villes plus anciennes que leurs universités, mais aussi plus vastes, multifonctionnelles et hétérogènes que ne l'est l'espace universitaire au sens propre. Ce serait par leur spécificité proclamée – allusion aux valeurs de liberté, indépendance ou d'autonomie – que les universités transforment les villes. Or même si l'université tend à se penser comme « communauté » voire « cité » au sens le plus noble et absolu du terme, sa réalité historique et géographique est aussi celle d'un équipement urbain soumis à autant de vicissitudes que le sont les prosaïques centres hospitaliers ou commerciaux, pôles de transports… Le rappeler nous permet d'aborder cette seconde partie consacrée aux « campus en projets » de façon concrète.

Si patrimoine il y a, celui-ci est donc autant à entendre dans son sens historique et symbolique, que dans ce qu'il implique aussi de lourdeurs et de complexités pour tout type de mutations. Sous la Troisième République, à une époque où l'échelle et la complexité des espaces universitaires était moindre, Louis Liard (1846-1917), qui fut un acteur important de l'Université bordelaise avant de piloter au niveau de l'État la rénovation des Universités françaises, manifestait ainsi son insatisfaction quant à la configuration des bâtiments académiques : « à l'ordre dispersé, nous avons préféré la concentration derrière la même façade, sous le même toit de services dissemblables peu faits pour cohabiter ensemble […] C'est un peu par la faute des professeurs […]

Mais c'est aussi celle des architectes ». L'ambitieuse mission en matière de recherche que le régime républicain développe alors aurait selon lui demandé des bâtiments plus flexibles et moins monumentaux, compatibles avec des : « ateliers légèrement construits, pourtant facile à remplacer le jour ou la Science, y aurait avantage[1]. » L'article ci-dessous d'Alexandre Frambéry-Iacobone qui porte sur l'histoire des facultés et de droit et science politique de Bordeaux, puise les racines de son analyse dans un XIXe siècle finalement mal outillé en matière de programmation immobilière. Malgré l'appel de Louis Liard, témoin de cet épisode fondateur de la trajectoire bordelaise, les difficultés de réalisation s'inscrivent dans la longue durée.

« Loin des yeux, loin du cœur » : la formule titre par laquelle s'ouvre cette seconde partie résume une distorsion tendancielle entre imaginaires urbain et universitaire, également dans l'agglomération bordelaise ; une discordance dans les représentations qu'il faut savoir considérer si l'on souhaite « réconcilier » les deux entités à travers leur aménagement. C'est une évidence : tout au long du XXe siècle en France, la construction et l'aménagement universitaires ont été difficilement et tardivement intégrés aux politiques urbaines, et ceci dès l'activation de ces dernières par la loi de 1919 sur la planification urbaine, ou à travers les ultérieures grandes anticipations d'un siècle qui connut simultanément révolution urbanistique et universitaire. Les réussites ponctuelles demeurent finalement peu nombreuses face à l'accélération générale des mutations, dans une France où la destinée des universités se cale aussi sur celle de métropoles qui les dépassent. Morcelée en facultés, l'université s'est-elle immiscée trop tôt dans les interstices d'une ville qu'elle n'a jamais eu capacité à contraindre ? N'en est-elle demeurée pour tout dire une entité à part, dont les « libertés » s'accommodent mal de directives et stratégies d'aménagement ? L'espace universitaire, conçu finalement comme un aparté fonctionnel, ne constitue-t-il pas une hétérotopie, douce et résiliente à la fois, dans la grande ville contemporaine ?
Si les universités « transforment les villes », cela ne peut s'opérer finalement qu'en finesse, et sans doute dans le temps long. Risquons cette remarque : les universitaires qui étudient ces phénomènes n'auraient-ils pas parfois tendance à surestimer les effets de la présence universitaire dans la ville, voir la consistance de la dialectique ville/université ?
Les cas étudiés en première partie de cet ouvrage alimentent assez bien ces interrogations, à commencer par la longue histoire du campus bordelais, en ouverture et clôture de cette section.

Nous irons ensuite avec Pascale Philifert à Nanterre, en région parisienne. Une région pour laquelle Loïc Vadelorge avait montré comment la planification des années 1960 avait traité de manière assez confuse et non programmée, improvisée même, la question, exactement contemporaine, de l'éclatement de l'Université parisienne. Pourtant,

quelle grande métropole européenne peut-elle revendiquer une familiarité plus profonde et ancienne avec l'élément universitaire que Paris ? Les deux grands moments de création universitaire – les années post 1968 et les années 1990 – illustrent bien la complexité des interactions. Si la naissance de l'Université de Nanterre fut un fameux épisode de l'éclatement d'un système issu du Moyen Âge, la démonstration conduite par Pascale Philifert dans les pages qui suivent montre le long et patient travail de liaison d'une Université nouvelle avec son territoire d'implantation. Le réaménagement au long cours du Campus de Nanterre, tout comme l'inclusion en cours du campus bordelais dans un grand projet métropolitain, nous montre à quel point l'aménagement universitaire appelle une ingénierie de projet complexe, une détermination de pilotage sans faille.

Au même titre que d'autres grandes infrastructures métropolitaines au développement incrémental, les Universités peuvent-elles être autre chose que des chantiers permanents ? La comparaison avec des Universités relevant de contextes très différents nous apprend en réalité beaucoup. Les cas des Universités camerounaises, en plein essor aujourd'hui, pose des questions plus amples encore, mais toutes très urbaines : le logement étudiant ou la mutation écologique de l'équipement et du fonctionnement universitaire. L'héritage universitaire plus court dans un pays du sud, mais aussi la croissance accélérée des villes comme de leurs universités, amène à poser les questions plus largement.

La question très difficile en France du logement étudiant, amène à élargir les enjeux immobiliers. L'immobilier universitaire – mis à l'ordre du jour depuis les réformes amorcées en 2007 – témoigne bien d'une nouvelle phase de mise en mouvement des universités françaises, désormais articulées par obligation au développement urbain ou métropolitain. Jean-Christophe Videlin nous rappellera qu'une université est aussi un patrimoine bâti et foncier, et que sa prise en compte est un enjeu significatif de l'adaptation de l'institution aux évolutions rapides. Un héritage assez spécifique à la France demeurant le rôle joué par l'État : quelle place laisser aux acteurs privés ? Faut-il voir à travers la « valorisation » en cours un processus rampant et inavoué de privatisation ? L'acteur local entend jouer aussi un rôle accru, et c'est assurément une autre mutation de long cours, par exemple en métropole bordelaise. Après les « plans campus » du début du siècle et la quête de la bonne échelle territoriale, l'inscription de l'élément universitaire dans les grands projets donnera-t-il la juste mesure et le juste tempo de l'enjeu universitaire ? C'est ce que décrit l'article, en partie prospectif d'Émeline Demoulin et Manon Espinasse, à propos du projet Bordeaux Inno Campus.

1. Loïc Vadelorge et al., *L'université et la ville. Les espaces universitaires et leurs usages en Europe du XIII^e^ au XXI^e^ siècle*, PUR, 2018.

2. Hélène Dang Vu : « Pourquoi les universités transforment-elles la ville ? », dans *Territoires et Universités, Les Annales de la recherche urbaine* n° 109, 2014.

3. Il fut professeur de philosophie à la faculté de Lettres et maire-adjoint de Bordeaux chargé de la rénovation des facultés, avant devenir l'inamovible être directeur de l'enseignement supérieur (1884-1902) sous le III^e^ République. Louis Liard : Universités et facultés, Paris, A. Colin, 1890, pp. 42-43, cité par Christophe Charle : « Genèse du centre multidisciplinaire de Tolbiac dans le contexte universitaire des années 1970 », in : Bourillon, Florence et al. : *De l'Université de Paris aux Universités d'Île-de-France*, PUR, 2016.

4. Loïc Vadelorge : « La genèse de la carte universitaire francilienne : du Padog aux Villes nouvelles (1960-1974) », in Bourillon, Florence et al. : *De l'Université de Paris aux Universités d'Île-de-France*, PUR, 2016.

5. Olivier Ratouis : « Bordeaux, les échelles urbaines d'une université en quête d'unité » in *Territoires et Universités*, Les *Annales de la recherche urbaine* n° 109, 2014.

« Loin des yeux, loin du cœur ? » La difficile mutation de la Faculté de droit et science politique de Bordeaux

ALEXANDRE FRAMBÉRY-IACOBONE
Docteur en droit, Ingénieur de recherches, ANR HLJP Genre. Chercheur contractuel, CNRS/CLAMOR, Chercheur associé, IRM (UR 7434), Université de Bordeaux

Nous pourrions débuter cet article en nous demandant simplement si, montrer un miroir d'eau flamboyant, reflétant la place de la Bourse de Bordeaux, serait une forme de publicité mensongère à l'évocation de la Faculté de droit. Cette interrogation, quelque peu rhétorique, sera le fil rouge des propos qui suivront, afin de mettre au jour si l'expression « loin des yeux, loin du cœur » trouve application lorsque l'on vise cette faculté. L'utilisation même du nom « université de Bordeaux » peut susciter des questionnements en observant l'implantation beaucoup plus large des sites de cette institution.

Revenons, en premier lieu, sur les origines de cette formule qui a su pénétrer le langage vernaculaire ; il semblerait que la première trace nous arrive du poète Properce (I^er siècle avant notre ère). Se préparant à fuir Cynthie, son amour, il déclare alors :

« À peine si j'obtiens une seule fois les faveurs de Cynthie, après de longs refus ; ou si elle vient, c'est pour dormir toute vêtue au bord de ma couche. Fuir de ces lieux, voilà ma seule ressource. Plus elle sera loin de mes regards, et plus l'amour abandonnera mon âme [nous soulignons][1]. »

Est-il ici vérifié que « plus [ils] ser[ont] loin de [nos] regards, et plus l'amour abonnera [nos] âme[s] », concernant la rénovation des édifices ? Avant d'y répondre, il nous paraît nécessaire de marquer un arrêt sur la cartographie précise de l'implantation, ou plus justement des implantations de l'université de Bordeaux. Cette dernière dispose, en effet, d'un parc débordant le strict cadre de la ville éponyme (fig. 1 à 3).

1. Jacques Grenouille [trad. et dir.], *Élégies de Properce*, Paris, Panckoucke, 1834 [réed. IV^e siècle avant notre ère], « Élégie XXI, Il se prépare à fuir Cynthie », pp. 254-355.

2. Une antenne STAPS est présente à Bayonne, mais elle n'apparaît qu'une fois dans les documents administratifs consultés, sans précision sur l'emprise au sol. De même, le site internet dédié à la formation STAPS n'en fait pas mention dans la liste des *campus* : université de Bordeaux, *Faculté des Staps*, dernière mise à jour le 22 janvier 2024 [consulté le 23 février 2024]. [En ligne] https://staps.u-bordeaux.fr/La-Faculte/Campus-et-Infrastructures. De fait, il est parfois fait mention d'une superficie totale de 572 076 m² SHON, quand nous en comptons 568661 avec les chiffres donnés par les autres documents officiels, dont le plan de rénovation : université de Bordeaux, *Schéma pluriannuel de stratégie immobilière. Période 20172021*, Bordeaux, s. e., 2018 [consulté le 10 septembre 2024]. [En ligne] https://www.u-bordeaux.fr/download_file/force/260aae4f-3119-43d8-9483-05d95494ea2e/1696

3. Nous utilisons cette valeur, bien que réformée par la surface de plancher, puisque nos sources la mobilisent. Sur les réformes : Ordonnance n° 2011-1539, 16 novembre 2011, dite « réforme de la surface plancher » ; décret n° 2011-2054, 29 décembre 2011 ; circulaire NOR DEVL1202266C, 3 février 2012.

4. Magda Tomasini (dir.), *Repères et références statistiques, Enseignements – Formation – Recherche*, Paris, Direction de l'évolution, de la prospective et de la performance, 2023.

5. Université de Bordeaux, « Chiffres clés », s. d. [consulté le 10 septembre 2023]. [En ligne] https://hello.u-bordeaux.fr/votre-universite/chiffres-cles

Si la taille des « bulles » permettant de situer chaque site appartenant à l'université de Bordeaux n'est pas représentative de l'emprise au sol du bâti, nous voyons néanmoins que l'étalement des infrastructures s'inscrit en contradiction avec le fait de parler strictement d'« université de Bordeaux »[2]. C'est à tout le moins une université régionale, implantée en Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Landes et dans les Pyrénées-Atlantiques (graph. 1).

Il est patent que l'université de Bordeaux n'est pas majoritairement bordelaise ; à tout le moins est-elle girondine. Plus encore, en nous recentrant sur les *campus* de la ville ou ceux qui la bordent, la situation est tout aussi similaire. L'appellation *université de Bordeaux* nous semble galvaudée (graph. 2 et 3).

Nous le constatons à l'aune de ces deux graphiques : si le premier démontre une très forte concentration du parc immobilier de l'université de Bordeaux dans cette même ville et les localités limitrophes – environ 81 % du bâti –, le second met en exergue le fait que l'ensemble des sites de la métropole – hors Bordeaux – et de la région accueillent le plus de bâtiments. Nous remarquons également que le campus le plus fourni est celui de Pessac-Talence-Gradignan, avec 280 057 m² SHON (Surface Hors Œuvre Nette)[3]. Ces éléments sont importants pour saisir où et comment s'organise l'enseignement du droit dans cette superstructure.

Alors, avant de nous plonger dans l'histoire tumultueuse de la construction et de la renaissance de la Faculté de droit, regardons quelques chiffres clefs. En 2022 l'université française comptait 2 935 000 inscrits, dont 214 660 en droit et science politique[4]. Au niveau micro, observant la situation bordelaise – et périphérique –, 2022 rimait avec 52 000 étudiants, dont 14 000 inscrits dans ces disciplines[5]. Quand la moyenne française des admissions en droit et science politique tourne autour de 7,3 %, elle grimpe à 26,9 % à Bordeaux. Pour autant, ces étudiants semblent quelque peu négligés. Alors qu'ils représentent plus d'un quart des personnes qui déambulent entre les murs universitaires, elles bénéficient d'une surface bâtie qui ne paraît pas proportionnelle.

En arrondissant, ce sont donc 27 % des utilisateurs qui se partagent seulement 12 % des surfaces (graph. 4). Certes, ces bâtiments ont des fonctions diverses, et il est aisé de comprendre qu'un laboratoire de chimie nécessite plus de mètres carrés qu'un bureau de juristes. Néanmoins, cette situation peut être jugée précaire dans la mesure où nombre

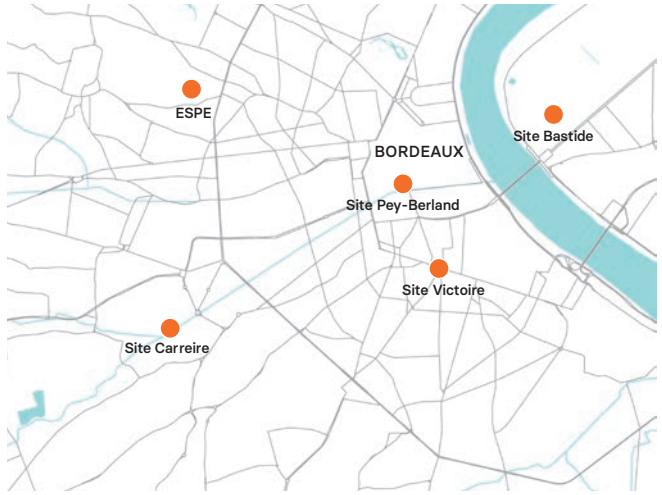


FIG. 1 — Carte d'implantation, université de Bordeaux (2024) : les « campus bordelais ».
Fond de carte *Google* ; ajouts, Frambéry-Iacobone Alexandre, février 2024

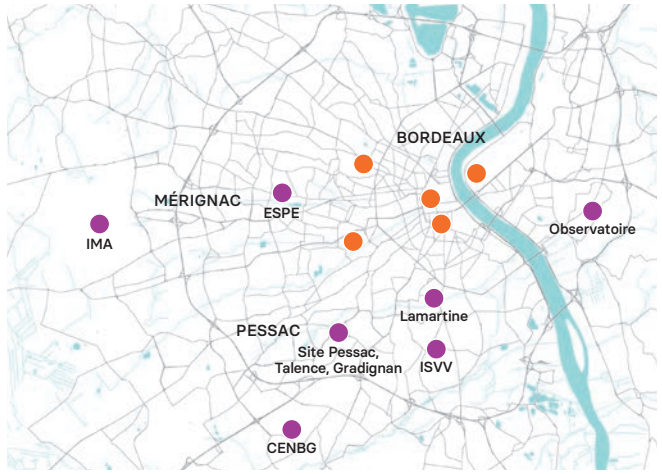


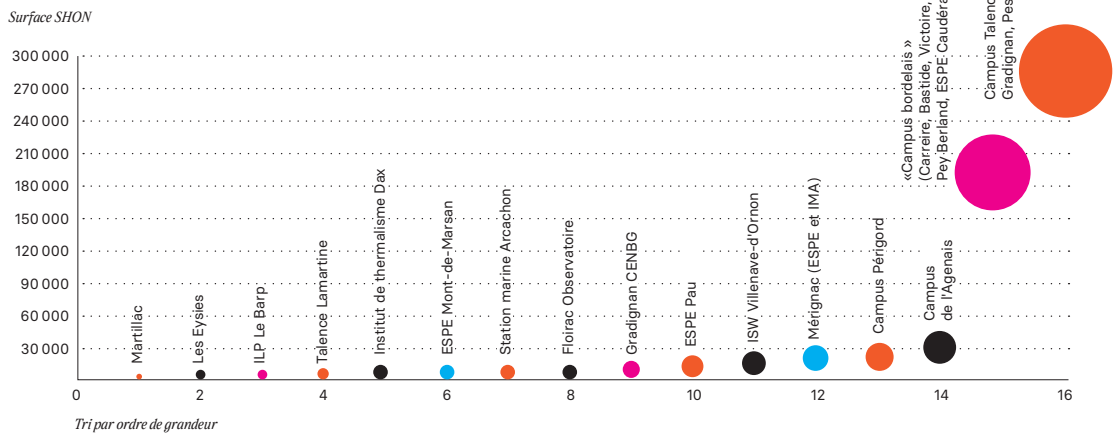
FIG. 2 — Carte d'implantation, université de Bordeaux (2024) : les « campus périphériques ».
Fond de carte *Google* ; ajouts, Frambéry-Iacobone Alexandre, février 2024



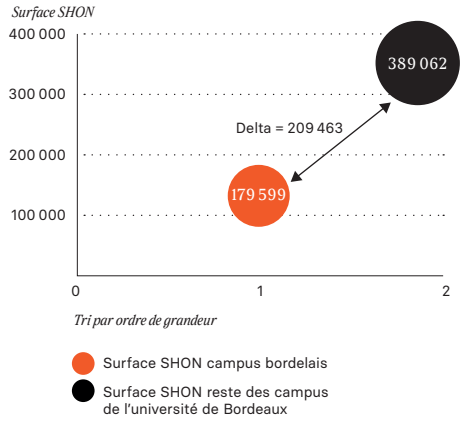
FIG. 3 — Carte d'implantation, université de Bordeaux (2024) : le « campus régional ».
Fond de carte *Google* ; ajouts, Frambéry-Iacobone Alexandre, février 2024

GRAPH. 1 à 5 — Alexandre Frambéry-Iacobone, février 2024 ; Université de Bordeaux, *Schéma pluriannuel de stratégie immobilière.* Annexes 1 à 8 [En ligne] https://www.u-bordeaux.fr/download_file/force/1a560d87-ce61-471a-8007-b0fefd1d2abf/1696, Bordeaux, s. e., 2018 [consulté le 10 septembre 2023]

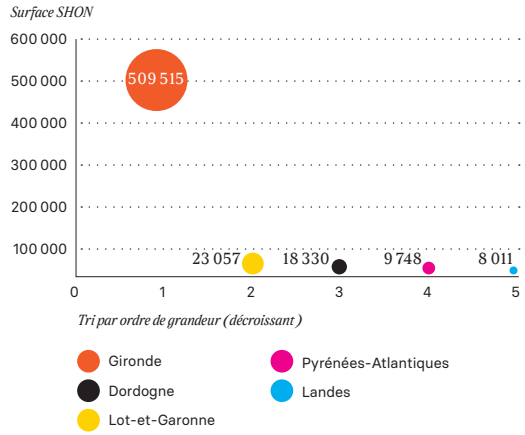
GRAPH. 2 — Répartition SHON, université de Bordeaux (2018) : ensemble des sites.



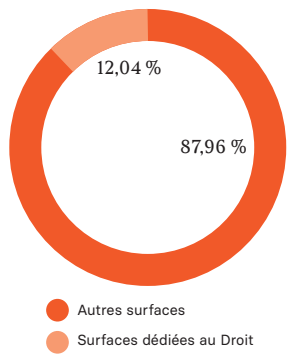
GRAPH. 1 — Répartition SHON, université de Bordeaux (2018) : le « campus régional »



GRAPH. 3 — Répartition SHON, université de Bordeaux (2018) : ensemble des sites avec une division campus bordelais/autres campus.



GRAPH. 4 — Répartition SHON, université de Bordeaux : lieux dédiés au droit.



GRAPH. 5 — Répartition des lieux exclusivement dédiés droit.

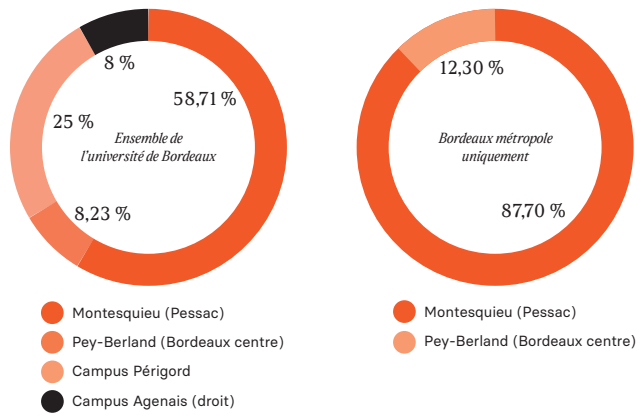




FIG. 4 — L'esplanade de la Faculté de droit de Bordeaux.
Cliché Alexandre Frambéry-Iacobone, 2013

d'étudiants ne peuvent s'asseoir pour suivre leurs cours dans des conditions optimales[6].

Plus concrètement, à l'université de Bordeaux, le droit est enseigné dans quatre espaces, deux au sein de Bordeaux Métropole, deux autres dans des antennes (graph. 5).

Il est remarquable que Pey-Berland représente uniquement 8,23 % des surfaces totales, à l'avant-dernière position. Ajustant la focale sur Bordeaux Métropole, la dynamique n'est pas dissemblable, et la faculté du centre-ville ne pèse que pour 12,3 % des aires dédiées au droit, contre un écrasant chiffre de 87,7 % pour le campus pessacais.

Néanmoins, la zone de Pessac est réduite à l'invisibilité. Les brochures pour étudiants étrangers arborent une photographie du *Miroir d'eau*[7] ; le site internet de la Faculté[8] met en avant des images captées place Pey-Berland – ce même pôle qui n'accueillera qu'une minorité d'étudiants. Avant des travaux tardifs sur le secteur de Pessac, le quotidien des utilisateurs ressemblait bien moins aux scènes idylliques partagées par la communication officielle (fig. 4).

Alors nous nous interrogeons : pourquoi cette dynamique à deux vitesses ? Pourquoi des endroits où il fait bon vivre et étudier, et d'autres, largement délaissés et rénovés tardivement, malgré leur importance démographique et stratégique ? Selon nous, deux motivations peuvent être extirpées : certaines relèvent de l'histoire ; d'autres, de raisons plus politico-géographiques.

6. Julien Rousset, « Université : face aux amphis bondés, faut-il sélectionner ? », *Sud-Ouest*, publié le 29 septembre 2016 [consulté le 28 août 2023]. [En ligne] https://www.sudouest.fr/politique/education/universites-face-aux-amphis-bondes-faut-il-selectionner-4378608.php ; Le constat est similaire en 2017, comme le souligne Pierre-Marie Gros, « Bordeaux : encore une rentrée universitaire sous tension, côté effectifs », *France Bleu*, publié le 21 septembre 2017 [consulté le 28 août 2023]. [En ligne] https://www.francebleu.fr/infos/education/bordeaux-encore-une-rentree-universitaire-sous-tension-cote-effectifs-1505924299 ; La problématique demeure inchangée.

7. Université de Bordeaux, « Programmes d'échanges, Faculté de Droit », mis à jour le 7 mars 2023 [consulté le 22 septembre 2023]. [En ligne] https://droit.u-bordeaux.fr/International/Etudier-a-Bordeaux/Programmes-d-echanges

8. Université de Bordeaux, « Faculté de Droit et science politique », s. d. [consulté le 22 septembre 2023]. [En ligne] https://droit.u-bordeaux.fr

9. Marc Bloch, *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 1997 [réed. 1949] ; Paul Veyne, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Seuil, 2015 [réed. 1971] ; Reinhart Koselleck, *Le futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1990 ; Antoine Prost, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, 1996.

10. Jean Audinat, « Le demi-millénaire de l'Université de Bordeaux », *Bulletin hispanique*, n° 49, 1947/3-4, p. 259 ; Marc Malherbe, *La Faculté de droit de Bordeaux (1870-1970)*, Bordeaux, PUB, 1996, p. 1517.

11. Marc Malherbe, « Historique », *Faculté de Droit et science politique*, mis à jour le 19 mai 2015 [consulté le 3 septembre 2023]. [En ligne] https://droit.u-bordeaux.fr/La-Faculte/Historique

12. Christian Delaplace et Jérôme France, *Histoire des Gaules*, Paris, Armand Colin, 2020, spéc. p. 193 et s.

13. Cette création se fait à la demande urgente du roi, dans une France envahie, et le déplacement du parlement à Poitiers. Voir Léon Bodin, *Éloge de Pierre Rat, avocat et maire de Poitiers au XVI^e siècle*, Poitiers, Dupré, 1878, p. 7.

14. De manière générale, voir Jacques Verger, *Culture, enseignement et société en Occident aux XII^e et XIII^e siècles*, Rennes, PUR, 1999, pp. 51-71.

15. Pour un panorama complet, voir Frédéric Attal, Jean Garrigues, Thierry Kouamé et Jean-Pierre Vittu (dir.), *Les Universités en Europe du XIII^e siècle à nos jours*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2005 ; Christophe Charle, *Histoire des universités*, Paris, PUF, spéc. p. 35-51.

16. Modeste en ce qu'elle ne brille pas par ses avancées scientifiques ; les enseignants récupèrent les influences externes, comme le passage de la glose au commentaire. Sur ce dernier point voir Pierre Jaubert, « La première Faculté des droits (1441-1793) », *Annales de la Faculté de droit, des sciences sociales et politiques et de la Faculté des sciences économique*, hors-série, 1976, pp. 5-14.

17. Une liste des juristes bordelais a été réalisée par Gérard Guyon, *Le droit bordelais dans tous ses états*, Limoges, PULIM, 2012.

18. Alexandre Frambéry-Iacobone, *La recherche de l'intention en droit pénal : un concept insaisissable (XIX^e - XX^e siècles)*, thèse dactyl., droit, Bordeaux, 2022, p. 81 et s. [En ligne] https://theses.hal.science/tel-04353138v3/file/Thèse%20V3%20décembre%202023.pdf

19. *Ibid.*

20. Michel Cadé, « L'université et la Révolution Française : mort d'une institution (1789-1793) », dans Paul Carmignani et Jean Sagnes (dir.), *L'Université de Perpignan*, Perpignan, PUP, 2013, pp. 165-194.

LE CAMPUS DE PESSAC : HISTOIRE D'UN DÉSAMOUR

Bien que certains motifs historiques soient mâtinés de politique, pour coordonner l'exposé nous évoquons ici uniquement l'histoire, bien qu'elle ne puisse être entendue que par sa mise en contexte[9]. Les raisons politico-géographiques, qui relèvent de la seconde partie, sont très contemporaines. C'est donc pour mieux comprendre la situation actuelle que nous opérons un bref retour en arrière, en deux temps : l'analyse de la phase critique pour la Faculté de droit bordelaise, fin XVIII^e siècle-fin XIX^e siècle, pour continuer sur un tour d'horizon de la situation de la fin du XIX^e jusqu'à la fin du XX^e siècle.

Avant ces développements, procédons à quelques rappels plus anciens. Alors que l'*Universitas Burdigalensis* n'apparaît qu'en 1441 grâce à la bulle pontificale d'Eugène IV[10], la cité girondine connaissait des enseignements dès le IV^e siècle avant notre ère[11], comptant notamment sur le grammairien et rhétoricien Ausone (≈ 309-394)[12]. Eugène IV est coutumier du fait, ayant déjà inauguré l'Université de Poitiers le 29 mai 1431[13], sur demande du roi en pleine invasion anglaise. De manière générale, le fleurissement des universités en Europe est porté par la redécouverte du droit romain et du droit canonique – les *droits savants* – au XII^e siècle. Cela permet l'éclosion d'écoles de pensée, dont celle de Bologne réputée pour sa glose[14]. À sa suite, ouvrent notamment les Universités de Paris, Montpellier ou Toulouse au XIII^e siècle, Prague, Avignon, Grenoble ou Cracovie au XIV^e siècle, Louvain, Caen, Poitiers, Nantes et bien entendu, Bordeaux, au XV^e siècle – liste exhaustive[15].

Il reste que, de 1441 à 1792, le droit est instruit dans la modeste[16] faculté de Bordeaux. Quelques grands noms frayent sur les bancs de cette université[17], dont le plus fameux est Charles Louis de Secondat, baron de la Brède et de Montesquieu (1689-1755), plus communément appelé Montesquieu. Les activités de l'*Universitas Burdigalensis* suivent ainsi leur cours jusqu'en 1789, moment de rupture pour la France entière.

Fin du XVIII^e siècle-fin du XIX^e siècle : l'attente embrassée de chaos

Entrant dans une période de nomophilie[18] – amour de la loi – et de jurisphobie[19] – méfiance des juristes –, faisant table rase des institutions d'Ancien Régime, la Convention nationale supprime ces lieux d'enseignement en 1793[20].

Ils ne rouvrent véritablement qu'en 1808 sous leur forme contemporaine. Entre-temps, d'autres cadres sont mis en place, et visent des études plus pratiques ; nous relevons les écoles professionnelles de médecine, de théologie ou les *Grandes Écoles* comme polytechnique dès 1794. Jurisphobie oblige, le droit est laissé de côté dans un premier temps[21]. Les écoles de sciences juridiques apparaissent, par un heureux hasard, à la faveur de la loi du 22 ventôse an XII (13 mars 1804), sept jours seulement avant la loi de publication du Code civil : si la méfiance envers les juristes reste palpable, encore faut-il du personnel formé pour donner corps à l'œuvre législative la plus fameuse de Napoléon. D'ailleurs, la loi du 22 ventôse précise bien, en son article 2 que : « 1. Le droit civil français est enseigné dans l'ordre établi par le Code civil [...] ». Les directives sont claires.

Cette loi, complétée par le décret du 4e jour complémentaire de l'an XII (21 septembre 1804), liste en son article 1er les localités qui bénéficient du privilège de recevoir une école de droit : « Paris, Dijon, Turin, Grenoble, Aix, Toulouse, Poitiers, Rennes, Caen, Bruxelles, Coblentz et Strasbourg ». Bordeaux est la grande absente, et devra attendre quelques décennies avant de pouvoir inaugurer sa Faculté de droit. Ainsi, en résumé[22], la réouverture d'un lieu d'enseignement du droit à Bordeaux est due à la pugnacité de certains acteurs locaux[23] et aux concessions majeures que la ville consent pour garantir la solidité de son dossier : tous les frais sont en effet pris à sa charge et l'excédent budgétaire de fonctionnement est reversé à l'État. Le XIXe siècle est jonché d'obstacles, d'attente, d'espoirs déçus. Cette épopée débute dès 1804, et se clôt grâce au décret du 15 décembre 1870[24], autorisant finalement la ville à ouvrir un lieu d'enseignement des sciences juridiques. La légende veut que ce dernier soit sorti par ballon de Paris assiégée par les Prussiens[25].

Il aura fallu patienter, négocier, saisir de multiples occasions, pendant près de 70 ans, pour que Bordeaux obtienne ce droit[26]. À la suite de cet agrément, encore fallait-il choisir un site, établir des plans et débuter les travaux, ce que s'empressa de faire la ville échaudée par les expériences passées, le risque planant d'une autorisation révoquée.

Fin XIXe-début XXe siècle : l'heure des comptes

Pour comprendre la construction du site de Pey-Berland, toujours utilisé aujourd'hui, quelques éléments clefs[27] sont particulièrement démonstratifs de l'urgence qui accompagne

21. Notons en parallèle que la profession d'avocat est remplacée par celle de « conseil » ; le manque de cadre permet à des usurpateurs de s'arroger ce rôle et offrent une piètre défense. Voir Maurice Gresset, « Le Barreau, de Louis XIV à la Restauration », *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine*, n° 36, 1989/3, p. 487496.

22. Pour plus de détails, nous renvoyons notamment à notre article : Frambéry-Iacobone Alexandre, « Supprimée, provisoire, consacrée : la difficile renaissance de la Faculté de droit à Bordeaux », dans Anne-Sophie Chambost, Florent Garnier et Alexandra Gottely (dir.), *Des facultés sur le front du droit*, exposition virtuelle, Bibliothèque Cujas, label Mission Centenaire 14/18. [En ligne] http://expo-grande-guerre-biu-cujas.univ-paris1.fr/supprimee-provisoire-consacree-la-difficile-renaissance-de-la-faculte-de-droit-a-bordeaux/

23. Nicolas Rothe de Barruel, « Thémis pour tous : l'engagement des notables pour une faculté de droit à Bordeaux au XIXe siècle », dans Nader Hakim et Marc Malherbe (dir.), *Thémis dans la Cité, Contribution à l'histoire contemporaine des facultés de droit et des juristes*, Bordeaux, PUB, 2009, pp. 227-281.

24. « Création d'une Faculté de droit à Bordeaux », dans *Bulletin administratif de l'instruction publique*, tome 13, 254 (1870), p. 483-484.

25. Ludovic Poux, *La construction des palais universitaires de Bordeaux au XIXe siècle*, thèse dactyl., histoire, Bordeaux, 1993, p. 24 ; Marc Malherbe, « La faculté de droit de Bordeaux : état des lieux historiographique », dans Philippe Nélidoff (dir.), *Les facultés de droit de province au XIXe siècle*, tome 1, Toulouse, PUT, 2009, p. 69.

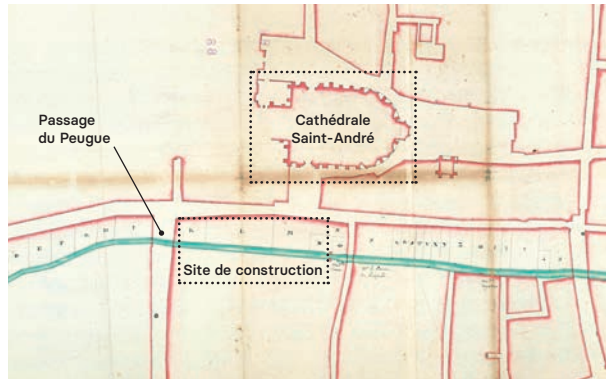
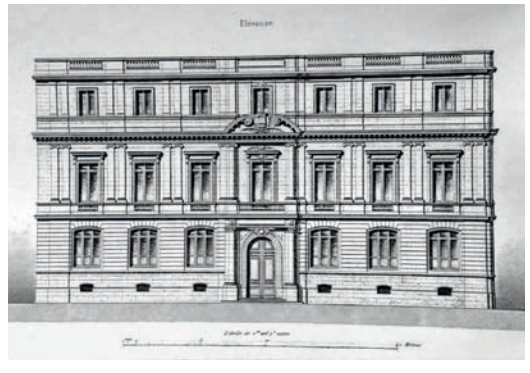


FIG. 5 — Plan de la ville avec le passage du Peugue.
Archives département de la Gironde, 2 Fi 88 ;
ajouts, Alexandre Frambéry-Iacobone, février 2024[28]





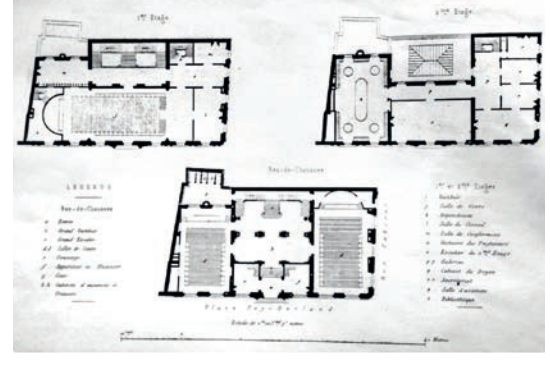


FIG. 6 — Vue du bâtiment définitif, façade principale et plans.
Archives de Bordeaux Métropole, Bordeaux, VIII Q 1, 2 et 3

l'érection de l'édifice, ce qui ne va pas sans poser des difficultés. Comme évoqué, la cité s'est engagée à grands frais pour obtenir *sa* Faculté de droit.

Dès 1869, moment où le percement du cours d'Alsace-et-Lorraine devient concret, la recherche d'un lieu propice où construire est entamée ; c'est finalement sur une zone située place Pey-Berland, face à la cathédrale, que démarrent les premiers aménagements d'un édifice attendu pour accueillir 300 étudiants. La commune utilise alors les fonds légués à sa mort par Charles Fieffé de Lièvreville (1743-1823) – 300 000 F de liquidités et 300 000 F de biens immeubles. Charles Burguet (1821-1879), architecte municipal, propose en mai 1871 un devis, immédiatement accepté, permettant le début des travaux en août.

Pour ancrer l'idée d'une Faculté de droit bordelaise, des cours sont professés dans une institution sans murs, essaimés aux quatre coins de la ville ; on s'aperçoit alors que le bâtiment prévu sera trop petit, puisque les enseignements rassemblent déjà plus de 200 élèves. Les opérations sont arrêtées pour donner le temps à Burguet de revoir sa copie ; il souhaite ajouter un étage, mais c'est sans compter sur le passage d'un petit cours d'eau, le *Peugue*, rendant le terrain marécageux et obligeant à de coûteux travaux de consolidation pour supporter une bâtisse alourdie (fig. 5).

Les artisans cessent le travail ; le chantier leur devient coûteux faute d'augmentation de l'enveloppe allouée. Enlisée dans le Peugue, les soucis financiers et l'arrêt du chantier, la faculté est attaquée en mars 1872 par la commission du budget de l'Assemblée Nationale au motif d'un projet trop dispendieux pour le bénéfice escompté ; l'autorisation d'ouverture est alors retirée. Or, faisant valoir que des cours ont débuté, Bordeaux réussit à renverser la vapeur tout en prenant conscience de l'urgence d'une ouverture officielle, le projet étant encore visiblement sur la brèche. Le devis bondit de 150 000 à 208 000 F, convaincant les entreprises du bâtiment de reprendre leur office. Dans la précipitation, l'inauguration se tient le 20 novembre 1873[29], alors que la réception finale est réalisée quelques mois plus tard, le 11 août 1874. Quelques illustrations montrent la faculté terminée et les plans définitifs de Charles Buguet (fig. 6).

Longtemps espérée, cette fière Faculté de droit, dressée en centre-ville, ouvre enfin ses portes ; les journaux de l'époque sont unanimes : il s'agit d'un joyau[30]. Pourtant, si le faste de l'extérieur peut nous éblouir, l'intérieur lui est

26. Pour plus de détails voir : Alexandre Frambéry-Iacobone, « Supprimée, provisoire, consacrée… », art. cit. Voir également : Ludovic Poux, *La construction des palais universitaires de Bordeaux au XIXe siècle*, *op. cit.* ; Malherbe Marc, *La faculté de droit de Bordeaux*, *op. cit.* ; François Cadilhon, Bernard Lachaise et Jean-Michel Lebigre, *Histoire d'une université bordelaise : Michel de Montaigne, faculté des arts, faculté des lettres (1441-1999)*, Bordeaux, PUB, 1999 ; Elsa Clavel, *La Faculté des lettres de Bordeaux (1886-1968). Un siècle d'essor universitaire en province*, thèse dactyl., histoire, Bordeaux, 2016 ; Kevin Brémond, *Une histoire politique des facultés de droit ; l'image des facultés de droit dans la presse quotidienne d'information nationale sous la IIIe République (1870-1940)*, thèse dactyl., droit, Bordeaux, 2018.

27. Pour plus de précisions, voir notamment notre synthèse, Alexandre Frambéry-Iacobone, « Supprimée, provisoire, consacrée… », art. cit.

28. Certaines rues qui jouxtent le Peugue terminent en impasse en raison du cours d'eau, désormais sous-terrain. Certaines de ces impasses existent toujours comme le relève Sergey Kadinsky, « Peugue River, Bordeaux », *Hidden Waters*, publié le 24 juillet 2017 [consulté le 18 septembre 2023]. [En ligne] https://hiddenwatersblog.wordpress.com/2017/07/24/bordeaux1/

29. Le Doyen, Amédée Couraud, y prononce alors un discours unanimement jugé long et ennuyeux, qui ne se prête pas à l'occasion. Voir Marc Malherbe, *La faculté de droit de Bordeaux*, *op. cit.*, p. 39. Le discours est conservé aux Archives municipales de Bordeaux, sous la cote X A 267. Sa version imprimée est longue de 36 pages, preuve de la durée de l'exercice.

30. Marc Malherbe, *La faculté de droit de Bordeaux*, *op. cit.*, pp. 38-39 ; Kevin Brémond, *Faculté de droit et presse : l'exemple bordelais de 1870 à 1886*, mémoire dactyl., droit, Bordeaux, 2011, pp. 3-5.

31. À force de complaintes, la Faculté obtient deux statues, de Cujas et Montesquieu en 1881. Les socles n'arrivent qu'en 1882, faute de budget initialement alloué. Depuis, le *decorum* ressemble à celui que nous pouvons voir aujourd'hui.

32. À l'Athénée municipale, rue des Trois-Conils ; dans les locaux du magasin *Le Printemps* rue Toulouse-Lautrec (place Gambetta) ; à l'École nationale des Arts et Métiers (Talence) ; au Collège technique, cours de la Marne ; au lycée de Talence.

33. Pour plus de détails sur la construction des Facultés, nous renvoyons à l'exposition virtuelle commandée par l'Université Bordeaux Montaigne. [En ligne] https://patrimoine-artistique.u-bordeaux-montaigne.fr]. Plus spécifiquement, voir Ragot Gilles, « Genèse du Domaine universitaire de Bordeaux », *Patrimoine artistique de l'Université de Bordeaux*, exposition virtuelle, s. d. [consulté le 12 septembre 2023]. [En ligne] https://patrimoine-artistique.u-bordeaux-montaigne.fr/domaine-universitaire.php

34. « Arrêté du 18 mai 1951 dit *D'utilisation des crédits pour des travaux de décoration dans les bâtiments d'enseignement* », *Journal officiel de la République Française*, n° 142, 17 juin 1951, p. 6370.

35. Yasuo Mizui, « 1% artistique », site internet de l'artiste, s. d. [consulté le 2 septembre 2023]. [En ligne] https://yasuomizui.com/commandes-publiques-et-privees/

36. Yasuo Mizui, *50 ans de sculpture*, s. l. n. d., p. 27.

37. Marc Malherbe, *La faculté de droit de Bordeaux*, *op. cit.*

diamétralement opposé : le dénuement est total[31]. En outre, les tracas ne sont pas terminés : dès 1898, le doyen se plaint du caractère exigu du lieu, et décide de brûler les copies d'examen conservées depuis les débuts, pour libérer de l'espace. Retenons alors quelques dates clefs de la politique d'extension, reprises par la carte suivante (fig. 7).

L'ensemble des agrandissements présents sur la carte appartiennent toujours à la Faculté de droit. Seul le projet en « pointillés » n'a jamais vu le jour. Ces acquisitions successives visent à répondre à l'affluence du public estudiantin, sans jamais véritablement y parvenir. La conjoncture est telle qu'à la rentrée de 1956, les cours sont éparpillés dans toute la ville[32], et on réfléchit même à mobiliser des téléviseurs tant le parcours est difficile entre ces différents espaces (fig. 8).

La situation devient intenable et, malgré les protestations d'un certain nombre d'enseignants, il est acté qu'un grand campus dédié au droit poussera sur la commune de Pessac. L'ouverture officielle est faite en 1967 ; désormais, une large partie des cours sont dispensés là-bas, et une minorité sur le site historique place Pey-Berland.

Cependant, l'inauguration du campus pessacais ne signe pas la fin des ennuis en termes de capacité d'accueil. De surcroît, la nouvelle Faculté de droit ne jouit pas plus d'ornements que sa cousine bordelaise. Alors, le corps professoral n'hésite pas à qualifier les locaux de « H.L.M. de l'éducation », signe du rejet profond, symbole d'un déracinement de leçons données dans le centre-ville de Bordeaux[33]. Mince consolation, bénéficiant du plan « 1% pour l'art »[34], une commande est faite auprès de l'artiste Yasuo Mizui – il exécute 26 sculptures en France dans le cadre du 1% pour l'art[35]. Il dit lui-même que :

« La plupart du temps ces commandes m'étaient attribuées sur proposition des architectes car j'avais, parmi eux, la réputation d'être "Le seul qui, avec un maigre budget, puisse réaliser une œuvre de grande dimension". Personnellement, même logé dans des hôtels miteux, travailler et vivre dans une ville de province me réjouissait [nous soulignons][36]. »

L'enthousiasme de l'artiste, qui n'est pas ébranlé par ses conditions de travail, ne semble pas rejoindre celui de la communauté universitaire qui critique vertement ce travail[37]. Cela se ressent jusque dans l'entretien voué à la sculpture, initialement posée sur un véritable plan d'eau, mais qui verra ses fondations englouties sous le béton, altérant la base de la sculpture coupée par le remblai (fig. 9).



FIG. 7 — Extension de la Faculté de droit.
Fond de carte *Google* ; ajouts,
Alexandre Frambéry-Iacobone, février 2024

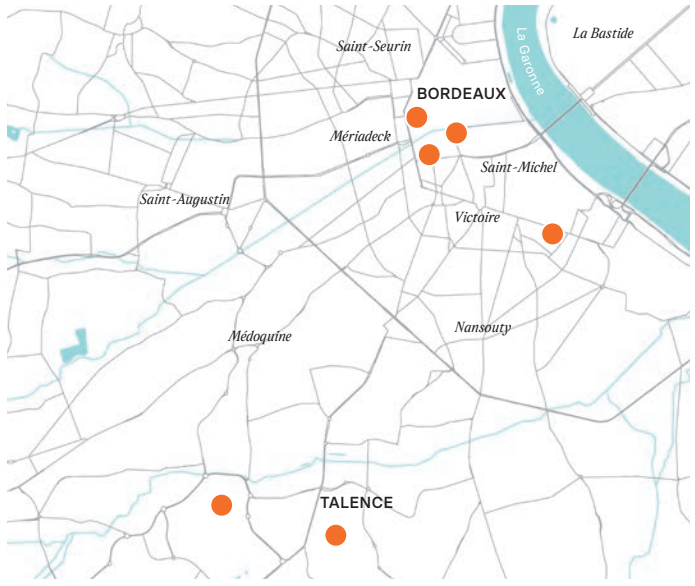


FIG. 8 — L'éparpillement de l'enseignement du droit, 1956-années 1960.
Fond de carte *Google* ; ajouts,
Alexandre Frambéry-Iacobone, février 2024





FIG. 9 — La sculpture telle que livrée par l'artiste et sa situation actuelle, avec sa base altérée.
Cliché Alexandre Frambéry-Iacobone, 2016 [38]

38. Yasuo Mizui, *50 ans de sculpture*, *op. cit.*, p. 27.

39. Université de Bordeaux, *Schéma pluriannuel de stratégie immobilière*, *op. cit.*, p. 19.

40. Anonyme, « Le Forum », *Nomade Architectes*, s. l. n. d. [consulté le 15 septembre 2023]. [En ligne] https://www.nomade.info/restauration/cafetaria-le-forum-pessac

41. Le site internet de l'université de Bordeaux annonce des prix entre 4 et 10 €. Ce ne sont pas les prix que nous avons pu relever pour un repas complet. Université de Bordeaux, « Se restaurer », mis à jour le 19 juillet 2022 [consulté le 12 mars 2024]. [En ligne] https://www.u-bordeaux.fr/campus/vie-quotidiennne/se-restaurer

Outre les embellissements, la course contre l'afflux d'élèves continue ; sont ainsi construits en 1996 les bâtiments de recherche en Droit et Économie – sans mentionner les préfabriqués, nous y arrivons. Il découle de tout cela que, sur l'ensemble de cette période, le compte n'est jamais bon, qu'il s'agisse des effectifs étudiants, du coût des travaux, ou même du nombre d'étages de l'édifice place Pey-Berland. Ces rappels permettent déjà de saisir le manque de prise en considération des besoins spécifiques de cette faculté quand la période actuelle est marquée par des travaux à la chronologie suivant une logique étrangement géographique.

LA CONTINUITÉ CONTEMPORAINE DU DÉLAISSEMENT

L'ensemble de ces motifs politico-historiques ramène à ce constat : le fameux « loin des yeux, loin du cœur ». Et pour clore cette démonstration, il convient d'observer à quel point le parc immobilier de la Faculté est chroniquement sous-dimensionné, pour comprendre le délaissement du campus de Pessac, le plus isolé sur la ligne de tramway qui le relie au centre-ville.

Too little, too late : des rustines sur une faille

Comme le signale le rapport de stratégie immobilière 2017-2021, l'une des spécificités du campus bordelais est que : « ce territoire se développe sur de vastes espaces en rupture avec le parcellaire limitrophe, essentiellement à caractère pavillonnaire » [nous soulignons][39]. De fait, rares sont les lieux de restauration, et le public du campus de Pessac doit nécessairement utiliser les restaurants universitaires (RU). C'est certainement cette crise persistante – la possibilité d'accéder à de la nourriture – qui a joué en la faveur de travaux précoces du RU accolé à la Faculté de droit, avec une livraison dès 2013. Néanmoins, la situation demeure insatisfaisante ; il n'est pas inhabituel qu'aux heures de pointe, il faille patienter plus d'une heure pour déjeuner. De nouveaux aménagements sont prévus, avec une date de livraison fixée pour 2025 ; si nous ignorons la capacité exacte de ce RU, le site du cabinet d'architecture retenu mentionne qu'« il s'agira d'augmenter la capacité d'accueil à 800 repas/jours pour le restaurant et 800 passages/jour pour la vente à emporter »[40]. Présentement, ces capacités ne sont pas acquises. Elles semblent bien modestes si l'on considère que près de 10 000 personnes fréquentent la Faculté de droit de Pessac quotidiennement. En attendant, face à ce problème chronique

qui ne touche pas que Pessac, des *food trucks* sont déployés, avec des prix 2 à 3 fois supérieurs à ceux pratiqués dans les RU[41].

La nourriture est certes importante, mais l'Université est avant tout un lieu de transmission des connaissances ; cela nécessite des salles de cours.

Économies de bout de chandelle, vision qui manque d'envergure et d'anticipation, voilà les maux qui frappent la Faculté depuis son érection sur le campus de Pessac en 1967, malgré la hausse spectaculaire du public estudiantin, passant de 6000 dans les années 1960, à environ 20 000 dans les années 2010.

De fait, les préfabriqués étendent leur emprise, et lorsque la place vient à faillir, on les empile. La situation est si catastrophique que le Président de Montesquieu Bordeaux IV se saisit de sa plume, en 2012, pour la dénoncer au renfort d'un rapport imagé :

L'Université Montesquieu-Bordeaux IV est la première université d'Aquitaine par le nombre d'étudiants avec 19 244 inscriptions en 2011/2012. Le seuil des 20 000 devrait être dépassé pour la présente année universitaire. L'IUFM l'a rejointe en 2008, complétant les trois principales filières du Droit et sciences politiques, de l'Économie et de la Gestion.

Au cours des quatre dernières années, les inscriptions en licence générale (Droit-sciences politiques, AES et Économie-gestion) ont augmenté de 21,9 % (+ 1263 étudiants) et de 49 % en master (+ 715 étudiants), soit un afflux de 2000 étudiants supplémentaires pour ces trois filières. Outre les problèmes posés en termes d'encadrement pédagogique et administratif, l'Université est confrontée à une suroccupation des locaux d'enseignement [...][42].

Il conclut son propos avec une pointe d'optimisme, annonçant que les préfabriqués qui sont implantés pour accueillir des services administratifs seront remplacés fin 2014 début 2015 ; le bâtiment n'ouvrira ses portes qu'en 2022. De surcroît, ces politiques de court terme sont coûteuses[43] : en 1990, 1013 m² de préfabriqués sont achetés, qu'il faut livrer, poser sur une dalle en béton, relier à l'électricité, l'eau, etc. En 2000, *bis repetita* avec 225 m² d'*Algeco* ; *idem* en 2003 avec 616 m². En 2007, 335 m² supplémentaires sont loués, mais doivent néanmoins être installés dans les mêmes conditions. En 2013, 1037 m² de bâtiments modulaires sont loués et implantés. En 2020, 1089 m² sont loués pendant deux ans et demi, jusqu'à leur substitution par le tant attendu nouvel édifice.

42. *Extrait du rapport du Président de l'Université Montesquieu Bordeaux IV* : Yannick Lung, *Les préfabriqués à Bordeaux IV*, publié le 15 octobre 2012 [consulté le 13 septembre 2023], p. 2. [En ligne] https://docplayer.fr/9305246-Les-prefabriques-a-bordeaux-iv.html

43. Les valeurs sont ici exprimées en surface plancher et non pas SHON.

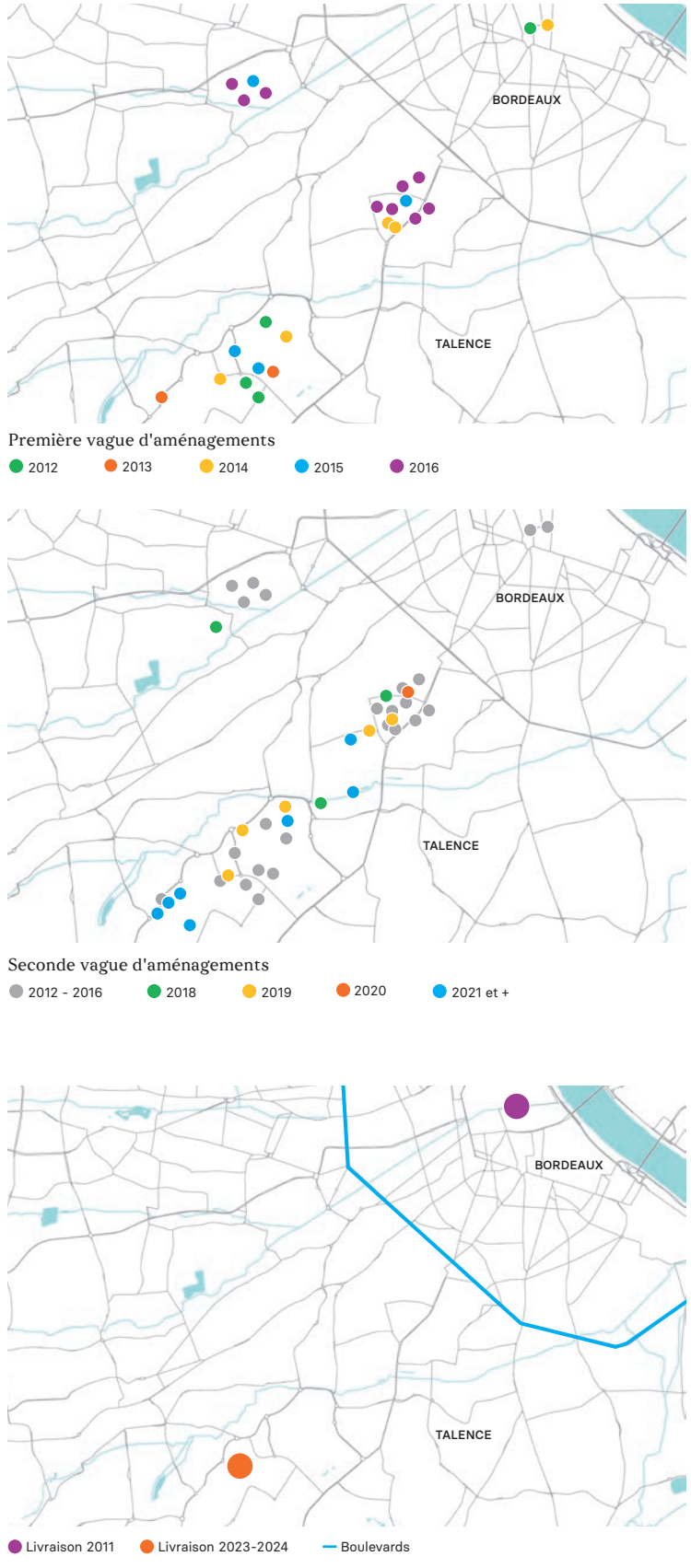


FIG. 10 — Travaux, période 2012-temps présent.
Université de Bordeaux, *Schéma pluriannuel de stratégie immobilière. Période 2017-2021*, *op. cit.* Fond de carte *Google* ; ajouts, Alexandre Frambéry-Iacobone, septembre 2023

FIG. 11 — La frontière des boulevards comme frein aux travaux ?
Université de Bordeaux, *Schéma pluriannuel de stratégie immobilière. Période 2017-2021*, *op. cit.* Fond de carte *Google* ; ajouts, Alexandre Frambéry-Iacobone, septembre 2023

Il en résulte que 4315 m² d'espaces modulaires ont été soit achetés pour être détruits ensuite, soit loués pour des durées plus longues que prévu. Le vice sera poussé en 2016, par le remplacement des modulaires les plus précaires, par des *Algeco* flambant neufs, pour la somme de 1 100 000 € (fig. 10).

Est-ce que de telles constructions seraient acceptables dans le cœur historique de Bordeaux ? Nous en doutons ; c'est l'objet de notre dernier point.

EN ATTENDANT GODOT : UN ESPOIR SANS FIN ?

Si le nouveau campus fut sous-dimensionné dès sa création, la Faculté de droit de Pessac amorça sa précarisation en 1990 et, en 2012 la présidence de l'université espèrait encore des rénovations pour début 2015[44]. La situation est pourtant plus que problématique à plusieurs titres. Néanmoins, la politique de réhabilitation semble manquer de logique, ou en suivre une qui ne réponde pas aux attentes les plus urgentes : les sites les plus excentrés sont ceux qui bénéficient en dernier des travaux – loin des yeux, loin du cœur.

Le plan *Opération campus*, qui fait l'objet du colloque permettant cette publication, est présenté comme suit dans l'appel à communication :

« L'Opération Campus intervient sur le patrimoine immobilier des universités et poursuit l'ambition d'une insertion urbaine durable des campus via une perméabilité avec la ville et une diversification des fonctions et des usages qui y sont proposés. »

Visiblement, l'ambition n'est pas celle d'une rénovation des lieux d'après une logique d'urgence, mais peut-être selon une cohérence géographique, du plus central jusqu'aux lointaines antennes.

Un autre signe d'attente est donné par un rapport de la Chambre régionale des comptes, fin 2011. Dans ce dernier, le Conseiller maître rappelle l'état inquiétant du bâti sur le campus de Pessac. Il écrit que « Les chantiers concernant Bordeaux IV pourraient débuter effectivement en 2012 »[45]. Saluons l'emploi du conditionnel, puisqu'ils ne démarreront pas à la date indiquée. Le *planning* des travaux de l'université de Bordeaux, dont une certaine partie a été menée grâce à l'*Opération Campus* (fig. 10) montre un constat flagrant : le campus de Pessac ne bénéficie d'aucun aménagement au cours de la première vague – à l'exception de la réfection

44. Yannick Lung, *Les préfabriqués à Bordeaux IV, op. cit.*

45. Chambre régionale des comptes d'Aquitaine, « Échanges de correspondances entre la Chambre des comptes et la présidence de l'Université », Bordeaux, s. e., 2011, p. 63. [En ligne] https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/ezpublish/jf00121946_jf_internet1.pdf

46. Paul-Laurent Assoun, *Marx et la répétition historique*, Paris, PUF, 1978 ; Hamel Jean-François, *Revenances de l'Histoire. Répétition, narrativité, modernité*, Paris, Les éditions de Minuit, 2006.

47. Martine Boudet, « Les sciences humaines et sociales : rôle et place dans la nation », dans Martine Boudet, Florence Saint-Luc (dir.), *Le système éducatif à l'heure de la société de la connaissance*, Toulouse, PUM, 2014, pp. 109-129.

insuffisante du RU en 2012. Indéniablement, plus les bâtiments sont éloignés du cœur de Bordeaux, plus les travaux sont tardifs. La comparaison est saisissante à l'échelle unique de la Faculté de droit et de ses deux pôles au sein de Bordeaux Métropole. Alors que le complexe place Pey-Berland, qui n'accueille qu'une minorité d'étudiants, a été magnifiquement rénové en 2011, son cousin pessacais attend 2021 – et le chantier n'est pas terminé au moment où nous écrivons, en 2024. Les boulevards qui encerclent la ville semblent opérer comme des barrières imperméables : ce qui se situe à l'intérieur bénéficie de toutes les attentions ; le reste viendra par la suite (fig. 11).

CONCLUSION

Pour conclure en quelques mots, il semblerait bien que l'adage « loin des yeux loin du cœur » soit vérifié concernant les politiques publiques de modernisation des sites d'enseignement et de recherche au sein de Bordeaux Métropole. Alors que nous nous sommes concentrés sur la Faculté de droit, la situation de l'Université Bordeaux Montaigne qui lui fait face, à Pessac, ne semble guère enviable ni différente. Cela interroge quant aux futures politiques d'aménagements qui seront menées de manière certaine puisque, malgré les nouveaux bâtiments, le taux d'occupation des locaux de la Faculté de droit reste élevé et il est délicat de trouver des salles libres pour organiser des réunions de travail. L'histoire paraît ici circulaire[46], avec une quête sans fin vers l'optimisation et la recherche d'espace, sans pour autant y parvenir pleinement, et ce, depuis plus d'un siècle de fuite en avant. La marginalisation des sciences humaines et sociales, avec une forme de désengagement financier de la part de l'État, n'y est peut-être pas étrangère[47]. Ainsi, l'université de Bordeaux, qui n'en a que le nom, semble bien emprunter une logique politico-géographique qui prévaut sur les autres préoccupations : le centre, bordelais justement, bénéficie des meilleures attentions ; le reste, extérieur à Bordeaux, suivra plus tard. *Loin des yeux, loin du cœur.*

L'Université Paris Nanterre : d'un campus replié sur lui-même à une dynamique d'ouverture sur le territoire

PASCALE PHILIFERT
Professeur d'urbanisme à l'Université de Paris Nanterre, UMR LAVUE

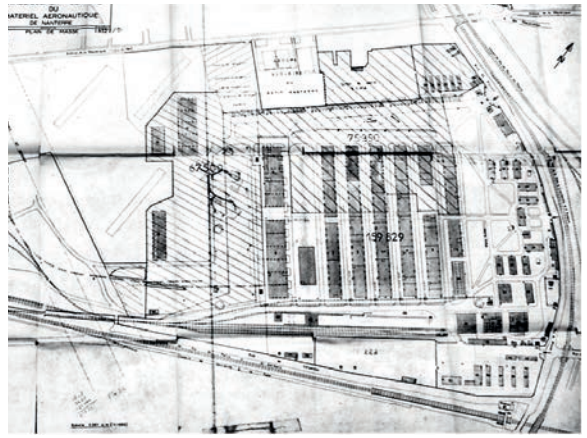


FIG. 1 — Plan masse de l'ECMA, l'Établissement central de matériel aéronautique, 19 janvier 1961.
Archives de l'université

Le campus de l'Université Paris Nanterre (UPN) se déploie aujourd'hui sur 32 ha (24 bâtiments) dont près de 10 ha d'espaces ouverts et d'équipements sportifs. Comme beaucoup d'autres universités, l'université Paris Nanterre se caractérise par un parc immobilier ancien marqué par l'urbanisme moderne correspondant aux débuts de sa construction (60 % du bâti construit dans les années 1960). Les conditions originelles d'implantation de l'université sont longtemps demeurées des entraves à son articulation avec la ville de Nanterre et le territoire environnant. Si, en 2000, le projet Seine Arche et l'aménagement des Terrasses depuis la Défense jusqu'à la Seine sont venus complexifier les liens entre acteurs territoriaux, ce grand projet d'aménagement a aussi favorisé une réflexion stratégique sur la place de l'université dans son environnement. Il a permis également au projet universitaire et au projet urbain de s'articuler après bien des vicissitudes. Aujourd'hui, le dernier secteur à aménager de la ZAC Seine Arche arrive à échéance et engage l'université dans un plan d'aménagement des franges du campus qui lui permettra de consolider son ancrage territorial et de requalifier et améliorer les interfaces de l'université avec la ville.

Le présent article restitue l'histoire du campus depuis sa création jusqu'aux projets actuels en se centrant sur la question d'une ouverture progressive de l'université à son environnement. Pour éclairer cette période, qui court sur près de soixante ans, on se penchera d'abord sur la genèse de la création de l'université et les spécificités de sa localisation qui soulignent sa double singularité comme îlot isolé du territoire et comme campus ouvert. On interrogera ensuite les différentes dimensions de son développement ultérieur et son rattachement au projet Seine Arche qui a ouvert un nouveau cycle dans l'histoire de l'université et de ses liens à la ville.

UNE UNIVERSITÉ CONÇUE COMME UN ÎLOT CLOS SUR LUI-MÊME DANS UN TERRITOIRE INHOSPITALIER

1962 est l'année d'aboutissement des négociations, entreprises depuis 1959, entre le ministère de la Défense et le ministère de l'Éducation Nationale en vue de l'implantation d'une université à Nanterre. L'ancien camp militaire dédié à l'aviation (depuis 1917) constitué de hangars de dépôt de matériel aéronautique – appartenant à l'Établissement central du matériel aéronautique (ECMA) – est concédé à l'Éducation Nationale sur le lieu-dit « la Folie » (fig. 1). Ce terrain d'un seul tenant doit permettre d'accueillir la construction d'une deuxième faculté des lettres alors que l'Université de Paris-La Sorbonne est saturée et que le nombre d'étudiants ne cesse de croître. Cette implantation de l'université à proximité du nouveau quartier de la Défense, inscrite au PADOG[1] en 1960, traduit aussi une volonté politique et un mouvement plus large de transfert de facultés à la périphérie de Paris.

Construite en 1963 et ouverte en 1964, l'université a été marquée dès ses débuts par trois grands éléments qui vont longtemps en constituer son identité : des coupures urbaines majeures, un tissu urbain d'habitat collectif et industriel et un encerclement par de grandes infrastructures (voies SNCF au nord et au sud, route départementale RD 914 (2x2 voies) à l'est, puis ultérieurement l'A86 à l'ouest et l'A14 au sud) et des talus. Cette localisation fera dire à R. Rémond que cela « donnait l'impression d'être au cœur d'une gare de triage[2] ». Cet enclavement de l'université dans un triangle marqué par des infrastructures lourdes en constitue ses limites,

1. Plan d'Aménagement et d'Organisation Générale de la Région Parisienne

2. René Rémond, *La règle et le consentement : gouverner une société*, Fayard, 1979 ; Presses universitaires de Paris, Nanterre et SciencesPo les presses, réédition, 2022, p. 85.

l'enserre et la sépare des autres quartiers de la ville. En outre, son environnement se caractérise par la proximité de terrains industriels, de grands ensembles d'habitat collectif ou de bidonvilles (dont la résorption sera effective en 1971), mais aussi par des terrains vagues qui circonscrivent le domaine universitaire. Tout cela vient renforcer l'idée d'un environnement très lâche et de marges urbaines fragmentées (fig. 2).

Le plan masse de l'université élaboré par les frères Chauliat est validé en mars 1963[3] (fig. 3). Dans cet environnement difficile, et sans doute en réponse à ce contexte, le vaste campus imaginé sur un terrain de 32 ha pour 18 000 étudiants prévus se caractérise par une volonté d'organiser l'espace de l'université en adoptant une composition introvertie. Ainsi, d'un point de vue morphologique, c'est autour d'un vaste espace central en forme de quadrilatère que devront s'implanter les bâtiments formés de grands blocs emblématiques de l'esprit de l'architecture moderne aux partis pris simples qui prévaut alors.

Le projet d'ensemble situé dans l'aire d'intervention de l'EPAD[4] est approuvé en 1963. Il se poursuit par un ensemble d'études, de cessions et d'échanges fonciers, le dépôt du permis de construire et un marché de travaux. La construction de l'université sera soumise à la libération progressive des terrains militaires et se fera donc de manière graduelle. Néanmoins, il s'agit d'aller vite et la construction du bâti fera appel à la préfabrication et à la répétition[5]. Le système bâti est constitué par une ossature poteau/poutre en béton armé, des murs porteurs en façade et des murs rideaux. Le chantier débute d'abord sur 6/7 ha par le bâtiment A et la tour de l'administration (tour B) livrés en septembre 1964. En 1965 puis en 1966, ces livraisons seront suivies par celles des bâtiments C, D et E. Le tout composant la barre dite de la Faculté des lettres et sciences humaines (fig. 4). Cette rangée de cinq plots surmontés de bâtiments constitués en ilots séparés desservis par des voies et ponctués de patios ouverts est reliée par un même long couloir. Cette rue intérieure est composée de halls, elle dessert le pied de chacun des bâtiments et est éclairée par de larges baies filantes. Le parti pris intérieur est le même d'un bâtiment à l'autre : de grands amphithéâtres de grande hauteur à rez-de-chaussée, des salles de cours et des bureaux dans les étages. Seule la tour B se distingue tant par sa hauteur (8 étages

3. Fonds des architectes Jean-Paul et Jacques Chauliat 2012011/1-106, Service des archives de l'université Paris Nanterre.

4. Établissement Public pour l'Aménagement de La Défense créé en 1958

5. Géraud Kerhuel, « Nanterre-université : rigueur et pré-fabrication en réponse à l'urgence » dans Florence Bourrillon (dir), *De l'université de Paris aux universités d'Île-de-France*, Presses Universitaires de Rennes, 2016, pp. 51-65.

6. Guy Burgel, « *Du campus incomplet au quartier universitaire urbain* » dans Burgel Guy (dir.), *Université et ville : Paris X-La Défense, le défi*, Villes en parallèle, documents n° 2 Laboratoire de géographie urbaine,

contre 4 pour les autres bâtiments) que par son affectation. Y dominent des bureaux pour l'administration et la présidence de l'université, une salle des conseils au dernier étage et une vaste cafétéria abritée au rez-de-chaussée. Au cours des années 1967/1968, ce sont les facultés de droit (bâtiment F) et de sciences économiques (bâtiment G) aux vastes halls, qui s'installent sur le domaine universitaire perpendiculairement aux bâtiments de la faculté de lettres. La chaufferie centrale isolée du reste occupera l'arrière de la barre des lettres.

Une cité universitaire de 1400 chambres de quatre ensembles de deux bâtiments chacun voit le jour en 1965. Et un premier restaurant universitaire s'implante en 1964 (pour la 1re tranche) à proximité du bâtiment A. Il fermera ultérieurement en 1970. Un autre restaurant voit le jour près de la bibliothèque en 1967. Le centre sportif universitaire constitué d'une piscine, d'un gymnase et de salles de sports est livré en 1968. Enfin, la bibliothèque universitaire doublé de la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (BDIC) dessinées par E. Albert assisté de F. Marotti sont érigées en 1970. Le bâtiment est en réalité composé de cinq bâtiments, avec au centre, une tour (R+16) et en périphérie quatre ailes (R+1). Cette construction vient parachever le domaine universitaire durant cette période. Cette organisation générale du bâti du campus met en scène une vaste plaine centrale dont la vocation est à dominante sportive avec des terrains de jeu et des pelouses qui se partageront cet espace de plusieurs hectares. À la suite de ces constructions, les vastes hangars militaires qui tenaient lieu de bibliothèque, de salles d'examens ou de sports et de lieux pour les spectacles sont démolis.

Le début des années 1970 est marqué par deux faits majeurs pour l'université. D'une part, c'est alors que devient effective la destruction du mur d'enceinte, héritage du camp militaire, qui entourait le campus. D'autre part, après de nombreuses hypothèses de tracés comme d'implantation d'une gare, l'arrivée du RER A en 1972 et la construction d'une gare enjambant les voies et d'une passerelle piétonne vers la Cité Berthelot vont permettre au campus d'être plus accessible et de ménager un lien avec le quartier. Le site mal relié à Paris n'était auparavant accessible qu'en voiture, qu'en bus ou par une seule ligne de train depuis la gare de Paris-Saint-Lazare/en direction de Saint-Germain-en-Laye. Toutefois, ces réalisations n'atténueront que modestement les coupures urbaines préexistantes.

Le campus encore très minéral demeurera pendant près de 10 ans un vaste chantier boueux ponctué de bâtiments achevés ou en cours de construction, entouré de quelques plantations d'arbres, de nappes de parkings ou de hangars aéronautiques en voie de démolition. Même ouvert sur son environnement à la suite de la destruction du mur d'enceinte, la proximité de bidonvilles, de barres d'habitat collectif de la cité A. France et de terrains vagues conforte un campus presque autonome, replié sur lui-même et difficilement intégré à la ville. D'autant que l'ouverture de l'université sur la ville en termes de liens fonctionnels est plus que ténue et vient renforcer la défiance de la ville de Nanterre tenue à l'écart des choix étatiques d'implantation d'une université sans concertation préalable. La dissociation entre université et ville demeure. Le campus achevé fin 1970 connaîtra peu d'évolutions jusqu'au début des années 1990 qui annonce des transformations majeures.

UNE UNIVERSITÉ QUI CONNAÎT UNE SECONDE PHASE DE SON DÉVELOPPEMENT DANS UN TERRITOIRE MARQUÉ PAR UN GRAND PROJET D'AMÉNAGEMENT URBAIN

Localisée à Nanterre dans le département des Hauts de Seine et à proximité du périmètre du quartier de la Défense, l'université est à ce double titre concernée par les évolutions de ces territoires. La période qui s'ouvre au début des années 1990 se caractérise par de fortes perturbations politico-institutionnelles entre la Ville de Nanterre et l'État. Les débats concernent le projet de prolongement vers Nanterre du grand axe historique qui relie Paris à l'Arche de la Défense au sein d'une opération d'intérêt national (OIN). Et opposent les tenants de la promotion d'un urbanisme local à ceux qui défendent une planification centrée sur la croissance des programmes immobiliers (bureaux/logements). Les transformations majeures que le projet retenu va engendrer auront des effets de longue durée sur le campus tout en favorisant l'élaboration d'une stratégie universitaire.

Rassembler un territoire disparate : une difficile synthèse entre quartier d'affaires, ville et université

Insérée dans le périmètre d'intervention de l'EPAD depuis les années 1960 et dans celui de l'OIN depuis 1983, c'est surtout à partir du début des années 1990 que les changements profonds

Paris X Nanterre, décembre 1993, pp. 9-11. Guy Burgel, « Paris X-Nanterre et le Grand Axe de la Défense. Chronique d'un rendez-vous manqué » dans Querrien Anne et Lassave Pierre (dir.), *Universités et territoires,* numéro spécial de la revue Les Annales de la Recherche Urbaine, n° 62-63, juin 1994. pp. 179-186.

7. Marcel Roncayolo, *Territoires en partage. Nanterre, Seine-Arche : en recherches d'identité(s),* Ed, Parenthèses, 2007.

8. Établissement Public d'Aménagement de la Défense Seine Arche

9. Au niveau national, ce plan U2000 permettra notamment de construire 3,5 millions de mètres carrés de locaux neufs, de créer sept universités nouvelles et de développer les formations IUT.

en matière d'aménagement se dessinent pour l'université. En 1990-1991, une consultation internationale d'urbanisme pour restructurer le territoire, aménager et prolonger La Défense à l'ouest par un grand axe de l'Arche à la Seine est lancée. L'idée défendue est de faire de cette extension sur Nanterre une sorte de « Défense bis » d'envergure nationale et ouverte à l'international. À sa suite en 1992-1995, l'EPAD, qui a vu ses moyens se renforcer, initie une série d'études et de plans guides (plan de P. Chemetov en 1992, plan de R. Castro en 1995). Cependant, les nombreuses controverses entre le département 92, la Ville de Nanterre et l'État sur le sens à donner à ce que doit devenir ce territoire stratégique auront raison de ces orientations[6]. Dès lors, en 2001-2002, deux éléments marquants vont permettre de dessiner une vaste opération d'aménagement empruntant une autre voie. D'une part, en 2001, la création la ZAC Seine-Arche de 124 hectares permet d'envisager une phase opérationnelle sur plusieurs secteurs dont celui de la gare de Nanterre-université (opération Cœur de quartier) et celui des franges de l'université (opération République-secteur université). D'autre part, en 2002, le projet urbain proposé par l'équipe Treuttel-Garcias-Treuttel « les terrasses de Nanterre » est retenu[7]. Ce projet vise à structurer un territoire fragilisé et décousu en permettant à partir de la couverture de l'autoroute A14 de reconstituer des continuités urbaines et des liaisons de proximité mises à mal par les infrastructures. Le parti d'aménagement est fondé sur une promenade piétonne et plantée de 3,5 km, sur le toit de l'autoroute A14 autour d'un axe reliant la Grande Arche et le quartier d'affaires de la Défense à la Seine. Axe sur lequel se greffent des opérations. Il s'agit de bâtir un nouveau quartier constitué d'activités mixtes avec des façades alignées sur un des côtés de l'axe des terrasses qui constitue le lien entre les quartiers. Le portage sera assuré par un nouvel établissement : l'EPASA[8].

En parallèle, l'université va se lancer dans une politique immobilière dynamique comprenant deux volets. Le premier volet concerne la densification du campus par de nouvelles constructions à la faveur de plans nationaux initiés par le ministère de l'Enseignement Supérieur. Le second front se caractérise par l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement du campus qui a notamment pour objectif de mieux maîtriser le foncier disponible du campus et de pouvoir négocier avec l'EPASA.

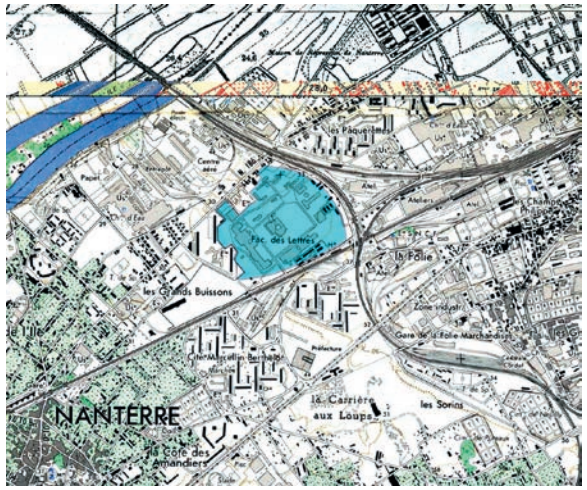


FIG. 2 — L'université et son environnement.
Carte IGN 1970

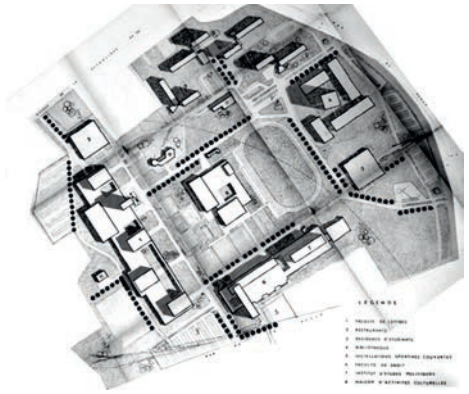


FIG. 3 — Plan masse de l'université, Axonométrie, vue de dessus, 1963.
Archives de l'Université, fonds Patrimoine



FIG. 4 — La barre A à E et le premier restaurant universitaire, s.d. [c. 1968].
Coll. BDIC, fonds Grappin



FIG. 5 — Le campus universitaire et son environnement en 2010.
Cliché Epadesa

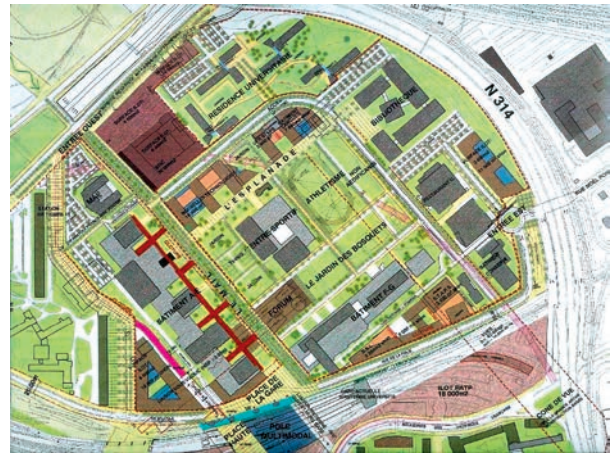


FIG. 6 — Le schéma directeur de l'université de 2000.
C. Devillers



FIG. 7 — Les franges ouest de l'université en 2023.
Cliché P. Philifert



FIG. 8 — Schéma d'aménagement des franges de l'université et interactions avec le secteur des Terrasses.
Plan Illiex, 2022

Une seconde phase de construction et de densification du campus à partir des années 1990 et le lancement d'un schéma directeur universitaire

Pour faire face à un déficit chronique de locaux du à l'augmentation des effectifs étudiants (de 2400 étudiants en 1964 à 20 000 en 1980), au développement des formations et des unités de recherche, l'université va ouvrir une nouvelle période de construction à la faveur du plan « Université 2000 » (1992)[9] fondé sur les orientations d'un programme à long terme de modernisation des universités.

Ainsi, de 1992 à 1997, quatre bâtiments provisoires seront érigés sur les franges de l'université (T, M, J et K tous deux démolis ultérieurement en 2008 et en 2010).
De plus, trois constructions en dur viendront étoffer l'offre de locaux : le bâtiment DD en 1992 intégré dans le plan masse d'origine de la barre des lettres ; le bâtiment L à l'est du campus en 1996 qui abrite notamment le théâtre et enfin en 1997, la Maison de l'Archéologie et de l'Ethnologie (MAE) destinée à la Recherche qui sera construite sur l'emplacement du premier restaurant universitaire détruit en 1987.

Puis, à la faveur du programme «Université du troisième millénaire » (U3M) en 2000 et des financements liés aux CPER[10] successifs œuvrant à une stratégie d'investissement à long terme (2000-2015), le développement de l'Université Paris Nanterre va connaître un nouvel essor qui va contribuer en partie à combler le déficit avéré de locaux universitaires. Depuis les années 2000, échelonnés sur une dizaine d'années, cinq nouveaux bâtiments ont vu le jour en lien avec le premier schéma directeur : en 2004, le bâtiment des services logistiques (BSL) ; en 2006, les bâtiments S (bâtiment enseignement et recherche) et H (gymnase) pour les formations Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) ; en 2010, le bâtiment V, bâtiment des langues et la Maison des Étudiants (MDE) (fig. 5). Ultérieurement, en 2017, un bâtiment dédié aux laboratoires de recherche ainsi qu'un bâtiment consacré à la formation continue (BFC) sont édifiés, tous deux inscrits au schéma directeur d'aménagement de 2010.

Pour organiser cette dynamique immobilière et spatiale et entreprendre une réflexion sur les relations de l'université avec son environnement, la direction de l'université s'est attelée dans le même temps à l'élaboration d'un schéma directeur pour pouvoir combiner une politique propre et disposer d'un plan d'ensemble cohérent dans un contexte urbain en mutation. Cette mission est confiée à C. Devillers en 2000[11] (fig. 6). Les constructions nouvelles présentées ci-dessus sont

10. Contrat de Plan État Région

11. Yann Watkin, « L'aménagement des campus universitaires de proche couronne : Paris X Nanterre et Paris XIII Villetaneuse », *Cahiers de l'IAURIF*, les universités en Île de France, n° 143, octobre 2005, pp. 105-115.

12. Établissement public d'aménagement de la Défense Seine Arche

l'incarnation des orientations proposées par le schéma directeur. Elles répondent au souhait de rééquilibrer la composition de l'espace en orientant la construction au nord du campus pour permettre une diversification des flux et faire vivre les différents secteurs du campus tout au long de la journée tout en préservant l'espace ouvert central (dénommé aussi le carré vert ou le jardin intérieur). Cette nouvelle composition de l'espace respecte le quadrilatère originel des frères Chauliat tout en introduisant une densification interne du site. Quant à l'espace central, totalement piéton, il fait l'objet en 2003 et 2004 d'une vaste opération de réhabilitation des installations sportives en plein air et de requalification paysagère en renforçant son urbanité et en offrant une mixité des usages à la communauté universitaire et extra-universitaire. En outre, un système de patios arborés est mis en place le long de la barre A-E associé à une pergola qui longe les bâtiments et les relie entre eux tandis que le bâtiment B et ses halls sont totalement repensés.

L'autre objectif fixé au schéma directeur est d'articuler son projet avec des opérations structurantes d'aménagement urbain projetés par l'EPASA tout en donnant les moyens à l'université de maîtriser son territoire et son foncier disponible. Ce foncier se trouve aux franges du campus dans le périmètre opérationnel de la ZAC Seine Arche qui conçoit ces terrains comme une simple opportunité foncière. Leur gestion est donc stratégique pour préserver les franges de l'université, y développer les futurs programmes et pour connecter le campus avec son environnement urbain.
Le schéma directeur apparait donc comme un moyen d'envisager une mutabilité maîtrisée et de se placer en position de négocier face à l'EPASA. Car de profondes divergences existent entre l'établissement public et l'université concernant la programmation de la ZAC Seine Arche notamment sur le programme de construction de bureaux et de logements imaginé sur les franges de l'université. Ce dernier apparaît comme contraignant et comme un frein au développement du campus et à son desserrement. De plus, les hésitations sur l'emplacement de la nouvelle gare ou le tracé du futur tramway ne sont pas sans effets sur les rapports tendus entre l'université et les acteurs du territoire.

En 2009, l'actualisation du Schéma Directeur est confiée à l'agence Architecture Studio qui poursuit le mouvement de transformation du campus et de mobilisation de ses franges. L'université compte alors 31 000 étudiants. Le déficit de locaux se chiffre à 41 000 m² et les constructions neuves envisagées

concernent près de 110 000 m². Le projet universitaire doit permettre d'améliorer le ratio m²/étudiant, de répondre au développement des laboratoires de recherche et surtout de l'ensemble des Unités de Formation et de Recherches (UFR) et de s'adapter aux évolutions pédagogiques. Le projet immobilier est dense et articule programmation de bâtiments neufs et réhabilitation/rénovation lourde du patrimoine existant, notamment celle des deux barres A-E et F-G, ainsi que celle de la bibliothèque universitaire et du centre sportif. À moyen terme cinq bâtiments sont envisagés (dont le nouveau bâtiment de la BDIC) couplés à des extensions de la barre des lettres sous formes de plots érigés à l'arrière de l'existant. À long terme, cinq nouveaux bâtiments sont envisagés situés majoritairement sur les franges du campus au nord avenue de la République et à l'est vers la RD 914. Par ailleurs, le nouveau schéma directeur propose une nouvelle composition faites de façades urbaines universitaires donnant sur les infrastructures de transports. Il formule également des orientations d'aménagement urbain : requalification des entrées principales, traitement des voies et des accès en lien avec la gare.

À la suite de ce schéma d'autres études initiées cette fois par l'EPADESA[12] nouvellement créé verront le jour. Elles porteront sur la cohérence urbaine, les enjeux environnementaux ou encore la constructibilité des franges de l'université. Les discussions entre acteurs institutionnels se poursuivront. Mais le schéma directeur universitaire de 2010 deviendra pour parti caduque. Car une nouvelle étape est franchie pour la ZAC Seine Arche à la faveur du protocole « politique » signé en 2015 entre l'État, l'Université, le Crous, l'EPADESA et la Ville de Nanterre. Il concerne la dynamique de développement du secteur université et son aménagement. Le protocole se double d'un nouveau plan guide (plan Cobe) et d'une modification de la ZAC en 2016 qui viennent préciser les nouvelles ambitions partagées par ces acteurs entre autres sur les franges. Elles se traduisent par une combinaison de plusieurs éléments : une programmation mixte (logements sur la frange ouest ; un front urbain sur la frange nord accueillant des activités universitaires ; un traitement des coupures sur la frange est) ; la requalification urbaine autour du parvis de la gare et du nouveau bâtiment de la Contemporaine-BDIC ; l'amélioration des interfaces entre ville, université (cité Anatole France) et la revalorisation des espaces publics.

Dès lors, le projet global élaboré il y a 20 ans lors du lancement en 2000 de la ZAC Seine Arche connaît une nouvelle étape et une nouvelle inflexion et semble esquisser la fin des aménagements à l'horizon 2030. Pour réaliser ces objectifs un nouvel établissement public local est créé en 2018 « Paris la Défense » (PLD, ex EPADESA).

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE UNIVERSITÉ / TERRITOIRE À LA FAVEUR DE PROJETS EN PHASE DE RÉALISATION

Depuis près de dix ans, le campus s'insère dans un territoire contrasté qui a connu de profondes mutations et de nouvelles dynamiques de projets achevés, en phase de réalisation effective ou à venir.

Des projets multiples aux abords de l'université

Ainsi, près de l'université, la construction du pôle multimodal organisé autour d'une nouvelle gare accompagnant l'opération « Cœur de Quartier » (programme de logements, bureaux commerces de 128 000 m²) a vu le jour en 2015. Ce pôle gare offre un parvis à l'université, réduit l'enclavement par les infrastructures et permet une meilleure insertion urbaine de l'université. Plus loin, à l'est de l'université, l'île ferroviaire et surtout le secteur des Groues est en cours de transformation lourde sur 65 ha. Il sera desservi par le RER E et, à l'horizon 2030, par la ligne 15 du Grand Paris Express. Sur le nouveau quartier des Groues sont prévus 288 000 m² de logements, 210 500 m² de bureaux (dont PME-PMI, start-up, espaces de coworking…), 79 000 m² dédiés aux activités, commerces et équipements publics ou privés. Au nord, sur l'emplacement des anciennes papeteries, le projet de l'Arboretum se déploie sur 25 ha dont 126 000 m² de bureaux et services, le tout entouré de 9 ha de parc. L'université est en outre concernée par le prolongement du tramway T1 (Colombes/Nanterre/ Rueil-Malmaison) et par la requalification de l'avenue de la République qui longe l'A86. Enfin, l'aménagement des Terrasses en direction de la Seine doit s'achever avec la réalisation d'une coulée verte jusqu'à la Seine associée à une liaison piétonne et cyclable. Pour animer le territoire le renforcement de l'agriculture urbaine ou d'événements culturels ou associatifs sont imaginés.

La promesse des franges

Les franges de l'université, tout à la fois fragment de l'université, de la Zac Seine Arche et de la ville, sont quasiment le dernier maillon à aménager de ce secteur

qui a connu depuis les années 2000 bien des fluctuations en termes de projet urbain. Mais dans le contexte de transformation urbaine globale et de mutation accélérée, l'articulation du campus avec ses franges en limite de l'avenue de la République d'une part et en limite de la cité Anatole France d'autre part constitue un enjeu majeur en termes tant politique que socio-spatiale. D'autant que la construction de la Contemporaine (ex. Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine), premier bâtiment construit en dehors de la composition repliée des frères Chauliat, offre une façade sur la ville et ouvre sur l'esplanade de la gare, sur le quartier et sur le secteur environnant. Ce bâtiment clé devient le point de jonction entre le campus et le territoire et symbolise la pointe avancée de la requalification à venir.

Actuellement, ce secteur des franges, espace lâche et sans qualité, est pris en tenaille à l'ouest par l'arrière de la barre A-E et le quartier Anatole France. Son tissu urbain qui témoigne d'une certaine inertie, héritage de la juxtaposition de logiques fonctionnelles, apparait comme fragmenté et dégradé.
Il est composé d'un terrain de sports, d'une des deux chaufferies du campus, d'un bâtiment modulaire (T) dédié à l'enseignement depuis 1996, d'une voie sinueuse et d'un vaste parking (fig. 9). Ces éléments font jonction avec les immeubles d'habitat collectif. Au nord, le secteur est délimité par l'avenue de la République qui surplombe l'A86, les bâtiments universitaires et la résidence du Crous. Dans l'entre deux sont implantés le cirque « Les Noctambules » et la Ferme du Bonheur et, de manière résiduelle, des espaces verts, des friches (occupées jusque récemment par des gens du voyage) et un parking de bus.

L'avancement des négociations ont abouti à un schéma urbain et à une programmation urbaine et immobilière élaborés par une nouvelle maîtrise d'œuvre en 2022 (le cabinet Illiex-Sathy). Ce projet de développement repose sur plusieurs objectifs et doit contribuer à une meilleure intégration urbaine de l'université dans la ville sur les plan urbain, social et environnemental. Le projet qui s'y dessine à l'horizon 2030 va reconfigurer le campus et ses abords à l'ouest et au nord. D'abord en améliorant les interfaces et les liens de l'université avec la ville par une meilleure desserte, la requalification des abords et des entrées du campus, l'arrivée du tramway et la revalorisation de la trame des espaces publics environnants avec une intégration plus marquée des circulations douces. Ensuite en introduisant une diversité et une mixité fonctionnelle avec la programmation d'un nouveau bâtiment universitaire



FIG. 9 — Le campus et ses espaces extérieurs dans sa partie à l'ouest et en arrière-plan le secteur de la gare et le quartier de la Défense, en 2023.
Cliché P. Philifert

et de logements étudiants et chercheurs, un programme de logements familiaux, des activités économiques et le renouvellement urbain de la cité Anatole France (fig. 8).

L'université à la faveur de réserves foncières État (« affectataire » université) qui constituent une partie de ces franges sous emprise du périmètre opérationnel de la ZAC Seine Arche se révèle être un acteur clé de l'aménagement à venir même si dans la longue durée l'université est longtemps demeurée un acteur « faible » dans le procès global d'aménagement de l'OIN et un acteur soumis aux aléas de partenariats multiples aux visées différentes sinon opposées.

S'il se réalise, ce projet sera l'aboutissement d'un accord après de plus de 20 ans de débats, d'esquisses abandonnées et de controverses sur le plan guide, le programme, le montage foncier et financier qui ont parfois mis à mal les partenariats existants. En effet, tant le schéma urbain, que la programmation ou encore le découpage foncier voire aussi la gestion future des espaces requalifiés relèvent d'objectifs distincts et de logiques parfois difficilement conciliables entre la multiplicité d'acteurs concernés : université Paris-Nanterre, aménageur-PLD, ville de Nanterre, bailleurs sociaux (Seqens, Armée)

mais aussi entre acteurs de l'État (Préfecture, DIE et Rectorat sur les questions foncières).

Néanmoins, le projet d'aménagement des franges universitaires, dernière pièce maitresse de la ZAC, longtemps source de conflits entre l'État (EPA/PLD), la ville et l'université amorce le renouveau de ce secteur et esquisse un mouvement vers l'achèvement de la ZAC qui modifiera à n'en pas douter les interactions entre l'université et la ville.

Aujourd'hui, l'université compte environ 35 000 étudiants et personnels. Le campus de Nanterre regroupe 25 bâtiments (toutes fonctionnalités confondues) et près de 168 000 m² de SDP dominé par un bâti ancien (60 % du patrimoine immobilier existant a été construit au cours des années 1960). Longtemps perçue comme un corps étranger à la ville, vivant en vase clos et centrée sur elle-même, l'université de Paris Nanterre a connu depuis soixante ans bien des mutations qui ont conduit à l'organisation du campus actuel. L'université est un des rares espaces ouverts du secteur et un lieu très fréquenté à la faveur de son carré vert aux multiples usages (fig. 9). En outre, elle joue un rôle important bien au-delà de la communauté universitaire, grâce à ses nombreux équipements (théâtre, piscine, musée, lieu d'expositions…).
La logique d'enclave qui prévalait à ses débuts n'a plus cours. Sur le plan de sa composition spatiale les changements depuis 1964 ont été importants avec de nouvelles constructions, un rééquilibrage du bâti vers le nord, une diversification architecturale et un investissement dans le domaine environnemental. Tout cela a permis de dessiner une nouvelle cartographie du campus. Cependant, il reste à traiter des modalités de son insertion et de sa participation au développement territorial. Réinterroger la place du campus au sein d'un territoire dense et en projet, c'est à présent finaliser le travail sur les lisières et les interfaces avec la ville (même si l'ouverture au territoire ne se réduit pas aux dynamiques d'aménagement). À cet égard, le projet d'aménagement des franges, « pièce maîtresse » du secteur, s'il a connu au cours du temps bien des fluctuations programmatiques, des malentendus et des relations d'intensité variable voire difficiles et/ou conflictuelles entre les différents acteurs institutionnels semble annoncer une nouvelle étape et surtout une nouvelle maturité dans la construction du lien entre l'université et le territoire dans lequel elle s'inscrit.

Gouvernance universitaire, urbanisation et développement durable

Enjeux et défis d'une stratégie des « universités vertes » au Cameroun

LIONEL RENÉ RODRIGUE ETOUNDI KANA
Doctorant en management de l'éducation, Faculté des Sciences de l'Éducation, Université de Yaoundé 1 (Cameroun)

À la suite du rapport Brundtland de 1987, la notion de développement durable s'est imposée dans les discours politiques. Aujourd'hui elle exprime plusieurs énoncés. Celui d'un projet politique mondial ou d'une utopie universelle, celui d'un mot d'ordre qui peut fédérer action collective et comportements individuels, enfin celui d'un horizon de l'action publique. Son usage dans les politiques publiques urbaines est la planification de l'aménagement des espaces urbains et métropolitains et l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

La contribution de l'université est de moins en moins discutable face aux défis d'une urbanisation durable. Cependant, en Afrique, l'on peine encore à intégrer dans les politiques sectorielles universitaires les enjeux du développement durable[1]. La déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur pour le XXIe siècle affirme que : « l'enseignement supérieur et la recherche sont désormais des composantes essentielles du développement culturel, socio-économique et écologiquement viable des individus, des communautés et des nations[2]. » Autant l'université est un acteur majeur du développement urbain durable, autant elle peut comme toutes les autres composantes sociétales subir les revers d'un développement urbain non contrôlé.

1. Ala Eddine Louafi et Fadila Boutora, « Le rôle de l'université verte dans le développement d'infrastructures respectueuses de l'environnement, conformément aux critères de classement mondial pour soutenir les objectifs de développement durable – référence à l'université de Wageningen, classée numéro un dans le monde », in *Multilinguales*, 2020/14, pp. 1-18. [En ligne] https://journals.openedition.org/multilinguales/5580

2. Unesco, *Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur pour le XXIe siècle: vision et actions*, (Volume I, Rapport final, 1998).

CONTEXTE D'ÉTUDE

Le *ranking* des universités soucieuses des questions environnementales est un indicateur important dans la réflexion du rôle joué par les universités dans une société qui se veut de plus en plus écologiquement engagée. Le classement 2023 de l'*UI GreenMetric* montre qu'aucune université africaine ne figure parmi les cent universités à vocation écologique dans le monde. Pourtant, ces universités doivent répondre aux enjeux de la responsabilité socio-économique, de la responsabilité sociétale et de la responsabilité environnementale. Par ses différentes missions, et en interaction avec son territoire, l'université a la capacité de participer au façonnement de la société en vue de contribuer aux objectifs du développement durable[3].

Au Cameroun, l'État fait de la question de la préservation de l'environnement et de l'urbanisation anarchique une problématique centrale du développement local et durable. La stratégie nationale de développement à l'horizon 2030 balise le cadre du développement durable des villes. C'est dans ce contexte qu'à la faveur du décret présidentiel n° 2022/003 du 5 janvier 2022, le Cameroun s'est doté de trois nouvelles institutions universitaires. Il s'agit de l'Université d'Ebolowa dans la région sud du pays, de Bertoua dans la région est et de Garoua dans la région nord.

L'arrivée de ces nouvelles institutions peut augurer une nouvelle approche d'intégration des principes et valeurs de développement durable au sein des universités du Cameroun. En effet, si les transformations structurelles semblent pénibles pour les universités existantes au Cameroun, celles nouvellement créées peuvent intégrer les principes et canons du développement durable et environnemental. La dimension environnementale de la responsabilité renvoie à la prise en compte par l'université, de l'impact environnemental de ses activités et services. L'institution est tenue de s'intéresser à l'amélioration des conditions de vie et de travail de la communauté éducative universitaire. Ceci s'opère en accordant une importance particulière à la protection et à la préservation des ressources naturelles, pour répondre aux besoins des générations présentes et futures.

Dès lors, quels sont, au Cameroun, les défis des institutions universitaires pour en faire des universités dites vertes ? Hypothétiquement, il faudrait une profonde réforme de la politique éducative du sous-secteur de l'enseignement supérieur. L'objectif de cette étude est de proposer des innovations intégrables dans la gouvernance stratégique, tactique et opérationnelle de l'enseignement supérieur au Cameroun. Lesdites innovations sont capitalisables pour la mise en place des institutions universitaires écologiques de référence en Afrique. La présente réflexion pose le cadre théorique et méthodologique de cette recherche, elle présente les résultats de l'enquête menée afin d'en discuter les leçons à en tirer.

CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE

Le discours scientifique sur la responsabilité de l'université dans les politiques de développement durable n'est pas récent. Dans leurs travaux sur la « science post-normale », Funtowitz et Ravetz[4] pensent que de telles questions socialement vives obligent l'université à évoluer. C'est pourquoi le développement durable des territoires est indissociable de celui des universités[5].

En effet, il est démontré que la formulation de projets d'aménagement de l'environnement urbain par les autorités locales avec l'appui d'experts universitaires crée une interface entre la sphère du savoir et celle de la politique. Cette interface favorise le dialogue et l'examen critique des différentes propositions[6]. L'illustration adéquate de cette double dynamique est faite dans le cas de l'élaboration d'instruments pour la mise en valeur et l'aménagement des stations balnéaires de la province de Buenos Aires en Argentine[7].

À côté du profil d'acteur et d'actant des questions de durabilité du développement des territoires, l'université est également un espace de production critique et de façonnement des questions écologiques. C'est dans ce sillage qu'on parle d'université verte. Louafi et Boutora en donne une conceptualisation assez complète, c'est : « un établissement d'enseignement qui répond à ses besoins en ressources naturelles, telles que l'énergie, l'eau et les matériaux, sans compromettre la capacité des gens d'autres pays ainsi que des générations futures à répondre à leurs propres besoins[8]. »

Être une université verte est une identité que les universités magrébines notamment marocaines peinent encore à s'approprier[9] même si un effort dans l'entreprenariat vert y est consenti[10]. En Algérie, Bekkouche et Seguer[11], dans une étude datée de 2023, ont mis en lumière le modèle économique dit circulaire qui a permis le recyclage des containers pour la mise en place des infrastructures universitaires notamment « des résidences universitaires

3. Widad Jodie Bakhella, « L'approche des universités marocaines en matière de responsabilité sociale », *Revue Internationale des Sciences de Gestion*, vol. 5, n° 3, pp. 572-599, 2022. [En ligne] https://www.studocu.com/row/document/faculte-des-sciences-ain-chock-casablanca/economy/1014-article-text-3612-2-10-20220802/42218515

4. Silvio Funtowitz, Jérôme Ravetz, « The emergence of post-normal science », dans René von Schomberg (dir.), *Science, Politics and Morality*, Londres, Kluwer, 1993. [En ligne] https://www.academia.edu/23526339/Science_politics_and_morality_scientific_uncertainty_and_decision_making

5. José Luis Coraggio, « L'université et le développement local », communication au séminaire international « L'enseignement supérieur et les nouvelles tendances », organisé par Conesup, Unesco, CIESPAL, 2002.

6. Mariano Camilo Gonzalez Lebrero, « El compromiso del conocimiento y la gestión de la ciudad », *Actes de l'atelier* « L'université et les autorités locales dans l'aménagement de l'espace métropolitain », Buenos Aires, Gam-Fadu-Uba, 2006.

7. José Dadon, « La universidad en el desarrollo de instrumentos de gestión urbano-ambiental: la contribución de la ecología en dos estudios de caso », Actes de l'atelier « L'université et les autorités locales dans l'aménagement de l'espace métropolitain », Buenos Aires, GAm-FADu-Uba, 2006.

8. Ala Eddine Louafi et Fadila Boutora, 2020, *op. cit.*

9. Widad Jodie Bakhella, 2022, *op. cit.*

10. Mohamed Elmoukhtar, Fatima Touhami, & Othmane Taouabit, « La promotion de l'entrepreneuriat vert: Quel rôle pour l'université marocaine ? Cas de l'Université Sultan Moulay Slimane », *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 3(1-2), 2022, pp. 471-485. [En ligne] https://doi.org/10.5281/zenodo.5919199

11. Bekkouche Amine & Seguer Abderahmane. (2023). « Résidence universitaire Verte et viable », *mémoire de fin d'étude en Architecture en vue de l'obtention du brevet d'invention*, soutenu publiquement le 09/06/2023 à l'University Abdelhamid Ibn Badis – Mostaganem

vertes et viables ». En revanche en Afrique noire, la question des universités vertes est faiblement traitée voire inexistante dans les travaux scientifiques. Un terrain en friche qui justifie davantage l'intérêt de la présente réflexion. Dès lors, il est opportun de définir le cadre méthodologique.

Le caractère scientifique d'une analyse lui est conféré au premier chef par sa démarche méthodologique. Il est important de la clarifier. La présente réflexion déploie une démarche empirico-prospective. Elle est empirique car l'analyse part des éléments tangibles tels que les chiffres et statistiques en matière d'écologie universitaire. Ces données sont extraites des *ranking* écologiques, des documents de pilotage universitaire, des annuaires statistiques et des rapports sur l'enseignement supérieur. Elles permettent de construire et d'apprécier un état des lieux des principes de développement durable en général et d'université verte en particulier dans la politique sous-sectorielle de l'enseignement supérieur au Cameroun.

À l'issue de cette première approche descriptive, la réflexion embrasse une position prospective. Elle formule dès lors des lignes directrices susceptibles d'améliorer l'état des lieux. Cette démarche est propre aux enquêtes exploratoires. Elle permet de concentrer des matériaux. L'accessibilité pour des entretiens aux hauts fonctionnaires en charge des politiques sous-sectorielles n'étant pas évidente, nous avons porté notre choix sur les gestionnaires opérationnels des cités universitaires. L'approche qualitative s'est reposée essentiellement sur l'analyse documentaire. Le champ d'investigation a été circonscrit à la cité universitaire de l'université de Yaoundé 1. Dès lors il est envisageable que la construction managerielle et infrastructurelle de ces universités soit enrobée d'une ambition d'en faire des références en matière d'université écologique en Afrique noire. La présente démarche méthodologique a abouti aux résultats suivants.

RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

Les résultats de cette réflexion montrent qu'il existe un cadre normatif international propice à la révision d'une politique sous-sectorielle. Ladite politique pour le moment est très peu favorable à la mise en place des universités vertes au Cameroun. Par ailleurs, les défis managériaux sont ceux de l'appropriation des indicateurs de *ranking* par les universités et celui de la mise en place d'un climat organisationnel favorable au déploiement des initiatives écologiques.

12. Shanna A. Davis, Julie Horine Edmister, Kristin Jensen Sullivan & Cheryl West, « Éduquer des sociétés durables pour le XXIe siècle », *Revue internationale sur la durabilité dans l'enseignement supérieur,* volume 4, n° 2, 2003, pp. 169-179. [En ligne] https://www.ingentaconnect.com/content/mcb/249/2003/00000004/00000002/art00006;jsessionid=2mmir8pbpw7m.x-ic-live-01

Du cadre normatif international vers une politique sous-sectorielle verte dans l'enseignement supérieur au Cameroun

UN CADRE NORMATIF INTERNATIONAL FAVORABLE

Depuis le début de la décennie 1990, il s'est construit un ancrage international en faveur de la mise en place des universités soucieuses de la préservation de l'environnement. Ceci est perceptible dans le foisonnement des documents cadres internationaux qui sont nés. Ainsi, une première initiative importante a cherché à définir le rôle des universités dans la poursuite des objectifs du développement durable.

Il s'agit de la déclaration de Talloires sur les responsabilités sociales et les rôles civiques de l'enseignement supérieur[12]. D'autres initiatives sont également à souligner dans cette perspective, il s'agit notamment de la déclaration de Kyoto, adoptée en 1993 par l'Association Internationale des Universités (AIU), lors de sa neuvième table ronde tenue au Japon. Cette déclaration recommande que chaque université : « s'efforce de s'engager au niveau institutionnel à respecter le principe et la pratique du développement durable au sein du milieu universitaire et transmettre cet engagement à ses étudiants, ses employés et au grand public en général. »

La décennie 2005-2014 des Nations Unies pour l'éducation au développement durable a permis de consacrer l'importance pour l'université à s'investir dans ce domaine. Les principes de l'éducation au management responsable du pacte mondial des Nations Unies sont énoncés dans ce sillage. Cette initiative a été lancée dans le but d'intégrer la responsabilité sociale de l'entreprise au niveau de l'enseignement supérieur, par la promotion de la formation, de la recherche et des pratiques sur le management responsable.

Ces documents ont été complétés plus tard par de nouveaux autres cadres de références, notamment le programme d'action global pour l'éducation au développement durable (2014-2019), puis de l'éducation au développement durable pour 2030. En somme, pour la communauté internationale, la voie du développement durable paraît donc être actuellement inévitable pour l'université. Ce cadrage international est donc favorable à la mise en place des politiques sectorielles pro écologiques voire sous-sectorielles notamment dans l'enseignement supérieur camerounais.

DES INSUFFISANCES LIÉES AUX DOCUMENTS DE PILOTAGE UNIVERSITAIRE

Les questions de développement durable ne sont pas suffisamment présentes dans les documents et outils de pilotage des universités au Cameroun. À titre d'exemple, le document norme universitaire applicable dans les universités au Cameroun, balise en 66 pages les repères en matière de missions et objectifs des universités. Il précise aussi les principes qui encadrent la gouvernance administrative, financière, numérique, académique, heuristique, partenariale et sociale. En revanche, aucune référence n'est faite aux normes écologiques encore moins aux normes infrastructurelles écologiques.

Le même constat s'observe dans les indicateurs d'évaluation du développement des universités. En effet, les rapports et annuaires statistiques du ministère de l'Enseignement supérieur n'accordent pas jusqu'ici une place de choix aux questions environnementales en matière de développement de l'enseignement supérieur. C'est ce qui transparaît dans l'exploitation et l'analyse de leurs annuaires statistiques et rapports d'analyses afférents des années 2017, 2019 puis 2022. Il y a donc lieu que s'opère une appropriation urgente et impérative des principes internationaux en matière d'université verte dans les documents de gouvernance de l'enseignement supérieur au Cameroun.

À côté de la révision des instruments de pilotage de l'action publique, l'autre défi majeur d'une réforme de la politique sous-sectorielle est la mise en place des outils de gouvernance en charge du contrôle et de la préservation de la responsabilité sociale des universités au Cameroun. Il s'agit en l'occurrence sur le plan national d'un observatoire national de la responsabilité environnementale des universités au Cameroun.

Les défis managériaux des nouvelles universités camerounaises à l'aune des indicateurs de l'*UI GreenMetric*

Les défis managériaux s'inscrivent dans l'appropriation des indicateurs du *ranking* écologique dans les pratiques de gestion des universités au Cameroun. Ils sont aussi dans la conjugaison des efforts des parties prenantes du milieu universitaire notamment des étudiants. Les défis infrastructurels se situent dans la mise en place d'un cadre écologique d'apprentissage.

DE L'APPROPRIATION DES CRITÈRES DU *RANKING* ÉCOLOGIQUE DANS LA GESTION DES UNIVERSITÉS

En 2010, l'Université d'Indonésie (UI) lance un classement mondial des universités. Ce classement est connu aujourd'hui sous le nom de *UI GreenMetric World*. Il s'agit dans ce classement de mesurer les efforts des campus en matière de développement durable. Ce classement est à ce jour l'un des plus référencés en matière de *ranking* des programmes de développement durable des universités du monde entier. En 2023, 1183 universités de 84 pays du monde entier ont participé à cette évaluation. Cette édition fut placée sous le thème : « innovation, impacts et orientation future des universités durables ». Ce classement est construit sur la base de plusieurs autres systèmes de classement en matière de développement durable notamment en Asie, en Europe et aux États-Unis.

L'*UI GreenMetric* englobe trois piliers de la durabilité à savoir l'environnement, le social et l'économie. Il évalue la politique et les performances des universités sur la base de six critères : environnement et infrastructure ; énergie et changement climatique ; déchets ; eau ; transport et éducation. Chaque catégorie a une pondération de points (tabl. 1). Ces catégories sont ensuite décomposées en indicateurs dans le questionnaire d'évaluation. Ces indicateurs permettent de collecter essentiellement des données quantitatives : effectifs, pourcentage, ratio etc.

N°	CATEGORY	% OF TOTAL POINTS
1	Setting and infrastructure (SI)	15
2	Energy and climate change (EC)	21
3	Waste (WS)	18
4	Water (WR)	10
5	Transportation (TR)	18
6	Education and research (ED)	18
TOTAL		100

TABL. 1 — Les critères d'évaluation de l'*UI GreenMetric*.
Guideline UI GreenMetric World University Rankings 2023, p.7

L'appropriation de ces indicateurs dans le management institutionnel universitaire consiste dans un premier temps à accorder une attention particulière à l'utilisation des énergies renouvelables, à la mise en œuvre de programmes d'économie d'énergie, de programmes d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, notamment la politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone.

De façon concrète il s'agit de la multiplication d'espaces verts et des dispositifs modernes de préservation de l'environnement et des activités. Il est question également du traitement et du recyclage des déchets. En outre, si la gestion universitaire de la production, la conservation et l'usage de l'eau sont également des indicateurs importants, il faut souligner que le questionnaire de l'*UI GreenMetric* s'intéresse tout aussi bien à l'effectivité, la pertinence et la congruence entre les programmes et les pratiques d'enseignement et de recherche en lien avec le développement durable. Les managers des universités doivent avoir une vue d'ensemble de la manière dont l'université répond aux questions de durabilité.

Le rôle primordial de la communauté estudiantine dans l'éclosion des universités vertes au Cameroun

Les universités mettront à contribution toutes les parties prenantes de la communauté universitaire, utiles pour atteindre l'objectif d'une université verte. Parmi ces acteurs, cette réflexion fait une fixation sur le rôle primordial que jouent les étudiants. Ces derniers sont en première ligne de l'écologie universitaire. C'est pourquoi les universités camerounaises doivent se doter de « green office ». C'est le policier du respect des normes et indicateurs de l'*IU GreenMetric* au sein de l'université. Le bureau vert réunit une équipe mixte de cinq à huit étudiants et d'au moins un membre du personnel universitaire. L'équipe travaille ensuite avec de nombreux bénévoles pour amorcer un processus dynamique de développement durable.

Le bureau vert se veut une composante organisationnelle de l'université qui en finance les activités. Il doit collaborer avec des parties prenantes internes et externes telles que les clubs d'étudiants, l'administration municipale et les associations civiles. Ses membres bénéficient minimalement d'une formation en matière d'écologie et de critère d'évaluation des classements internationaux. Il joue un rôle de soutien et de courroie de transmission entre des initiatives estudiantines, des membres du personnel et des enseignants.

Ayant connu des succès dans certaines universités dites vertes de références telles les universités de Wageningen (Pays-Bas) et Nottingham Trent (Angleterre), respectivement première et deuxième au classement *IU GreenMetric*, le bureau vert est d'une très grande souplesse et se prête à de nombreuses innovations. Il peut être adapté à des environnements divers. Il peut être intégré dans les activités et structures de l'université déjà en place. Enfin, pouvant communiquer et collaborer avec d'autres

13. Widad Jodie Bakhella, 2022, *op. cit.*
14. Nicolas Baya-Laffite, « L'université, les autorités locales et l'aménagement de l'environnement urbain des grandes métropoles », n° 193-194, p. 427-444. [En ligne] https://www.cairn.info/revue-internationale-des-sciences-sociales-2007-3-page-427.htm
15. Widad Jodie Bakhella, 2022, *op. cit.*
16. Martine Benoît et Murielle Rivenet, *Transitions vers une université verte*, MESHS, 2021. [En ligne] https://hal.univ-lille.fr/hal-04160345
17. Marie Stadge, *Pour une compréhension de l'institutionnalisation de la responsabilité sociétale des universités françaises: étude de cinq universités*, thèse de doctorat en Gestion et management, Université de Strasbourg, 2021.
18. José Dadon, 2006, *op. cit.*

bureaux, il contribue à la nationalisation d'un enseignement supérieur écologique. En somme, le cadre normatif international est favorable à la révision des documents de pilotage de la gouvernance universitaire au Cameroun. Dans la nouvelle politique pro environnement de ce sous-secteur de l'éducation, il faut une réelle appropriation des indicateurs de *ranking* internationaux en matière d'université verte. Il faut également tenir compte du rôle que peut jouer chacune des parties prenantes de la communauté universitaire.

DISCUSSION ET RECOMMANDATIONS

Ces résultats sont discutables. La principale recommandation réside dans le défi infrastructurel.

La voie du développement durable apparaît inévitable pour les universités africaines[13]. Toutefois, l'engagement de l'université dans les questions de développement durable ne doit pas se lire uniquement sous le prisme d'une transformation intrinsèque institutionnelle. C'est aussi d'une part une mutation des curricula et parcours de formation vers des secteurs d'innovation durable. Confrontées à la nécessité de définir et d'inscrire à leur programme le corpus des connaissances relatives à l'environnement, bon nombre d'universités en Afrique subsaharienne ont créé de nouvelles filières qui intègrent la problématique environnementale. Sur la base d'une articulation critique et relationnelle des connaissances disciplinaires existantes, ces parcours permettent de prendre en compte la dimension sociologique des problèmes d'environnement[14].

Par ailleurs, il faut apprécier le rôle que l'université joue dans son écosystème direct. L'intégration des préoccupations environnementales dans les parcours de formation constitue aujourd'hui un nouveau défi que bon nombre d'universités d'Afrique noire ont entrepris de relever en innovant au niveau des programmes et stratégies de formation[15]. Toute la difficulté consiste à bien synthétiser l'ensemble des connaissances relatives à l'environnement en dépit du cloisonnement des disciplines qui caractérise le modèle universitaire hérité de Humboldt[16]. Dans ce cas de figure, l'interaction entre les pouvoirs publics et l'université permet de renforcer et de dynamiser les ressources disponibles au niveau des savoir-faire locaux, des moyens techniques et des résultats de la recherche[17]. Cette collaboration fait de l'université un acteur à part entière de l'aménagement du territoire géographique et sociologique auquel elle appartient[18].

Si les questions d'accès, de taille, d'équipements technologiques, d'inclusion, de capacité d'accueil des blocs pédagogiques, ateliers, amphithéâtres demeurent pertinentes, il faut y associer aujourd'hui des valeurs de préservation de l'environnement et d'adaptation climatique. C'est pourquoi la gouvernance infrastructurelle des universités camerounaises doit sortir de la seule ambition de massification des bâtiments. Elle doit intégrer l'offre d'un cadre de qualité pour intégrer les défis actuels d'adaptation écologique.

L'architecture écologique adaptative apparaît donc clairement comme la voie royale au Cameroun pour une infrastructure universitaire soucieuse de la protection de l'environnement. Autrement dit, il convient de tenir compte dans la construction des infrastructures universitaires du choix des matériaux, naturels et respectueux de la santé de l'homme, du choix de la disposition des pièces pour favoriser les économies d'énergie en réduisant les besoins énergétiques, du choix des méthodes d'apports énergétiques et du choix du cadre de vie offert ensuite à l'étudiant.

Il faut également tenir compte de la fonctionnalité mais surtout de l'environnement écologique de la région. C'est pourquoi il est important d'aller vers une tropicalisation des standards internationaux en fonction des environnements écologiques universitaires. Autrement dit au Cameroun, les infrastructures de l'université de Garoua, zone écologique de type soudano-sahélienne doivent être différentes de celles de l'université de Bertoua dans la zone de savane ou de celles de l'université d'Ebolowa dans la zone forestière du Cameroun.

Les universités en Afrique ont aujourd'hui, une responsabilité directe à jouer dans la promotion du développement durable. C'est pourquoi elles doivent mettre en œuvre des programmes d'étude et de recherche-innovation. D'une manière générale, en intégrant les pratiques responsables au niveau de l'université, celle-ci se voit obligée d'assumer son rôle avant-gardiste, notamment par l'innovation et la diffusion des connaissances autour des questions du développement durable. Dans le cadre des universités camerounaises, il serait intéressant que de nouvelles réflexions explorent les problématiques d'économie circulaire et de financement vert au sein des universités d'Afrique noire en générale et des universités camerounaises en particulier.

Quels logements pour les nouvelles villes universitaires au Cameroun ?

JACQUES YOMB
Département de sociologie, Faculté des Lettres et Sciences Humaines,
Université de Douala-Cameroun

Indépendamment des catégories sociales au Cameroun, le problème du logement se pose avec acuité en milieu rural comme en milieu urbain. Cette situation est amplifiée par un exode rural dense pour les villes et une démographie galopante en permanence. Mais le nombre également sans cesse croissant des jeunes qui frappent aux portes de l'enseignement supérieur a aussitôt contraint les pouvoirs publics à multiplier les universités publiques pour faire face à cette demande. Conséquemment à cette situation et dans les villes qui abritent ces nouvelles universités, le problème de logement se pose non seulement pour les étudiants, mais également pour tout le personnel qui accompagne le fonctionnement de ces nouvelles institutions. Face à cette situation, les stratégies se sont multipliées de part et d'autre par tous les acteurs en présence pour essayer de résorber le problème de logement. Mais la volonté manifeste des pouvoirs publics de multiplier les logements pour étudiants a été freinée par la crise économique des années 1980. À celle-ci, il faut aussi ajouter les politiques publiques pas toujours à même capables de favoriser la participation de tous à la mise sur pied d'une participation active des acteurs en présence tel que le secteur privé par exemple. Mais loin de faire l'inventaire de toutes les difficultés ayant concouru à la mise sur pied du logement estudiantin, il est question dans cette recherche de rendre compte de la socio économie du logement dans les nouvelles villes universitaires au Cameroun. En guise de rappel d'ailleurs, on note que :

« Le début des années 1990 est marqué par des réformes institutionnelles qui ont considérablement bouleversé le paysage universitaire camerounais. L'augmentation vertigineuse du nombre d'étudiants et la massification consécutive

de l'enseignement supérieur ont contribué non seulement à la redistribution des enseignements, mais surtout à la production d'une nouvelle géographie des espaces universitaires à la faveur des campagnes et villes moyennes qui connaissaient depuis au moins deux décennies des évolutions considérables tant sur le plan social que spatial. Aussi, l'Université se présente-t-elle comme un espace où la massification des effectifs constitue un facteur important dans les stratégies d'aménagement du territoire, un précurseur d'importantes mutations socio-spatiales dans la dynamique de développement urbain au Cameroun. »[1]

Pour y parvenir, les questions suivantes sont formulées pour atteindre notre objectif : quelles sont les mutations observées sur l'économie du logement dans les villes accueillant les universités nouvellement créées ? Autrement dit, quelles sont les stratégies mises sur pied par les villes universitaires face à la demande sans cesse grandissante de logements pour les étudiants ? Pour mieux répondre à cette préoccupation sur le logement, la présente réflexion se présente selon quatre articulations majeures. D'abord, une revue de la littérature sur le logement dans les villes accueillant les nouvelles universités. Ensuite, le cadre théorique et la méthodologie, l'offre en matière du logement estudiantin et enfin le marché du logement estudiantin proprement dit.

1. Joseph Pascal Mbaha et Gaston Ndock Ndock (2015), « Universités et territoires au Cameroun : entre croissance, diffusion spatiale et logiques de production urbaine » dans *Urbanisation et Développement humain au Cameroun : Peut-on prétendre à l'émergence urbaine à l'horizon du centenaire (2060) ?* de Dominique Meva'a et al, CERAD-ACP / SS-CAD / Vol N°1 : Ed. Européennes, pp : 113-133.

REVUE DE LA LITTÉRATURE SUR LE LOGEMENT ESTUDIANTIN AU CAMEROUN

Le manque de logements au Cameroun en général et celui des étudiants en particulier se pose avec acuité. Malheureusement et au fil des ans, les pouvoirs publics se sont montrés incapables d'apporter une solution durable à cette préoccupation. Et même les logements construits à cette fin sont parfois dans un état de décrépitude non négligeable. Les conduites capitalistes qui guident les uns et les autres dans ce secteur d'activité ne les amènent pas toujours à tenir compte de la qualité du logement. Pourtant, avec l'évolution de la société dans son ensemble :

« Le logement décent est une exigence sociétale importante au centre de toute organisation humaine. Au Cameroun, la notion de logement décent est plus une exception qu'un principe : conséquence de nombreuses pesanteurs qui altèrent le développement du domaine du logement entraînant par ricochet, « l'ingouvernabilité » d'une société camerounaise de plus en plus complexe.

CATÉGORIE	PRIX EN FRANCS CFA						
	Zone Yaoundé 1	Zone Yaoundé 2	Zone Douala	Zone Buea	Zone Ngaoudéré	Zone Dschang	Autres zones
A • Très haut standing	23000	25000 / 30000	23000	23000	16500 / 25000	17000	30000
B • Haut standing	20000	22000 / 24000	20000	20000	13500 / 15000	14000	23000
C • Standing moyen	13500	15000 / 19000	17000	15000	9000 / 12000	10000	17000
D • Standing ordinaire	8000	10000 / 12000	11000	10000	5000	8000	15000
E • Non classé	5000	5000 / 7000	5000	5000	8000	4000	10000

TABL. 1 — Annexe de l'arrêté n° 00732/MINCOMMERCE/CAB DU 12 DEC 2008 portant homologation des prix maxima, par catégorie des loyers mensuels des logements d'étudiants des universités d'état du Cameroun dans les zones de résidence universitaires.
Recueil des textes du MINESUP et données de terrain de 2023

CATÉGORIE	PRIX EN FRANCS CFA						
	Zone Yaoundé 1	Zone Yaoundé 2	Zone Douala	Zone Buea	Zone Ngaoudéré	Zone Dschang	Autres zones
A • Très haut standing	75000	70000 / 75000	80000 / 90000	75000	50000 / 60000	50000	50000
B • Haut standing	50000	50000 / 55000	75000	50000	45000 / 50000	40000	40000
C • Standing moyen	30000	30000 / 19000	30000	30000	25000 / 30000	25000	20000 / 25000
D • Standing ordinaire	20000	15000 / 17000	15000 / 20000	20000	15000 / 20000	10000 / 15000	15000 / 17000
E • Non classé	10000 / 12000	10000	10000 / 12000	10000	10000	10000	10000

TABL. 2 — Les prix pratiqués sur le logement estudiantin
Source : Données de terrain en 2023

2. Roger Bessala, *Politique publique de logement et crise de l'état au Cameroun*, Paris, Éditions universitaires Européennes, 2011.

Par ailleurs, dans un secteur qui se résume en plusieurs maux : illégalité, anarchie, crise spéculation foncière, cherté des intrants etc., l'action publique ne peut être que laborieuse. Ainsi, l'analyse du rapport entre la politique publique de logement et la crise de l'État au Cameroun permet de mettre en évidence le caractère perturbateur de la crise de l'État sur la politique publique de logement. Et parallèlement de relever qu'une mauvaise formulation de ladite politique, influe sur l'État entraînant ainsi le désordre dans l'espace public. Néanmoins, la crise de l'État et la politique publique du logement se présentent comme étant des fenêtres d'opportunités pour le Cameroun car, la crise n'est pas en soi une fatalité. C'est au contraire la fin d'un monde et la venue d'un monde nouveau qui remettra l'Homme debout. »[2]

Conscients de leur incapacité à contrôler ce secteur, les pouvoirs publics ont par exemple homologué les prix se rapportant au logement universitaire, mais cette mesure a été difficilement suivie (tabl. 1). Dans le quotidien des étudiants, ces prix contenus dans le tableau ci-dessus

sont restés théoriques et donc, inappliqués. Les propriétaires des logements universitaires fixent les prix à leur gré et ce, indépendamment de leurs positions sociales et même de celles des apprenants. Le tableau suivant se veut encore plus explicite, il fait ressortir les prix réels, appliqués sur le terrain (tabl. 2). Cet appétit du gain pourrait tout aussi bien justifier le nombre sans cesse croissant d'étudiants en quête d'un logement.
Loin de vouloir faire l'inventaire de l'évolution de la population estudiantine au Cameroun, il est tout de même important d'en avoir une idée. La première université publique au Cameroun a vu le jour en 1962, « cette première université du Cameroun, basée à Yaoundé, n'accueillait alors qu'environ 300 étudiants originaires de toutes les régions du Cameroun. En 1977, près de 10 000 étudiants sont inscrits »[3]. Mais en 1978 et au regard de la demande sans cesse croissante, les pouvoirs publics ont commencé à multiplier les centres universitaires d'abord à Douala et à Dschang et plus tard, un peu partout dans le pays. L'année 1993 marque un tournant important dans l'histoire du système universitaire camerounais avec notamment une augmentation substantielle de l'offre de l'enseignement supérieur. Pour l'année académique 2022-2023, 157 405 nouveaux étudiants se sont inscrits sur les campus des onze universités publiques du Cameroun, portant l'effectif total réel à 551 206 étudiants (Archives MINESUP 2023, C.T du 28 février 2023).

CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIE

Dans le cadre de la présente recherche, nous avons retenu la théorie de l'encastrement et de celle du lien social pour les raisons suivantes. La notion d'encastrement ou plutôt la théorie de l'encastrement social, fait suite aux travaux de Granovetter, imposées comme centrales dans la nouvelle sociologie économique[4]. Il s'agit dans cet article de montrer l'importance de cette théorie dans la lecture du lien marchand construit entre les nouvelles villes universitaires et le logement des étudiants, sans toutefois oublier les autres acteurs en présence dans ce secteur d'activité. Il faut ajouter que la théorie de l'encastrement social inclue une approche historique, une construction sociale du marché du logement dans les nouvelles villes universitaires, donc une vertu heuristique qui a été soulignée, par exemple par Jacques Le Goff[5]. Elle permet donc de mettre en évidence un double mouvement caractérisant les rapports entre économie et société, dont les grands traits sont synthétisés par Jean-Louis Laville[6]. C'est donc dire que le problème du logement estudiantin

3. Pascal Joseph Mbaha et Ndock Ndock Gaston, *op. cit.*

4. Pierre Steiner, « Encastrements et sociologie économique » dans I. Huault (dir.), *La construction sociale de l'entreprise: autour des travaux de Mark Granovetter*, Éditions Management et Société, Colombelles, 2002, pp.1675-1677.

5. Jacques Le Goff, *La bourse ou la vie. Économie et religion au Moyen-âge*, Paris, Hachette-Pluriel, 1986.

6. Jean-Louis Laville, « Encastrement et nouvelle sociologie économique : de Granovetter à Polanyi et Mauss », *Revue Interventions économiques* [En ligne], 38 | 2008, mis en ligne le 1er décembre 2008, consulté le 25 mai 2019. http://journals.openedition.org/interventions economiques/245 ; DOI : 10.4000/interventions économiques. 2008

7. Guy Bajoit, *Sociologie relationnelle*, Paris, PUF, 1992.

est encastré dans la société et ce, indépendamment de l'espace de vie, car loin d'être une spécificité pour cette catégorie sociale, il se pose avec acuité dans la société camerounaise en général. C'est ce qui justifie les conduites stratégiques des uns et des autres sur le droit de se loger. L'analyse des réseaux est donc utilisée par les acteurs en présence afin de saisir les facteurs explicatifs de la formation institutionnelle, car selon Granovetter, on peut définir les universités dans ce cas comme étant des « réseaux sociaux figés ». Cette façon d'envisager les institutions à partir de la reconstruction des conditions d'agrégation des actions individuelles et collectives est néanmoins envisagée. Les activités marchandes sont donc au cœur de la présente problématique, elles recouvrent l'ensemble des activités économiques de la dépendance entre les acteurs en présence. Bref, par encastrement théorique, nous désignons l'inscription de l'économie du logement dans des règles sociales, culturelles et politiques qui régissent certaines formes de production et de circulation des biens et services. Notre théorie rend compte de l'insertion des actions économiques dans des réseaux sociaux, qu'il convient de cerner à partir des relations personnelles et des structures présentes dans le logement en général. Elle analyse empiriquement les savoirs et les savoir-faire que les acteurs en présence mettent en œuvre dans ces villes universitaires pour réaliser ce qu'ils ont à faire dans leur vie quotidienne. Enfin, la théorie du lien social peut être analysée comme un concept et en même temps une théorie sociologique. C'est un ensemble d'échanges sociaux qui lient différents acteurs en présence dans des situations sociales bien déterminées. Ils sont cependant appréhendés à travers des paradigmes respectifs différents selon chaque sociologue. Indépendamment des différentes approches sociologiques, le lien social désigne l'ensemble des relations qui unissent des individus faisant partie d'un même groupe social et/ou qui établissent des règles sociales entre individus ou groupes sociaux différents. L'expression, utilisée au pluriel, laisse penser aux relations sociales concrètes dont le lien social est tissé. Notons cependant qu'il : « est donc constitué de quatre grosses fibres de sociabilité inégalement enchevêtrées dans les divers types de rapports sociaux : la complémentarité, la compétitivité, la contradiction et le conflit[7]. »

Pour mieux cerner la problématique retenue dans ce travail, nous avons pu asseoir une méthode essentiellement qualitative. Ce choix étant justifié par le fait que, nous

montrons comment le marché du logement des étudiants dans les nouvelles villes universitaires au Cameroun se construit, déconstruit et se reconstruit. Les données sont collectées dans quelques nouvelles villes universitaires, Bertoua, Ebolowa, Garoua et même Douala. Les guides d'entretien individuel et de groupe sont à l'origine de la collecte des informations, à ceux-ci, il faut également ajouter les guides d'observation et les protocoles documentaires. Notre échantillon est constitué de cinquante individus intervenant d'une manière ou d'une autre dans le logement des étudiants dans les villes universitaires retenues dans cette recherche. La logique de recherche est essentiellement inductive, ce d'autant plus que nous partons des études de cas pour tirer des conclusions générales afin de comprendre les nouvelles villes universitaires camerounaises dans leur ensemble. Enfin, quant à l'analyse des données recueillies, elle est compréhensive, il est question de rendre compte des conduites, des stratégies mises sur pied par les intervenants dans le marché du logement universitaire.

L'OFFRE DES POUVOIRS PUBLICS ET DU SECTEUR PRIVÉ EN MATIÈRE DE LOGEMENT DES ÉTUDIANTS

La création de nouvelles universités au Cameroun n'a pas toujours pris en compte les préoccupations relatives au logement des étudiants. Comme nous l'avons signalé plus haut, il faut remarquer que ce déficit du logement universitaire n'est pas propre à cette seule catégorie. Dans l'ensemble des villes camerounaises, le problème du logement social est permanent et les pouvoirs publics éprouvent d'énormes difficultés à y apporter des solutions durables. La forte pression exercée par les jeunes ambitieux de faire des études universitaires et les crises économiques récentes n'ont fait qu'aggraver cette situation. « Les pressions exercées par la forte demande d'accès à l'enseignement supérieur, conjuguées à la faiblesse voire l'absence de programmes économiques, ont fait de l'université au Cameroun, une composante majeure de l'espace socioéconomique urbain, en l'absence d'un véritable projet d'aménagement urbain[8]. » Dans bon nombre de cas, il n'existe pas de logement universitaire, et quand bien même c'est le cas, quelques centaines de chambres sont seulement disponibles pour des milliers d'étudiants. À l'université de Douala par exemple, les trois cents chambres de la cité universitaire destinées aux étudiants ont été transformées en bureaux et distribuées aux enseignants. Dans les villes de Garoua, Ebolowa et Bertoua pour ne citer que celles-ci,

8. Pascal Joseph Mbaha et Gaston Ndock Ndock, *op. cit.*

9. Brice Mbeze, « Cameroun : Universités : Surenchère autour des logements », *Cameroun Tribune*, n° 304, 2015, p. 3.

les cités universitaires publiques sont presque inexistantes, favorisant ainsi le développement et la spéculation du marché du logement estudiantin vers et dans le secteur privé.

Conscient de leur incapacité à résorber le problème du logement estudiantin dans les villes universitaires, les pouvoirs publics ont aussitôt reconnu le rôle incontournable que peut jouer le secteur privé dans l'accompagnement des étudiants. Dans toutes les villes universitaires, il s'observe au quotidien pour ceux détenant des capitaux financiers non négligeables, une construction de logements universitaires sans précédent. Face à la demande sans cesse croissante, bon nombre de personnes se lancées dans ce secteur pour faire fructifier leurs revenus au mépris des différentes réglementations en vigueur.

LA DYNAMIQUE DU MARCHÉ DU LOGEMENT ESTUDIANTIN DANS LES VILLES UNIVERSITAIRES

Multiplication des mini-cités et économie de la transformation

Qu'il s'agisse du secteur privé ou du secteur public en matière du logement estudiantin, l'offre reste inférieure à la demande et cette dernière crée sa propre dynamique. La difficulté des pouvoirs publics à contrôler et à réguler le logement universitaire privé a conduit à des dérapages quotidiens, des conflits interpersonnels, des abus d'autorité, des effondrements d'immeuble etc. Ainsi et face aux difficultés de se loger plusieurs stratégies sont mises sur pied par les étudiants :

« Devant la crise du logement, cinq étudiants de nationalité gabonaise ont trouvé une parade. Ils ont eu l'ingénieuse idée de louer une maison de cinq chambres. Ils se partagent les frais de loyer et les charges (eau, électricité, gardiennage). Cette formule de location des maisons est l'une des solutions imaginées par les étudiants devant la rareté des cités. En ce début d'année académique, trouver une chambre à " Ange Raphaël " est un véritable casse-tête. La problématique du logement se pose à la fois en termes de disponibilité et de prix.[9] »

Malgré les actions permanentes du secteur public et privé, se loger pour les étudiants reste complexe : « La cité universitaire n'existe plus ! Les chambres sont transformées en bureaux pour les enseignants ! Les étudiants se débrouillent comme ils peuvent et sont à la merci des opérateurs immobiliers privés » (un étudiant de l'université de Douala, septembre 2023).

Autour des universités créées, ceux qui ne peuvent pas construire de nouvelles structures pour accueillir les étudiants, se lancent dans la transformation de ce qui existait déjà (maisons, garages, motels, hôtels etc). Ces nouvelles constructions présentent deux visages majeurs. Certaines présentent des limites en termes de qualité, car : « seul le gain préoccupe certains propriétaires : amasser assez d'argent dans les brefs délais est leur seul intérêt d'une part, d'autre part, certaines se modernisent tout de même au fil du temps, mais restent réservées en conséquence aux personnes ayant les moyens élevés[10]. » Avec une absence quasi-totale des pouvoirs publics et avec le règne de la corruption, on note que : « La proportion de logements "autoconstruits" dans les villes de Yaoundé et de Douala est impressionnante : plus de 90 % à Yaoundé[11] et plus de 80 % à Douala[12]. » Ces données bien que datant d'il y a une vingtaine d'années témoignent de cet échange inégalitaire entre les pouvoirs publics et la société civile d'une part à cause de leur incapacité à satisfaire la demande locale et d'autre part à cause des procédures complexes, pas toujours faciles à respecter par les personnes les moins nanties. Des enquêtes réalisées récemment ne sont guère reluisantes à ce sujet, mais témoignent plutôt de la permanence et du développement de l'habitat informel. Quelques-unes des constructions mentionnées plus haut sont, soit des maisons en transformation ou dans le meilleur des cas des constructions nouvelles aux abords des nouvelles universités.

Espaces fonciers disputés et hausse des prix du mètre carré

S'il est vrai que la demande et la spéculation foncière sont déjà d'actualité partout au Cameroun, il n'en demeure pas moins que la création des nouvelles universités a amplifié les appétits sur le foncier, surtout dans les proximités de celles-ci. Ainsi, les prix sur le foncier se sont multipliés et devenues hors de portée pour les personnes aux revenus moyens. Celles des personnes qui détiennent encore des espaces libres ou des maisons voisines aux universités, sont pour beaucoup tentées de les vendre parfois au dépend des autres membres de la famille. Dans certains cas, les personnes ayant vendu leurs terrains vont s'installer en périphérie ou en péri-urbain en s'achetant de nouveaux terrains où les prix sont encore abordables. Et dans le pire des cas, c'est la vie dans la rue et la naissance des conflits au sein des familles. Vivre donc dans les villes universitaires est un parcours de combattant,

10. Jacques Yomb, « Lien social, socioéconomie foncière et habitat en milieu urbain camerounais » dans *les cahiers du MECAS de l'université de Abou Bekr Belkaid Tlemcen* (Algérie), N°8, 2012, p.52-59.

11. MINUH, (1990), ancien ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat au Cameroun. Peter Geschiere et Piet Konings, *Itinéraires d'accumulation au Cameroun*, Paris, Karthala, 1993.

12. Moïse Nzemen, *Tontines et développement ou le défi financier de l'Afrique ? Yaoundé*, Presses universitaires du Cameroun, Yaoundé, 1988. Mouafo, *Le marché du logement à Douala. Contribution à l'étude des mécanismes immobiliers dans les villes d'Afrique Noire.* Thèse de Doctorat 3e cycle de géographie, Yaoundé, 1986.

CATÉGORIE	PRIX DU MÈTRE CARRÉ EN FRANCS CFA					
	Zone universitaire Yaoundé 1	Zone universitaire Yaoundé 2	Zone universitaire Douala	Zone universitaire Buea	Zone universitaire Dschang	Autres zones universitaire
A • Terrain plat (sollicité)	10000	100000 / 150000	50000 / 75 000	50000 / 75 000	50000	50000 / 75 000
B • Terrain accidenté	75000	50000 / 55000	75000	50000 / 75 000	25 000 / 40000	25 000 / 50 000
C • Terrain à risque	25000	15000 / 20000	20 000 / 25 000	15 000	10 000	10 000

TABL. 3 — Les prix du mètre carré sur la rente foncière dans les nouvelles villes universitaires.
Enquête de terrain 2023

« Il est difficile de vouloir s'acheter un terrain à " Ange Raphaël " à Douala ! les prix ont été multipliés par dix ! n'en parlons plus du loyer, il coûte tout aussi cher (les chambres, les studios, etc.). Nous les étudiants, nous rencontrons d'énormes difficultés pour trouver les logements, tout est fait pour avantager les riches » (un étudiant de l'université de Douala). Le tableau ci-dessus renseigne par exemple sur les spéculations foncières dans les villes universitaires (tabl. 3).

L'analyse de ce tableau montre la dynamique des prix du foncier en général et dans les abords des zones universitaires en particulier. Les prix contenus dans celui-ci sont hors de portée du Camerounais moyen avec une conséquence notoire sur les prix du logement en général. Dans notre argumentaire, nous ne signifions pas que seule la création de nouvelles universités a eu un impact sur la valorisation du foncier, mais qu'elle a participé et continue d'ailleurs à augmenter la valeur foncière. D'ailleurs à ce sujet, Graciela Schneir note que : « Le processus d'accès illégal au sol constitue un trait caractéristique de l'urbanisation. Occupations collectives ou individuelles de terre, ventes frauduleuses, lotissements hors normes sont les solutions que trouvent les secteurs populaires face à un marché de terre et de logement qui les exclut. Ces pratiques rompent avec le fonctionnement formel de la ville, en dehors des mécanismes institutionnels d'attribution du sol urbain. » Sans toutefois oublier que, très souvent, ceux qui décident d'entreprendre des travaux de construction n'ont pas toujours les moyens de leurs ambitions. Par conséquent, les chantiers sont généralement confiés à des acteurs du circuit non règlementé qui maîtrisent à peine les règles de l'art : « L'inexistence ou la lâcheté d'un cadre normatif des produits et des activités entrant dans le secteur du bâtiment, le faible pouvoir d'achat des populations et surtout

le peu de sensibilisation aux questions de normes et de qualité, ont ouvert des brèches permettant à des aventuriers, aussi bien au niveau local que des entreprises étrangères de prendre le contrôle du secteur des constructions au Cameroun[13]. » Mais malgré le fait que les pouvoirs publics essaient de règlementer le secteur du logement, les prix pratiqués sur le terrain sont contraires à ceux du tableau cité précédemment plus haut.

Naissance des petits métiers autour des universités et logements universitaires

Dans une approche socioéconomique, la création de nouvelles universités et par ricochet de nouveaux logements a conduit à la naissance de petits métiers tout autour de ces nouvelles structures. Ces petits métiers soutiennent la vie des habitants des dites localités tant pour les étudiants que pour les autres catégories sociales. En s'appuyant sur la théorie de « l'industrie-industrialisante », bon nombre d'entrepreneurs vont trouver aux quartiers abritant les universités des espaces marchands pouvant favoriser le développement de plusieurs types de commerce. Toutes les activités s'y rencontrent et ce, indépendamment des secteurs, espace de rencontre entre le formel et l'informel. Autant de personnes exerçant de petits métiers tout autour de l'université de Douala.

Les propos qui suivent se veulent plus explicites : « Avec la présence de l'université dans notre environnement, toutes ou presque les activités en milieu urbain sont présentes ici, même s'il est vrai que beaucoup sont dans l'informel pour ne pas dire secteur de la débrouillardise. Vous pouvez observer que, toutes les routes environnantes à l'université sont occupées par des personnes aux portraits divers et variés » (une étudiante de l'université d'Ebolowa). Dans un contexte où il manque des cités universitaires qui auraient pu offrir plusieurs types de services aux étudiants et aux autres types de personnels de l'université, les activités informelles se sont imposées au grand jour au point que les pouvoirs publics sont parfois devenus de simples observateurs. Cette situation a eu pour conséquence l'omniprésence de l'insécurité dans les quartiers situés aux alentours des universités étudiées. Ainsi, on a pu noter que : « Nous sommes en insécurité dans notre quartier, les bandits ne sont pas inquiétés, ils font ce qu'ils veulent. Ceci est amplifié par le fait que, nous ne savons pas qui est étudiant et qui ne l'est pas ? Quel est le statut

13. Un trimestriel d'information, d'échanges et des professionnels du bâtiment, un magazine qui renseigne sur le bâtiment en 2009.

14. Roulleau-Berger (2005), « Espaces intermédiaires, économies urbaines et lutte pour la reconnaissance », dans Guénola Capron, Geneviève Cortes, Hélène Guetat (et al.), *Liens et lieux de la mobilité : ces autres territoires*, Paris, Belin, coll. « Mappemonde ».

15. Jacques Yomb, « Mutation des campagnes et production de l'habitat en milieu rural Camerounais : exemple de l'arrondissement de Pouma et du canton Yassoukou, littoral, dans *Repenser l'habitat sous les tropiques*, Yaoundé, IRESMA n°5, vol. 1-2, 2015, pp.237-256.

réel de ceux qui habitent notre cité. Bref, c'est Dieu qui nous garde pour dire vrai » (un étudiant de l'université de Bertoua). Cependant, il n'en demeure pas moins que cette économie parallèle est au cœur de nombreux changements et mutations observés çà et là dans l'appropriation des espaces de vie estudiantine observés. Cette rencontre entre de nombreuses dynamiques conduit à des batailles de reconnaissance pour les uns et les autres en quête de survie. De ce dynamisme qui naît entre les acteurs en présence, se créé un nouveau champ dans lequel se déploient divers types d'échanges. Autrement dit, ces lieux de rencontre sont considérés comme des « espaces intermédiaires », complexes par leur mode de fonctionnement. Pour cette raison : *«* La sociologie de ces mondes ici présentée, fait ressortir, une approche en termes d'économie, d'espaces et de cultures – permet de penser les porosités, les imperméabilités, entre les différents mondes de la production mais aussi la difficulté des acteurs à percevoir, et à se raconter leurs places et leurs trajets. [...] Ainsi, au-delà du travail en soi, ou de son absence, c'est plus largement la question des mondes sociaux eux-mêmes qui est posée ; et la possibilité offerte aux acteurs de se saisir, ou non, de leur propre destin[14]. *»*

Crise sur la finalité et la nature du lien social sur le logement

La nature et la finalité du lien social sur le logement social dans les nouvelles universités sont essentiellement en crise, partant du fait que la régulation publique à ce sujet est relative. Dans un contexte où les propriétaires des mini-cités fixent les conditions de logement à leur guise, les étudiants qui ne bénéficient d'aucune bourse éprouvent d'énormes difficultés à s'offrir un logement décent. Dans cette situation, le lien social est essentiellement compétitif et conflictuel par les finalités de l'échange entre les acteurs en présence dans le dit secteur (logement estudiantin). S'il est vrai que les pouvoirs publics ne peuvent à eux seuls répondre à la demande sur ce type de logement, il n'en demeure pas moins qu'il faut une régulation institutionnelle afin d'obtenir un résultat à « somme positive ». En l'absence de celle-ci : « La crise du lien social provoque ainsi un écart, une fracture [...] et les partisans de l'innovation individuelle que sont les élites de toute sorte dont l'objectif est d'accroître leurs gains par tous les moyens, induisent d'une certaine manière l'exclusion sociale[15]. »

CONCLUSION

Dans cet article où il était question de rendre compte du logement estudiantin dans les nouvelles villes universitaires au Cameroun, plus d'une observation est faite. Se loger en général au Cameroun et pour les étudiants en particulier est une action complexe. Cette situation a été amplifiée par la crise économique des années 1980 qui a ainsi limité les moyens d'investissement des pouvoirs publics. Au niveau de l'éducation, les universités publiques vont subir de plein fouet un retrait progressif de l'État en matière d'investissement. De nouvelles universités publiques sont certes créées, mais sans une prise en charge effective d'une partie du logement estudiantin par exemple. De nombreuses personnes se sont infiltrées dans ce secteur du logement au point que les apprenants ne savent plus parfois à quelle scène se vouer. Cette situation est amplifiée par une demande sans cesse croissante de jeunes qui frappent aux portes d'entrée dans les universités chaque année. Au sein de ces secteurs formels et informels, avec l'entrée en jeu du secteur privé guidé par l'appât du gain, « le secteur informel de l'habitat résiste bien à cette nouvelle crise et semble avoir dans l'avenir, des jours encore meilleurs[16]. » Les nouvelles villes éprouvent donc d'énormes difficultés à accompagner les étudiants en matière de logement au point que ces derniers sont amenés à développer leurs propres stratégies au mépris de la qualité de leurs conditions de vie.

16. Chrispin Pettang, *Pour un nouveau modèle de production de l'habitat en République du Canzerour.* Thèse de doctorat en sciences de l'ingénieur, ENSP, Yaoundé, 1993.

Les sociétés publiques immobilières universitaires, l'avenir du campus d'aujourd'hui ?

JEAN-CHRISTOPHE VIDELIN[1]
Doyen de la Faculté de droit, Professeur de droit public,
Université Grenoble Alpes, CRJ

En décidant de la création d'une société publique universitaire immobilière (SPUI), à l'occasion de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite 3DS), le législateur a souhaité offrir un nouveau moyen aux universités pour gérer leur patrimoine.

La disposition résulte d'un amendement du Gouvernement, souhaité ardemment par les universités[2], en jugeant que :

« Les EPES et les CROUS s'affirment comme des acteurs urbains à part entière par leur rôle croissant dans la définition et la mise en œuvre des projets de développement, de valorisation et d'attractivité de leur territoire d'implantation. Malgré l'amplification des partenariats entre ces établissements et les collectivités territoriales, aucune structure juridique n'est à ce jour adaptée au portage conjoint de projets communs. Le montage et le suivi de ces projets s'appuient aujourd'hui sur des comités informels et une coopération spontanée des services. L'absence de structure juridique dédiée à ces partenariats rend cette coopération fragile et allonge considérablement les processus de décision. »[3]

Ce choix est conforme à une préoccupation gouvernementale contemporaine, consécutive à la loi relative aux libertés et responsabilités des universités du 10 août 2007 (dite LRU), que les établissements publics d'enseignement supérieur valorisent mieux leur patrimoine, en tenant compte notamment des politiques publiques locales d'aménagement du territoire. La SPUI est un outil parmi d'autres, mais il est présenté, avec un volontarisme excessif, comme l'instrument adéquat pour la valorisation immobilière des universités.

1. L'auteur a été vice-président en charge du patrimoine à l'Université Grenoble II de juin 2012 à décembre 2015. Les propos tenus dans cette étude n'engagent que l'auteur.

2. Courrier du 4 nov. 2021 de la CPU, l'Avuf et plusieurs associations du bloc local aux ministres Bruno Le Maire (Économie, Finances), Jacqueline Gourault (Cohésion des territoires) et Frédérique Vidal (MESRI) [En ligne] https://www.lesepl.fr/wp-content/uploads/2021/11/courrier-conjoint-splu-lemaire-gourault-vidal.pdf

3. Exposé sommaire sur amendement n°CL1684, Projet de loi, Art. additionnel, 27 nov. 2021.

Les enjeux sont réels au regard des 5500 hectares de foncier non bâti et des 6300 bâtiments publics répartis sur 240 sites universitaires représentant une surface bâtie totale de 18,5 millions de m². L'État détient 70 % des immeubles universitaires, qui représente 40 % de l'ensemble de son patrimoine, tandis que les universités et les collectivités territoriales en possèdent respectivement 15 %. Cette proportion massive d'immeubles détenus par l'Etat s'explique principalement par les vagues successives de créations de campus universitaires financés, depuis les années 1970, par des plans spécifiques (ex. Opération Campus) et les contrats de programme État-Région (CPER).

Ces données pourraient laisser à penser que les Universités disposent d'un parc immobilier suffisant et efficient pour assurer leurs missions. Il n'en est rien. L'état structurel est très majoritairement médiocre (avec 59 % du patrimoine en deçà de la classe C !). De fait, l'État a financé la construction, mais ni l'exploitation ni la maintenance. La flambée des prix de l'énergie a rappelé l'urgence de rénover les bâtiments les plus dégradés, tandis que l'émergence de groupes privés de formation supérieure, qui se rendent visibles par des projets immobiliers ambitieux trop souvent soutenus par les collectivités territoriales, peut encourager une politique immobilière publique audacieuse de la part des acteurs locaux. En parallèle, l'extension géographique des campus et l'enjeu stratégique local du déploiement de formations universitaires ont incité les collectivités territoriales à s'impliquer davantage dans les projets immobiliers. Les CPER sont à ce titre un moment important.

Le souci d'une valorisation du patrimoine universitaire par les établissements eux-mêmes trouve, pour autant, sa source principale dans la volonté de l'État de se désengager des universités en général, notamment de la politique immobilière universitaire. À ce titre, avant même la loi relative aux libertés et responsabilités des universités, l'État a fait le choix de transférer des compétences immobilières aux universités jusqu'au transfert de la propriété de ses biens, mais sans leur en donner les moyens financiers. Avec la loi de 2007, l'État a souhaité que les universités[4] deviennent propriétaire de leur patrimoine. Au final, seuls 10 % des établissements ont fait ce choix, tant les conditions financières ne sont pas avantageuses.

4. Les universités doivent être entendues comme recouvrant les 82 établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. Par facilité de langage, on peut y ajouter les 2 instituts nationaux polytechniques, les 14 écoles et instituts extérieurs aux universités, les 4 écoles normales supérieures, les 5 écoles françaises à l'étranger et les 17 grands établissements. Ce patrimoine recouvre également celui des CROUS, qui est composé majoritairement de logements et accessoirement de restaurant. Le régime juridique de ce patrimoine est complexe, atypique et répond à une logique propre, qui mériterait à lui seul une étude. Le Tribunal des conflits a ainsi attribué au juge administratif la compétence du contentieux de l'expulsion d'un occupant d'un logement géré par le CROUS (T. confl., 12 févr. 2018, n° 4112, *Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Paris*). Le code des procédures civiles d'exécution n'a donc pas à s'appliquer (CE, 16 avr. 2019, n° 426074, *Ben mar*).

5. Frédérique Vidal, Débats, Sénat sur le PLF 2022, le 27 octobre 2021.

6. Cour des comptes, *Du défi de la croissance à celui du transfert de propriété*, Rapport publ. particul., oct. 2022 p. 73 s.

7. Gwénaelle Conraux, « Patrimoine immobilier des universités : Thierry Mandon veut lancer une expérimentation dans « au moins trois régions », *Le moniteur.fr*, 24 avr. 2016.

8. Loi n° 2022-217 du 21 févr. 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, art. 190.

9. art. 190, JO, 22 févr. 2022 : « Pour contribuer à la gestion et à la valorisation de son patrimoine immobilier, un établissement public d'enseignement supérieur peut créer et prendre des participations dans des sociétés ou des groupements de droit privé régis par le code de commerce, sous réserve de ne pas aliéner les biens immobiliers essentiels à l'exercice de ses missions de service public. L'établissement public d'enseignement supérieur détient au moins 35 % du capital et des droits de vote de la société. Les régions, les départements, par dérogation à la première phrase de l'article L. 3231-6 du code général des collectivités territoriales, les communes, par dérogation au premier alinéa de l'article L. 2253-1 du même code, ainsi que leurs groupements, par dérogation à l'article L. 5111-4 dudit code, peuvent, par délibération de leur organe délibérant, participer au capital des sociétés anonymes régies par le livre II du code de commerce ainsi créées, dès lors que ces dernières interviennent sur leur territoire et que ces collectivités ou groupements détiennent au moins une compétence en lien avec l'objet social de la société. Ces collectivités ou groupements ne peuvent détenir, ensemble ou séparément, plus de 35 % du capital de la société. Ces sociétés sont soumises aux dispositions du présent code applicables à la prise de participations et à la création de filiales des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel » (C. éduc., art. L. 762-6).

10. V. not. Jean-David Dreyfus, Immobilier universitaire et stimulation du partenariat public-privé, AJDA 2008, p. 974.

11. V. not., Jacques Verger, *Histoire des universités en France*, Toulouse, Privat, 1986.

Frédérique Vidal, alors ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, reconnaissait que « quand vous prenez la dévolution, vous devez gérer votre patrimoine en propriétaire. [Le] Sénat disait il y a quelques années qu'il fallait entre 12 et 14 euros du mètre carré pour entretenir, mais on est aujourd'hui entre 2 et 3 euros. Donc évidemment un président d'université hésite fortement à récupérer son patrimoine ! »[5]. De surcroît, les premières universités ne peuvent plus être bénéficiaires de la part État dans les CPER[6].

Outre la dévolution mais dans ce mouvement, l'État a cherché à « prototyper » de nouveaux modes de dévolution du patrimoine aux universités[7]. De fait, depuis cette date et jusqu'à très récemment[8], le législateur n'a pas hésité à expérimenter diverses solutions pour faire des Universités des propriétaires ou des quasi-propriétaires de leur patrimoine… mais plus encore à privatiser le patrimoine universitaire, à l'exemple des partenariats public-privé dans l'Opération campus, ou, donc, la création d'une société publique immobilière universitaire, en 2022 avec la loi 3DS[9].

Avec cette disposition législative, les universités se voient emporter le mouvement d'une valorisation – polymorphe[10] – de la propriété publique, face à la propriété déclinante de l'État. Bousculant droit de propriété et affectation, la valorisation du patrimoine universitaire au nom d'une autonomie – juridique, financière, politique – concourt à conforter le constat de l'affaiblissement de l'affectation au profit de l'impératif budgétaire.

De fait, partant d'un statut historique d'autonomie juridiquement incertain en passant à une étatisation et un centralisme à marche forcée pour s'assurer de la contribution des universités à la modernisation de la France[11], les universités concentrées sur leur mission d'enseignement et de recherche connaissent une troisième grande période, celle d'opérateur public de l'enseignement public et de la recherche. Elles doivent tout assumer seules, être performantes pour elles-mêmes et face aux autres opérateurs publics et privés. Ainsi, alors que le patrimoine n'est qu'un puit de dépenses, l'État veut laisser croire qu'il constitue un gisement de richesses.

Nul doute cependant que la SPUI puisse dans certains cas être source d'opportunités, mais les illusions de ce dispositif innovant ne doivent pas être ignorées.

LES OPPORTUNITÉS DU DISPOSITIF

Opportunités financières

Une double opportunité financière peut justifier l'emploi de la SPUI.

En premier lieu :

« Un établissement public d'enseignement supérieur peut créer et prendre des participations dans des sociétés [...]. L'établissement public d'enseignement supérieur détient au moins 35 % du capital et des droits de vote de la société. Les régions, les départements, par dérogation à la première phrase de l'article L. 3231-6 du code général des collectivités territoriales, les communes, par dérogation au premier alinéa de l'article L. 2253-1 du même code, ainsi que leurs groupements, par dérogation à l'article L. 5111-4 dudit code, peuvent, par délibération de leur organe délibérant, participer au capital des sociétés anonymes régies par le livre II du code de commerce ainsi créées, dès lors que ces dernières interviennent sur leur territoire et que ces collectivités ou groupements détiennent au moins une compétence en lien avec l'objet social de la société. Ces collectivités ou groupements ne peuvent détenir, ensemble ou séparément, plus de 35 % du capital de la société. Ces sociétés sont soumises aux dispositions du présent code applicables à la prise de participations et à la création de filiales des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. »[12]

Cette disposition apparaît comme une généralisation de la filiale immobilière créée, en avril 2010 par l'Université de Bordeaux et la Caisse des dépôts et consignations[13], et dont le capital s'est diversifié[14] comme ses compétences. Originellement, elle est créée pour piloter l'Opération campus bordelais, mais elle porte désormais des projets, de manière secondaire, de groupes scolaires[15].

Ce modèle de société d'économie mixte complète celui des vénérables sociétés d'économie mixte locale[16] et des plus récentes sociétés publiques locales[17] ou sociétés d'économie mixte à objet unique[18]. L'inventivité du législateur n'est pas contestable, mais elle laisse un goût amer tant sa capacité à multiplier les catégories fragilise le droit des sociétés publiques locales.

De manière constante, le législateur fixe des seuils et planchers de participation au capital. Toutefois, rien ne permet de comprendre la raison pour laquelle le législateur garantit par ce mécanisme de seuil et de plafond qu'aucune personne publique ne puisse disposer davantage de capital que l'université, mais qu'il n'en existe pas à propos d'une personne privée. En effet, la disposition n'interdit pas les actionnaires privés, que ce soient des sociétés à capital exclusivement privé ou des sociétés d'économie mixte, puisqu'il est indiqué que l'établissement public peut notamment prendre une participation dans une société, sans que cela soit réduit à celle régie par le code général des collectivités territoriales. Au demeurant, ce dispositif ne garantit pas que l'entreprise soit publique, c'est-à-dire avec un capital majoritairement public. Pour le moins, la détention de 35 % du capital et des droits de vote garantit, au regard du droit commun des sociétés, une minorité dite de blocage sur les décisions les plus importantes.

Il n'est pas exclu que ce seuil de sécurité constitue un blocage. En effet, en Bretagne, « L'idée serait de travailler dans un premier temps sur le périmètre des quatre universités bretonnes, [...] Cette structure permettrait d'embarquer les universités, les collectivités, les SEM de la région et des métropoles, et l'État »[19]. Or, la loi évoque un – seul – établissement d'enseignement supérieur détenteur de ce seuil, et non un groupement d'enseignement supérieur.

En deuxième lieu, les universités n'ont plus le droit d'emprunter depuis 2010[20] au-delà d'un prêt d'une durée de douze mois, sauf dans le cadre très contraint de la Banque européenne d'investissement ou d'un dispositif très particulier de financement de rénovation thermique[21], ce qui interdit de conduire des opérations immobilières[22]. Une telle interdiction n'existe pas pour les sociétés anonymes.

Opportunités fonctionnelles

« Pour contribuer à la gestion et à la valorisation de son patrimoine immobilier, [...] ». Cette disposition de la loi 3 DS apparaît comme la conclusion d'un mouvement récent pour élargir le principe de spécialité des établissements publics. En effet, en droit administratif, un établissement public est une personne morale de droit public qui doit assumer uniquement la ou les compétences expressément fixées par la collectivité publique (État, collectivité territoriale) qui l'a créée. Cette limitation est destinée à éviter une atteinte à la libre concurrence. Parfois, le champ de compétences peut s'avérer trop contraignant pour l'établissement public afin qu'il puisse pleinement assumer ses missions.

12. C. éduc., art. L. 762-6.
13. v. pour plus de détails, Cour des comptes, *Du défi de la croissance à celui du transfert de propriété*, Rapport publ. particul., oct. 2022 p. 78 s.
14. En 2022, l'Université de Bordeaux en détient 51 %, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine 17 %, la Banque des Territoires-groupe Caisse des Dépôts pour 17 %, l'Université Bordeaux Montaigne pour 10 % et Bordeaux Métropole pour 5 %.
15. V. site internet sria-ub.fr.
16. CGCT, art. L. 1521-1 s.
17. CGCT, art. L. 1531-1 s.
18. CGCT, art. L. 1541-1 s.
19. Diane Scherer, Bâti universitaire : *La région Bretagne veut créer une société «pour accélérer les rénovations»* (Olivier David) : AEF, Dépêche n° 688168, 3 mars 2023.
20. Cette position est maintenue en 2022 dans les observations ministérielles du rapport de la Cour des comptes : Cour des comptes, *Du défi de la croissance à celui du transfert de propriété*, Rapport publ. particul., oct. 2022 p. 108.
21. Voir pour plus de détails, Cour des comptes, *Du défi de la croissance à celui du transfert de propriété*, Rapport publ. particul., oct. 2022 p. 62 s.
22. Loi n° 2010-1645 du 28 décembre 2010 de programmation des finances publiques pour les années 2011 à 2014, art. 12.

L'État a jugé que c'était le cas pour les établissements publics de l'enseignement supérieur. C'est ainsi qu'en 2017[23], est adoptée l'article L. 2341-2 du code général de la propriété des personnes publiques :

« Les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ou conjointement des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de l'agriculture sont compétents pour assurer l'entretien et la gestion des biens immobiliers dont ils sont propriétaires ou qui sont mis à leur disposition par l'État ainsi que la valorisation immobilière de ces biens et les opérations immobilières d'aménagement des campus, hors cession des biens mis à leur disposition par l'État. Ils sont compétents pour délivrer sur ces biens des titres constitutifs de droits réels à un tiers et pour en fixer les conditions financières. Cette délivrance est soumise à l'autorisation préalable de l'autorité administrative lorsqu'elle concerne des biens immobiliers mis à leur disposition par l'État et nécessaires à la continuité du service public ».

Il faut comprendre que la création de la SPUI n'a de sens qu'en la combinant avec l'article L. 2341-2. En effet, l'établissement public de l'enseignement supérieur ne peut créer une société de valorisation immobilière que s'il a lui-même cette compétence, pour laquelle il choisit de créer une structure *ad hoc*. Cette disposition qui s'appuie sur celle qui avait été adoptée pour les Voies navigables de France, établissement public national, serait libératrice car le principe de spécialité empêchait, selon le gouvernement, les universités d'exploiter librement leurs locaux[24]. Depuis, l'Université de Paris-Nanterre explique qu'elle a pu louer l'un de ses bâtiments à une entreprise de construction voisine[25]. D'autres développements seraient possibles grâce à cet article : incuber des start-ups, héberger des entreprises (coiffeur, auto-école…), installer des distributeurs automatiques par exemple[26].

Deux arguments sont avancés, par le ministère ou certaines universités, pour justifier la création de cette SPUI. En premier lieu, les universités ne sont pas des opérateurs qui ont pour mission de gérer du patrimoine[27]. Cet argument n'est pas contestable historiquement, mais dans ce cas le législateur et le Gouvernement ne devraient pas encourager la dévolution du patrimoine. Toutefois, certaines universités souhaitent la dévolution de leur patrimoine pour emprunter[28]. En deuxième lieu, certains projets immobiliers universitaires s'insèrent dans un territoire local,

23. Loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018, art. 154.

24. Exposé sommaire, amendement n°II-1342 (2d Rect), Projet de loi de finances pour 2018, Article 57 octies (nouveau) (N° 235) 10 nov. 2017.

25. In Anne Mascret, Dépêche AEF, n° 576820, 12 déc. 2017.

26. La crainte serait-elle désormais l'implantation d'activités commerciales uniquement dans le but de développer des recettes d'universités en déficit ? : «Toute décision de ce style doit préalablement obtenir l'accord du CA. Cela me paraît être un bon rempart contre toute dérive. Un conseil d'administration veillera toujours au bon équilibre entre la valorisation d'un espace et l'image de l'université qu'il est primordial de ne pas dégrader», Stéphane Brette In Anne Mascret, Dépêche AEF, n° 576820, 12 déc. 2017.

27. Frédérique Vidal, Sénat sur le PLF 2022, le 27 octobre 2021.

28. Béatrice Bouchet, « *La dévolution du patrimoine nous permettra de trouver des moyens complémentaires* », AEF, n° 678507, 12 sept. 2022.

29. De fait, un député lors des débats parlements de 2017 insiste : « je souhaiterais que l'on sensibilise les présidents d'université à la nécessité de bien travailler avec les services d'urbanisme des communes et des intercommunalités dans lesquelles leurs établissements sont implantés », Richard Lioger in Débats sur amendement n°II-1342 (2d Rect), Projet de loi de finances pour 2018, Article 57 octies (nouveau) (N° 235) 10 nov. 2017.

30. L'auteur de ces lignes se souvient du désintérêt des collectivités territoriales pour des projets de rénovation thermique… Ils n'étaient pas assez « visibles ». L'Etat avait au contraire défendu ces projets.

31. Vanina Paoli-Gagin, *Gestion de l'immobilier universitaire : un sursaut indispensable pour un avenir soutenable* : S., Rapp., n° 842, 22 sept. 2021, p. 50 s.

32. Loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018, art. 154.

33. C. éduc., art. L. 712-6.

dont les incidences dépassent les seuls usagers, personnels et activités des universités. Les collectivités territoriales[29] imposent depuis de nombreuses années, notamment par les CPER leurs vues aux programmes immobiliers universitaires[30]. Un partenariat capitaliste dans une SPUI serait ainsi pertinent. En dernier lieu, l'ambition d'échapper à la commande publique est en creux dans les plus récentes réformes. Un rapport sénatorial insiste à ce titre sur les plaintes de certains présidents à l'encontre des rigidités, et des longueurs de la commande publique[31]. En principe, une personne privée telle une société anonyme n'est pas soumise au droit de la commande publique.

LES ILLUSIONS DU DISPOSITIF

Des compétences étendues préexistantes

Sans attendre la loi de 2022 relative à la création de la SPUI, les possibilités juridiques offertes à l'établissement public de l'enseignement supérieur pour dépasser le cadre originel du principe de spécialité sont nombreuses, et, par effet, peuvent rendre inutiles l'emploi de ce « véhicule juridique ».

En premier lieu, la même loi de finances 2017[32], « ouvre » le principe de spécialité des universités aux activités immobilières, avec la création « pour contribuer à la gestion et à la valorisation de leur patrimoine immobilier ».

En deuxième lieu, les campus universitaires sont devenus par leur objet, depuis fort longtemps, un lieu de vie et l'Université a notamment pour compétence de « faciliter leur entrée dans la vie active et à favoriser les activités culturelles, sportives, sociales ou associatives offertes aux étudiants et sur les mesures de nature à améliorer les conditions de vie et de travail, notamment sur les mesures relatives aux activités de soutien, aux œuvres universitaires et scolaires, aux services médicaux et sociaux, aux bibliothèques et aux centres de documentation »[33]. En somme, le principe de spécialité est suffisamment large, grâce au « notamment », pour laisser de très nombreuses possibilités d'occupation privative du domaine public. Au reste, les universités peuvent s'appuyer sur l'interprétation souple du principe de spécialité arrêtée par le Conseil d'État, selon lequel un établissement public peut exercer des « activités annexes techniquement et commercialement [qui constituent, d'une part,] le complément normal de sa mission statutaire principale », et d'autre part, qu'elles « soient à la fois d'intérêt

général et directement utiles à l'établissement public »[34]. De fait, les universités attribuent depuis fort longtemps des occupations privatives du domaine public, et contre une redevance potentiellement lucrative. La jurisprudence administrative a reconnu compétent un tel établissement pour autoriser une occupation privative, et d'en fixer le montant de la redevance pour des parkings[35], pour l'installation et l'exploitation de locaux pour des sociétés privées de commercialisation de recherche[36], de stands temporaires de ventes de livres[37], de distributeurs automatiques de boissons et d'alimentation ou de « *food trucks* »[38]. Il ne faut guère s'en étonner depuis que le Conseil d'État a jugé légal pour un conseil d'administration d'université de permettre l'installation d'une librairie sur le campus d'Aix-en-Provence[39]. De même, les « universités » d'été de partis politiques se tiennent régulièrement sur des campus. Au regard de leur médiatisation, l'occupation qui serait donc illégale – à comprendre Frédérique Vidal – avant la réforme aurait dû faire l'objet de recours juridiques de la part de l'État. Cela n'a jamais été le cas à notre connaissance.

En somme, l'emploi même du terme de « valorisation » est contestable en raison de l'absence de qualification juridique, comme le confirme implicitement le bail emphytéotique administratif ouvert à l'État et ses établissements au titre de la « valorisation du patrimoine immobilier », conclu « en vue de sa restauration, de sa réparation ou de sa mise en valeur »[40]. La tautologie de la valorisation signifiant selon cette disposition… « la mise en valeur » est à souligner. Surtout, la nécessité d'indiquer expressément l'objet de « valorisation du patrimoine immobilier » par rapport au bail emphytéotique administratif conclu par une collectivité territoriale[41] ou à l'autorisation constitutive de droits réels conclu par l'État[42], présentées eux-mêmes comme des instruments de valorisation du domaine public, ne se comprend pas.

Des dispositifs juridiques concurrents

En premier lieu, la comparaison avec la société immobilière publique universitaire ne peut être comprise qu'au regard de dispositifs permettant à l'Université de trouver des opérateurs compétents et financièrement solides. Leur qualité de maître d'ouvrage, octroyé depuis l'article 20 de loi du 13 juillet 1989 d'orientation de l'éducation, qui sera codifié à l'article L. 762-2 du code de l'éducation, n'a ainsi guère d'importance pour cette étude.

34. CE, Avis, 7 juill. 1994, *Diversification des activités d'EDF/GDF*, n° 356089.

35. CAA Paris, n° 97PA00311, 27 avr. 1999, *Université Paris-Dauphine*.

36. TC, 4 Juill. 2016, n° 4054, *Soc. Advanced Accelerator Applications SA c/ société Ineo Provence et Côte d'Azur*.

37. CAA, Nantes, 28 juin 2004, n° 02NT00087, *La librairie universitaire épigramme*.

38. CE, 24 févr 2017, n° 401656, *M. D.*

39. CE, 10 mai 1996, n° 142064, *SARL La Roustane*.

40. CGPPP, art. L. 2234-1.

41. CGPPP, art. L. 2234-1.

42. CGPPP, art. L. 2234-1.

43. Loi n° 2010-1536 du 13 décembre 2010 relative aux activités immobilières des établissements d'enseignement supérieur, aux structures interuniversitaires de coopération et aux conditions de recrutement et d'emploi du personnel enseignant et universitaire, art. 2.

44. Cour des comptes, *Dix après le lancement de l'Opération Campus, un premier bilan en demi-teinte*, Rapp. publ. annuel 2018, févr. 2018.

45. F. de Panafieu, *Rapport sur la proposition de loi relative aux activités immobilières des établissements d'enseignement supérieur, aux structures interuniversitaires de coopération et aux conditions de recrutement et d'emploi du personnel enseignant et universitaire*, Ass. nat., n° 2981, 23 nov. 2010, p. 21809.

46. CGPPP, art. L. 2122-6 : Une autorisation d'occupation temporaire ne peut avoir pour objet l'exécution de travaux, la livraison de fournitures, la prestation de services, ou la gestion d'une mission de service public, avec une contrepartie économique constituée par un prix ou un droit d'exploitation, pour le compte ou pour les besoins d'un acheteur soumis à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ou d'une autorité concédante soumise à l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession.

47. Loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018, art. 154.

48. C. éduc., art. L. 711-1.

49. Exposé sommaire sur amendement n°CL1684, Projet de loi, Art. additionnel, 27 nov. 2021.

50. L'exemple du « repyramidage » restera certainement dans l'histoire du centralisme universitaire.

Par ailleurs, depuis 2010[43], les universités sont désormais « compétentes pour conclure sur les dépendances du domaine public des contrats conférant des droits réels à un tiers, sous réserve de l'accord préalable de l'autorité administrative compétente et de clauses permettant d'assurer la continuité du service public lorsque les biens concernés sont nécessaires à l'accomplissement de ce service ». Cette disposition s'explique par l'opération Campus[44] et l'obligation qui était faite aux universités de conclure un contrat de partenariat pour bénéficier des crédits :

« La délivrance de droits réels constituant un acte relevant du droit de disposition, les universités ne peuvent conclure directement certains contrats de partenariat ou délivrer des AOT. Certes, tous les contrats de partenariat ne comportent pas de clauses attribuant des droits réels au co-contractant. Mais certaines opérations nécessitent de disposer de droits réels, que ce soit pour des questions de valorisation ou pour des questions de garanties dans les négociations bancaires préalables à la réalisation des montages. Le cas échéant, les établissements ne pourraient alors être pouvoirs adjudicateurs des contrats en question, en restreignant ainsi l'usage et en témoignant d'une centralisation tout à fait contraire à la philosophie du plan Campus et plus généralement au processus qui tend à conférer une véritable autonomie aux universités, dans toutes les dimensions qu'elle est susceptible de revêtir y compris en matière de stratégie immobilière »[45].

La valorisation du patrimoine universitaire se traduit ainsi pour la première fois par son financement privé, même s'il ne peut concerner des équipements publics depuis la réforme de la commande publique[46].

En second lieu, la même loi de finances 2017[47], qui « ouvre » le principe de spécialité des universités aux activités immobilières, permet la création « pour contribuer à la gestion et à la valorisation de leur patrimoine immobilier, […] des services d'activités industrielles et commerciales ». Régis par les articles D. 714-83 et suivant du code de l'éducation, ce service dont les compétences couvrent tout le spectre des activités industrielles et commerciales potentielles d'une université (négocier et assurer l'exécution des accords et conventions à caractère industriel et commercial ; valoriser et exploiter les brevets, les licences, les droits de propriété intellectuelle ou industrielle et les travaux de recherche ; gérer les baux et locations commerciales…), a pour seul spécificité

de disposer d'un budget annexe. L'apport est donc limité, mais il permet, du fait du budget annexe, de relier les recettes et les dépenses.

Ce même article offre une autre possibilité plus hardie aux universités, qui pourraient « dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État, prendre des participations, participer à des groupements et créer des filiales »[48]. Le dispositif de 2017 autorisant la création par l'université de filiales apparaît lourd, car cela impose une « autorisation [...] *ad hoc* par décret en Conseil d'État »[49], mais la création d'une filiale présente l'avantage de l'attrape-tout et l'inconvénient de sa généralité. Elle constitue un océan d'incertitude pour des établissements très souvent fragiles en matière d'ingénierie juridique. Par ailleurs, nul n'ignore que l'autonomie des universités est avant tout un moyen de faire supporter « politiquement » les contraintes budgétaires sur les universités, tout en maintenant une tutelle ministérielle de pilotage digne de la centralisation[50]. Une première tentative de correctif a été apportée à l'initiative des députés en 2019. Celui n'apportait rien[51]. La SPUI est destinée à corriger les défauts de ce dispositif.

Au demeurant, l'ambition d'échapper à la commande publique qui justifie la création des SPUI apparait fragile[52], puisqu'au titre de l'art. L. 1211-1 du code de la commande publique :

« Les pouvoirs adjudicateurs soumis à celui-ci sont notamment « les personnes morales de droit privé qui ont été créées pour satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial, dont a) Soit l'activité est financée majoritairement par un pouvoir adjudicateur; b) Soit la gestion est soumise à un contrôle par un pouvoir adjudicateur; c) Soit l'organe d'administration, de direction ou de surveillance est composé de membres dont plus de la moitié sont désignés par un pouvoir adjudicateur ».

Ainsi, le terme de « valorisation » employé comme un mantra par l'État l'a poussé à d'importantes innovations, sans qu'il soit certain que cela était nécessaire. Toutefois, la SPUI offre un cadre clair et réglementé, sécurisant l'action des universités. Il n'est pas certain que le succès soit au rendez-vous... Seules celles disposant de fonds financiers, de collectivités territoriales en capacité d'agir et d'immobilier valorisable y trouveront leur compte.

51. Au contraire puisqu'un amendement parlementaire proposait d'ouvrir le droit aux universités de recourir « aux contrats et formes de sociétés publiques ou commerciales prévues par le code de commerce et le code général des collectivités territoriales » (Amendement n°II-CF409, Ass. nat., 18 oct. 2019). Cette formulation obscure, évoquant des « contrats » sans autre référence, et des « sociétés publiques ou commerciales prévues par le code de commerce et le code général des collectivités territoriales » sans autre précision, n'offrait guère d'éclaircissement, si ce n'est de confirmer la volonté d'échapper à la commande publique. Les sénateurs s'y sont opposés tant « l'article additionnel crée davantage de problèmes qu'il n'en résout » car « son périmètre est très large et autorise les universités à recourir à l'ensemble des sociétés commerciales et publiques pour leurs opérations de valorisation du patrimoine. Cet article impliquerait en outre de revoir les conditions d'emprunt des universités et, éventuellement, de les encadrer » (Amendement n°II-20 (art. 83), S., 22 nov. 2019). Les députés résisteront (Amendement n° 995 (art. 83), Ass. Nat., 13 déc. 2019), mais comme l'avaient prévu les sages du Luxembourg (Amendement n°II-20 (art. 83), S., 22 nov. 2019), le Conseil constitutionnel jugera cet amendement comme une cavalier budgétaire (Décision n° 2019-796 DC, 27 déc. 2019, Loi de finances, § n° 141 s.). Finalement, le dispositif n'a pas rencontré de succès auprès des universités, Vanina Paoli-Gagin, *Gestion de l'immobilier universitaire: un sursaut indispensable pour un avenir soutenable* : S., Rapp., n° 842, 22 sept. 2021, pp. 49-50.

52. Un rapport sénatorial insiste à ce titre sur les plaintes de certains présidents à l'encontre des rigidités, et des longueurs de la commande publique, Vanina Paoli-Gagin, *Gestion de l'immobilier universitaire: un sursaut indispensable pour un avenir soutenable* : S., Rapp., n° 842, 22 sept. 2021, p. 50 s.

Le campus Pessac-Talence-Gradignan dans le projet Bordeaux Inno Campus

Quelles articulations avec le territoire ?

ÉMELINE DUMOULIN
Directrice de l'Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Inno Campus, Direction générale du développement économique, Bordeaux Métropole[1]

MANON ESPINASSE
Doctorante CIFRE à Bordeaux Métropole

Le domaine universitaire Pessac-Talence-Gradignan, conçu dans les années 1950 et implanté sur environ 250 hectares, est depuis 2016 au cœur d'un projet de renouvellement urbain d'envergure métropolitaine de 1 500 hectares : l'opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus (OIM BIC) et le projet partenarial d'aménagement (PPA) BIC. Le campus, construit initialement selon un plan d'ensemble, s'est peu à peu densifié et étendu. Nous proposons, dans ce texte, d'analyser les enjeux d'articulation entre le campus et la ville, d'interroger les dispositifs mis en place entre les acteurs engagés, d'identifier les obstacles et les leviers.

Nous présenterons d'abord l'évolution du campus Pessac-Talence-Gradignan avant de décrire le projet BIC d'un point de vue urbain et institutionnel. Nous soulèverons enfin les questions posées par la présence du campus au sein du projet BIC sous l'angle de la fabrique de la ville et des objectifs d'un projet de grand territoire.

L'exposition « Le domaine universitaire Pessac-Talence-Gradignan 1950-2030 : Un espace des possibles », produite en 2022 par la BIC Box Montaigne (dispositif partenarial entre l'Université Bordeaux Montaigne et Bordeaux Métropole), est mobilisée dans la première partie du propos autour de l'évolution du campus. L'analyse se poursuit à partir d'expérience opérationnelle personnelle et d'entretiens menés avec les maires des communes de Pessac et de Talence, avec le vice-président de l'Université Bordeaux Montaigne délégué à la transition écologique et à l'aménagement, et avec le directeur de l'aménagement urbain à l'Université de Bordeaux.

1. Cet article s'inscrit dans le cadre d'une prise de poste à la direction de l'opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Inno Campus (BIC) à Bordeaux Métropole. Le territoire et les dynamiques à l'œuvre sont interrogés en tenant compte des dispositifs opérationnels déjà engagés.



FIG. 1 — La construction du campus en cours (périmètre en noir) comme extension urbaine, photographie aérienne de 1953.
IGN - Exposition BIC Box Montaigne

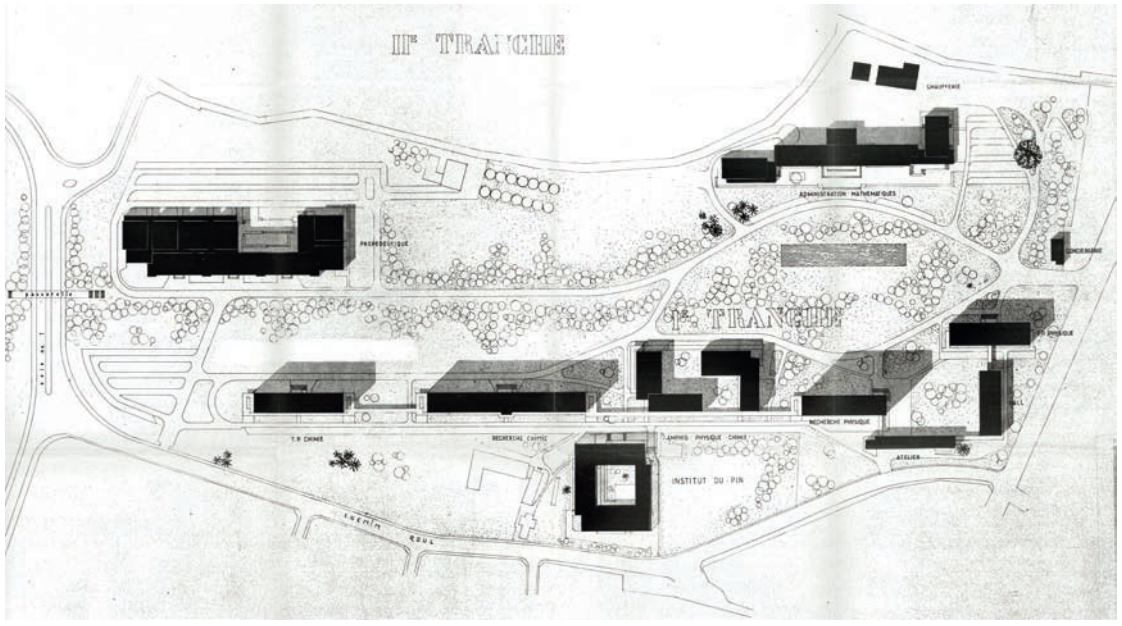


FIG. 2 — Plan de la faculté des sciences par René Coulon, nd.
(bâtiments de chimie, de physique, de propédeutique, de mathématiques, atelier, amphithéâtre, et bâtiment administratif).
Archives départementales Gironde



FIG. 3 — Le portail monumental entre ville et « cité de la connaissance » réalisé en 1950 par le Maitre ferronier Raymond Subes.
Pierre Bardou, Faculté des Sciences, portail monumental, v. 1967,
Archives du rectorat de Bordeaux, 2008.22 3082



FIG. 4 — Plan de l'extension du domaine universitaire par Louis Sainsaulieu.
CNAM/SIAF/CAPA/Archives d'architecture du XXe siècle, fonds DAU 133 IFA 225/1



FIG.5 — Le territoire du campus en 1973 (périmètre en noir), l'urbanisation progressive des territoires voisins (comparaison avec la photographie aérienne de 1953 figure 1).
IGN - Exposition BIC Box Montaigne

LE CAMPUS PESSAC-TALENCE-GRADIGNAN 1950-2010, TERRITOIRE MOSAÏQUE EN PROJET PERPÉTUEL

Le domaine universitaire Pessac-Talence-Gradignan constitue l'un des plus vastes campus d'Europe, sur environ 235 hectares. Son développement a été continu depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui, entre réflexions d'ensemble et projets isolés.

1950-1970 : le campus planifié

Historiquement, les établissements universitaires étaient situés dans le centre de Bordeaux. Face à l'augmentation des effectifs étudiants, dès les années 1940, la Faculté des Sciences envisage de se délocaliser vers Talence. La décision est prise en 1951 d'un déménagement intégral vers Talence, sur des terrains acquis facilement et peu chers (anciens châteaux et domaines viticoles), qui présentent de larges réserves foncières pour des extensions futures. Le campus constitue alors une extension urbaine (fig. 1 et 5).

L'architecte et designer René Coulon conçoit pour la Faculté des Sciences un espace de 20 hectares, avec un immeuble attribué à chaque discipline selon un plan axial (fig. 2). Le portail monumental du maître ferronnier Raymond Subes (fig. 3) marque la frontière entre la ville et la « cité de la connaissance », tout en empruntant au vocabulaire des domaines viticoles. La composition d'ensemble obéit aux grands principes modernistes : grands espaces, nature, fonctionnalisme. L'emprise au sol des bâtiments représente seulement 20 %, ce qui permet de dégager de vastes zones pour les équipements sportifs.

Le chantier démarre en 1953 et met en œuvre des techniques de construction modernes (béton, préfabrication des façades par panneaux, chemins de grue). L'architecture dessinée par Coulon recherche la rationalité, l'économie, le pragmatisme mais reflète aussi des préoccupations esthétiques. Les trames sont ainsi élargies à 3 mètres, les symétries sont soulignées, l'entrée administrative est mise en scène, du porphyre est choisi pour les façades.

L'architecte Louis Sainsaulieu, spécialisé dans les constructions universitaires, travaille sur le plan d'ensemble de l'extension du campus entre 1958 et 1964 (fig. 4) et supervise le développement du campus jusque dans les années 1970. Un axe routier central permet de lier l'ensemble du territoire universitaire, il est coupé de voies perpendiculaires qui le relient aux deux grandes voies de ceinture, l'avenue Schweitzer

2. Voir l'article d'Amandine Romanet dans le présent volume.

à Pessac et le cours de la Libération à Talence, et le connectent à la rocade. L'organisation urbaine met en évidence la séparation des lieux d'étude (facultés, bibliothèques) et de vie étudiante (villages, restaurants) autour d'une coulée verte centrale. Par crainte déjà d'une échelle inhumaine et d'un effet de répétition de l'architecture tramée, l'architecte crée des repères visuels : la bibliothèque universitaire à l'architecture épurée ou encore le château d'eau constituent par exemple des jalons verticaux.

La faculté de droit et lettres est réalisée entre 1965 et 1970. Pour le Droit, un bâtiment linéaire de 300 m de long est retenu tandis que le bâtiment des Lettres s'organise en peigne créant des petits patios, une cour d'honneur fermée sur trois côtés et un cloître. Les deux ensembles sont réunis par une esplanade ponctuée d'œuvres d'art. L'architecture de Sainsaulieu s'inscrit en continuité de celle de Coulon dont elle reprend le vocabulaire, les matériaux, les couleurs, les proportions.

Inauguré officiellement en 1967, le campus est achevé en 1970. Dès cette époque, ses alentours s'urbanisent de façon concomitante (fig.5). Au sud du campus, la rocade (ceinture autoroutière de l'agglomération bordelaise) est inaugurée en 1977. Cette nouvelle voie ne dessert pas forcément mieux le domaine universitaire qui présente alors des difficultés d'habitabilité : aucune centralité n'a été imaginée pour animer ce territoire qui ne présente pas d'aménités particulières pour les étudiants qui y vivent. Au début des années 1980, l'augmentation du nombre d'étudiants (presque 4000 en 1960 contre plus de 10 000 en 1980) et la densification des tissus urbains environnants accroissent les difficultés d'accès. Le territoire fait alors l'objet du Plan Banlieue 89[2] (plan national d'amélioration de l'urbanisme des banlieues) articulé autour de la valorisation des espaces de nature et le réaménagement du maillage viaire.

1970-2000 : densifications et extensions successives

Des bâtiments « satellites » sont construits au-delà des limites du campus, comme à Talence sur le domaine de Raba avec l'École de Management (1968) ou l'École d'architecture (1970-1973) (fig. 6).

En 1990, le plan Université 2000 est engagé. Piloté par l'État, son objectif est d'anticiper l'augmentation du nombre d'étudiants. Vieillissement des bâtiments, manque de place, absence de services, problèmes d'accès… sont largement

soulignés à l'occasion de ce projet national. Le campus redevient un espace de projet et un laboratoire architectural ; il s'affranchit du plan Sainsaulieu. Des bâtiments à l'architecture iconique sont construits comme autant de « gestes architecturaux » : Maison des Arts (1990-1995), Maison de l'archéologie (1992), École Nationale Supérieure d'Électronique et de Radioélectricité de Bordeaux (1995). Le Centre Condorcet, construit en 1993, héberge des structures de soutien à l'innovation, participant à la mixité des usages. Dans les secteurs les plus anciens du campus, les nouvelles constructions se multiplient : extensions, nouveaux amphithéâtres, nouvelles bibliothèques, développement des services du CROUS (restaurants et cafétérias). L'ensemble de ces transformations aboutit à la perte de lisibilité des plans initiaux.

Les années 2000 : vers une nouvelle réflexion d'ensemble et un portage collectif

La ligne B du tramway (Pessac-Talence-Bordeaux), inaugurée en 2004, relie le campus à la ville et l'irrigue avec ses sept stations réparties sur plus de 3 km, dont certaines en cœur de site. La même année, une réflexion d'ensemble sur le secteur est engagée, pour la première fois depuis 1970. Un concours pour réinventer le domaine universitaire (dans le cadre du contrat de plan État-Région 2000-2006) est remporté par l'architecte et urbaniste Tania Concko. Elle identifie deux pôles centraux avec des agrafes qui concentrent équipements et services pour former des centralités, mais propose aussi de démultiplier les usages du campus par la création d'un large parc. Le « parc linéaire » unifie ce territoire. Son plan est ensuite repris et retravaillé par l'agence TER, en 2014 (fig. 7).

Le pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) de Bordeaux est créé en 2007 afin de regrouper les différents acteurs de l'enseignement supérieur bordelais. En 2008, le PRES remporte le label « campus d'excellence » (piloté par l'État) permettant la création de l'Opération Campus en 2009 dont les travaux démarrent en 2014. Cette opération en voie d'achèvement comprend plus de 40 projets : réhabilitations, constructions d'équipements neufs axés sur la vie étudiante mais aussi l'ouverture à de nouveaux publics, l'aménagement des espaces publics, la création de cheminements.

Le site du campus bénéficie donc depuis les années 2000 d'une nouvelle dynamique de projets, à la fois dans ses relations avec la ville (avec le tramway) et dans son fonctionnement



FIG. 6 — L'École d'architecture réalisée par l'architecte Claude Ferret, en blanc avec sa pyramide symbole.
Université Bordeaux Montaigne

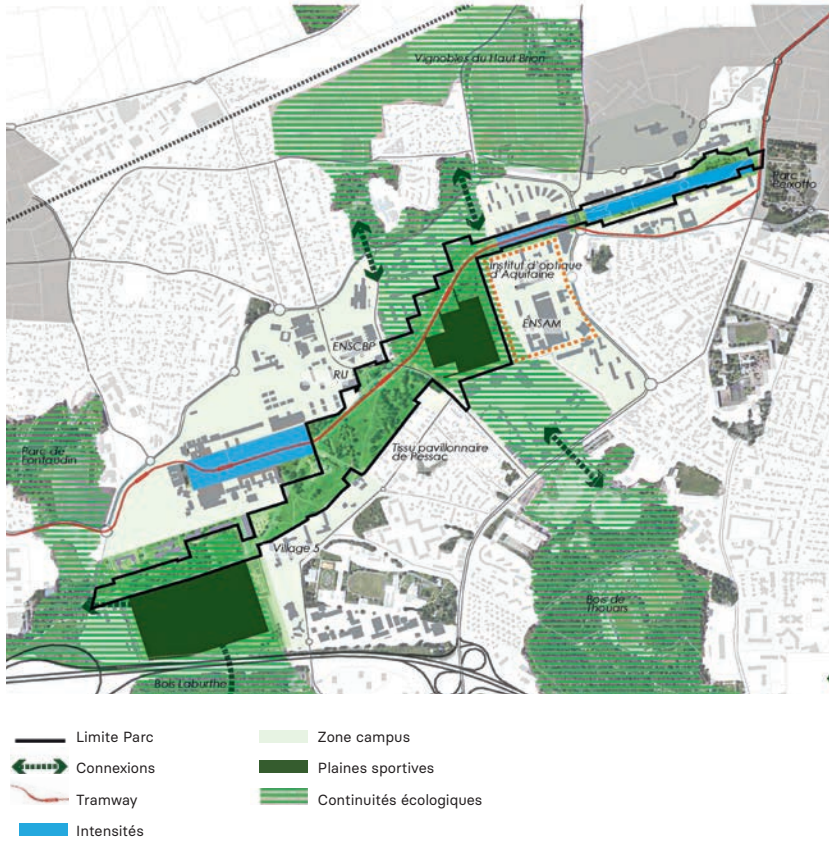


FIG. 7 — Le parc linéaire, trame verte unificatrice du territoire.
Étude TER, 2014

interne (concours et Opération Campus). Cette dynamique de projets s'intègre dans celle opérée à une échelle encore plus importante, sur une surface de 1500 hectares, le périmètre de l'Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Inno Campus.

L'OPÉRATION D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN BORDEAUX INNO CAMPUS : LA RECHERCHE D'UN PROJET RAISONNÉ DANS UN TERRITOIRE EN CRISE DE CROISSANCE

En 2009, l'État engage l'opération d'intérêt national (OIN) Bordeaux Euratlantique, c'est le plus grand projet d'aménagement urbain et de développement économique français après celui du Grand Paris. Cette opération naît avec l'arrivée de la ligne à grande vitesse au cœur de Bordeaux et s'articule de part et d'autre de la Garonne.

En suivant, la Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole en 2015, lance deux opérations d'intérêt métropolitains (OIM). Celles-ci, comme l'OIN, concernent des territoires intercommunaux concentrant d'importants enjeux de développement et d'aménagement, avec un prisme économie, emploi et filières marqué. La création des OIM par la collectivité de Bordeaux Métropole annonce une ambition d'intervention publique et de déploiement de moyens.

La première OIM, Bordeaux Aéroparc (2015), se situe à l'ouest de la métropole, sur les communes d'influence de l'aéroport et se caractérise par une présence marquée de la filière aéronautique-spatial-défense. En 2016, l'OIM Bordeaux Inno Campus est créée dans le sud du territoire, autour du domaine universitaire, des grands équipements hospitaliers et des territoires d'activité du Grand-Bersol. L'OIM Arc Rive Droite complète depuis 2021 le dispositif des OIM, portant une ambition économique sur un territoire caractérisé par plusieurs opérations d'aménagement à dominante d'habitat, en accompagnement d'une importante croissance démographique à venir (fig. 8).

Parmi ces opérations, l'opération BIC se distingue par la forte urbanisation de son périmètre qui l'inscrit dans une démarche de renouvellement urbain, et par la diversité de ses enjeux (mobilité, logement, économie, enseignement supérieur, grands équipements, nature, partenariats institutionnels…). Cette opération s'étend sur six communes : principalement Pessac, Talence, Gradignan et Bordeaux, et marginalement Mérignac et Canéjan hors de la métropole bordelaise.

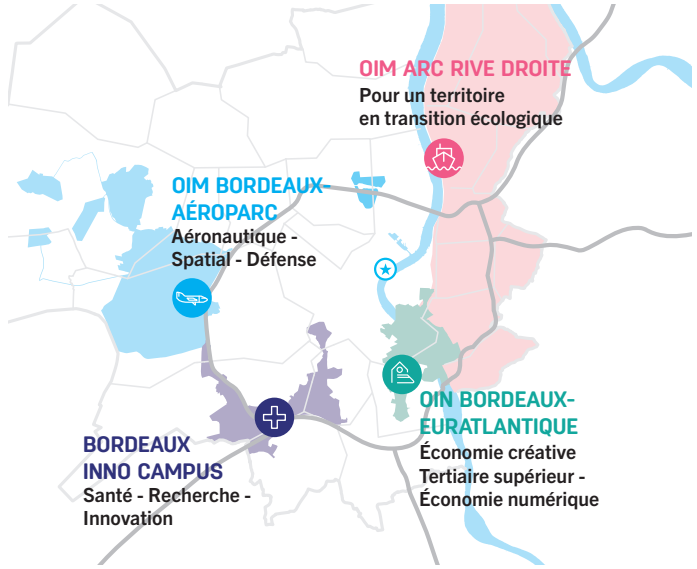


FIG. 8 — Cartographie des opérations d'aménagement d'intérêt national et métropolitain. Bordeaux Métropole

Le territoire de l'opération BIC a connu un développement soutenu à partir des années 1960 et présente les caractéristiques urbaines d'une périphérie de cœur de métropole de cette époque. Un état des lieux réalisé lors de la création de l'opération d'aménagement met principalement en lumière la mono-fonctionnalité et la fragmentation territoriale : des sites de grands équipements (hôpitaux, campus), un quartier d'habitat social de grand ensemble (Saige), des quartiers pavillonnaires, une zone commerciale, une zone industrielle… forment autant d'enclaves en marge desquelles subsistent des espaces naturels.
Cette organisation spatiale implique des interdépendances, une mobilité importante pour connecter les espaces et les faire fonctionner ensemble. Les déplacements sont majoritairement assurés par le véhicule particulier. Les nombreuses voiries et grandes infrastructures routières (rocade, autoroute A63), tout comme les multiples parkings traduisent la présence prégnante de l'automobile. Les vastes surfaces bitumées de parkings aériens, nettement perceptibles en vue aérienne, constituent par ailleurs des îlots de chaleur importants (fig. 9).
L'urbanisme qui s'y est développé est basé sur une forte artificialisation du sol et une consommation d'espace importante. Peu d'attention a été portée au fil des décennies à la qualité paysagère et architecturale et à une cohérence d'ensemble.
Le paysage y est en partie dégradé par un manque d'entretien tant du bâti que des espaces publics. Malgré les difficultés décrites, ce territoire témoigne d'une attractivité affirmée

au fil du temps. Cette attractivité conjuguée à son organisation spatiale a provoqué une saturation : il n'y a plus guère, sur ce territoire, de disponibilité immobilière ou foncière pour les entreprises, la production de logements à destination des étudiants ou des familles est insuffisante, enfin, en matière de déplacements le territoire est congestionné. Cependant ce territoire constitue une porte d'entrée métropolitaine majeure. Il dispose d'un patrimoine architectural et naturel à mettre en valeur, support d'identité.

Ce territoire présente donc d'importants enjeux de renouvellement urbain et de transition urbaine, en matière de qualité, mobilité, environnement, usages… justifiant une politique volontariste d'adaptation aux évolutions sociétales et environnementales contemporaines. Ce territoire constitue l'un des principaux sites d'emploi de la métropole bordelaise, avec un profil très particulier : 48 500 emplois pour 22 500 habitants (chiffres 2019). La filière santé y est particulièrement présente, avec sept équipements hospitaliers. Ce territoire est aussi caractérisé par sa dominante connaissance et innovation : il concentre des équipements de recherche, des laboratoires, des écoles d'excellence, plus de 4000 chercheurs, 72 000 étudiants.

Ce diagnostic a permis de fixer à l'OIM l'objectif d'accueillir 10 000 nouveaux emplois, 10 000 nouveaux logements et 10 000 nouveaux étudiants à l'horizon 2035, grâce à la production de 540 000 m² de surface de plancher à vocation économique et 480 000 m² de surface de plancher pour des logements.

Un projet de coordination territoriale copiloté avec l'État

Plusieurs acteurs institutionnels ont déjà engagé différents programmes ou opérations visant à réorganiser certaines parties du territoire.

Depuis 2009, l'Opération Campus a pour objectif la rénovation des campus pour un budget d'environ 775 millions d'euros, faisant intervenir au financement l'État, la Métropole et la Région. Le projet de renouvellement urbain (PRU) du grand ensemble de Saige à Pessac est engagé par Bordeaux Métropole en partenariat avec le bailleur Domofrance et la Ville de Pessac. Ce projet prévoit sur dix ans d'améliorer le cadre de vie et les conditions d'habitat dans le quartier, pour un budget prévisionnel d'environ 211 millions d'euros. La remise à niveau des sites du centre hospitalier universitaire (CHU) a été amorcée (projet Nouveau CHU) pour plus d'un milliard d'euros. Depuis 2016, au sein de l'OIM BIC, Bordeaux Métropole pilote l'opération d'aménagement BIC extra-rocade, sur un périmètre de 553 hectares, visant notamment à redonner de l'attractivité et de la qualité aux territoires d'activité du Grand-Bersol pour accueillir 8800 emplois et 1900 habitants, avec un budget d'aménagement et d'intervention foncière d'environ 190 millions d'euros.

Les projets recensés sur ces territoires représentent un cumul de plus de 2 milliards d'euros d'investissements publics d'ici 2035. À la lumière des dysfonctionnements observés exposés, et afin d'éviter des actions isolées de la part de chacun des maîtres d'ouvrage, il est apparu nécessaire de coordonner l'ensemble de ces projets, d'assurer une cohérence à une échelle territoriale large. Cette volonté de coordination prend la forme d'un projet partenarial d'aménagement (PPA) conclu en janvier 2020 entre onze partenaires autour d'une vision partagée du devenir du territoire : L'État, la métropole de Bordeaux, les communes de Bordeaux, Pessac, Talence et Gradignan, l'Université de Bordeaux (UB), l'Université Bordeaux Montaigne (UBM), le CHU, le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) et le bailleur social Domofrance.

ENJEUX ET DÉFIS DE L'INTÉGRATION DU CAMPUS PESSAC-TALENCE-GRADIGNAN DANS LE PROJET BORDEAUX INNO CAMPUS

Le domaine universitaire Pessac-Talence-Gradignan ne fonctionne pas en vase clos : parce qu'il est principalement monofonctionnel, orienté vers les fonctions universitaires (pas de commerces ou services banalisés), il est nécessairement en interaction avec le reste de la ville (fig.10). L'imbrication des échelles territoriales et des thématiques, la multiplicité des acteurs dans un contexte dépourvu de gouvernance stabilisée et unifiée, révèlent une complexité forte pour la stratégie et l'opérationnel.

Incarner l'innovation, être un territoire démonstrateur

Le campus joue un rôle particulier dans l'accueil et la production de l'innovation à l'échelle métropolitaine et au-delà. En effet, L'Université de Bordeaux se classe en 2021 deuxième université au classement des déposants de brevets nationaux (INPI) ; dans son écosystème se trouvent des entreprises innovantes, incubateurs, technopoles (Unitec, Kedge, Upgrade-NA, Cheminov, ADI-NA, Alphanov), et à plus grande échelle, les hôpitaux, la Cité de la Photonique, le Parc

Ampéris avec le Campus cyber de Nouvelle-Aquitaine…
Sa capacité à accueillir les entreprises est donc un enjeu, de même qu'à être en lui-même un terrain d'expérimentations.

Certaines des expériences accueillies ou générées sur le campus intéressent particulièrement les acteurs de la fabrique de la ville comme la construction par surélévation de bâtiments existants, rendue nécessaire dans une démarche de sobriété foncière. Des logements étudiants préfigurent cette dynamique : la surélévation d'un bâtiment du Village 1 par le CROUS, permise par le plan France Relance, et le projet de recherche « living lab » Imago, prototype expérimental et transdisciplinaire porté par l'Université de Bordeaux.

Mobiliser les partenaires pour une multimodalité nécessaire

Le développement du territoire a pour préalable une progression de l'approche multimodale, ce qui suppose de mobiliser et d'accompagner les usagers. Les flux quotidiens entre les campus, les hôpitaux, les entreprises, les lieux d'habitation et de vie, ne peuvent être absorbés seulement par le tramway. Bordeaux Métropole travaille sur le développement des transports en commun structurants : mise en service des lignes de bus express à partir de 2027 dont trois sur le territoire de BIC, RER métropolitain avec la remise en service de la halte ferroviaire de la Médoquine à Talence en 2025. L'approche multimodale se construit aussi autour de la marche et du vélo à encourager et à sécuriser ; plusieurs lignes du Réseau vélo express (ReVE) d'échelle métropolitaine traversent ce territoire.

La question du stationnement, indissociable de la réflexion sur les déplacements, interroge non seulement les pratiques de chaque établissement mais aussi la gestion du territoire campus et ses interfaces avec les politiques communales en périphérie, pour gérer les effets de report. La réflexion générale sur les mobilités doit donc être traitée de manière collective.

Les partenaires du PPA ont travaillé entre 2019 et 2021 sur un schéma de déplacements tous modes, en cours d'actualisation, pour programmer l'évolution des mobilités sur le territoire.

Un plan de mobilité inter-établissements (PMIE), Mobicampus, réunissant l'ensemble des établissements autour des sujets de mobilités quotidiennes, a également été engagé, animé à son lancement en 2023 par Bordeaux Métropole. Au stade de la mise en œuvre du plan d'action, un essoufflement de la dynamique partenariale se constate.

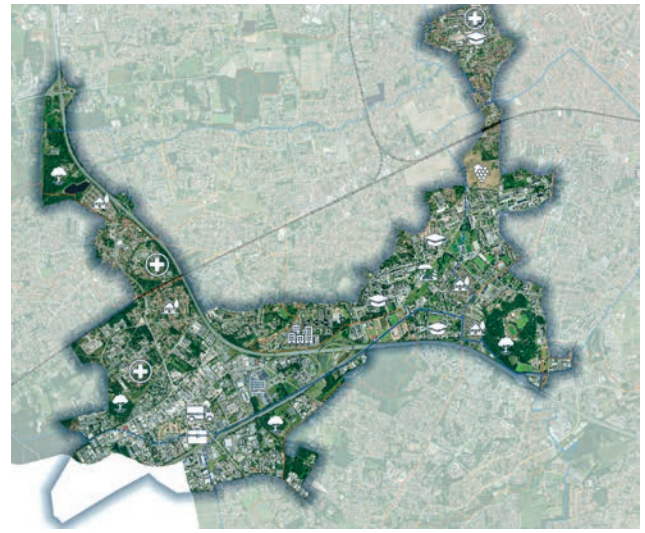
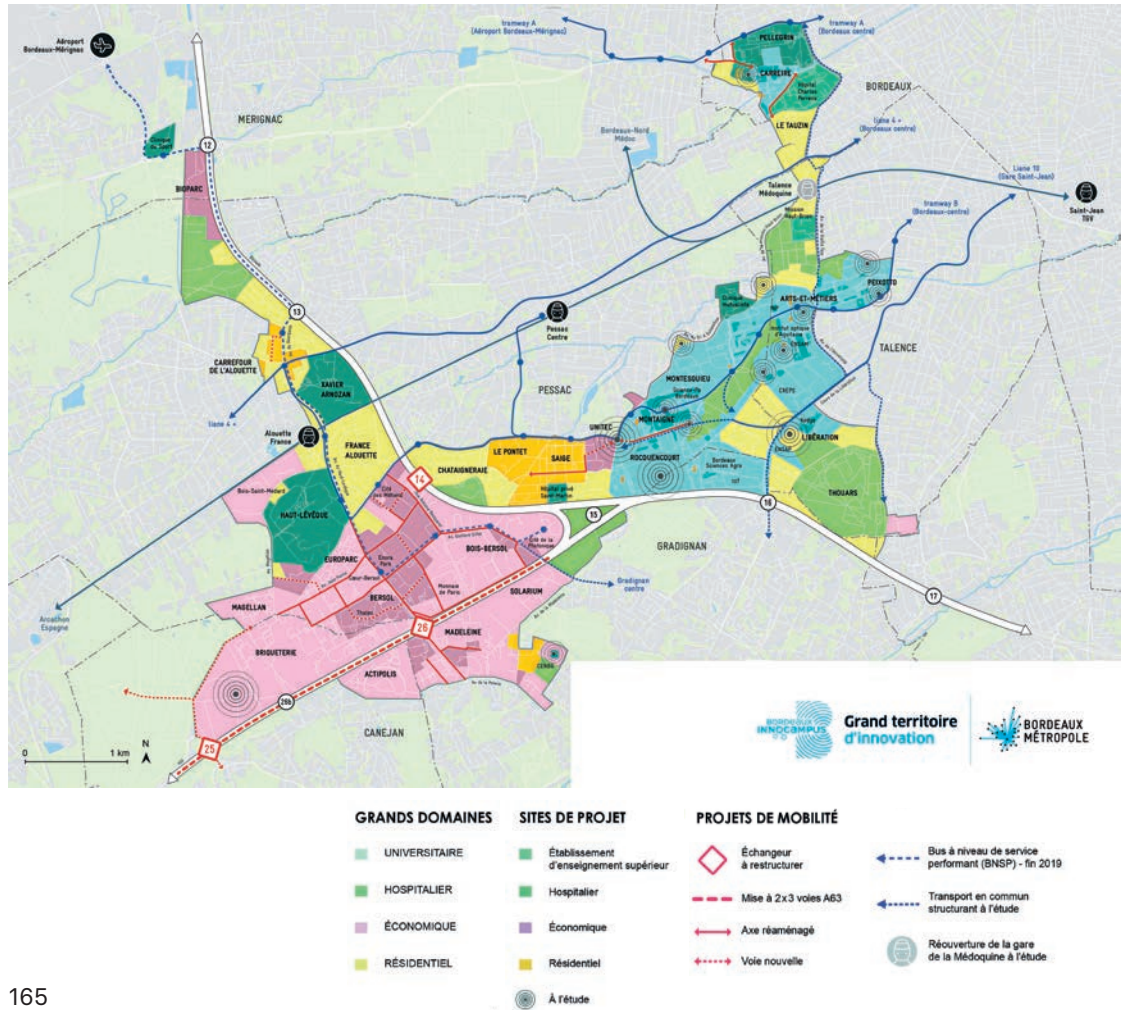


FIG. 9 — Un territoire monofonctionnel et fragmenté.
Bordeaux Métropole

FIG. 10 — Plan des projets de l'opération d'aménagement Bordeaux Inno Campus en 2022, (campus en bleu sur le plan).
Bordeaux Métropole



Améliorer le cadre de vie en coordonnant les stratégies urbaines, architecturales et paysagères

Les stratégies d'aménagement sont amenées aujourd'hui à répondre aux préoccupations de santé, d'adaptation au changement climatique, de nature en ville, de sobriété foncière, de sobriété carbone…

Par ailleurs la composition d'ensemble du territoire campus et la qualité architecturale de ce qui s'y construit participent pleinement du paysage du quotidien, de l'ambiance générale et de la qualité du cadre de vie. Or, la cohérence n'est aujourd'hui pas garantie, du fait de la multiplicité des acteurs et de l'absence de projet urbain global. Les territoires de projets et périmètres de réflexions urbaines en cours semblent davantage dictés par les circonstances (domanialité, disponibilités foncières) que par les dynamiques urbaines.

Le campus dispose d'espaces naturels de grande qualité, notamment son vaste espace vert central, sanctuarisé dans le document d'urbanisme. Afin de consolider cette trame verte dans une démarche de grande échelle, certains des grands espaces de parking sont à reconquérir. La constitution d'une vision commune globale est à ce jour limitée par une maîtrise d'ouvrage fragmentée.

Le campus est déserté par ses étudiants et employés dès la fin de la journée, il est désert le week-end et une bonne partie de l'année lorsqu'il n'y a pas cours. Les problèmes de sécurité ou la présence récurrente des gens du voyage sont des marqueurs d'un site insuffisamment occupé et animé. Des témoignages d'étudiants résidants confirment l'aspect repoussoir de certains secteurs, où l'on habite faute de mieux ou pour la proximité du lieu d'étude. Le campus ne semble aujourd'hui pas encore complètement propice à un usage choisi, au-delà de sa fonctionnalité.

La proximité avec la rocade n'a jusqu'ici pas été prise en compte comme une nuisance dans les choix d'implantation des logements étudiants sur le campus. Aujourd'hui, exposer des habitants à cette nuisance sonore continuelle est devenu un sujet de santé publique. Au sein du secteur du Grand-Bersol, les occupants des bureaux commencent à manifester des préoccupations sur l'impact de la proximité des infrastructures routières sur leur santé. Ces préoccupations grandissantes réinterrogent la programmation des opérations immobilières les plus proches de la rocade.

Intégrer une mixité jusqu'alors impensée

Le manque de lieux de vie et de rencontre (restaurants, cafés, lieux festifs, commerces…), au-delà des stricts équipements de vie étudiante, associé à une organisation spatiale éparse et sans centralité, contribue à la désaffectation/désaffection du campus. Les stations de tramway constituent des nœuds de fréquentation et de passage mais pas d'animation. En l'état, ces conditions ne facilitent pas le mélange, au sein de la population universitaire et *a fortiori* au-delà. Ce territoire quasi exclusivement dédié aux fonctions combinées d'enseignement supérieur, de recherche et de vie de campus, ne mixe pas les populations et les fonctions urbaines et génère toujours une perception d'enclave fonctionnelle et sociale. Bien qu'il soit traversé par le tramway depuis 20 ans, il est encore perçu comme réservé à une fonction, par endroits clôturé, et n'est pas approprié par les autres usagers.

Une tentative de diversifier l'habitat sur le campus par l'intégration de logements familiaux dans une opération immobilière a produit des résultats mitigés, du fait de conflits d'usage. Des plateformes d'innovation et de soutien aux *startups* permettent à des entreprises de fréquenter le campus, de façon diffuse. Au-delà d'une ambition, les conditions de mixité fonctionnelle et sociale doivent être soigneusement travaillées en amont pour être engagées sans obérer la capacité du campus à remplir ses fonctions premières.

La destination monofonctionnelle du territoire trouve pour partie son origine dans la question foncière (le foncier de l'État sur le campus est naturellement fléché vers des opérations de logements étudiants conventionnés). Dans une logique d'aménagement global, il serait pertinent d'aller jusqu'à étudier des échanges fonciers, afin de développer le logement étudiant de façon plus diffuse et répartie sur le grand territoire, tandis que le sol du campus pourrait être destiné à d'autres usages. L'accroissement de l'offre multimodale rend possible la distance entre logements et lieux d'étude, la fréquentation d'autres lieux.

En changeant d'échelle, le campus s'inscrit dans une armature urbaine ; au vu de la taille et de la qualité de ses espaces naturels, de son patrimoine architectural, de sa desserte par le tramway, il pourrait être reconnu et fréquenté comme un espace de respiration vert de promenade et de découverte, pour la métropole, à connecter et mettre en réseau. Son potentiel d'attractivité est élevé. Il dispose de nombreux équipements culturels et sportifs méconnus du grand public. Il reste aussi des espaces non exploités

sur le campus, qui pourraient être supports d'animation ou d'urbanisme transitoire, afin d'esquisser de nouveaux usages et appropriations.

Difficultés et opportunités d'une gouvernance multiple

Le campus est un territoire intercommunal, mais les enjeux ne sont pas les mêmes selon les communes, diversement concernées. La commune de Gradignan se développe surtout hors rocade, le campus est établi en discontinuité de son territoire ; les communes de Pessac en revanche et davantage Talence sont confrontées à des questions de cohésion et de continuité de leurs territoires, sur des enclaves où elles ne disposent pas de l'ensemble des compétences et des leviers de l'action publique (pouvoir de police du maire par exemple). Spatialement et fonctionnellement, les franges et interfaces entre le campus et la ville concentrent donc l'attention pour tisser du lien (avec le quartier de Saige par exemple).

Des témoignages d'élus locaux révèlent une préoccupation commune autour de l'intégration du campus à la vie de la cité. Un étudiant n'est pas seulement étudiant, il peut aussi être acteur de la vie locale, potentiel intervenant dans des centres de loisirs, des associations, producteur de lien intergénérationnel… Il peut bénéficier des services de la commune, qu'il pratique et habite même s'il ne s'en sent pas toujours citoyen. La population étudiante, nombreuse (72 000 étudiants en regard de 62 000 habitants à Pessac, 43 000 à Talence et 26 000 à Gradignan), ne s'implique pas dans la vie locale et ne vote pas, ce qui pose une question de représentativité démocratique au vu de son poids dans la population des communes. Cette population est mal connue des élus locaux, rendant difficile la proposition de services ciblés. Par ailleurs, les élus locaux ne souhaitent pas un territoire désaffecté une partie de l'année, ni une spécialisation exclusive, craignant le risque de « ghetto », tout en revendiquant l'identité de campus. Ils soulignent un enjeu de réciprocité et de normalisation, comme en témoigne le maire de Talence, pour « faire entrer la ville dans l'université ».

Les collectivités se heurtent également à la fragmentation des acteurs sur le campus et à son absence de gouvernance organisée. Pour appréhender ce sujet, définir le périmètre du campus est déjà soumis à débat, en l'absence de limites administratives. Par ailleurs, le campus est subdivisé en plusieurs campus géographiques ou thématiques dans

lesquels les représentants des établissements ne se considèrent pas comme des acteurs de la fabrique de la ville.

Le plan de mobilité inter-établissements (2023) a permis de réunir les acteurs sur des sujets de mobilités quotidiennes ; cet aspect est loin de la transversalité et de la complexité du projet de territoire et de l'intégration aux dynamiques urbaines. Il serait nécessaire de débattre d'un devenir commun du campus, des futurs espaces à construire, leur localisation, leur mode de construction et leurs objectifs. Les possibilités de construire et les opérations immobilières à venir interrogent la responsabilité de la ville qui est produite sur le campus, dont chaque projet est une composante. Au moment de la onzième modification du plan local d'urbanisme, les acteurs n'ont pas réussi à s'entendre et à dégager une vision commune. Pour le pilotage de l'Opération Campus, les acteurs sont réunis et travaillent ensemble, à l'exception des établissements les plus périphériques. À la fin du dispositif de l'Opération Campus, en 2026, le cadre de l'opération d'intérêt métropolitain ou celui du projet partenarial pourront-ils constituer un relais ?

VERS QUELLE(S) ARTICULATION(S) CAMPUS-TERRITOIRE ? ENTRE CAMPUS « TERRITOIRE D'EXCEPTION » ET « CAMPUS NORMALISÉ »

Les constats et enjeux décrits amènent à appréhender les stratégies d'articulation entre le campus et le territoire et leur opérationnalisation selon deux conceptions opposées.

La première consiste en un campus « territoire d'exception ». Ce campus peut se fermer derrière une grille, être hermétique aux dynamiques locales et aux objectifs publics locaux. Cette conception apparaît comme une vue de l'esprit : depuis le passage du tramway au cœur du campus, il est devenu un lieu majeur pour les mobilités métropolitaines, ouvert à d'autres usagers, sans possible retour en arrière. Des bus express vont emprunter les voies du campus. Les infrastructures de mobilité et particulièrement le tramway ont d'une certaine manière condamné le campus à devenir un espace public alors qu'il n'avait pas été conçu pour cela. Pourtant, les populations voisines ne se l'approprient pas. Le territoire d'exception reste celui d'une mono-population et reflète une « ségrégation générationnelle » ; les constructions et aménagements sont destinés exclusivement à la population étudiante.

La deuxième conception consiste en un « campus normalisé », dans le droit commun de la ville. Le campus fait quartier(s) et prend pleinement part à la vie des communes qui l'accueillent, c'est un territoire banalisé. Il est doté de services publics, d'écoles, de commerces, d'entreprises, mêlant des populations variées



FIG. 11 — Le campus dans la ville, image aérienne de 2020
(évolution d'une urbanisation croissante entre les images aériennes de 1953-1973 puis 2020) IGN

de toutes générations. Il rompt avec la logique de mono-affectation, sans perdre pour autant la qualité d'étude et de travail. Cela signifie que les contraintes des fonctions recherche et enseignement supérieur sont systématiquement prises en compte. Cette conception est confrontée à des questions de gestion. Le Syndicat de gestion du domaine universitaire (SIGDU) ne peut pas aller au-delà des missions confiées par ses établissements membres, dont la responsabilité et les moyens sont dimensionnés pour gérer la fréquentation liée à la mission enseignement supérieur-recherche. Ses standards de gestion ne sont pas alignés sur ceux des collectivités ; or, dans le campus normalisé, le service rendu à la population doit être équivalent au reste de la ville (sécurité, stationnement, réseaux…), ce qui ouvre nécessairement le débat sur des transferts de gestion et des contributions financières.

La conception de « campus normalisé » interroge plus largement les métiers et responsabilités des différents acteurs du campus. Chaque propriétaire et opérateur sur le campus ne se considère pas comme un acteur de l'aménagement du territoire, chacun est concentré sur ses missions de service public. Pourtant, l'Opération Campus impose l'ouverture des équipements à d'autres publics. Cette première ouverture pourrait inciter d'autres acteurs à développer des offres nouvelles. Il s'agit alors de partager une culture urbaine,

de travailler étroitement avec les acteurs qui ont pour métier de faire et de gérer la ville pour une appropriation des enjeux urbains et une mobilisation dans les projets.

Les stratégies et l'opérationnalisation engagées se déclinent en oscillant entre ces deux conceptions, ainsi, un interlocuteur sollicité résume le projet en cours par : « faire ville en étant ouvert mais contrôlé ».

Si l'articulation campus-ville se heurte à certains obstacles identifiés (échelles imbriquées, multiplicité d'acteurs aux cultures et intérêts différents, domanialité morcelée, manque de culture et de vision communes), elle peut s'opérer grâce à certains leviers relevés. Retenons les principaux autour desquels organiser le projet d'articulation campus-territoire.

Il existe une volonté de la part des acteurs des universités d'aller vers les territoires. Le label SAPS (sciences avec et pour la société) les incite à s'ouvrir à la société civile. Le patrimoine architectural et urbain (bâtiments de l'université, traces des anciens châteaux, voies romaines), le patrimoine végétal, les installations sportives et culturelles, sont des éléments fédérateurs appropriables par l'ensemble des usagers potentiels. Les équipements publics (bibliothèques, équipements sportifs), les cours du soir, les programmations culturelles et événementielles du campus, peuvent être intégrés à la communication des collectivités dans des démarches partenariales, en tant qu'offre globale à la population.

Il existe une situation d'interdépendance forte, les acteurs ont besoin les uns des autres. L'opération Bordeaux Inno Campus et le projet partenarial d'aménagement constituent un espace de débat, un outil de partenariat, de construction de visions communes, d'animation, d'intégration. Bordeaux Métropole, compétente dans l'aménagement du territoire, a la légitimité pour porter un rôle d'ensemblier. Le cadre de Bordeaux Inno Campus représente une opportunité d'invention commune, de partage de stratégies et de culture autour des enjeux de chacun des acteurs du territoire.

Le site internet de l'Opération Campus indique que : « La limite géographique entre territoire universitaire et urbain n'existe plus désormais[3]. » Au-delà de la question géographique, l'enjeu principal est aujourd'hui de réussir l'après Opération Campus grâce à un projet et des ambitions communs, en dépassant les freins culturels, dans une vision augmentée et enrichie des rôles et du territoire campus.

3. Bordeaux Inno Campus [En ligne] https://www.bordeaux-metropole.fr/metropole/projets-en-cours/developpement-economique-innovation/projets-territoire/bordeaux-inno

Modèles, références, pro-grammes univer-sitaires

Partie III — Modèles, références, programmes universitaires

GILLES RAGOT
Professeur d'histoire de l'art contemporain,
Université Bordeaux Montaigne

« Dans la langue courante un campus se définit comme un ensemble immobilier qui comprend des établissements d'enseignement supérieur, des résidences universitaires et des services administratifs. Il se situe généralement à proximité d'une grande ville ; il peut être arboré et décoré de sculptures[1].»

Michel Baridon (1926-2009) propose une définition programmatique et territoriale du mot campus dont l'usage renvoie à l'univers référentiel des universités britanniques et américaines où le vocable d'origine latine – « large espace, place » – est employé pour la première fois dès la seconde moitié du XVIII[e] siècle. Cette référence est souvent convoquée pour analyser les ensembles universitaires français. Pourtant, l'occurrence du mot est faible, sinon rare, dans la langue française avant la fin des années 1950. Cette décennie voit simultanément le développement des espaces dédiés aux universités et leur installation en périphérie des villes. À Bordeaux, l'appellation anglo-saxonne et américaine n'est jamais employée dans les échanges concernant l'implantation des facultés dans ses communes limitrophes de Talence, Pessac et Gradignan. Dans les archives du rectorat, le terme apparaît tardivement et ponctuellement à partir de 1966 seulement. Tout au long de la genèse du projet, l'opération est désignée sous le nom de « Domaine » ou de « zone » universitaire ce dernier évoquant d'autres modèles issus de l'urbanisme réformateur des modernes. Dans un numéro dédié aux écoles et universités publié en 1965, *L'Architecture d'Aujourd'hui,* use d'ailleurs des expressions « domaine », « établissement » ou « centre » universitaire, mais privilégie surtout le terme générique « d'université » et n'emploie qu'une seule fois celui de « campus » pour désigner l'université d'art Musashino à Tokyo.

Évoquant la reconstruction de l'Université de Caen (1945-1957) en marge du centre-ville, Patrice Gourbin s'interrogeait en 2011 sur le regroupement des fonctions sur un site unique, critère entrant dans la définition de la notion de campus : « Si l'idée était déjà présente avant la guerre, il n'existait toutefois, en France, aucun exemple abouti susceptible de servir de modèle. Faut-il se tourner vers le monde

anglo-saxon pour en restituer la généalogie ? Le qualificatif est utilisé à plusieurs reprises dans les documents d'époque, mais sans jamais distinguer le modèle britannique de l'américain[2]. » Jamais enseigné dans les Écoles régionales d'architecture ou à l'ENSBA, encore mal documenté en France, plus fantasmé que maîtrisé ou convoqué, le modèle anglo-saxon trop rapidement accolé au terme « campus » fonctionne mal dans l'analyse de la genèse des ensembles universitaires français réalisés essentiellement dans la seconde moitié du XXe siècle. Le terme n'est pas celui privilégié par les acteurs de ces projets, et les voyages d'étude préalables aux premières esquisses attestent de sources d'inspiration variées[3]. Amandine Diener indique que François Spoerry (1912-1999) et René Rotter (1907-1972) visitent le campus de Mexico avant d'étudier celui, infiniment plus modeste, de Mulhouse. Les auteurs du campus de Caen se déplacent à Ankara, Rome, Madrid, Fribourg.

Ces réserves nous invitent à questionner d'autres sources et d'autres références même si celle-ci s'impose au début du XXe siècle dans la genèse de la Cité Universitaire internationale de Paris (CIUP). Églantine Pasquier en retrace l'évolution sur un siècle. Elle montre comment dans ce cas exceptionnel, celle d'une cité universitaire et non d'un campus d'enseignement, cette référence anglo-saxonne de bâtiments autonomes implantés dans un vaste espace paysagé, a perduré jusqu'à aujourd'hui. La construction de la Fondation Emile Deutsch de la Meurthe (1922-1925) est l'embryon de ce premier projet global d'envergure dédié à l'enseignement supérieur en France au XXe siècle. Ses architectes et paysagistes, Jean-Claude Nicolas Forestier (1861-1930), Léon Azéma (1888-1978) et surtout Lucien Bechmann (1880-1968) assument les modèles des grands collèges britanniques, non seulement dans l'agencement des bâtiments autour d'un vaste parc central paysagé mais aussi dans l'adoption d'un style médiéval, rustique, en brique. Face aux critiques qui lui reprochent le recours à des références oxfordiennes pour une fondation française, Bechmann reconnaît s'être inspiré du Moyen Âge et de la Grande-Bretagne, mais ajoute : « c'est l'éternelle histoire : ce qui est inventé, ce qui naît chez nous, n'est ni compris, ni apprécié. Et plus tard nous voyons revenir notre enfant et nous ne le reconnaissons pas[4]. »

À une échelle beaucoup plus modeste, la Cité universitaire Budos à Bordeaux que présente Florian Grollimund, renvoie également au modèle du collège britannique selon un plan d'ensemble composé de pavillons isolés regroupés autour d'un petit parc central paysagé et sportif. L'auteur nous rappelle que son concepteur, Jacques Boistel d'Welles (1883-1970) architecte de la Ville de Bordeaux, se réfère explicitement à la prestigieuse cité parisienne, mais aussi au modèle de la *Harvard Business School* de l'agence d'architecte Mc Kim, Mead & White. Fervent défenseur du classicisme bordelais, d'Welles y trouve

confirmation de son amour pour la grande composition Beaux-Arts qu'il s'emploiera à développer dans tous ses projets d'aménagement bordelais et notamment pour la faculté des sciences au centre-ville de Bordeaux, en compagnie de Roger-Henri Expert (1882-1955), des années trente à la fin des années quarante[5]. À Paris, comme à Bordeaux, la qualité des constructions, les références médiévales ou classiques, le soin apporté aux équipements, au second œuvre et à l'aménagement extérieur, traduisent une vision élitiste de l'université alors réservée à une faible proportion aisée de la jeunesse française, et particulièrement masculine. Le modèle anglo-saxon va de pair avec cette dimension sociale de l'enseignement supérieur.

La construction des universités après la Seconde Guerre mondiale, et l'évolution de ses modèles de référence, répond prioritairement à une évolution fondamentale de la population estudiantine dont témoignent quelques chiffres édifiants. Si en 1851, les bacheliers ne représentent que 0,6 % de la population française, ils ne sont encore que 5,1 % en 1950. Mais l'obtention de ce précieux sésame pour entrer à l'Université se généralise ensuite, le taux de réussite atteignant 20,1 % d'une génération en 1970, 65 % en 2010 et 83,1 % en 2021. Parallèlement la croissance du nombre d'étudiants du supérieur suit une courbe exponentielle passant de 135 000 en 1950 à 2 968 900 en 2021, soit une progression de 2099 % quand, dans le même temps, la population française n'augmente que de 61,3 %.

Dans ces conditions, les facultés du XIXe siècle et les rares constructions de l'entre-deux guerres, dispersées dans les centres villes, à l'étroit dans des locaux inadaptés aux nouveaux enjeux pédagogiques, ne peuvent répondre à ce défi démographique et sociétal majeur. Les réserves foncières *intra-muros* insuffisantes imposent un départ ou une extension en périphérie. L'univers référentiel des urbanistes et des architectes chargés de concevoir les plans d'aménagement des domaines universitaires français en est bouleversé et les outils de l'urbanisme fonctionnaliste résumé dans *la Charte d'Athènes,* publiée en 1943, s'imposent dans le domaine du logement de masse de la politique des grands ensembles (1953-1973) comme dans celui de l'enseignement supérieur public ouvert au plus grand nombre. En 1965, l'éditorialiste de la livraison de *L'Architecture d'Aujourd'hui* déjà évoquée[6], pointe cette porosité entre ces deux programmes : « C'est la maladie des grands ensembles de logements qui risque de devenir la maladie des grands ensembles universitaires [...] on est frappé par l'analogie avec les villes nouvelles et les Z.U.P que l'on a faites ces dernières années ». L'auteur pointe et condamne les références à l'urbanisme réformateur : « Tous les architectes conscients savent maintenant qu'il faut abandonner un certain systématisme issu de la *Charte d'Athènes* et tendre à créer des espaces et des volumes qui retrouveront l'esprit et par là le plaisir

de vivre des villes anciennes. » Ce retour à la ville, aux qualités des espaces urbains traditionnels, à une architecture moins normée ouverte à une plus grande diversité d'écriture architecturale, n'émergera que deux décennies plus tard sous de multiples formes que Jacques Lucan identifie sous l'expression générique « d'architecture urbaine »[7], où les notions de coutures, d'échelles de lien entre forme architecturale et espaces urbains sont redécouvertes et retravaillées. Simon Texier en fait le récit détaillé depuis les propositions de Rob Krier (1938-2023) à celles impulsées par Bernard Huet (1932-2001) pour l'Université d'Amiens.

Les exceptions à cet urbanisme de grands ensembles universitaires hors la ville sont rares. Loève Gerez évoque le cas de l'Université de Tours. En marge de l'opposition habituelle entre campus *intra-muros* et *extra-muros*, elle postule sur l'existence d'une troisième voie, celle d'une « ville universitaire » où les espaces dédiés à l'enseignement supérieur se fondraient dans le tissu urbain selon le modèle oxfordien. La volonté d'invisibiliser le site universitaire tourangeau des Tanneurs, grâce à une architecture partiellement inspirée des caractères locaux du centre-ville, relève des choix politiques du très conservateur maire de la Ville, Jean Royer (1920-2011), désireux de vivifier le centre ancien et d'en préserver l'homogénéité patrimoniale. Cette volonté, perpétue aussi probablement un attachement à l'image élitiste de l'Université formalisée notamment par l'adoption d'un plan palatial en U et de toitures pentues en ardoise. Ce positionnement fait écho, en creux, aux critiques récurrentes du monde académique – enseignants, recteurs et doyens – qui rejettent alors parfois les choix urbains et architecturaux des grands ensembles universitaires et leur architecture moderne. Ainsi à Bordeaux, les doyens de l'Université dénoncent-ils « un style H.L.M » qu'ils jugent « bien décevant et ne pouvant être accepté lorsqu'il s'agit de facultés »[8].

Ainsi, à de rares exceptions, l'urbanisme et l'architecture universitaires relèvent peu du modèle du campus anglo-saxon. Les références sont multiples et ne cessent d'évoluer au fil des débats sur l'architecture et sur la ville. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, l'architecture monumentale, palatiale, ordonnancée et classique des facultés ne se distingue pas majoritairement de celle des autres grands édifices publics. Ces références demeurent celles de la seule université de la Reconstruction réalisée par Henry Bernard (1912-1994) à Caen. Sa monumentalité et son classicisme épuré seront souvent à l'avenir des sources d'inspiration. Mais le puissant mouvement vers un enseignement de masse s'accompagne de la convocation des modèles fonctionnalistes de l'urbanisme moderne ; les urbanistes et architectes des plans directeurs des domaines universitaires sont souvent les mêmes que ceux des grands ensembles d'habitation qui se construisent à la même époque. À Mulhouse, nous rappelle Amandine Diener, la construction du campus et celle d'une ZUP sont concomitantes et reprennent les grands principes de la *Charte d'Athènes*. La proximité typologique et géographique des grands ensembles universitaire et de logements est aussi ce que décrit Pauline Collet à Toulouse Le Mirail où habitat et université sont confiés à la même équipe composée de Georges Candilis (1913-1995), Alexis Josic (1921-2011) et Shadraach Woods (1923-1973). Mais en 1966, date des premiers dessins de l'université, ces disciples de Le Corbusier sont déjà engagés dans une critique constructive de la modernité par le biais des principes d'une architecture proliférante alors en débat sur d'autres théâtres d'opération en France et à l'étranger, hors du champ universitaire.

Ailleurs, l'architecture universitaire s'ouvrira au brutalisme et à diverses formes de la post-modernité. À Amiens, comme à Mulhouse et Toulouse, la rupture avec la modernité triomphante de l'après-guerre est consommée, et les architectes réinvestissent de nouvelles formes urbaines et architecturales. Parfois l'Université emprunte à des modèles existants ou au contraire est un territoire d'expérimentation, mais loin de l'image d'un monde clos replié sur un modèle ou une typologie propre, elle est toujours le reflet des débats politiques, sociétaux, culturels et techniques de son temps.

1. Michel Baridon, « Les campus britanniques », *Paysages des campus. Urbanisme architecture et patrimoine*, sous la direction de Philippe Poirrier, Dijon, éditions Universitaires de Dijon, 2009, p. 15.
2. Patrice Gourbin, « La reconstruction de l'université de Caen. À l'origine du campus français », *In Situ* [En ligne], 17 | 2011, mis en ligne le 09 janvier 2014.
3. Dans le cas de l'université de Caen, Patrice Gourbin évoque des voyages d'études à Ankara, Rome, Madrid, Fribourg.
4. Mathilde Dion et Gilles Ragot, « Lucien Bechmann. 1880-1968 », *Archives d'architecture du XX^e siècle*, IFA, Pierre Mardaga, Liège, 1991, pp. 47-48.
5. Gilles Ragot, *Genèse. Campus Talence-Pessac-Gradignan*, Maison des Sciences de l'homme d'Aquitaine, Bordeaux, 2014.
6. Le numéro est préparé par Danielle Valeix sous la direction d'André Bloc.
7. Jacques Lucan, *France Architecture 1965-1988*, Electa Moniteur, Paris-Milan, 1989.
8. Procès-verbal du C.U. du 17 décembre 1962. Archives du rectorat de Bordeaux : 2008.69. R34.

1925-2025 : La cité internationale universitaire de Paris, un campus centenaire en constante évolution

ÉGLANTINE PASQUIER
Docteure en histoire de l'architecture,
chargée d'études à la Manufacture du Patrimoine

La cité internationale universitaire de Paris (CIUP) se déploie aujourd'hui sur un grand parc arboré de 34 hectares, situé en bordure sud de la capitale, au sein duquel sont implantées 43 maisons. Campus unique en son genre puisqu'exclusivement dédzié au logement et aux loisirs de près de 6500 étudiants français et internationaux, il ne comprend pas de lieu d'enseignement à proprement parler.

Bientôt centenaire, ce projet utopiste est né au lendemain de la Première Guerre mondiale avec pour triple objectif de remédier à la crise du logement, de rétablir l'attractivité de la France et de sa capitale auprès des étudiants internationaux et d'établir une paix durable à l'échelle mondiale en favorisant les échanges entre futures élites internationales.

Élevé à l'emplacement des anciennes fortifications de la ville, le site est dès son origine pleinement intégré au renouvellement de sa structure urbaine et tributaire des mutations successives qu'elle a connues telles que la construction du boulevard périphérique. Il a cependant conservé un caractère indépendant et un fonctionnement autonome, à la manière d'une ville dans la ville.

Aujourd'hui dotée d'un patrimoine végétal, artistique et architectural exceptionnel qu'elle s'efforce de préserver et de valoriser, la CIUP n'en reste pas moins un lieu de vie en constante évolution. Elle connaît actuellement l'achèvement de sa troisième phase de développement, qui prendra fin en 2025. Tout développement ultérieur ne pourra désormais s'effectuer qu'en dehors de ses murs (un processus déjà initié depuis peu) ouvrant ainsi de nouvelles perspectives quant à son insertion urbaine et sa relation à la ville.

Cette contribution se propose de revenir sur les différentes phases de développement de ce campus d'un genre particulier en mettant l'accent sur l'interdépendance entre la CIUP en tant qu'émanation – au moment de sa création – de l'Université de Paris et de la Ville de Paris en tant qu'entité urbaine et collectivité. Outre l'étude de l'insertion urbaine du site au gré des mutations qu'il a initiées ou subies, il sera question des particularités de son modèle économique, en grande partie basé sur le mécénat, qui ont conditionné son statut juridique de fondation. Cette synthèse sera abordée de manière chronologique afin d'apporter un éclairage historique et d'ouvrir quelques pistes de réflexion sur l'avenir des relations entre ville et universités et la place qu'y occupe le patrimoine[1].

PHASE 1 : UN CAMPUS D'UN GENRE UNIQUE EN BORDURE DE PARIS

Les fondateurs

La CIUP est née dans l'esprit d'André Honnorat (1868-1950), ministre de l'Instruction publique et de Paul Appell (1855-1930), mathématicien, recteur de l'Université de Paris au lendemain de la Première Guerre mondiale. Les deux hommes imaginent « un vaste jardin où seraient élevés des pavillons séparés, de construction élégante[2] » qu'ils conçoivent comme un ensemble de maisons nationales accueillant chacune des étudiants d'origines différentes. Mais au lendemain de la Grande Guerre, la priorité est à la reconstruction des régions dévastées et les crédits manquent pour la réalisation de ce projet. Grâce à l'intervention d'un troisième homme, Émile Deutsch de la Meurthe (1847-1924), ce campus d'un genre particulier finit par voir le jour. Riche industriel lorrain ayant fait fortune dans l'industrie du pétrole, ami d'Appell et déjà impliqué dans de nombreuses causes chères au ministre, il fait don en 1920 de la somme de 10 millions de francs or pour financer la construction d'une première maison permettant d'accueillir 350 étudiants et étudiantes, destinée à constituer la cellule-mère de la future cité universitaire. Rôdé aux rouages gouvernementaux et aux lenteurs administratives, Honnorat lui demande de rédiger une promesse de don incluant une clause suspensive destinée à accélérer le projet. Si dans un délai d'un an, une parcelle où ériger cette maison ne lui est pas attribuée, il annulera tout bonnement sa donation. En réalité, Honnorat sait exactement où il veut implanter sa cité universitaire et il faut agir vite car ce terrain est très convoité.

1. Les travaux ayant servi de base à cette contribution sont les suivants : Brigitte Blanc, *La Cité Internationale Universitaire de Paris, de la cité-jardin à la cité-monde*, Lyon, Lieux Dits, 2017 ; Brigitte Blanc, « La constitution du domaine de la Cité internationale universitaire de Paris », *In Situ*, n° 17, 2011, [En ligne] http://journals.openedition.org/insitu/855 ; Fabienne Chevallier, « Sortie de guerre et enjeux urbains : histoire de deux projets parisiens (1919-1939) », *Histoire@Politique*, n° 3, décembre 2007, [En ligne] https://www.cairn.info/revue-histoire-politique-2007-3- page-11.htm?contenu=article ; Dzovinar Kevonian, Guillaume Tronchet et Robert Frank (dir.), *La Babel étudiante : La cité internationale universitaire de Paris (1920-1950)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013 ; Dzovinar Kevonian, Guillaume Tronchet et Christophe Charle (dirs.), *Le Campus-monde : La Cité internationale universitaire de Paris de 1945 aux années 2000*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2022.

2. André Honnorat au préfet de la Seine, 22 juin 1920, Archives nationales, 16 AJ 7027.



FIG. 1 — Plan des bastions 81, 82 et 83 situés en bordure sud du parc Montsouris où André Honnorat envisage d'implanter sa future cité universitaire, 1921, échelle 1/5000e.
Archives nationales, AJ16/7034, Centre du Patrimoine de la CIUP. Conseil régional d'Île-de-France, service Patrimoines et Inventaire, 2009, Philippe Ayrault

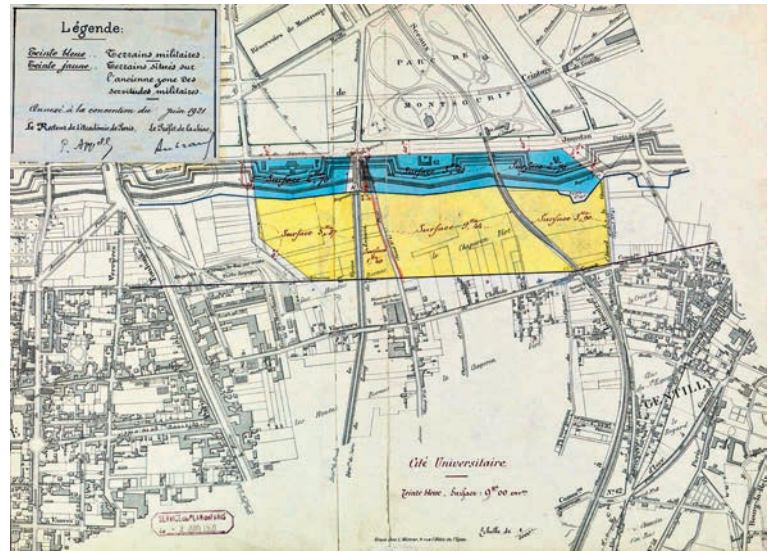


FIG. 2 — Plan des bastions 81, 82 et 83, cédés par la Ville de Paris à l'État pour la création de la Cité universitaire, annexe de la convention du 7 juin 1921.
Archives nationales, AJ16/7027, Centre du Patrimoine de la CIUP. Conseil régional d'Île-de-France, service Patrimoines et Inventaire, 2009, Philippe Ayrault

Le choix de l'emplacement

En 1919, le Parlement vote le déclassement et la démolition des fortifications qui entouraient encore la capitale ainsi que l'annexion à la ville de Paris de la zone *non aedificandi* qui la précédait sur laquelle était installé un bidonville appelé « la zone »[3]. Près de 800 hectares sont ainsi libérés tout autour de la ville sur lesquels il est prévu de construire des équipements publics, des logements sociaux (les habitations à bon marché ou HBM), ainsi qu'un réseau de parcs et jardins pour créer une « ceinture verte » autour de Paris. Honnorat souhaite obtenir, pour l'Université de Paris, l'attribution de trois anciens bastions de ces fortifications, les bastions 81, 82 et 83, situés en bordure sud du parc Montsouris (fig. 1).

Cet emplacement est idéal à plusieurs titres. Proche de la Sorbonne, où sont alors inscrits la plupart des étudiants parisiens, il est traversé par la ligne de chemin de fer reliant Paris à Sceaux (actuelle ligne du RER B). Il suffira donc de créer une nouvelle station pour desservir sa future cité universitaire et permettre aux étudiants de rejoindre le quartier latin en quelques minutes. Il est également situé au sommet d'une colline donc bien exposé au soleil et au vent, en conformité avec les préoccupations hygiénistes. Honnorat fut en effet un acteur majeur de la lutte contre la tuberculose en France, particulièrement dévastatrice chez les jeunes populations[4]. Il compte bien mettre à profit son projet de cité universitaire pour améliorer la santé des étudiants en leur fournissant un cadre de vie sain, propice à la pratique du sport et des activités de plein air.

L'attribution de ce terrain est officiellement actée le 7 juin 1921, à quelques jours de l'expiration de l'ultimatum lancé par Deutsch de la Meurthe (fig. 2). D'après les termes de la convention, la Ville de Paris cède à l'État pour la création d'une cité universitaire, une bande de terrain de 9 ha parallèle au boulevard Jourdan correspondant à l'emprise des anciennes fortifications (en bleu sur le plan) pour la somme de 13,5 millions de francs, payables en quinze ans. Elle prend à sa charge la mise en état du terrain et l'établissement des voies d'accès. La Ville met aussi à disposition de la Cité la zone *non aedificandi* de vingt hectares, où se alors trouve la zone (en jaune sur le plan) dont elle se réserve l'aménagement en parc contre le versement d'une redevance annuelle d'un franc par hectare[5].

L'architecte Lucien Bechmann (1880-1968) se voit confier la construction de la première maison, la fondation Émile et Louise Deutsch de la Meurthe, qui ouvre ses portes en 1925 – quelques mois après la mort du mécène – ainsi que le développement du plan d'ensemble du site. Pour se conformer à l'article 2 de la loi du 19 avril 1919, les constructions sont concentrées le long du boulevard Jourdan, à l'emplacement des anciennes fortifications. Le reste du terrain, où se trouve la zone, est réservé à l'aménagement d'un parc et d'équipements sportifs devant faire partie

3. Loi du 19 avril 1919 sur le déclassement de l'enceinte fortifiée de Paris, publiée au *Journal officiel de la République Française* du 20 avril 1919.

4. Voir à ce sujet Guillaume Tronchet, *André Honnorat. Un visionnaire en politique,* Paris, Maisonneuve & Larose, Hémisphères éditions, 2020, pp.167-178.

5. Brigitte Blanc, « La constitution du domaine de la Cité internationale universitaire de Paris », *In Situ*, n°17, 2011, [En ligne] http://journals.openedition.org/insitu/855

intégrante de la ceinture verte. La direction de l'extension de Paris de la préfecture de la Seine confie les plans et l'étude de la ceinture verte à Jean-Claude Nicolas Forestier (1861-1930) qui dirige la section spéciale des promenades et plantations de Paris. C'est donc lui qui, à ce titre, est chargé de l'aménagement du parc de la CIUP. Cette entreprise, bien que longue en raison de l'évacuation tardive de la zone (fig. 3 et 4), constitue l'un des moments forts du développement du sud parisien, en étroite concertation avec la Ville.

Le statut juridique

Le projet de cité universitaire ne peut tout à fait se comprendre sans avoir connaissance de son statut juridique tout à fait singulier pour l'époque, celui de fondation. Il est né d'un constat pratique : l'Université de Paris n'est pas une institution suffisamment souple pour gérer un projet de cette nature et de cette ampleur, qui nécessite notamment de devoir rechercher et centraliser des financements provenant de gouvernements et de mécènes étrangers. Le juriste et ancien conseiller d'État Jean Branet (1868-1954), prenant l'exemple sur le modèle anglo-saxon, a l'idée de créer une « Fondation nationale pour le développement de la Cité universitaire » dont il rédige les statuts[6]. Il en devient par la suite le premier secrétaire général et obtient qu'elle soit reconnue d'utilité publique par le décret du 6 juin 1925.

Par une convention passée avec l'Université de Paris, de laquelle elle constitue en quelque sorte une émanation, la Fondation nationale est responsable du développement et de la gestion du site. Elle dispose de la souplesse nécessaire pour mener à bien son action et interagir avec différents interlocuteurs internationaux et des ressources nécessaires au démarrage du projet grâce à une donation initiale de l'associé gérant de la banque Lazard, David David-Weill (1871-1952), qui en deviendra le premier trésorier. Aujourd'hui encore, elle poursuit cette mission en collaboration étroite avec la Chancellerie des universités de Paris à laquelle elle est désormais rattachée.

La nécessité d'étendre le site

Le projet de Cité universitaire rencontre immédiatement un grand succès au sein de la communauté internationale et de nombreux pays souhaitent y être représentés : dès 1927, la moitié du domaine est déjà lotie. Très vite, la question de l'agrandissement du noyau initial de 29 hectares

6. Après avoir quitté le Conseil d'État, Jean Branet devient président de la Chambre syndicale de l'industrie du pétrole et président du conseil d'Administration des *Pétroles Jupiter* issue de la fusion de l'entreprise d'Émile Deutsch de la Meurthe avec la Royal Dutch Shell. Il bénéficie par ailleurs de l'expérience acquise auprès de la Fondation Odilon Lannelongue dont il fut l'un des fondateurs, portant le nom de son oncle, chirurgien et professeur de médecine à l'Université de Paris. Elle participe activement à la lutte contre la tuberculose.



FIG. 3 — Direction générale des travaux de Paris et du département de la Seine, vue de « la zone » avec en arrière-plan la Fondation Émile et Louise Deutsch de la Meurthe et la maison du Canada, c. 1927.
Musée Carnavalet, PH58830, Centre du Patrimoine de la CIUP

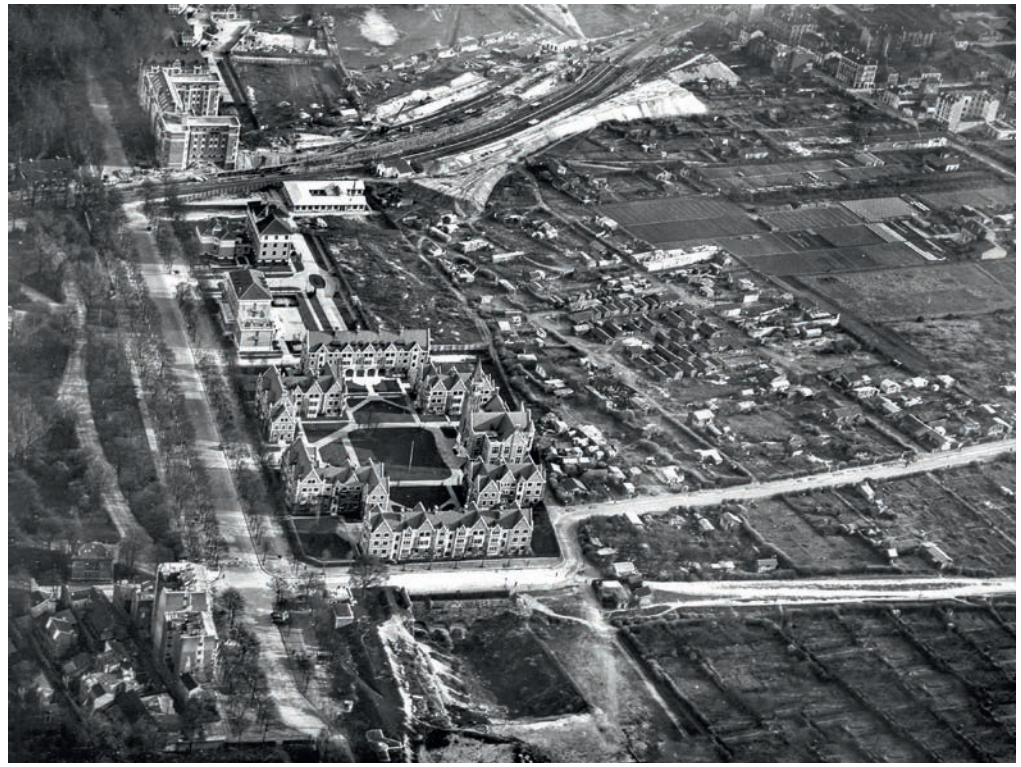


FIG. 4 — Vue aérienne de la CIUP, les premières maisons sont séparées de « la zone » par une palissade, en arrière-plan les travaux d'enfouissement de la ligne de Sceaux sont en cours, c. 1930.
Centre du Patrimoine de la CIUP. CIUP/DR

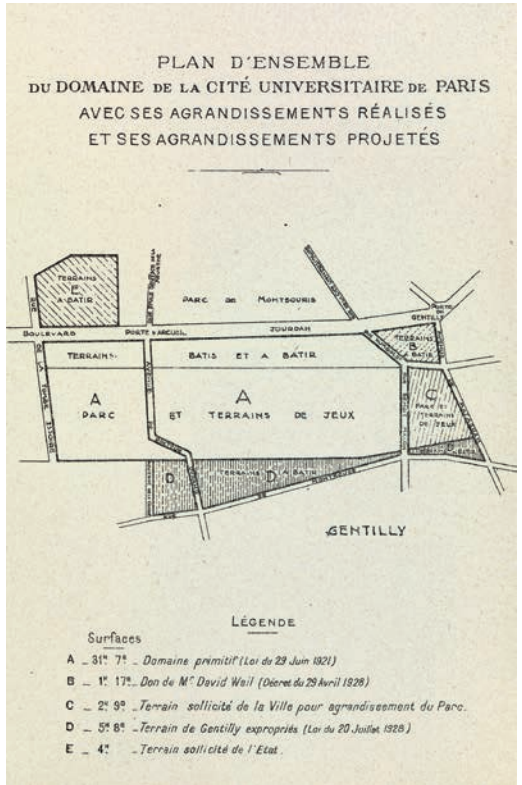


FIG. 5 — Plan d'ensemble de la Cité universitaire et de ses agrandissements successifs. Domaine primitif (A), Terrain donné par David-Weill (B), Terrain appartenant à la ville de Paris demandé par la CIUP (C), Terrains acquis auprès de la commune de Gentilly (D), Terrains de « la Remonte » appartenant à l'État (E), 1929.
Archives nationales, AJ16/7034, Centre du Patrimoine de la CIUP. Conseil régional d'Île-de-France, service Patrimoines et Inventaire, 2009, Philippe Ayrault

(A sur le plan) se pose (fig. 5). Le processus a été très long et complexe, mais en voici les grandes lignes[7].

En 1928, David-Weill, fait don de la somme de près de deux millions de francs pour l'acquisition d'une parcelle d'1,3 ha située à l'est, sur l'ancien bastion 84 (en B sur le plan). Mais la Ville de Paris refuse de céder la portion de zone qui lui est adjacente (en C sur le plan) et cela n'est pas suffisant.

L'année suivante, la Fondation nationale souhaite faire l'acquisition du terrain dit « de Remonte » au nord du boulevard Jourdan, vers l'ouest cette fois (en E sur le plan). La commission interministérielle en charge de cette question donne son accord sous certaines conditions et fait descendre le prix à 10 millions de francs sur les 14 demandés par l'administration des Domaines pour témoigner de son soutien au projet.

Dans l'impossibilité de s'étendre en largeur, la CIUP fait également acquisition d'un terrain de 4 ha situé sur la commune de Gentilly, en bordure sud du futur parc (en D sur le plan). Afin de faciliter la gestion des lieux et de ne pas faire dépendre la CIUP de deux administrations municipales, la fondation demande l'annexion des terrains de Gentilly au territoire de Paris, ce que les deux municipalités acceptent.

7. Pour le détail de ces tractations, voir Brigitte Blanc, 2011, *op. cit.*

8. Brigitte Blanc, *La Cité Internationale Universitaire de Paris, de la cité-jardin à la cité-monde*, Lyon, Lieux Dits, 2017, p. 205.

9. Voir à ce sujet Églantine Pasquier, « John D. Rockefeller, Jr. et la Maison internationale de la Cité universitaire de Paris : la place du mécène dans la conception et la mise en œuvre d'un projet architectural », *Profils, revue de l'association d'histoire de l'architecture*, n° 2, 2020, pp. 68-79 ; Églantine Pasquier, « Un mécène américain pour l'université de Paris : John D. Rockefeller, Jr. et la Maison internationale de la Cité universitaire », actes du colloque *Patrimoine, philanthropie et mécénat, XIXe-XXIe siècle. Dons et legs en faveur de l'enseignement, de la recherche et des institutions de conservation*, Paris, CTHS, 2023 (coll. orientations et méthodes), pp. 121-134.

Enfin, afin de régulariser la situation et d'unifier ce puzzle, la préfecture de la Seine organise un échange de terrains entre l'État et la Ville de Paris. La Ville de Paris accepte d'abandonner l'emprise de la voie qui séparait les terrains de la zone de ceux de Gentilly et les terrains situés dans le prolongement de l'îlot donné par David-Weill. En échange, l'État cède certains de ses terrains mis à disposition de la CIUP pour ouvrir et élargir certaines voies en bordure sud de la Cité. Cet échange est nettement en faveur de la Ville de Paris car les terrains qu'elle remet à l'État ne sont pas constructibles et ceux qu'elle reçoit le sont. Mais le ministère des Finances donne son accord compte-tenu des charges que la Ville de Paris assume pour l'aménagement de la Cité.

À la veille de la Première Guerre mondiale, la CIUP dispose ainsi de plus de 40 hectares sur lesquels sont implantées 19 maisons (dont 15 issues de financements étrangers), qui accueillent un peu moins de 3000 étudiants de 48 nations[8]. À ces bâtiments vient s'ajouter la Maison internationale qui abrite les services centraux offerts aux étudiants (piscine, salle de sport, théâtre, restaurant, bibliothèque et même un relais de poste, un guichet de banque et un petit hôpital), dont la construction est rendue possible par un don du philanthrope américain John D. Rockefeller, Jr. (1874-1960)[9]. Il s'agit donc d'une véritable ville dans la ville.

PHASE 2 : UNE NOUVELLE PHASE DE DÉVELOPPEMENT INTERROMPUE PAR LA CONSTRUCTION DU BOULEVARD PÉRIPHÉRIQUE

Un développement à l'est et au sud

Après la rupture que constitue la Seconde Guerre mondiale, le développement de la CIUP reprend de plus belle et une deuxième phase de développement démarre sous l'égide de Raoul Dautry (1880-1951), ancien ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, nouveau directeur de la Fondation nationale. Dès 1951, la Cité compte 21 maisons et de nombreux autres projets sont en cours. Il est prévu que les nouvelles constructions soient principalement regroupées à l'est et au sud du parc, là où les terrains disponibles sont constructibles.

Les dirigeants de la CIUP imaginent même, au-delà de ce développement sur les seuls terrains alors disponibles, « une unité universitaire franchissant le boulevard Jourdan (sous lequel passerait, dans un tunnel, la circulation routière) et annexant le parc Montsouris d'une part, Arcueil, Gentilly

de l'autre » afin de créer, par l'implantation de nouvelles écoles et facultés, « un territoire consacré à la formation de l'esprit[10] ». Il s'agit là de la réactivation du projet de « radiale universitaire » au sud de Paris imaginé par Forestier avant-guerre, relancé par les urbanistes au cours du troisième quart du XXe siècle afin de planifier le développement universitaire de la CIUP au plateau de Saclay[11].

Une situation foncière complexe

Derrière une unité géographique apparente et la poursuite de son développement par la construction de nouvelles maisons, la CIUP fait face à une situation foncière complexe. Le statut juridique des différentes parcelles n'est en effet pas homogène. Certaines sont propriété de l'Université de Paris qui en a fait l'acquisition auprès de la Ville de Paris au moment de la fondation de la CIUP, mais l'Université de Paris est aussi locataire de terrains communaux appartenant à la Ville de Paris et affectataire de biens domaniaux mis à disposition par l'État. Cette situation relativement claire lors de la création de la CIUP s'est retrouvée complexifiée à deux reprises, nous l'avons vu, par d'importants échanges de terrain. La Fondation nationale, à qui revient la gestion du site, éprouve donc des difficultés à maîtriser son domaine sur lequel elle n'a finalement aucun droit de propriété et dont elle doit négocier l'usufruit avec plusieurs administrations[12].

Parmi ces différents interlocuteurs, la Ville de Paris s'avère être la moins conciliante. Tout au long de cette deuxième phase de développement, les volontés d'extension de la CIUP vont se heurter à la nécessité pour la Ville de Paris de récupérer le terrain indispensable à l'exécution du plan d'aménagement de Paris et de la banlieue parisienne qui prévoit depuis longtemps déjà une opération routière de grande envergure : l'aménagement d'une voie circulaire tout autour de la capitale, le boulevard périphérique.

La construction du boulevard périphérique

La concrétisation de ce projet dans les années 1960 vient remettre en cause le développement de la CIUP car il prévoit d'empiéter sur toute la bordure sud du parc, sur une surface de près de trois hectares de terrains à bâtir (fig. 6). La Fondation nationale, qui se voit dessaisir de l'affaire par la préfecture de la Seine au motif qu'elle n'est pas propriétaire du sol, n'a d'autre choix que d'accepter cette amputation. En contrepartie, la Ville de Paris doit verser à l'État

10. Jean Blanchard, vice-président de la Fondation nationale pour le développement de la Cité universitaire lors du Congrès international de l'habitat étudiant, organisé par la CIUP le 29 août 1949, Archives nationales, 50 AP 121.

11. Jean-Claude-Nicolas Forestier, *Grandes villes et systèmes de parcs*, Paris, Hachette, 1906. Pour de plus amples précisions à ce sujet, voir Loïc Vadelorge, « Emprises sur la ville : Les relations entre la Cité universitaire, Paris et Gentilly (1945-1985) », dans Dzovinar Kevonian, Guillaume Tronchet et Christophe Charle (dirs.), *Le Campus-monde : La Cité internationale universitaire de Paris de 1945 aux années 2000*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2022.

12. Voir à ce sujet Loïc Vadelorge, 2022, *op. cit.*

13. *Ibid.*

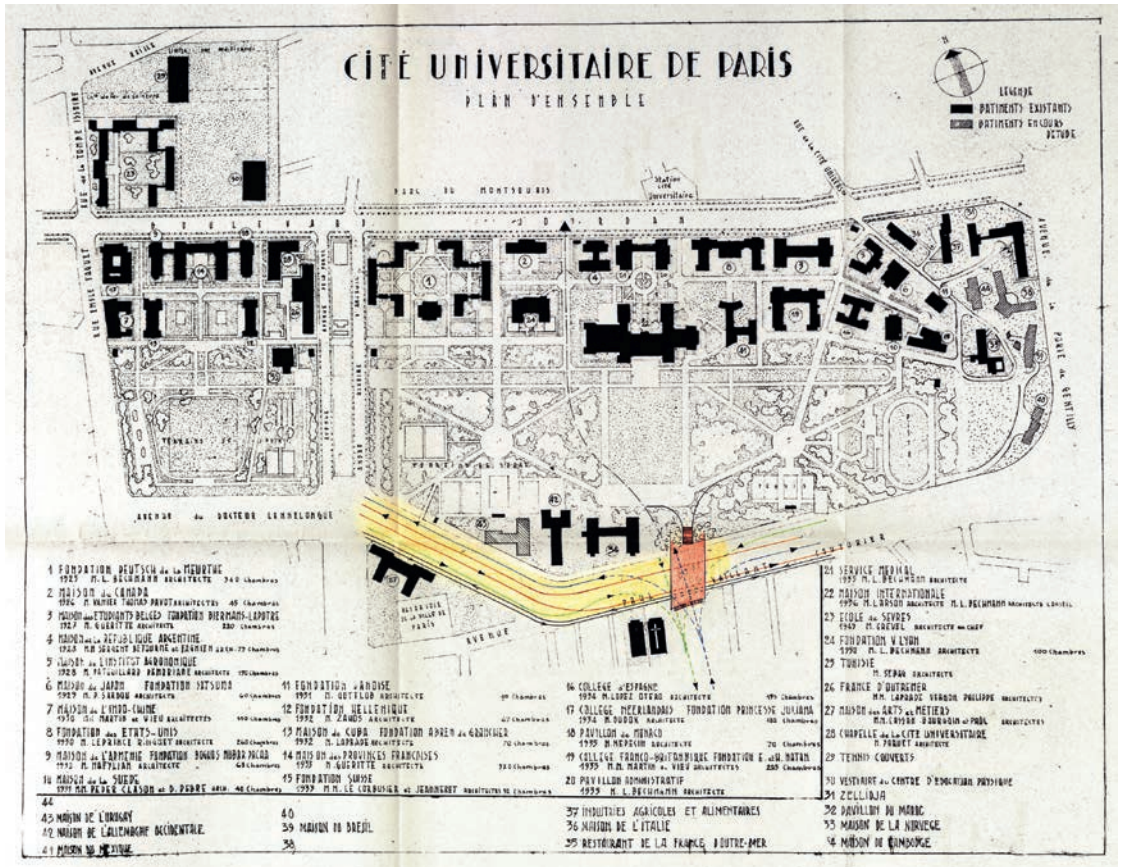


FIG. 6 — Plan d'ensemble de la CIUP montrant le tracé du futur boulevard périphérique (en jaune), d'une largeur de 60 mètres, c. 1960, Centre du Patrimoine de la CIUP.
Conseil régional d'Île-de-France, service Patrimoines et Inventaire, 2009, Philippe Ayrault.

une indemnité car la cession des portions de terrain qu'elle a consentie en échange à la CIUP n'est pas suffisante, d'autant plus qu'ils sont en grande partie inconstructibles[13]. Cet épisode témoigne de l'incapacité de la CIUP à faire valoir ses droits face aux besoins engendrés par une urbanisation grandissante.

Non seulement le boulevard périphérique ampute la Cité d'une grande partie de ses terrains constructibles, mais il traverse littéralement la maison des Arts et Métiers, constituée de deux pavillons se faisant face, dont l'un se trouve dès lors relégué au-delà de cette nouvelle frontière (fig. 6, 7 et 8). Il constitue une véritable barrière physique entre la ville et sa périphérie, sans compter la nuisance sonore et visuelle qu'il implique pour les résidents. Sa construction vient marquer visuellement le début d'une phase de déclin de la Cité universitaire, due à l'accroissement de la concurrence

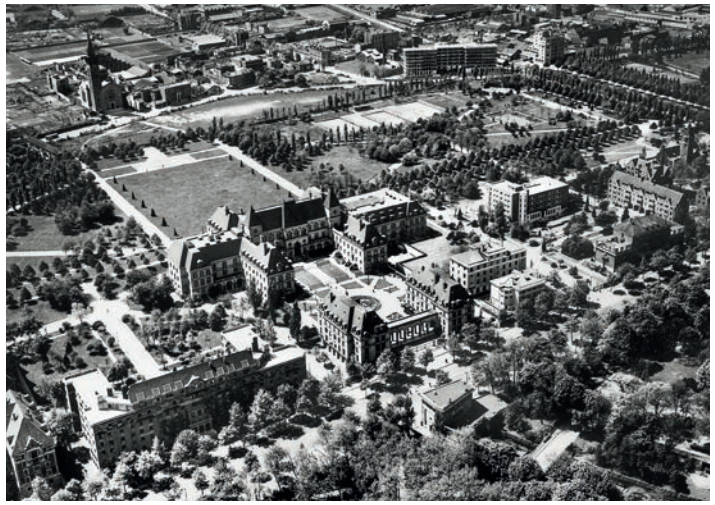


FIG. 7 — Vue aérienne de la CIUP, en arrière-plan à droite la maison des élèves ingénieurs arts et métiers en cours de construction, c. 1948-1950.
Centre du Patrimoine de la CIUP. Conseil régional d'Île-de-France, service Patrimoines et Inventaire, 2009, Philippe Ayrault

des universités étrangères, mais aussi des universités de province qui attirent de plus en plus d'étudiants étrangers.

En 1969, est inaugurée la maison de l'Iran (aujourd'hui fondation Avicenne), dernière maison de cette deuxième phase de développement. La Cité universitaire compte alors 35 maisons (36 avec la Maison internationale) qui accueillent environ cinq mille étudiants sur une emprise réduite. Il faut attendre la fin des années 2000 pour que, devant les besoins croissants en logements étudiants, la Fondation nationale sorte du sommeil dans lequel elle s'est progressivement enfoncée et commence à penser à une nouvelle phase de développement.

PHASE 3 : « CITÉ 2025 »

Régler l'épineuse question foncière

La troisième phase de développement de la CIUP, d'abord appelée « Saison 3 » a été rebaptisée « Cité 2025 » puisqu'elle doit prendre fin en 2025 pour le centenaire de l'ouverture de la première maison. Si la construction du boulevard périphérique a marqué un coup d'arrêt pour le projet de CIUP, c'est aussi sa situation foncière complexe qui a empêché depuis 1969 la construction de nouvelles résidences. La première tâche à entreprendre avant d'envisager tout développement futur, a donc consisté à régler cette épineuse question foncière que la suppression de l'Université de Paris en 1970 n'a pas simplifiée. Elle rend en effet les treize universités nouvellement crées propriétaires en indivision d'une partie des terrains lui appartenant autrefois par le truchement de la Chancellerie. Cette question n'est réglée qu'au début



FIG. 8 — Vue du boulevard périphérique traversant la maison des élèves ingénieurs arts et métiers, avant 1969.
Compagnie aérienne française. CIUP/DR

des années 1980 où les terrains concernés sont juridiquement attribués à la CIUP[14].

Pour les terrains dépendant de la Ville de Paris, il faut attendre le début des années 2000 pour voir la situation se clarifier. En 2006, le plan local d'urbanisme (PLU) de la ville de Paris rend constructibles les terrains situés le long du boulevard périphérique et en 2011, un protocole d'accord foncier cadre est signé : la Ville de Paris cède en pleine propriété à l'État ses terrains d'une superficie d'environ 16 000 m² et à son tour, l'État les met à disposition de la Chancellerie des universités de Paris qui en confie la gestion à la Fondation nationale, ouvrant ainsi une nouvelle phase de développement sur le site[15].

Un début de reconnaissance patrimoniale

En parallèle, un processus de reconnaissance patrimoniale du lieu se concrétise. Considéré par beaucoup comme un véritable musée à ciel ouvert de l'architecture du XXe siècle, certains de ses bâtiments sont protégés au titre des Monuments historiques. C'est le cas des deux bâtiments conçus par Le Corbusier (1887-1965), la fondation Suisse (1933) et la maison du Brésil (1959), qui sont inscrits au titre des Monuments historiques dès 1965 puis classés en 1985-1986. La Fondation Émile et Louise Deutsch de la Meurthe (1925) est inscrite en 1998, le collège Néerlandais, seul bâtiment conçu par l'architecte Willem Marinus Dudok (1884-1974) en France l'est en 2005 et la Fondation Avicenne (ex-Maison de l'Iran, 1969) de Claude Parent (1923-2016) en 2008. Cette reconnaissance est accompagnée par la naissance en 1999 de ce qui est actuellement le Centre du Patrimoine de la CIUP, qui organise des visites du site et des opérations de valorisation.

14. Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Chancellerie des universités de Paris, 24 septembre 1981, Archives nationales, 20090013/416.

15. Marcel Pochard, Carine Camby, *La troisième phase de développement (2010-2025)*, Paris, CIUP, 2020 (coll. Points de vue), pp.10-15.

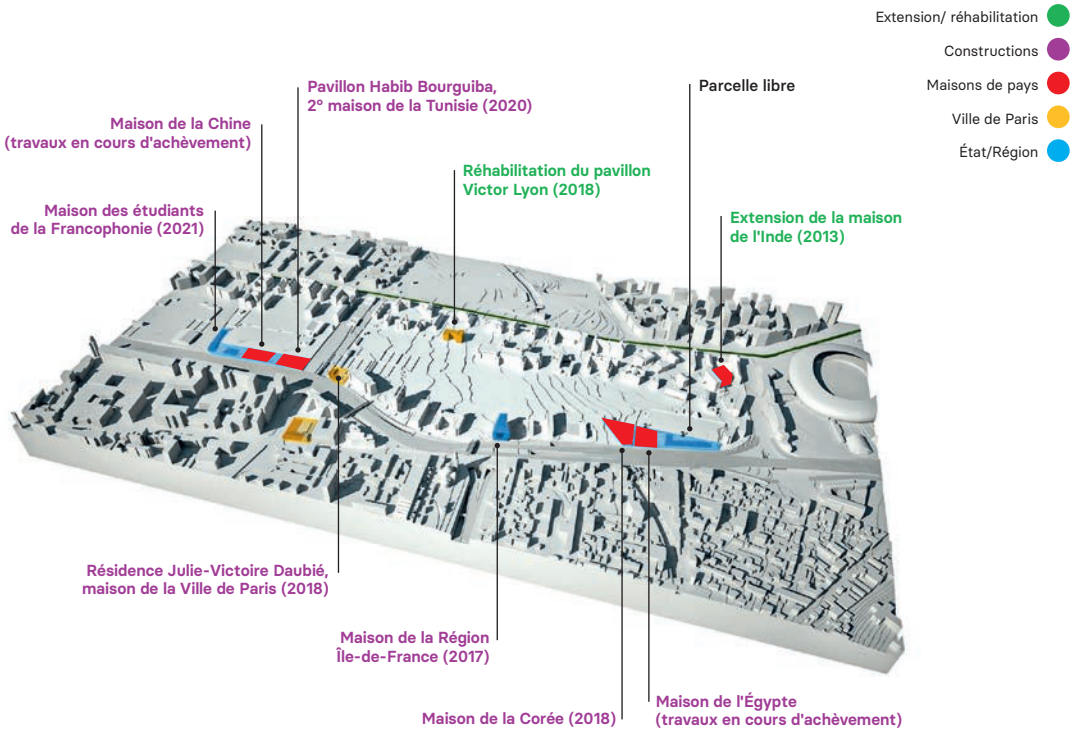


FIG. 9 — Plan indiquant les nouvelles maisons et les réhabilitations de la troisième phase de développement de la CIUP, « Cité 2025 »
Plan EXP architectes, légendes adaptées par l'auteure

Le parc fait lui aussi l'objet d'une attention de plus en plus grande dans le cadre de la croissance des préoccupations écologiques. Véritable poumon vert de la capitale, réservoir de biodiversité, il compte plus de 3000 arbres et 179 espèces végétales différentes, soit 17 % de la flore parisienne. Il compte également de nombreux arbres bientôt centenaires et quelques essences rares et spécimens remarquables. Il devient clair que tout développement futur devra prendre en compte et respecter au mieux ce cadre privilégié. Les nouvelles constructions sont donc toutes installées en bordure sud du site, le long du boulevard périphérique afin de préserver le parc (fig. 9). Il fait par ailleurs, dans le cadre du projet « Cité 2025 », l'objet d'un programme de requalification et de reverdissement en partenariat avec la Ville de Paris puisqu'il s'inscrit dans ses objectifs au titre du programme « 20 000 arbres supplémentaires à Paris ». En 2015, les services municipaux prennent ainsi en charge la fourniture et la plantation de 1 500 arbres au sein du parc de la CIUP[16].

16. Marcel Pochard, Carine Camby, *La troisième phase de développement (2010-2025)*, Paris, CIUP, 2020 (coll. Points de vue), p. 21.

17. *Ibid.*, pp. 16-21.

Unir ses forces

La mise en œuvre de la troisième phase de développement de la CIUP a été financée par un ensemble d'acteurs ayant uni leurs forces. Les crédits accordés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et la Chancellerie des universités de Paris dans le cadre du « Plan Campus » ont servi à réaliser les études préparatoires et les travaux de viabilisation, d'aménagement et d'équipement préalables à la construction des nouvelles maisons[17].

La ville de Paris et la région Île-de-France ont financé conjointement la rénovation de la Fondation Victor Lyon (1950) comprenant 39 logements familiaux réservés aux chercheurs en 2018. Chacune a par ailleurs financé la construction d'une maison, la maison de l'Île-de-France en 2017 et la résidence Julie-Victoire Daubié (du nom de la première bachelière) en 2018, témoignant ainsi de leur volonté de faire de Paris et de la région parisienne un pôle d'attraction universitaire et scientifique de premier plan.

La Fondation nationale a de son côté assuré en propre la maîtrise d'ouvrage de la maison des étudiants de la Francophonie, projet d'initiative présidentielle, qui a ouvert ses portes en 2021.

Enfin, trois nouveaux pays ont rejoint l'aventure et chacun financé la construction d'une maison : la Corée du Sud dont la maison a été inaugurée en 2018, la Chine et l'Égypte dont les maisons respectives doivent ouvrir leurs portes en 2024. Enfin, il convient d'ajouter pour être tout à fait exhaustif que l'Inde a agrandi sa maison historique dès 2013 et que la Tunisie a ouvert une seconde maison, le pavillon Habib Bourguiba en 2020.

Concevoir un campus durable

La première phase de développement de la CIUP s'est caractérisée par la construction de bâtiments présentant majoritairement un style régionaliste et historiciste, la seconde phase par des bâtiments construits dans le style international, en revanche, pour la troisième phase, le respect des normes écologiques et environnementales pour limiter l'impact des nouvelles constructions a été une priorité pour faire de la CIUP un campus durable.

Ainsi, l'extension de la maison de l'Inde, première construction sur le site depuis 1969, a été réalisée avec une ossature bois conçue par Intégral Lipsky + Rollet architectes. Il s'agit du premier immeuble de grande hauteur

à Paris construit avec cette technique. La première maison construite *ex-nihilo* depuis 1969, la maison de l'Île-de-France, a quant à elle été conçue comme une maison expérimentale dite « ZEN », pour zéro énergie nette, par ANMA, Agence Nicolas Michelin & Associés. Elle est équipée de deux immenses cuves sur sa façade sud (donnant sur le boulevard périphérique) permettant de stocker l'eau chaude produite par un ensemble de capteurs photovoltaïques et de tubes solaires thermiques constituant la « peau active » de la maison.

De manière générale, des panneaux solaires destinés à produire de l'eau chaude sanitaire, des systèmes de récupération de la chaleur des eaux usées et matériaux d'isolation haute performance ont été mis en place dans la plupart des nouvelles maisons et lors de la réhabilitation des maisons anciennes.

Les réhabilitations ont par ailleurs comme objectif d'adapter les architectures historiques à ces nouvelles normes tout en préservant leur caractère patrimonial et en améliorant le confort des résidents. Les fenêtres à simple vitrage de 1925 des pavillons restaurés de la Fondation Émile et Louis Deutsch de la Meurthe ont ainsi été doublées par l'intérieur pour améliorer le confort thermique et phonique des résidents, tout en respectant le caractère des façades, inscrites au titre des Monuments historiques.

La question du mécénat

Ces travaux sont cependant relativement coûteux, notamment lorsqu'il s'agit de monuments historiques. Pour relever ce défi, la CIUP a renoué avec ses origines et s'est dotée d'un service mécénat en 2010. Il s'agit surtout d'un mécénat d'entreprise dans lequel chaque partie trouve son compte : le bénéficiaire puisqu'il se voit allouer des fonds nécessaires à la réalisation de ses projets ; le donateur puisqu'il bénéficie en contrepartie d'une image positive et d'avantages fiscaux. Le mécénat individuel est également présent, avec des dons de descendants de fondateurs de maisons ou d'anciens résidents mobilisés par le réseau des *alumni*.

Un certain nombre de partenariats ont également été noués avec des institutions comme l'Assistance publique des hôpitaux de Paris (AP-HP) et l'association ParisTech, regroupant sept écoles d'ingénieurs franciliennes, qui en échange de leur participation à la restauration d'une maison ont obtenu qu'une partie des chambres soient réservées aux jeunes praticiens en formation dans l'un des hôpitaux de l'AP-HP ou à des étudiants inscrits dans l'un des établissements membres du groupement.

Enfin, ce que l'on pourrait qualifier de mécénat de compétence sous la forme de chantiers-école a également été mis en œuvre pour restaurer et valoriser le patrimoine des maisons. Ainsi, l'Institut national du patrimoine (INP), qui forme les futurs conservateurs et restaurateurs du patrimoine a participé à la restauration de certaines œuvres présentes dans les maisons dans le cadre de chantiers-école, permettant à la CIUP de restaurer son patrimoine tout en donnant l'opportunité à de jeunes professionnels de se former sur le terrain.

La restauration récente du Collège Néerlandais, seul bâtiment en France de l'architecte néerlandais Willem Marinus Dudok (1884-1974), inauguré en 1938, fournit un exemple du croisement de ces divers types de mécénat. Le projet de 21 millions d'euros a été financé conjointement par le royaume des Pays-Bas, les ministères français de la Culture et de l'Enseignement supérieur, la région Île-de-France et la Fondation nationale ainsi que par des donateurs individuels et du mécénat d'entreprise.

Au moment où « Cité 2025 » est sur le point de s'achever, il ne reste qu'un seul terrain à bâtir disponible sur le campus historique de la CIUP. Afin de préserver le parc, élément fort de son identité depuis sa création, tout développement ultérieur ne pourra se faire qu'hors les murs. Ce processus est déjà initié depuis quelques années avec l'ouverture de deux nouvelles résidences : une construction, la résidence Lila, inaugurée en 2006 à proximité de la Porte des Lilas dans le 19e arrondissement ; et une réhabilitation, la résidence Quai de la Loire, implantée dans d'anciens Magasins généraux de la Ville de Paris, en bordure du bassin de la Villette en 2007. Malgré les efforts déployés au cours de ces dix dernières années, la Cité universitaire ne couvre actuellement qu'1 % des besoins en logement des étudiants parisiens contre 10 % dans les années 1930. La tâche est encore grande.

La cité universitaire de Budos à Bordeaux : une cité pour l'avenir ?

FLORIAN GROLLIMUND
Technicien inventaire, service de l'architecture et du patrimoine urbain en projet, direction de l'urbanisme, Bordeaux Métropole

En 2014, la cité universitaire de Bordeaux, dite de Budos, construite en 1934, reçoit le label Architecture contemporaine remarquable (ACR). Cette distinction récompense la qualité architecturale de départ mais aussi le soin porté à sa conservation depuis sa mise en service. Citée parmi les grands projets de l'entre-deux-guerres bordelais, Budos a peu retenu l'attention des historiens de l'art et de l'architecture[1]. Pourtant, en regroupant l'ensemble de la documentation pour cette étude, le terme d'abondance aurait tendance à s'imposer : avant-projet, plans provisoires et définitifs, courriers d'architecte, photographies de chantier, album-souvenir, fonds photographique professionnel, vidéos de pose de la première pierre et de l'inauguration, articles de presse, publications dans des revues d'urbanisme et d'architecture ou encore fiches de renseignements des étudiants pensionnaires à Budos dans les années 1930… Cette somme documentaire nous oblige, en quelque sorte, à replacer la cité universitaire dans son contexte pour comprendre sa pérennité aujourd'hui (fig. 1).

1. Les principaux ouvrages y faisant référence : Robert Coustet, *Bordeaux et l'Aquitaine 1920-1940,* Techniques et Architectures, Bordeaux, 1988 ; Robert Coustet, Marc Saboya, *Bordeaux. La conquête de la modernité. Architecture et urbanisme à Bordeaux et dans l'agglomération de 1920 à 2003,* Mollat éditions, Bordeaux, 2005.

ÉTUDIANT CHERCHE CHAMBRE, PROCHE UNIVERSITÉS

Après la Première Guerre mondiale, la question du logement et du logement étudiant en particulier devient un problème à résoudre. Grâce aux bourses, les études supérieures sont accessibles à un plus grand nombre et non plus réservées aux enfants de bonnes familles françaises et étrangères. Les petites annonces pour un logement noircissent les pages des quotidiens pour celui qui n'a pas la chance d'être hébergé dans sa famille ou dans une pension de ville. Pour accueillir dignement les futures têtes pensantes de la nation, les municipalités académiques ordonnent la construction de cités universitaires. Au milieu des années 1920, Paris ouvre la voie avec la construction de la cité internationale, sorte de phare promotionnel pour étudiants de tous pays, beau symbole de paix entre les Nations.

2. L'OPHBM est un organisme qui reçoit des dotations publiques et peut emprunter des sommes à la Caisse des Dépôts pour des projets d'habitat social. Il siège à l'hôtel de ville, son conseil d'administration est souvent composé d'adjoints au maire, en d'autres termes le bras armé de l'habitat social de la municipalité.

Dans ce sillage, plusieurs villes universitaires françaises comme Caen, Rennes, Besançon ou encore Montpellier se dotent de cités universitaires pouvant accueillir entre cinquante et une centaine de jeunes gens. Le principe : regrouper à proximité des facultés de centre-ville l'ensemble des services nécessaires à l'épanouissement d'une vie intellectuelle, morale et physique saine.

En 1934, Bordeaux et ses 4000 étudiants bénéficient de deux cités universitaires (filles et garçons). Si celle des filles (50 rue Ligier, 1931, Robert Touzin, architecte des universités) se fond dans le paysage urbain, celle des garçons est un ensemble singulier pensé pour durer, imaginé par l'architecte Jacques Boistel d'Welles.

Les vicissitudes d'une cité universitaire pour Bordeaux

L'entrée en vigueur de la loi Loucheur en 1928 permet aux entreprises à but social, comme les offices d'HBM[2], d'obtenir des financements de l'État dans le cadre d'opérations de constructions. Qu'elle soit ouvrière ou universitaire, une cité est finalement une œuvre sociale qui vise à loger des populations qui peinent à y parvenir. Une opportunité dont se saisit le duo ville-université. Ils chargent les offices d'HBM et leur architecte attitré de la maîtrise d'ouvrage des cités universitaires. Emprunts, souscriptions, chantier, les offices deviennent la clé de voûte administrative et financière du système. Des contributions supplémentaires peuvent intervenir, comme à Bordeaux, où la Ville offre le terrain (estimé pour Budos à un million de francs) et l'Académie remet des crédits obtenus auprès des départements de son ressort.

En moins de cinq ans, ce système fait sortir de terre plusieurs dizaines de cités universitaires dans les villes académiques de Caen (1927-1928, Jules Oyer architecte), Besançon (1929-1932, René Tournier architecte), Rennes (deux bâtiments pour filles et garçons 1930-1932, Jean Gallacier architecte) (fig. 2), Lille (1929-1932, René-François Delannoy architecte), Montpellier (1930-1931, Marcel Bernard architecte), Nancy (1930-1932, Jean Bourgon architecte), Aix-en-Provence (1931-1933, Gaston Castel architecte), Grenoble…

Si l'étude des styles architecturaux de ces ensembles pourrait faire l'objet d'une thèse à part entière – tant ils oscillent entre régionalisme et casernements militaires –, notre propos sera plus modeste en se consacrant à la genèse de la cité Budos de Bordeaux, à ses convenances mais aussi ses originalités, ainsi qu'à ses évolutions jusqu'à sa patrimonialisation récente.

Le projet Alfred-Duprat de 1928

À Bordeaux, l'idée d'une cité universitaire anime l'administration durant plusieurs années. Déjà en 1922, le monde étudiant bordelais réclame de meilleures conditions de logement et insiste pour la construction d'une cité universitaire[3]. Cet appel semble reçu par la municipalité qui souscrit dès 1924 150 actions de 100 francs auprès de l'Office Publique des Habitations à Bon Marché de Bordeaux pour financer sa construction. De cette souscription découle un projet, confié à l'architecte bordelais Cyprien Alfred-Duprat qui rend sa copie en octobre 1928. Le dossier, jusqu'ici méconnu, est conservé aux archives du Comité Régional des Œuvres Universitaires et Sociales (CROUS) de Bordeaux[4]. Il contient de magnifiques plans, élévations et une vue à vol d'oiseau d'une cité universitaire qui s'élève à proximité du nouveau stadium (le parc Lescure), bâti par le même architecte et inauguré en 1924. L'idée d'Alfred-Duprat repose sur la capacité d'accueil d'un bâtiment en H regroupant 500 chambres réparties sur six niveaux, ainsi que des possibilités d'extensions offrant jusqu'à 1200 lits (fig. 3). Cette configuration donne à l'ensemble une allure hôtelière voire celle d'un concours pour un sanatorium… Les raisons de l'abandon du projet ne sont pas connues mais les mauvaises critiques ont dû l'emporter sur les faveurs.

Moins d'un an et demi plus tard, tout change : nouveau mandat du maire Adrien Marquet avec un programme de grands travaux, nouvel architecte en chef (Jacques Boistel d'Welles), nouveau financement et nouvelle parcelle pour la construction de la cité universitaire.

Des vignes, des rails et de l'eau avant la cité

Au début de l'année 1930, la parcelle rue de Budos, proche des boulevards, est choisie. Cette décision chasse les réflexions d'une piscine municipale à l'emplacement d'un réservoir d'eau bâti en 1882.

En remontant les lignes du curriculum vitae de la parcelle, plusieurs fonctions apparaissent. Au XVIII[e] siècle, elle fait partie d'un paysage viticole relevant des possessions de l'abbaye de Saint-Seurin. En 1785, un négociant bordelais entame la construction d'une demeure de plaisance, qui prend le doux nom de Mignon. Le grand propriétaire bordelais Joseph de Ségur-Cabanac, après avoir racheté l'ensemble, achève la chartreuse et ses dépendances peu avant la Révolution (fig. 4).

Comme souvent dans ces domaines de plaisance très proches des centres-villes, son état perdure jusqu'en 1837

3. Au 11[e] congrès de Lyon des unions nationales étudiantes, Bordeaux émet le vœu « qu'il soit dans la mesure du possible remédié à la vie chère et aux difficultés du logement par la création de maisons d'étudiants », publié dans *Bordeaux-étudiant* du 10 juin 1922, pp.1-2.

4. L'occasion de remercier ici Marie Pérot, archiviste au Crous, sa stagiaire Anastasia Soler ainsi que Jean-Pierre Ferré, directeur, Sophie Falleri-Vialard, cheffe du service Affaires générales et juridiques, pour leur chaleureux accueil.



FIG. 1 — Le pavillon central de la cité, 2023.
Cliché Florian Grollimund



FIG. 2 — Carte postale de la cité universitaire de Rennes réalisée par l'Office départemental des HBM, Jean Gallacier arch., vers 1930.
Coll. part.

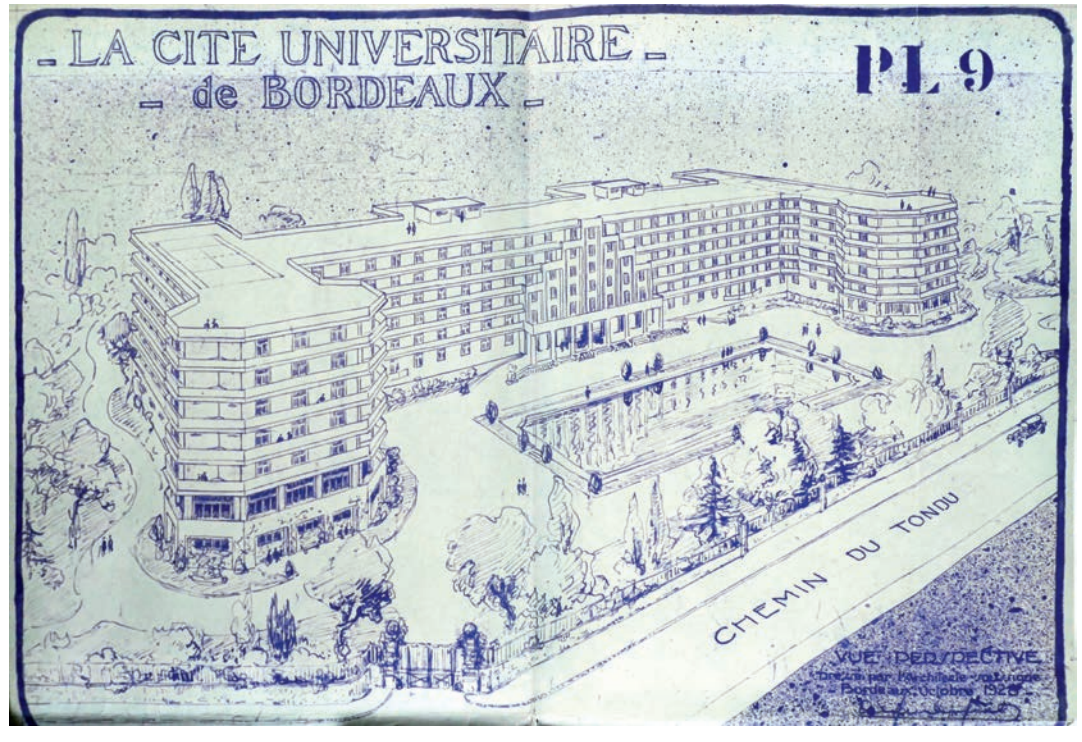


FIG. 3 — Vue à vol d'oiseau du projet de cité universitaire de Cyprien Alfred-Duprat d'octobre 1928.
Archives du CROUS de Bordeaux, carton cité universitaire

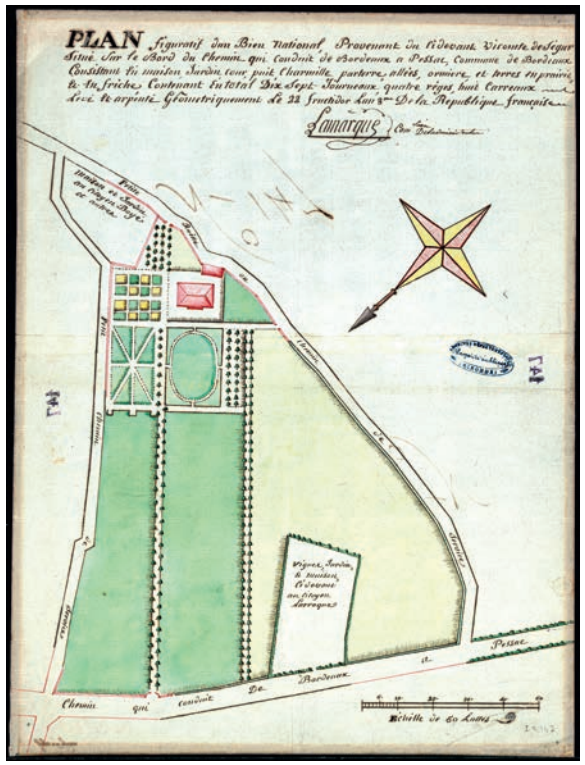


FIG. 4 — Plan du domaine de Mignon, emplacement de l'actuelle cité universitaire en 1795.
Archives Départementales de la Gironde, AD33, 2 Fi 047

où le domaine est acquis par une compagnie privée de chemin de fer pour y installer une gare et un quai. La gare, dite de Ségur, est le premier point de départ des échappées bordelaises vers les eaux salées de la Teste puis du bassin d'Arcachon (fig. 5). La mise en service de la gare Saint-Jean en 1855 la rend obsolète, le dernier train part de Ségur en 1859. La parcelle, proche du tout nouveau boulevard, est vendue : au nord se construit la caserne Boudet (1866), tandis qu'au sud la municipalité fait édifier un réservoir et son usine élévatoire à partir de 1882 (fig. 6).

La cité universitaire de Bordeaux intègre deux programmes majeurs. Le premier entre dans la planification des « grands travaux » lancés à l'été 1930 par la municipalité, appelés par la suite « plan Marquet », et le second est le 5e programme de construction de l'OPHBM municipal estimé à 20 millions de francs. L'enveloppe financière comprend une cité-jardin de 185 logements boulevard Alfred-Daney (11,5 millions de francs) et la cité universitaire d'environ 280 chambres (8,5 millions de francs). Pour cette dernière, le contrat stipule qu'après avoir financé la construction, l'Office est propriétaire des murs et touche les loyers des chambres nues, fixés selon les grilles définies par les HBM. L'Université

5. Marie-Françoise Bénech, *L'architecture et l'urbanisme à Bordeaux sous la municipalité d'Adrien Marquet (1925-1944)*, Université de Bordeaux Montaigne, thèse soutenue le 2 juillet 2003 sous la direction de Dominique Jarrassé.
6. Son père est vice-président de l'OPHBM de la Ville de Toulouse jusqu'à son décès en 1930.
7. Présentation de la cité dans un article de d'Welles lui-même dans la revue *Le génie civil* du 5 décembre 1925, pp. 490-492.
8. *Journal officiel* du 31 juillet 1928, p. 8564.

s'engage quant à elle à meubler les chambres et à fournir le matériel ; elle peut par la suite exploiter les locaux, gérer les services et le recrutement du personnel. Enfin, dès l'emprunt remboursé par l'Office, l'Université devient propriétaire.

LE PLAN, LES ORIGINES DE SON ORIGINALITÉ

Jacques Boistel d'Welles, le maître de l'œuvre

L'architecte de la cité universitaire naît à Toulouse en 1883, fils d'ingénieur-architecte. Il suit les traces paternelles avec l'obtention d'un double diplôme, celui d'ingénieur de l'École centrale de Paris (ECP, 22e sur 205) en 1905 et celui d'architecte diplômé par le gouvernement (DPLG) en 1911. En pays toulousain, il réalise, probablement avec son père, plusieurs opérations sociales faisant ainsi « chanter la brique rose du pays des capitouls et des mainteneurs »[5]. Auréolé de distinctions militaires après la Première Guerre mondiale, il quitte définitivement Toulouse pour Bordeaux en 1921, après un mariage réussi avec une héritière de la noblesse girondine. Ils s'installent au 2, rue d'Aviau dans un appartement avec vues sur le Jardin Public. D'Welles devient ingénieur-architecte de la Ville de Bordeaux puis obtient la fonction d'architecte en chef en 1929. Il cumule ces charges avec la casquette d'architecte de l'Office public d'habitations à bon marché, organisme familier[6], avec lequel il construit la cité ouvrière Galliéni en 1924[7]. En 1928, il fait partie d'une commission nationale pour la technique de l'habitation en HBM[8] et reçoit, l'année suivante, la médaille de bronze de la prévoyance sociale du ministère du Travail. Lorsque l'OPHBM reprend officiellement le dossier de la cité universitaire de Bordeaux en 1930, il charge donc naturellement d'Welles de la réflexion et des plans.

Une idée contre des deniers

Les premiers projets rendus en 1930 figurent une parcelle irrégulière sur laquelle huit pavillons sont répartis autour de deux espaces. Le premier est une cour, dominée par le pavillon central regroupant divers services (restaurant, salle des fêtes, culture physique…) flanqué de deux pavillons latéraux (logements administratifs, infirmerie, conciergerie…). À l'arrière, ce n'est pas une cour mais un court de tennis qui commande cinq pavillons de chambres de trois étages. Une fontaine, des bancs et des jardins complètent l'ensemble.

Cet environnement est un cadre vert et récréatif pour l'étudiant, où la quiétude est assurée par l'éloignement des tracas de la rue.

Ce parti pris idéal est rare en France[9] car il contrevient aux préceptes du bon gestionnaire de l'argent public. En effet, l'éclatement des pavillons annihile la rentabilité foncière de la parcelle et contrarie l'avenir des bâtiments si jamais, un jour, de cité universitaire il n'était plus question. En 1931, et fort de ces arguments, le directeur de l'Enseignement supérieur rechigne à donner son aval, mais d'Welles argumente à son tour :

« Les hygiénistes, les urbanistes et les sociologues admettent universellement qu'il ne faut pas grouper un trop grand nombre d'habitants dans un volume restreint. Une trop grande densité de population est défavorable à la santé physique et morale… Enfin la disposition par pavillons isolés, est la solution moderne, aérée, hygiénique, celle des Universités d'Amérique et d'Angleterre et de la section française de la cité universitaire de Paris. L'expérience proclame que l'étudiant s'y trouve mieux. »[10]

Il ajoute qu'une surélévation est envisageable grâce à la structure métallique. Il revoit ses plans selon les commentaires mais s'entête, auprès du recteur, aux dispositions initiales :

« Je n'ai pas cru devoir supprimer de cet ensemble les salles de réunion et la salle des fêtes. L'économie qui aurait résulté de cette mutilation n'était pas suffisante pour priver la cité des avantages de toute nature que représente pour les étudiants l'usage de ces locaux. »[11]

L'architecte emporte finalement l'adhésion et les plans définitifs sont signés en avril 1932, sans modification majeure.

Paris, Harvard, Columbia

« Je vais me laisser guider par les jalons que vous avez à votre habitude, judicieusement et artistement placés[12]. » D'Welles remercie ainsi son confrère Cyprien Alfred-Duprat de lui avoir remis le dossier de cité universitaire le 15 mars 1930. Sous les mots, un nouveau dessein semble à l'étude.

Comme à son habitude, d'Welles s'informe de ce qu'il se fait ailleurs pour nourrir sa réflexion. Sans surprise, il se tourne vers le chantier de la cité internationale de Paris. D'après le recteur de Bordeaux, c'est le lieu du déclic pour le plan : « Les plans ont été établis, nous dit M. le recteur Dumas, après la visite d'une commission d'ingénieurs et architectes à la cité modèle de Paris[13]. »

9. En dehors de Paris, seule la cité universitaire de Montpellier de l'architecte Élie-Marcel Bernard, inaugurée en 1931, est organisée en pavillons éclatés.

10. Archives de Bordeaux Métropole, Bordeaux, 6873 M 1. Ce propos complète celui rapporté par le recteur de l'Académie de Bordeaux : « Un souci a dominé : celui de diviser les logements pour diviser les bruits, si l'on peut dire, diminuer les allées et venues, et donner une grande aération aux bâtiments. Une partie de la cité sera réservée aux étudiants étrangers ». Extrait du journal *L'Intransigeant* du 25 avril 1932.

11. ABM, Bordeaux, 1 M 115, courrier 187 du 13 mars 1931.

12. ABM, Bordeaux, 1 M 114, courrier 320 du 15 mars 1930.

13. *L'Intransigeant* du 25 avril 1932. Les courriers montrent que d'Welles organise son séjour à Paris les 23 et 24 octobre 1930 entre un aller-retour à la cité universitaire de Caen.



FIG. 5 — La gare de Ségur, construite proche de l'actuelle cité universitaire, dessin de Gustave Lavat, 1854.
Musée des Beaux-Arts de Bordeaux, M 810



FIG. 6 — Photographie du réservoir de Budos avant sa destruction en 1932.
Archives de Bordeaux Métropole, ABM, Bordeaux, 222 M 3



FIG. 7 — Vue à vol d'oiseau de la cité universitaire, J. d'Welles, arch., 1932
ABM, Bordeaux, 6873 M 2



FIG. 8 — Vue aérienne de la Harvard Business School de l'agence d'architecte Mc Kim, Mead & White
The Architectural Forum, octobre 1927



FIG. 9 — Les pavillons des chambres de l'université de Columbia à New York, vers 1910
Coll. part.

Certes, l'originalité de Paris est véhiculée par l'architecture « folklorique » des pavillons étrangers et surtout par leur agencement sur d'immenses espaces verts, mais cette disposition reproduit les modèles anglo-saxons rompus à l'exercice depuis le début du XX[e] siècle. D'Welles se convainc des mêmes bienfaits, probablement aidé par la documentation et l'idéologie américaines en la matière[14]. Probablement a-t-il eu vent de la nouvelle Business School de Harvard réalisée par l'agence Mc Kim, Mead & White en 1927 (fig. 8)? Sur les bords de la Charles' River, les architectes ont mis leur talent au service de la réussite intellectuelle des futurs magnats de l'économie : « *That buildings were developped in accordance with the definite idea that businessmen are to take a larger share in that leadership in the community...* »[15]. Dans cet ensemble, les pavillons de chambres ont été traités de façon indépendante pour garantir une liberté autant qu'un esprit de corps (fig. 9).

Ultime hommage ? En 1935, d'Welles tient une conférence sur l'architecture des États-Unis. Il choisit la salle des fêtes de la cité universitaire comme cadre de son propos, preuve de l'influence américaine sur son œuvre, tant du point de vue idéologique que structurel.

UN CHANTIER RAPIDE ET SOIGNÉ

L'acier pour un assemblage éclair

Deux ans. C'est le temps qui sépare les plans d'avant-projet établis par d'Welles en juillet 1930 de la pose officielle de la première pierre en juillet 1932. C'est aussi la durée du chantier qui s'achève à l'été 1934 par la fin des plantations[16].

« En raison des 258 cellules semblables constituées par les chambres, la Cité a été construite à la mode américaine, autour d'une ossature d'acier... »[17]. Au lieu du béton armé, d'Welles fait le choix de l'acier pour les pavillons, de la structure à la charpente. C'est économique, rapide à assembler et c'est aussi une manière pour l'architecte de mettre en application des procédés modernes[18] (fig. 11).

Alors que les États-Unis n'hésitent plus en matière de constructions métalliques, l'Europe et la France s'interrogent toujours. Louis Loucheur, ministre du Logement, confie à Jacques d'Welles et d'autres spécialistes le soin d'étudier les constructions métalliques en Écosse au début de l'année 1929. Avec son collègue, l'architecte Urbain Cassan, il rend ses conclusions, notamment de précieux détails sur les *Atholl houses*, petites maisons économiques près de Glasgow bâties tout en acier. Il indique que le procédé métallique : « peut être, sinon recommandé, tout au moins autorisé par les organismes chargés d'appliquer la loi du 13 juillet 1928 » [19], autrement dit dans les futures HBM.

De retour à Bordeaux, d'Welles se met en relation avec les forges de Commentry-Oissel qui produisent de l'acier et commercialisent – timidement – des maisons en structure métallique[20]. Il leur demande une étude pour les logements HBM de la rue Maucoudinat à Bordeaux en 1929 puis, l'année suivante, pour la cité universitaire. En tout, Commentry-Oissel livre 450 tonnes d'acier pour Budos, que l'entreprise bordelaise

14. Il demande, par l'entremise de l'architecte Jacques Gréber, l'abonnement aux revues *Sweets'architectural catalogue* et *Sweet's engineering catalogue* en octobre 1928.

15. « Ces bâtiments ont été conçus avec l'idée selon laquelle les hommes d'affaires doivent prendre un statut plus important au sein du collectif », *The architectural forum,* octobre 1927.

16. Allées de tilleuls et arbustes à fleurs.

17. *Urbanisme* spécial Bordeaux de mai-juin 1934, p. 214.

18. L'Office Technique pour l'Utilisation de l'Acier fait publier sa première revue en mars 1929.

19. Publié dans la revue *La construction moderne* du 3 mars 1929.

20. Étudiées et commentées dans le numéro 2 de la revue *L'Acier,* Office Technique pour l'Utilisation de l'Acier (OTUA), du 1er août 1929.

René Fourès se charge d'assembler sur place. L'impressionnante carcasse de métal est immortalisée par quelques précieuses photographies[21], témoins français des chantiers new-yorkais. Cette étape de la construction préfigure celle du masquage de l'acier et du remplissage avec l'autre matériau star de la cité : la brique.

Le « *look* » HBM

La brique rappelle Toulouse, pays rose, et les cités du nord de la France. Elle peut également évoquer les grandes opérations parisiennes d'habitat social où elle règne en maître sur les façades des habitations à bon marché. Cet emploi quasi systématique donne comme un « *look* » HBM, laissant supposer le caractère social derrière les façades et porté fièrement par la cité universitaire de Bordeaux. Jacques d'Welles qui cumule sur le papier, une inclination pour la brique, va pourtant hésiter avec le béton cellulaire enduit[22]. Dans un courrier à l'administrateur des forges, il donne le fin mot de ce choix :

« La direction de l'Office Public d'Habitations à Bon Marché qui construira la Cité, m'a informé qu'elle tient essentiellement à conserver les briques apparentes en façade parce que cette disposition a plu et qu'elle a été adoptée par son conseil d'administration et par l'Université.[23] »

D'autres opérations réalisées par d'Welles pour les HBM de Bordeaux à la même époque, mettent aussi à l'honneur ce matériau (rue des Vignes, rue Maucoudinat, rue du Jardin-Public…).

Pour les façades de la cité, d'Welles base son devis sur les briques de Preignac, provenant de l'usine Filliatre, à une dizaine de kilomètres au sud de Bordeaux. Après avoir vu divers échantillons amenés par l'entreprise générale chargée de la commande, il sélectionne la brique Gilardoni. C'est un modèle déposé par les industriels du même nom, caractérisé par le brun rouge vif donné par deux cuissons successives ; l'aspect éclatant valorise les façades et contraste avec le blanc de l'enduit du béton.

Un haut niveau de service

La cité est conçue comme un lieu de vie, avec ses services. Le pavillon central est dédié à la vie étudiante : salle de culture physique en sous-sol, un foyer-restaurant au rez-de-chaussée, une grande salle des fêtes, une bibliothèque, des salles

21. Photos volantes de l'Album-souvenir issu d'une collection privée.

22. Matériau préféré pour son aspect dans l'immeuble de la rue Maucoudinat.

23. ABM, Bordeaux, 1 M 115, courrier 172 du 5 mars 1931 à l'administrateur des Forges et Ateliers de Commentry-Oissel.



FIG. 10 — Les pavillons des chambres de la cité universitaire de Budos, 1933
ABM, Bordeaux, recueil 141, pl. 20

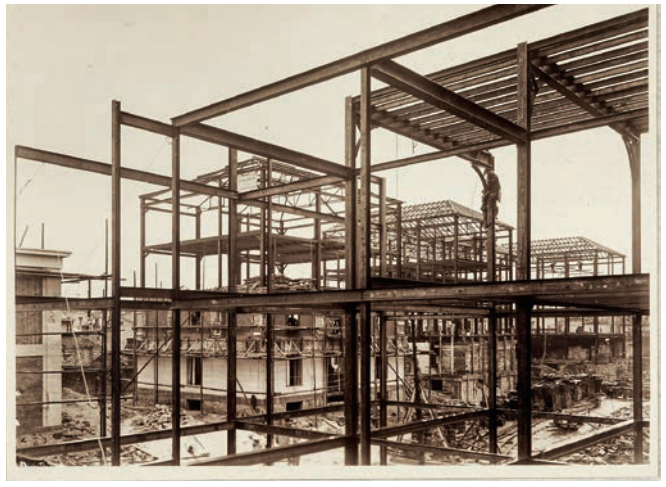


FIG. 11 — Photographie du chantier de la cité universitaire de Budos, janvier 1933
Coll. Sylvain Schoonbaert



FIG. 12 — Rameur, tables de ping-pong et salle de culture physique de la cité universitaire de Budos.
ABM, Bordeaux, recueil 141, planche 17

d'études, de billard et de musique au premier étage. Un toit terrasse couvre l'ensemble pour d'indispensables activités de plein air avec vue imprenable sur les toits bordelais. Dans les pavillons latéraux, les étudiants trouvent une buanderie, une conciergerie, une infirmerie, les bureaux de l'administration et les appartements du directeur.

L'effort intellectuel s'accompagne de la culture physique. Le court de tennis et un mur de pelote sont indispensables aux beaux jours. Des tables de ping-pong, des agrès de gymnastique et des appareils de musculation viennent compléter l'équipement mis à disposition des pensionnaires (fig. 12). Côté hygiène, chaque pavillon possède des cabines de douches à eau chaude et des WC collectifs. Ces cabines en acier inoxydable sont innovantes et faciles d'entretien, usage recherché par d'Welles dans son courrier adressé au directeur du pavillon belge à la Cité internationale de Paris : « J'ai l'honneur de vous demander de me communiquer le résultat de votre expérience des ingénieuses cabines de douches métalliques que vous m'avez montrées ». Dans un registre plus prosaïque, l'architecte s'inquiète du niveau de service de la cuisine : « Pourquoi n'est-il pas prévu de marmite à lait pouvant également servir pour les compotes, crèmes et confitures ? N'est-ce pas nécessaire pour un pareil établissement ? » ; plus loin : « Cette friteuse n'est-elle pas trop puissante pour assurer un maximum de 350 déjeuners ? »[24].

Derrière le souci du détail, voire un manque de confiance envers les entreprises adjudicatrices, d'Welles semble masquer une certaine crainte de l'échec. D'une part, il s'agit de montrer sa valeur pour le premier projet d'envergure qu'il est en passe d'achever à Bordeaux, d'autre part, il lui faut convaincre qu'il est possible à un duo maire-architecte de fonctionner malgré des vues politiques opposées[25].

La qualité fait durer

Pour résister à la délicatesse de l'étudiant passager, le mobilier doit être irréprochable. Le directeur de l'École centrale des arts et manufactures de Paris confirme à son confère d'Welles son expérience en la matière :

« La bonne conservation de l'immeuble et du mobilier est également parfaite ; et ceci est dû en grande partie au fait que nous avons eu constamment le souci de faire quelque chose de gai : les revêtements, la peinture, la décoration, le mobilier, les locaux sanitaires ont été très étudiés de façon à présenter,

24. ABM, Bordeaux, 1 M 119, courrier 619 du 23 juin 1933.

25. D'Welles est imprégné de la culture familiale royaliste tandis qu'Adrien Marquet est un des piliers de la SFIO. À ce sujet, voir : Olivier Ratouis, Sylvain Schoonbaert, « Un Grand Bordeaux ? La fabrique de la métropole dans l'Entre-deux-Guerres », actes électroniques du colloque *Inventer le Grand Paris. Regards croisés sur Paris et les métropoles : 1919-1944*, Paris, Petit Palais, 4-5 décembre 2014. [En ligne] https://www.inventerlegrandparis.fr/article/un-grand-bordeaux-la-fabrique-de-la-metropole-dans-lentre-deux-guerres/



FIG. 13 — Intérieur d'une chambre de la cité universitaire de Budos
ABM, Bordeaux, recueil 141, planche 27

26. ABM, Bordeaux, 6873 M 1.

27. Pour l'anecdote, les camions de livraison endommagent par deux fois la grille et les piliers d'entrée…

sans majoration de prix sensible, un aspect de "soigné" et de beauté qui force au respect des choses. »[26]

Ainsi, les chambres de la cité bordelaise sont meublées pour partie par la maison Majorelle de Nancy et par la maison locale Mérigot-Cazaubon. Ces deux grands spécialistes du mobilier sont choisis pour leur prix, mais aussi pour la viabilité de leurs modèles, testés, critiqués et approuvés par l'architecte. Pour éviter la monotonie, il leur commande à chacun plusieurs versions de chambres, toutes accordées aux papiers peints des pavillons (fig. 13).

Pour le réfectoire, 80 tables de quatre personnes avec piétement tubulaire en acier chromé, plateau en marmonite noire de Saint-Gobain sont livrées[27]. Côté décoration, les étudiants mangent entre seize colonnes en imitation marbre de Portor, veiné de jaune et de rouge, réalisé par Élie Corbineau, l'un des meilleurs stucateurs bordelais. À l'étage, la salle des fêtes est voulue chaleureuse, avec parquet et lambris identiques, composés de lames de chêne et d'acajou. Sous les voûtes, l'esprit divagant est rappelé au corps par des médaillons aux armes des universités : Arts – Sciences, Médecine – Pharmacie, Lettres – Droit.

Dans le même esprit d'exigence, d'Welles ne transige pas avec les revêtements des marches et des halls en beau calcaire à veines ocres extrait des carrières de Tavel (Gard). Au plaisir de l'œil s'ajoute le confort des oreilles puisqu'il demande un linoléum épais dans les couloirs des chambres. Enfin, il impose la marque Jacob-Delafon pour la porcelaine

sanitaire, « garantie d'une maison de premier ordre », tout comme une serrurerie Fichet pour l'ensemble de la cité.

Pour la grille et les portails d'entrée, d'Welles choisit les Établissements Durenne et du Val d'Osne à Paris[28]. Il leur confie les dessins, mettant en valeur les croissants de la ville dans un réseau géométrique, ferronnerie malheureusement remplacée en 1997.

D'Welles a également le souci de placer son œuvre dans la modernité. Il indique, pour tamiser la lumière dans les cages d'escalier, l'utilisation de la brique « NEVADA », nom commercial donné en 1928 par le verrier Saint-Gobain à un pavé de verre standardisé (20x20 cm sur 4 cm d'épaisseur). Elle n'est popularisée qu'au salon d'Automne des artistes décorateurs de 1931 avec la maquette de la maison de verre réalisée par l'architecte Pierre Chareau[29]. D'Welles l'utilise déjà en 1930 pour les nouveaux kiosques à journaux de la ville[30].

FIERTÉ, VIE ET DURABILITÉ DES BÂTIMENTS

Droit de citer : l'architecte et la presse

« Monsieur, s'il était nécessaire, je vous adresserais pour le 23 décembre des documents concernant la construction métallique et les assemblages de charpente des pavillons de ma cité universitaire, ainsi que des photographies du chantier. »[31]

D'Welles, empli d'une certaine fierté pour son œuvre, n'hésite pas à solliciter les différents organes de presse et à répondre aux sollicitations, comme ici lors de son courrier au directeur adjoint de l'Office Technique pour l'Utilisation de l'Acier (OTUA)[32]. Cette démarche promotionnelle se prolonge jusque dans les années 1950. Le *Monde Illustré* est la première revue à s'intéresser au projet, fin mars 1930[33]. À cette époque, d'Welles, en charge du dossier depuis 10 jours, répond poliment qu'il « n'est pas bien ficelé ». L'année suivante, le même quotidien dévoile le parti-pris du plan et annonce la date de la pose de la première pierre. Satisfait, l'architecte répond au rédacteur de l'article, Jean-Marcel Lizotte : « Permettez à l'auteur des plans, de vous féliciter d'avoir si bien compris ses intentions et de vous remercier des termes élogieux avec lesquels vous jugez ses efforts »[34].

Mais l'événement marquant pour la cité bordelaise est l'accueil, du 1er au 5 juin 1934, du tout premier congrès d'urbanisme, lancé à l'initiative de Jean Royer[35].

28. L'entreprise de renommée nationale avait déjà livrée pour la Ville de Bordeaux des statues et fontaines en fonte à la fin du XIXe siècle.

29. Les revues *L'architecture aujourd'hui* et *Art et décoration* publient la même année le mur en verre de la maison Dalsace.

30. ABM, Bordeaux, 1 M 114, des places d'Aquitaine et de Bourgogne notamment.

31. ABM, Bordeaux, 1 M 116, courrier 1226 du 17 décembre 1932.

32. D'Welles a fait inscrire la cité au concours de l'OTUA intitulé « les immeubles français construits en structure métallique en 1932 et 1933 ». Malheureusement, la cité n'est pas terminée dans les délais du concours…

33. Lettre du 24 mars 1930, ABM, Bordeaux, 1 M 115.

34. ABM, Bordeaux, 1 M 116, courrier 69 du 19 janvier 1932.

35. Directeur de la jeune revue *Urbanisme* dont le numéro des 26-27 mai 1934 est consacré à l'histoire de Bordeaux et de son agglomération. À cette occasion, d'Welles se charge de l'article : « Le premier programme des grands travaux de la ville de Bordeaux », pp. 207-220.

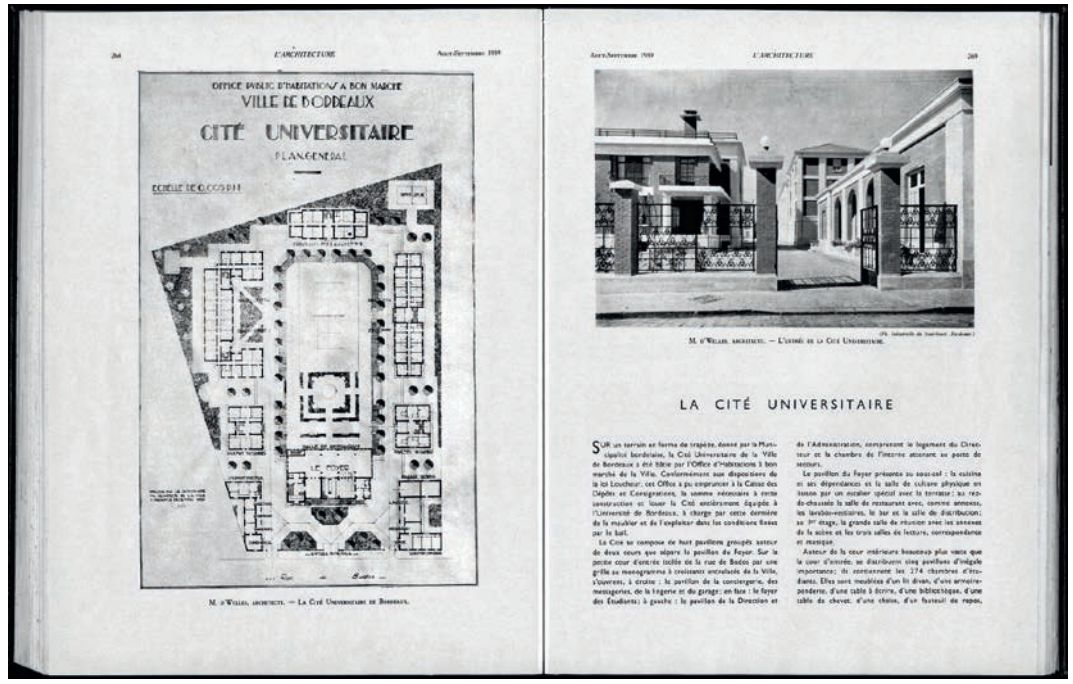


FIG. 14 — L'article consacré à la cité universitaire de Budos paru dans la revue *L'architecture* d'août-septembre 1939
Cité de l'architecture



FIG. 15 — Photomontage de la salle des fêtes de la cité universitaire de Budos. Photographies de 1934 et 2023
Montage F. Grollimund

Même si des chambres sont encore sans meubles, la cité universitaire est un passage obligé, auscultée par des yeux connaisseurs.

À partir de cette date, l'édifice rentre dans une promotion groupée des grands travaux municipaux. D'Welles envoie aux rédactions des articles tout prêts, avec textes de sa main et photographies de chantier, quitte à ce qu'il y ait répétition d'une revue à l'autre… En 1937, la cité est visible en maquette et en photographies aux pavillons Guyenne et Gascogne de l'Exposition internationale de Paris. Le journal à grand tirage *L'illustration*, dans son numéro du 13 août 1938, consacre plusieurs pages sur les réalisations municipales sous le titre « L'œuvre édilitaire d'une grande ville de province ». L'année suivante, d'Welles convainc la revue *L'architecture* de mettre à l'honneur les réalisations municipales (fig. 14). Pour cette parution, le maire de Bordeaux est sollicité pour un mot de préambule. Voici sa réponse :

« M. Pierre Vago, Rédacteur en chef de « l'Architecture d'Aujourd'hui », me demande quelques lignes de présentation pour l'étude d'ensemble qu'il consacre aux réalisations municipales de Bordeaux. Je le remercie de cette attention ; mais j'ai si souvent parlé ou écrit sur les piscines, le stade, la cité universitaire, les abattoirs, la bourse du travail, l'école primaire supérieure, les habitations à bon marché, les jardins, les places publiques, les avenues, les terrasses qui dominent les quais, les écoles, etc., etc. que j'en suis arrivé à une sorte de pudeur. Ce qui est terminé est terminé. L'on se rend compte d'ailleurs du degré d'utilité d'une création municipale à la rapidité avec laquelle elle est assimilée par l'opinion publique. Ce qui était nécessaire est, en effet, en quelques semaines considéré par la population comme ayant toujours existé. Une construction à usage collectif, quand elle est livrée au public, n'appartient plus, ni à l'administrateur municipal qui l'a voulue, ni à l'architecte qui l'a conçue, ni aux ouvriers qui l'ont édifiée, mais à la foule. »[36]

Honneurs manqués ?

Malgré une présence bordelaise significative dans les colonnes de presse, une déception demeure. Alors que le président de la République Albert Lebrun vient poser la première pierre et inaugurer la cité universitaire de Nancy, celle de Bordeaux ne reçoit « que » la visite d'Anatole de Monzie, ministre de l'Éducation nationale, pour le premier coup de truelle. Quelques semaines plus tard, la presse se console avec une « visite officielle » en présence du ministre du Travail et maire de Bordeaux Adrien Marquet. La petite déconvenue est finalement passée ainsi : « À Bordeaux, nous pratiquons le vieil adage : le bien se fait sans bruit et le bruit ne fait pas de bien »[37].

Garder le souvenir

À cet arsenal publicitaire s'ajoutent deux bandes vidéo (pose de la première pierre et inauguration) et un album souvenir. Celui-ci est recouvert d'un maroquin rouge sur la tranche et d'une couverture argent brillant à lettrage doré. L'album renferme 28 planches illustrées de plan et de photographies en noir et blanc retraçant la construction de la cité. Cet objet rare – pour un bâtiment en dehors de Paris –, a la chance d'être parvenu jusqu'à nous en deux exemplaires connus.

Le premier, conservé aux Archives de Bordeaux Métropole, est sans doute un album témoin. Le second, d'une collection privée, s'ouvre en revanche avec la surprise de sept photographies volantes et inédites. Elles montrent des phases du chantier et sont datées au verso. Un courrier récemment consulté montre que d'Welles répond à la commande de son président de l'OPHBM, qui souhaite réaliser un album à offrir lors de l'inauguration. L'architecte sollicite plusieurs studios[38], sélectionne les photographies puis choisit le modèle d'album[39]. Le second exemplaire est peut-être celui d'un superviseur du chantier voire de l'architecte lui-même, dans lequel il aurait pris soin de garder les illustrations écartées de la sélection[40] ?

Aujourd'hui, des reproductions photographiques peuvent être réalisées grâce à ce précieux album et mettent au jour l'extraordinaire état de conservation du bâtiment.

Pensionnaire à la cité universitaire

Les photographies commandées servent aussi à l'édition de cartes postales. Pour ceux qui les achètent et les écrivent, c'est l'occasion de partager à leurs proches l'endroit exact de leur résidence. Mais quoi de mieux qu'un témoignage direct de la vie sur place ? Par chance, les archives du Crous conservent une pile de courriers adressés au directeur de l'époque, M. Brouste. Entre autres parents soucieux de donner à leur fils la meilleure chambre dans le meilleur bâtiment, plusieurs ex-pensionnaires tiennent à donner leur avis sur leur passage à Budos : « Quant à la cité universitaire, je l'ai trouvée superbe.

36. Numéro de septembre 1939.

37. *La Petite Gironde* du 17 juillet 1934, p. 4.

38. Gourdin, Photo industrielle du sud-ouest.

39. ABM, Bordeaux, 1 M 119, courrier 1544 du 6 décembre 1934, de d'Welles au docteur Ginestous : « J'ai l'honneur de vous adresser la collection des 26 photographies de la cité universitaire que j'ai choisies parmi celles que j'ai fait prendre et que je vous propose de désigner à votre tour pour l'album dont vous m'avez chargé de m'occuper. […] La date de l'inauguration officielle de la cité universitaire étant sans doute assez proche, j'ai l'honneur de vous demander combien d'albums, dans chaque édition, il convient de commander à M. Le Maillot ».

40. Au verso, les photographies volantes sont datées précisément année, mois et jour, ce qui plaide en faveur d'une volonté de suivi de l'édifice.

Il y a peu d'universités américaines avec des cités comme celle de Bordeaux. Nous étions bien nourris, le service était toujours impeccable, les chambres et le personnel était excellent. En somme, monsieur, j'étais absolument satisfait [...]»[41].

Le règlement intérieur de 1945[42], ainsi que les carnets de consommation journalière de la cité[43] donnent une idée de l'exigence de la vie communautaire et de l'importance des repas. Chaque semaine, un nouveau pensionnaire est chargé de la tenue du « grand livre », à savoir la gestion des stocks et des approvisionnements pour la cuisine, l'organisation des menus ordinaires ou spéciaux...

La vie à Budos est aussi culturelle. En décembre 1936, des musiciens remplissent pour la première fois d'un son classique l'espace de la salle des fêtes. Dans les années 1950, l'organisation de concerts et de bals s'intensifie et se structure. Les bals du COCU (Comité d'organisation de la cité universitaire) deviennent une institution, endroit incontournable pour l'étudiant bordelais jusque dans les années 1980.

UN BÂTIMENT DURABLE

La première grande campagne de rénovation des bâtiments débute en 1960 sous les ordres de l'architecte bordelais André Conte. Il s'agit d'améliorer en premier lieu l'étanchéité du toit terrasse, de changer les volets des chambres et de ravaler les maçonneries en souffrance. À cette occasion, un petit album photographique avant travaux a été réalisé[44], donnant à voir la cité à l'épreuve du temps.

En 1997-1998, l'architecte bordelais Alain Loisier est chargé d'une réhabilitation de fond en comble. Les pavillons des chambres sont mis à nu jusqu'à l'ossature métallique. Ce chantier titanesque s'est toutefois passé dans le respect des agencements et matériaux de l'époque. Un nouveau linoléum est posé dans le couloir des chambres, les huisseries sont changées tandis que radiateurs, lambris, lavabos, glaces et autres carreaux sont conservés ou remis en place.

La fin de cette réhabilitation s'achève le 7 juin 1998 par un grand bal dans la salle des fêtes, en présence de personnalités. En 2014, le ministère de la Culture décerne à la cité le label Architecture contemporaine remarquable (ACR) preuve, s'il en est, d'une œuvre durable. Pour l'avenir.

41. Archives du Crous de Bordeaux (carton cité universitaire), courrier de Robert O. Moore, daté de Détroit le 21 août 1938, au directeur de la cité universitaire M. Brouste.

42. Archives du Crous.

43. Archives Départementales de la Gironde, 5755 W 1-13, carnets de consommation journalière du restaurant universitaire de Budos (1945-1959).

44. Archives du Crous de Bordeaux (carton cité universitaire).

De l'Université du Mirail à l'Université Toulouse-Jean Jaurès

L'évolution du lien entre quartier et université

PAULINE COLLET
Doctorante en histoire contemporaine, FRAMESPA,
Université Toulouse-Jean Jaurès

En 1961, le concours pour construire le quartier du Mirail est remporté par l'équipe d'architectes Georges Candilis, Alexis Josic et Shadrach Woods. Leur objectif est de réinventer une nouvelle forme de quartier afin de faciliter la rencontre entre les habitants. Ce projet apparaît comme l'aboutissement d'années de recherche des architectes sur la manière dont doit se penser la ville à travers notamment l'équipe du Team Ten[1]. Cependant, les changements politiques à la tête de la municipalité conduisent à l'abandon d'une partie du projet. Georges Candilis quitte le projet déçu sans avoir pu le mener à son terme.

Concernant l'université en particulier, cette dernière ne fait pas partie du programme original mais vient s'y ajouter. En effet, les facultés (elles ne deviendront universités qu'après la loi dite Edgar Faure de novembre 1968) ne disposent plus d'assez d'espace en centre-ville entre la rue Lautman et la rue des Puits-Creusés. Il devient obligatoire pour l'une d'entre elles : droit ou lettres, de s'installer sur un terrain d'une trentaine d'hectares laissé vacant au sein du nouveau quartier du Mirail. C'est la faculté des lettres qui est contrainte au départ. Les raisons qui ont conduit à ce choix ne sont pas explicitées lors des conseils mais le débat semble clos avant même d'être réellement ouvert. Plusieurs éléments peuvent expliquer ceci : le poids du droit au sein de la ville de Toulouse et notamment de son doyen Gabriel Marty et également la volonté du doyen de la faculté des lettres Jacques Godechot d'obtenir de nouveaux terrains devant une situation devenue intenable. Cela le pousse à accepter la solution proposée afin de ne pas retarder le projet. Georges Candilis, Alexis Josic et Shadrach Woods sont donc également chargés de construire l'université.

1. Team Ten : groupe d'architectes issus du Mouvement Moderne qui a réfléchi à de nouvelles formes d'architectures dans les années 1960 et 1970.

Les travaux sur l'histoire de la construction du quartier sont nombreux et pluridisciplinaires. Rémi Papillault revient avec Stéphane Gruet en 2008 sur cette histoire en rendant hommage au quartier du Mirail tant passé que présent[2] à travers de nombreux témoignages d'habitants ou d'acteurs ayant contribué de près ou de loin à ce projet. Une petite partie de l'ouvrage est consacrée à l'université. Des sociologues – notamment de l'Université Toulouse-Jean Jaurès – se sont également penchés sur la question afin d'étudier l'évolution de ce quartier et son inscription dans la politique du logement des années 1960[3]. Enfin, Georges Candilis lui-même livre un témoignage précieux sur la manière dont la construction de ce projet inédit pour l'époque a été vécue de son point de vue à travers son ouvrage en forme de mémoires[4]. Des ouvrages spécifiques sur l'histoire de l'université de Toulouse abordent également cette question de la construction de l'Université Toulouse-Le Mirail notamment le plus récent dirigé par l'historienne Caroline Barrera[5] mais aussi les deux ouvrages dirigés par Catherine Compain-Gajac qui en rendent compte en les comparant à d'autres campus ou bâtiments[6]. Enfin, des mémoires d'étudiants, principalement historiens, reviennent sur l'histoire de l'université jusqu'à sa période la plus récente avec la reconstruction des années 2010[7].

À travers les témoignages contenus dans ces ouvrages mais également des entretiens réalisés par Claire Sarazin en 2010 dans le cadre d'un film sur l'histoire de l'université et d'autres réalisés entre 2020 et 2022 dans le cadre de notre thèse, nous reviendrons sur ces deux grands projets de construction de l'université. Enfin, les archives de l'Université Toulouse-Jean Jaurès contenant les procès-verbaux des conseils de la faculté de 1950 à 1970 ainsi que les différents courriers d'échanges entre membres de l'université sont utilisés pour analyser les différents acteurs et notamment la place prise par les acteurs universitaires dans ces processus de construction. Pour la période la plus récente, nous nous appuyons principalement sur les archives de la DPIGC (Direction du Patrimoine Immobilier et de la Gestion des Campus).

De la conception de cette nouvelle université dans les années 1960 à la reconstruction dans les années 2010, le lien avec le quartier apparaît comme un élément central des débats et des grands principes guidant l'histoire du Mirail. Cependant, à l'époque comme plus récemment, cette question

2. Gruet Stéphane, Papillault Rémi, *Le Mirail : mémoire d'une ville*, Toulouse, France, Éditions Poïésis-AERA, 2008.

3. Jaillet Marie-Christine et Zendjebil Mohamed, « Le Mirail : un projet de « quasi » ville nouvelle au destin de grand ensemble », dans *Histoire urbaine*, 17, 2006.

4. Georges Candilis, *Bâtir la vie. Un architecte témoin de son temps*, Gollion (Suisse) Paris, Infolio, 1977.

5. Caroline Barrera, *Histoire de l'Université de Toulouse L'époque contemporaine XIXe-XXIe siècle*, Portet-sur-Garonne, Editions midi-pyrénéennes, 2019, vol. III.

6. Catherine Compain-Gajac (éd.), *Les campus universitaires : Architecture et urbanisme, histoire et sociologie, état des lieux et perspectives*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2019 et Catherine Compain-Gajac, *Conservation-restauration de l'architecture du Mouvement moderne*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2012.

7. Éva Hoarau, « La démolition-reconstruction de l'Université Toulouse-Le Mirail, Candilis, Josic et Woods, 1964-2016 : un patrimoine architectural en péril », Mémoire de l'Ecole d'Architecture de Toulouse, 2016 ; Lionel Machonin et Régis Boulot, « Mirail Université, manière de réinvestir la ville », École d'Architecture de Toulouse, 2006. ; Sonia Moussay, « Architecture et aménagement des trois ensembles universitaires de Toulouse (1960-1975) », mémoire de DEA, Université Toulouse Le Mirail, 2004 ; Kirsten Sellin et Pascal Montariol, « La faculté du Mirail. Questions et interventions sur une architecture des années 70 », travail de fin d'études, École d'Architecture de Toulouse, 2000.

demeure, dans les faits, un point à développer tant dans les liens de l'université avec le quartier que réciproquement. Nous nous efforcerons donc de saisir dans cet article la différence entre d'un côté le sujet du lien université/quartier qui semble au cœur du projet de construction et de reconstruction et de l'autre côté une réalité différente avec des liens quasiment inexistants entre les deux entités aux deux périodes étudiées. Notre hypothèse est, que si personne à l'université ne s'oppose à l'existence de ce lien et à sa nécessité, il demeure un véritable objectif pour un nombre limité de personnes ce qui ne suffit pas à obtenir les moyens suffisants pour en faire une réalité. À la construction comme à la reconstruction, la priorité des dirigeants de l'université demeure de réussir dans un premier temps à créer du lien au sein de la communauté universitaire avant de s'ouvrir sur le quartier. De plus, il s'agit d'un processus de long terme qui ne peut pas apporter de résultats visibles sur le temps court d'un mandat ou d'un projet particulier.

LA CONSTRUCTION DE L'UNIVERSITÉ À LA FIN DES ANNÉES 1960

Le projet

Lorsqu'ils sont nommés pour construire l'Université Toulouse-Le Mirail, les architectes ont déjà travaillé auparavant sur plusieurs projets d'universités en particulier celui de Bochum en Allemagne et surtout l'Université Libre de Berlin qui a souvent été comparée à l'Université Toulouse-Le Mirail. Ils appliquent pour cette dernière les mêmes principes que ceux mis en œuvre pour la construction du quartier. L'objectif était, comme l'explique Georges Candilis dans son ouvrage, que l'université s'insère parfaitement dans son quartier et ne constitue pas un espace renfermé sur lui-même au sein du Mirail.

« Ainsi, le programme du concours n'avait pas prévu d'université. Or, à la suite de la réforme de l'Enseignement Supérieur, il fût décidé d'en créer une à Toulouse-le Mirail. Pour 10 000 étudiants ! Nous dûmes aussitôt, reprendre les plans, trouver l'emplacement et adapter l'université à l'esprit même de la nouvelle ville. Ce fût un changement très important, extrêmement bénéfique, car la présence d'une jeunesse estudiantine, pleine de fougue et d'inquiétude, allait apporter un surcroît de vie à la cité. Si la "Maison du Quartier" identifiait Bellefontaine, l'université allait dominer le Mirail. Nous avons, en effet, réussi à intégrer cette nouvelle structure au plan initial, comme un corps normal de l'ensemble,

et non à la façon d'une pièce rapportée. Pas de campus-ghetto, pas de cité universitaire. Je voulais faire participer les étudiants à la vie des habitants[8]. »

La vision des architectes rompt ici avec le modèle très répandu des campus dits à l'américaine qui se développe à ce moment-là dans la majorité des villes universitaires françaises, notamment à Toulouse sur les terrains de Rangueil pour l'université des sciences (fig. 1).

Il existe plusieurs définitions des campus à l'américaine. Celle qui se répand alors signifie la possibilité pour les étudiants et les membres de la communauté universitaire dans leur ensemble de pouvoir bénéficier de tous les services au sein même de leur campus avec la mise en place de restaurants, logements, terrains de sport, etc…

Au Mirail, les architectes ne souhaitent pas un campus fermé réservé aux membres de la communauté universitaire mais, au contraire ils prônent un campus étant partie intégrante du quartier, jusqu'à l'invisibilisation du campus afin qu'il soit pleinement intégré, ce qui se caractérise pendant une trentaine d'années par l'absence d'entrée.

Les principes qui ont commandé l'originalité du quartier dans le projet de base des architectes[9] se retrouvent au sein de l'université. La dalle est bien présente et a deux objectifs principaux : permettre une circulation aisée, sécuriser les piétons en les séparant des voitures et créer une passerelle entre l'université et le quartier (fig.2).

L'objectif des architectes est de former un tout en associant l'ensemble des besoins de la communauté universitaire reliés entre eux par les rues et les coursives qui font également le lien avec le quartier. Comme pour le quartier, la notion de lien et de rencontre est fondamentale.

La place de la nature est aussi pensée au cœur du projet. L'université est construite sur un terrain jusqu'alors demeuré rural. Les premiers enseignants se souviennent du temps où les terrains où ils enseignent maintenant, étaient leurs terrains de chasse[10].

La notion de rencontres et d'échanges va se caractériser dans les choix architecturaux de l'équipe en permettant à chacun (membre de l'université ou habitant du quartier) d'assister librement à un cours par la construction d'une université ouverte avec les salles de cours au rez-de-chaussée possédant des vitres transparentes et un étage plus clos (fig.3).

Le campus devait être la transition entre la ville nouvelle du Mirail et la ville historique de Toulouse. Alexis Josic décrit

8. Georges Candilis, *Bâtir la vie : un architecte témoin de son temps*, Paris, Infolio, 1977, p. 265.
9. *Ibid.*
10. Entretien avec Enrique Fraga mené en 2022 par Pauline Collet.

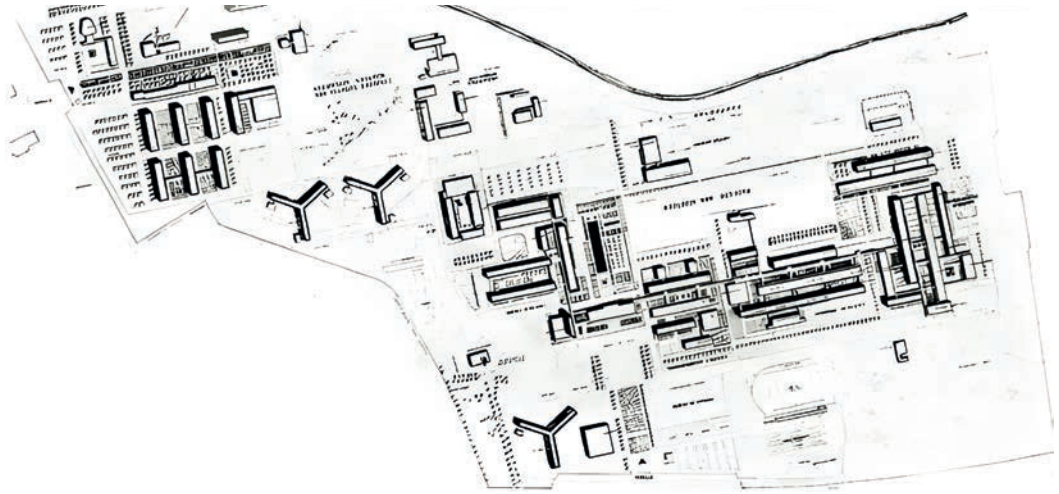


FIG. 1 — Plan du campus de Rangueil.
Maurice Culot et Jean-Paul Midant, Toulouse. Campus de Rangueil, dans Inventaire du patrimoine architectural et paysage. Étude résultant d'une commande du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, 2011

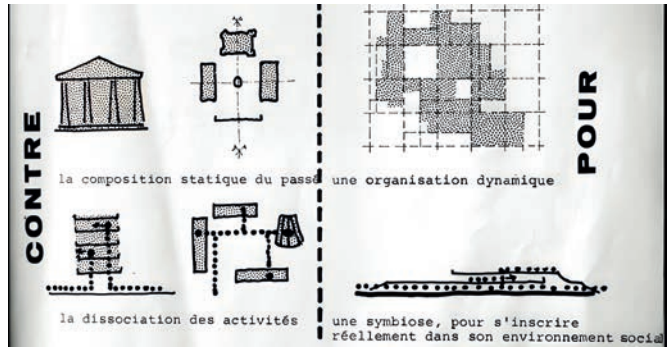


FIG. 2 — Vision de l'université de Georges Candilis.
Université, études et propositions, croquis de Georges Candilis, issue du fond 236IFA

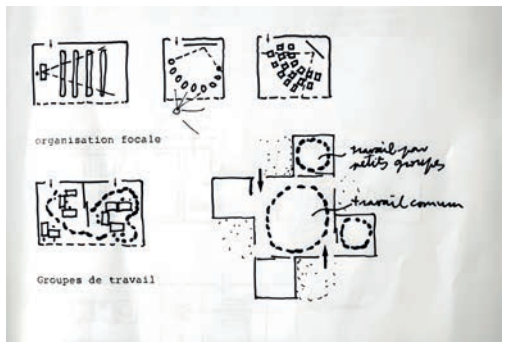


FIG. 3 — Salles de cours vues par Georges Candilis.
Université, études et propositions, *op. cit.*

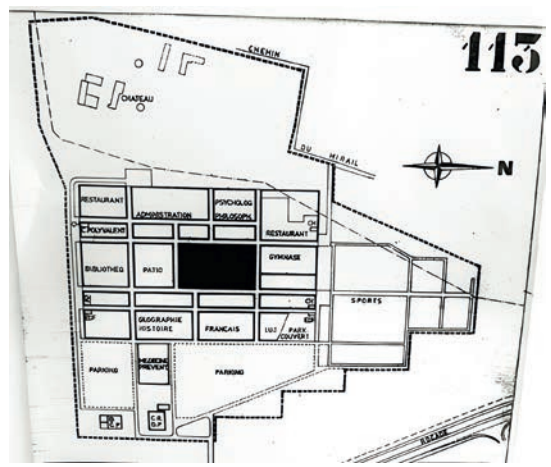


FIG. 4 — Plan de l'ensemble littéraire du Mirail.
Fonds privé Michel Idrac, origine inconnue

ainsi ce projet fou et révolutionnaire d'intégration de l'université dans le quartier :

« La ville entière était l'université. C'était le prolongement de l'université de Berlin, mais c'était autre chose. [...] À Toulouse, on a voulu aller un petit peu plus loin et être plus pragmatique. C'est-à-dire définir les circulations et rendre les passages ouverts aussi au public. La première réflexion de l'académie fut de dire : « Où est l'entrée ? ». Ils ne pouvaient pas comprendre que comme autrefois à Heidelberg la ville entière était l'université, où les habitants, jeunes et vieux, se côtoient avec les étudiants. Pourquoi un adulte ne pourrait-il pas rentrer dans l'université, dans un amphithéâtre, assister à un cours ? C'est une loge ouverte, ce n'est pas une loge franc-maçonnique, l'université ! Nous voulions hiérarchiser les espaces et les communications. Toutes les salles et amphithéâtres au rez-de-chaussée étaient accessibles au public par les rues. Au premier étage une zone plus fermée : les salles d'exercice où le public n'a pas accès. Tout ce qui est l'enseignement classique est accessible à tout le monde. [...] Dans le plan d'origine, l'université est placée très près des logements pour les étudiants et les enseignants. L'idée c'était que l'université était dans la ville et non un campus hors de la ville. Mais c'est vite fait de démolir une idée. Il faut peu de choses pour défigurer complètement une idée. »[11]

L'objectif de l'architecte était, comme le décrit Pierre Merlin[12], que les habitants du quartier traversent l'université au lieu de la contourner (fig. 4).

La réalité au quotidien

Dès les premières années, les présidents de l'université successifs se saisissent de la question du lien de l'université au quartier. Le 16 juin 1976, Émilien Carassus, président de l'université, écrit au maire de la ville pour lui demander un entretien sur : « les problèmes que posent l'insertion de l'Université dans le quartier du Mirail[13]. » Il précise que son prédécesseur François Taillefer avait déjà écrit en 1973 pour les mêmes raisons mais sans retour. En effet, le 10 décembre 1973, François Taillefer écrit au maire de Toulouse pour lui exposer les problèmes en question : il déplore qu'à l'heure actuelle l'université et le quartier soient des étrangers l'un pour l'autre. L'université ne trouve aucun des services dont elle a besoin à proximité et parallèlement, l'université ne participe : « à l'animation du quartier que par le passage de voitures et de cars[14] ». Selon lui, trois choses sont nécessaires pour régler ces problèmes : « un programme

11. Rémi Papillault, Stéphane Gruet, *Le Mirail mémoires d'une ville - histoire vécue du Mirail de sa conception à nos jours*, Toulouse, Éditions Poïésis-AERA, 2008, p. 174.

12. Pierre Merlin, *L'urbanisme universitaire à l'étranger et en France*, Paris, Presses de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, 1995, p. 320.

13. Archives d'université Toulouse-Jean Jaurès (AUT2J), procès-verbaux des séances de l'assemblée constitutive de l'Université Toulouse II, Lettre d'Émilien Carassus au maire de Toulouse, 16 juin 1976.

14. AUT2J, procès-verbaux des séances de l'assemblée constitutive de l'Université Toulouse II, Lettre de François Taillefer au maire de Toulouse, 10 décembre 1973.

15. *Id.*

16. Cet attachement est perceptible dans l'ensemble des entretiens réalisés dans le cadre de ma thèse de la part de ceux qui regrettent le Candilis comme de la part de ceux qui se réjouissent de la reconstruction.

concerté, la volonté d'aboutir et du temps[15]. » Les propositions sont très concrètes : mise en place d'une crèche, de commerces, d'installations sportives ou de salles d'animation culturelle pour les habitants du quartier et de l'université. Il souhaite aussi un réaménagement de certains espaces notamment le parc du château du Mirail ou encore l'espace censé accueillir le service médico-social ou le service des sports qui n'ont finalement pas été construits.

Le changement social qui s'opère au sein du quartier avec l'accueil de populations de plus en plus précaires et les émeutes des années 1990 ne font que détériorer cette relation déjà peu existante. L'université vit en vase clos au sein du quartier du Mirail et les liens avec ce dernier ne proviennent que d'initiatives individuelles. À la suite de ces tentatives, la détérioration des bâtiments a semble-t-il focalisé l'attention des dirigeants de l'université jusqu'à la reconstruction car nous ne possédons pas de trace dans les archives consultées de nouveaux projets en lien avec le quartier. Les échanges concernent principalement, par la suite, des problèmes de sécurité. La conception des architectes des années 1960 se heurte donc à plusieurs obstacles. Tout d'abord à une construction avec des matériaux de mauvaise qualité qui a un impact sur le quotidien des membres de la communauté universitaire. Ensuite, à une inadéquation des locaux et des préoccupations de la communauté universitaire qui va conduire par exemple à construire une entrée dans les années 1990 avec le bâtiment de l'Arche – car les visiteurs extérieurs et les étudiants ne trouvaient pas le campus. Cela se caractérise aussi à travers l'installation d'une grille qui fermait le campus tous les soirs afin de bien signifier que cet endroit n'était pas accessible à tous et notamment aux habitants. Cet obstacle peut s'expliquer par la place trop grande des architectes dans la construction qui a minimisé celle des acteurs universitaires mais aussi par le manque de budget qui dès le départ, a dénaturé le projet des architectes.

Finalement, le campus devient très rapidement obsolète, les matériaux se détériorent d'années en années et l'espace manque pour les étudiants qui arrivent toujours plus nombreux. L'état des bâtiments est de plus en plus dangereux (fig. 5).

Cependant, la communauté universitaire semble bénéficier d'une ambiance très familiale en son sein, ainsi que d'un attachement fort au site du Mirail, ce qui revient beaucoup dans les témoignages[16].

LA RECONSTRUCTION DE L'UNIVERSITÉ, ANNÉES 2000-2010

Les différentes étapes de la reconstruction

À partir des années 1990, l'Université Toulouse - Le Mirail (qui devient Université Toulouse - Jean Jaurès en 2014) se saisit de l'état préoccupant de son patrimoine bâti. Cette reconstruction se fait en plusieurs étapes. D'abord, dans les années 1990, des bâtiments sont ajoutés afin de créer des espaces supplémentaires plus que nécessaires. Sont ainsi construits, l'Arche (fig. 6) qui fournit des mètres carrés et permet de symboliser l'entrée de l'université ; la Maison de la Recherche qui répond au besoin d'espace pour les chercheurs au sein de l'université et qui sépare la recherche et la formation ; enfin les bâtiments dit « Pétales » servant à augmenter le nombre de salles de cours.

Dans les années 2000, les constructions continuent avec la Bibliothèque Universitaire Centrale construite par Pierre Riboulet. L'explosion d'AZF en septembre 2001 agit comme un déclic et entraîne une véritable réflexion au sein de l'université sur la nécessité d'une reconstruction globale. Certains documents retrouvés dans les archives de Michel Idrac, chargé de patrimoine jusqu'en 2003, montrent que cette réflexion avait déjà fait l'objet de discussions dans les années 1990. En effet, les constructions citées précédemment ne sont pas réfléchies en harmonie avec le reste du campus. Les trois principales (Maison de la Recherche, Arche et Bibliothèque Universitaire Centrale, fig. 7) viennent rompre complètement avec le projet des années 1960. Elles forment une ligne à l'entrée sud du campus du côté du métro. La bibliothèque et la Maison de la Recherche sont construites au niveau du sol contrairement aux bâtiments de Candilis qui se trouvent au niveau de la dalle. De plus, l'Arche en marquant l'entrée met fin au rêve vanté par Alexis Josic notamment. Cependant, il s'agit selon Gérard Huet, architecte à l'origine de sa construction, d'une nécessité pour les membres de la communauté universitaire.

En 2007, sont construits l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Lettres, Langues et Civilisations Étrangères ainsi que la Fabrique Culturelle, lieu original comprenant une salle de spectacle et des salles d'exposition destinée aux membres de la communauté universitaire. La majeure partie de la reconstruction se déroule entre 2012 et 2016 en trois grandes phases. Le calendrier ci-dessous reprend les grandes étapes de construction (fig. 8).



FIG. 5 — Dégradation des bâtiments.
Cliché Joson de Foras, fin des années 2000



FIG. 6 — L'Arche marque l'entrée de l'université.
Cliché Joson de Foras, 2018



FIG. 7 — Bibliothèque Universitaire Centrale.
Cliché Joson de Foras, 2016

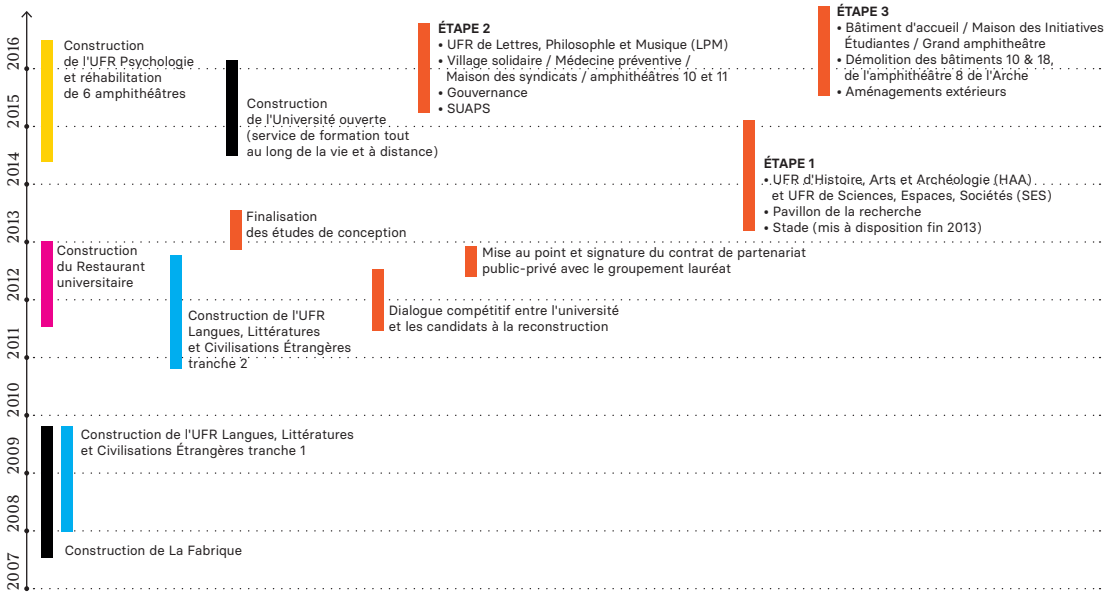


FIG. 8 — Calendrier de la reconstruction.
Blog la reconstruction

Des modifications sont à noter par rapport à ce calendrier puisque l'Université Ouverte est finalement un des derniers bâtiments à avoir été construit en janvier 2022 et le village solidaire a été abandonné.

La reconstruction est financée en partie par des CPER (Contrats Plan Etat Région), en partie par un Partenariat Public Privé. Après discussion, le choix est fait de démolir pour reconstruire en raison du coût d'une réhabilitation et de l'état déplorable des bâtiments d'origine.

« La réalisation de l'Université Toulouse le Mirail a été en son temps, un véritable manifeste de liberté, d'ouverture et de générosité tant des commanditaires que de leurs architectes Candilis, Josic et Woods. […] Basée sur la rencontre créative entre les étudiants, la communication avec leurs enseignants, l'absence de frontière entre les enseignements, l'ouverture à la ville, l'architecture de l'Université Toulouse le Mirail dite «architecture Candilis» se voulait un moyen d'épanouissement de l'individu, un support construit de la liberté au cœur de la cité. Il s'est écrit sur ce site une incontestable étape de l'histoire de l'architecture universitaire contemporaine dans ce que ce projet véhicule comme rapport entre l'homme et son accès à la connaissance ; son émancipation ! [17] »

L'objectif affiché par la direction de l'université lors de la reconstruction est de reprendre un certain nombre de principes des architectes à l'origine du campus tout

17. Extrait de la note de Miralis, note de présentation générale en 2012.



FIG. 9 — La canopée. Service communication de l'UT2J

en les adaptant à un campus du XXIe siècle. Le principe de la dalle est conservé (à l'exception des bâtiments construits dans les années 1990). L'importance de la rue qui relie l'université au quartier mais également les bâtiments de l'université entre eux est un des axes majeurs du projet. Une canopée est ajoutée à l'idée de base (fig. 9).

Dans le projet, les rues débouchent sur des petites places permettant de favoriser la rencontre, notion qui – comme dans le projet Candilis – est au cœur du projet de reconstruction. La dalle est maintenue piétonne pour des raisons de sécurité, de confort de vie et de développement durable. Le concept de *groundscraper* (bâtiments bas) est modifié dans le nouveau projet puisque les bâtiments sont à deux étages minimum (contre un auparavant). L'idée est aussi d'organiser le campus en quatre niveaux : un rez-de-chaussée pour les véhicules, un rez-de-dalle pour les piétons et les centres de ressources ou amphithéâtres, un premier étage pour les salles de cours et un deuxième étage pour le corps professoral.

La reconstruction entend combler les lacunes du premier projet concernant les services aux étudiants sur le campus du Mirail et donc, d'une certaine manière, permettre à la communauté universitaire de bénéficier d'un maximum de services sur place afin de limiter les mouvements vers l'extérieur. L'offre de restauration est agrandie et diversifiée. De nouveaux lieux pour la vie étudiante sont créés afin d'institutionnaliser cette dernière. Enfin, des logements et une crèche sont également construits. La crèche propose des places réservées aux personnels de l'université ainsi qu'aux habitants du quartier, elle symbolise cette volonté de mixité entre les deux populations. On note, ici, la reprise d'éléments cités dans les échanges de courriers des années 1970 (crèche, installations sportives et culturelles) sur les solutions à mettre en place pour faciliter le lien entre les habitants du quartier et la communauté universitaire.

Concernant le lien au quartier, les grilles entourant le campus sont supprimées. Une séparation claire se fait entre les espaces privés dédiés à la communauté universitaire et les espaces publics (sportifs, culturels, bibliothèque universitaire, crèche) ouverts à tous et situés aux extrémités sud et nord de l'université.

Enfin, la reconstruction de l'université s'articule avec le Grand Projet de Ville (GPV) qui fixe dans ses priorités la volonté de réhabiliter les quartiers autour de l'université. Au Mirail, il s'agit notamment de créer de nouvelles liaisons entre la ville et l'université au sens propre comme au sens figuré (fig. 10). La première étape est de rendre la rue de l'université piétonne et plus végétale afin qu'elle soit empruntée par les habitants du quartier et par les étudiants sortant du métro.

Les impacts de la reconstruction sur la communauté universitaire

Lors du chantier de reconstruction, des enseignants se sont mobilisés contre la destruction des bâtiments de Candilis en publiant dans la presse locale une pétition ou encore en s'attachant aux grilles. Cette mobilisation n'est pas directement en lien avec le quartier mais elle traduit tout de même une volonté de conserver les ambitions initiales du projet de Georges Candilis et de son équipe. Selon les opposants, la reconstruction rompt avec ce projet notamment parce qu'elle met fin à l'ouverture des différentes salles de l'université et parce qu'elle prend le parti d'une affirmation de l'université en tant que telle dans le quartier environnant. Par ailleurs, les opposants souhaitent conserver et réhabiliter les bâtiments d'origine.

Plusieurs entretiens ont été réalisés dans le cadre de notre thèse avec des membres de la communauté universitaire (étudiants, enseignants, personnels administratifs) qui ont connu l'université avant et après la reconstruction. Une majorité des personnes interrogées regrettent une certaine « ambiance » de l'université, beaucoup plus familiale qu'aujourd'hui. Cependant, cela s'accompagne, à chaque fois, de critiques sur l'état des bâtiments : pluie dans les bureaux ou les salles de cours, absence de signalisations, état des toilettes, … Une minorité de personnes interrogées avaient connaissance du projet de Georges Candilis. Pour ceux qui en avaient connaissance, – les analyses sont à prendre avec précaution car cela représente à peine une dizaine

18. Enseignante-chercheuse de l'UT2J, sociologue ayant travaillé sur le quartier du Mirail et résidant dans le quartier.

19. Jacques Godechot, *Une si grande chance*, mémoires privées destinées à ses petits-fils, 1989.

20. AUT2J.

de personnes – tous trouvent le projet intéressant mais dénonce le manque de moyens qui a conduit aux bâtiments qu'eux ont connus. Pour tous, il est difficile de retrouver des marqueurs de l'ancienne université dans la nouvelle mais les bâtiments qu'ils ont connus dans les années 1990 et 2000 n'incarnaient déjà plus cet idéal des architectes des années 1960.

L'ÉVOLUTION DES LIENS ENTRE L'UNIVERSITÉ ET LE QUARTIER

Le lien au centre-ville

Si dans le projet des architectes, l'université était ouverte sur le quartier environnant et devait même en faire partie, dans la réalité les choses sont plus complexes. En effet, la question de la fermeture de l'université se pose assez rapidement en raison notamment de la hausse des vols de fournitures, de mobiliers puis de matériels informatiques.

Au début de l'installation de l'université, plusieurs enseignants viennent s'installer au sein du quartier afin de faciliter leurs transports quotidiens. Aujourd'hui, les enseignants-chercheurs de l'université habitant dans le quartier se comptent sur les doigts d'une main selon Marie-Christine Jaillet[18]. Cependant, la majorité des étudiants, maintenant comme autrefois, décident de rester plus proche du centre-ville, comme le montrent les flux du métro matin et soir.

Le déménagement du centre-ville à la périphérie est mal vécu par une partie de la communauté universitaire dès le début. Si certains se réjouissent de trouver de l'espace et des locaux neufs, d'autres ne souhaitent pas quitter le centre-ville et tous les avantages qu'il procure. Dans ses mémoires, le doyen Jacques Godechot témoigne d'un incident :

« Cependant il y eut des mécontents qui regrettaient d'avoir à quitter la vieille ville. Le 10 janvier, alors que j'étais à Sarrelouis et Sarrebruck pour commémorer le bicentenaire de la naissance du maréchal Ney. Mérimée [toujours chargé des bâtiments] me téléphona à 10 heures du soir que des « inconnus » avaient couvert de graffitis les murs du CES [Collège d'Enseignement Secondaire] tout neuf ! Ils voulaient protester contre le transfert de la Faculté. »[19]

Du côté des enseignants, les avis sont partagés entre le gain d'espace dans des bâtiments neufs et l'éloignement au centre-ville. Dès 1975, l'administrateur provisoire François Taillefer exprime au recteur la nécessité pour l'université de conserver une antenne en centre-ville[20]. Ce souhait

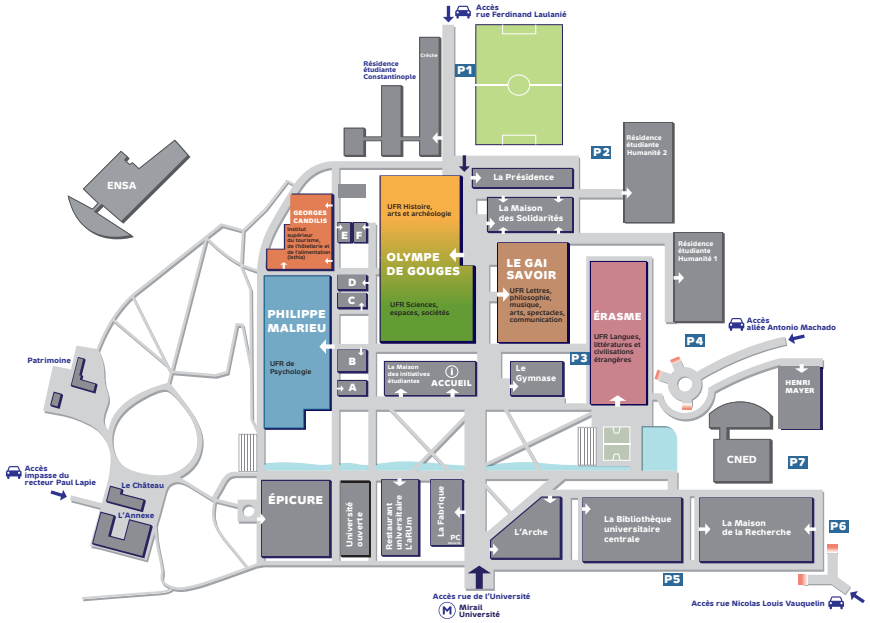


FIG. 10 — Plan de l'Université Toulouse-Jean Jaurès.
Site internet de l'université

est maintenu encore aujourd'hui avec l'emplacement qui accueille l'ENSAV (École Nationale Supérieure d'Audiovisuel) et la BEM (Bibliothèque d'Études Méridionales). Depuis 1970, l'université s'interroge sur cet endroit stratégique. Dans les premiers échanges de courriers il est question d'y installer la Maison de la Recherche et le service de la formation continue afin de conserver le prestige du centre-ville toulousain. Finalement, ces deux entités sont installées au sein du campus du Mirail.

Un campus isolé

Les premiers mois et les premières années d'installation sont difficiles car le campus est à l'écart de tout. La restauration arrive assez rapidement, sauf pour les hispanistes durant les premiers mois. Cependant, très vite l'offre ne répond rapidement plus à la demande, face à la croissance du nombre d'étudiants. Par ailleurs, la diversité n'est pas la même qu'en centre-ville avec les multiples restaurants à bas prix disponibles en sus du restaurant universitaire.

Pour les transports, la situation est tout autant compliquée et nécessite même une négociation entre le doyen de la faculté des lettres et la société d'autobus pour augmenter les passages aux heures de pointe. Bien des années plus tard, en 1993, le métro, loin de rapprocher les étudiants de l'université et du quartier, les éloigne au contraire en rendant le centre-ville accessible en dix minutes.

Les tentatives récentes pour construire des liens

Dans les années 1990, plusieurs projets se développent notamment sous la présidence de Romain Gaignard de 1996 à 2001. Trois membres de l'université : Jésus Aguila, Alain Lefèvre et Marie-Christine Jaillet sont missionnés à la fin des années 1990 pour voir comment mieux structurer et visibiliser les interactions entre l'université et son environnement. Un des objectifs est de mettre en valeur les liens informels qui existent avec des habitants du quartier, des membres d'associations, etc. Plusieurs initiatives se développent à ce moment-là, notamment autour du soutien scolaire d'un groupe d'enseignants-chercheurs auprès d'enfants du Mirail.

Le projet de Cité Internationale des étudiants est également en discussion avec l'objectif de l'installer à La Reynerie. Cependant, ce projet a été abandonné et la CIUT (Cité Internationale de l'Université de Toulouse) qui a vu le jour en 2023 se situe dans le centre de la ville entre la rue Sainte-Catherine et la rue des Trente-six ponts, à l'emplacement de l'ancien Institut de chimie où Paul-Sabatier a enseigné et qu'il a dirigé.

Dans les années 2010, alors en pleine reconstruction, l'université développe via notamment le CPRS (Centre de Promotion de la Recherche Scientifique), des passages dans les écoles du quartier, principalement les lycées afin de présenter l'université et de donner envie aux jeunes de rentrer dans ce bâtiment qu'ils traversent depuis des années. Les assises de la culture ou une journée de travail du MEDEF sur la question des discriminations sont également organisées au sein de l'université.

En septembre 2021, dans le cadre des Journées du Patrimoine, l'université a organisé en partenariat avec l'association « En quête de patrimoine » ainsi que des étudiantes de Master des visites de l'université destinées en priorité aux habitants du quartier. Cependant, la majorité des participants n'habitaient pas le quartier du Mirail, malgré une campagne de communication largement relayée dans les commerces de proximité.

La question du changement de nom de l'université a cristallisé quelques tensions. En 2014, après un vote majoritaire du Conseil d'Administration, l'université Toulouse - Le Mirail est renommée Université Toulouse - Jean Jaurès. Pour l'équipe

de direction, il s'agit d'une volonté de pouvoir représenter l'ensemble des sites et notamment les sites délocalisés qui ne se reconnaissent pas dans l'appellation « Mirail » mais aussi de rendre hommage à celui qui fut professeur à la faculté des lettres de Toulouse à l'occasion du centenaire de sa mort. Le campus garde officiellement le nom de « campus du Mirail ». Certains habitants attachés au quartier voient néanmoins dans cet acte une volonté de rupture entre l'université et le quartier. Selon eux, l'université souhaite se distinguer du quartier pour mieux valoriser son image au niveau national comme international. Ce changement de nom est très mal vécu par les habitants ainsi qu'en témoignent Marie-Christine Jaillet et Sonia Moussay[21].

Pour conclure, l'intégration de l'université au sein du quartier du Mirail constitue un élément central des deux projets de construction comme de reconstruction. Dans les deux cas, des idées assez novatrices sont avancées pour réussir ce processus d'intégration. Cela passe par des actes symboliques comme l'absence d'entrée puis la construction de l'Arche et d'une grille puis la suppression de cette même grille au moment de la reconstruction. Des bâtiments servent aussi de symboles à cette volonté de lien comme la Fabrique Culturelle, les installations sportives ou la Bibliothèque Universitaire Centrale avec des emplacements stratégiques aux extrémités du campus.

Cependant, dans les faits ce lien demeure très faible. Il existe essentiellement grâce à des initiatives individuelles ou les projets les plus récents. Il serait intéressant de poursuivre ce travail par une enquête auprès des étudiants et des habitants pour mieux comprendre leur ressenti ainsi que les rapports qu'ils établissent entre le quartier et l'université mais aussi d'engager une approche dans le temps long pour comprendre comment ces rapports ont pu évoluer au fil du temps. Des entretiens avec les membres de la communauté universitaire qui ont fait le choix de quitter le quartier du Mirail seraient également intéressants à mettre en œuvre.

Enfin, maintenir une veille sur ce sujet semble utile, car de nouveaux projets sont en cours au sein de l'université, notamment dans le domaine culturel avec l'organisation au CIAM (Centre d'Initiatives Artistiques du Mirail) d'expositions sur ce rapport entre université et quartier[22] ou la nomination de Marie-Christine Jaillet comme chargée de mission « relations université-quartier ».

21. Responsables de l'association « En quête de patrimoine » qui organise notamment des visites de l'université et résidentes du quartier également.

22. Appel à projets artistiques « Des espaces autres #3 », CIAM, Université Toulouse-Jean Jaurès.

Université de Tours : intégration ou désintégration du site des Tanneurs ?

Essor d'une nouvelle typologie d'université ?

LOÈVE GEREZ
Étudiante en histoire de l'art en master 2,
Université de Tours

L'université de Tours (37) se compose aujourd'hui de six sites répartis dans la ville, au nord, au sud et dans le centre-ville de Tours. Elle possède également un septième site qui est, lui, situé au sein de la ville de Blois (41). Jean Royer, maire de Tours de 1959 à 1995, fut dès 1960 le principal initiateur de ce vaste projet qui s'adjoint à la faculté de médecine de Tours déjà présente et sise depuis 1841 à l'ouest du centre-ville.

Les études supérieures sont, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, un enjeu sociétal important et, alors que le « campus universitaire » initié par les anglais et repris par les américains fait fureur, ce nouveau « modèle » deviendra la principale typologie de référence pour l'architecture universitaire[1].

C'est dans le centre-ville de Tours et en plein quartier historique que Jean Royer décide d'implanter une faculté de Sciences humaines et sociales mais, en témoignent les multiples esquisses et propositions[2], le projet très controversé sera discuté pendant environ 7 ans et la faculté n'ouvrira ses portes qu'en 1972. Aujourd'hui encore, son architecture ne fait pas l'unanimité et son emplacement, s'il convient massivement aux étudiants, a créé de nombreux débats. L'emplacement choisi a sans doute été stratégique et, au-delà d'une préoccupation probable mais faible, liée à l'intégration de l'étudiant, il retranscrit une pensée politique conservatrice forte. La typologie rare, voire unique, de ce projet est le fruit d'une étude aux axes de réflexion multiples : sociaux, politiques et économiques.

1. Pierre Merlin et Françoise Choay, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, 2015. 880 p. 1re éd. : 1988.

2. Archives de Tours, lettre de Sainsaulieu à P. Boile, boite n° 00039.

À ce jour, nous connaissons la distinction entre campus *extra-muros* et *intra-muros* mais n'y aurait-il pas une troisième définition à intégrer ? Le campus *extra-muros,* modèle anglo-saxon développé aux Etats-Unis pendant la seconde moitié du XXe siècle, s'apparente à une nouvelle ville presque autonome éloigner du centre de la ville qui l'accueille. Le campus *intra-muros,* dont le modèle apparaît notamment par la réutilisation de bâtis au sein de la ville, s'intègre au maillage de celle-ci. Ce positionnement exceptionnel ne nous permettrait-il pas de requestionner et de distinguer clairement, par un vocabulaire précis, le « campus universitaire » de la « ville universitaire » ? Françoise Choay et Pierre Merlin écrivent conjointement en 1995 l'ouvrage : *Le dictionnaire de l'Urbanisme et de l'aménagement*[3] dans lequel ils précisent l'étymologie du mot latin « campus » qui signifie « champ » et qui définit donc le cadre géographique du campus universitaire. Pierre Merlin précise également le terme « université » dans son ouvrage *Urbanisme universitaire à l'étranger et en France*[4]. Le mot « université », d'origine latine, ne désigne pas un lieu mais « la communauté des maîtres et des élèves » et que « [*ce*] n'est qu'au moyen-âge que ce terme s'appliquera aux locaux qui y étaient attachés »[5]. L'adjectif « universitaire » évoque lui, une communauté, la notion d'enseignement et le rang de maître et d'élève. Ainsi, le terme « campus » déterminerait le cadre géographique et l'adjectif « universitaire » la dimension sociale qui s'y applique. Ces deux chercheurs définissent le terme « campus universitaire » comme étant un « vaste terrain sur lequel sont construits les bâtiments d'une université »[6]. Si ce terme est considéré comme un pléonasme selon le Larousse, il a été adopté dans le champ disciplinaire car, avec les définitions énoncées précédemment, il précise un type de réalisation architecturale particulier regroupant toutes les infrastructures et équipements liés aux études supérieures et investis par une population précise. Françoise Choay et Pierre Merlin affirment qu'un campus universitaire se constitue dans un premier temps des bâtiments consacrés à l'enseignement. Il faut ensuite y ajouter les bâtiments administratifs qui permettent le bon fonctionnement de l'université ; la bibliothèque, les lieux de restauration ainsi que les logements universitaires font également partie du campus universitaire.

L'université de Tours et le site des Tanneurs ne font l'objet que de très peu d'études. La première, prend la forme d'un mémoire de Maîtrise finalisé en 2001 par Virginie Charon, étudiante en Histoire de l'art à l'Université de Tours.

3. Pierre Merlin et Françoise Choay, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement.* [1re éd. : 1988], Paris, PUF, 2015, 880 p.

4. Pierre Merlin, *L'urbanisme universitaire à l'étranger et en France.* Paris : Presses de l'École nationale des Ponts et Chaussées, 1995, 416 p.

5. *Ibid.,* 1995, 416 p.

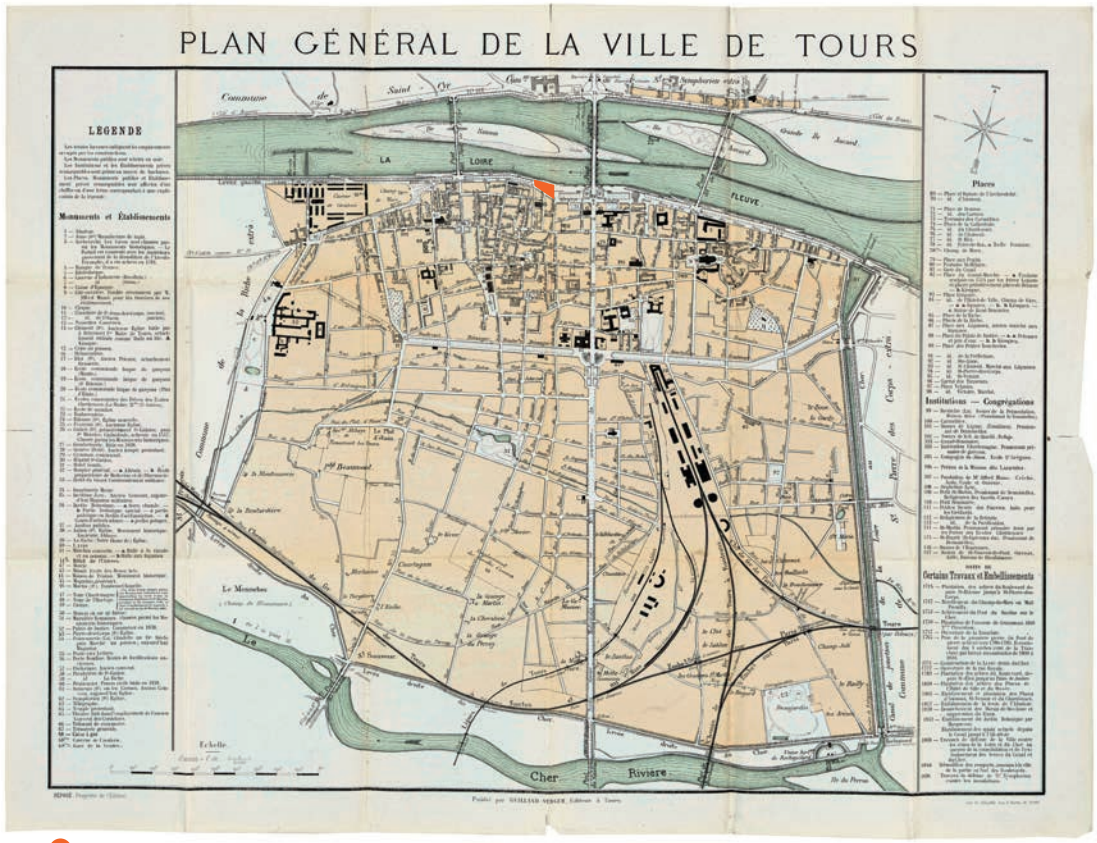
6. Pierre Merlin et Françoise Choay, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement,* [1re éd. : 1988], Paris, PUF, 2015, 880 p.

7. Historien de l'architecture, il est aujourd'hui professeur d'histoire de l'architecture contemporaine du XXe siècle à l'université de la Sorbonne.

8. Michel Lussault, Serge Thibault, « L'émergence de l'université sur la scène locale. L'exemple de Tours », *Les Annales de la recherche urbaine,* n° 62-63, 1994, pp. 127-138.

Sous la direction de Monsieur Jean-Baptiste Minnaert[7], elle s'attache plus précisément à l'Université François Rabelais, faculté des sciences humaines et sociales de Tours, et son lien au quartier du « vieux Tours » en pleine restauration. Sise entre le bord de Loire et le quartier du « vieux Tours », l'université doit - à la demande de Jean Royer et sous le conseil de Pierre Boille - s'intégrer visuellement dans un quartier qui se caractérise par un habitat dense et ancien. Virginie Charon étudie conjointement et croise les deux projets distincts : la construction de l'université et la restauration du quartier du « vieux Tours », afin de comprendre les choix architecturaux bridés par les ressources financières, les choix politiques et les volontés de la ville. La seconde n'est pas une étude architecturale mais une analyse de la politique et des choix de jean Royer. Michel Lussault et Serge Thibault[8] proposent une analyse de la politique universitaire de Jean Royer. Ils opposent ses deux projets, radicalement différents tant dans l'architecture que dans le choix de l'emplacement et pourtant tous deux ont été initiés par une seule et même personne : Jean Royer. Ils affirment que Jean Royer a initié le projet de la faculté des Tanneurs en envisageant l'université comme complémentaire de la ville, comme lieu qui devait s'intégrer dans la ville. Ils appellent cela : « la banalisation fonctionnelle et paysagère ». Ce parti-pris se remarquera, selon Michel Lussault et Serge Thibault, jusque dans l'architecture du bâtiment des Tanneurs qui doit, en somme, s'harmoniser avec la ville, s'adapter au paysage, afin de ne pas s'imposer comme un nouveau bâtiment. En revanche, lorsqu'il s'agit de la technopole au sud de Tours située dans la vallée du Cher, le sujet est envisagé différemment : Jean Royer s'engage dans la réalisation d'une université qui ne dispensera pas des matières dites « nobles » et place le projet comme le centre névralgique d'un quartier nouveau. Ainsi l'université ne vient plus compléter la ville mais devient un acteur majeur mais annexe à celle-ci.

Ne devons-nous pas remettre en question l'analyse architecturale et urbanistique des campus universitaires afin de créer des typologies bien distinctes ? Ne serait-il pas intéressant de mettre en duel deux typologies, par une redéfinition claire de chaque, menant à une compréhension plus large de la politique mise en place dans un contexte d'évolution record de l'enseignement supérieur ? Précisément, celle de l'université de Tours présente une grande différence avec celles des campus de Bordeaux ou d'Orléans définis par Pierre Merlin et Françoise



Parcelle de terrain sélectionnée pour l'actuel bâtiment universitaire dit « des Tanneurs ».

FIG. 1 — Situation de la parcelle de terrain proposée par la municipalité de Tours sur le plan Guilland-Verger, 1875.
Plan général de la ville de Tours, lithographié par Ch. Guilland, Guilland-Verger Éditeur.

Choay de « campus universitaires *extra-muros*[9] ». L'analyse de la politique locale et des décisions que celle-ci engendre devient primordiale pour comprendre, d'une part, le choix de l'emplacement géographique, d'autre part, l'architecture et le caractère donnés à l'édifice.

RENOUVELLEMENT DES POLITIQUES

La politique de gauche disloquée

Le clivage traditionnel qui sépare les partis politiques dits de gauche et dits de droite s'écroule dans les années 1960 et, face à la domination politique du Gaullisme et les échauffements sociaux qui émanent de la guerre d'Indépendance de l'Algérie, les partis de gauche tentent de construire une nouvelle image en s'éloignant du communautarisme et du stalinisme. C'est dans ce tourment politique et social que le Parti Socialiste unifié[10] se détourne « de certaines logiques de pouvoir et [que le parti] va s'atteler à une remise en cause du mirage des "Trente

9. Pierre Merlin et Françoise Choay, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, [1re éd.: 1988], Paris, PUF, 2015, 880 p.

10. Parti Socialiste Unifié, créé en avril 1960.

11. Danièle Voldman « Les Français et la politique dans les années 1960. Réunion des correspondants de l'IHTP, 17 février 1999 » in *Bulletin de l'institut du temps présent*, n° 73, 1999. pp. 147-148.

12. Matthieu Rémy, « Bernard Ravenel, *Quand la gauche se réinventait. Le psu, histoire d'un parti visionnaire (1960-1989)* » in *Questions de communication*, n° 31, 2017, p. 535-536.

13. Jean Royer, *Jean Royer, Il était une fois un maire.* Tours, C.L.D., 1997, p. 9.

14. *Ibid.*, p. 13.

15. *Ibid.*, p. 25.

Glorieuses"[11] en proposant une nouvelle grille d'analyse de la société »[12]. Les partis de gauche se reconstruisent autour des dites minorités, entre autres, les étudiants ; en témoignent, leurs associations aux manifestations de « mai 68 ». Peut-on cependant affirmer que les partis de gauche essentialisent la société ? Cela relève d'une étude politique approfondie ; néanmoins, on constate que les partis de gauche subdivisent la population, créent des catégories et même si celles-ci ne dépendent pas uniquement des revenus ou des statuts sociaux, elles existent bien et sont nommées. En outre, si l'on reprend le schéma binaire des politiques, *a contrario*, la droite devrait apparaître comme un parti politique prônant une « égalité » au sein de la population.

Jean Royer : une politique conservatrice gaulliste

Jean Royer est né le 31 octobre 1920 à Nevers (58), il déménage peu de temps après à Decize (58) avant de s'installer avec ses parents à Tours (37) en 1926 ; Jean Royer grandira ainsi dans la région Centre-Val de Loire. Issu d'une famille modeste, il reçoit une éducation bercée par la religion catholique et influencée par « Ferdinand Foch, Georges Clémenceau et Raymond Poincaré »[13]. Il poursuivra ses études à la Faculté des Lettres de Poitiers où il obtiendra deux certificats de licence avec mention : l'une en histoire du Moyen-Âge, l'autre en histoire moderne et contemporaine ; plus tard, sa carrière politique sera d'ailleurs entrecoupée de plusieurs périodes d'enseignement en école élémentaire, notamment à Langeais (37). En 1946, suite à l'appel au Rassemblement du général de Gaulle, il s'investit dans la politique locale. Très vite, il gravit les échelons politiques et en 1949, il est appelé à Paris par le général Charles de Gaulle qui le nomme « délégué départemental du Rassemblement du Peuple Français pour le département de l'Indre-et-Loire »[14]. Le 30 novembre 1958, Jean Royer sera élu député de la première circonscription du département et en 1959, « attaché à Tours depuis l'enfance, conscient de sa vitalité et de la richesse de son histoire, [Jean Royer] orientait son destin politique vers la conquête de la mairie ». Il sera d'ailleurs élu maire en mars 1959 avec une liste électorale, selon lui, « diversifiée et équilibrée »[15] nommée « la liste d'action non politique pour l'administration, le développement économique et le progrès social de la ville de Tours »[16]. Selon Jean Royer, son enfance et son histoire sont importantes et le rendent incontestablement attaché à Tours et son patrimoine ; de plus, son parcours d'étudiant et ses études

en histoire qui s'ancrent dans un réel attachement à la nation, révèlent le patriotisme qui l'anime. Tout cela laisse croire et penser que son envie, lorsqu'il s'investit politiquement, est de conserver, protéger le patrimoine et ne pas le dénaturer au profit d'innovations issues de l'industrialisation.

INTÉGRATION : UNE UNIVERSITÉ CENTRALISÉE

Alors que la municipalité se questionne quant à l'avenir du vétuste centre historique de Tours[17] correspondant au quartier du vieux-Tours, marqué par les destructions liées aux bombardements de la Seconde Guerre mondiale, l'implantation de la future Université des Lettres tourangelle devient un sujet tout aussi complexe.

Le choix de l'emplacement de l'université de Lettres au cœur de la ville

À l'aube des années 1960, l'éducation nationale sollicite un terrain de dix hectares au sein du parc de Grammont[18] qui accueille déjà les bâtiments dédiés aux sciences. L'objectif est clair : intégrer l'université des lettres à l'université des sciences mais, si ce n'est par Jean Royer, ce projet n'est pas approuvé par la municipalité. À la place, Jean Royer propose le terrain des tanneries – propriété de la commune – dont les caractéristiques géographiques se différencient en tout point avec celles des terrains habituellement choisis pour édifier des bâtiments d'enseignement universitaire[19]. En effet, sis au sein du centre historique de Tours, le terrain déjà construit ne propose qu'une surface de 14 000 m² et des perspectives d'expansion presque nulles. Le terrain se situe sur les bords de Loire qui matérialisent sa limite nord. Il est interrompu à l'est par l'axe routier principal soit la rue Nationale qui relie le nord et le sud de la ville tandis qu'à la limite ouest, des logements sont présents. Enfin, au sud, le terrain est dessiné par l'axe routier principal qui, parallèle aux bords de Loire et à travers le quartier historique, relie les extrémités est et ouest de la ville. En quelques mots : en plein centre-ville, au sein du centre historique de Tours et à proximité immédiate du Vieux-Tours, le site proposé par Jean Royer, dit « Les Tanneries », est construit de bâtiments vétustes car victimes des bombardements de la Seconde Guerre mondiale. La réfection de la parcelle engageant trop de financement, la projection du maire fut la suivante : raser les bâtiments sur ladite parcelle qui recevra ensuite la nouvelle faculté de Tours. Notons qu'en outre et en guise de contre-proposition, la municipalité

16. *Ibid.*, p. 26.
17. Celui-ci fut établi par Pierre Boille, architecte de la ville de Tours, de concert avec Jean Royer.
18. Virginie Charon, *Elaboration et construction de la faculté des lettres et sciences humaines à Tours,* sous la dir. de Jean-Baptiste Minnaert, mémoire, master : Université de Tours, 2001, 2 vol., p. 16. Entretien enregistré avec Jean Royer du 13 juillet 2000.
19. Pierre Merlin et Françoise Choay, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, 2015. 880 p. 1re éd. : 1988.
20. Dans les deux ouvrages qu'il rédige, ce choix n'est pas expliqué, il convoque seulement la notion sociale affirmant que l'étudiant allait être pleinement intégré à la ville.
21. Noblet Julien, « *L'architecture en pan de bois à Tours : nouvelles perspectives* », dans Alix Clément, Épaud Frédéric (dir.), *La construction en pan de bois : Au Moyen Âge et à la Renaissance,* Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2013.

qui maintient son opposition au projet du parc Grammont, ira jusqu'à proposer à l'Éducation nationale, la donation du terrain des Tanneries, l'imposant presque comme seul et unique choix. Les motivations de Jean Royer[20] ne sont pas explicites quant à la nécessité – selon lui – de placer les étudiants en Lettres au sein du centre-ville. Pouvons-nous parler de gentrification du vieux quartier ? Nous n'en sommes pas certains, en revanche, il est sûr que le quartier, par sa typologie, son implantation et son environnement, est parfaitement adapté à l'accueil d'une population jeune et étudiante. En effet, les caractéristiques des habitations du quartier historique de Tours ne répondent plus aux envies et aux besoins des familles ; en revanche, ces petites surfaces et des loyers accessibles, s'adaptent parfaitement au profil de l'étudiant.

Typologie des habitations du quartier du vieux Tours : une évolution complexe

Tout le centre historique de Tours est vétuste et les conditions de vie au lendemain de la guerre sont humainement terribles. Alors même que la France présente une pathologie c'est-à-dire le manque cruel de logements, raser l'ensemble du centre historique de Tours n'est pas envisageable pour la municipalité. Jean Royer refuse ce projet de Jean Dorian – premier architecte de la ville de Tours – et œuvre avec l'architecte de la Ville, Pierre Boille, afin de sauvegarder *a minima* le quartier du Vieux Tours. L'étudiant apparaît alors comme un « argument » afin de conserver et réutiliser l'existant : les maisons du Vieux Tours ne possèdent pas de jardin, leurs distributions et leurs petites surfaces proposent des logements adaptés aux étudiants d'autant que ceux-ci portent une promesse : la redynamisation d'un quartier appauvri et peu accueillant. Les habitations du Vieux Tours sont relativement semblables et l'on y trouve principalement des maisons à pans de bois et à colombage datant du XVe et XVIe siècle[21], de petites surfaces, souvent réparties sur un plan à deux étages et combles. La maison du Vieux Tours possède une distribution simple, l'escalier droit ou en vis central, accolé au mur porteur de la maison, permet la création à chaque étage de paliers desservant plusieurs logements de type T1 et T2. Cela permet d'augmenter le nombre de logements sans injecter d'argent dans de nouvelles constructions qui se traduiraient par l'acquisition de terrains onéreux et une charge constructive conséquente. Le placement de la faculté au sein du Vieux

Tours portera une nouvelle dynamique dans la ville de Tours : celle de l'investissement immobilier favorisée par la loi Malraux. En effet, la loi Malraux[22] vient compléter la législation sur la protection du patrimoine historique et esthétique de la France et permet de faciliter la restauration immobilière par une aide financière de l'État.

Le choix de l'emplacement de l'université est complexe à analyser et si à première vue nous percevons la volonté « d'intégrer » l'étudiant via un lieu qu'il côtoie quotidiennement et autour duquel il gravite, on ne peut ignorer d'autres enjeux bien distincts : l'économie de la ville et le redynamisme de son centre-ville.

DÉSINTÉGRATION : DE LA DISSOLUTION SOCIALE À LA DISSOLUTION VISUELLE

L'analyse sociétale nous force à croire que la volonté première est l'intégration de l'étudiant, en revanche, les analyses urbanistiques et architecturales semblent contredire cette première hypothèse.

La modernité mise à l'écart

Édouard Albert, premier architecte responsable de la réalisation du site des Tanneurs, s'est confronté aux « principes conservateurs » de Jean Royer tout comme aux réticences de l'architecte des bâtiments de France et de la municipalité. Il proposait plusieurs projets se basant notamment sur le principe de module. Les façades pour une grande majorité vitrées laissaient apparaitre les structures en acier tubulaire. Comme l'affirme Louis Sainsaulieu dans une lettre de 1962[23], Édouard Albert aurait proposé au total quinze projets pour l'université François Rabelais de Tours. Exagération ou réalité ? Dans tous les cas, cette lettre témoigne de tous les obstacles rencontrés et implicitement, de la mésentente entre tous les acteurs du projet. *In fine*, il s'avère que l'architecture moderniste d'Édouard Albert et une toiture plate comme ce dernier le proposait, ne conviennent pas à Jean Royer. La restauration de la rue Nationale qui longe le quartier historique par l'architecte Jacques Poirrier[24] et son environnement architectural deviennent de nouvelles contraintes. L'Université des lettres sera bien implantée sur le site des « Les Tanneries », néanmoins, l'idée générale et la vision de Jacques Poirrier seront conservées : d'une part, l'axe de symétrie (Nord/Sud) de la ville est matérialisé par le pont Wilson et la rue Nationale

22. Loi n° 62-903 du 4 août 1962 complétant la législation sur la protection du patrimoine historique et esthétique de la France et tendant à faciliter la restauration immobilière.

23. Lettre de Sainsaulieu à P. Boille, Archives de Tours, boite n° 00039.

24. Jacques Poirrier, ancien architecte-urbaniste de la ville, il travailla également à la Reconstruction du Havre, ville largement détruite par les bombardements de la Seconde Guerre Mondiale.



FIG. 2 — La passerelle reliant l'université des Tanneurs au quartier du Vieux Tours.
Cliché Grand Celinien - (G. A.) 2017

qui le prolonge ; d'autre part, au pied du pont (côté sud, au pied du centre-ville et au début de la rue Nationale) les édifices qui se font face, dont la bibliothèque nationale, se répondent sur les points architecturaux et visuels tels que la façade, les toitures à 4 pans et le plan de masse[25] ; il convient d'harmoniser le projet avec cet environnement architectural.

À proximité immédiate, l'entrée principale du site des Tanneurs devient un sujet de discussions et de négociations car celle-ci est également juxtaposée au vieux-quartier et ses toitures typiques à deux pans. Initialement pensée en coupole, avec l'approbation de Jean Royer, l'entrée finira par être couverte, à l'instar de la bibliothèque nationale de Tours d'un toit à 4 pans, même si les pentes sont moins abruptes. On comprend alors pourquoi la toiture des Tanneurs fut longtemps un point de désaccord entre Jean Royer et Edouard Albert. En premier lieu, il est demandé à l'architecte de penser une toiture à 2 pans évoquant celles du vieux-quartier de Tours. Or, toutes les élévations archivées d'Édouard Albert démontrent bien que ce choix n'est pas seulement une contrainte et qu'il remet en cause ses choix architecturaux : la toiture vient casser l'élancement de la façade largement vitrée et renforcée des structures métalliques verticales en acier tubulaire[26] qu'Édouard Albert développe au long de sa carrière - véritable innovation structurelle du XX^{e} siècle par ailleurs. Les réalisations d'Édouard Albert témoignent de ses orientations architecturales. Prenons en exemple l'université de Jussieu qui apparaît comme le point de comparaison évident :

25. Dans le projet de M. Poirrier, seule la toiture variait, le centre des congrès adoptant un toit-terrasse alors que la bibliothèque se couvrait d'un toit pyramidal.

26. Sebastien Cherruet, *Édouard Albert (1910-1968) : l'œuvre complexe d'un architecte moderne*, thèse de doctorat d'histoire de l'art dirigée par Claude Massu, université Paris 1, 2019.

même période de construction, même utilisation. Jussieu est véritablement construit avec les caractéristiques de l'architecture novatrice. Cette architecture ne porte pas de toiture et s'apparente même à l'architecture prolifique qui se développe chez les architectes prospectifs des années 1970 par ses modules reproductibles à l'infini. Ce concept de modules a réellement fonctionné et, même si l'université de Jussieu n'est pas terminée lorsque Edouard Albert décède en 1968, il est repris par d'autres architectes[27] qui n'opèrent qu'une répétition des formes. Avec de tels choix architecturaux, on comprend que pour Edouard Albert, le site des Tanneurs s'apparente à une « verrue » dans sa production.

Le choix des architectes

Lorsque le projet de la faculté des Tanneurs voit le jour, l'heure des concours publics n'a pas encore sonné. Le choix des architectes est donc fait par l'État, la décentralisation de ses responsabilités n'étant pas encore faite. Rappelons que Jean Royer semble proche de Charles de Gaulle, cette hypothèse n'est ni vérifiée, ni affirmée mais leur proximité a vraisemblablement impacté le choix des architectes d'ailleurs souvent soumis à l'appréciation finale du maire de Tours. Jean Royer intégrera ainsi Pierre Boille, architecte originaire de la ville de Tours mais également, Michel Marconnet, petit fils d'Augustin Marconnet, grande génération d'architectes tourangeaux, Pierre Labadie, un architecte également originaire de Tours, Louis Sainsaulieu, un architecte originaire de Reims mais dont la production est marquée par de grands ensembles universitaires[28] et établissements connexes : internat, cantine universitaire, etc. À travers ce choix d'architectes emprunts de la culture tourangelle, Jean Royer se sent compris et les visions du futur bâtiment s'harmonisent. Ce sont ces quatre architectes qui ont finalement pensé le projet final de l'université et leur style architectural se détache nettement de celui proposé par Edouard Albert. C'est également de cette association d'architectes que naît le plan en « U » adossé aux bords de Loire que nous connaissons. Ce plan diffère en tout point des plans précédemment proposés par Edouard Albert. Le plan de masse ne s'accorde pas avec la dynamique de la parcelle de terrain étendue d'Ouest en Est. Étonnamment le U encadre visuellement le centre historique avec, dirigés vers le sud de la ville, deux « bras » qui apparaissent comme des liens regroupant ces deux espaces contigus mais néanmoins séparés par un axe routier (est/ouest). Ces mêmes liens Vieux

27. *Les architectes de Périphériques (David Trottin, Anne-Françoise Jumeau, Emmanuel Marin) puis Architecture Studio.*

28. Anonyme, « Complexe universitaire de Bordeaux-Talence. Louis Sainsaulieu, Architecte en chef. Autier, Bouey, Carlu, Conte, Coulon, Daurel, Ferret, Ludinard, Mathieu, Tagini, Touzin, Architectes », in *L'Architecture Française*, n° 275-276, juillet-août 1965, pp. 13-15.



FIG. 3 — La façade nord de l'université des Tanneurs, 2007.
Cliché Wikimedia

29. Jean Royer, *la cité retrouvée*, Paris, presse de la cité,1977. p. 38.

Tours/université sont soutenus par la passerelle qui enjambe cet axe routier avec la même orientation nord/sud. Nous comprenons à travers l'implantation de l'université, son plan de masse et ses toitures que la municipalité ne souhaite pas présenter le bâtiment en question comme une nouveauté ou une innovation architecturale. Cette insertion que nous pouvons qualifier de « dissolution » témoigne d'une autre volonté de Jean Royer.

CONCLUSION

Peut-on aujourd'hui se limiter à ces deux termes binaires : intégration ou désintégration ? Il semble bien qu'après analyse, la nuance est de rigueur car, si l'intégration urbaine de l'étudiant, inséré dans le maillage de la ville, est réussie, qu'en est-il de son intégration sociale ? Dans les deux ouvrages qu'écrira Jean Royer, seule une page est dédiée à l'intégration de l'étudiant[29] et cela peut laisser penser que le véritable objectif était simplement de fondre toutes les populations. La réflexion est complexe mais il semblerait que la volonté d'invisibilité du bâtiment a finalement soutenu cet objectif mais a également contribué à un plus grand dynamisme de la ville, riche de la plus-value « étudiante ».

L'analyse architecturale de l'ensemble universitaire de Tours est également difficile mais révèle un choix politique fort. Le site universitaire des Tanneurs reflète

les choix politiques de Jean Royer ; avec ses caractéristiques géographiques, ses caractéristiques architecturales ancrées dans un style sobre et discret, il est incontestablement modelé pour se fondre dans le paysage local.

Tous ces choix mènent donc à un modèle encore inexpérimenté dans les années 1970 avec l'inscription volontaire d'une université au cœur même de la ville. Alors même qu'après différents débats politiques, l'université de Louvain (Belgique) construit une « université-ville » *ex-nihilo* – référence majeur dans le développement des « campus universitaires européens » - à quelques kilomètres de l'Université catholique implantée elle depuis le XV^e^ siècle, le développement universitaire à Tours se fait *intra-muros*. C'est en cela que cette nouvelle typologie s'éloigne de la définition communément admise.

Ce sujet profondément psycho-social nous permet en revanche de comprendre la volonté de Jean Royer et après l'analyse croisée, du choix d'implantation de la faculté, de la situation précaire du vieux Tours, de l'architecture de la faculté, on peut convenir que : s'il présente les étudiants comme une « population à part entière » digne d'être intégrée en ville et accueillie dans un cadre privilégié, Jean Royer va à l'encontre de « l'universitaire » comme nouvelle « attraction » régionale par sa démarcation visuelle. Notons, en outre, que la présente analyse diverge de l'étude précédente de Mme Charron qui affirme que « pour [Jean Royer], l'étudiant occupe une place prépondérante dans la cité »[30].

Enfin, cette analyse ne doit pas exclure la notion de patrimoine mais bel et bien l'envisager. Si Tours est présentée comme une ville moyenne, riche d'histoire et au patrimoine relativement bien préservé, pouvons-nous proposer l'implantation du site des Tanneurs comme un autre modèle ? Un moyen, un outil de préservation du patrimoine par le biais d'un financement issu de la loi Malraux et des financements nationaux dédiés aux logements des étudiants ? cela apporterait un argument supplémentaire au choix de l'emplacement de l'université. La réflexion reste à poursuivre d'autant plus que la politique locale est restée très longtemps hermétique aux outils centralisés de protection du patrimoine mis en place par l'État, préférant agir sans, jusqu'à ce qu'ils soient imposés par pression[31]. Les problématiques liées au mille-feuille administratif en est-elle l'unique responsable ? Cela est possible mais l'homme conservateur qu'est Jean Royer a sans doute vu en ces outils centralisés, une emprise réduite et la perte d'un pouvoir décisif de la collectivité.

30. Virginie Charon, Élaboration et construction de la faculté des lettres et sciences humaines à Tours, sous la dir. de Jean-Baptiste Minnaert, mémoire, master : Université de Tours, 2001, 2 vol., p. 12.

31. Mathieu Gigot, « L'institutionnalisation locale d'une politique patrimoniale à Tours : instruments, territorialisation et jeux d'acteurs » in *Géocarrefour*, n° 95/4, Varia, 2019.

Amiens et l'université, une exception française ?

SIMON TEXIER
Professeur d'histoire de l'art contemporain à l'Université de Picardie Jules-Verne (Amiens) et secrétaire général de la Commission du vieux Paris

« Les architectes ont retrouvé, souvent avec bonheur, le chemin de l'université. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir Amiens, qui a fait de l'université la vitrine de son développement, avec en particulier la séduisante faculté des sciences construite, dans le quartier Saint-Leu, par Henri Gaudin et qui doit être complétée par la nouvelle faculté de gestion et d'économie, à deux pas de la cathédrale. »[1]

« Le programme universitaire que nous avons lancé est assez exceptionnel puisque, en quelques années, nous aurons construit l'équivalent de 50 000 m² de locaux : la faculté des sciences, la faculté de droit, la bibliothèque universitaire. Nous avons profité de toutes les opportunités liées à la croissance de l'université pour développer le centre-ville et pour y introduire une nouvelle dynamique grâce à la jeunesse de la population étudiante. »[2]

Ces deux citations, l'une d'un observateur, l'autre d'un acteur de la politique urbaine, illustrent un moment de consensus : en cette fin de XX^e^ siècle, Amiens a réussi le pari de l'université. Deux décennies plus tard, pour le cinquantenaire de la première rentrée à l'Université de Picardie, la ville et l'université confirment leur destin commun en inaugurant la Citadelle et ses quelque 43 000 m². L'Université de Picardie Jules-Verne est aujourd'hui à la tête d'un patrimoine bâti de 220 000 m² environ, répartis dans six villes de l'ancienne région Picardie et dans cinq pôles de la ville d'Amiens. Installée en 1969 à la limite sud-ouest de l'agglomération, à trente minutes à pied de la cathédrale, elle s'est ensuite recentrée puis déployée grâce à ses instituts et facultés, avant de trouver dans la Citadelle un ancrage doublement symbolique : patrimonial, d'une part, avec l'inscription d'un ensemble ultramoderne au sein d'un site historique parmi les plus marquants de la ville ; territorial d'autre part, avec l'amorce

1. Gérard Courtois, « Université 2000 : le désenchantement », *AMC Le Moniteur Architecture*, n° 47 (« Une année d'architecture 1993 »), décembre 1993, p. 87.

2. Gilles de Robien, « Plaisirs d'architecture », dans Jean-Yves Andrieux et Frédéric Seitz, *Pratiques architecturales et enjeux politiques, France 1945-1995*, Paris, Picard, 1998, p. 178.

d'un dialogue entre l'université et les quartiers nord. Durant cinquante ans, l'université a ainsi raconté l'histoire d'une ville et de son territoire, mettant en évidence ses choix stratégiques et ses mutations[3] (fig. 1).

Quelques moments clés peuvent être identifiés. En 1966, alors que la faculté des sciences, un restaurant universitaire et des résidences étudiantes ont déjà pris place dans le quartier Saint-Leu, en centre-ville (fig. 2), le choix d'une installation au sud-ouest d'Amiens, sur un campus conçu par l'architecte Jean Le Couteur, répond à une logique de décentrement emblématique d'une période de forte croissance.
À la fin des années 1980, le souhait de remettre la vie étudiante au cœur de la cité et l'augmentation des disciplines enseignées aboutit à l'installation de plusieurs UFR en centre-ville.
Le quartier Saint-Leu et les abords de la cathédrale, deux points névralgiques de la rénovation amiénoise, sont les premiers concernés et mettent en lumière la capacité de l'université à fabriquer un tissu à la fois social et urbain.
Dans les années 2000, enfin, la nécessité de rééquilibrer l'espace métropolitain conduit au choix d'une implantation à la Citadelle.
Du nord au sud, l'UPJV innerve ainsi la ville d'Amiens tout en se déployant dans l'ancienne région Picardie.

Est-il une autre ville en France – exceptée Tours dans une moindre mesure – qui puisse revendiquer une telle rencontre avec son université ? Et si Amiens apparaît bien comme une exception française, peut-on y voir également un modèle ? Un contexte historique, des données économiques et sociales, voire topographiques, ont-ils favorisé le rapprochement entre fabrique de la ville et développement universitaire ? Quelle place l'action municipale, pour sa part, tient-elle dans cette histoire ? Le constat dont nous partons est relativement simple, mais l'explication est, comme dans toute situation historique, le résultat d'un faisceau d'indices et exige la mise à jour de jeux d'acteurs toujours complexes.

1966 : ANNÉE FONDATRICE

« L'action régionale n'est pas concevable sans la présence dans la circonscription même d'un centre intellectuel convenablement équipé et autonome. Un tel centre constitue un pôle d'attraction irremplaçable, plus particulièrement pour les cadres extérieurs que l'expansion appelle. Il conditionne pour la plus grande part la réussite du développement régional, qui lui-même est une nécessité nationale. L'existence d'une Université active et prospère et d'une Académie indépendante, à Amiens, sont essentielles à l'avenir de toute la région. »[4]

Dans une ville dont la reconstruction est considérée comme achevée ou presque – on verra que les abords de la cathédrale demeurent un sujet délicat –, l'année 1966 est ponctuée par deux événements majeurs pour la ville d'Amiens. Le 19 mars, le ministre André Malraux inaugure la Maison de la Culture, une réalisation et un équipement fondateurs – pour la ville, la région comme pour la France puisqu'elle est la première à voir le jour dans un bâtiment spécifiquement conçu à cet effet. Au même moment, le recteur de la toute nouvelle académie d'Amiens, Robert Mallet, confie à Jean Le Couteur la conception du plan d'ensemble de l'université, qu'il soutient depuis sa nomination en 1964[5].
En 1966 toujours, est livrée la résidence universitaire du Castillon (fig. 3), tandis qu'ouvre le musée de Berny et que naît l'association « Le bel Amiens » ; le tronçon de l'autoroute A1 entre Roye et Bapaume est quant à lui achevé. Un an auparavant, la savonnerie la plus moderne du monde (Procter & Gamble) s'est installée à Amiens qui, avec une augmentation de 20 % de sa population en huit ans (près de 110 000 habitants au recensement de 1962), connaît une expansion sans précédent depuis le Second Empire ; la ville comme sa région « cessent de se résigner à un certain retard[6] ».

Ce retard se manifeste en l'occurrence par un lancement plus tardif du campus universitaire : à l'été 1965, la revue *L'Architecture française* publie un ample panorama des projets et réalisations françaises dans ce domaine et la ville d'Amiens y est la grande absente : au-delà de Paris et des grandes métropoles (Marseille, Lyon, Lille, Bordeaux, Nice, Strasbourg, Nantes, Rennes), des villes comme Brest, Dijon, Grenoble, Perpignan, Reims ou Rouen présentent des équipements universitaires amorcés voire entièrement livrés. Gageons que ce démarrage différé, essentiellement dû au débat sur l'opportunité de créer une académie à Amiens, sera l'une des forces de la future université. Car l'urgence avec laquelle collèges universitaires, facultés ou campus sortent de terre assimile ces constructions à un autre programme dont les villes se dotent à leur périphérie, le grand ensemble, ainsi que le note à regret la revue *L'Architecture d'aujourd'hui* :

« Le problème des établissements de l'enseignement supérieur paraît se rattacher plus directement à un état d'esprit général. En effet, c'est la maladie des "grands ensembles" de logements qui risque de devenir la maladie des grands

3. Cette contribution reprend en partie une publication récente : Simon Texier (dir.), *L'Université construit la ville. Architecture de l'Université de Picardie Jules-Verne*, Amiens, Encrage édition, 2022.

4. Henri Larrieu (préfet de région), lettre au ministre de l'Intérieur Roger Frey, janvier 1962, citée par Alain Trogneux, *Amiens, années 60. Naissance d'une capitale régionale*, Amiens, Encrage, 2000, p. 79.

5. Sur la genèse de l'université, voire Stéphane Coutant, « La naissance d'une université pluridisciplinaire et régionale », dans Bruno Poucet (dir.), *L'Enseignement supérieur en Picardie*, Amiens, Encrage Édition, pp. 123-135.

6. Philippe Nivet, « Préface » à Alain Trogneux, *Amiens, années 60*, 2000, *op. cit.*, p. 8 (voir pp. 210-219 pour la chronologie).



FIG. 1 — Le bâtiment de la présidence de l'UPJV au moment du cinquantenaire, en 2019.
Archives de l'UPJV



FIG. 2 — Les premiers bâtiments de la faculté des Sciences et le restaurant universitaire de la Veillière (Pierre Herdebaut, 1962) dans le quartier Saint-Leu, 2013.
Cliché Simon Texier

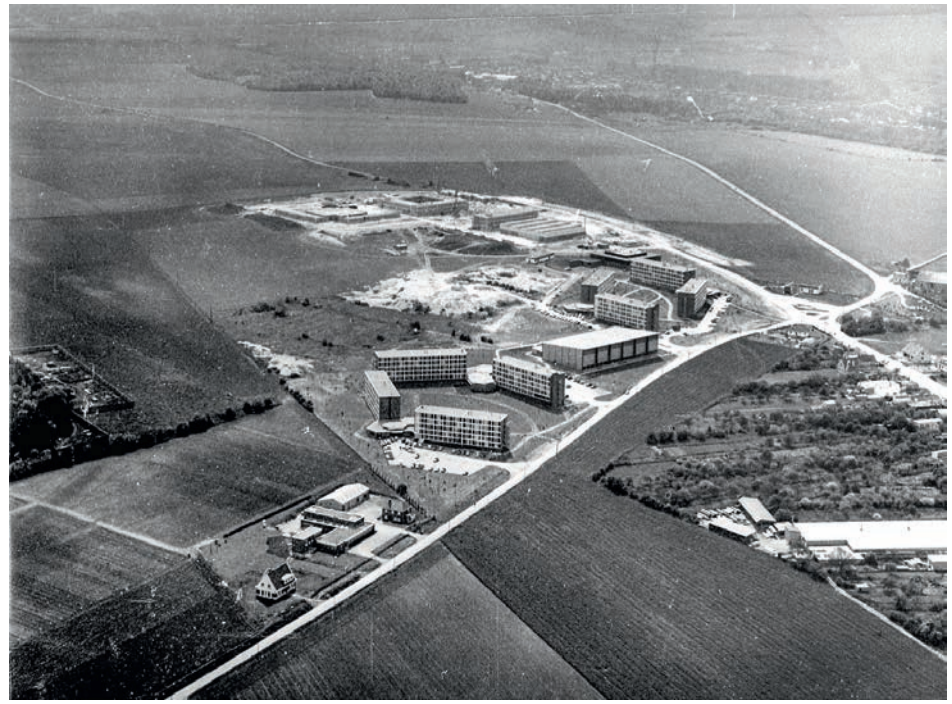


FIG. 3 — L'amorce des travaux du campus du Thil en mai 1969 : les résidences et le restaurant universitaire du Bailly, la halle des sports ; au fond, l'IUT. Archives de l'UPJV

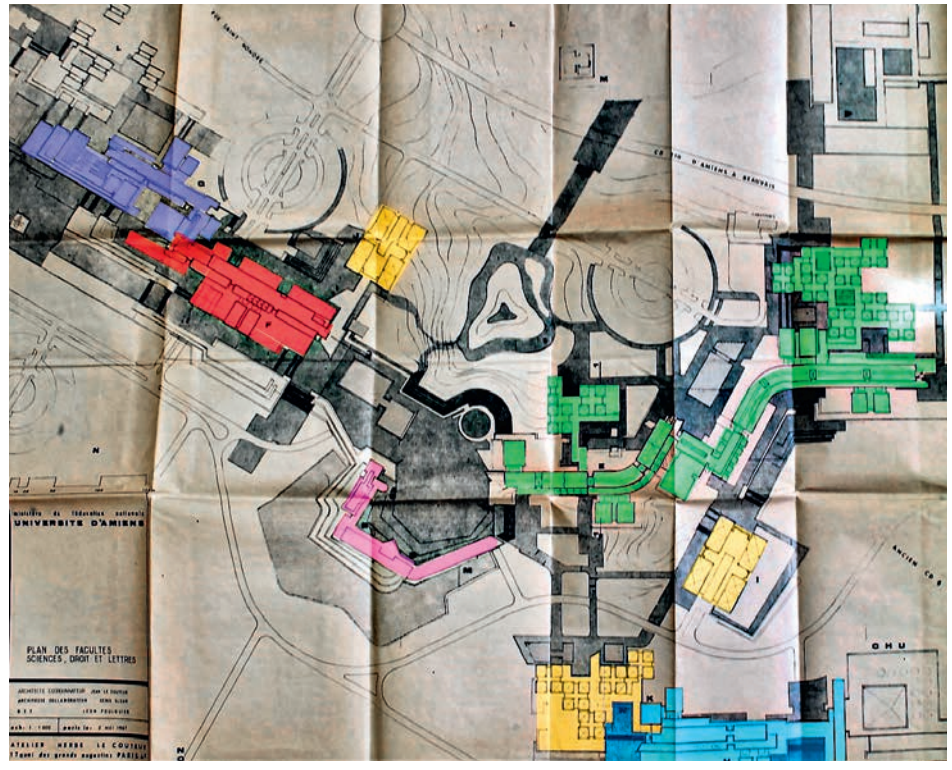


FIG. 4 — Jean Le Couteur et Denis Sloan, plan-masse des facultés des sciences, droit et lettres, mai 1967. Archives de l'UPJV

ensembles universitaires. Tous les architectes conscients savent maintenant qu'il faut abandonner un certain systématisme de la Charte d'Athènes et tendre à créer des espaces et des volumes qui retrouveront l'esprit et par là le charme et le plaisir de vivre des villes anciennes. S'il ne faut renoncer ni au soleil ni à l'espace vert, il faut donner à l'habitant le goût de vivre dans les nouvelles cités, en lui ménageant des découvertes, en facilitant les contacts humains, en créant une diversité d'ambiances. »[7]

C'est fort de ces bilans critiques que Jean Le Couteur établit son plan pour le campus de l'université de Picardie (fig. 4). Même inaboutie, l'idée maîtresse du projet repose sur une liaison organique du nouveau pôle avec la ville, non sur la simple préemption d'un territoire vierge de construction :

« Les quartiers situés entre le centre actuel et l'entrée du campus seront rénovés et grouperont, en un véritable centre régional de Picardie, tous les programmes d'intérêt régional, que le centre actuel ne peut plus accueillir, autour d'une artère vivante dont la longueur équivaut à celle du boulevard Saint-Michel [à Paris]. Dès la sortie du campus, les étudiants trouveront une place très animée qui serait le trait d'union avec la ville au-dessus de la nouvelle rocade. »[8]

Soutenue et revendiquée par le recteur Mallet, la démesure du projet de Le Couteur est, de l'aveu de l'architecte, une stratégie destinée à rendre irréversible la création de l'université, toujours contestée par certains[9]. Conscient du caractère aléatoire du plan qu'il soumet, Le Couteur juge plus pertinent de concevoir l'articulation des bâtiments qui, comme autant de wagons, pourront être reliés les uns aux autres au moyen de rotules abritant les cages d'escaliers (fig. 5). C'est par conséquent un jalon important dans l'histoire des campus que, même partiellement, réalise Le Couteur à Amiens. L'architecte en regrettera toutefois la mise en œuvre difficile :

« La redoutable politique des "modèles" n'a pas épargné les débuts de cette réalisation. En attendant l'approbation d'un plan d'ensemble, un Institut Universitaire de Technologie, des résidences universitaires, une salle omnisports et un restaurant ont été construits sur une partie des terrains et les plantations qui ont été réalisées ne suffisent pas à accorder leurs architectures, disparates malgré leurs qualités respectives. »[10]

7. Anonyme [Danielle Valeix], « Construction scolaires et universitaires. Le problème français », *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 123, décembre 1965-janvier 1966, p. 5.

8. Jean Le Couteur, « Université d'Amiens », *Techniques et architecture*, 28e série, n° 3, septembre 1966, p. 64.

9. Noémie Lesquins, *Jean Le Couteur, architecte des Trente Glorieuses*, thèse de l'École nationale des Chartes, 1998, pp. 505-508.

10. *Atelier Herbé-Le Couteur*, Paris, SCORE, s.d. [1975], p. 43.

11. Le cas du Mirail est particulier dans la mesure où l'université et l'école d'architecture prennent place dans une ZUP que ses architectes (l'agence Candilis, Josic et Woods) conçoivent comme une ville nouvelle.

12. Fayez Mahbouba, « Le projet Krier pour Amiens, un débat architectural et urbain (1984-1990) », mémoire de Master 2 en Histoire de l'art, Université de Picardie Jules-Verne, 2019.

13. Marc Breitman et Rob Krier (dir.), *Le Nouvel Amiens*, Paris Institut français d'architecture/Liège-Bruxelles, Pierre Mardaga, 1989. Malgré son caractère partisan, ce copieux ouvrage (472 p.) demeure une référence à bien des égards.

14. Juliette Pommier, *Vers une architecture urbaine. La trajectoire de Bernard Huet*, thèse de doctorat en Architecture, Université Paris 8, 2010.

15. Voir son article manifeste : Bernard Huet, « L'architecture contre la ville », *AMC*, n° 14, décembre 1986, pp. 10-13. Voir aussi *De l'architecture à la ville. Une anthologie des écrits de Bernard Huet* (textes réunis par Juliette Pommier, avant-propos Jean-Louis Cohen), Paris, zeug + Ensa-PB, 2020.

LE RETOUR EN VILLE DE L'UNIVERSITÉ

Comme l'écrit lucidement Jean Le Couteur, les qualités architecturales des différents bâtiments du campus, tout en le préservant de l'effet grand ensemble, ne suffisent pas à en faire le lieu fédérateur et intégré dont il avait rêvé avec le recteur Mallet. Pour une université qui draine une population étudiante et enseignante en grande partie non originaire d'Amiens – c'est l'une de ses spécificités –, le chemin du Thil reste un lieu perçu comme hors la ville. De façon moins prégnante qu'à Talence (Bordeaux), Le Mirail (Toulouse[11]), Luminy (Marseille) ou Mont-Saint-Aignan (Rouen), c'est de fait sur les communes de Salouël et Pont-de-Metz que le campus de l'Université de Picardie s'est en partie déployé.

Grâce au plan Université 2000, Amiens opère un important recentrement de ses facultés. La ville bénéficie à cette occasion d'une double chance : le relèvement du centre-ville n'est pas totalement achevé puisque, malgré l'investissement de Pierre Dufau dans ce dossier – il travaille à la reconstruction de la ville depuis 1941 –, la question des abords de la cathédrale Notre-Dame n'a jamais été tranchée. L'installation, en 1989, de Gilles de Robien à la place de René Lamps au fauteuil de maire, est un tournant politique et architectural. Elle met notamment un terme à l'étonnant épisode du projet d'aménagement du centre nord d'Amiens par Rob Krier (1984-1990), projet dont le caractère global, quasi utopique, a effrayé une grande partie de l'opinion[12]. La parution, en 1989 toujours, de l'ouvrage *Le Nouvel Amiens*, qui fait l'apologie du projet Krier, ne suffira pas à convaincre la nouvelle municipalité de le maintenir[13]. Impliqué dans les premiers concours pour le pôle Cathédrale, l'architecte luxembourgeois n'aura plus d'influence sur les destinées d'Amiens après 1991.

L'arrivée de Bernard Huet comme architecte coordonnateur de la nouvelle ZAC exprime, en revanche, une forme de continuité de pensée, même si elle est moins radicale[14]. Critique et enseignant très influent, Huet réalise à l'époque plusieurs opérations d'aménagement à Paris, notamment celle des abords de la Rotonde de la Villette (1988), place de Stalingrad, qui marque un moment décisif dans le programme de requalification de l'est de la capitale. Hérault du « retour à la ville[15] », Huet a non seulement fait école, mais ses réseaux internationaux – il est l'un des principaux acteurs de l'italophilie de l'époque – le conduisent à imposer durablement sa marque à Amiens. Au prestigieux casting du concours pour la faculté de droit et sciences politiques

(1993-1997), qui voit s'imposer Francesco Venezia, il faut ajouter la présence, de l'autre côté de la rue Vanmark, de plusieurs proches de Bernard Huet : Frédéric Bret (agence Bret et Trévidic), Anne Démians et Bruno Herbert réalisent le ciné Saint-Leu, le théâtre et les logements universitaires (1998-2000) qui assurent la jonction avec le quartier Saint-Leu, où la faculté des sciences a pris place sur l'îlot Delaporte-Minimes. Passages, escaliers, allées, quais, ponts : la ZAC Cathédrale comme l'ensemble conçu par Henri Gaudin sont, chacun avec une écriture particulière, imprégnés de ces éléments de la ville ancienne, faite de cheminements, de surprises, d'obstacles parfois. Étudier comme enseigner, n'est-ce pas en premier lieu cheminer ? C'est la leçon de Cambridge, que l'architecte Alain Sarfati rappelait dans les années 1980 : ici « l'université est la ville, elle la fait[16] ».

FORMES URBAINES

La chance de l'Université de Picardie aura donc été, non seulement de pouvoir s'insérer dans des sites et sur un parcellaire riches d'histoire, mais encore d'avoir trouvé les architectes qui en avaient pris la mesure. Bernard Nemitz, président de l'UPJV de 1989 à 1994, proche de Gilles de Robien et cheville ouvrière du projet de recentrement de l'université, souligne l'exceptionnelle qualité des concours organisés et le plaisir d'entendre Henri Gaudin et Francesco Venezia défendre leur projet, avec pragmatisme et poésie à la fois[17]. Gaudin comme Huet et Venezia appartiennent de fait à une génération qui ne s'est pas contentée de remettre en question la logique de remembrement de l'urbanisme moderne, ils ont chacun enrichi cette critique en puisant à de multiples sources.

Chez Gaudin, qui réalise le pôle Sciences sur l'îlot Delaporte-Minimes dans le quartier Saint-Leu (1989-1992), le travail puise dans un ensemble de réflexions, de rêveries, qui nourrissent la « naissance d'une forme » (fig. 6). L'un de ses plus fervents soutiens, Jean-Pierre Le Dantec, met toutefois en garde contre le qualificatif erroné de formalisme : Gaudin est un moderne qui a le sens de l'histoire, qui voit dans l'espace et la géométrie, des concepts toujours fondamentaux pour l'architecture ; Gaudin aime les formes, mais son souci de répondre avant tout à des usages – il affectionne particulièrement la notion d'hospitalité – et de tisser des liens permanents entre l'espace intérieur et la ville, font de ces formes non pas des volumes pour eux-mêmes, mais les éléments d'une véritable poétique de l'espace[18] (fig. 7).

16. Alain Sarfati, « Le charme de Cambridge. L'université est la ville », *Urbanisme*, n° 210, octobre-novembre 1985, p. 105.

17. Entretien de l'auteur avec Bernard Nemitz, 30 octobre 2020.

18. Jean-Pierre Le Dantec, « Préface » à Henri Gaudin et Jean-Christophe Bailly, *Henri Gaudin*, Paris, Norma, 2002, pp. 10-15.



FIG. 5 — Le campus du Thil, en 2012.
Cliché Simon Texier

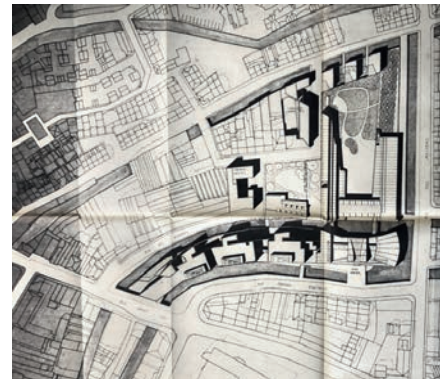


FIG. 6 — Henri Gaudin, plan-masse du pôle Sciences à Saint-Leu, 1990.
Archives de l'UPJV



FIG. 7 — Le pôle Sciences vu depuis la cathédrale, 2013.
Cliché Simon Texier

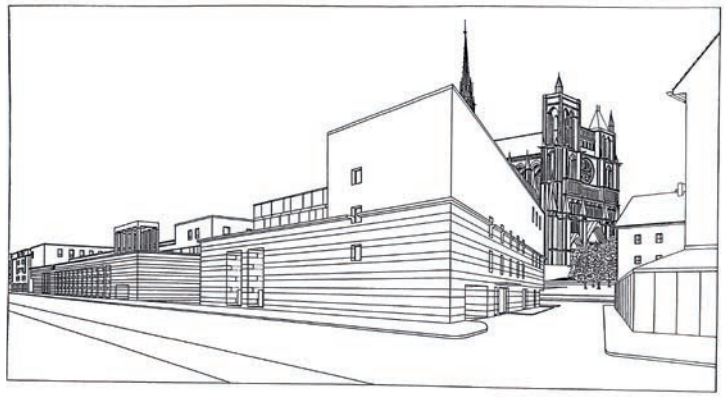


FIG. 8 — Francesco Venezia, perspective du pôle Cathédrale (droit et sciences politiques) depuis la rue Vanmarcke, 1993.
Archives municipales et communales d'Amiens

Henri Gaudin a par ailleurs travaillé sur le projet de faculté des Sciences dans un contexte singulier, puisqu'il a vécu à Amiens durant son enfance et y fut témoin, pendant la guerre, des bombardements qui ont ravagé le centre-ville. « Je suis né à la conscience du monde le 18 mai 1940[19] », confiera-t-il en 2005. Revenir en ces lieux, « cinquante ans jour pour jour après qu'à sept ans presque [il] prenait conscience de la violence du monde », faisait écho à des traumatismes qu'il lui fallait conjurer par l'architecture. Et d'ajouter : « Mon dieu, combien d'heures j'ai passées sur mes jambes à longer les canaux et à m'interroger avec fébrilité sur cette occasion d'exorciser mon passé. Y suis-je parvenu[20] ? »

La question de la forme n'aura cessé de préoccuper Bernard Huet lui aussi, dont l'implication dans le pôle Cathédrale dépasse le seul cadre de la coordination d'une ZAC. En 1977, dans un éditorial de la revue *L'Architecture d'aujourd'hui* qui fit grand bruit, l'architecte s'inspirait de la pensée de Berthold Brecht pour opposer formalisme et réalisme, son objectif étant clairement de revaloriser le second, tandis qu'il décrivait le premier comme politique, bureaucratique, technocratique et irrationnel[21]. Tout entier consacré à ce binôme formalisme/réalisme, le numéro présentait les théories et projets des Italiens Aldo Rossi, Giorgio Grassi, Massimo Scolari, mais encore d'un certain Rob Krier. Ce dernier se consacrait alors principalement à l'étude des formes urbaines, devenues l'objet principal de son enseignement à l'université de Stuttgart, puis à l'université technique de Vienne. Un travail qui l'avait conduit à publier son ouvrage *L'espace de la ville. Théorie et pratique*, dédié à la mémoire de Camillo Sitte, le célèbre architecte et urbaniste viennois, auteur en 1889 de *L'Art de bâtir les villes*. Krier fondait alors son approche sur la : « certitude que dans nos villes

19. Frédéric Edelman et Emmanuel de Roux, « Henri Gaudin, architecte iconoclaste », *Le Monde*, 1er janvier 2005.

20. Henri Gaudin, *Hors les Murs*, Paris, Nicolas Chaudun, 2012, pp. 61-62.

21. Bernard Huet, « Formaliste-Réalisme », *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 190, avril 1977, pp. 35-36.

22. Robert Krier, *L'Espace de la ville. Théorie et pratique*, Bruxelles, Archives d'Architecture Moderne, 1980 (édition d'origine : *Stadtraum in Theorie und Praxis*, Stuttgart, Karl Kramer, 1975), p. 5.

23. Henri Gaudin avait refusé ce prix en 1988, qui lui était attribué en même temps qu'à André Wogenscky.

24. L'architecte Laurent Beaudouin a pris ces exemples comme support de cours en 2013 ; voir le bel ensemble photographique présenté [En ligne] http://www.beaudouin-architectes.fr/2011/09/francesco-venezia-2/

25. Gilles de Robien, « Plaisirs d'architecture », art. cit., p. 181.

modernes, la notion traditionnelle d'espace urbain a disparu[22] » ; il convenait donc d'en redéfinir les éléments typologiques et morphologiques : la place et la rue, dont il décrivait la disparition au sein des théories de l'urbanisme moderne. L'architecture dite urbaine était donc à l'œuvre et Amiens fut l'un des théâtres parmi les plus médiatisés de ce mouvement de pensée.

Un fait, il est vrai purement potentiel mais tellement éloquent, illustre cette période ; c'est la liste des participants au concours pour le pôle Cathédrale, fin 1992 : Antonio Cruz et Antonio Ortiz, Rafael Moneo, Denis Valode et Jean Pistre, Patrick Berger, Henri Gaudin, Francesco Venezia, Gino Valle, Hans Kollhoff, Andreas Brandt, Alvaro Siza, Stanislas Fiszer, Boris Podrecca… Autant dire un casting d'exception. Rappeler que figurent, parmi ces personnalités, deux futurs lauréats du très prestigieux Pritzker Prize (Moneo et Siza) et un futur Grand Prix national de l'architecture (Berger[23]) ne suffit pas à dire la richesse de ce concours. Bernard Huet a de fait réussi à rassembler certains des plus grands maîtres de l'architecture européenne, dont plusieurs sont par ailleurs soit des théoriciens, soit des enseignants influents. Avait-il en revanche songé à une parenté entre le centre d'Amiens, dévasté par les bombardements allemands, et le sort de la petite commune sicilienne de Gibellina, détruite par un tremblement de terre en 1968 et où Francesco Venezia réalisait alors plusieurs interventions (musée, jardin minéral, pavillon), à la fois sobres, savantes et intemporelles[24] ? Gilles de Robien, lui, verra en tout cas d'autres images dans le pôle Cathédrale livré en 1997 :

« Cet objet nouveau de Venezia me rappelle d'ailleurs le temple d'Hatchepsout en Égypte, dont l'architecture en gradins, qui se fond dans le paysage rocheux et qui s'avère très différente de celle des temples comme Louxor ou Abou-Simbel, est très surprenante et très contemporaine. […] Venezia a repris, me semble-t-il, un principe totalement identique pour dégager un cône de vision ouvert sur la cathédrale d'Amiens. Il a dessiné un simple rez-de-chaussée sur lequel il a monté un bâtiment en degrés successifs animé par des piliers, à la manière de plusieurs rues de Rivoli superposées. »[25]

Comme Henri Gaudin dans un tout autre style – mais avec l'Italie comme fonds culturel en commun –, Venezia répond avec réalisme et culture à la commande d'un nouveau pôle universitaire (fig. 8). Comme Gaudin, il fabrique une suite de moments d'architecture, cadre des vues, ménage des espaces, scande, découpe, trace, accumule les images et les références

pour en proposer de nouvelles. Comme le pôle scientifique, le pôle Cathédrale : « est incontestablement l'un des meilleurs exemples de rencontre entre la ville et l'université. Le slogan "l'université dans la ville" prend ici tout son sens[26]. » (fig. 9)

Le slogan prend tout son sens, également, rue des Teinturiers, où Bruno Gaudin apporte à son tour une remarquable contribution à la restructuration de cette voie du faubourg Saint-Maurice[27]. À proximité de l'ESIEE, emblématique réalisation de l'agence Dubus et Lott (1993), il s'agit ici de remplacer une ancienne usine de teinturerie, récemment démolie, et d'écrire une nouvelle page d'histoire avec l'Artpôle, qui accueillera une faculté d'arts, une école d'art (l'ESAD) et un gymnase. On parle alors au sein de la municipalité d'un « axe universitaire Saint-Leu Saint-Maurice[28] », à l'extrémité occidentale duquel le nouvel équipement, nommé la Teinturerie, sera un nouveau repère, une pièce à la fois architecturale et urbaine. Encadrée par deux opérations de logements, dont l'une signée Deprick et Maniaque (résidence Frémaux, 2010), bordée par un bras de la Somme et faisant face à une belle rangée d'amiénoises, la Teinturerie impose discrètement sa présence au centre d'un nouveau quartier (fig. 10). Une fois encore, la forme est un moyen, en aucun cas une fin, ainsi que l'analyse Emmanuel Caille avec beaucoup de justesse :

« On pourrait définir la démarche de Bruno Gaudin comme une tentative, par la recherche du jeu précis et harmonieux de la forme, de rendre sensible la perception de l'espace pour mieux nous ouvrir à la conscience du lieu. Ce que l'on pouvait redouter de formalisme est évité parce que l'espace n'est jamais pensé comme un vide que l'on vient remplir par une forme sculptée ou un bel objet. Au contraire, le projet est conçu comme s'il était creusé dans un continuum spatial, faisant une même matière de la rue qui le borde et du bâti qui l'entoure. Les volumes naissent autant de l'espace qui s'étend entre deux bâtiments que des bâtiments eux-mêmes. C'est en cela que la forme ne vaut pas ici pour son dessin mais pour ce qu'elle produit d'espace et de sensations, dans ce qu'elle révèle de la poésie propre au lieu. »[29]

UNIVERCITÉ : LA CITADELLE COMME POINT D'ORGUE

Pour Renzo Piano, réaliser des architectures publiques (des écoles, des universités, des salles de spectacles, des musées), c'est « construire des lieux qui fécondent la ville ; ce sont des barrières contre la barbarie[30] ». Une barrière dans une citadelle ? La métaphore est abusive, évidemment,

26. Christine Desmoulins, « Plan Université 2000. La décentralisation à l'œuvre », *Architecture intérieure Créé*, n° 273, octobre-novembre 1996, p. 32.

27. Voir notamment « Le quartier Saint-Maurice : de l'industrie à l'enseignement supérieur », in *La Citadelle d'Amiens, histoire d'un renouveau*, service patrimoine d'Amiens Métropole, s. d. [2018], p. 41.

28. « Projet d'Artpôle. Université 2000. Programme architectural et technique », décembre 1996, AMCA.

29. Emmanuel Caille, « La Teinturerie », *D'Architectures*, n° 133, novembre-décembre 2003. [En ligne] https://www.darchitectures.com/la-teinturerie-a776.html

30. Renzo Piano, conversation avec François Barré, présentation publique du projet Citadelle, Amiens, cinémas Gaumont, 12 mars 2012. [En ligne] https://youtu.be/T_znoDL47HA



FIG. 9 — Le pôle Cathédrale et la faculté des Sciences depuis les tours de la cathédrale, 2013.
Cliché Simon Texier



FIG. 10 — Bruno Gaudin, faculté d'Arts et ESAD (1998-2003) avec la bibliothèque universitaire au centre, en 2023.
Cliché Simon Texier



FIG. 11 — Renzo Piano Building Workshop, pôle Citadelle, 2012-2018 : les pavillons F et G en 2022.
Cliché Simon Texier



FIG. 12 — Le pôle Citadelle : la place d'Armes et la tour d'observation en 2022.
Cliché Simon Texier

car si le choix de Renzo Piano Building Workshop (RPBW) a bien été d'insérer les éléments du programme au cœur de l'ouvrage fortifié, c'était pour mieux les ouvrir sur leur environnement immédiat d'une part et, d'autre part, pour mieux associer le site à son quartier, en particulier le Pigeonnier.

Lauréat d'un concours qui l'opposait à Jean Nouvel, Dominique Perrault et Francis Soler[31], Renzo Piano a choisi un parti aussi simple que radical : ne rien montrer (ou presque) de son intervention à l'échelle urbaine, mais en pensant le projet par le territoire : « Le site doit être ouvert et accessible à la ville, à la vie de chaque jour. Que l'ensemble soit tolérant et que, dans la journée, enseignement et vie quotidienne se mélangent. Tout tourne autour de la Place. C'était une Place d'armes. Cela devient un lieu de rencontre, d'échanges, de partage puisque c'est justement dans la Place que l'université se réalise[32] ».

À une tout autre échelle, l'architecte italien, toujours soucieux d'innover, donne à la Citadelle sa couleur et sa technicité en utilisant, pour la Place d'armes, des éléments de terre cuite extrudés (les diabolos) et, à l'intérieur (bâtiments nouveaux et casernement réhabilité), des voussoirs de 9 m de long, eux aussi en terre cuite, qui collaborent avec les planchers en béton armé. La chaleur de ces matériaux compense la sobriété de l'ensemble, dans lequel métal et verre dominent (fig. 10). La touche finale du projet, telle un point un sur « i » qui ne pourrait se montrer, est une boîte rouge, coiffant une petite tour placée à l'ouest de la Place d'armes. Seule et unique coquetterie dans un projet qui se singularise par une grande retenue, ce signal joue pleinement son rôle : légèrement excentrée, la Citadelle s'inscrit dans un ensemble urbain dominé par deux émergences : la flèche de la cathédrale et la tour Perret. Sans prétendre rivaliser avec ces monuments, la « boîte rouge » appelle le regard et donne à l'université une place qu'elle n'avait pas (fig. 11). Elle rejoint en outre les termes d'un grand historien de l'art, André Chastel, qui postulait la prééminence du repère

31. Richard Scoffier, « Stratégies. Concours pour la Citadelle d'Amiens », *D'Architectures*, n° 235, mai 2015.

32. Renzo Piano, cité par Maryse Quinton, « Un pôle universitaire dans la Citadelle d'Amiens », *Archistorm*, n° 94, janvier-février 2019, p. 21.

33. André Chastel, « Homo architector », préface au *Grand atlas de l'architecture mondiale*, Paris, Encyclopædia Universalis, 1988, p. 8 (ce texte est également paru dans le numéro hors-série n° 2 (« Architecture ») d'*Artpress*, 1983.

34. Expression évoquée par Bernard Nemitz (entretien du 30 octobre 2020). Outre le pôle Cathédrale, Saint-Leu et la Teinturerie, la présence de l'ESC à proximité de la cathédrale et de l'ISIEE en bord de Somme ont renforcé cette concentration sur l'axe est-ouest.

sur le séjour, avec cette phrase qui sonnait comme un manifeste : « L'architecture commence au *signal*. » Et avant même la notion de lieu, Chastel disait sa préférence pour celle d'espace-milieu, cette étendue transformée en système « par les stèles, les poteaux, les assemblages de pierres, les ponts de bois… ou, pour bien saisir ces constantes jusque dans notre monde familier, les croix de carrefour, les clochers, les tours de ville et, aussi bien, les cheminées d'usine, les silos, les châteaux d'eau. Chaque civilisation doit être jugée selon le traitement qu'elle a donné à ces pièces distribuées dans son espace vital. »[33]

À l'arrière-plan des dernières cheminées de Saint-Leu, le signal de la Citadelle n'est donc pas un caprice d'architecte mais un repère nécessaire, une donnée immédiate qui permet de situer l'université. Il faudra du temps, en revanche, pour que l'on puisse juger si, en termes urbains voire sociaux, un tel aménagement a tenu ses promesses. Redonner à une ZUP sa place dans la ville suppose d'autres actions et sans doute d'autres projets. Rétrospectivement, on mesure en tout cas la constance des préoccupations urbaines dans le développement de l'université de Picardie Jules-Verne.

L'aménagement de la Citadelle est certes un point d'orgue, mais pas un point final et encore moins un point unique. C'est en quelque sorte la tête de pont, la figure de proue d'un réseau intimement lié à un projet de territoire. Portant le nom d'une région qui n'existe plus administrativement, l'université de Picardie est en effet présente dans les trois départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme. L'histoire et la géographie que soulignent les implantations de l'UPJV sont, de ce point de vue, exemplaires : fer de lance d'un déploiement de la ville d'Amiens vers le sud-est, puis disposée au fil de l'eau sur un axe est-ouest – on a pu parler de « rue de l'Université[34] » –, enfin objet d'une reconquête hautement symbolique au nord, l'université est encore, à Beauvais, Creil, Laon, Saint-Quentin et Soisson, un puissant acteur intellectuel et social.

Le projet universitaire mulhousien ou le rêve d'une « ville modèle »

AMANDINE DIENER
Maîtresse de conférences en histoire et culture architecturales à l'École nationale supérieure d'architecture de Bretagne, Chercheure au GRIEF, associée à l'UMR Arche et au Laboratoire Géoarchitecture

Mulhouse, qui doit son expansion à une activité industrielle florissante, obtint en 1960 la création d'une vaste Zone à urbaniser par priorité (ZUP) sur la colline de l'Illberg, au sud-ouest de la ville. Celle-ci fut composée d'un Centre universitaire – ouvert modestement en 1958 sous l'égide de l'Université de Strasbourg et qui deviendrait Université du Haut-Rhin en 1975 puis de Haute-Alsace (UHA) en 1977 –, d'un ensemble résidentiel et d'un ensemble sportif. Le projet universitaire a connu plusieurs phases qui éclairent non seulement les ambitions nourries par la municipalité pour dynamiser la ville, à un moment où l'activité industrielle est en déclin, mais aussi, plus largement, pour la doter d'un équipement majeur lui assurant une place dans le dessein régional voire tri national, entre la Suisse et l'Allemagne.

Inscrite dans le sillage des travaux de Nicolas Stoskopf, qui revenaient sur la genèse et le développement institutionnel de cette « jeune université[1] », cet article envisage le rapport qu'ont entretenu la ville et l'université jusqu'aux années 2000. Que révèle le projet universitaire mulhousien du dessein urbanistique de la ville ? A-t-il été envisagé pour répondre au défi de la modernisation du tissu industriel haut-rhinois ? Quelles actions ont été ensuite entreprises pour valoriser ce patrimoine ? Il ambitionne, plus largement, de redonner au cas mulhousien une place dans l'historiographie consacrée à l'aménagement des territoires universitaires français[2].

Pour y répondre, les fonds des archives d'Alsace, des archives municipales de Mulhouse et de l'UHA ont notamment été exploités, ainsi que les comptes rendus des conseils municipaux et les *Bulletins de la Société Industrielle de Mulhouse* (SIM[3]) – cet acteur incontournable dans le développement du territoire depuis les cités ouvrières de Jean Dollfus (1800-1887). Il s'agira de revenir plus largement sur les théories et doctrines qui ont agité l'appareil architectural et urbain mulhousien, sur les figures qui se sont mobilisées à l'échelle locale et nationale ainsi que sur les liens établis entre le projet urbain et le dessein politique.

1. Nicolas Stoskopf, *Université de Haute-Alsace. La longue histoire d'une jeune université*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2005.
2. Citons notamment François Dubet, Daniel Filâtre, François-Xavier Merrien, André Sauvage et Agnès Vince, *Universités et Villes*, Paris, L'Harmattan, 1994 ; et Florence Bourillon, Nathalie Gorochov, Boris Noguès et Loïc Vadelorge (dir.), *L'université et la ville. Les espaces universitaires et leurs usages en Europe du XIII^e au XXI^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018.
3. Florence Ott, *La Société Industrielle de Mulhouse, 1826-1876, ses membres, son action, ses réseaux*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1999.
4. Adjoint au maire sous le mandat de Jean Wagner (1894-1956), il est élu maire au décès de ce dernier. Il remporte les élections municipales au scrutin de 1959.
5. Discours d'intronisation d'Émile Muller, publié dans le procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Mulhouse (CMVM), séance du 08.10.1956, p. 286. Archives municipales de Mulhouse (AMM), Dla1.
6. CMVM, séance du 12.11.1957, pp. 347-348. AMM, Dla1.
7. Décret du 08.10.1957. Voir notamment Jacques Minot, *Histoire des universités françaises*, Paris, Presses universitaires de France, coll. Que sais-je ?, n° 2600, 1991.
8. Paul Specklin, *Au fil d'une histoire, chronique de l'Association des anciens élèves de l'École textile de Mulhouse (1896-1996)*, Mulhouse, Association des Anciens élèves de l'Ensitm, 1996.
9. Étienne Juillard, « Le complexe mulhousien : ses origines et ses perspectives d'avenir », *Bulletin de la Société Industrielle de Mulhouse* [*BSIM*], n° 695 (spécial Journées mulhousiennes de l'urbanisme), 1959/2, p. 7.
10. Le Collège littéraire universitaire ne fut créé qu'en 1966.

UNIVERSITÉ-INDUSTRIE : UN ENJEU POUR MULHOUSE DANS LE PAYSAGE RÉGIONAL ET TRI NATIONAL

La structure de l'agglomération mulhousienne au début des années 1950 fait apparaître trois éléments principaux : un modeste noyau central qui correspond au petit bourg du XVIII^e siècle ; la ville industrielle du XIX^e siècle avec ses usines sous les murs de la ville et ses cités ouvrières au nord ; les faubourgs résidentiels à l'est et à l'ouest sur les collines, au début du XX^e siècle. Pour assurer à Mulhouse un avenir radieux face à la concurrence des villes voisines – Strasbourg mais aussi Belfort et Bâle – le socialiste Émile Muller (1915-1988), enfant du pays devenu maire en 1956[4], lança de grands projets qui devaient transformer Mulhouse en « ville modèle[5] ». Parmi eux, un équipement universitaire offrirait aux entreprises mulhousiennes et régionales les techniciens qui leur faisaient défaut et permettrait aux étudiants d'accéder à tous les échelons du savoir[6].

Les Journées mulhousiennes, sorte de congrès annuel orchestré entre les années 1950 et 1970 par la Ville et la SIM, offrirent l'occasion de débattre de l'avenir de la cité et de mener des opérations séductions pour des personnalités officielles toujours plus nombreuses. Celles de mai 1958, sur le thème de la recherche et de l'enseignement scientifique et technique, se déroulèrent tandis que le gouvernement annonçait la création d'une demi-douzaine de collèges scientifiques universitaires[7]. L'agglomération mulhousienne de 140 000 habitants, qui s'est imposée en tant que capitale industrielle de l'Alsace, ne comptait alors que deux établissements d'enseignement supérieur – l'École de chimie et l'École de Textile[8] – créées en 1822 et en 1861 grâce au trépied mulhousien – la SIM, la Chambre de Commerce et la Ville ; c'est en considérant cet héritage que Mulhouse devait « faire face à son avenir[9] ».

Le ministère se laissa convaincre d'agréer ce Collège universitaire devant l'esprit novateur de la municipalité qui avait en réalité déjà acquis tous les terrains pour le déployer et pour accueillir les développements ultérieurs dont elle ne doutait pas mais qui, pourtant, se firent attendre[10] (fig. 1).

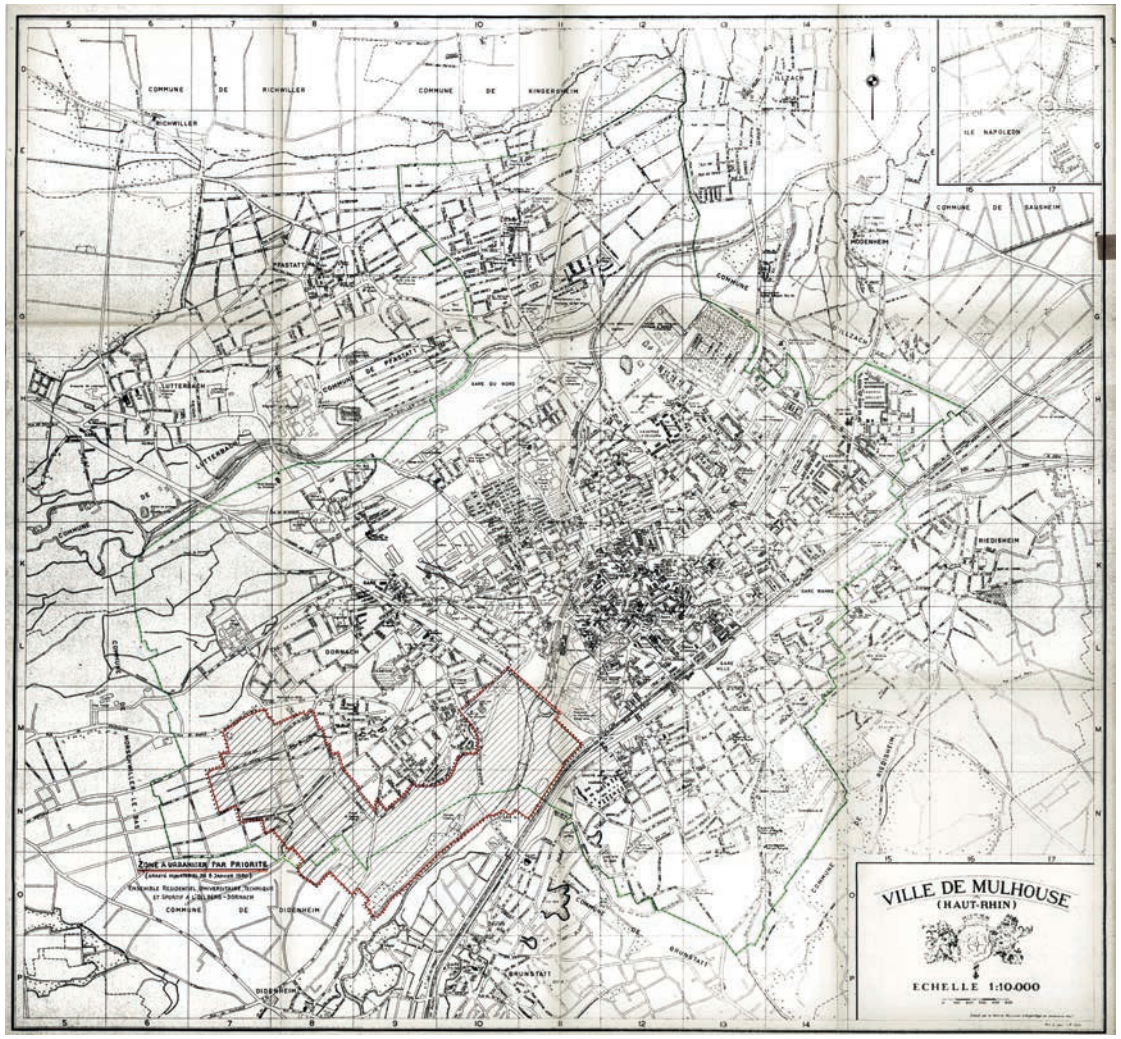


FIG. 1 — En pointillés, le périmètre de la future ZUP Mulhouse-Ouest. S.d. [vers 1958].
Cliché Archives municipales de Mulhouse (AMM, 1150 W 3).

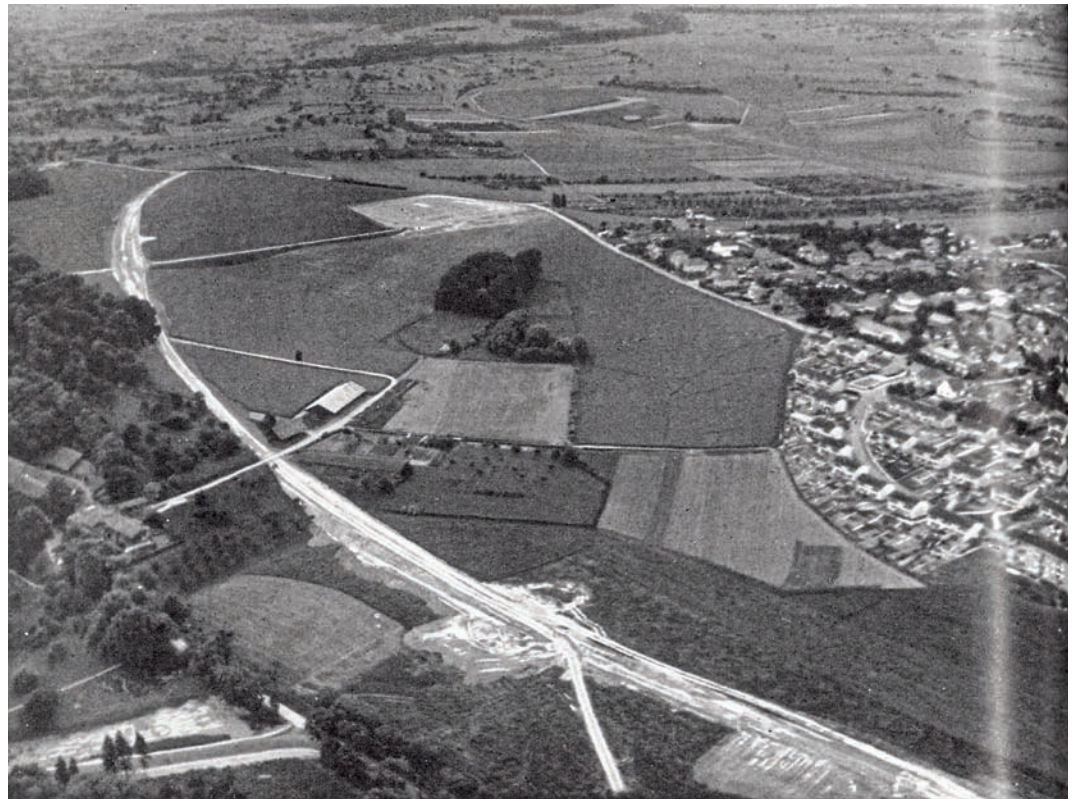


FIG. 2 — Vue aérienne des terrains de l'Illberg ceinturés par la nouvelle rocade.
BSIM, n° 691, 1958/2, p. 100

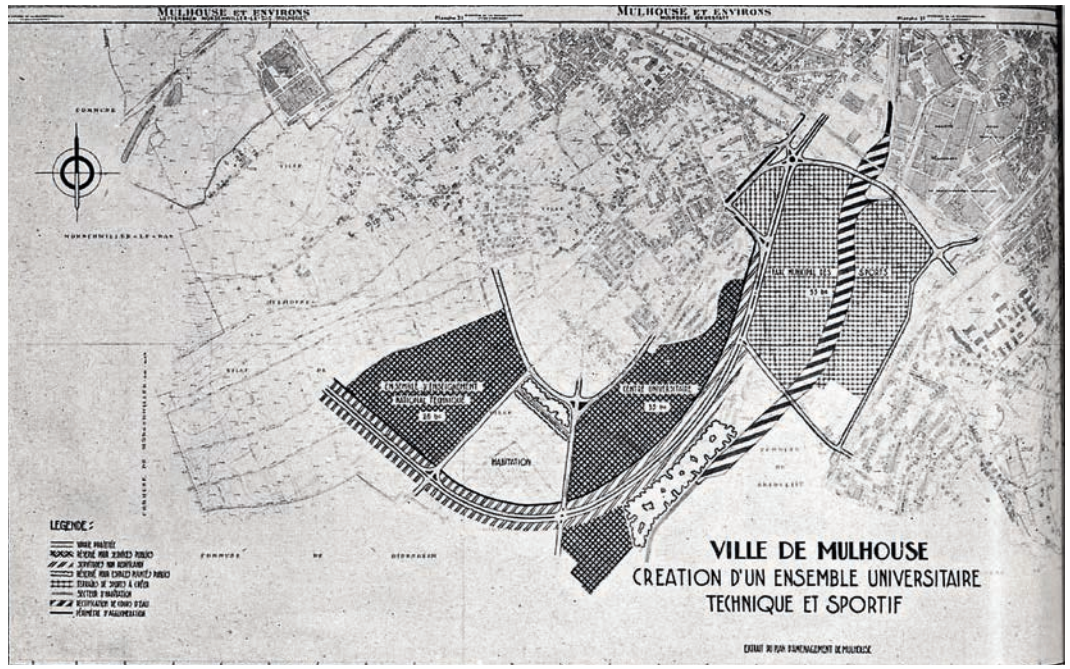


FIG. 3 — Premières intentions de répartition des zones de l'ensemble universitaire, technique et sportif de Mulhouse, sur un terrain de 150 ha. *BSIM*, n° 691, 1958/2, p. 106

Elle régularisa le cours de l'Ill (environ 90 ha) et se rendit maîtresse du Domaine de l'Illberg (fig. 2), par voie amiable ou expropriation (environ 50 ha). Elle réserva ainsi dans son plan d'urbanisme[11] un espace considérable de 150 ha, d'un seul tenant, pour un vaste ensemble universitaire, technique et sportif (fig. 3), où les étudiants seraient « à l'écart de la vie intense de la cité[12]». La visite organisée permit de vanter les mérites des quelques réalisations déjà achevées à l'instar de l'auberge de la jeunesse et de la salle des sports sur le futur parc des sports de 80 ha[13].

Les architectes François Spoerry (1912-1999), d'origine mulhousienne, et René Rotter (1907-1972), qui a rejoint le Haut-Rhin après-guerre pour des raisons familiales[14], furent chargés de l'organisation générale du projet et effectuèrent notamment un voyage à Mexico pour y découvrir le Centre universitaire de 30 000 étudiants[15]. Si l'échelle différait complètement – on ne comptait que 180 étudiants à Mulhouse en 1958[16] – la composition qu'ils proposèrent avec Maurice Loudet (inc.), directeur général des Services techniques de la Ville de Mulhouse, s'en inspira[17]. Une première esquisse développait le Centre universitaire autour d'un mail central bordé par les divers établissements distribués en peigne, et tenu par deux tours (fig. 4) : celle de l'administration, à l'est, et celle d'une école supérieure de l'énergie, à l'ouest. Une seconde déroulait les trois ensembles sportif, universitaire et résidentiel – répartis d'est en ouest – selon deux grands axes, dont le point de rencontre serait situé au point le plus haut[18] (fig. 5).

Réservés aux piétons, ces axes plantés donneraient accès aux différents équipements qui s'y trouveraient rattachés. Les circulations routières, dotées de vastes parkings, seraient reléguées en périphérie. Les logements universitaires trouveraient place à proximité de la zone des loisirs et du parc des sports tandis que les professeurs logeraient dans des maisons le long du bois surplombant la rivière. Cette composition, proche des principes de la charte d'Athènes, fut présentée sous forme d'une maquette (fig. 6) qui séduisit Pierre Donzelot (1901-1960), directeur général de l'Équipement universitaire, scolaire et sportif, et qui salua son « très grand mérite[19]».

L'UNIVERSITÉ ET LA VILLE : EN QUÊTE DE MODERNITÉ

Ce projet est à comprendre dans une stratégie plus large de la municipalité qui soutient un double mouvement de rénovation et d'expansion. Les 6 ha de la Dentsche,

11. Le plan du groupement d'urbanisme de Mulhouse a été pris en considération par arrêté ministériel du 21.03.1957.

12. CMVM, séance du 12.11.1957, p. 348. AAM, DIa1.

13. Maurice Loudet, « Visite des chantiers de l'Illberg », *BSIM*, n° 691 (spécial Journées scientifiques de Mulhouse), 1958/2, p. 107.

14. Rotter a demandé son agrément en Alsace pour y retrouver son épouse. Il exerce à Mulhouse entre 1949 et 1967, et à Sausheim, entre 1949 et 1951. Lettre de René Rotter adressée au Directeur général des Tavaux du MRU, le 06.11.1946. Archives nationales, dossier d'agrément du MRU, 19771965/211.

15. Lettre de Spoerry adressée au maire Muller, le 10.03.1958. AMM, 19 W 39.

16. Nicolas Stoskopf, *op. cit.*, p 7.

17. « Cet avant-projet est limité aux éléments généraux [...]. Il doit donner lieu à l'établissement d'un projet définitif général prévu par la procédure d'approbation et dont la confection incombera aux Services techniques de la Ville, en particulier au service municipal d'urbanisme suivant une décision de M. le Directeur général de l'Aménagement du territoire, en date du 30 janvier 1958. La consistance du projet d'aménagement général doit faire état : du zonage général [...], du réseau de voies principes et secondaires ; de la localisation des services publics à vocation territoriale ; des emplacements des principaux espaces libres [...] ». CMVM, séance du 28.07.1958, p. 227. AAM, DIa1.

18. René Rotter, François Spoerry, [sans titre], *BSIM*, n° 691, 1958/2, pp. 111-112.

19. Pierre Donzelot, « Conclusions », *BSIM*, n° 691, 1958/2, p. 113.

20. Jean Pozzi, « L'aménagement de la zone Mulhouse-Rhin », *BSIM*, n° 695, 1959/2, p. 14.

21. Amandine Diener, « Le quartier et la Tour de l'Europe à Mulhouse (1959-2015). Perspectives européennes d'un patrimoine transfrontalier », *InSitu, la revue des patrimoines*, n° 38, 2019. [En ligne] https://journals.openedition.org/insitu/20178

22. « Société Industrielle de Mulhouse. Compte-rendu du Comité d'organisation de la journée mulhousienne de l'urbanisme, séance du 02.07.1959 », p. 1. Feuille volante glissée dans le *BSIM*, n° 695, 1959/2. Ceci dit, la ZUP de Mulhouse ne serait pas la première car sept furent sept créées le 01.01.1960.

23. Le décret du 17.11.1958 acte la création du Collège universitaire à Mulhouse. Émile Muller ouvre les Journées mulhousiennes par ces mots : « Le 17 novembre 1958 maque la date officielle de l'implantation à Mulhouse de l'enseignement supérieur ». Émile Muller, « Allocution de M. E. Muller », *BSIM*, n° 693, 1958/4, p. 10.

24. Lods a été chargé d'établir le programme d'urbanisme de la ZUP aux termes de la lettre ministérielle en date du 19.09.1960. Son contrat pour l'exécution de la mission porte la date du 25.07.1961. AMM, 1150 W 2.

25. CMVM, séance du 23.07.1962, pp. 3270-271. AAM, DIa1.

26. Lods Marcel, « L'ensemble Mulhouse-Ouest », *BSIM*, n° 695, 1959/2, p. 24.

27. Joseph-François Angelloz, « Allocution de M. J. F. Angelloz », *BSIM*, n° 693, 1958/4, p. 7.

28. Jean-François Gravier, « Mulhouse, l'aménagement du territoire et l'équilibre européen », *BSIM*, n° 695, 1959/2, p. 50.

29. Pierre Sudreau, « Allocution de M. Pierre Sudreau », *BSIM*, n° 695, 1959/2, pp. 61-64.

30. Arrêté du 06.01.1960.

31. Jean Pozzi, « Développement et harmonisation des implantations scolaires et universitaires dans le cadre de la ZUP de l'Illberg », *BSIM*, n° 704 (spécial Journées textiles de Mulhouse), 1961/3, p. 38.

32. *Ibid.*

ancien complexe industriel en cœur de ville, seraient bientôt transformés en un noyau central groupant services, administrations et logements[20] ; la tour de l'Europe serait le symbole de cette modernité naissante[21]. À côté de cette opération d'envergure, confiée à Spoerry, par ailleurs membre du conseil municipal, il s'agissait d'étendre la ville par secteurs organisés. Mulhouse serait alors « la première ville en France à bénéficier[22]» de la création d'une ZUP. Les Journées mulhousiennes de 1959, organisées sur le thème de l'urbanisme, furent de bon augure après le décret qui actait la création du Collège universitaire[23].

Nommé architecte en chef de la ZUP à la rentrée 1960[24], Marcel Lods (1891-1978) prit le relai de Spoerry et exposa également son travail à partir d'une maquette qui fut présentée à la population durant plusieurs mois au Service de l'urbanisme[25] (fig. 7). Globalement, il s'inscrivait en continuité de celui de ses collègues mulhousiens[26]. Conquis par ce que laissait entrevoir ce futur « Quartier Latin de Mulhouse[27]», tel un haut lieu de savoir animé par les étudiants, certains imaginaient une programmation plus poussée encore. Jean-François Gravier (1915-2005), membre du comité des plans régionaux, suggéra que cet ensemble accueillît un Centre technique à l'échelle européenne, dédié à l'étude des problèmes d'industrialisation du bâtiment, d'équipement et d'urbanisme[28]. Le ministre de la Construction, Pierre Sudreau (1919-2012), lui emboîta le pas : « Mulhouse est un carrefour français où [...] [se joue] l'avenir de l'Europe ! Mulhouse peut devenir [...] le symbole de l'urbanisme [...] qui va maintenant devenir une réalité.[29]»

Le territoire de la ZUP fut confirmé en janvier 1960[30], sur une surface de 225 ha, suivant cette partition : 45 ha réservés à l'habitation, 72 ha à l'enseignement technique et supérieur, 108 ha aux activités sportives. Les Journées textiles de Mulhouse en 1961, consacrées au développement de l'enseignement et de la recherche appliqués, permirent de clarifier certains éléments liés au site de l'Illberg (fig. 8).

Pour Jean Pozzi (1884-1967), délégué général du ministère de la Construction, l'ensemble universitaire et technique – compris entre les pôles résidentiel et sportif – ne se dessinera pas « comme un corps étranger à la ville[31]» car on veut « éviter l'isolement du "campus"[32]» à l'anglo-saxonne, sans pour autant faire renoncer aux avantages de calme et aux possibilités d'extension. C'était sans doute l'idée de Lods, qui développait alors, au même moment, le campus du Moulin de la Housse à Reims sur le modèle des campus californiens de Stanford

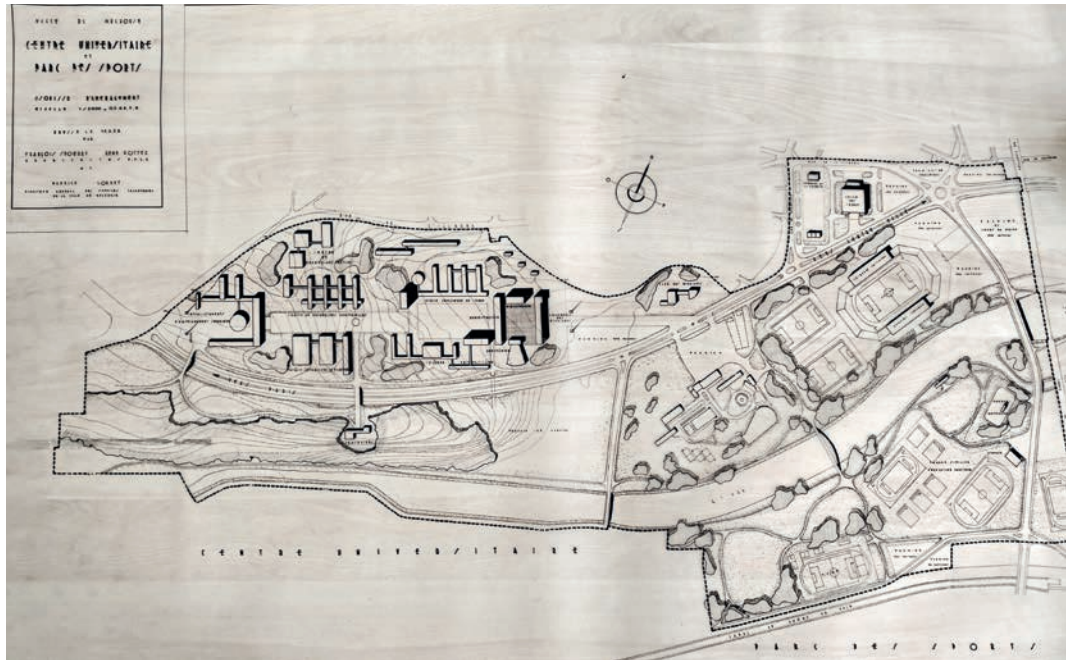


FIG. 4 — Centre universitaire et parc des sports, esquisse d'aménagement.
François Spoerry et René Rotter architectes, avec Maurice Loudet, directeur général
des Services techniques de la Ville de Mulhouse, mars 1958
Archives d'Alsace (AA) - Site de Colmar, 260J-105



FIG. 5 — Ensemble universitaire, technique et sportif, esquisse d'aménagement.
François Spoerry et René Rotter architectes, avec Maurice Loudet, directeur général
des Services techniques de la Ville de Mulhouse, mai 1958.
Archives d'Alsace (AA) - Site de Colmar, 260J-105

FIG. 6 — Photographie de la maquette
de l'ensemble universitaire, technique et sportif
de Mulhouse, détail sur le centre universitaire,
par François Spoerry et Claude Harang.
AMM, 2 Fi 8388, s.d. [vers 1960]



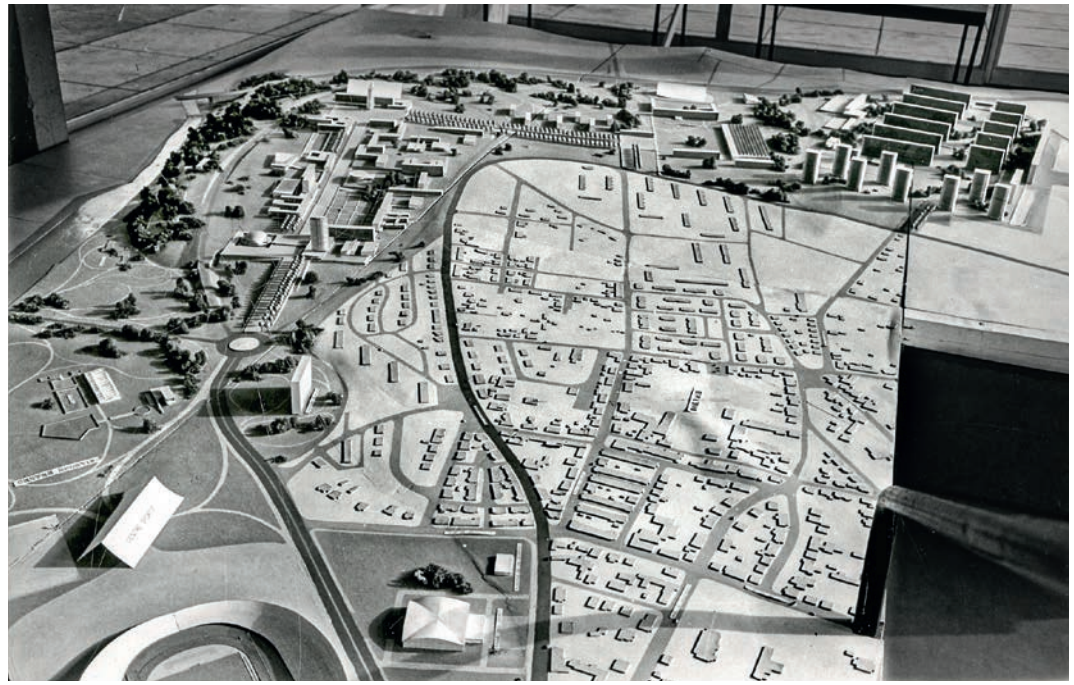


FIG. 7 — Photographie de la maquette de l'ensemble sportif, universitaire
et technique (à gauche) et de l'ensemble résidentiel dit des Coteaux (en haut à droite).
Maquette exposée au Service de l'urbanisme au début des années 1960.
AMM, Fonds Schwobthaler, 2 Fi 1504



FIG. 8 — Photographie de l'ouverture des Journées textiles de Mulhouse en 1961. Au centre, debout, le maire le Muller ; au fond et sur le côté, les plans à différentes échelles du développement de la ville et de l'Université.
BSIM, 1961-3, n° 704, p. 3.

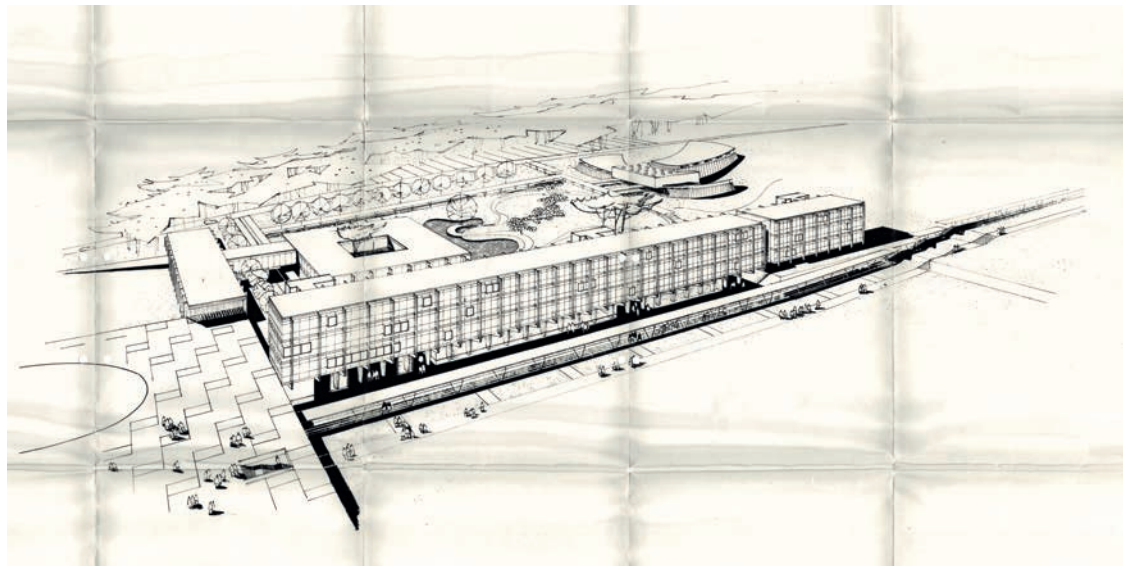


FIG. 9 — Perspective et plan-masse du Collège universitaire scientifique, Marcel Lods architecte, février/mai 1960. Archives UHA, 77AI-9



FIG. 10 — Plan d'ensemble de la ZUP, particulièrement le développement du Centre textile, Marcel Lods architecte, février 1963.
AAM, 1150 W 118

et de Berkeley. L'architecte affina notamment son travail[33] pour le Centre universitaire et technique alors constitué d'une barre, dédiée à la recherche, placée le long du mail de manière à refermer une place bordée par un auditorium et l'École de chimie qui se font face (fig. 9) ; plus à l'ouest, il projeta par ailleurs le Centre textile dont cinq unités bâties, de l'autre côté du mail, préserveraient un jardin disposé à l'arrière (fig. 10).

C'est plutôt le quartier résidentiel des Coteaux[34], au nord de la ZUP, qui effraya les élus et fit débat[35] car il s'agissait de répartir 2500 logements dans une série d'immeubles-tours (18 niveaux) et d'immeubles-barrettes (13 niveaux)[36]. Si plusieurs d'entre elles furent raccourcies[37], trois principes furent confirmés : la zone universitaire, bien que connectée au centre sportif, demeurerait, par son programme et sa situation, « très indépendante du voisinage immédiat[38] » ; l'architecture à l'intérieur de la ZUP témoignerait d'une grande unité architecturale en assumant une hauteur certaine, mais les édifices des zones sportives et universitaires seraient peu élevés et plus autonomes dans leur esthétique[39] ; enfin, il n'y aurait pas de maisons pour les professeurs disposées dans une zone à part[40]. Les travaux s'engagèrent à un rythme assez soutenu sous la houlette d'architectes d'opération – parmi lesquels Rotter et les Mulhousiens Pierre-Yves Schoen (né en 1929) et Robert Weinzaepflen (1927-2001) – membres des Services techniques de la ville. À l'École de chimie et à celle, privée, de filature, tissage et bonnetière s'ajoutèrent, une décennie plus tard, l'École supérieure de chimie, l'École supérieure des industries textiles, le Collège scientifique universitaire spécialisé dans l'électronique avec son amphithéâtre remarquable, le Collège littéraire universitaire, le Centre de capacité en droit, un restaurant et deux cités universitaires. En l'espace d'une dizaine d'années, Mulhouse devint un Centre universitaire, certes encore modeste et quelque peu disparate, mais susceptible de s'agrandir (fig. 11).

L'enthousiasme du départ fit cependant place à un certain désenchantement tant les complications s'accumulèrent. En 1960, les décès de Donzelot et de Gaston Berger (1896-1960), directeur général de l'enseignement supérieur, privèrent Mulhouse de soutiens réputés au bon développement du projet universitaire. Puis s'ajoutèrent les difficultés pour les architectes à travailler en collaboration. Spoerry confessa l'amertume de ses confrères locaux devant l'attribution du projet à un « non mulhousien [41] ». La relation professionnelle entre Lods et Rotter fut particulièrement tendue au point que ce dernier

33. Conseil municipal du 14.09.1961 puis Dossier « ZUP de Mulhouse. Rapport de présentation du dossier d'avant-projet », signé du ministère de la Construction, direction départementale du Haut-Rhin, s.d. [la page intérieure indique le 08.07.1963], p. 1. AMM, 1150 W 12.

34. Didier Burcklen, « La ZUP de Mulhouse : genèse de l'ensemble résidentiel des Coteaux », *Les Actes du CRESAT*, n° 1, 2004, pp. 56-68.

35. Les élus se dirent inquiets « parce que [...] les grands ensembles que nous connaissions à travers notre pays n'étaient pas toujours des réussites. » Voir Émile Muller, CMVM, séance du 15.09.1961, p. 243. AMM, DIa1.

36. Lettre de Lods adressée au directeur général des services techniques de Mulhouse, datée du 19.09.1961, accompagnée d'une note intitulée « Zone à urbaniser par priorité à l'Illberg. Position du problème », p. 1.

37. Lettre de Lods au Délégué général datée du 20.02.1963, p. 1. AMM, 1150 W 75.

38. « Programme d'urbanisme établi par M. Lods, architecte en chef-coordinateur », p. 4, dans Dossier « ZUP, Avant-projet relatif aux travaux d'équipements » par le directeur général de services techniques de la ville de Mulhouse, le 18.03.1964. AMM, 1150 W 12.

39. *Ibid.*

40. Lettre de Lods au maire datée du 08.12.1962. AMM, 1150 W 75.

41. CMVM, séance du 02.06.1965, p. 219. AMM, DIa1.



FIG. 11 — Vue aérienne de l'ensemble universitaire (au premier plan) et de la ZUP des Coteaux (à l'arrière-plan), en 1970.
AMM, Fonds Buchheit, 2 FI 217

42. Voir l'ensemble de correspondances entre Lods et Rotter depuis 1961, dont le maire a été informé par copie des courriers, plus particulièrement la lettre de Rotter à Lods, datée du 24.02.1961. AMM, 1150 W 2.

43. Lettre de Lods à un « cher confrère », datée du 04.11.1968. AMM, 1150 W 2.

44. Lettre de Lods au maire, datée du 17.09.1968. AMM, 1150 W 2. Dans le contrat qui lie Lods à la Ville de Mulhouse, l'article 4 indique : « Monsieur Lods exercera sa mission pendant la durée de la réalisation d'un ensemble d'habitation, duré estimée à cinq années. À partir de la mise en chantier de la première tranche de construction ». AMM, 1150 W 2.

45. Lettre du maire de Mulhouse à Monsieur le Directeur départemental de l'Équipement – service Urbanisme et Construction, datée du 08.01.1969. AMM, 1150 W 2.

démissionna après quelques mois de travail[42]. En 1968, lassé d'être consulté sans cesse « après une "mise au point" avec les Services techniques de la Ville[43] », Lods en fit de même[44]. Sur proposition du maire, le Directeur départemental de l'Équipement accepta que la ZUP – qui n'était réalisée qu'à 50 % de son programme – fût confiée à la section Urbanisme des Services techniques municipaux[45].

Au-delà de la réception très mitigée de la ZUP par les Mulhousiens[46] – l'architecture de Maurice Novarina (1907-2002) pour la tranche Plein Ciel fut qualifiée d'« hostile[47] » et présumée responsable de « la pathologie des grands ensembles[48] » –, une autre difficulté concerna le projet universitaire lui-même. Mulhouse obtint en 1968 un institut universitaire de technologie (IUT) qui confirma son caractère technique[49], ainsi que le statut de Centre universitaire du Haut-Rhin en 1970[50] ; mais force est de constater que l'Université-mère de Strasbourg concentrait les moyens. Mulhouse, avec tout juste 1000 étudiants à la fin des années 1960[51], se contentait de deux Collèges [le littéraire avait été créé en 1966] universitaires qui fonctionnaient grâce à des enseignants venant

très fréquemment en train et rentrant chez eux le soir, privant ainsi la ville d'un « sentiment de ville universitaire[52] ». La création par la loi de 1966 d'une communauté urbaine de Strasbourg ainsi que la perspective d'une communauté urbaine volontaire à Colmar, soutenue par le Président Pierre Pfimlin (1907-2000), faisaient craindre à Mulhouse de ne pas trouver sa place dans cette reconfiguration régionale par des pôles structurants[53].

Aussi, épuisé par ce projet engagé il y avait deux décennies, le maire Émile Muller regrettait le manque de soutien de l'État[54] et exprimait par ailleurs un avis plutôt mitigé sur la ZUP[55]. L'effort allait cependant bientôt être récompensé : en 1975[56], la création de l'Université du Haut-Rhin salua les initiatives, tant privées que publiques, en faveur de la mise en place d'un enseignement supérieur d'envergure et autonome dans le sud de l'Alsace. Cet aboutissement bénéficia probablement du ralliement de Muller à la majorité présidentielle giscardienne[57]. Deux ans plus tard, en 1977, elle prit le nom d'Université de Haute-Alsace[58] pour ne pas être enfermée dans un cadre départemental.

VERS UN CAMPUS UNIVERSITAIRE : LES ANNÉES « UNIVERSITÉ 2000 »

L'équipe municipale comptait sur la solidarité régionale pour que Mulhouse assoie sa place dans le dessein de la recherche universitaire du Grand-Est et répondît aux exigences de l'économie[59]. Aussi, puisqu'il revenait « aux "vieilles" universités séculaires et bien rodées[60]» de développer la recherche fondamentale, Mulhouse favoriserait la recherche appliquée. Pour cela, il fallut encourager la construction et obtenir des crédits.

Confirmée sur les hauteurs de l'Illberg, l'université fut désormais qualifiée de « campus », contrairement à l'idée soutenue par les élus lors de sa création. Elle resta en marge du désir pourtant affirmé de la population, au terme d'une vaste enquête publique menée à la veille des années 1980 pour la révision du Plan d'occupation des sols (POS), d'engager une « mise en valeur du centre historique[61]». Aux édifices structurants déjà présents, une opération de densification fut entreprise sur l'Illberg en vue d'accueillir notamment l'École textile (1977) et la Maison de l'université (Michau arch.,1981). Les effectifs étudiants passèrent de 1300 en 1975 à 2700 au début des années 1980.

Les deux équipes municipales qui vinrent ensuite – celle de Joseph Klifa (1931-2009) en 1981 puis de Jean-Marie Bockel

46. L'ensemble résidentiel Plein Ciel, de 393 logements, de Lods et Michau, n'a convaincu que 14 candidats pour les 142 logements prévus pour la 1e tranche. Les raisons invoquées : un quartier en perpétuel chantier, une promiscuité des HLM, une mauvaise réputation de la ZUP, une trop grande hauteur des édifices en R+23, une unique cage d'escalier pour desservir 143 logements, ainsi qu'une revente difficile des logements. Voir Compte-rendu des Services techniques de la ville de Mulhouse, 15.07.1965, p. 1. AMM, 1150 W 71.

47. AMM, 1150 W 104.

48. Erik Ruf, « Profonds remous au quartier des Coteaux », *L'Alsace*, 17.06.1972.

49. Christine Musselin, *La longue marche des universités françaises*, Paris, Presses universitaires de France, 2001.

50. Décret du 15.04.1970.

51. Ils se décomposent comme suit : CSU : 300, CLU : 450; IUT : 200; ESCM : 218, ESITM : 50 ; total : 1 218. Liste des établissements d'enseignement supérieur et de recherche existant dans le Haut-Rhin, 03.12.1968. AMM, 1117 W 43.

52. CMVM , séance du 27.05.1968, p. 190. AMM, DIa1.

53. CMVM, séance du 31.03.1969, pp. 175-178. AMM, DIa1.

54. « Il est clair qu'il faut faire aujourd'hui de la planification en partant de la base pour aller vers le sommet, et non l'inverse ». Émile Muller, « Discussion sur les problèmes d'aménagement du territoire intéressant particulièrement le Haut-Rhin », *BSIM*, n° 740, 1970/3, p. 17.

55. « Ce n'est pas l'idéal, mais quoi qu'il en soit, je crois que l'on peut dire aujourd'hui grâce aux équipements collectifs qui ont été réalisés dans cette zone, que ce n'est pas la zone la plus défavorisée de Mulhouse ». Émile Muller, CMVM, séance du 20.03.1978, p. 69. AMM, DIa1.

56. Décret Soisson du 08.10.1975.

57. Fondateur et vice-président du Mouvement démocrate socialiste de France (MDSF), en décembre 1973, Muller se présenta aux élections présidentielles de 1974. Avec 0,7 % des voix récoltées, il fut classé huitième sur les douze candidats.

58. Le conseil fit d'abord son choix entre trois dénominations : Université du Haut-Rhin, Université de Haute-Alsace ou Université des Trois Frontières, puis il écarta l'adjonction d'un nom patronymique. Conseil d'administration de l'UHA, 17.10.1977. AUHA 3- 2/13.

59. CMVM, séance du 03.02.1975, p. 53. AMM, DIa1.

60. *Ibid.*

61. Robert Welterlin, « Aspects du plan d'occupation des sols de la Ville de Mulhouse », *BSIM*, n°766-767 (spécial L'habitat et l'urbanisme à Mulhouse), 1977/2, p. 43.

62. André Bruston, « Avant-propos », dans François Dubet *et al.*, *op. cit.*, p. 11.

63. Gérard Binder, « Une nouvelle école d'ingénieurs..., l'ESSAIM », *BSIM*, n° 828, 1993/1, pp. 55-57.

64. « Une Université dans un jardin », *Bulletin d'information "Échos UHA"*, n° 5, mars 1992.

65. Jean-Marie Bockel, « La ville de Mulhouse et l'UHA », *BSIM*, n° 828 (spécial L'Université de Haute-Alsace), 1993/1, p. 71.

66. Jean-Baptiste Donnet, « Éditorial », *BSIM*, n° 829 (spécial Le projet urbain mulhousien), 1993/2, p. 5.

67. La plaquette « À Mulhouse : la reconquête – Un projet Pour la Ville », sorte de nouvel acte fondateur de la vie mulhousienne, entérine le Projet de Ville adopté par le conseil municipal en décembre 1991. Laurent Kammerer, « Du projet de ville au projet urbain », *BSIM*, n° 829, 1993/2, p. 5.

68. Loïc Chambaud, « Le projet urbain : une certaine idée de Mulhouse », *BSIM*, n° 829, 1993/2, pp. 21-22.

(né en 1950) en 1989 – s'inscrivaient dans une relative continuité des intentions urbanistique de l'UHA, tout en préfigurant les modalités du schéma Université 2000 dont l'ambition serait de placer le projet universitaire au service des « attentes d'animation urbaine [...] [et d'] attractivité générale de l'agglomération[62] ». Les partenariats universitaires et technologiques aboutirent à de nombreux projets immobiliers comme la création du Technopole Sud Alsace (1989) – aujourd'hui de Haute-Alsace – dans la continuité spatiale de la ZUP, au nord des Coteaux, ou encore la création de l'Institut de Recherches Polytechniques (1982), qui déboucha sur la troisième école d'ingénierie de Mulhouse, l'École des sciences appliquées pour l'ingénieur (1989). Au-delà de ces projets, qui affirmèrent le soutien au renouvellement du tissu industriel et au développement de l'environnement technologique des entreprises, citons également ces équipements confiés à des architectes mulhousiens ou alsaciens : la Faculté des lettres (Jemming, Spitz et Clapot arch., 1992) et sa Bibliothèque universitaire, le Centre local des œuvres universitaires (1993?), l'École supérieure des sciences appliquées pour l'ingénieur (Pruvost, Riethmuller, Bik arch., 1994)[63], la Maison de l'étudiant (Norbert Chazaud, Frédéric Ladonne et Pierre Lynde arch., 1993) – la première en France – ou encore le Centre de recherche sur la physico-chimie des surfaces solides (Morin & associés, 1995). Pour la période 1990-1995, près de 30 000 m² supplémentaires furent ainsi construits sur le campus de l'Illberg en sus de travaux d'aménagement paysager donnant son cadre de verdure à l'ensemble[64]. Par ailleurs, la connexion au centre-ville fut enfin facilitée grâce à l'ouverture d'une nouvelle ligne d'autobus et, bientôt, le tramway.

De nouveaux objectifs furent en outre annoncés concomitamment pour « résoudre les problèmes de fond que pose l'intégration de l'Université dans une politique de développement économique et d'aménagement urbain[65]». Le Projet urbain mulhousien 1993, sorte de « stratégie [...] [pour] concevoir désormais les transformations de la ville[66]», ouvrit une voie nouvelle[67] afin de créer des lieux de convivialité, de retrouver des continuités de parcours et d'assurer la cohérence d'un paysage unifié (fig. 12). L'attention portée à l'existant s'avéra fondamentale puisqu'il s'agissait de réconcilier Mulhouse avec son histoire et son patrimoine, mais aussi avec l'esthétique, les activités urbaines et, enfin, avec ses ambitions de grande ville[68].

LE RETOUR À LA VILLE ET À L'HISTOIRE : RÉINVESTIR LE PATRIMOINE INDUSTRIEL MULHOUSIEN

Dans cette perspective globale, l'UHA était à un tournant et s'interrogea sur « son inscription dans l'espace urbain[69] » afin d'accueillir les 2500 nouveaux étudiants que projetait le schéma Université 2000. Il était clair que son développement « ne pourra[it] continuer à se faire sur le campus[70]» et que les principes issus de la charte d'Athènes laisseraient désormais place aux « critères de paysage urbain » pour valoriser et requalifier les espaces. Aussi, comme à l'époque de Muller, la municipalité de Bockel paria sur le développement universitaire pour transformer la ville[71].

Le départ de l'armée et la poursuite du processus de délocalisation des activités industrielles[72] ont notamment libéré le site de la Société alsacienne de construction métallique (SACM)[73]. Entre la gare et l'Illberg, une friche de 12 ha fut propice au développement d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) dite de la Fonderie[74]. Une vaste opération de destruction d'une partie des édifices industriels, mais aussi de réhabilitation et de reconstruction, accueillerait un quartier plurifonctionnel (200 logements, une clinique, un hôtel, une crèche, une maison de quartier et partie de l'Université). La Fonderie (fig. 13), cette « cathédrale[75]» industrielle de 17 000 m² construite en 1924 par l'architecte mulhousien Paul Marozeau (1879-1942), fut réhabilitée en 2007 par l'atelier Mongiello & Plisson, répondant à deux ambitions : celle de la municipalité de sauvegarder un des témoins majeurs de l'activité industrielle de Mulhouse et celle de l'Université, qui cherchait à s'émanciper des limites de son campus. L'édifice offre un nouvel écrin à la Faculté des sciences économiques, sociales et juridiques, à un pôle documentaire d'envergure, à un Centre d'art contemporain ainsi qu'aux archives municipales de Mulhouse et à la Maison du quartier de la Fonderie[76]. Installer cet équipement universitaire « en ville » constitua un acte politique fort qui permit à l'Université d'affirmer son rôle social en engageant un dialogue avec son environnement, notamment par son ouverture au public. Elle génère aujourd'hui de nouveaux besoins liés aux 3000 étudiants qui la fréquentent et aux habitants qui participent de la métamorphose du quartier. La Ville a organisé un concours, remporté en 2022 par l'agence d'urbanisme-paysage Sortons du Bois, qui défend l'idée d'un Village industriel de la Fonderie (VIF)[77]. Le réaménagement des espaces publics et des schémas de mobilités douces devrait

69. Daniel Chassignet, « Université et projet urbain », *BSIM*, n° 829, 1993/2, p. 145.

70. *Ibid.*, p. 147.

71. Bernard Fischbach, *Ces maires qui ont fait Mulhouse*, Steinbrunn-le-Haut, Éditions du Rhin, 1983.

72. Loïc Chambaud, « Le projet urbain : une certaine idée de Mulhouse », art. cité, p. 22.

73. Marie-Claire Vitoux et Pierre Fluck, Yves Frey, Patrick Perrot et Nicolas Stoskopf, *SACM quelle belle histoire ! De la fonderie à l'université, Mulhouse 1926-2007*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2007.

74. Marina Gasnier, « La Fonderie SACM de Mulhouse. De la fonderie sidérurgique à la "Fonderie du savoir" », *CILAC*, n° 49, 2006, « L'architecture industrielle en France », pp. 20-27.

75. Loïc Chambaud, Pierre Vidal et François Berger, « Le projet urbain mulhousien », *art. cit.*, p. 42.

76. Agence d'urbanisme de la région mulhousienne, *Quartier Fonderie. Habiter autrement dans l'ancien*, Mulhouse, AURM, juillet 2021, 15 p.

77. Christian Robischon, « Le quartier gare se tourne vers l'ouest », *Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment*, n° 6232, 10.02.2023, p. 39.

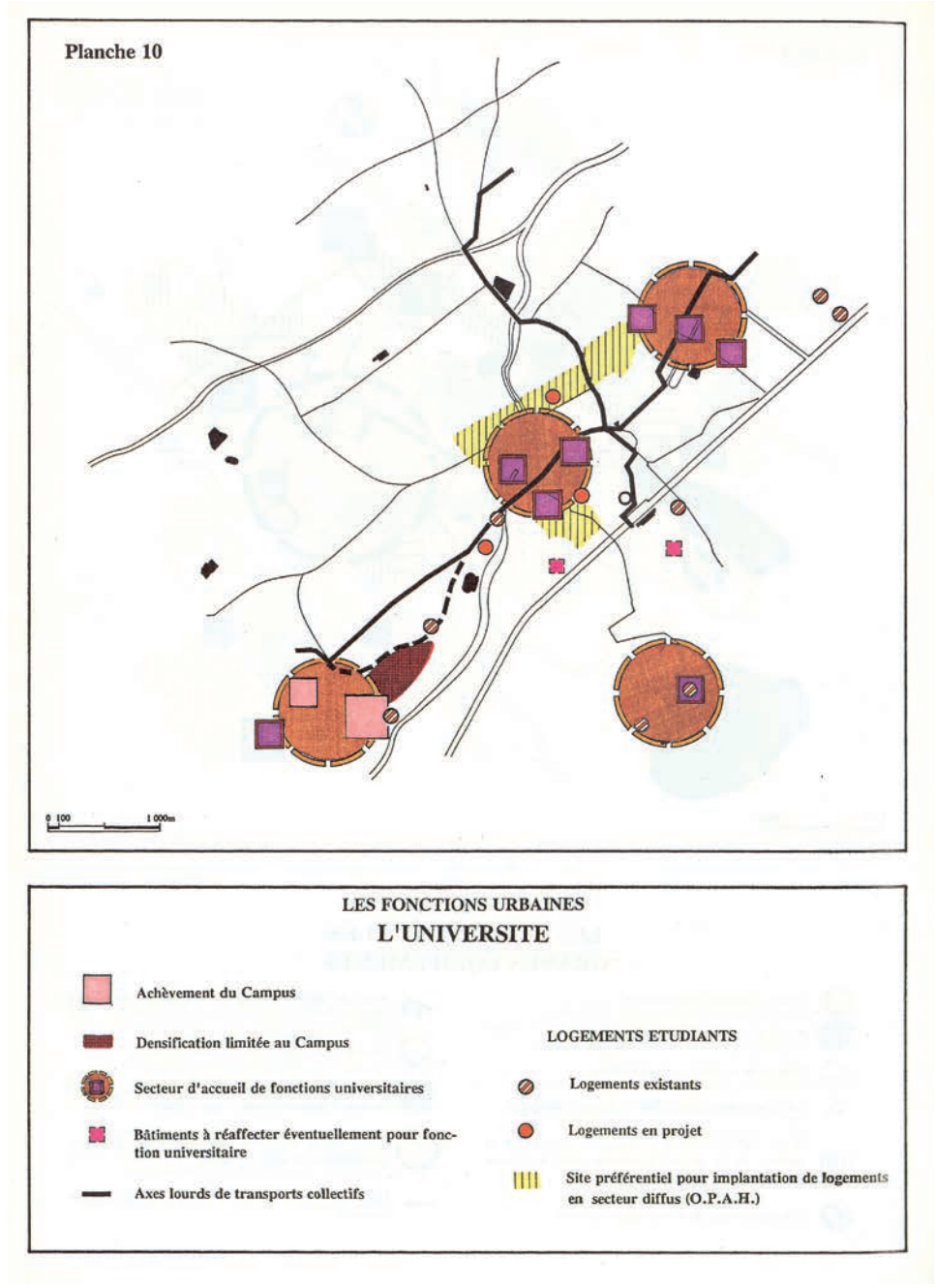


FIG. 12 — Projet urbain mulhousien 1993, planche consacrée au schéma des fonctions urbaines « L'Université ». Le campus de l'Illberg se situe en bas à gauche tandis que le site de la Fonderie est au centre du schéma, à proximité de la gare.
BSIM, n° 829 (spécial Le Projet urbain mulhousien), 1993/2, planche 10, p. 58.

offrir des connexions plus évidentes avec le campus et le cœur de ville, tandis que le développement d'un parcours d'eau et de bassins dans l'Ill rappelleraient les baignades passées des habitants, spécialement des ouvriers.

CONCLUSION : UNE JEUNE UNIVERSITÉ EN CONSTRUCTION PERMANENTE

L'UHA constitua l'un des « grands projets[78] » d'Émile Muller, maire bâtisseur et visionnaire. Si son développement a été parfois laborieux – elle a perdu, au fil des ans, une certaine force urbanistique, ce dont témoigne la coupure quasi totale qui demeure entre les trois entités du projet initial, et peine à atteindre les 10 000 étudiants espérés dès ses débuts – elle a cependant été capable de se faire une place dans le concert des universités françaises en misant sur la professionnalisation et la pluridisciplinarité.

La notion de modèle, mise en exergue dans le titre de cet article, appelle deux interprétations. La première est celle d'un modèle de développement et de coopération entre ville et industrie qui ont, depuis plus d'un siècle et demi à Mulhouse, porté une même vision urbanistique du territoire misant sur la recherche. Malgré les relations tendues entre les architectes engagés, qui poussent à questionner davantage les mécanismes d'attribution et de traitement de la commande publique, l'UHA résulte des efforts coordonnés, à l'échelle régionale, des milieux politiques, économiques et industriels.

La seconde est celle du projet urbanistique lui-même, aux fortes similitudes avec celui de Reims. Dans une période où l'industrialisation du bâtiment bat son plein et dans une perspective de rationalisation de la pensée de l'architecture scolaire, l'hypothèse peut être faite que la déclinaison d'une sorte de prototype de campus – utile à l'obtention de marchés – ait été imaginée par Lods.

Enfin, l'UHA, cette jeune université en construction permanente, est capable d'adaptations et d'innovations. Au-delà des travaux de rénovation énergétique sur le parc immobilier vieillissant de l'Illberg, une restructuration plus large du campus est à l'œuvre pour l'adapter aux 8000 étudiants qui le fréquentent aujourd'hui[79]. Les approches architecturales vis-à-vis de ce patrimoine diffèrent : il peut s'agir de projet d'extension (la création en 2006 de l'École nationale supérieure d'ingénieurs Sud Alsace en articulation de l'École de tissage et centre recherche textiles au début des années 1960),

78. Odile Kammerer, Bernard Jacqué, Marie-Claire Vitoux, *Nouvelle histoire de Mulhouse*, Mulhouse, Médiapop, 2023, p. 322.

79. Mulhouse comptait 10 000 étudiants en 2017, chiffre record car la moyenne était plutôt à 7000 étudiants depuis le début des années 2000. Cela s'explique notamment par un partenariat créé en 2015 avec l'Université catholique de l'Ouest, portant sur 800 étudiants inscrits administrativement à Mulhouse (mais non présents physiquement). Voir l'interview de Dominique Meyer-Bolzinger, vice-présidente de l'Université de Haute-Alsace, rapportée par Nicolas Arzur dans « L'Alsace attire toujours plus d'étudiants », *L'Alsace*, 30.01.2020.

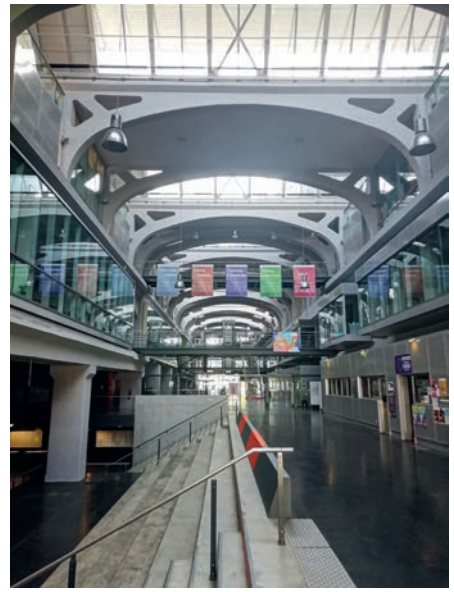


FIG. 13 — Photographie de la Fonderie qui abrite aujourd'hui le Campus Fonderie de l'UHA (édifice de Paul Marozeau, 1924 ; réhabilité par Mongiello & Plisson, 2001-2007), au sein d'un tissu urbain aujourd'hui en cours de renouvellement.
Cliché A. Diener, 2023



FIG. 14 — Photographie aérienne du campus de l'Illberg.
Cliché Norbert L'Hostis, ville de Mulhouse, s.d. [vers 2000]

de construction et de réemploi (ouverture du Learning center en 2020 en remplacement de l'ancienne bibliothèque alors dédiée au centre de formation continue) ou encore de démolition-reconstruction (projet en cours de restaurant universitaire). Il faudra cependant attendre l'horizon 2030, avec la fin des travaux dans le quartier de la Fonderie ainsi que ceux en cours aux Coteaux (dispositif ANRU), pour appréhender la place des étudiants et de l'Université dans la ville et, plus largement, l'aboutissement d'un long *continuum* spatial et chronologique, qui se déploie d'est en ouest et dont l'Université est un chaînon majeur (fig. 14).

les collections universi-taires, un patrimoine pas comme les autres

Partie IV — Les collections universitaires, un patrimoine pas comme les autres ?

MARION LAGRANGE
Maîtresse de conférences en histoire de l'art,
Université Bordeaux Montaigne

Les collections apparaissent comme le parent pauvre d'une université française dont les bâtiments assurent, depuis au moins un demi-siècle, la continuité visuelle d'un cadre d'apprentissage. *A contrario,* les objets, mobiles par essence, souvent remisés ou détruits, ont la plupart du temps disparu de l'espace visible de l'université. Supports historiques de la pédagogie ou de la recherche, rassemblés au sein de collections disciplinaires, allant de l'appareil de mesure pour les sciences astronomiques au petit tirage en plâtre d'intailles ou de camées, ces objets ont constitué, depuis la refonte des facultés à la fin du XIX[e] siècle, l'incarnation de la modernité d'un savoir scientifique et de son élaboration. C'est cette même modernité qui conduit à rendre obsolète l'usage de ces collections qui semblent s'inscrire dans une temporalité révolue. Pourtant, lorsque notre regard s'élargit à l'échelle internationale, les strates historiques paraissent faire partie intégrante de la richesse académique. Certes, l'exemple du *Ashmolean Museum* à l'université d'Oxford remonte au XVII[e] siècle mais d'autres sont des créations plus récentes[1]. Il suffit de découvrir à l'università della Sapienza de Rome le *Museo dell'arte classica* fondé en 1892 et il ne faut pas oublier que les universités américaines se sont pourvues, au cours du XIX[e] siècle, de musées d'art, telle la prestigieuse *Yale University Art Gallery* créée en 1832. D'autres, comme le Musée de science de l'université de Lisbonne, ont su reconnaître les collections comme un patrimoine à valoriser au même titre que les bâtiments historiques. Si la situation européenne n'est pas aussi idyllique qu'il n'y paraît et demeure hétérogène[2], c'est l'histoire germanique de l'université de Strasbourg à compter de la *Kaiser-Wilhelms Universität* et la richesse de ses collections qui ont notamment contribué à impulser une dynamique inédite. Leur appropriation au profit d'un programme culturel intitulé Jardin des Sciences a joué le rôle de marqueur identitaire d'une université fusionnée en 2009. Mais de nombreuses collections disciplinaires ne sont pas pour autant prises en compte dans le périmètre de cette institution. En outre, comme le met pertinemment en exergue Laurence Buchholzer, la mise en récit de la médiation contribue à modeler paradoxalement une histoire fantasmée des relations entre la ville et l'université.

Les années 2000-2010 ont été incontestablement marquées par une prise en considération des enjeux scientifiques et culturels de ce patrimoine et par des initiatives en faveur de sa protection et de sa valorisation[3]. Ce mouvement s'inscrit en droite ligne de l'autonomie et du regroupement des universités définis par la loi de programme pour la recherche (2006) et la loi LRU (2007), des campagnes de rénovation supportées par le plan ou opération *Campus* (depuis 2008) et des fusions engendrées à partir de 2009 par les programmes d'investissements d'avenir (PIA). Un projet de rénovation de grande envergure – pour le bâtiment et les tirages en plâtre – a été entrepris sous la houlette de Rosa Plana-Mallart, professeur d'art et d'archéologie classique, entre 2009 et 2015 pour le musée des Moulages de l'université Paul-Valéry Montpellier 3. L'unique musée d'ethnographie universitaire en France, le Musée d'ethnographie de l'université de Bordeaux (MEB), a fait l'objet d'un chantier des collections en 2009-2011 et, dans le cadre du plan *Campus*, d'une construction bâtimentaire spécifique avec l'aménagement de réserves (2009). C'est également au cours d'une campagne de rénovation du plan *Campus* que la présidence de l'université Lumière Lyon 2 a entrepris la rénovation de l'espace d'exposition du musée des moulages qui fut inauguré en mars 2019 sous l'appellation de MuMo.

Malgré ces évolutions significatives, comme le soulignait déjà en 2004 Marta C. Lourenço et Dominique Ferriot : « nul ne sait exactement combien il peut exister actuellement de musées et collections des universités en Europe[4] ». Les collections « dormantes », pour reprendre le terme de Lydia Béhrer-Vidal[5], ne demandent qu'à être valorisées pour former les étudiants et pour mieux inscrire l'université dans la société. Les exemples de Dijon et de Besançon sont à ce titre éloquents tout en étant représentatifs du devenir de ces fonds. Littéralement, redécouverts au fond d'un grenier, d'un placard ou d'un tiroir, les objets sont tout d'abord identifiés comme ayant eu un usage didactique et scientifique et ayant appartenu à un ensemble académique. Mais cette « reconnaissance » n'est rendue possible que par le regard d'une personne qualifiée, consciente des enjeux que recèlent l'objet, anodin aux yeux d'un autre[6]. Faute de leur prise en considération par les instances universitaires, il est rare de trouver un personnel qualifié à l'échelle de l'établissement, excepté au sein du Service commun de documentation dont les missions l'amènent à s'occuper notamment de collections iconographiques pédagogiques et des cartothèques. Aussi, la tâche revient souvent à des enseignants-chercheurs qui, attentifs à l'épistémologie de leur discipline et aux pratiques académiques, chercheurs déjà sensibilisés au principe de la corrélation entre l'idée et l'objet – objet d'étude ou instrument de travail –, développent un regard scrutateur sur leur environnement. Le travail ne s'achève pas en ce point et les enseignants-chercheurs, telles Arianna Esposito et Sophie Montel, sont amenés à endosser – sans être spécifiquement formés pour cela – de nombreuses casquettes pour assurer l'inventaire, la conservation, la restauration et la valorisation virtuelle et physique, et ce parallèlement à la recherche de financement. Il n'est pas anodin que l'actuelle directrice du Musée d'ethnographie de Bordeaux, l'anthropologue Sophie Chave-Dartoen, soit titulaire d'un diplôme de recherche à l'École du Louvre[7] et d'une thèse de doctorat en ethnologie, ou que la gouvernance des actuels musées des moulages de Lyon et de Montpellier soit coassurée par des professionnels de la conservation et par des enseignants-chercheurs. À ces problématiques, s'ajoute celle de la protection dans un temps long de ces collections. L'absence de reconnaissance par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche d'un statut juridique spécifique aux musées et aux collections appartenant aux établissements sous sa tutelle, les statuts sont les plus divers, quitte à rendre les choses un peu plus confuses. Si l'autonomie des universités a contribué à simplifier le statut juridique en attribuant aux établissements la propriété des objets – souvent acquis avec le support de l'État et des municipalités de l'époque – et à faire les démarches qui s'imposent en termes d'inventaire et de déclaration auprès des assurances, les collections ne sont pas pour autant protégées au regard de leur statut particulier et peuvent être sujettes à une dispersion ou à une vente[8]. Rares sont ceux à l'être spécifiquement. À Bordeaux, les collections d'instruments astronomiques seules, hors des bâtiments auxquelles elles sont pourtant rattachées, ont été inscrites (1990, 1994 et 1995) au titre des Monuments historiques, à l'instar de la collection des tirages en plâtre de l'ancienne faculté des lettres de Bordeaux (2019). À Montpellier, les collections d'anatomie et de moulages ont bénéficié chacune, en 2009, d'un classement au titre des Monuments historiques avec l'appui de la conservatrice à la Conservation régionale des Monuments historiques, Hélène Palouzié[9]. Le MuMo entame, quant à lui, une demande pour être classé musée de France. Il faut ajouter que de nombreuses collections universitaires sont nées d'actions conjointes entre les facultés et les musées ou les sociétés savantes[10], témoignant des liens entre les institutions ou associations et le monde universitaire mais rendant complexes l'histoire de la propriété des objets.

En 2010, Laetitia Maison-Soulard et Sébastien Soubiran, en ouverture du numéro de l'Ocim sur le patrimoine scientifique des universités, appelaient de leur vœux la mise en place d'un « édifice solide »[11], espérant qu'un élan durable se dessine en faveur de collections pour lesquelles l'ICOM et le conseil de l'Europe (2005) énonçaient des préconisations afin de les préserver. Il ne fait pas de doute que l'intérêt pour les collections de la part des enseignants-chercheurs ne s'est pas démenti. Quelques publications et initiatives pour

exemple. En 2017, à la suite d'un programme de recherches Région, je dirigeais un ouvrage collectif où s'entrecroisaient approches historiques, épistémologiques et patrimoniales autour de l'architecture et des collections associées à l'enseignement de l'histoire de l'art et de l'archéologie[12]. Deux ans plus tard, Denise Borlée, maîtresse de conférences en histoire de l'art médiéval, et Hervé Doucet, maître de conférences en histoire de l'art contemporain, publiaient un ensemble de textes questionnant l'usage des vues à projection dans les pratiques académiques[13]. Plus récemment, l'ouvrage édité par l'historienne de l'éducation, Marguerite Figeac-Monthus, donne à voir la multiplicité et l'interdépendance de ces patrimoines à l'orée des différentes disciplines et d'un unique territoire[14]. Depuis 2022, Hélène Wurmser, maîtresse de conférences en archéologie et histoire de l'art grec, encadre un projet soutenu par l'École française d'Athènes intitulé « Patrimoines universitaires en réseau : gypsothèques d'art antique et collections d'archéologie en France ».

Mais le devenir de ces collections demeure fragile. En témoignent par exemple les objets pédagogiques plus récents et devenus obsolètes par l'arrivée de l'usage du numérique – telles les diapositives ou les transparents – qui n'ont pas fait l'objet de la même attention et sont parfois jetés au gré des déménagements. Ils participent pourtant d'une histoire de l'enseignement académique à l'instar des archives des enseignants[15], voire des étudiants[16], qui peuvent dire beaucoup de la conception d'une discipline. Ce manque de gouvernance dans la gestion du patrimoine en dit souvent long sur l'image de l'université sur elle-même. Nous ne sommes pas seulement des individus enseignant et produisant isolément. L'université génère des multiples interactions sociales, didactiques et scientifiques dont les bâtiments, les collections et les archives sont les témoins. À l'heure où le projet scientifique reposant sur le collectif et les partenariats est devenu la norme, il serait temps de voir dans ces collections universitaires une histoire encore génératrice d'interactions et d'innovations.

1. Marta C. Lourenço, *Entre deux mondes : la spécificité et le rôle contemporain des collections et musées des Universités en Europe*, thèse de doctorat, histoire des techniques et muséologie, sous la direction de Dominique Ferriot, Paris, CNAM, 2005 ; *Idem*, « Musées et collections des universités : les origines », *La Revue*, n° 41, mai 2004, p. 51-61.

2. Sébastien Soubiran, Marta C. Lourenço, Roland Wittje, Sofia Talas et Thomas Bremer, « Initiatives européennes et patrimoine universitaire », *La Lettre de l'OCIM*, 123 | 2009, [En ligne] http://journals.openedition.org/ocim/229

3. Lætitia Maison-Soulard et Sébastien Soubiran, « Musées et collections universitaires : nouveaux enjeux, nouvel élan ? », *La Lettre de l'OCIM*, n° 129, 2010, p. 5-6. [En ligne] http://journals.openedition.org/ocim/144

4. Dominique Ferriot et Marta C. Lourenço, « De l'utilité des musées et collections des universités », *La Lettre de l'OCIM*, n° 93, mai-juin 2004, p. 4-16.

5. Lydia Bhérer-Vidal, « Collections universitaires dormantes : bilan et perspective », *Muséologies. Les cahiers d'études supérieures*, vol. 2, n° 1, octobre 2007, p. 120–136 [En ligne] https://doi.org/10.7202/1033601ar

6. Nathalie Heinich, *La fabrique du patrimoine. De la cathédrale à la petite cuillère*, coll. « Ethnologie de la France », Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 2009.

7. Sophie Chave-Dartoen, *Les musées dans le Pacifique Sud : protection et valorisation du patrimoine culturel matériel*, mémoire de recherche approfondie, sous la direction de Jean Guiart, Paris, École du Louvre, 1991.

8. Marie Bassano et Charles-André Dubreuil, « Préservation et valorisation du patrimoine universitaire. Quels outils juridiques pour quel patrimoine ? », dans Florent Garnier et Philippe Delvit (dir.), *Des Patrimoines et des normes (formation, pratique et perspectives)*, Toulouse, Presses de l'Université Toulouse Capitole, 2015, p. 77-88 [En ligne] https://doi.org/10.4000/books.putc.9889

9. Hélène Palouzié, « La protection Monument historique : connaissance et reconnaissance des collections de l'Université de Montpellier », *In Situ*, 17 | 2011 [En ligne] URL: http://journals.openedition.org/insitu/940

10. Soraya Boudia, Anne Rasmussen et Sébastien Soubiran (dir.), *Patrimoine et communautés savantes*, coll. « Art et société », Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

11. Lætitia Maison-Soulard et Sébastien Soubiran, « Musées et collections universitaires : nouveaux enjeux, nouvel élan ? », *La Lettre de l'OCIM*, 129 | 2010

12. Marion Lagrange (dir.), *Université & Histoire de l'art. Objets de mémoire (1870-1970)*, collection « Arts & Société », Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017.

13. Denise Borlée et Hervé Doucet (dir.), *La plaque photographique : un outil pour la fabrication et la diffusion des savoirs (XIXe-XXe siècles)*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2019.

14. Marguerite Figeac-Monthus, *L'université de Bordeaux. Des lieux, des objets, des savoirs : regards croisés sur des patrimoines à conserver*, Bordeaux, La Geste, 2022.

15. Myriam Metayer et Adriana Sotropa, *Dessiner, enseigner. François-Georges Pariset (1904-1908). Historien de l'art au XXe siècle*, coll. « Les cahiers du centre François-Georges Pariset », Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2024.

16. Myriam Metayer, « Des archives pédagogiques pour une autre approche de l'enseignement de l'histoire de l'art. L'exemple des notes de cours d'un étudiant de la faculté des lettres de Bordeaux (1966-1967) », *François-Georges Pariset, historien de l'art au XXe siècle. Projet historiographique autour des pratiques de recherche et d'enseignement en histoire de l'art*, Carnet de recherches Hypothèses, 21 mars 2024 [En ligne] https://fgp.hypotheses.org/1192

Strasbourg, une université dans la ville et des collections en partage ?

LAURENCE BUCHHOLZER
Maîtresse de conférences en histoire du Moyen Âge,
Université de Strasbourg, UMR 3400

Fermé de 2019 à 2024 pour des travaux de grande ampleur financés dans le cadre de l'Opération Campus, le musée zoologique est emblématique des thèmes du présent colloque. Ses locaux se situent à la jonction entre l'université-vitrine qu'avait conçue le pouvoir impérial allemand, l'extension urbaine de la *Neustadt* et le « Campus esplanade » construit dans les années 1960 en même temps que le quartier du même nom. Les collections du musée elles-mêmes manifestent des imbrications entre université et ville. Une partie des fonds remonte au cabinet personnel d'histoire naturelle de Jean Hermann (1738-1800), professeur à l'université protestante avant la Révolution française. Mais c'est la Ville qui s'en porta acquéreur dans les années 1830. Quant à l'actuel projet de dépoussiérage des collections, il résulte d'actions conjointes de la Ville de Strasbourg et du Jardin des sciences, service de médiation des sciences et de valorisation des collections de l'université[1]. Tout semble ainsi corroborer l'ancien frontispice du musée zoologique : « Musée de la ville et de l'université »[2] (fig. 1 et 2).

Cet exemple atteste par ailleurs d'une tendance forte, dans une université de Strasbourg fusionnée en 2009 à partir des universités de sciences (Université Louis Pasteur), de lettres (Université Marc Bloch) et de droit (Université Robert Schuman), à se fabriquer une identité et mémoire communes à l'appui de son patrimoine bâti ou matériel.

Dix ans après un premier colloque à Bordeaux (2013) consacré aux collections universitaires, dont deux collections strasbourgeoises, vient au fond le temps d'un bilan d'étape sur la fabrique d'un « patrimoine culturel et immatériel » des universités. Dans quelle mesure l'université unique de Strasbourg a-t-elle mis en œuvre une patrimonialisation des objets académiques ? Sont-elles des collections en partage ?[3]

1. « Qui sommes-nous ? Le service de médiation des sciences de l'université de Strasbourg », *Jardin des sciences. Université de Strasbourg*, [En ligne] https://jardin-sciences.unistra.fr/qui-sommes-nous

2. Voir Dorothée Rusque, *Le dialogue des objets : fabrique et circulation des savoirs naturalistes : le cas des collections de Jean Hermann* (1738-1800), thèse de doctorat sous la direction d'Isabelle Laboulais, Strasbourg, Université de Strasbourg, 2018 ; Marie-Dominique Wandhammer, « Musée zoologique », dans Roland Recht, Jean-Claude Richez (dir.), *Dictionnaire culturel de Strasbourg, 1880-1930*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2017, pp. 373-374 ; Isabelle Laboulais, « Rénover un musée zoologique », *Artefact*, n° 18 , 2023, [En ligne] https://doi.org/10.4000/artefact.14115 [vérifié le 22/02/2024].

3. On consultera avec profit l'article programmatif de Sébastien Soubiran, « Quand les sciences s'exposent à travers leur patrimoine… », *La Revue de la BNU*, n° 3, 2011, [En ligne] https://doi.org/10.4000/rbnu.3433 [consulté le 25 février 2024].

4. Voir *Université et histoire de l'art. Objets de mémoire (1870-1970)*, Marion Lagrange (dir.), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017, introduction, p. 7-13 et p. 199-263. Voir *In Situ*, dossier « Les patrimoines de l'enseignement supérieur », n °17, 2011. [En ligne] https://doi.org/10.4000/insitu.839 Pour l'Allemagne, [En ligne] https://portal.wissenschaftliche-sammlungen.de [liens vérifiés en mars 2024].

5. Voir François Loyer, « Le palais universitaire de Strasbourg. Culture et politique en Alsace au XX^e siècle », *Revue de l'Art*, n° 1991, p. 9-25. L'ensemble architectural de la *Kaiser-Wilhelms Universität*, construit entre 1884 et la fin du XIX^e siècle est désigné aujourd'hui comme le « Campus historique » alors que le campus de l'Esplanade conçu dans les années 1960 fait figure de « Campus central ».

6. Parmi de nombreuses publications sur la *Neustadt* et sur l'université impériale, voir Marie Pottecher et Delphine Issenmann, « Une université modèle au cœur de la ville nouvelle. La *Kaiser-Wilhelms Universität* », dans *L'université et la ville. Les espaces universitaires et leurs usages en Europe du XIII^e au XXI^e siècle*, Florence Bourillon, Nathalie Gorochov, Boris Noguès et Loïc Vadelorge (dir.), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, p. 65-82 ; Sophie Eberhardt, « Les enjeux urbains et patrimoniaux de la reconstruction après la guerre franco-prussienne à Strasbourg », *Revue d'Alsace*, n° 142, 2016, p. 27-49 ; *La* Neustadt *de Strasbourg, un laboratoire urbain 1871-1930* (exposition, Strasbourg, 29 septembre-10 décembre 2017), Marie Pottecher, Hervé Doucet, Olivier Haegel (dir.), Lyon, Lieux Dits, 2017.

ÉTAPES DE PATRIMONIALISATION : FIN XX^e-XXI^e SIÈCLES

Si elle s'inscrit dans un contexte propre à Strasbourg où la ville et l'université ont souvent des intérêts mêlés, la démarche de patrimonialisation locale rejoint un plus vaste contexte de valorisation du patrimoine universitaire bâti et matériel, sensible en France depuis le début des années 2000, mais largement antérieur en Allemagne[4].

À Strasbourg comme ailleurs, ce furent d'abord les bâtiments qui furent associés à la notion de patrimoine. Ainsi, le palais universitaire inauguré le 27 octobre 1884, a-t-il été inscrit dès 1990 aux Monuments historiques pour sa façade avec décors, et classé la même année pour son hall d'entrée, son atrium, ses escaliers principaux et les galeries de circulations ornées[5].

Un autre temps marquant correspond à la demande d'inscription de la *Neustadt* strasbourgeoise au patrimoine mondial de l'Unesco ; le dossier a été porté par la Ville, mais mené avec le service de l'Inventaire du patrimoine Région Alsace et la participation d'universitaires. Couronnée de succès en 2017, cette candidature s'est accompagnée de retombées touristiques tant pour le quartier impérial allemand que pour les bâtiments universitaires de la même époque[6].

En ce qui concerne les objets liés à la vie universitaire, la reconnaissance d'une dimension patrimoniale passe moins par une reconnaissance institutionnelle que par une labellisation nationale ou internationale. Les objets présents dans les lieux d'enseignement ou de recherche ont d'abord pris une valeur historique aux yeux d'individus, d'enseignants, d'anciens étudiants, en ce qu'ils pouvaient être témoins de l'histoire d'une discipline, de l'histoire des sciences et des savoirs, de l'histoire de l'enseignement ou plus globalement d'histoires universitaires. Au-delà d'initiatives individuelles, à Strasbourg, l'existence durable d'un esprit de faculté et surtout d'instituts, hérité de l'université impériale et perpétué en dépit de la disparition de leur statut juridique, a parfois donné une dimension collective aux entreprises de mise en valeur des collections. Les déménagements internes, les départs de personnels impliqués dans ces valorisations n'en ont pas moins représenté à chaque fois des moments critiques pour la continuité de ces actions.

À partir de 2009, les premiers élans de valorisation ont pu bénéficier de la création d'institutions centrales attachées à la préservation du patrimoine, nées ou renforcées au moment de la fusion universitaire : les archives de l'université,



FIG. 1 — Musée zoologique, rénovation dans le cadre de l'Opération Campus.
Cliché L. Buchholzer, 17/10/2023



FIG. 2 — Frontispice du musée zoologique.
Cliché L. Buchholzer, 17/10/2023

le Jardin des sciences ou encore le service des bibliothèques universitaires (lequel dispose ses collections patrimoniales sur *Numistral*[7]). Le Jardin des sciences, notamment, s'est fait une spécialité de la valorisation des collections. Il s'adresse à tout professionnel cherchant un appui pour mettre en valeur une collection, se former à la médiation, monter une exposition. Et son personnel s'active lui-même à inventorier, médiatiser des usages scientifiques, sauvegarder des collections universitaires. Son action s'est traduite entre autres par le signalement d'objets liés aux instituts de sismologie, de physique ou à l'observatoire. De nombreuses photographies d'instruments de mesure, de lunettes ou horloges astronomiques, etc. ont ainsi été versées à l'Inventaire général entre 2007 et 2020 et sont donc consultables désormais sur les bases du ministère de la Culture[8].

Cependant, malgré une volonté d'instiller une démarche commune de patrimonialisation autour des collections scientifiques, témoignant des activités passées de « l'université de Strasbourg », les périmètres d'actions et de compétences préexistants à la fusion ont la vie dure. Les collections que le Jardin des sciences a valorisées directement correspondent pour l'essentiel aux fonds de l'ancienne université des sciences, l'université Louis Pasteur[9]. Après avoir apporté un appui à des inventaires conformes aux procédés du service de l'Inventaire, le Jardin des sciences tend du reste à laisser la communication, l'ouverture des musées, ou la présentation des collections aux instituts/facultés/écoles qui en furent les premiers dépositaires ou les héritiers[10]. L'accompagnement offert par le Jardin des sciences a aussi connu des échecs. Une tentative de travail commun entre l'Association

7. Numistral, « Collections patrimoniales numérisées des bibliothèques de l'université de Strasbourg », [En ligne] https://cdm21057.contentdm.oclc.org/ Outre des imprimés, les matériaux numérisés englobent des manuscrits, des monnaies, des plaques de verre (archéologie, égyptologie, histoire de l'art) …

8. 8 [En ligne] https://www.pop.culture.gouv.fr. [vérifié le 27/03/2024].

9. Ce n'est pas un choix délibéré du Jardin des Sciences [désormais JdS], mais la résultante de sa propre histoire : la structure née en 2008 a prolongé de missions initiées au sein de l'université des sciences. Parmi les collaborations du JdS au-delà du périmètre des « sciences dures », mentionnons le musée des moulages antiques, ou encore les collections d'ethnologie constituées dans les années 1960. [En ligne] https://ethnologie.unistra.fr/collection.

10. Le musée de minéralogie et les collections de météorites sont par exemple signalés sur le site de l'EOST, école héritière des instituts de géologie (chaires de géologie et de paléontogie) et de physique du globe (chaires de météorologie et de sismologie) [En ligne] https://eost.unistra.fr/eost/mediation-scientifique/musee-de-mineralogie.t

11. Delphine Issenmann, « Les collections médicales, un champ d'étude du patrimoine scientifique à Strasbourg ? », *In Situ*, n° 31, 2017, [En ligne] https://doi.org/10.4000/insitu.14124 [consulté le 23/02/2024].

12. 12 [13] *La faculté de médecine de la* Reichsuniversität Straßburg *et l'hôpital civil sous l'annexion de fait nationale-socialiste 1940-1945*, Christian Bonah, Florian Schmaltz, Paul Weindling, Université de Strasbourg, 2022, sur les collections, p. 371-430. [En ligne] http://applications.unistra.fr/unistra/visionneuse/rapport-commission-historique-Reichsuniversitat-Strassburg/. L'investigation a montré que l'essentiel des collections était antérieur à la *Reichsuniversität*. Mais les activités criminelles d'August Hirt, qui ambitionnait la création d'une « collection de squelettes juifs », ont conduit au meurtre de 86 prisonniers juifs dans une chambre à gaz du KL-Natzweiler (Struthof). Leurs dépouilles ont été inhumées après expertise en octobre 1945. Mais il restait à l'institut de médecine légale des pièces anatomiques conservées à « titre documentaire » et évoquées lors du procès de Metz en 1952 ; Raphaël Toledano les remet en avant en 2015. Les prélèvements sont alors inhumés auprès des restes des victimes juives en septembre 2015. L'identité de ces victimes a pu été établie par l'historien Hans-Joachim Lang.

13. Frédéric Collin, « *Comment la création d'une "bibliothèque de papyrus" à Strasbourg compensa la perte des manuscrits précieux brûlés dans le siège de 1870 »*, *La Revue de la BNU*, automne 2010, p. 25-47. Description de la collection [En ligne] https://egypte.unistra.fr/la-collection-de-linstitut-degyptologie/ ; Des objets de la collection ont fait l'objet de modélisations 3D. [En ligne] https://egypte.unistra.fr/musee-virtuel/ [vérifié le 23/02/2024].

des amis des Hôpitaux universitaires de Strasbourg, le Jardin des Sciences et le service de l'Inventaire autour des collections médicales installées en 2012 dans l'ancienne pharmacie a achoppé, en partie en raison de l'attachement à ce patrimoine que les bénévoles avaient contribué à rassembler et à inventorier à leur façon des années durant[11]. Quant aux collections médico-scientifiques issues de la *Reichsuniversität Straßburg* nazie, leur nature même, au centre de polémiques médiatiques en 2015, a présidé à la mise en place d'une commission historique spécifique. Son rapport final livré le 1er mai 2022 fait une large place aux collections d'anatomie, de pathologie, de médecine légale et de dermatologie, l'enjeu étant de sérier ce qui provenait de collections anciennes et ce qui a relevé de pratiques criminelles comme celles d'August Hirt en 1941-1944[12].

Pour ce qui est des autres collections, les initiatives sont nées directement à l'échelle des instituts, des facultés ou de centres de recherches, dont plusieurs utilisent encore les ressources anciennes à des fins de recherche ou d'enseignement. Ainsi, les instituts d'égyptologie[13], d'archéologie classique et d'histoire de l'art, héritiers de *Seminare* allemands de l'université impériale de la fin du XIXe siècle, s'affairent-ils depuis une vingtaine d'années à décrire, préserver et valoriser ce qui était présent au palais universitaire. Localement, ils animent aussi la Cité par des expositions centrées sur ces collections universitaires. Les entreprises de patrimonialisation et de médiation varient, dans leurs modalités de financement et par l'échelle de mise en œuvre. D'une façon générale, soulignons qu'il s'agit d'une valorisation sur concours, permise par l'obtention de crédits IdEx internes ou par des réponses positives à des appels à projets nationaux. Outre la ville au travers de ses musées et la Haute école des Arts du Rhin (HEAR) mise volontiers à contribution pour la conception d'expositions, un autre acteur strasbourgeois entre souvent en jeu : la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNUS). Cet établissement documentaire né en 1872, en compensation de la destruction de l'ancienne bibliothèque municipale et universitaire dans un bombardement allemand (24/08/1870), a d'emblée été doté de collections importantes, souvent complémentaires de celles des instituts.

Il est impossible d'inventorier ici chacune des initiatives menées autour de collections universitaires strasbourgeoises. Un projet de musée d'art et d'archéologie du Proche et Moyen Orient verra le jour à la BNUS en 2025. Porté par l'université de Strasbourg, les musées de la ville de Strasbourg et le musée

du Louvre, il réunira des collections de l'institut d'archéologie orientale, de la BNUS, de la Ville et du musée du Louvre[14]. Parmi les derniers objets sortis de l'ombre figure en outre un ensemble de l'Institut d'Histoire de l'art constitué de près de 20 000 plaques de projection acquises entre 1890 et 1940. Aujourd'hui inventoriées, numérisées et accessibles sur Numistral, ces plaques à usage pédagogique – innovantes et coûteuses au tournant du XXe siècle si l'on pense à l'aménagement des salles et à l'acquisition des appareils de diffusion – n'eurent pas d'existence historique avant leur exhumation dans les années 2010. C'est au fond à la fois par leur caractère pionnier au départ, par le degré d'attention que les chercheurs leur ont récemment prêté, et par leur inscription sur un site signalant un patrimoine écrit que les plaques de verre ont gagné une dimension patrimoniale qu'elles n'avaient pas[15]. Il n'en sera pas de même de supports qui eurent des fonctions pédagogiques proches, tels les transparents de la fin du XXe siècles, jugés ordinaires, jetés par centaines lors de réaménagements d'instituts et du passage au diaporama numérique…

Quant à la collection de moulages antiques de près de 800 pièces fondée par Adolf Michaelis, directeur du *Kunstarchäologisches Institut* de l'université impériale, au sauvetage encore incertain en 2013[16], elle a finalement pu bénéficier de crédit IdEx et de l'appui logistique du Jardin des sciences. Depuis 2015, l'association des amis du musée Adolf Michaelis assure la restauration, la mise en valeur de ces collections et les ouvertures du musée situé au rez-de-jardin du Palais universitaire. Largement portée par des étudiants, l'entreprise a représenté pour plusieurs d'entre eux un tremplin professionnel[17].

Aujourd'hui, et depuis une vingtaine d'années, une logique de préservation des objets du passé qui ont jalonné l'histoire académique semblent l'emporter tant à la tête de l'université que dans ses parties. Il y a bien une volonté commune de préserver l'héritage historique et de le valoriser, au moins pour ce qui a été utilisé et conservé jusque dans les années 1980. Devant le coût, le temps et l'investissement humain nécessaires, il existe cependant des difficultés à faire exister une politique globale pour cet héritage matériel, et même à se doter d'un portail commun[18]. Les sources de financement puisent à toutes les possibilités offertes : fonds universitaires, IdEx, Campus France, fonds privés, dons via la Fondation de l'université etc., ce qui contribue encore à individualiser

14. Ce musée a été précédé par plusieurs expositions. Le financement participatif doit permettre de lever 50 000 euros pour l'exposition des collections du futur musée. Selon l'argumentaire déployé, ce musée partenarial aura vocation à devenir un lieu de rencontres pour les habitants de Strasbourg et les touristes. Voir Nourane Ben Azzouna, « L'Orient entre la France et l'Allemagne. Les collections d'arts de l'Islam au Musée des arts décoratifs de Strasbourg », *Source(s)*, n° 12, 2018, p. 13-34. DOI : 10.57086/sources.219 ; *L'Orient inattendu. Du Rhin à l'Indus*, Nourane Ben Azzouna, Claude Lorentz (dir.), avec la contribution de Léandra Panazzo, Strasbourg, BNUS, 2021 ; Panorama général par Lorentz Claude, « Regard sur les collections orientales des bibliothèques universitaires de Strasbourg acquises après 1918 », *Source(s)*, n° 19, 2021. [En ligne] https://www.ouvroir.fr/sources/index.php?id=551 [consulté le 25/02/2024].

15. Denise Borlée et Hervé Doucet, « La collection photographique de l'Institut d'Histoire de l'art de l'Université de Strasbourg : une collection pédagogique au service d'une identité et d'une idéologie », dans Marion Lagrange (dir.), *Université et histoire de l'art, op. cit,* p. 167-177 ; Denise Borlée, Hervé Doucet (dir.), *La plaque photographique. Un outil pour la fabrication et la diffusion des savoirs (XIXe-XXe siècles),* Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2018. Les plaques de l'institut d'histoire de l'art sont visibles sur Numistral. [En ligne] https://docnum.unistra.fr/digital/search/collection/coll22!coll24!p21057coll3 [consulté le 25/02/2024].

16. Jean-Yves Marc, « Le *Kunstarchäologisches Institut* de Strasbourg : un modèle pour l'université française ? » dans Marion Lagrange (dir.), *Université et histoire de l'art, op. cit.*, p.15-39.

17. 17 [En ligne] https://jardin-sciences.unistra.fr/visite/les-musees-et-collections/musee-adolf-michaelis [vérifié le 22/02/2024]

18. Il reste difficile pour un visiteur extérieur de repérer toutes les collections liées aux universités successives de Strasbourg, signalées sur de nombreux supports (sites des facultés, du Jardin des sciences, Numistral…). On trouvera l'évocation de nombreuses collections dans le *Dictionnaire culturel de Strasbourg (1880-1930)*, Roland Recht, Jean-Claude Richez (dir.), Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2017. Voir aussi Claude Lorentz, « Les fonds anciens de l'Université Marc Bloch de Strasbourg : historique, essai d'évaluation et situation générale », mémoire de l'ENSSIB, 2000. [En ligne] https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1340-les-fonds-anciens-de-l-universite-marc-bloch-de-strasbourg-historique-essai-d-evaluation-et-situation-generale.pdf [consulté le 25/02/2024].

19. Colloque « Les collections de l'université de Strasbourg, Histoire et usages », MISHA, 22-23 novembre 2022. Programme [En ligne] https://www.misha.fr/websites/misha/images/actus-agenda/2022/11-2022/programme-colloque-misha-2022-f-web.pdf [consulté le 25 février 2024].

20. Outre les collections médicales inventoriées par la commission historique de 2015, on peut mentionner des plaques de verre accumulées par Hubert Schrade dans le contexte de la *Reichsuniversität (1941-1944)* : Hervé Doucet, « Hubert Schrade et sa collection de plaques de projection », *Source(s)*, n° 12, 2018. [En ligne] https://www.ouvroir.fr/sources/index.php?id=229 [consulté le 25 février 2024]. De même que les fonds de livres nazis (1920-1945) inventoriés sous l'égide de Catherine Maurer : fonds LIGESEP, [En ligne] https://arche.unistra.fr/websites/arche/Productions/BDD_thesaurus/LIGESEP/ligesep.xml.

21. Le *Kunstarchäologisches Institut* reçut une dotation initiale de 35 000 Marks alors que le budget annuel de l'*Historisches Seminar* était de 1 200 Marks.

fortement le sort de chaque opération. La première mise en dialogue locale consacrée à l'histoire et aux usages des collections universitaires strasbourgeoises n'est intervenue qu'en novembre 2022 avec le colloque « Les collections de l'université de Strasbourg, Histoire et Usages », organisé par la MISHA et le Jardin des sciences[19].

OBJETS DE SCIENCES, DES HISTOIRES CONTRASTÉES

Les quelques cas évoqués jusqu'à présent montrent combien les ensembles matériels encore conservés doivent à l'époque de la *Kaiser-Wilhelms Universität*, surtout quand les instituts ont pu rejoindre des locaux conçus *ad hoc* après 1884. Mais il ne s'agit en rien d'une règle générale : des vestiges modernes issus de collections personnelles d'enseignants persistent en médecine ou sciences naturelles ; les universités françaises ont enrichi les collections après 1919 ; quant à la *Reichsuniversität* de 1941-1944, elle a créé ses propres fonds asservis à l'idéologie nationale-socialiste[20].

Ce qui fait désormais collection a souvent tenu au départ de ce que les Allemands appellent le *Lehrapparat* : des objets destinés à accompagner un enseignement fondé sur l'expérimentation et la recherche. Ces objets de science étaient présents dans quasiment toutes les disciplines, des instruments de mesure physique aux cristaux et herbiers des sciences naturelles, en passant par les cartes en géographie ou en histoire contemporaine, ou des monnaies et chartes en histoire médiévale. La valorisation actuelle de ces objets ne reflète pas forcément l'importance qui leur fut accordée lors de leur acquisition et de leur collecte. Certains, comme les moulages antiques, formaient déjà *Sammlung* en étant déployés dans l'écrin du premier étage du bâtiment universitaire central (*Collegiumgebäude*). De telles collections ont été sciemment fondées grâce à d'importants crédits[21] pour placer l'université allemande de Strasbourg dans une compétition France/Allemagne comme dans une lutte pour l'excellence entre universités allemandes. Mais il importe de souligner que l'existence même de cette concurrence a conduit à des reclassements/déclassements constants entre instituts ou entre disciplines.

Après avoir caressé le rêve de développer une spécialité de diplomatique et de sciences auxiliaires dans les années 1870-1880, l'institut d'histoire médiévale, peu doté, s'arrête par exemple à l'acquisition de 11 chartes pour 500 Marks en 1877 (son équivalent à l'université de Göttingen dispose pour sa part

de 472 diplômes !). Il renonce aussi à garder une collection numismatique qui lui avait été donnée à la fondation de l'université allemande par un *Custos* de l'*Universität- und Landesbibliothek*, le Dr. L. Müller. Dès 1886, faute de pouvoir compléter, inventorier et valoriser l'ensemble, l'institut cède la collection à la *Kaiserliche Universität- und Landesbibliothek*[22]. Étudier une collection universitaire peut donc demander, à Strasbourg, de sortir du strict périmètre de l'université tant l'histoire a produit des déplacements d'objets, témoins d'un recul de leur primauté dans l'enseignement universitaire.

Même les plus prestigieuses collections n'étaient pas à l'abri de remaniements. L'importante gypsothèque d'Adolf Michaelis déployée sur 1300 m² au palais universitaire à partir de 1884 est au centre de discussions dès 1907. Car la place manque pour la collection, mais surtout on cherche à déployer de nouvelles disciplines plus porteuses comme la psychologie. Entre 1907 et 1912, en dialogue avec Adolf Michaelis puis son successeur Franz Winter (1907-1912), plusieurs redéploiements sont envisagés. L'éventail des solutions envisage le rajout d'une aile au *Collegialgebäude* côté jardin, l'utilisation de baraquements, la construction d'une annexe en rez-de-jardin ou l'installation de la collection de moulages dans des locaux proposés par la ville au *Hohenlohemuseum*. Ce sont alors les universitaires qui s'opposent à la dernière option au motif d'une dégradation des conditions d'utilisation pédagogique et du mauvais éclairage des moulages. Ironie du sort, devenue secondaire dans les usages didactiques, la collection d'archéologie classique trouve place en urgence en 1940 dans ce rez-de-jardin évoqué dès 1907, sous un éclairage artificiel. Elle y reste jusqu'au retour d'une dimension pédagogique. Si autrefois elle formait à l'enseignement et à la recherche dans la discipline, elle suscite désormais des travaux de recherches sur l'enseignement de l'archéologie/histoire de l'art au XIXe siècle et contribue à faire découvrir les tâches d'inventaire ou de médiation.

Et c'est au fond ce qu'ont actuellement en partage toutes les entreprises initiées autour des collections universitaires strasbourgeoises : elles servent chacune l'histoire des sciences et disciplines et forment aux démarches de valorisation du patrimoine.

COLLECTIONS PATRIMONIALES ET RÉCITS DE MÉDIATION

Avec l'université unique de Strasbourg et la mise en place d'une démarche générale de patrimonialisation[23],

22. Archives d'Alsace, 103 AL 897.

23. Ces réflexions sont inspirées du collectif dirigé par Fabienne Henryot, *La fabrique du patrimoine écrit. Objets, acteurs, usages sociaux*, Villeurbanne, Presses de l'ENSSIB, 2020, que l'on lira avec grand profit pour définir et penser la patrimonialisation. Celle-ci suppose l'ancienneté, la perte de l'usage premier, une expertise savante (authentification des objets, mise en contexte). Elle passe par le signalement institutionnel, un assentiment public et politique, un effort de médiation et l'association des objets à des valeurs symboliques communes. Voir aussi « Récit et médiation des collections. Comment on raconte l'histoire des bibliothèques », *Balisages*, 2022/4. [En ligne] https://publications-prairial.fr/balisages/index.php?id=790 [vérifié le 26/02/2024].

24. Citation extraite de l'introduction de Fabienne Henryot, *ibidem*, §.15

25. Delphine Issenmann, « Les collections médicales », art. cit.

26. Voir dans *L'université et la ville, op. cit.*, Marie Pottecher et Delphine Issenmann, « Une université modèle au cœur de la ville nouvelle ? », art. cit., p. 65-82.

27. 27 [En ligne] https://jardin-botanique.unistra.fr/websites/sciencesvie/EMB/jardin-botanique/Documents/circuit-VF.pdf ;

se sont développés des « faits de langage ». S'ils peuvent parler à des curieux, des touristes ou des habitants de Strasbourg, ces récits ont pour premier destinataire le monde universitaire lui-même. Ils visent la construction d'une mémoire et de références culturelles collectives, partagées à l'échelle de la nouvelle université de Strasbourg, et productrices d'une identité universitaire collective (après fusion). De tels récits participent en outre à la fabrique du patrimoine :

« Les récits sont donc indissociables de la patrimonialisation : ces objets et ces lieux ne font patrimoine qu'à partir du moment où ils prêtent à rêver, à raconter, et à se retrouver collectivement autour de valeurs communes issues du passé, proche ou lointain, infusant activement dans l'imaginaire social. »[24]

L'expression la plus claire de ces traits langagiers identitaires émane de la valorisation de collections accompagnée par le Jardin des sciences[25]. Les récits reposent alors largement sur la mise en exergue d'un modèle strasbourgeois présentant une forte articulation de l'université et de la ville. Dans la démarche du Jardin des sciences, les étapes sont affichées de façon explicite : replacer l'objet dans le contexte du laboratoire/institut qui l'utilisait, puis le laboratoire dans le campus et le campus dans la ville[26]. Mais d'autres éléments de discours sont associés à cette fabrique patrimoniale par la médiation. Un récit, articulé autour du Jardin botanique du campus historique, servira ici d'illustration.

Ce jardin a été inscrit aux Monuments historiques le 7 décembre 1990. Une serre de la fin du XIXe siècle, l'ancienne serre Victoria, seule conservée après des dommages causés par la grêle en 1958 puis des destructions opérées en 1963 afin de construire le nouvel institut de botanique, y a été classée aux Monuments historiques le 25 mars 1993. Le jardin dans son ensemble a obtenu le label « jardin remarquable » en 2006 ; il est encore signalé sur le site du ministère de la Culture comme le « Jardin botanique de l'université Louis Pasteur ».

À la patrimonialisation institutionnelle s'est ajoutée une fabrique du patrimoine par le récit. Lequel s'est déployé, après 2006 et en parallèle de la création de l'université unique, sur les lieux mêmes de l'actuel jardin via un parcours historique de plusieurs stations, ainsi que sur le site internet de la faculté des sciences de la vie et un site propre au Jardin botanique. L'argumentaire, enfin, a été exposé sur les ondes dans le cadre d'une balade radiophonique[27]. Comme tout discours de médiation, il implique la valorisation, la concision,

la simplification, voire l'enjolivement (il s'agit d'écrire de « belles histoires », pour reprendre l'expression de F. Henryot) :

« Le jardin botanique de l'université de Strasbourg est créé en 1619, une vingtaine d'années après celui de Montpellier. La ville de Strasbourg est alors une ville d'intellectuels et d'artistes. Elle dispose d'une Académie dès la fin du XVIe siècle. Celle-ci se transforme ensuite en université avec son jardin botanique. Il est situé alors dans le quartier de la Krutenau qui signifie " plaine aux choux ", au centre de la ville. Son créateur, Johann Rudolph Salzmann, est un professeur de médecine. Dans un premier inventaire édité en 1670, on recense 1600 espèces. [...] Suite à la Révolution française, de nombreux jardins botaniques disparaissent et l'université de Strasbourg elle-même est supprimée. Transformé en cimetière lors du siège de la ville par les Allemands en 1870, le jardin botanique est déplacé sur le site de la nouvelle université impériale proche des anciens remparts de la ville. À la fin du XIXe siècle, l'enseignement de la botanique se développe au sein de l'Université, des serres monumentales sont édifiées. Sous la direction d'Anton de Bary qui va animer l'institut botanique achevé en 1882, le jardin devient avec l'université la vitrine scientifique, culturelle et pédagogique de l'Empire. »

« UN JARDIN, DEUX LIEUX »

Le discours projette ainsi l'idée – très présente dans la communication contemporaine – d'une université d'excellence, qui aurait aussi compté parmi les premières par son jardin, tant sur le plan français en 1619 que sur le plan allemand en 1882. On s'interrogera néanmoins sur le bien-fondé d'une comparaison avec Montpellier pour un jardin qu'il faudrait en toute rigueur replacer dans la situation académique germanique du XVIIe siècle et qui n'est pas encore « universitaire » en 1619[28]. Par la force du récit, deux lieux d'implantation successifs sont devenus un seul jardin, toujours présenté comme central dans le tissu urbain : « Un jardin, deux lieux » (fig. 3 à 5)[29].

Or, l'examen historique renvoie plutôt à l'existence de deux jardins. Le premier, encore excentré au XVIIe siècle sur le site de la Krutenau[30], fut conçu sur des terres acquises par la municipalité et placé sous la garde et l'expertise d'un enseignant de médecine et d'anatomie. Le second, qui ouvre officiellement en 1882, situé dans le périmètre de l'université impériale, est entièrement universitaire et relève

28. https://jardin-botanique.unistra.fr/ ; Émission « La fabrique de l'Histoire », 16 avril 2013, en présence du président de l'université de Strasbourg, Alain Beretz : « Le jardin botanique de l'université de Strasbourg ». [En ligne] https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/la-fabrique-de-l-histoire/le-jardin-botanique-de-l-universite-de-strasbourg-1497916 [vérifié le 27/03/2024].

29. En 1619, Strasbourg est le cadre d'un *studium generale* ou Académie par privilège impérial octroyé en 1566. L'institution ne peut délivrer de grades de bacheliers ou de maîtres dans d'autres domaines que les arts. L'Académie obtient officiellement le statut d'université en août 1621. Quatre facultés sont entérinées : théologie, droit, médecine, philosophie et philologie (arts), avec un total de 18 maîtres. L'université passe sous tutelle française en même temps que la ville en 1681.

30. Titre de l'un des panneaux du parcours historique du jardin botanique (lu en octobre 2023).

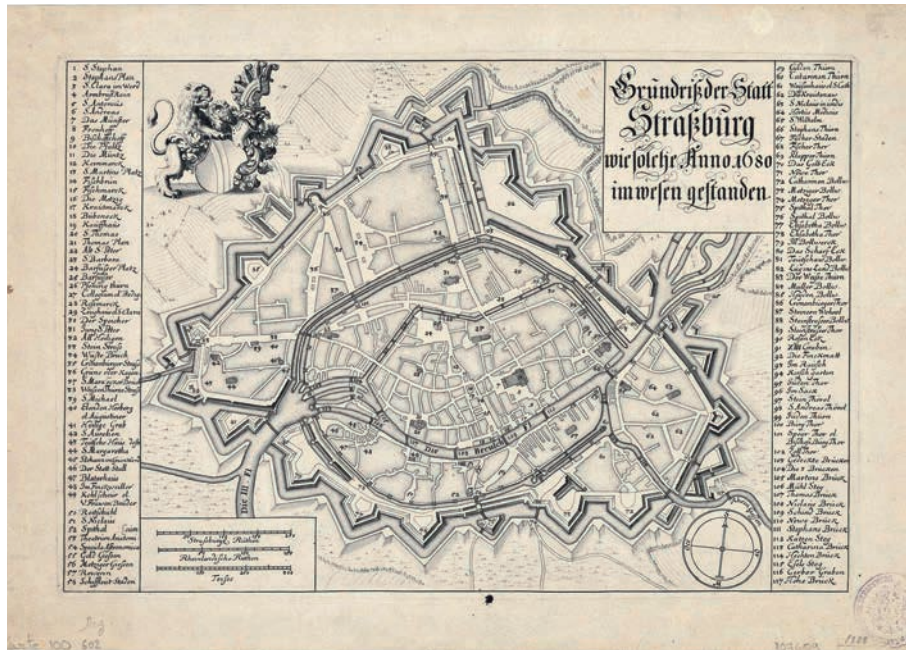


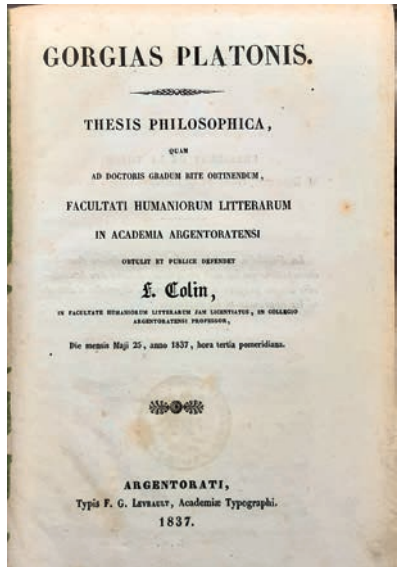
FIG. 3 — Le jardin botanique de l'Académie, Krutenau (1619-1882). Plan de Strasbourg en 1680, Jean-Adam Seupel (1662-1717 *), Grundriss der Statt Strassburg wie solche anno 1680 im wesen gestanden*, 1698.
Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, M.CARTE.100.602, ark:/12148/btv1b10110650k
Le jardin botanique apparaît sous le nom « Hortus medicis », au n° 64.



FIG. 4 — BNUS, photographie du jardin botanique de l'université impériale, 1906.
NIM04092 ark:/12148/btv1b10225742r



FIG. 5 — Entrée de l'actuel jardin botanique, Faculté des sciences de la Vie, Campus historique, Université de Strasbourg (1882-).
Cliché L. Buchholzer, 17/10/2023


GORGIAS PLATONIS.

THESIS PHILOSOPHICA,

QUAM

AD DOCTORIS GRADUM RITE OBTINENDUM,

FACULTATI HUMANIORUM LITTERARUM

IN ACADEMIA ARGENTORATENSI

OBTULIT ET PUBLICE DEFENDET

F. Colin,

IN FACULTATE HUMANIORUM LITTERARUM JAM LICENTIATUS, IN COLLEGIO ARGENTORATENSI PROFESSOR,

Die mensis Maji 25, anno 1837, hora tertia pomeridiana.

ARGENTORATI,
Typis F. G. Levrault, Academiæ Typographi.
1837.

FIG. 6 — thèses latines de Faustin Colin (1801-1865) soutenues à Strasbourg en 1837.
BNUS, C127407, cliché L. Buchholzer

de la *Mathematisch-Naturwissenschaftliche Fakultät* (*Botanischer Institut*). Le directeur de l'institut de botanique, de Bary, y a transféré à sa guise les plantes et la terre qu'il souhaitait récupérer dans l'ancien jardin, emportant aussi les inventaires[31].

Au fond, le « beau récit » déployé en 2013 a plusieurs vertus : il naturalise l'Université de Strasbourg, en considérant dans un même tout, l'université germanique fondée en 1621, l'université française ultérieure à 1681, l'université allemande impériale, et implicitement l'université actuelle. Il gomme les conflits franco-allemands au profit d'un héritage universitaire syncrétique ; il tait aussi toute crispation entre la ville et les universités successives. Dans les faits, le statut hybride du jardin botanique de la Krutenau avec son foncier municipal et sa gestion universitaire a été source de tensions d'autant que les autorités de tutelle sont venues à plusieurs reprises modifier arbitrairement les équilibres locaux. Ce fut le cas lorsque les réorganisations napoléoniennes assignèrent, dans toute la France, l'entretien des locaux académiques aux municipalités (mais que devait-il en être de l'entretien des serres ?) ou quand les autorités allemandes conquérantes considérèrent, de 1870 à 1877, que le jardin et les locaux universitaires de la Krutenau étaient propriété de l'université[32].

Il ne s'agit pas ici de faire un procès d'intention aux « beaux récits » qui ont soutenu ou soutiennent encore à la fois la patrimonialisation des collections strasbourgeoises et l'identification à une même université, unique[33]. Mais, pour chaque collection valorisée, ne gagnerait-on pas d'une part

31. Le jardin botanique originel gagne en centralité quand, au XIXe siècle, faculté de médecine et faculté des sciences, nouvellement créée, sont dissociées. La faculté des sciences, après des années d'errance, emménage en 1826 rue de l'académie dans l'ancien hospice des enfants trouvés, à deux pas du jardin botanique. Lors de l'annexion allemande de 1870, cette localisation est maintenue jusqu'à l'ouverture du campus impérial.

32. Archives d'Alsace 103 AL828, p. 29, p. 44-47. Des plantes avaient été mises en terre à la Krutenau dans l'attente de l'achèvement des travaux sur le site de l'université impériale (voir cahier d'inventaire de 1875).

33. Archives d'Alsace, 1TP/SUP 279, 17/12/1813 : mise au point entre le maire et le doyen de la faculté de médecine à l'occasion de frais de réparation des serres du jardin botanique ; Archives d'Alsace, 103AL828, 18 mars 1882.

à prendre un recul critique à l'égard des pratiques ou discours de patrimonialisation, et d'autre part à systématiser des travaux historiques de fond ? Indépendamment du gain scientifique, c'est un principe de sage précaution face aux lectures téléologiques ou médiatiques qu'induisent des objectifs contemporains. En tout état de cause, ironie du sort pour une université devenue unique, l'enquête historique conduit nécessairement à dépasser l'assimilation des parties au tout actuel. Elle oblige à voir, au-delà de l'université unique, une succession d'universités différentes, une série de lieux universitaires mouvants dans la ville, un lot de facultés, d'instituts, d'institutions (etc.) parfois disparus ou héritiers d'objets universitaires qui ne furent pas les leurs lors des processus d'acquisition ou de collecte.

UNE COLLECTION TRANSVERSALE EN PARTAGE ? – LES THÈSES ANCIENNES SOUTENUES ET PUBLIÉES À STRASBOURG

Parmi les dernières collections universitaires au centre d'initiatives de valorisation figurent les thèses anciennes soutenues et publiées à Strasbourg. L'impulsion première, en 2019, a été politique et correspondait à une volonté de mettre en valeur la science et la recherche dans toutes les disciplines, voire de soutenir l'employabilité des docteurs d'aujourd'hui en faisant référence à ceux du passé. Vues de loin, les thèses strasbourgeoises anciennes semblaient être un commun dénominateur fédérateur. La sollicitation s'est d'abord adressée aux services documentaires universitaires (Service des bibliothèques universitaires-SBU, BNUS), qui y ont saisi une occasion de mettre en exergue des ouvrages présents, disséminés dans les fonds imprimés, mais repérables en théorie grâce à l'indexation « travaux universitaires papier ». S'y intéresser supposait de travailler dans le sens d'une convergence, souhaitée, entre SBU et BNUS, en menant une politique concertée de numérisation et en alimentant une plateforme numérique commune (Numistral).

Du côté des équipes de recherche, en l'occurrence l'UR3400 (puis UMR3400), un regain d'intérêt pour l'histoire des savoirs, des objets et des pratiques d'enseignement a été l'occasion de se lancer aussi dans l'aventure. Par leur présence dans plusieurs disciplines et leur inscription dans la longue durée, ces objets forment un angle d'observation original sur l'histoire des collections académiques, des grades, de la constitution des catégories de savoirs ou de la sociologie des étudiants. Du point de vue des historiens, a très vite émergé le souci d'une description fine de l'objet « thèse » sans postuler

son homogénéité et son harmonisation au cours des siècles ou entre disciplines. Constituer une base de données apte à recueillir ces éléments de description s'est imposé comme une évidence (Projet Synthèses). De même que s'est imposée la nécessité de confronter les fonds présents à Strasbourg aux catalogues et inventaires de thèses, *Inaugural-Dissertationen*, *Dissertationes* ou autres *Theses*, constitués au fil du temps. Ces premières investigations ont montré combien il est illusoire, à Strasbourg, de travailler sur des collections universitaires sans sortir du strict périmètre des institutions documentaires universitaires actuelles, même élargi à la BNUS. La géographie des thèses conservées renvoie en effet aux vicissitudes des déplacements de facultés dans la ville, si ce n'est au-delà (à Nancy après 1870, notamment).

Dans le domaine des thèses anciennes, investiguer l'histoire des fonds est d'autant plus nécessaire que la destruction du « Temple-Neuf » dans un bombardement en 1870 crée un avant et un après des fonds de bibliothèques. C'est en ces lieux que s'était épanouie l'Académie, puis l'université (protestante) de l'époque moderne et c'est là qu'après la révolution demeuraient les fonds de la bibliothèque de la Ville et des fonds universitaires[34]. Au sort tragique des ouvrages du Temple-Neuf s'ajoute le fait, plus général, que la collecte systématique des thèses au nom des progrès de la science ne s'amorce en France qu'au cours du XIXe siècle (1841, puis 1877-1879 et 1882)[35]. Toute thèse ancienne présente à Strasbourg après le désastre aurait pu n'être que d'acquisition ultérieure…

Or, il se trouve que les reconfigurations institutionnelles du XIXe siècle, de même que la création de locaux universitaires hors des lieux centraux modernes ont contribué à une préservation d'ouvrages et de collections antérieurs à 1870. La *Kaiserliche Universität- und Landesbibliothek* (BNUS actuelle), constituée au lendemain de la guerre de 1870 pour combler la perte d'un patrimoine culturel germanique et devenir une vitrine du savoir allemand, a cherché d'emblée à compenser par dons et acquisitions ce qui avait été perdu. Elle a acquis, parmi ses premiers fonds, la bibliothèque de l'Académie, soit les ouvrages présents à la Krutenau où plusieurs facultés s'étaient installées dans les années 1820-1830. La médiathèque Saint-Guillaume héberge quant à elle des ouvrages qui ont été transférés depuis l'ancien collège protestant Saint-Guillaume en 1660, et remontant au premier XVIIe siècle. Quant à la médiathèque Malraux, héritière de la bibliothèque

34. Depuis l'émission radiophonique de 2013, le discours sur le jardin botanique a été complété par des investigations historiques. Voir texte de Frédéric Tournay dans la brochure parue en 2019, date anniversaire de la fondation du jardin de la Krutenau. [En ligne] https://jardin-botanique.unistra.fr/websites/sciencesvie/00-ACTUS-AGENDA/Catalogues_Faculte/Jardin-botanique-catalogue-400ans_WEB.pdf ; Voir aussi Françoise Deluzarche, Frédéric Tournay, « Les débuts du nouveau jardin botanique de Strasbourg à travers le cahier d'inventaire de 1875 et les échantillons de l'herbier de Strasbourg », *Le Journal de botanique*, n° 60, décembre 2012, p. 3-45.

35. Voir Frédéric Barbier (dir.), *bibliothèques Strasbourg. Origines- XXIe siècle*, [Paris], éditions des Cendres, BNUS, 2015.

36. Voir l'exposition virtuelle du projet mené sous l'égide de la BIS : « Devenir savants : thèses et doctorats ès lettres au XIXe siècle ». [En ligne] https://nubis.univ-paris1.fr/s/theses-doctorats-es-lettres-19-siecle-exposition-devenir-savant/page/page-2 [vérifié le 25/03/2024].

37. Voir Emmanuelle Chapron et Fabienne Henryot (dir.), *Archives en bibliothèques (XVIe-XXIe siècles)*, Lyon, ENS Éditions, 2023. https://doi.org/10.4000/books.enseditions.44474 L'ouvrage qui considérerait inversement les livres et bibliothèques en archives, et ce que les archives font aux livres, manque encore à l'appel.

municipale perdue dans l'incendie et ressuscitée en 1873 sous l'égide de Rodolphe Reuss, elle a recueilli des dons d'institutions et de particuliers, parmi lesquels figurent ceux de nombreux universitaires. Cela lui vaut la présence d'exemplaires de thèses annotés, dédicacés, voire utilisés pour les jurys.

Au cours des sondages, il s'est aussi avéré que ces fonds éclatés résultent de réseaux d'échanges des thèses entre établissements strasbourgeois, nancéens et parisiens (BnF) animés par le collectionneur et imprimeur libraire Oscar Berger-Levrault dans les années 1880-1890. Il y eut indéniablement à l'époque un premier processus de patrimonialisation animé par des valeurs patriotiques – l'amour de la grande et petite Patrie, la France et Strasbourg – et tourné vers les thèses strasbourgeoises antérieures à l'annexion allemande de 1870.

La répartition actuelle des fonds de thèses soutenues à Strasbourg avant 1880 est l'héritière de ces réseaux, puis de redistributions ultérieures. Ils font qu'il est impossible d'étudier les thèses soutenues à l'université de Strasbourg sans prendre en compte une myriade d'acteurs : BNUS, SBU, Médiathèque protestante, Médiathèque Malraux, mais aussi archives d'Alsace dépositaires des fonds privés Berger-Levrault. La poursuite du projet Synthèses suppose désormais de trouver les forces vives et financements nécessaires non seulement à l'inventaire de ces thèses inattendues mais encore à leur catalogage. Car ce sont des centaines de thèses non inventoriées et antérieures à 1870 qu'il faudrait traiter aux archives, à la médiathèque Malraux et à la médiathèque protestante, soit des institutions dont les outils de signalement sont différents de ceux de la BNUS et du SBU…[36] Faire de l'entreprise un objectif partagé paraît difficile quand les institutions les plus susceptibles de répondre à des appels à projets ne sont pas les premières concernées… et quand, de l'aveu même des spécialistes des bibliothèques, l'objet « thèses anciennes » est peu à même de susciter un attachement dans le grand public[37]. Leur petit nombre de pages, leur absence de prestance et l'omniprésence de la langue latine n'y aident guère (fig. 6).

Il n'est pas sûr que ces ouvrages puissent davantage fédérer le monde universitaire strasbourgeois lui-même. Du point de vue de l'histoire des sciences comme du point de vue matériel, ces travaux sont moins l'expression d'une référence commune que de normes et pratiques hétérogènes ; et, pour les thèses qui furent produites avant la seconde moitié du XIXe siècle, moins l'expression des « Progrès de la science » que d'exercices formels d'étudiants. L'intérêt

scientifique du repérage, de l'inventaire et des recherches induites demeurent. Mais faute de pouvoir s'adosser facilement à l'argument de la mise en valeur patrimoniale, ils perdent cependant en leviers de financements et en intérêt public.

À l'appui d'un riche héritage d'objets d'enseignement et de recherche universitaires, l'université de Strasbourg est à ce jour le cadre de processus de patrimonialisation avancés et massifs, au regard des autres cas présentés lors du colloque. Cette situation paraît indissociable du contexte de création d'une université unique. Car s'y déploie depuis plus d'une décennie une volonté politique cherchant à promouvoir la nouvelle institution au travers d'objets universitaires patrimonialisés. Ces processus, qui passent par une labellisation institutionnelle, des inventaires, une contextualisation, et qui devraient inclure une réflexion systématique sur la fabrique des collections et sur la patrimonialisation elle-même, sont plus ou moins aboutis. Certains sont temporaires, le temps d'une exposition. D'autres, les constructions patrimoniales les plus avancées, s'accompagnent d'une muséification. Globalement le sort du *Lehrapparat* de l'époque wilhelmienne est de mieux en mieux connu. Il reste cependant encore des zones d'ombre dans la trajectoire de certains objets ou collections et un déficit de réflexion sur l'évolution de leur valeur[38].

Les locaux hérités de la *Kaiser-Wilhelms-Universität* ne sont pas seuls concernés par la présence d'objets universitaires valorisés ou potentiellement valorisables. La disparition de certains usages académiques, les changements institutionnels ou les évolutions politiques ont contribué à des transferts. À Strasbourg même, des pièces d'anciennes collections académiques peuvent se trouver dans les fonds de l'actuelle université, de la BNUS, des musées de la ville, des archives, des bibliothèques publiques ou confessionnelles… Comprendre les logiques de collectes, puis de mise en collections, suppose donc de penser non l'Université de Strasbourg, mais des universités au pluriel, des facultés, des professeurs, aux rapports changeants avec les pouvoirs urbains et les puissances tutélaires étatiques. Une telle pluralité entre nécessairement en tension avec des récits de médiation valorisant l'université unique. La dispersion de certaines collections dans la ville, à l'image des thèses anciennes, impose quant à elle de larges collaborations. L'entreprise commune supposerait cependant de dépasser des outils de description et des modes de gestion des collections qui, eux, ne sont pas partagés.

38. Fabienne Henryot (dir.), *La fabrique du patrimoine écrit…, op. cit.,* Introduction.

39. Pour s'en tenir à un seul exemple, l'étude du devenir de la collection des 11 chartes de l'institut d'histoire médiévale butte sur la disparition de quelques-unes d'entre elles signalée en 1963-1964, moment de leur retour théorique aux archives de Haguenau. L'une d'entre elles (cote Ai, mandat de Sigismond aux bourgeois de Haguenau en 1436), identifiée en 2020 sur un site de vente en ligne, a pu faire l'objet d'une dénonciation pour recel par le procureur de la République grâce aux preuves d'acquisition par l'institut à la fin du XIXe siècle. Les collections antérieures à 1870 mériteraient quant à elles des études historiques plus systématiques. Sur la valeur, *Alte Dinge- Neue Werte. Musealisierung und Inwertsetzung von Objekten*, Michael Farrenkopf *et al.* (dir.), Göttingen, 2022.

Le patrimoine universitaire dans son territoire

L'exemple de la Bourgogne – Franche-Comté

ARIANNA ESPOSITO
Maître de conférences en histoire de l'art et archéologie, Université de Bourgogne, UMR 6298, ARTEHIS

SOPHIE MONTEL
Maître de conférences en histoire de l'art et archéologie, Université de Bourgogne, UR 4011, ISTA

Les universités de Bourgogne et de Franche-Comté disposent d'un riche patrimoine très diversifié, immobilier, artistique, archéologique, incluant des collections pédagogiques et des ouvrages anciens, qui font l'objet d'actions de valorisation et de préservation. Nous avons entrepris, en étroite collaboration avec plusieurs partenaires locaux (Dijon et Besançon) et régionaux, un travail de recensement et de recherche visant à renforcer la visibilité de ce patrimoine, à sensibiliser les institutions et les particuliers à l'importance de sa sauvegarde et également, pour une partie, à lui restituer sa valeur primordiale d'outil pédagogique, grâce notamment aux travaux des étudiants de nos deux universités.
Dans le cadre de cet article, nous souhaiterions proposer un bilan sur l'étude et la réappropriation de ce patrimoine, l'enjeu étant d'en montrer à la fois la variété, l'intérêt et les pratiques d'inventaire, de préservation et de valorisation adoptées. Par ailleurs, si la plupart de ces collections ne sont aujourd'hui plus utilisées au quotidien dans les formations, elles permettent de comprendre l'histoire des disciplines et des institutions qui les ont constituées ; leur étude s'inscrit dans une historiographie relativement récente. Dans cet article, nous proposons un état des lieux des connaissances sur les deux universités de la région Bourgogne – Franche-Comté et nous montrons quels liens se tissent entre le territoire et le patrimoine universitaire à travers quelques exemples précis.

ACTIONS EN FAVEUR DU PATRIMOINE À L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

L'université de Franche-Comté est propriétaire d'un site archéologique, de bâtiments, d'instruments scientifiques et d'œuvres d'art inscrites ou classés à l'inventaire des monuments historiques (dont 1% artistique). Elle accueille des collections patrimoniales très diverses : matériel pédagogique, instruments scientifiques, animaux naturalisés, livres anciens, utilisés dans les cours et les pratiques de disciplines variées (anatomie, archéologie, botanique, géologie, entomologie, etc.).

L'université de Franche-Comté ne dispose pas d'un poste de conservateur attaché à ses collections mais, depuis une dizaine d'années, sous l'impulsion d'enseignants-chercheurs qui s'intéressent à ces collections pédagogiques, le service Sciences, arts et culture, dirigé par Jérémy Querenet, accompagne les démarches d'inventaire et de valorisation. Il s'appuie également sur l'expérience menée à l'université de Bourgogne, à Dijon, avec Marie-Laure Baudement, conservatrice du patrimoine, directrice du Pôle Culture. En mars 2019, une première réunion du comité d'orientation stratégique – politique du patrimoine de l'université de Franche-Comté a permis de recenser les collections connues, de lister les locaux qui les abritent, d'identifier les personnes référentes et les problèmes liés à leur conservation, enfin d'envisager le travail pour les années à venir. La dernière réunion, en novembre 2023, a permis de programmer les actions en accord avec les politiques patrimoniales des tutelles et des partenaires de l'établissement.

Des collections et des actions variées

Un long processus patrimonial a abouti, le 15 septembre 2023, lors d'une journée de médiation et d'étude consacrée au portrait du roi Louis XIV à cheval (fig. 1), tableau attribué à René-Antoine Houasse exposé depuis le milieu du XVIII[e] siècle dans l'antichambre de l'appartement de Monsieur, dans l'hôtel particulier du 18 rue Chifflet ayant intégré en 1958 la patrimoine immobilier de l'université de Franche-Comté.

À l'occasion de l'exposition *Le Beau Siècle*, le musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon avait demandé d'emprunter ce tableau ; entre septembre 2021 et novembre 2022 – date d'ouverture de l'exposition –, différents services de l'université se sont mobilisés pour accompagner ce projet. La restauration du tableau a été financée à 50 % par la DRAC



FIG. 1 — Journée d'étude autour du Portrait de Louis XIV à cheval par René-Antoine Houasse, huile sur toile, 244 x 330 cm, vers 1688 (?), Hôtel de Courbouzon-Villefrancon (dès 1755), université de Franche-Comté.
Cliché Sophie Montel

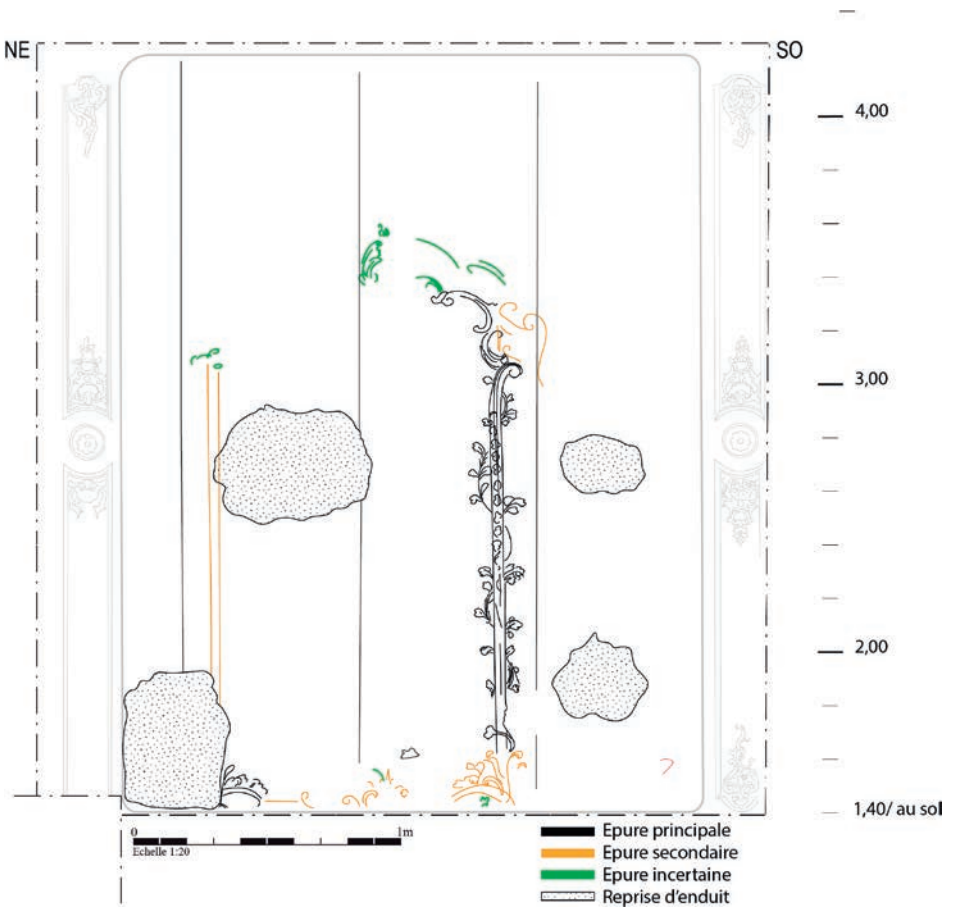


FIG. 2 — Épure sous le tableau, apparue au moment du décrochage.
Relevé par Camille Kubiak (doctorante), UFC.

Bourgogne – Franche-Comté et à 50 % grâce à une campagne de dons coordonnée par la Fondation du Patrimoine.

Au moment du décrochage, une épure est apparue sur le mur (fig. 2) ; il s'agit d'un dessin préparatoire au fusain pour une boiserie (cadre ou miroir) semblable à celles encore en place dans le salon. Françoise Le Corre, restauratrice établie à Dijon, a remporté et accepté le marché qui imposait de travailler dans des délais très contraints, sans possibilité de transporter l'œuvre dans son atelier : le tableau, haut de 3,30 m, a été restauré dans les réserves du musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon, qui a mis une pièce à disposition.

Le travail collectif a également permis de rédiger et de faire fabriquer un cartel en bonne et due forme, mais aussi des fiches de salle : pour la première fois depuis des centaines d'années, l'œuvre devient identifiable !

Notre deuxième exemple s'inscrit dans un temps plus long. La maison romaine située sous la faculté de Lettres de Besançon[1] a fait l'objet en 2011-2012 de travaux destinés à mieux accueillir le public. Une passerelle a été installée afin d'éviter que les visiteurs marchent sur les vestiges, descendent dans l'hypocauste et endommagent les mosaïques (fig. 3).

Les étudiants ont été formés à la visite par les enseignants-chercheurs en art et archéologie des mondes anciens[2] : rédaction d'une fiche de médiation et encadrement des étudiants de l'association *Sucellus* (étudiants d'histoire de l'art et d'archéologie) qui accueillent les visiteurs lors des Journées européennes du Patrimoine[3] (près de 800 visiteurs les samedis), mais aussi lors des Journées portes ouvertes de l'Université, ou des Journées des arts et de la culture dans l'enseignement supérieur ; à cette occasion, la *domus* a accueilli une série d'expositions, intitulée *Confrontation*, qui donne pour cadre à des œuvres d'art contemporain prêtées par des galeristes et collectionneurs locaux les vestiges patrimoniaux[4].

En dehors des patrimoines bâtis, l'université de Franche-Comté conserve des collections scientifiques et pédagogiques de nature et de statuts variés ; l'état de connaissance et de traitement est très variable, selon les disciplines et les porteurs de projet dont elles dépendent très (trop) largement : pour certaines, des inventaires sont réalisés ou en cours ; les états de conservation sont tout aussi différents, et l'établissement ne dispose pas de lieu de conservation pérenne ; enfin les statuts des collections sont également très variés (certaines n'ont pas de statut du tout).

1. Elle est également connue sous le nom de *domus* de la Banque de France car le terrain sur lequel elle a été découverte en 1921 appartenait alors à la Banque de France ; l'université est devenue propriétaire des vestiges et du terrain au début des années 1950.

2. En particulier Pierre Nouvel, aujourd'hui Professeur d'archéologie romaine à l'université de Bourgogne, et Sophie Montel.

3. Désormais abrégées en JEP.

4. Commissariat assuré par Louis Ucciani, aujourd'hui Professeur émérite en esthétique et philosophie, et Sophie Montel. Certaines œuvres sont visibles sur la fig. 3.



FIG. 3 — Vue de la *domus* romaine de la faculté de Lettres et de la passerelle destinée à accueillir le public.
Cliché Ludovic Godard pour l'uFC

5. Patrimoine scientifique et technique contemporain.

6. *Catalogue de modèles mathématiques pour l'enseignement supérieur des mathématiques*, Leipzig, 1911 (7e édition).

7. Sur cette thématique, voir Marion Lagrange (dir.), *Université & histoire de l'art. Objets de mémoire (1870-1970)*, Rennes, PUR (2017) et Soline Morinière, *Laboratoires artistiques. Genèse des collections de tirages en plâtre dans les universités françaises (1876-1914)*, Thèse de doctorat en Histoire de l'Art, université Bordeaux 3 (dir. Dominique Jarrassé), 2018 ; le premier volume tiré de la thèse est sous presse chez mare & martin.

8. La collection comptait 63 plâtres à l'origine ; il en reste six aujourd'hui.

9. Grâce au soutien de la MSHE Claude-Nicolas Ledoux.

Ces dernières années, par exemple, la collection d'instruments scientifiques et des archives conservées par le département Optique du laboratoire FEMTO-ST a fait l'objet d'un récolement, d'un inventaire et d'une présentation régulièrement renouvelée ; les objets ont été intégrés à la base PATSTEC[5].

Les collections de moulages de l'université de Franche-Comté, pour lesquelles le travail est également bien avancé, constituent un troisième exemple. Les tirages en plâtre reproduisant reliefs et statues, principalement antiques, ont accompagné le développement de l'histoire de l'art et de l'archéologie. Stefan Neuwirth (Laboratoire de mathématiques de l'université de Franche-Comté) a de son côté étudié, publié et exposé les modèles mathématiques de Besançon (fig. 4), qu'il a pu identifier grâce à l'ouvrage de Martin Schilling[6].

Les locaux de la faculté de Lettres ont révélé successivement de nombreux témoignages des objets qui accompagnaient les cours d'histoire de l'art et d'archéologie à la fin du XIXe et au début du XXe siècle[7] : les tirages en plâtre de monuments et reliefs antiques sont aujourd'hui inventoriés[8], identifiés, restaurés et présentés au public en permanence à la Bibliothèque universitaire Lettres et Sciences humaines ; près de 3000 plaques à projection ont été inventoriées entre 2017 et 2022, et partiellement présentées au public en 2018 ; sont également conservées 168 photographies argentiques contrecollées sur carton (plus de 1100 à l'origine), qui circulaient parmi les étudiants et auditeurs – elles ont été non seulement inventoriées, mais aussi numérisées[9] et présentées au public



FIG. 4 — Modèles mathématiques de Besançon, exposés au musée du Temps.
Cliché Stefan Neuwirth, uFC



FIG. 5 — Salle de cours, album des 500 ans de l'université (AD25 68J1). Les tirages en plâtre de la porte du baptistère de Florence par Ghiberti, acquis par l'université en 1892, sont accrochés sur le mur de droite.
Cliché AD25



FIG. 7 — Présentation du Jupiter Granvelle et des collections pédagogiques d'histoire de l'art, à l'occasion de *L'histoire de l'université… au musée du Temps (Besançon)*, événement labellisé 600 ans de l'université de Franche-Comté, JEP, 16/9/2023.
Cliché Jeanne-Antide Léqué, uFC

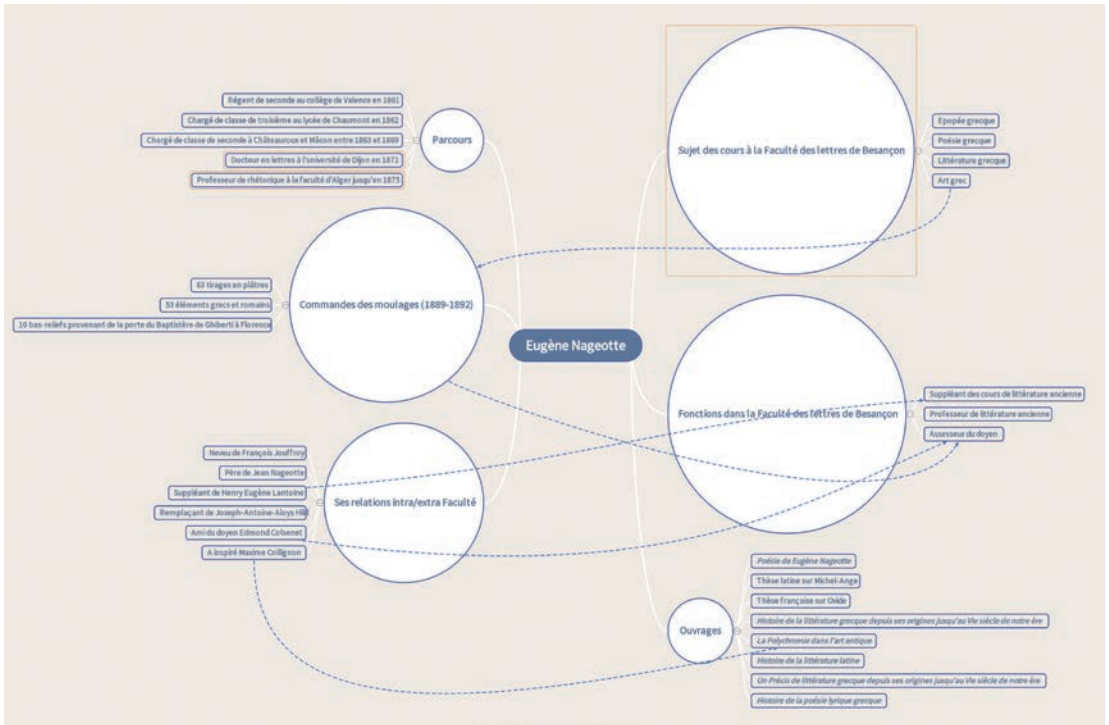


FIG. 6 — Reconstitution des réseaux d'Eugène Nageotte par Lorenzo Cugini (étudiant du CMI ENPAJ, uFC). Cette infographie a été réalisée à l'occasion de la participation de l'ISTA à l'événement de culture scientifique *On ne vous parlera pas de Pasteur*, organisé par le service Sciences, arts et culture de l'Université de Franche-Comté (avec prêt de tirages en plâtre et de photographies, synthèse sur la figure d'Eugène Nageotte) : 6 classes, 500 visiteurs, 12 chercheurs impliqués.



FIG. 8 — Présentation des modèles Auzoux et Brendel, exposition *Fiction-naire*, du 17 avril au 16 octobre 2022.
Cliché Mission Culture Scientifique, uB

en 2018 ; enfin, peuvent être inclus dans ces collections les ouvrages de littérature spécialisée présents dans le catalogue du Service Commun de Documentation[10].

Les tirages en plâtre de l'université de Franche-Comté

L'enquête sur les moulages a été entreprise en 2014 lorsqu'un membre du département d'Histoire de l'art et archéologie de l'université a signalé la présence, dans les placards du grenier du Pavillon d'archéologie[11], de cinq tirages en plâtre couverts de poussière ; un sixième était toujours accroché au-dessus du radiateur. Le travail d'enquête et de recherche a notamment permis de retrouver, dans les comptes des facultés conservés aux archives départementales du Doubs, les témoignages (commandes, livraison, difficultés d'acheminement) de l'acquisition des plâtres auprès des ateliers du Louvre et de l'école des Beaux-Arts (de Paris), en 1889 et 1892. Les documents d'archives ont fait l'objet d'un projet tuteuré des étudiants du CMI ENPAJ[12] en 2022, qui ont pu mettre en évidence l'implication des différents personnels de la faculté dans ce projet de musée, les enseignants bien sûr, mais aussi le doyen Edmond Colsenet et les personnels. Les documents d'archives et les articles sur l'histoire de l'université ont permis d'identifier le professeur qui avait été à l'initiative de cette collection, Eugène Nageotte. Grâce aux APA[13], les six tirages encore présents aujourd'hui sur le site ont pu être restaurés par le CRRCOA[14] et accrochés au mur de la BU Lettres et Sciences humaines, afin qu'ils soient visibles par tous. La découverte toute récente[15] d'une photographie de la salle de cours, dans sa configuration de 1923, sur laquelle on distingue les tirages en plâtre des reliefs de la porte du baptistère de Ghiberti (Florence) montre que l'enquête n'est pas tout à fait achevée (fig. 5).

Le travail de recherche a été restitué auprès du public à plusieurs reprises, et c'est ce qui intéresse plus particulièrement le propos de cet ouvrage puisqu'il s'agit, de manière effective et parfois efficace, de faire comprendre au public que les universités ont une histoire à partager, qu'elles conservent des objets anciens comme les musées. Les objets mathématiques avaient d'ailleurs été présentés en 2014 au musée du Temps à Besançon (fig. 4) où le directeur de l'époque, Emmanuel Guigon, contemporanéiste, avait fait le lien entre ces modèles et les œuvres des surréalistes, Man Ray en particulier. En 2018, c'est au Gymnase – espace culturel de l'université de Franche-Comté – que nous

10. Il reste un important travail à faire sur les fonds anciens et patrimoniaux.

11. Sur les débuts de cette enquête voir Patrimoine artistique : les moulages de reliefs antiques du Pavillon d'archéologie. [En ligne] https://www.youtube.com/watch?v=vMYzkqrcwYk [consulté le 27/2/2024].

12. Cursus Master Ingénierie Edition numérique et patrimoine de l'antiquité à nos jours, qui s'appuie sur les diplômes de licence Histoire/Histoire de l'art et archéologie et sur le master Histoire, Civilisations, Patrimoine.

13. Appels à Projets Artistiques, financement université et DRAC.

14. Centre régional de restauration et de conservation des œuvres d'art, Vesoul (70). La restauration a été menée par Anne Gérard-Bendele.

15. Pascal Brunet (historien de l'art, SCD) a fait cette découverte durant les recherches menées aux AD25 pour les 600 ans de l'université de Franche-Comté. Michel Savaric (MCF en anglais) a également partagé la découverte d'un film montrant les Américains suivant des cours à Besançon en 1919 ; les mêmes tirages de la porte du baptistère de Giberti apparaissent sur le mur de droite de la salle de cours.

16. À l'occasion d'une présentation au musée du Temps durant les JEP.

17. Arianna Esposito, Sophie Montel, « Fragments d'un discours pédagogique : moulages et enseignement universitaire de l'histoire de l'art et de l'archéologie en Bourgogne – Franche-Comté » (Journée d'étude *Le patrimoine artistique à l'Université de Bourgogne Franche-Comté*, Dijon 14.12.2017), dans Valérie Dupont, Alain Bonnet (dir.), *Ce que l'art fait à l'école. La politique publique d'insertion d'œuvres plastiques dans les établissements scolaires et universitaires. 1880-2020*, Paris, mare & martin, 2023, p. 191-208.

18. Désormais abrégée en MCS.

avions choisi de présenter les premiers résultats du projet moulages. L'exposition *Cas d'écoles. Moulages et enseignement des arts et de l'archéologie* faisait appel à des tirages en plâtre des collections universitaires et d'autres établissements de la région, mais aussi des documents d'archives et des tableaux de maître montrant la place des moulages dans les ateliers et les écoles. Le commissariat de l'exposition était assuré par deux enseignantes-chercheures, Pauline Chevalier et Sophie Montel, tandis que le service Sciences, arts et culture accompagnait la régie.

Comme pour le tableau de Louis XIV, les enseignants-chercheurs ont tour à tour été commissaire, convoyeur, scénographe et médiateur, le tout avec et pour les étudiants, impliqués dans toutes les étapes dans le cadre de projets tuteurés. La participation des étudiants à la présentation des résultats peut se faire de bien des manières différentes, comme le montre le travail inédit mené par un étudiant du CMI ENPAJ sur les réseaux d'Eugène Nageotte (fig. 6), présenté en regard de Louis Pasteur et d'autres savants du XIX[e] siècle lors de l'événement de culture scientifique *On ne vous parlera pas de Pasteur*, organisé par le service Sciences, arts et culture. Plus récemment[16], la recherche sur ces objets a été présentée de manière très concrète aux visiteurs à partir du tirage en plâtre du célèbre buste du Jupiter Granvelle (fig. 7). La recherche menée sur les collections de plâtres de Besançon est par ailleurs au cœur d'un projet en réseau avec l'université de Bourgogne et a permis de mettre en œuvre un projet collectif entre les deux universités, selon des rythmes et des résultats différents[17].

ACTIONS EN FAVEUR DU PATRIMOINE À L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

À Dijon, à l'université de Bourgogne (uB), la Mission Culture Scientifique[18], composante du Pôle Culture de l'université, travaille sur la question du patrimoine ancien et contemporain ainsi que sur la vulgarisation et la médiation scientifique. Créée par Daniel Raichvarg, Professeur en Sciences de l'Information et de la Communication à l'uB, chargé de la culture scientifique dans les années 2000 avec le soutien du Président de l'université, elle œuvre depuis 2007 pour la mise en place d'un inventaire du patrimoine scientifique et technique contemporain en Bourgogne. Il s'agit d'une opération d'envergure, menée actuellement par Marie-Laure Baudement, Directrice du Pôle Culture, et Baptiste Cottard, ancien étudiant

en histoire de l'art à Dijon, désormais chargé des collections à l'uB, en concertation avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les entreprises. Nous les remercions chaleureusement pour avoir partagé avec nous les rapports d'activité de leur service. Leur action s'inscrit dans le cadre du réseau national PATSTEC, coordonné par le musée des Arts et Métiers, et a été étendue à la région Franche-Comté en janvier 2016.

Des projets variés, du sauvetage à l'exposition

Depuis la mise en œuvre de ce dispositif, plusieurs laboratoires et institutions de l'université de Bourgogne participent à cette initiative, avec bien entendu des corpus, des rythmes et des résultats différents. Des étudiants sont régulièrement sensibilisés à ces actions via des stages, notamment dans le cadre des missions doctorales, afin de contribuer à l'inventaire[19], de prospecter leurs laboratoires pour repérer les instruments les plus pertinents pour la politique du réseau ou pour participer aux différentes actions du service (conditionnement des réserves, numérisation des collections, médiation scientifique…). Depuis 2018, des projets tuteurés proposés aux étudiants de troisième année de licence de biologie ont permis d'inclure également des étudiants de premier cycle ; à ce titre, en mars 2023, une exposition a été conçue et présentée dans le cadre de la semaine nationale du cerveau.

Il est évidemment impossible, dans le cadre de cet article, de revenir sur l'ensemble de l'historique des actions. Quelques projets particulièrement instructifs pour cet ouvrage, menés dans les cinq dernières années, sont présentés, et permettent de souligner par ailleurs la diversité et la persévérance de la MCS.

Depuis le printemps 2018, la nouvelle installation permanente dans le hall de la maison de l'université de cinq vitrines professionnelles permet désormais de faire connaître nombre d'instruments provenant des collections du bâtiment Mirande – UFR Sciences et Techniques et UFR Sciences, Vie, Terre et Environnement, les collections étant régulièrement renouvelées.

De décembre 2018 à juin 2019, les réserves de la MCS ont été complètement repensées avec la mise en place, d'un côté de la réserve, des objets « patrimoniaux » anciens, principalement constitués de bois et de laiton et, de l'autre, les objets contemporains. Le portrait récemment identifié d'un ancien professeur de mathématique, doyen

19. Pour information : 1921 fiches sur la base locale en novembre 2022 ; en 2023, le lancement de plusieurs projets de valorisation des collections et de la recherche contemporaine a impacté l'avancement de l'inventaire à la fois local et national. Par ailleurs, le recours à un nouvel outil de saisie a entraîné un travail de « réparation » des bugs détectés sur certaines fiches.

de la faculté des sciences de Dijon, a été volontairement associé au « gardien des réserves » avant d'être installé dans le centre de documentation de l'Institut de Mathématiques de Bourgogne (IMB), après sa restauration.

Cependant, malgré cette réorganisation, la contrainte de place demeure un obstacle à la sauvegarde physique de certains instruments de grande taille, car les réserves nouvellement rénovées ne peuvent pas accueillir de matériel de grandes dimensions et les UFR respectifs n'offrent que très rarement des solutions de stockage.

Ce problème s'est par ailleurs davantage développé ces dernières années, d'une part à la suite de la crise sanitaire, avec les restrictions de jauges ; d'autre part car, à Dijon, l'université fait face à une augmentation sensible du nombre d'inscriptions : ainsi les réserves d'instruments ont régulièrement changé de locaux car les salles étaient progressivement réinvesties pour les cours.

Bien entendu, dans cette configuration, les possibilités d'obtenir d'autres espaces de stockage se réduisent. Cette problématique sera au cœur du Projet Culturel et Scientifique du service, au même titre que la sensibilisation des enseignants-chercheurs et des techniciens de laboratoire pour la collecte et la sauvegarde, compte tenu des spécificités de ces items, soumis à plusieurs contraintes : utilisation en recherche et en enseignement, dangerosité des composants ou multiplicité des exemplaires d'un même modèle. À cet égard, une idée qui se dégage au sein de la MCS est de monter des projets pour réaliser des supports de valorisation en collaboration avec des étudiants.

Afin de sensibiliser le public à la dimension patrimoniale de la recherche, à sa conservation et sa valorisation, lors de la Nuit Européenne des Chercheurs en 2022, un stand « 300 ans » montrait au public que l'université peut également préserver des objets anciens comme les musées.

La rénovation et le chantier de collection, menés courant 2019, ont entraîné un récolement progressif des instruments localisés présents dans les réserves et de ceux encore présents dans les laboratoires. Le travail d'inventaire dans les sous-sols a permis quant à lui de retrouver, stockés dans un meuble, des dossiers d'archives de l'ancienne faculté datant du XIX^{e} siècle, avec en particulier des dossiers sur la création des laboratoires et l'achat d'équipements scientifiques. Leur exploitation contribuera sans nul doute à écrire l'histoire de l'université et la biographie de certains instruments.

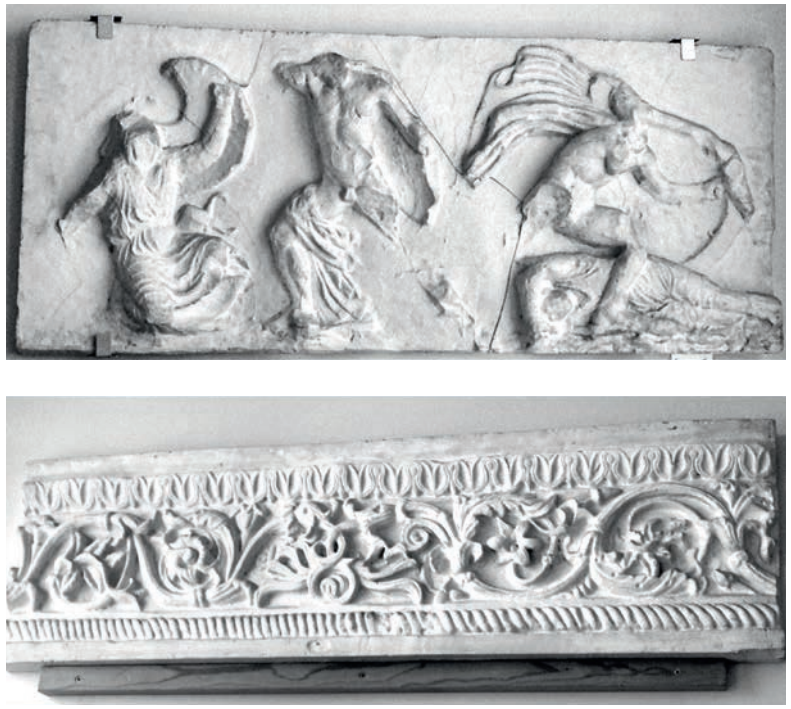


FIG. 9 — Tirages en plâtre déplacés sur le campus Montmuzard, bâtiment Droit-Lettres, bureau 335 B (université de Bourgogne).
Cliché Arianna Esposito, uB

Ces archives sont fondamentales pour comprendre les politiques d'acquisition des laboratoires en fonction de leurs besoins.

Concernant la diffusion et la valorisation, la communication régulière via les réseaux sociaux, particulièrement importante pour la programmation culturelle pendant la pandémie, s'est vue enrichie en 2023 de la création de « Le Dessous des collections », une série de carrousels offrant des anecdotes sur des objets issus des collections de l'université. En parallèle, les JEP offrent une vitrine à ces collections universitaires, avec des conférences et des ateliers ; pour la première fois en 2020, un atelier appelé « Les petits collectionneurs », destiné aux enfants, a été proposé avec pour objectif de leur faire comprendre le métier de chargé de collections.

Des actions de prêt d'objets issus des collections sont elles aussi régulièrement mises en œuvre : par exemple, une soufflerie pour tuyaux sonores et un diapason entretenu, signés Koenig, ainsi qu'un microscope à charbons Charles Verdier ont fait l'objet de deux prêts en 2019 pour le Printemps de Bourges et pour

20. Cf. « Le « 1% art plastique » sur le campus de Dijon. Regard sur une expérience », entretien avec Serge Lemoine réalisé par Philippe Poirrier, dans Poirrier Philippe (dir.), *Paysages des campus : urbanisme, architecture et patrimoine*, Dijon, EUD, 2009, p. 149-154. Voir également Dupont Valérie, « Les sculptures du campus de l'Université de Bourgogne », Association Dijon histoire et patrimoine, revue n° 74, 2018, p. 17-27 et Baudement Marie-Laure, À la découverte de l'art sur le campus, Dijon, Mission Culture Scientifique Bourgogne, 2015.

une journée de médiation sur les sons et la musique à La Vapeur, salle de concert dijonnaise ; dix-sept modèles Auzoux et Brendel (fig. 8), deux planches anciennes issues des collections de botanique, un stéréoscope, un volume d'atlas stéréoscopique issu des collections de médecine, ainsi qu'une triode provenant de sciences et techniques ont été présentés lors de l'exposition *Fiction-naire*, du 17 avril au 16 octobre 2022, dans le cadre d'une collaboration entre la DRAC Bourgogne – Franche-Comté, le Pôle Culture et l'association Arcade Design à la campagne. L'université a également autorisé l'emprunt de pièces de zoologie et de botanique pour l'exposition *Penser la nature*, reconnue d'intérêt national, au musée Buffon de Montbard. En 2022, à l'occasion de la célébration du bicentenaire de Louis Pasteur, grâce à un financement de la région Bourgogne – Franche-Comté, une programmation riche et variée, labellisée Pasteur, s'est déroulée pendant trois mois, jusqu'en janvier 2023, avec des spectacles, des rencontres, des ciné-clubs et des ateliers évoquant le domaine de la recherche et ses collaborations avec les arts et la culture. Une exposition sur la figure du chercheur du XIX^e^ siècle à nos jours a permis de réfléchir à la perception du scientifique dans les arts et la culture populaire afin de dépasser l'image stéréotypée du chercheur. Deux artistes, Plonk et Replonk, ainsi que Pellichi, artiste mangaka, ont contribué à l'exposition.

Ce lien avec les artistes n'est pas inédit sur le campus dijonnais, qui accueille des œuvres d'art des plasticiens G. Honegger, Y. Agam, Arman, A. Kirili, K. Appel ou encore A. Espinasseau en plein air, tandis que d'autres comme celles de S. Antonakos, B. Lavier, J. Knifer, sont intégrées dans l'architecture des bâtiments, offrant ainsi un aperçu de l'art contemporain des XX^e^ et XXI^e^ siècles. Ce patrimoine s'est constitué principalement dans les années 1970 (la sculpture *Liquid Knowledge*, de l'artiste coréenne Haegue Yang, suspendue au centre de l'atrium de la MSH a rejoint le patrimoine artistique de l'uB en 2011, tandis que *Les Trois nappes*, d'Antoine Espinasseau, date de 2016) grâce au dispositif du « 1% artistique »[20] et à l'engagement de Serge Lemoine, assistant d'enseignement à l'université de Bourgogne et conseiller artistique, délégué à la création pour la région Bourgogne (1969-1981). Aujourd'hui ces œuvres, avec leur ancrage en plein air dans le paysage du campus Montmuzard, participent à sa scénographie, contribuant à l'articulation entre arts et savoirs, au dialogue entre les façades néoclassiques et l'art contemporain, mais également à l'identité de la communauté universitaire,

via l'appropriation de ce patrimoine de proximité[21]. C'est précisément à travers ces relations, que l'on peut comprendre la richesse de ce patrimoine exceptionnel.

Les collections en art et archéologie, de l'université et du territoire : vases, plâtres, photographies

Au cours de l'année 1960, l'université de Dijon a reçu en dépôt par le musée du Louvre trente-deux céramiques grecques et étrusques destinées à la pratique de l'enseignement en archéologie et histoire de l'art, enseignement alors dispensé par Roland Martin, éminent archéologue de son temps et distingué au CNRS. Un tiers de ces céramiques faisait partie de la collection du marquis Campana, achetée en partie en 1863 par la France sous le règne de Napoléon III ; le reste se répartissait entre la collection d'Auguste Salzmann[22] et celle de Edme-Antoine Durand[23]. Bien que ces céramiques étaient censées enrichir les connaissances archéologiques de générations d'étudiants passant par l'université de Dijon, elles n'ont hélas que peu servi et ont été reléguées au placard. Dans les années 2000, trente années après la dernière inspection du Louvre en 1970, et après plusieurs déménagements, seules vingt-trois céramiques ont été retrouvées, dans un piètre état de conservation malheureusement – certaines totalement brisées ; neuf ont disparu et n'ont pas été retrouvées à l'heure actuelle. Il ne reste pas de traces écrites témoignant des processus de transports de ces céramiques, ni de factures des restaurations subies.

Un premier mémoire de recherche a été rédigé sur cette collection, mais il mérite sans doute une étude plus approfondie, peut-être en concertation avec le nouveau conservateur du musée Archéologique de Dijon, Franck Abert, et dans la perspective d'une révision globale de la muséographie des antiques.

À Dijon, ont survécu quelques moulages d'une collection qui semble avoir été numériquement plus importante qu'à Besançon, même si nous ne disposons pas d'une liste des achats et que nous ignorons combien de moulages avaient été acquis. Nous connaissons cependant les noms des enseignants qui ont assuré les premiers cours d'histoire de l'art et archéologie. De fait, en plus des modèles d'art antique, la collection de Dijon avait la particularité de proposer des modèles en plâtre de sculpture régionale, dans ce qui s'appelait alors le musée d'art bourguignon, constitué par des médiévistes dans les premières années du XX^{e} siècle[24].

21. Des œuvres du 1% sont également présentes sur les campus de l'université de Franche-Comté ; elles ont fait l'objet d'un mémoire de master en 2015 (Marion Plathey) et seront prochainement présentées par Lucie Vidal (service Sciences, art et culture, uFC) lors des journées d'étude *Gestion, conservation et sécurisation des objets mobiliers relevant du domaine public, hors collections musées, CCE, archives et bibliothèques*, organisées par la Direction du Patrimoine Historique de la Ville de Besançon (mai 2024).

22. Auguste Salzmann (Ribeauvillé, 14 avril 1824 - Paris, 24 février 1872), né d'une riche famille d'industriels alsaciens, commença sa carrière comme peintre (ses œuvres furent exposées au Salon de Paris en 1847, 1849 et 1850), avant de se consacrer par la suite à l'archéologie et la photographie au Proche-Orient.

23. Edme-Antoine Durand (Auxerre, 8 janvier 1768 - Florence, 28 mars 1835), était un collectionneur français, fils d'un négociant de vins fortuné.

24. Esposito Arianna, Montel Sophie, « Fragments d'un discours pédagogique : moulages et enseignement universitaire de l'histoire de l'art et de l'archéologie en Bourgogne – Franche-Comté », art. cit., p. 204-206.



FIG. 10 — État des réserves du musée Buffon de Montbard en juillet 2020, après le travail réalisé par Aimé Sonveau et les services du musée.
Cliché Aimé Sonveau, MuMo, Lyon 2

Neuf pièces de la collection de l'université de Bourgogne demeurent dans les couloirs et les caves de l'ancienne faculté des Lettres, dans le bâtiment de la rue Chabot-Charny. Seule une plaque des Panathénées, entreposée dans une cave et légèrement brisée, n'est pas exposée ; huit autres plâtres sont toujours visibles, dans les couloirs et dans la cage d'escalier, tout en haut ; un dernier est quant à lui accroché dans la salle de cours 205 du même bâtiment de la rue Chabot-Charny. Deux tirages étaient accrochés aux murs du bureau des enseignants d'archéologie classique de l'université de Bourgogne, dans le bâtiment Droit-Lettres du campus Montmuzard (fig. 9 - bureau 335 B), où ils ont été déménagés lors de travaux en 2022 : un d'entre eux a été malencontreusement abîmé et nous avons entamé le montage d'un projet associant pédagogie et recherche pour en prévoir la restauration, avec le soutien du Département. Pierre Bodineau, professeur émérite en droit à l'université de Bourgogne, rapporte que les tirages en plâtre, autrefois exposés dans les couloirs du site Chabot-Charny,

auraient été transférés à l'École nationale des beaux-arts de Dijon, aujourd'hui École nationale supérieure d'art. Si la date de ce transfert demeure inconnue, faute de documentation, ses souvenirs plaçant ces moulages dans les couloirs de l'ancienne faculté des Lettres permettent néanmoins d'inférer un terminus *post quem*: les années 1970. Or, en 1994, l'École des beaux-arts a déposé ses plâtres (au nombre de 340) au musée Buffon, à Montbard.

En effet, la réorganisation de l'École nationale supérieure des beaux-arts (ENSBA) de Dijon, au début des années 1990, et la création d'espaces dédiés à l'informatique, a conduit la direction à envisager le déplacement de sa collection de moulages, remisée dans les combles. Un transfert fut opportunément organisé dans les réserves du musée municipal des Beaux-Arts de Montbard, dont les collections sont gérées par le musée Buffon. La volonté était alors de recréer, dans la chapelle de l'ancien couvent des Ursulines, une galerie de modèles propices à l'enseignement, une section destinée à l'architecture et au dessin, à la manière des écoles de Beaux-Arts de la fin du XIX[e] siècle. Le projet n'ayant jamais abouti, les plâtres sont restés dans les réserves du musée[25]. Dans le cadre du projet « Fragments d'un discours pédagogique », en collaboration avec Lionel Markus, alors directeur du musée et parc Buffon, nous avons confié l'inventaire des collections en 2018 à trois étudiantes de l'université de Bourgogne: Maëlle Desnoux et Aurore Schneider, respectivement en master 2 « Histoire de l'art, Archéologie, Images, Patrimoine » et en licence 2 « Histoire de l'art et Archéologie », lors d'un stage en 2018-2019; et Aimé Sonveau, dans le cadre du master « Histoire de l'art, Archéologie, Images, Patrimoine »[26]. À l'issue de la recherche menée pour le mémoire de master, un inventaire de 392 objets est produit avec description, identification, relevé des marques, état de conservation et localisation (fig. 10). Un catalogue présenté de manière chronologique reflète toute la diversité de cette collection et permet également de retracer l'histoire de la production de ces modèles, l'histoire de l'École de dessin de François Devosge, mais aussi d'identifier les propriétaires des plâtres[27]. Aucun numéro, aucune référence explicite ne renvoie à la collection de l'université de Bourgogne, point de départ de cette collaboration entre l'université et le musée Buffon.

25. Esposito Arianna, Markus Lionel et Montel Sophie, « Dans le goût de l'antique », In Situ [En ligne], 43, 2021, mis en ligne le 2 février 2021, [En ligne] http://journals.openedition.org/insitu/28758; DOI: https://doi.org/10.4000/insitu.28758

26. Sonveau Aimé, « Une collection redécouverte. La collection de moulages de Dijon au musée Buffon de Montbard: inventaire, histoire et perspectives de valorisation », mémoire de Master 2, Histoire de l'art, Archéologie, Images, Patrimoine, université de Bourgogne, Dijon (dir. A. Esposito), 2020.

27. Musée du Louvre, École nationale supérieure d'art (ENSA) de Dijon et musée des Beaux-Arts de Dijon.



FIG. 11 — Deux bustes de Marc Seguin (biscuit et plâtre patiné), deux bustes d'Adolphe Thiers (plâtres avec un badigeon de propreté), un buste de Ludwig van Beethoven (plâtre avec un badigeon blanc), un buste de Charles Blanc (marbre), un buste de femme non identifiée (plâtre), quatre bustes de Napoléon Bonaparte à différents âges de sa vie (Premier consul, Premier empereur, 1812, 1820) issus du fonds du sculpteur Eugène Guillaume, Chapelle des Ursulines, Montbard, dans le cadre de l'exposition pour les JEP du 16 septembre 2023.
Cliché Lara Taillardas, uB

Tout au long de ce projet de recherche, des conventions de régularisation sont établies. Un dossier de demande d'inscription au titre des Monuments historiques[28] est déposé à la DRAC Bourgogne – Franche-Comté et validé à l'unanimité le 3 juin 2021 pour les 375 moulages de l'ENSA Dijon en dépôt à Montbard. Les trois plâtres demeurés *in situ*, dans l'école, sont intégrés à la protection. Les JEP en 2020 ont permis de proposer aux visiteurs une redécouverte des plâtres dont une sélection est proposée dans la chapelle des Ursulines de Montbard, ainsi qu'un accès inédit aux réserves. Une exposition des dessins originaux de l'ENSA est proposée en parallèle, confrontant pour la première fois les travaux des élèves et les modèles ayant servi à leur réalisation.

La collaboration avec le musée de Montbard ne s'arrête pas là. À l'occasion du bicentenaire de la naissance d'Eugène Guillaume (1822-1905) à Montbard, artiste qui joua un rôle primordial à la tête de l'École des Beaux-arts de Paris et de l'Académie de France à Rome dans la diffusion d'un enseignement académique et néoclassique, un nouveau mémoire de master, rédigé par Lara Taillardas sous la double

28. Sur cette thématique, voir par exemple Cottard Baptiste, « Inscription du patrimoine universitaire aux monuments historiques. Un outil pour l'avenir », *La Lettre de l'OCIM* [En ligne], 191, 2020, mis en ligne le 1er septembre 2021, [En ligne] http://journals.openedition.org/ocim/4086; DOI: https://doi.org/10.4000/ocim.4086

direction d'Arianna Esposito et de Lionel Markus, a permis de faire un point sur le fonds d'atelier qui a été légué à la ville en 1947 par sa fille unique, Thérèse Lefuel (qui a également réalisé des dons plus tôt au musée du Louvre). Lors des JEP de septembre 2023, une exposition avec visite guidée a été également organisée par la masterante, en collaboration avec le musée (fig. 11); ce projet se poursuit en 2023-2024 en Master 2. Le fonds d'atelier est composé de 97 œuvres, majoritairement réalisées en plâtre. Il témoigne d'œuvres originales créées par Eugène Guillaume ainsi que des copies d'œuvre antique destinées à l'apprentissage du dessin selon sa méthode géométrique (méthode pensée dans les établissements scolaires primaires et secondaires dès les années 1870).

En parallèle, Marie Bougette entreprend cette année, dans le cadre de son mémoire de Master 1, une recherche au musée de Semur-en-Auxois, co-encadrée par Arianna Esposito et par la directrice du musée, Alexandra Bouillot-Chartier: ce musée présente une riche collection de plâtres, dont des plâtres originaux du fonds d'atelier d'Augustin Dumont, auteur du Génie de la Liberté, légués à la ville en 1884. Le musée Archéologique de Dijon dispose, quant à lui, d'environ deux cent cinquante moulages hétéroclites qui ont été étudiés dans le cadre du mémoire de master de Flora Lavagna (*Le moulage en tant qu'objet scientifique et objet de vulgarisation: le cas du musée Archéologique de Dijon*), en collaboration avec l'ancienne conservatrice, Sophie Casadebaig (2021); cette étude a fait l'objet d'une communication dans le cadre de notre première journée d'étude *De l'école au musée: les collections de moulage et leur valorisation*[29] et sera publiée dans un numéro thématique de la revue *Archimède* à Strasbourg.

In fine, une découverte récente nous a permis d'avoir accès, lors des travaux de 2022 dans les locaux du bâtiment Droit-Lettres, à un carton contenant des photographies argentiques contrecollées sur carton. Elles n'ont pas encore été inventoriées et étudiées, mais le seront à priori prochainement, dans le cadre d'un stage de licence: il s'agit cependant d'un fonds très modeste. Ces tirages anciens viennent compléter les archives photographiques de la diapothèque du Département, conservée dans la salle 335 du bâtiment Droit-Lettres: un projet de numérisation accompagne la démarche de patrimonialisation de ces images[30] – pour certaines prises par les enseignants eux-mêmes à l'occasion de leurs déplacements –, dont l'étude systématique doit encore être menée.

29. Dijon, 16 décembre 2021. Une seconde journée a eu lieu à Besançon le 2 décembre 2022.

30. À propos de cette prise de conscience de la valeur patrimoniale de cette culture visuelle vis-à-vis de l'histoire de nos disciplines, nous signalons en particulier les travaux menés à Strasbourg: Borlée Denise, Doucet Hervé (éds), *La plaque photographique: un outil pour la fabrication et la diffusion des savoirs (XIXe-XXe siècle)*, Strasbourg, 2019.

31. Sophie Montel et Lucie Vidal (service Sciences, art et culture, uFC) participent ainsi, en mai 2024 aux journées d'étude *Gestion, conservation et sécurisation des objets mobiliers relevant du domaine public, hors collections musées, CCE, archives et bibliothèques*, organisées par la Direction du Patrimoine Historique de la Ville de Besançon.

CONCLUSION: ÉTUDIER, COLLECTIONNER, CONSERVER ET VALORISER

Dans nos deux universités, bâtiments, œuvres artistiques, collections scientifiques et pédagogiques sont pris en compte par les services culturels, la direction du patrimoine comme par les enseignants-chercheurs, en particulier ceux qui s'intéressent à l'histoire de leur discipline, et par les étudiants, lorsqu'ils participent aux actions de préservation, étude et valorisation. Par ailleurs, la mise en valeur de ce patrimoine va de pair avec des actions de sensibilisation auprès du grand public et de co-construction des connaissances en partenariat avec les collectivités locales.

Par nos projets de recherche, les opérations de médiation, de restauration et de valorisation, nous tissons, en Bourgogne – Franche-Comté, des liens forts avec le territoire: celui des villes qui accueillent nos établissements mais aussi, bien au-delà, en particulier lorsque les programmes scientifiques rejoignent les préoccupations de nos collègues conservateurs en Région[31]. Dans le cadre du projet sur les moulages, nous collaborons par exemple avec la DRAC Bourgogne – Franche-Comté (Lionel Markus), mais aussi avec les collègues des musées (Sophie Jolivet, présidente de l'Association des Musées en Bourgogne – Franche-Comté), de l'Inventaire (Thomas Charenton) et des écoles d'art. Enfin, l'appropriation de ce patrimoine tient sans doute un rôle fédérateur au sein de la communauté universitaire, même s'il n'est pas forcément conscient: il revêt de ce fait un enjeu clé dans la perception de l'espace vécu par les étudiants et par les différents personnels, notamment par l'ancrage des œuvres plastiques en plein air, sur les campus, ou par leur insertion dans les bâtiments.

Remerciements

Comité scientifique

Anne-Marie Cocula, professeure honoraire et ancienne présidente de l'Université Bordeaux Montaigne

Laurent Coudroy de Lille, maître de conférences, École d'urbanisme de Paris

Christian Geinsbeitel, maître de conférences en histoire de l'art médiéval, Université Bordeaux-Montaigne

Marion Lagrange, maîtresse de conférences en histoire de l'art, Université Bordeaux-Montaigne

Nina Mansion Prud'homme, maîtresse de conférences en histoire et culture architecturale, École nationale supérieure d'architecture de Toulouse

Gilles Ragot, professeur émérite, Université Bordeaux-Montaigne

Sylvain Schoonbaert, chef de projets, Bordeaux Métropole

Loïc Vadelorge, professeur d'histoire contemporaine, Université Gustave-Eiffel

Organisation des journées d'étude des 19 – 20 octobre 2023

Laurence Bouaouni, assistante, mission valorisation du projet urbain, Bordeaux Métropole

Marie-Fanny Jacob, responsable, mission valorisation du projet urbain, Bordeaux Métropole

Carmen Cadran, responsable des locaux de la MSH

Publication

Cet ouvrage est le fruit d'une initiative de la Ville de Bordeaux et des services de Bordeaux Métropole.

Franck Descoubes, directeur général de l'aménagement

Nathalie Bouchain, directrice de l'urbanisme

Anne-Laure Moniot, cheffe du service architecture et patrimoine urbain en projet

Sylvain Schoonbaert, chef de projet

Réalisation

Conception graphique : Yasmine Madec et Damien Arnaud, Tabaramounien.

Typographies : Basier Square et Sfiza (atipo foundry)

Photogravure : François Veaux

Impression : imprimerie Laplante, Mérignac

Cet ouvrage a été imprimé à 300 exemplaires.

N° ISBN : 978-2-900597-11-8

Dépôt légal : septembre 2024

© Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Bordeaux, Port de la Lune inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2007

Université BORDEAUX MONTAIGNE

université de BORDEAUX

Maison des Sciences de l'Homme MSH BORDEAUX

BORDEAUX INNOCAMPUS IC BOX

Ville de BORDEAUX

BORDEAUX MÉTROPOLE

Cet ouvrage réunit les actes des journées d'étude intitulées « villes et universités : quels patrimoines pour quel avenir partagé ? », organisées à la Maison des sciences de l'homme de Bordeaux les 19 et 20 octobre 2023 par Bordeaux Métropole, Bordeaux Inno Campus, l'Université Bordeaux Montaigne et la Ville de Bordeaux.

Aborder l'actualité du devenir des campus et des universités au regard de leur histoire et de leur patrimoine a paru de bon augure, à l'heure où la plupart d'entre elles subissent des réorganisations profondes et s'interrogent sur l'inscription durable de leur patrimoine immobilier dans les villes et les métropoles qui les accueillent.

Historiens, historiens de l'art, géographes, urbanistes… chercheurs débutants et enseignants chevronnés, partagent ici leur vision de leur université à travers 18 contributions qui ne couvrent pas moins de 15 sites universitaires français et camerounais.

Édité par Bordeaux Métropole
et la Mairie de Bordeaux